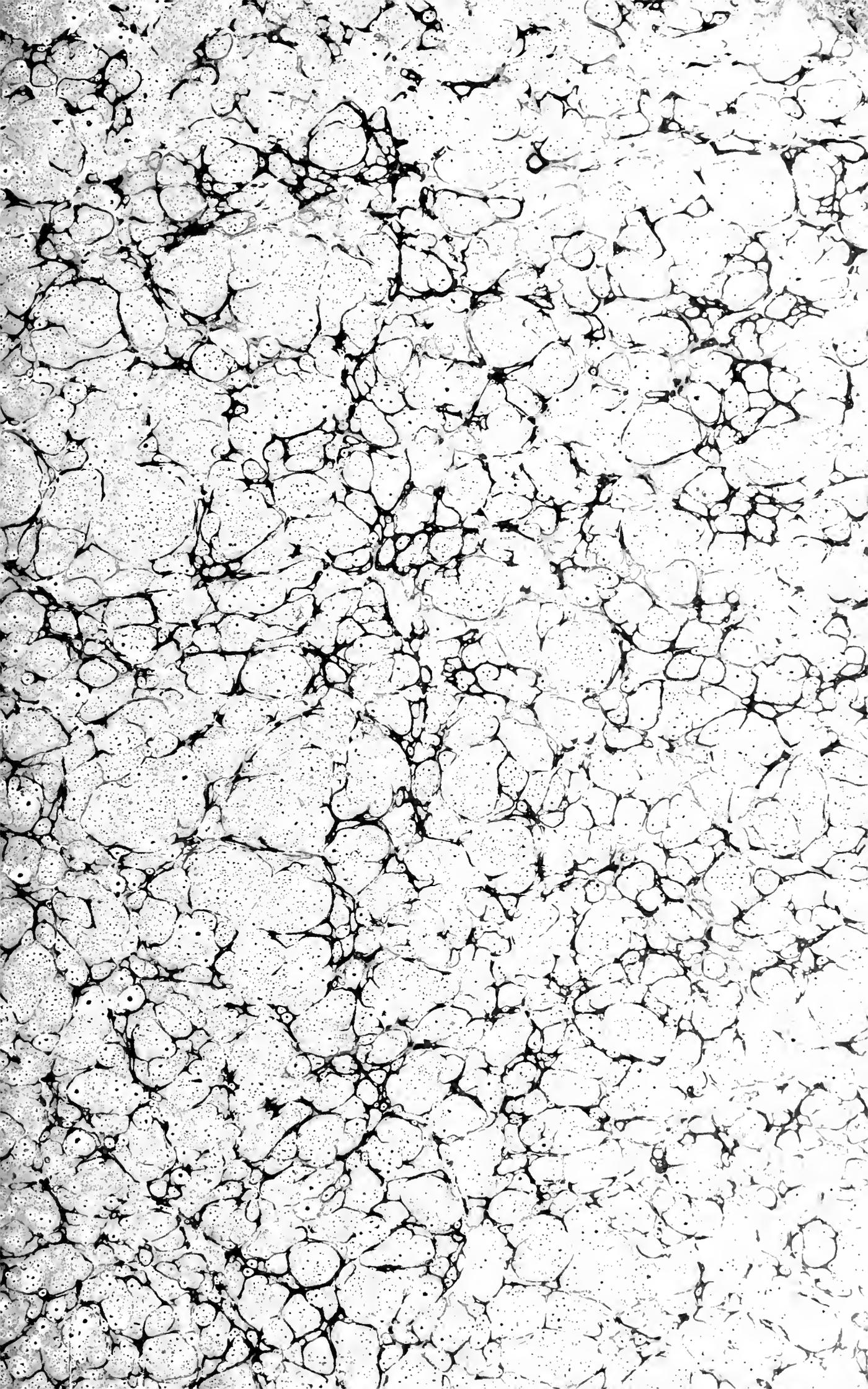
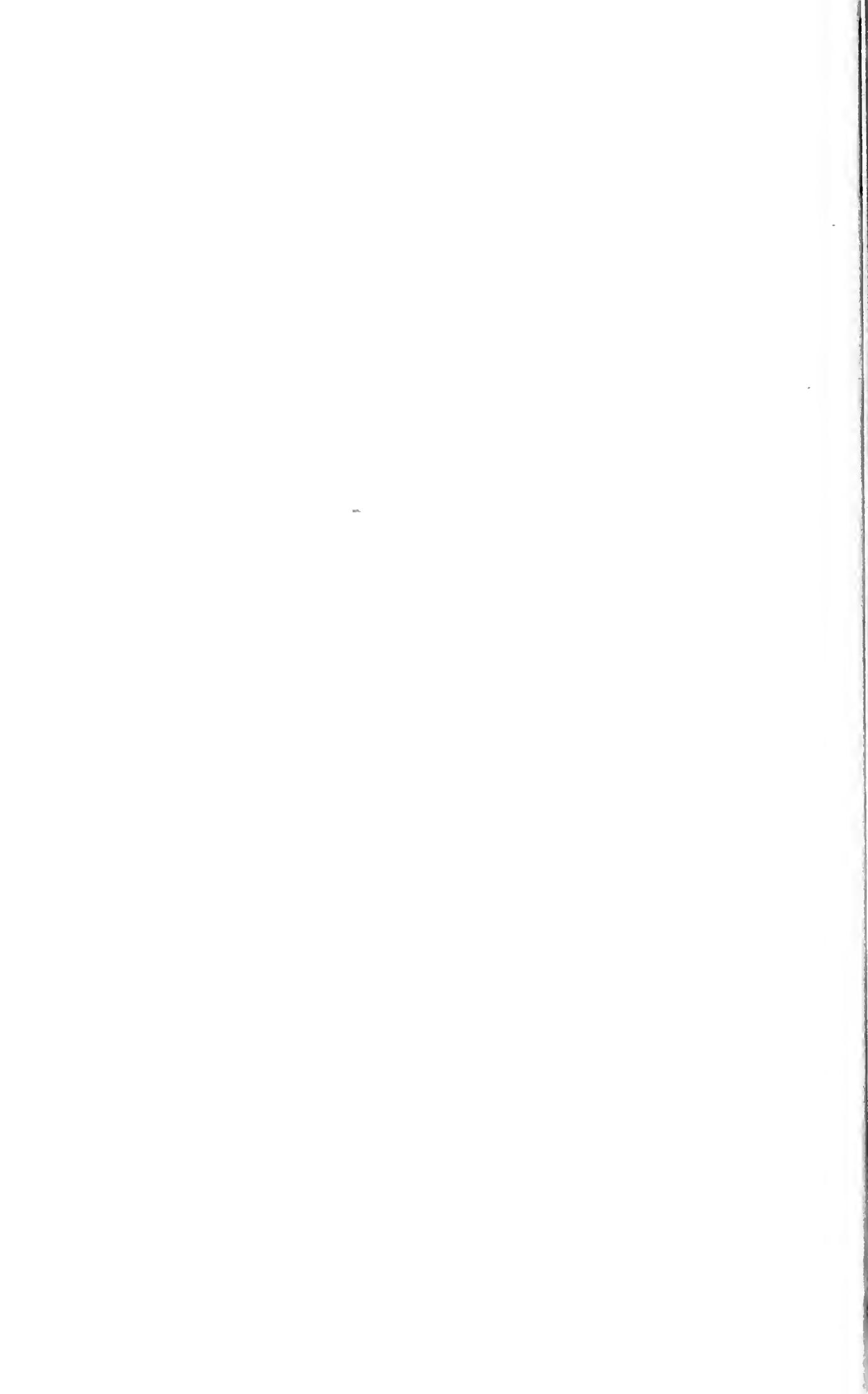
The background of the image is a dense, intricate marbled paper pattern. It consists of numerous irregular, rounded shapes in various shades of grey, black, and white, creating a complex, organic texture. A white rectangular label is positioned in the lower center of the image, containing text and a decorative symbol.

Ex Libris



PROFESSOR J. S. WILLI







SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

BOURLON, Imprimeries réunies, B.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXXII

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, RUE DE SEINE, 33

1883



768278

IX

1450

1961

1000 32

TABLE DES MATIÈRES

Trente-deuxième année.....	1
Assemblée annuelle de la Société. Circulaire.....	383, 432
Assemblée générale de la Société à Nîmes et dans les Cévennes. Journées des 9, 10 et 11 octobre.....	432 433
Rapport de M. le baron F. de Schickler sur les travaux de la Société.....	437
Rapport du secrétaire sur le concours de 1882-1883.....	449
Fête de la Réformation. Lettre à MM. les pasteurs des Églises réformées de France.....	483
Fête de la Réformation à Paris.....	530
Procès-verbaux.....	489, 335

ÉTUDES HISTORIQUES

Madame de la Roche, dame d'honneur de la duchesse de Ferrare (1545-1546), par M. Jules Bonnet.....	3
La Réforme à Valenciennes au xvi ^e siècle, par M. le pasteur Ad. Funck.....	49
Laurent de Normandie, par M. Jules Bonnet.....	97, 145
Farel et l'Église réformée de Metz (1525-1565), par M. Bonet-Maury.....	193
Cassiodore de Rema, par M. le pasteur Henri Tollin..	241, 289
Origine de l'Église des Vans. Le premier temple. Les premiers pasteurs, par M. Marius Tallon.....	337
La marquise de Rothelin en Suisse. Ses premiers rapports avec Farel et Calvin, par Mme Rose de Perrot.....	385
Paul Rabaut, par M. le pasteur Ch. Dardier.....	461
Les derniers jours de l'Église d'Orange, par M. le pasteur Eug. Arnaud.....	485
Marie Durand prisonnière à la Tour de Constance, par M. le pasteur Daniel Benoit..	498
Vie des réformés français sous Henri IV, par M. E. Sayous..	533

DOCUMENTS

Deux lettres de Duplessis-Mornay (1604-1619).....	11
Liste de suspects dans les Cévennes après 1690.....	14

Treize lettres du marquis de Ruigny (1695).....	17,	444
Registre de l'État civil de l'Église de Mony.....		61
L'assemblée de la Baume des Fées.....		74
Le ministre Enoch et l'Église de Montargis (1567-1568).....		107
Lettre de Court de Gébelin à Duplan avec la réponse (août 1760).....		117
Arrêt du Parlement de Paris contre Laurent de Normandie et divers inculpés d'hérésie (7 septembre 1552).....		158
Le Protestantisme en Vivarais (1734-1735).....		161
Inhumation des protestants au XVIII ^e siècle.....		168
La Réforme à Orléans de 1571 à 1574. Trois lettres de Daniel Toussain.....		210
Extraits des mémoires de Pierre Pons du Pont de Montvert...		219
Lettres de Th. de Bèze à Nicolas Pithou, sieur de Changobert et à son frère Pierre Pithou.....	251,	299
Procès-verbal de démolition du temple de la ville de Lille-Jourdain en 1684.....		257
Nouvelle liste de suspects dans les Cévennes en 1689.....		265
L'Église de Vire en 1600.....		306
Le Traité de Poitiers (août 1577).....		350
Requête d'un forçat du Dauphiné, Daniel Javel.....		357
Un journal du désert.....		361
Deux lettres d'Odét de Lanoue à Henri IV (juin et août 1596).		401
Estat des ministres qui se sont convertis en la province de Languedoc (1686).....		408
Un Colloque béarnais (10 septembre 1759).....		412
Le Protestantisme en Béarn (1755-1756).....		509
Lettre de Th. de Bèze à un personnage inconnu (juillet 1573).		550
Un relaps du Mas-d'Azil (1686).....		554
Extraits de la Gazette de Haarlem sur les persécutions exercées contre les protestants français (1698).....		556

MÉLANGES ET VARIÉTÉS

La série TT des Archives nationales par M. Frank Pnaux....		24
L'Église réformée française à Emmerich par M. Bonet-Maury.		32
La révocation dans la vallée d'Aure.....		125
Pierre Corteiz ou Cortez. Rectification.....		128
Un grand artiste protestant en Lorraine par M. Jules Bonnet.		173
Description d'un Méreau inédit par M. E. Delorme.....		182
L'amiral Coligny jugé par le duc de St-Simon.....		187
Court de Gébelin. Ses tribulations comme agent général des Églises réformées, par M. le pasteur Eug. Arnaud.	269,	311
Les collaborateurs du colonel Stoppa, par M. Pierre de Witt.		368
L'École française de Montbéliard depuis l'époque de la Réformation, par M. le pasteur Ch. Roy.....	415,	514
La Tour de Constance, poésie par M. Bigot.....		480
Mémoires d'un calviniste de Milhan.....		562

BIBLIOGRAPHIE

Esquisses d'histoire Suisse.....	10
Les grandes scènes historiques du xvi ^e siècle.....	42
Étude sur Agrippa d'Aubigné. Préface.....	43
Répertoire.....	79, 280, 424
Gaspard de Coligny, par E. de Pressensé.....	84
Valentin Conrart.....	144
Étude historique et littéraire sur Agrippa d'Aubigné.....	230
Relation de la Cour en France (1690).....	233
Lettres de Paul Rabaut à Antoine Court.....	286
Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France. Edition nouvelle, par G. Baum et Ed. Cunitz.....	323
Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française, par A. Herminjard, tome VI.....	374
Notice historique sur le Protestantisme dans le département de l'Ain, etc. par M. Edm. Chevrier.....	522
Un bourgeois de Paris lettré au xvii ^e siècle.....	525
Coligny avant les guerres de religion, par M. Eug. Bersier...	569

CORRESPONDANCE

Fête de la Réformation.....	45
Une lettre aux curés du diocèse de Montpellier en 1685.....	237
La tolérance en 1785.....	239
Lettre au directeur de l'Évangéliste.....	240
État civil des Huguenots de Mauvesin.....	725
Trois prédicants.....	330
Une bible de famille.....	332
Un livre de Claude.....	381
Le ministre Moles de Pierredon.....	427
L'abbé de Florian.....	430
Un Souvenir camisard.....	527
Voltaire agissant en faveur des protestants en 1754.....	528

CHRONIQUE

Vente Fillon.....	48
Sépulture de Paul Rabaut.....	95
Monument de Coligny. Réponse à un article de <i>l'Intermédiaire</i> , par M. Jules Bonnet.....	96
La tombe de Paul Rabaut.....	144
Le monument de Coligny.....	145
Concours.....	191
Un descendant de réfugiés.....	334

Assemblée annuelle.....	432
Fête de la Réformation.....	530

NÉCROLOGIE

M. le pasteur Théremin.....	288
MM. Amédée Roget et Albert Rilliet.....	531

ERRATA

Voir celui de la page 48; p. 98, en note, l. 2, lisez : 8 avril 1537; p. 105, dernière ligne, lisez : *enjoignant* et non enseignant; p. 136, l. 3, lisez : la peine de *justifier*; p. 181, l. 10, lisez : M. Aubenes; p. 231, l. 4, lisez : Traité de l'*existence* de Dieu; p. 287, l. 21, lisez : marchant; p. 328, lisez : maistre Etienne; p. 329, lignes 33 et 39, lisez : Saint-Oreus et non Saint-Arens; p. 331, l. 11, lisez : 1780 et non 1730; p. 332, l. 11, lisez : *en chemise* et non en chemin; 398, l. 26, lisez : Saint-Germain de *Joux*; enfin p. 452, l. 25, lisez : en 1552 et non en 1596. M. Douen n'a pas commis l'erreur qui lui est attribuée (p. 378, l. 9). P. 440, l. 15, il faut lire : le catéchisme de Mulhouse de 1559, et non de 1589.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

Le cœur de l'homme sage cherche la science; mais les fous se repaissent de folie (PROVERBES, XV, 14).

Au début de cette trente-deuxième année de notre œuvre historique, nous n'avons qu'à rappeler les promesses déposées dans la Préface de l'an dernier, et en cours de réalisation. Tout en demeurant fidèles au programme de 1865, nous avons élargi le cadre de la *Bibliographie*, et nous y avons fait entrer un Répertoire trimestriel, dû à une plume qui nous est chère, et dont le mérite est apprécié des meilleurs juges.

La partie documentaire du *Bulletin* recevra des soins proportionnés à son importance, et empruntera de précieux éléments à l'enquête commencée par un de nos amis sur une des plus importantes collections de nos archives nationales. A mesure qu'on avance dans le champ des explorations historiques, on voit jaillir des sources nouvelles. D'autres s'épuisent à la longue. La Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française, objet de tant de doctes investigations qui sont une gloire pour notre Eglise, nous a livré tous ses trésors, dont le *Bulletin*, ancien ou nouveau, a largement bénéficié. On ne peut plus glaner que de rares épis à la suite des éminents éditeurs de Lausanne et de Strasbourg. Le *Thesaurus epistolicus* de Calvin, enrichi de notes qui en éclaircissent les obscurités, est aujourd'hui sorti de la poussière des

Bibliothèques, et montre sous tous les aspects la prodigieuse activité de l'homme qui fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps. Le moment est venu d'y puiser la matière de ces belles études historiques qui, sous tant de formes, notices d'Églises, monographies de pasteurs ou de personnages illustres, sollicitent notre studieuse activité.

En mettant au concours l'importante question des origines de la Réforme française, encadrées dans la biographie de Lefèvre d'Étaples, notre Société a voulu mettre en relief d'admirables documents qui n'ont pas encore dit leur dernier mot. Il n'est pas superflu de rappeler ici l'échéance de ce concours fixée au 15 février 1884. Un autre, dont le sujet est laissé au libre choix des concurrents, doit être clos le 15 février prochain.

La Table des 30 premiers volumes du *Bulletin*, attendue avec une si légitime impatience, continue de progresser, grâce aux soins diligents de M. Weiss, si bien qualifié pour la mener à bonne fin. La précipitation serait ici un péril, et la lenteur est un gage de perfection. Le jour n'est pas éloigné cependant où nous pourrons livrer au public studieux la clef d'une collection qui résume tant d'années de travaux, contient tant de matériaux précieux pour notre histoire, et dont on pourra dire avec une juste satisfaction :

Apparet domus intus et atria longa pateſcunt !

J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

MADAME DE LA ROCHE

DAME D'HONNEUR DE LA DUCHESSE DE FERRARE ¹

1545-1546.

La disgrâce de M. et de M^{me} de Pons laissait un grand vide dans la maison de la duchesse de Ferrare privée de la plus chère de ses dames et de son chevalier d'honneur. Le duc n'avait qu'un désir, les remplacer l'un et l'autre par des serviteurs italiens à sa dévotion, et disperser ainsi, peu à peu, jusque dans les rangs les plus humbles, l'entourage français de sa femme. Mais François I^{er} ne pouvait tolérer de si graves changements, sans manquer à ses devoirs comme parent et comme souverain. Aussi insista-t-il vivement sur l'envoi d'une nouvelle dame d'honneur dont le choix fut laissé à la reine de Navarre. Dès le 15 mars 1545, ce choix était accompli, comme le prouve la lettre suivante de l'orateur ducal, Alessandro Rossetti, à son maître :

« La reine de Navarre envoie au service de madame la duchesse, Mlle de la Roche, une de ses dames, veuve et sans enfants, et comme cette dame est tenue par elle en grande estime et amitié, S. M. est assurée que celle-ci, non seulement servira fidèlement madame la duchesse, mais encore qu'elle se comportera de façon à satisfaire entièrement V. E.

1. Voir le morceau intitulé : *Disgrâce de Mr et Mme de Pons* (Bull., t. XXIX, p. 3).

Aussi la reine m'a-t-elle chargé de prier votre Seigneurie illustrissime d'avoir cette dame pour recommandée. Si, par sa conduite, elle devait jamais encourir le moindre reproche, un simple avis de V. A. suffirait à provoquer son rappel. Mais on espère que cette dame, à raison des instructions qu'elle a reçues et des qualités qui la distinguent, sera également agréable aux deux cours. Je dois ajouter que la personne dont il s'agit est fort aimable, et très bien vue de la reine. Autant que j'en puis juger moi-même, pour le peu de temps que je l'ai connue, madame la duchesse ne pourrait trouver une personne plus apte à lui rendre de bons services que cette demoiselle de la Roche dont les mérites sont ici fort appréciés¹. »

Dans une lettre du 7 mai 1545, don Giulio Alvarotti, revient sur le même sujet : « La reine de Navarre prie votre Altesse de faire bon accueil à madame de la Roche, *qui est partie ces jours derniers*, pour aller au service de notre sérénissime duchesse, d'abord parce qu'elle est femme de bien et d'esprit; ensuite, parce que les malveillants lui avaient persuadé de ne point aller à Ferrare, lui répétant qu'elle ne pourrait y durer plus longtemps que Mme de Soubise et Mme de Pons, de telle sorte qu'elle se lamentait d'être obligée de partir pour cette cour. S. M. lui a répondu qu'elle ne devait croire à de tels propos inspirés par l'envie; *que Mme de Soubise ne put rester à Ferrare parce qu'elle était une personne orgueilleuse qui voulait commander et non obéir*; que tel était aussi le cas de Mr et de Mme de Pons. Si Mme de la Roche se contente de faire son service, n'ayant *ni œil, ni oreille, ni langue*, elle sera bien vue de tous et parfaitement traitée à la cour de Ferrare². »

La nouvelle dame d'honneur perdit-elle trop tôt de vue ces

1. Lettera di Alessandro Rossetti orator ducale in Francia, 15 mars 1545 (Archives d'Este).

2. « Ma se ella se contentera di servire et non avere ne occhie, orecchie, ne lingua, ch'ella sara ben veduta e ben trattata. » Lettere di Giulio Alvarotti (Archives d'Este).

sages instructions, ou se heurta-t-elle, dès son arrivée, à des écueils faciles à prévoir dans une cour étrangère? Les détails manquent à ce sujet. Quelques mois mesurent la courte faveur dont elle jouit. Dans un entretien, du 4 octobre 1545, avec Marguerite, Alvarotti assure la reine que sa protégée a dû trouver l'accueil le plus distingué à la cour d'Este, soit à cause de ses mérites, soit par respect pour les désirs exprimés par S. M. La reine répond en souriant qu'elle en est bien aise; puis, comme mise en belle humeur, elle conte, avec sa grâce ordinaire, toutes sortes de particularités sur son ancienne dame dont elle exalte les vertus¹. Alvarotti, sous le charme de ces effusions, n'a garde de contredire, et ne doute pas que celle qui en est l'objet ne trouve tout à son gré à la cour de Ferrare.

Peu de semaines s'écoulaient, et, tout change dans le langage du duc et de ses agents. — Le cardinal Hippolyte, alors en France, est le premier confident des griefs d'Hercule II formulés en ces termes : « Cette dame de la Roche qui nous a été envoyée par la reine de Navarre, comme une perfection, *s'est trouvée une créature méchante et de la pire espèce*². Entr'autres manquements elle a eu l'audace de s'immiscer dans les querelles de madame la duchesse, de telle sorte qu'elle pourrait bien avoir écrit des balivernes à la reine de Navarre et lancé contre nous des plaintes sans fondement. Votre Seigneurie ne pourra rien faire qui me soit plus agréable que d'observer attentivement les faits et gestes de Mme de la Roche, et de rechercher, par tous les moyens, ce que cette dame a pu écrire, et quels sont ses agissements à l'égard de notre maison. Mécontente, comme elle affecte de l'être, de Mme la duchesse et de nous tous, elle trahit assez la malignité de sa nature.

1. « Ella ne era bien esa, *per dirla alla francese...* e qui intrò in un ragionare di questa donna mille cose (en chiffres). » Lettere di Giulio Alvarotti (*Ibidem*).

2. « Questa Rocchia che ne diede la Regina di Navarra si è scoperta molto maligna e di quella pessima natura che si possi dire... » Lettere Ducali (Arch. d'Este).

Il est donc possible qu'elle écrive encore pis qu'elle ne parle, et si je dois regretter, en considérant les choses passées, qu'elle se soit montrée sous un aspect si peu favorable, je n'en renonce pas moins à lutter contre une disposition à la malignité qui, de l'aveu de madame la duchesse, est sans remède. »

C'est en ces termes, à la fois énigmatiques et violents, que le duc exprime ses premiers ressentiments contre Mme de la Roche. Le cardinal répond à son frère : « J'avais déjà quelques soupçons en ce qui concerne cette dame, ayant ouï dire qu'elle s'était plainte à la reine de Navarre, qui lui avait répondu qu'on l'avait envoyée dans cette cour pour servir madame la duchesse, obéir à ses commandements, et non pour chercher noises et querelles¹. Elle devait donc s'appliquer uniquement à bien servir, avec toutes sortes de respects, de manière à ne s'attirer aucun reproche... Maintenant que j'ai reçu avis de V. E., je ne manquerai pas de la tenir au courant, et de l'informer de tout ce qui peut l'intéresser à cet égard. »

En dépit des affirmations du cardinal, il ne semble pas qu'on soit convaincu à la cour de France de la légitimité des griefs du duc, ni de son parfait accord avec la duchesse, car on voit reparaître, à cette époque, un projet qui ne peut que jeter de nouveaux ferments de discorde dans leur intérieur déjà si troublé. Il ne s'agit de rien moins que d'accréditer un gentilhomme français comme résident auprès de la duchesse de Ferrare. A l'ouïe d'un tel projet, le duc ne se possède plus. Il demande au cardinal s'il est à sa connaissance que la duchesse soit pour quelque chose dans une telle machination. Il y a même, dans sa lettre, un accent de menace qui emprunte à sa date et au déclin visible de l'influence française en Italie une gravité particulière : « V. S. ne peut me rendre un service plus signalé que de faire bien comprendre à S. M. que je tien-

1. « Ch'ella l'aveva mandata costì perche l'havesse da servire et obedire... »
Lettre de Villers-Cotterets, du 3 décembre 1545 (Arch. d'Este).

drais peu de compte d'une telle mesure. Et pour dire le vrai, *dans l'état où sont les affaires du monde*, je n'hésiterais point à reprendre l'attitude que j'eus avec M. de Limoges, lorsque ce prélat voulant m'imposer des choses peu honorables, nous en vîmes presque aux mains dans mon propre palais, comme doit se le rappeler votre Seigneurie¹. »

Le sort de Mme de la Roche était décidé quand cette véhémement dépêche fut lancée, si on en juge du moins par les lignes suivantes d'Alvarotti : « Je viens d'apprendre de la reine de Navarre que Mme de la Roche s'en retourne mal satisfaite de la cour de Ferrare². » Cette lettre est confirmée par divers messages. L'annonce du départ de madame de la Roche était cependant prématurée, car il ne s'accomplit qu'au mois de mars de l'année suivante (1546) et fut même précédé d'une sorte de réconciliation destinée à calmer de royales susceptibilités. Voici comment s'exprime le duc écrivant à son frère : « J'allais oublier de vous dire que Mme de la Roche a repris, ces derniers jours, le chemin de la France, accommodée par madame la duchesse, d'une litière, de deux cents livres, et d'une honnête compagnie pour son voyage. En prenant congé de moi elle a déclaré, avec beaucoup de paroles, qu'elle paraissait contente et pleinement satisfaite de nos procédés à son égard. Je crois qu'elle ne pourrait, sans manquer à la vérité, s'exprimer autrement, car elle a été vue de bon œil ici, tout le temps qu'elle y est restée, quoiqu'elle affecte de se montrer mécontente de madame la duchesse, et cela sans raisons. Je ne doute donc pas qu'à son arrivée elle ne donne pleine carrière aux rancunes accumulées dans son cœur pour récriminer et dire du mal de nous. J'ai cru devoir en avertir votre Seigneurie illustrissime, afin qu'elle soit attentive aux rapports que la dite dame ne manquera pas de faire et à l'es-

1. « Quando era qua Limoges, col quale perche volca cose inhoneste, venissimo insieme alle mani. » Lettere Ducali (*Ibidem*).

2. « Intendevasi dalla Regina di Navarra che madamigella della Rocchia se ne tornava da Ferrare mal sodisfatta. » Lettere di Giulio Alvarotti (*Ibidem*).

prît dont ils seront animés, pour réduire à néant les mauvais offices que l'on pourrait nous rendre, sans ombre de justice, auprès de leurs Majestés. » On voit par une autre lettre du duc au cardinal que la mesure don. il s'était si vivement ému, l'envoi d'un résident français à la cour de Ferrare, fut abandonnée sur la demande de la duchesse elle même, se flattant sans doute d'assurer par cette concession, la paix du foyer domestique¹.

On a réuni dans les pages qui précèdent tous les textes relatifs à Mme de la Roche et à sa courte apparition à la cour de Ferrare : mais on n'a pas encore tout dit à son sujet. A côté de l'histoire, avec ses sobres indications, vient se placer une sorte de légende romanesque dont les péripéties ont peut-être leur part de vérité. C'est au lecteur d'en faire le triage dans les pages suivantes empruntées à Brantôme. Qui s'attendrait à voir figurer (si peu que ce fût !) une des dames de Renée, parmi les héroïnes d'un livre qu'on ose à peine nommer : *Les Dames galantes* !

On nous pardonnera de citer sans autre préambule :

« J'ay eu autrefois un frère puisné qu'on appelloit le capitaine Beurdeille, l'un des braves et vaillants capitaines de ce temps. Il fut tué à l'assaut de Hesdin à la dernière reprise. Il fut dédié par ses père et mère aux lettres et puis il fut envoyé, à l'age de dix-huit ans, en Italie, pour estudier, et s'arresta à Ferrare pour ce que madame Renée de France, duchesse de Ferrare, aimoit fort ma mère, et pource le retint là pour vacquer à ses études, car il y avoit université...

» Or d'autant qu'il n'y estoit né en propre, il n'y vacquoit guères, mais plus tôt s'amusa à faire la cour et l'amour, *si bien qu'il s'amourascha fort d'une demoiselle française veufve, qui estoit à M^{me} de Ferrare, qu'on appelloit M^{lle} de la Roche*, s'entr'aimant si fort l'un l'autre que mon frère ayant été rappelé de son père le voyant mal propre pour les lettres, fallust qu'il s'en retournast. Elle qui l'aimoit et qui craignoit qu'il ne luy mésadvint, parce qu'elle sentoit fort de Luther qui vogoit pour lors, pria mon frère de l'emmener avec luy en France et à la cour de la Roynne de Navarre, Marguerite, à qui elle avoit esté...

1. Lettere Ducali, 10 et 18 aprile 1546 (Arch. d'Este).

» Mon frère qui estoit jeune et sans aucune considération, estant bien aise de cette bonne compagnie, la conduisit jusques à Paris, où estoit pour lors la royne qui fut fort aise de la voir, car c'estoit la femme qui avoit le plus d'esprit et disoit des mieux, et estoit une veufve belle et accomplie en tout. Mon frère après avoir demeuré quelques jours avec ma grand mère et ma mère qui estoient lors en sa cour, s'en retourna voir son père.

» Au bout de quelque temps se dégoustant fort des lettres et ne s'y voyant propre, les quitte tout à plat, et s'en va aux guerres de Piedmont et de Parme où il acquit beaucoup d'honneur, et là pratiqua l'espace de cinq à six mois sans venir à la maison, au bout desquels il vint voir sa mère qui estoit lors à la cour avec la royne de Navarre qui se tenoit lors à Pau, à laquelle il fit révérences ainsi qu'elle tournoit de vespres.

» Elle qui estoit la meilleure princesse du monde, lui fit une fort bonne chère, et le prenant par la main, le pourmena par l'Église environ une heure ou deux luy demandant force nouvelles des guerres du Piedmont et d'Italie, et plusieurs autres particularités auxquelles mon frère répondit si bien qu'elle en fut satisfaite, car il disoit des mieux tant de son esprit que de son corps, et il estoit très beau gentilhomme, et de l'âge de vingt-quatre ans. Enfin après l'avoir entretenu assez de temps, et ainsi que la nature et la complexion de cette honorable princesse estoit de ne dédaigner les belles conversations et entretiens des honnestes gens, de propos en propos, tousjours en se pourmenant, *vint précisément arrester icy mon frère sur la tombe de M^{lle} de la Roche, qui estoit morte, il y avoit trois mois*, puis le prit par la main et luy dit : « Mon cousin, ne sentez-vous rien mouveoir sous vos pieds ? — Non, madame, répondit-il. — Mais songez y bien, mon cousin, lui répliqua-t-elle. — Mon frère luy respondit : madame, j'y ay bien songé, mais je ne sens rien mouveoir, car je marche sur une pierre ferme. — Or je vous advise, dit alors la royne, sans le tenir plus en suspens, que vous estes sur le corps de la pauvre mademoiselle de la Roche qui est icy dessous enterrée, que vous avez tant aimée ; et puisque les âmes ont du sentiment après nostre mort, il ne faut pas doubter que ceste honneste créature morte de frais, ne se soit esmeue aussitost que vous avez esté sur elle ; et si vous ne l'avez senti à cause de l'épaisseur de la tombe, ne faut pas doubter qu'en soi ne se soit esmeue et ressentie. Et d'autant que c'est un pieux office d'avoir souvenance des trespasés, et mesme de ceux que l'on a aimés, je vous prie luy donner un *Pater noster*, un *ave Maria* et un *de profundis*, et l'arroser d'eau bénite ; et vous acquerrez le nom d'un très fidelle amant et bon chrestien. Je vous lairrai donc pour cela et pars. » Feu mon frère ne faillit à ce qu'elle avait dit, et puis l'alla

trouver, qui luy en fit un peu la guerre, car elle estoit commune en tout bon propos et y avoit bonne grâce.

Etrange récit dont on peut suivre la trace dans les poésies de la Reine de Navarre¹, et où se mêlent, aux mystiques élans, aux romanesques effusions de Marguerite, l'erreur et la vérité sur un épisode de la cour de Ferrare. Le motif de la disgrâce de madame de la Roche nous est bien connu, grâce aux correspondances diplomatiques. Il est difficile d'admettre que les discords religieux y aient joué un rôle. Les lettres du duc de Ferrare font entrevoir des torts de conduite ou de caractère, bien plus que des écarts d'opinion; mais ces torts ne sont pas de ceux qu'enregistre Brantôme : « *Elle, dit-il, qui craignoit qu'il ne luy mésadvint parce qu'elle sentoit fort de Luther qui voguoit pour lors, pria mon frère de l'emmener avec luy en France, à la cour de la Royne Marguerite à qui elle avoit esté.* »

L'aimable princesse, qui se sentit toujours des trésors d'indulgence pour la brebis rentrant au bercail, l'accueillit à bras ouverts. Ce ne fut pas cependant au retour, mais au départ qu'elle renouvela généreusement sa garde robe, comme l'attestent les comptes de Jehan Frotté :

M^{re} de la Roche. — Huit aulnes de velours noir pour robe, à huit livres l'aulne. Item, huit aulnes de satin noir également pour robe, à quatre livres dix sols l'aulne. Plus un manteau fourré d'agneaux blancs et pavé de chats d'Espagne.

Avec 30 livres pour avoir un mulet².

La pauvre disgraciée de Ferrare, portant au cœur une blessure secrète, ne revint à Pau que pour y mourir.

JULES BONNET.

1. *Marguerites de la Marguerite*. Les quatre dames et les quatre gentilhommes (Edition de Tournes, p. 96).

2. Mandement du huitième jour de février (1544-1545) daté de Montargis, et cité par M. de La Ferrière dans son intéressant ouvrage : *Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}* (in-12, p. 112). Les Comptes de la duchesse de Ferrare, si précieux à consulter, sont malheureusement perdus pour 1545.

DOCUMENTS

DEUX LETTRES INÉDITES DE DU PLESSIS-MORNAY

1604-1619¹.

Nous sommes heureux de faire connaître deux lettres inédites de Du Plessis-Mornay, que Voltaire considère avec raison « comme le plus vertueux et le plus grand homme du parti protestant. »

La première, de 1604, se rapporte à son célèbre traité *de l'Eucharistie*², dont la première édition parut en juillet 1598, et qui provoqua, chez les catholiques romains, de si violentes colères. L'auteur y démontrait avec une surabondance de preuves que le sacrifice de la messe n'est fondé ni sur l'Écriture ni sur la pratique des apôtres, et que c'est une invention des théologiens du vi^e siècle, aussi contraire au christianisme primitif que les cérémonies dont on l'accompagne, toutes nouvelles ou superstitieuses, comme l'eau bénite et l'encens, qui ont été empruntés au rite du paganisme. Malheureusement, parmi les quatre mille cinq cents témoignages des Pères qu'il invoquait, il s'en trouva quelques-uns qui n'étaient pas parfaitement exacts. Avant d'accepter le défi que lui porta à cet égard Duperron, évêque d'Evreux, il aurait dû vérifier par lui-même, ou par des amis sûrs et compétents, cette multitude innombrable de citations. Il eut tort de ne pas le faire. Et dans la fameuse conférence de Fontainebleau, du 4 mai 1600, où le Béarnais « fit merveilles » contre un vieux serviteur qui lui avait tout sacrifié, Mornay subit un léger échec, qui n'infirmait en rien sa thèse principale, mais qui fit donner à son adversaire le chapeau de cardinal et qui provoqua chez Henri IV une satisfaction indécente.

1. Les lecteurs du *Bulletin* sauront gré à M. le pasteur Dardier de leur avoir réservé pour cadeau de nouvel an les deux lettres ci-dessus, dont la seconde est une vraie perle dans le trésor inédit de Mornay (*Réd.*).

2. Nous avons sous les yeux une édition qui n'est pas indiquée dans la *France protestante*, t. VII, 539; c'est une édition in-8° de 1599, Genève, Jacques Chouët. Les trois premiers livres ont la même pagination, et il y a 944 pages; le quatrième livre et dernier a 240 pages.

Mornay s'occupa dès lors de la révision de son livre. Le synode national de Gergeau demanda à la Compagnie de Genève (23 mai 1601) de vérifier les citations des Pères, « puisque, est-il dit, on attaque le traité de l'Eucharistie, principalement par cet endroit, afin que l'ouvrage se trouvant et en sens, et en tesmoignages bien certains, soit publié à la confusion du mensonge et à la gloire de Dieu. » Cette lettre officielle, qui se trouve à la Bibliothèque publique de Genève, carton 197^{aa5} est signée : « G. Pacard, modérateur dudit synode, De Beaulieu, adjoint, Chamier, Josias, Mercier, secrétaires. »

La Compagnie répond (12 décembre 1601), à Du Plessis-Mornay, par la plume de Théodore de Bèze, qu'elle a chargé quelques uns de ses membres de conférer les allégations avec les auteurs qu'ils pourront avoir, « et comme jusques à maintenant, il a plu au Seigneur de vous encourager et fortifier en une œuvre si sainte, qu'il luy plaise de vous redoubler les forces, afin qu'ayant à combattre contre tant de géants, qui blasphèment aujourd'hui le nom de Jésus Christ, vous soyez un de ceux qui leur jette la pierre au front, qui les face tresbucher; afin que Satan et ses instruments, estant confus, nous puissions voir quelque plus grand avancement de la gloire de Dieu. »

Quand parut la seconde édition, revue et corrigée, Mornay en envoya, comme remerciement, six exemplaires « à Messieurs les pasteurs et professeurs en l'église et Université de Genesve, avec la lettre suivante :

« Messieurs, vous avez tant prins de peine à mon occasion que je m'en sentiray tousjours obligé pour vous rendre service. Enfin nous avons veu le bout de la seconde édition de mon livre de la S^{te} Eucharistie duquel l'imprimeur vous présentera six exemplaires de ma part, lesquels je vous supplie d'avoir agreable. Je ne doute pas que cela n'excite encore nouvelles vaspeurs contre moy, mais il en fault attendre ce qu'il plaira à Dieu. Nous sommes fort ayses d'entendre icy que vous soyez en paix, neantmoins nous sommes en doute quelle ne soit pas sans embuches. Je salue, messieurs, humblement vos bonnes graces, et prie Dieu vous avoir en sa S^{te} gardes

De Saumur, ce 25^e avril 1604.

Votre humble et très affectionné à vous faire service.

DU PLESSIS. »

La seconde lettre est de 1619, quatre ans avant sa mort (11 no-

vembre 1623). Elle se trouve dans le carton 197^{aa}7. Deux de ses petits fils, Saint-Germain et Sainte-Hermine, voyagent en Europe pour achever leur instruction, avec Daillé pour précepteur ; ils vont passer à Genève, et il les recommande en ces termes aux pasteurs et professeurs de cette cité :

« Messieurs, ceux qui vous présentent celle-ci sont deux de mes petis-filz nourris et eslevez auprès de moi, lesquelz j'envoie maintenant sous la conduite d'un Gouverneur pour voir un peu le monde, tandis que Dieu me réserve encor quelques amis, et moi ici bas, pour leur faire service. J'ai désiré, premier qu'ilz passassent plus outre, qu'ilz vissent cette célèbre Eglise à laquelle nous devons tant, pour y recevoir des préservatifs contre les corruptions qu'ilz auront à rencontrer, j'entens vos bonnes exhortations, messieurs, qui les incitent à piété et vertu, et vos saintes benedictions qui les garantissent du contraire, à ce qu'ilz se puissent rendre capables de servir un jour à Dieu, au Roi, et à leur patrie, à vostre Eglise particulièrement s'il se présentoit occasion que vous en eussiez besoin. Je vous supplie donq de les leur vouloir departir liberalemment, et cependant m'employer librement comme vostre serviteur qui me tiendroi honoré en cet aage de vous consacrer mes derniers esclans. Celui auquel j'en ai commis la conduite est doué de bonnes qualitéz que vous reconnoistrez aisement en lui, qui me font aussi le vous recommander.

Et sur ce,

Messieurs, je salûte très humblement voz bonnes graces et prie Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde.

De Saumur, ce 25 aoust 1619.

Vostre plus humble et affectionné frère et serviteur

DU PLESSIS. »

(La salutation finale et la signature sont autographes).

Quel style! Quelle noblesse! Quelle élévation de sentiment! Et aussi quel juste hommage rendu, et par un tel homme, à cette cité de Calvin qui fut, depuis l'origine de la Réforme, et sera si longtemps encore, le guide éclairé, l'ami généreux, le refuge toujours ouvert des protestants de France!

CHARLES DARDIER.

LISTE DE SUSPECTS DANS LES CÉVENNES

SANS DATE : APRÈS 1690

Personnes qu'il serait nécessaire d'éloigner, et dont l'éloignement contribuerait beaucoup au repos public et au bien de la religion.

Vigan.

La nommée Peyronnette femme d'un tailleur et la nommée Pajole veuve de Desmontz.

Ces deux femmes ont toujours fréquenté toutes les assemblées, reçu tous les coureurs dans leurs maisons, Vivens, La Jeunesse et les autres, et continuent de faire tout le mal qu'elles peuvent, estant en considération parmi le peuple, et même parmi les plus notables habitants.

Les enfermer et plus loin que Sommières, si possible.

Aumessas.

La D^{lle} du Soleil veufve du ministre de Breou¹, mère d'un autre ministre², et d'un médecin qui sont hors du royaume, fait tout le mal possible à Aumessas et à Molières, allant de l'un à l'autre continuellement.

Valrogues.

Les deux sœurs de Vivens, l'une femme de Salomon Méjanel, et l'autre du greffier, incorrigibles et très déclarées contre la religion, et plus méchantes que jamais depuis leur retour.

1. Soleil (Jehan), décédé pasteur à Bréau, paroisse d'Aulas, diocèse d'Alais, le 8 juillet 1664, avait desservi successivement l'église d'Aumessas (1615-1618) de 1626-1628), ensuite celle de Molières près le Vigan (1645-1649), et enfin celle de Bréau (1650-1664).

2. Soleil (Jehan) fils, succéda à son père dans l'église de Bréau (1664-1671), Nous ignorons ce qui l'obligea à quitter Bréau, ou il fut remplacé par Guichard (Lévy) fils, qui y resta jusqu'à sa mort (1671-1681).

Les éloigner et les séparer.

Le nommé Jean Liron, dit Laperle, âgé de quarante-cinq ans, débiteur de nouvelles, séditieux et fainéant.

Jean Airal cardeur, lui et deux grands garçons, séditieux, presque toujours fainéants et vagabonds.

St-Jean de Gardonnenques.

La D^{lle} Boudone, veufve du sieur Saliens, demeurant à Saliens hameau de St-Jean, et la d^{lle} Souvairane, veufve de Jean Mazel, et mère d'Olivier qui fut pendu à Montpellier ¹. L'une et l'autre ne peuvent être plus pernicieuses de toutes manières pour la religion.

La Salle.

La femme du S^r Bastide, marchand.

La demoiselle de Vignols, tante du S^r de Vignols consul. Les éloigner et les séparer.

Il y est venu du Vigan les demoiselles de la Roque, qui ne peuvent estre plus désespérées pour la religion — leur défendre d'y demeurer.

Anduze.

La D^{lle} Pellet femme du S^r Pellet marchand, c'est chez elle que tout le reste s'assemble; elle a toujours été déclarée contre la religion.

Le nommé Dumas bourgeois séditieux, il est mal dans ses affaires et est très entreprenant.

Baltazar Jean, chirurgien, grand débiteur de nouvelles, séditieux; c'est un garçon bon à enroller.

Le S^r Charles Brunet autrefois capitaine fit, il y a quelque temps, une recrue sous prétexte de l'envoyer au S^r de St Sébastien neveu de M. Dugnas, et l'envoya par son fils au feu S^r de la Bastide, lieutenant colonel du régiment de Ruvigny dans les troupes du Prince d'Orange.

1. Le 11 février 1690. Douen. *Les premiers pasteurs du désert*, t. II, p. 399.

St-Hippolite.

La femme d'Isaac Durand, marchand, oncle du S^t Durand dit la Cornette, revenue de Genève, quéteuse et prédicante.

La d^{lle} Mallet femme du ministre Mallet, la même chose. Elle a une fille qui fait très bien et qu'elle veut inutilement *pervertir*, etc.

Un feuillet joint au précédent nous apprend le sort des personnes ci-dessus signalées :

Vigan.

Peironnette femme d'un tailleur, en prison à Sommières.

Pajole veuve Desmontz, en prison à Sommières.

Aumessas.

La D^{lle} du Soleil, à Narbonne.

Valerangues.

Vivens, femme de Salomon Méjanel, à Beaucaire.

Vivens, femme du greffier, à St Pons.

Jean Liron, à Alby.

St-Jean.

La D^{lle} Boudonne, à Carcassonne.

La D^{lle} Souveiranne, à Limoux.

La Salle.

La femme du S^r Bastide, à Villeneuve.

La D^{lle} de Vignoles, à Lavaur.

Anduze.

La D^{lle} Pellet, à Mirepoix.

Dumas bourgeois, à Quillan.

St-Hippolite.

La femme du S^r Durand, au Puy.

La D^{lle} Mallet, à Montmel.

(Archives de l'Hérault, c. 185. Copie de M. Ferd. Teissier).

TREIZE LETTRES DU MARQUIS DE RUVIGNY

1695

Il n'est pas nécessaire que j'écrive ici la biographie de cet illustre victime des persécutions religieuses du dix-septième siècle. Je me bornerai à rappeler aux lecteurs de notre *Bulletin* que Henri de Ruvigny, né en 1647, député de la noblesse protestante, dut se réfugier en Angleterre lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, et qu'ayant embrassé la profession militaire, il fut naturalisé anglais et créé comte de Gallway. Les treize lettres imprimées ici n'ont jamais encore paru; elles sont autographes, et font partie des magnifiques collections du *British Museum* (fonds addit. 19,771); le correspondant de Ruvigny est M. William Blathwayt, secrétaire d'état. Ces lettres sont étrangères aux événements religieux du temps; mais on y trouvera des particularités intéressantes sur la guerre de la succession qui eut pour théâtre le Piémont, les Pays-Bas la mer, l'Espagne, et fut close par la paix de Riswick (1697) laquelle reconnut Guillaume d'Orange. Ainsi que Schomberg et d'autres réfugiés, Ruvigny avait mis son épée au service du nouveau roi d'Angleterre. Il commandait les troupes anglaises en Piémont et était ambassadeur près du duc de Savoie, Victor Amédée II.

GUSTAVE MASSON.

I

A Turin, le $\frac{22}{7}$ janvier 1695.
février

Monsieur,

Dieu veuille consoler le Roy¹, le benir en toutes choses, faire reussir tous ses desseins, toute l'Angleterre vient de faire une perte irréparable; tout bon Anglois doit la ressentir bien vivement; nostre bonne et grande Reine est généralement regrettée de tous ceux qui ne conoissoient que sa reputation, et qui n'avoient jamais receu de biens de sa majesté. Que doivent faire ceus qui conoissoient par

1. La reine Marie, fille de Jacques II, était morte le 7 janvier 1695, laissant d'inconsolables regrets à son époux et au royaume d'Angleterre.

expérience toutes ses grandes et admirables vertus, et qui avoient ressenti les effets de sa bonté extraordinaire ?

Je vous prie, monsieur, de me faire sçavoir quel deuil est ordonné aux troupes. En attendant d'en estre esclairci, j'ai ordonné que les officiers eussent les manches doublées de noir, et qu'on mit du creppe aus drapeaux.

Je vous envoie la responce injuste de l'intendant de Marseille sur le courrier du Roy. Je vois par l'exemple de M. de Belcastel et du jeune de Coches pris à Brest, que les François veulent profiter du peu de prisonniers que nous avons. Ils font bien du bruit des Hollandois qu'on a pris sur mer. Je ne sçais pas bien cette affaire ; mais à l'esgard des prisonniers qu'ils ont je ne vous diray rien. De M. de Belcastel son merite vous est assés connu. Mais le jeune de Coches, capitaine d'infanterie dans les troupes angloises, est un très joli garçon. Son père est aussy bon et honeste gentilhomme que j'aye jamais connu, et le capitaine dont il est question, fait assés conoitre son merite par la fermeté avec laquelle il soutient toutes les injustices et les persécutions qu'on luy fait, tesmoignant dans cette occasion qu'il ayme Dieu, sa religion et le Roy pour le service duquel il a une fermeté incesbranlable et qui merite la protection de sa Majesté. Je crois mesme qu'il est très important d'empêcher ces violences françoises. Je vous prie d'accorder vostre protection à ce jeune gentilhomme, je manderay à son père de vous aller rendre ses devoirs. Je suis de tout mon cœur

Monsieur,

Votre tres humble serviteur

GALLWAY.

II

Au camp devant Casal, le $\frac{2}{12}$ juillet 95.

Monsieur,

Je n'ay point envoyé de courrier au Roy pour luy apprendre la reddition de Casal,¹ parce que S. A. R.² s'en est voulu charger, et a

1. Le 11 juillet.

2. Le duc de Savoie, Victor Amédée II.

enfin remis son paquet à celuy que M. le M. de Leganès¹ envoÿe à M. l'Électeur². Nous avons este surpris d'entendre battre la chamade, n'estant encore qu'au pied du glassis; nous sommes occupés à la demolition. Je crois que dans peu de jours nous laisserons ce zoin aux païsans, et irons joindre l'armée en piedmont. Nous trouvons dans ceste place cent cinquante piéces de canon et seize mortiers; je ne crois pas que nous perdions cent soldats tués, et il n'y eu pas plus de quatre cents blessés; jamais une sy grande conquête n'a sy peu cousté, nostre cousin capitaine Poney est arrivé le jour de la reddition de la place. Nous n'avons pas peu le mettre en pratique. Nous avons grand besoin de gens capables pour l'artillerie; mais je vous avoue que je crains que sa science n'ait pas beaucoup de pratique ayant toujours commandé l'artillerie du Roy Charles et du Roy Jaques, mais sans guerre. Je l'ay présenté aujourd'huy à S. A. R. qui est bien disposée à luy faire plaisir, et elle le fera examiner. Il y a encore un autre malheur, c'est qu'il ne sçait ny allemand ny italien, et peu de françois, et persone ne sçait l'anglois icy. Cependant je ne négligeray rien pour le bien servir, et s'il est capable dans l'artillerie, il trouvera bien son poste icy. Conservés moi l'honneur de vostre amitié je suis avec estime et passion

Vostre tres humble et obeissant serviteur

GALLWAY.

III

Au camp devant Casal, le $\frac{7}{17}$ juillet 95.

Monsieur

J'ay receu hyer vostre lettre du 1 de ce mois par laquelle vous me faites sçavoir que le Roy va assiéger Namur³. Dieu bénisse S. M. dans une sy grande entreprise. Je voudrois que Goulor et trois sous ingénieurs que j'ay icy fussent auprès d'elle. Je n'ose les luy

1. Le marquis de Leganès, célèbre général Espagnol, avait forcé le comte d'Harcourt à lever le siège de Lérida.

2. Frédéric-Auguste I, électeur de Saxe.

3. La ville de Namur fut prise le 4 août, son château le 2 septembre.

envoyer; premièrement ils arriveroient bien tard; après cela j'appréhenderois de mettre le désordre parmi les ingénieurs que le Roy aura choisi: et aparament s'il avait voulu s'en servir, il m'auroit défendu de le faire venir icy. Je vous supplie plus que jamais de me faire escrire exactement et surtout l'estat de la santé du Roy.

Nous travaillons diligemment à la démolition de Casal et j'espere que nous en viendrons à bout plus aisément que ne croyons d'abord.

Le prince Charles de Brandebourg¹ est assés mal après le beau mariage qu'il a fait. Je crois que le chagrin de ne pouvoir passer sa vie auprès de sa dame l'a mis dans l'estat ou il est.

Conservés moy monsieur l'honneur de vostre amitié. Je suis avec estime et passion

Votre etc... Gallway.

IV

P. S. Je vous envoyai, vendredi $\frac{5}{15}$ de ce mois, un paquet pour le Roy, sans me donner l'honneur de vous escrire. J'estois extrêmement pressé; c'estoit les duplicatas desdeus lettres que j'avois envoyé par le courrier que M. le M. de Leganès a envoyé à M. l'Electeur, parce que je crois que l'ordinaire ira plus vite que luy.

V

Au camp près de Casal, le $\frac{10}{20}$ juillet 95.

Monsieur,

J'attens toujours les ordres du Roy sur le régiment de Miremont. Sy S. M. le veut laisser à M. le M. de Miremont, il seroit bon que je le sceusse afin que je prene mes mesures et remplisse les places vacantes que je n'ai pas rempli, afin d'en consulter celui qui aura le regiment, sy le Roy le donne, ce que je feray avec le lieutenant colonel, sy le roy veut que les choses demeurent comme elles sont.

1. Frère de l'Electeur Frédéric III, qui devint roi de Prusse en 1701, sous le nom de Frédéric I.

Je me suis don   l'honneur d'crire au Roy sur la flotte; sy elle passe en Angleterre, les Francois rassembleront tous leurs vaisseaus separ  s dans les deux mers et se trouveront incontestablement maistres de la M  diterran  e; nous perdrons nostre comerce au levant, nostre cr  dit en Italie, et l'esp  rance de pouvoir rien entreprendre sur leur costes. L'Espagne sera dans le mesme danger que l'ann  e pass  e, car les Francois estant d  livr  s des apr  hensions que nostre flotte leur cause emploiront en Catalogne toutes les forces qu'ils tiennent    present sur leur costes, et estant les maistres de la mer y conduiront aisement leur infanterie et les vivres n  cessaires.

L'entreprise du si  ge de Namur occupe    present tout le monde, et je ne crois pas qu'on prene garde que nous avons pris Casal. Dieu conserve le Roy et b  nisse tous ses desseins. Je ne me donneray pas l'honneur de luy   crire aujourd'huy, n'ayant rien    luy faire s  avoir que la continuation de la d  molition de ceste place. Conserv  s moy vostre amiti  ; personne ne peut-  tre plus que moy Monsieur, Votre, etc.

P. S. M. le prince Charles de Brandebourg qui est malade depuis quinze jours, estoit hyer    la derni  re extr  mit  ; je n'en ay pas encore de nouvelles aujourd'huy. Le mauvais ordre qui est icy parmi les courriers fait que vous ne recev  s mes lettres que quatre jours plus tard, parce que celuy qui les doit porter d'icy    Turin n'y arrive qu'apr  s la poste partie. Ainsy elles ne partent que quatre jours apr  s par l'autre ordinaire; je n'y peus rem  dier qu'en envoyant deux courriers par semaine    Turin. Je ne m'en suis apercu que depuis peu de jours et j'esp  re que cecy finira bientost. Cela m'emp  chera d'en faire la despenche.

VI

Au camp pr  s de Casal, le $\frac{13}{25}$ juillet 95.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous   crire par trois gentilshommes de la maison de S. A. R. qui auront l'honneur de vous rendre ceste lettre, qui vont pour voir le si  ge de Namur, par les ordres de leur

maistre; portés aussy par leur courage et par l'envie d'apprendre. Ils vous rendront conte de l'estat des affaires dans ce pais cy. M. le prince Charles de Brandebourg est mort depuis deus heures. C'estoit un prince de courage et de mérite que l'amour avoit perdu; ceste avanture l'avoit jetté dans une extrême mélancolie qui n'a pas peu contribué à sa mort. Je vous prie de rendre vos bons services à ces messieurs, et d'avoir la bonté de les présenter au roy. Je suis de tout mon cœur monsieur, etc.

VII

Au camp près de Casal, le $\frac{19}{29}$ juillet 1695.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'escire du $\frac{2}{12}$ de ce mois, avec la recommandation de M. de Miremont. Si vous jugès à propos que les offices de S. M. soient efficaces en faveur de M^{rs} Camp et Lullin, il faudroit en parler ou en escire à M. de La Tour, car je m'y suis employé si vivement que S. A. R sera persuadée que je me suis attiré l'ordre que vous m'avès envoyé. Ces deus banquiers sont entrés dans les fermes de ce prince, et comme la ferme s'est trouvée bonne et que les gens du pais ont été envieux de leur fortune, on leur a cherché beaucoup de chicanes et fort injustement. Je puis dire que je leur ay rendu de bons services; je continueray toujours. Je me serviray du nom du Roy, s'il est nécessaire; mais je tacherai à l'éviter, n'estant que très naturel que le Roy prene la protection des fermiers de S. A. R. enfin je les servirai bien.

M. Poney arriva icy justement la veille de la rédition de Casal, de manière que la chamade estoit battue lorsque je le vis. Je luy crois beaucoup de capacité dans les feux d'artifice et l'usage de l'artillerie, et cela nous sera plus nécessaire qu'un ingénieur, car nostre artillerie n'est pas sur un bon pied, et nous avons à présent des ingénieurs capables. Je suis fâché qu'il ne soit pas arrivé assés tost icy pour y faire conoistre sa capacité. Le plus grand malheur est la langue, car il ne sçait que l'anglois, que persone ne sçait dans ce

païs cy que Lamerson. Cependant je l'ay mis sur l'estat des ingénieurs où il aura deux cent livres, monoye de piedmont, par mois, et estant arrivé le 8 juillet, il sera payé du premier, dont il n'est pas content, voulant estre payé du jour qu'on luy a proposé de venir icy. S. A. R. a conté que le roy payeroit le voyage de tous ces gens là, comme S. M. a fait, et qu'il seroit chargé de leur paye du jour qu'ils entreroient à son service, et de leur retour lorsqu'il jugeroit à propos de les renvoyer. Il n'est pas content de la paye non plus, mais j'ay eu bien de la peine à la porter si haut. Elle paroît excessive; dans ce païs cy elle est assés bonne.

J'ay fait avoir cent livres par mois au fils de M. de Bourdieu, et je luy donneray une comission de lieutenant dans les troupes du Roy.

Je ne vous sçaurais trop recommander Petit et Cadoule; ils méritent nostre protection et sy on en a soin et qu'ils continuent, ils sont capables de rendre un jour de grands services. Je vous supplie que leur absence ne leur fasse pas de tort.

Je vous supplie aussy de vous souvenir des deux personnes que j'ay pris la liberté de vous recommander pour les pensions d'Irlande, et surtout M. de la Largere. Les services que vous leurs rendrés me feront plus de plaisir que sy c'estoit pour moy-mesme.

Je suis fort en peine des nouvelles de Flandres; les françois disent que M. le maréchal de Villeroy a battu l'arrière garde de M. le prince de Vaudemont et pris tout son bagage après l'avoir suivi pendant deus journées, et pris six cents hommes qu'il avait abandonnés dans deus chasteaux¹. Outre le mal que ce seroit pour les affaires générales, ce seroit un mal particulier pour nous, car ils assurent aussy que nous y avons perdu trois mille hommes, et ce seroient aparament tous sujets du Roy.

J'attens aussy avec impatience de vos nouvelles pour sçavoir ce que c'estoit que cette attaque chaude dont vous me parlés à la fin de vostre lettre, dans le P. S. du 12, et quel succès aura eu cette affaire. Nous avons le malheur de sçavoir les nouvelles des françois quatre jours avant les nostres, et ainsy nous somes toujours en allarmes. Dieu conserve la personne sacrée de S. M. et bénisse

1. Le maréchal de Villeray, inhabile successeur du maréchal de Luxembourg, qui avait remporté sur la coalition les victoires de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinden, ne fit que des fautes, et ne sut pas empêcher la prise de Namur. Voir la lettre suivante.

tous ses desseins, et luy donne un bon succès dans l'entreprise de Namur. Je vous demande la continuation de vostre amitié et je suis,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

P. S. Notre démolition s'avance. Une partie du chasteau a sauté depuis deux jours et ses demi lunes sont aussy posées. Je crois que dans peu de jours les françois ouvriront la citadelle ; j'espère que cela sera fini le quinsiesme d'aoust. Je demeureray icy avec cinq mille hommes jusques à l'entière execution de la capitulation et jusqu'à ce que la garnison sorte.

(La fin au prochain n°.)

MÉLANGES

A PROPOS DE LA SÉRIE TT

DES ARCHIVES NATIONALES

La nécessité d'appuyer toute étude historique digne de ce nom, sur des preuves dont les archives doivent fournir le plus grand nombre, impose des travaux préliminaires dont il est aisé d'énumérer les difficultés. Ce n'est pas sans peine, en effet, qu'on arrive à ses fins, dès qu'on veut approfondir un sujet de quelque importance. Car démêler au milieu des richesses accumulées dans nos grands dépôts, ce qui est en rapport avec les études dont on se préoccupe, de ce qui ne les concerne pas, ne pas se lancer sur une fausse voie, sont des difficultés dont tout travailleur peut dire qu'elles sont souvent aussi nombreuses que pénibles. Sans doute, l'existence d'inventaires habilement établis épargne l'ennui de longues et fastidieuses recherches, mais combien rares sont

ces moyens d'investigation. Pour ce qui regarde les documents protestants, par exemple, et en particulier pour une série célèbre, la série TT des Archives nationales, l'inventaire imprimé mis à la disposition du public est plus que sommaire, et ne donne aucune idée des richesses de cette collection.

Si on sait que cette série renferme environ 465 cartons, et que souvent tel de ces cartons contient plus d'une centaine de pièces, on pensera comme nous que ces documents uniques doivent être signalés aux travailleurs toujours plus nombreux, qui se préoccupent de notre histoire protestante.

La série TT se compose de documents intéressant l'histoire protestante de la fin du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle tout entier. Lorsque Louis XIV nomma les commissaires chargés de connaître des infractions commises à l'Édit de Nantes, dans de nombreuses circonstances, il y eut partage et les parties furent renvoyées devant le conseil du roi. Les dossiers de ces affaires ont formé, à notre avis, le premier fonds de la série TT et non le moins intéressant, car pour se défendre, les réformés produisirent des preuves authentiques, telles que registres de baptêmes, extraits d'actes consistoriaux, procès-verbaux de synodes, etc.

D'un autre côté, aux approches de la Révocation comme pendant le temps des Dragonnades, la question protestante ayant pris une importance considérable, le fonds s'enrichit d'un très grand nombre de mémoires et pièces provenant des persécuteurs et des persécutés.

Plus tard il se compléta par l'adjonction des pièces provenant de la Régie des religionnaires fugitifs dont l'existence se maintint jusqu'en 1790.

Plus j'avance dans l'examen de cette collection, plus je me persuade de la nécessité d'en faire connaître les trésors, car il ne me paraît pas possible de donner une étude de quelque valeur sur le protestantisme français, sans y avoir largement puisé. M. E. Hugues avait parfaitement compris l'importance de ce dépôt, lorsqu'il fit paraître, ici-même, un inventaire sommaire de quelques cartons ¹.

Mais la publication d'un inventaire devrait, dans ma pensée, prendre un caractère documentaire, devenir non seulement une source d'indications, mais bien rester une source historique. Il ne s'agit pas ici de parler de la longueur, de l'étendue, des difficultés de ce travail, mais de son importance; à cet égard, il n'y a guère d'hésitation, car si plusieurs années sont nécessaires pour le mener à bonne fin, du moins ce qui aura été commencé par l'un pourra être terminé par l'autre : *uno avulso non deficit alter*. Il ne s'agit en effet que de déterminer

1. *Bulletin*, t. XXVII, p. 356, 412, 50.

une méthode pour la classification des documents et de lui rester fidèle.

C'est ce que j'ai essayé de faire pour un des cartons de la série TT, celui qui porte le n° 270. On verra que tout d'abord, les dossiers relatifs à chaque église ont été disposés de manière que si les églises sont classées par ordre alphabétique, les documents qui les concernent sont rangés par ordre chronologique, chaque fois que ces documents sont en nombre.

Pour faciliter les recherches, tous les noms de personnes sont en italique, et ceux de lieux en petite capitale.

Plus les classifications sont simples, plus elles peuvent rendre de services, c'est ce principe qui m'a guidé.

La question de publication sera décidée plus tard; il ne s'agit en ce moment que d'une question de méthode sur laquelle nous demandons les avis et les conseils des amis des études historiques.

FRANK PUAUX.

ARCHIVES NATIONALES

SÉRIE T. T.

(Carton n° 270).

I. AGDE. — État des biens des villes et communautés du diocèse.

État des biens et effets des Consistoires du diocèse; long mémoire, donnant les détails les plus précis sur les ressources des consistoires de MONTAGNAC, FLORENSAC, TALMAGNE.

État des biens des fugitifs du diocèse d'Agde.

Nouirigat, Pierre, de MONTAGNAC : 3,850 l.; *Pierre Laroze* : 850, *Jacques Pigat* : 4,000 liv. — *Cassagnard Antoine, Reversat Jacques* : 878; *Gilibert Louis* : 1598 liv., *Gilibert François et David*, père et fils, *Devabé Jeanne*, femme de *David* : 7034 liv. *Coulet Jean* : 550 liv., *Soullier Marie, Chabert Louis, Froment Marie, Roux Pierre* : 5,637. — *Vernhes Israël et Simon frères* : 160; *Droulhon Joachim* : 1830; *Foulquier Jean* : 300 liv.; *Fabre Catherine; Clapies Mathelin* : 6,320 liv. — *Cabrol Isaac et Jaques*, père et fils : 8,550 liv. — *Nicolas Paul; Laynadier Da-*

niel; Alcoyne Philippe, chirurgien : 1,000 liv. *Clapies Gabriel; Raynard Jean* : 300 liv.; *Ruan Barthelemy*, cordonnier; *Leynardier David; Bec Jacques*, boulanger; *Clapies (François de)* et *Coulombe de Gilibert* sa femme; *Alezieu Laurens*. Tous ces fugitifs étaient de Montagnac, etc.

Un dossier est consacré à chacun d'eux, où se trouvent les oppositions faites par divers sur leurs biens, dont la valeur est déterminée par le chiffre placé à côté de leurs noms. *Martin David*, menuisier de VILLEVEYRAC : 1845 liv.; *Fizès Jean* de VILLEMAGNE : 3500 liv.; *Etienne Fizès; Ramadière Marie*, veuve de *Daniel Fizès*, et *Jean et Daniel Fizès*, de VILLEMAGNE : 4,000 liv. — *Lacroix Jean* de FLORENSAC : 815 liv. — *Grammont Jacques* : 2,020 liv.; *Vialla, Mas* de PEZENAS, orfèvre.

II. AGEN. — Acte de prestation de serment et protestation de fidélité de la part des habitants de la R. P. R. (original).

Mémoire touchant ce qui s'est passé au synode de TONNEINS 30 octobre 1669 — Opposition de *Villemon* syndic du clergé à la prédication que devait faire *Betoule* ministre de Duras pour l'ouverture du synode à cause de l'ordonnance qui défendait aux ministres de prêcher hors du lieu de leur résidence. — Contestation entre le commissaire de *Saint-Blancart* et *Villemon*. — Information secrète sur l'affaire.

Mémoire de tout ce qui s'est fait au sénéchal d'Agen au sujet des procédures faites contre ceux de la R. P. R. et jugement d'icelles pour les contraventions faites aux Édits et Déclarations du Roy aux temples de CLAIRAC, LAFFITE, CASTELMORON, LACÉPÈDE, LAPARADE et MONTFLANQUIN et par les ministres préposés aux consistoires (1683).

Dossier important, contenant les requêtes du syndic du diocèse d'Agen. — Arrêt du conseil, — etc.

Estat de ceux de la R. P. R. et nouveaux convertis de la sénéchaussée, qui ont quitté le Royaume. — Noms, origine, biens possédés, adjudication.

Document très important.

Mémoire touchant les biens des fugitifs de la sénéchaussée d'Agen — 75 personnes. Les baux des biens s'élevant à 15,525 — *Philippot Jaques* ministre de Clairac avait laissé deux de ses enfants. Le bail de ses biens s'élevait à 1100 liv. — *Jean Ricotier* a laissé un enfant, *Jean Costebadie* ministre a laissé cinq enfants, etc...

« Mémoire des biens des consistoires du diocèse d'Agén ». AGÉN : 5,794, 1.6. — PUIMROL : 939 — DURAS : 639 — GONTAUD : 630. — MONSEMPION : 1486 — PUJOLS : 2,837 — CLAIRAC : 14,000. — TONNEINS : 13,900.

LACÉPÈDE n'avait que 4 anciens catholiques, à la PARADE il n'y a pas un quinzème d'anciens catholiques. — Mémoire intéressant par les détails donnés sur le nombre des habitants et la proportion entre catholiques anciens et nouveaux catholiques.

Estat des biens des Consistoires du diocèse d'Agén et avis de M. l'évêque d'Agén, à quoy, ils peuvent estre appliqués.

Estat des biens appartenans aux Consistoires de la généralité de BORDEAUX, tant en fonds qu'en capital et intérêts des légats, obligations exigibles, non exigibles, ou indéçises — volumineux cahier — in fol.

III. AIGREMONT. — Diocèse de NIMES. Partage entre les commissaires, MM. de *Bezons* et de *Peyremales* au sujet de l'exercice 5 juin 1664 — Original. signé.

IV. AIGUEFONDE, AUXILLON, SAINT-ALBY, S^t PAUL-CAP-DE-JOUX du diocèse de LAVAUR. -- Dans ce dossier se trouve « un Rolle des baptisés en l'église de MAZAMET depuis les troubles de l'année 1562 et continué jusqu'au mois de mars 1563 et commençant à ceux faits par M^e *Antoine Rossel* natif de TOLOSE, ministre de la parolle de Dieu esleu à ce au colloque de CASTRES, le 20 fév. 1563 à la nativité de Jésus-Christ — copie collationnée.

Partage AIGUEFONDS 1667 — interdit le 25 juin 1685.

V. AIRE. — Biens des consistoires du diocèse — *Geaume*, 1251. « Il y a outre cela un legs de 3,000 l. fait en 1628 par le feu S. *Péruqueau*, vivant président en la chambre de l'Édit de GUIENNE lequel avait fait de semblables legs à cinq autres consistoires deus par le Président *Augeart*, mais le S. *de la Serre de Cautirau* son neveu et héritier demande ces sommes pour faire bastir une chapelle dans sa maison. »

VI. ALLAIS (Alais). — Procès-verbal concernant le synode tenu à ALAIS par les Églises des CÉVENNES et du GÉVAUDAN (24 juin 1666 — envoyé par *Peyremale* commissaire royal (Original).

Procès-verbal du même synode, original signé par le modérateur D'Apeilly, pasteur de S^t FLOUR DU POMPIDOU.

Délibération du colloque d'ANDUZE assemblé à ALAIS — 1619.

Extrait du procès-verbal du Synode des CÉVENNES et GÉVAUDAN tenu à ALAIS au mois de juin 1658.

Procès-verbal d'une information faite (28 août 1680) à ALAIS sur le dire de *Saltet*, ancien vallet des consuls d'ANDUZE que les pasteurs voulaient aviser des persécutions dirigées contre les Églises — curieuse affaire : *Saltet* se livra sans le savoir à des catholiques qui le dénoncèrent.

Cahier des actes du synode de la province des CÉVENNES et du GÉVAUDAN, 16 sept. 1682. — Original signé de *Bouton* pasteur d'ALAIS, modérateur. — Procès-verbaux des deux commissaires du Roi, *Henry de Gévaudan* et *Jean Jacques Monteils*. — Actes des colloques de SAUVE, de S^t GERMAIN et d'ANDUZE, tenus à ALAIS le 15 sept. 1682 à l'occasion du synode provincial.

VII. ALBENE (L') en Dauphiné. — Partage au sujet de l'exercice 1664 (23 oct.) conservé par arrêt du 1^{er} sept. 1681.

VIII. ALBY. — Etat des biens des fugitifs du diocèse d'— *Bruniquel Gabriel* sieur de *Laistalade*, *Daniel de Pradatis*, ministre, etc.

IX. ALENÇON. — Mémoire au sujet des ministres d'ALENÇON, qu'on veut assujettir au logement des gens de guerre 1676 (1 page).

Arrêt du conseil d'Etat contre *La Conseillère* ministre d'ALENÇON, 17 juillet 1676 — propositions contre le pape. Exilé à NANTES six mois — (imprimé).

Procès-verbal du Synode tenu à ALENÇON 5 juillet 1678 — envoyé par *Pierre Le Sueur*, écuyer, sieur de *Colleville*. *Sauvage* en fut le modérateur.

« Le sieur *Du Bosc* sera prié de continuer, autant qu'il le pourra et que la nécessité le requerrera, la députation pour les affaires générales ».

Réclamation des réformés en faveur de *Bouvet* leur maître d'école, dont on avait fermé l'établissement; 1682.

Procès-verbal de signification de l'avertissement du clergé de France, au consistoire d'ALENÇON; 4 juillet 1683.

« Nous ne nous sentons pas assez éloquents pour entreprendre l'éloge d'un prince si accompli. C'est un Roy digne de commander à tous les rois de la terre, c'est le plus beau et le plus riche présent que le ciel a jamais fait à nostre France, c'est en terre une image ravissante de la divinité ». Discours du ministre *Sauvage* à l'Intendant.

Procès-verbal de ce qui s'est passé lorsqu'on a désigné un banc pour les catholiques dans le temple, 16 juillet 1683. — *E. Benoit* défendit habilement les intérêts protestants.

Affaire *La Conseillère*. — Dossier important relatif à une accusation portée contre ce ministre, coupable d'avoir « pris pour texte et sujet qu'il fallait pleurer sur soy et sur ses enfants, et qu'en l'estat malheureux de leurs églises il dirait volontiers comme David en ces termes : qui nous donnera les ailes de la colombe pour nous enfuir au-delà des mers, pleurer dans le désert de la solitude? » 10 août 1681. Lettres de M. de *Morangis*, intendant. Instruction, etc...

Dénonciation des ratures faites dans le Journal du Consistoire d'ALENÇON (1684).

Estat des Personnes faisant profession de la R.P.R. dans la généralité. — L'Eglise était desservie par trois ministres : *Benoist, De Brais, Sauvage*. — Important document de 30 pages in-folio, donnant de nombreux détails sur les familles protestantes de la généralité.

Mémoire du nombre de ceux de la R.P.R. de la généralité, qui ont quitté le royaume depuis deux ans, pour se retirer dans les pays estrangers, du lieu où ils demeuraient; l'élection, leurs qualités, vactions, leur âge, leurs familles, s'ils sont mariés, s'ils ont des enfants et s'ils les ont menés avec eux. Par M. de *Bouville*, le 20 août 1685, dans les élections d'ALENÇON, de FALAISE, ARGENTAN, LISIEUX.

Mémoire concernant les biens des fugitifs de la généralité. D'après ce mémoire les biens d'*E. Benoit* auraient été saisis à cause de quelques ratures dans les Livres du Consistoire; ses deux filles furent mises dans un couvent.

Mémoire de la généralité pour les nouveaux convertis. — Mémoire sur les mesures à prendre pour assurer l'entière conversion d'ALENÇON; il suffirait pour cela « d'exiler seulement huit ou dix personnes qui sont parfaitement connues, pour, sous un extérieur trompeur, cacher un venin qu'ils prennent soin de répandre sous main, etc... »

Mémoire des biens des consistoires de la généralité. — (ALENÇON, 32.000 liv. GIBEVILLEPREZ, une rente de 151, 18. — CROISSY, rente, 214. — MÉSNIL id., 172, 6. FALAISE id., 143. — St. PIERRE-SUR-DIVES, id., 251. — LAIGLE, id., 50 l. BELLESMES ET MONGOBERT, id., 523. ORBEC, id., 50.)

Estat des nouveaux-catholiques nourris dans la communauté des nouveau-catholiques à la pension de S. M. et dans le séminaire de 1715 à 1719 (27 pensionnaires).

Estat des filles de la maison des nouvelles catholiques. — 1715 à 1719 (31 pensionnaires). — *Suzanne de Lépinez, Marthe du Souchet, Marguerite du Mesnil, Magdelaine de la Freste.*

X. ALLANSSON (Diocèse de DIE). — Partage intervenu entre les commissaires au sujet de l'exercice, 14 juin 1664. ALLANSON était un exercice de bref dépendant du seigneur de ce lieu conseiller au parlement d'ORANGE. L'exercice fut interdit par jugement du 31 janvier 1684.

XI. ALLIERE (Seigneurerie d') en Touraine et GIERE (Diocèse de Touraine). — Partage au sujet de l'exercice, 29 août 1664.

XII. ANDUZE. Pièces concernant les contestations entre les habitants de la R. P. R. des villes et vigueries, d'ALAIS, ANDUZE, St. AMBROIX et le VIGAN, et les habitants et consuls des villes de SAUVE et de GANGES. — 18 pièces de 1622 à 1683. — Long et interminable procès.

XIII. AUBENAS (diocèse de Viviers). — Mémoire des enfans qui ont esté batisé en l'église réformée d'ALBENAS depuis le décès de feu M^{re} *Andre Chalas* no^{re} par moy *Bernardin Lafaye*, suivant la charge qui m'en a esté donnée par le Consistoire estant ministre *Monsieur Daniel Chamier...*

Ce registre va du 25 juin 1586 à 1604. Il contient aussi un « Mémoire de ceux qui ont espousé en l'église réformée d'ALBENAS » — de 1593 à 1595. — Copie collationnée.

XIV. LORIOL. diocèse de VALENCE. — Partage au sujet de l'exercice 15 juillet 1664. — Interdit le 4 sept. 1684.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE A EMMERICH

(1686-1806).

Tous les lecteurs du *Bulletin* connaissent la savante étude du président de notre Société d'Histoire, M. Fernand de Schickler sur les *Églises du Refuge*. Ce travail qui rassemble, comme en une gerbe, les épis de cette grande moisson d'Églises françaises, fauchées par la tyrannie de Louis XIV, est un vrai trésor de piété et d'érudition. Mais, ce ne sera pas le moindre mérite de son auteur que d'avoir stimulé les travaux des amis de cette histoire des Réfugiés et d'avoir, par là, été la cause de nouvelles découvertes. Nous sommes heureux, pour notre part, d'en annoncer une : celle des registres d'actes pastoraux de l'Église réformée française d'Emmerich.

Emmerich est une ville de la Prusse rhénane, sur la rive droite du Rhin, tout près de la frontière des Pays-Bas et du diocèse d'Utrecht, dont elle a fait partie jusqu'au xvi^e siècle. Reliée par la Ligue hanséatique aux villes d'Arnhem et de Deventer, elle possédait un commerce florissant, comptait au xvi^e siècle 15,000 âmes et était comme prédestinée à servir de ville de refuge. Willibrord, le missionnaire irlandais, qui évangélisa toutes ces contrées depuis le Luxembourg jusqu'à la Frise, passe pour avoir bâti la première église, Saint-Martin (697). Il y eut peut-être, au siècle suivant, une école attachée au canonat de cette église; mais c'est aux Frères de la Vie commune que revient l'honneur d'y avoir allumé le flambeau des études. Ils y fondèrent, en 1467 et 1514, deux écoles latines, l'une sous l'invocation de Saint-Grégoire, l'autre de Saint-Jérôme. Vers le milieu du xv^e siècle, le magistrat y institua en outre un gymnase qui devint prospère et où Henri Bullinger, le continuateur de Zwingle, fit ses études grecques (1516-19).

Emmerich a de tout temps possédé dans ses écoles des maîtres distingués : Alex Hegius, Tilemann, Bredenbach; et dans notre siècle, elle a vu naître M. Frédéric Nippold, l'éminent historien, professeur à l'Université de Berne. C'est à lui que nous devons

l'heureuse trouvaille et voici comment. Sa maison paternelle n'est autre chose que l'ancien presbytère de l'église française d'Emmerich. A l'occasion de la mort de son père, en septembre dernier, il a appris que les registres de cette église existaient encore et s'est empressé de m'en faire part. J'écrivis de suite au Conseil de l'Église réformée allemande, qui voulut bien me prêter l'un de ses précieux Registres, pour le communiquer à la Société d'Histoire du Protestantisme français, et M. le pasteur Vielhaber, recteur de l'école latine, y ajouta des renseignements fort curieux. Ce registre consiste en un volume in-4° sur papier (reliure moderne) qui contient :

I. Le livre des Baptêmes administrés dans l'église française d'Emmerich, depuis l'an 1690 jusqu'à 1806.

II. Le livre des Mariages, depuis l'an 1720 à 1804.

III. Le livre des Mortuaires, depuis 1720 à 1820.

On lit au recto du premier feuillet ces mots : « Il y a un autre livre pour les mariages depuis 1690 jusqu'en 1714 de la main de M. de Péchels. Ce livret de M. de Péchels, ministre, aussi bien qu'un autre, de M. de la Gacherie, son prédécesseur, sont dans un autre livre presque pareil à celui-ci, et ils ont été transcrits par moi, De La Croix, pasteur ». Il ressort de cette note que nous n'avons là qu'un des trois registres de l'église d'Emmerich; M. le pasteur Vielhaber a bien voulu suppléer à cette lacune en transcrivant pour nous les baptêmes et mariages, antérieurs à 1720.

Nous classerons les informations, puisées à ces sources diverses, sous trois chefs : les Pasteurs, les Laïques, le Culte et la Vie ecclésiastique.

I. *Les pasteurs* : C'est le 9 juin 1686, que fut célébré le premier service divin, en français, dans le temple flamand, sous les auspices de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et avec l'autorisation du magistrat d'Emmerich, et du consistoire de l'Église réformée. Il y avait alors une cinquantaine de réfugiés, dont plusieurs étaient arrivés depuis quelques années. On retrouve même des avant-coureurs de ce Refuge, jusqu'en 1650, et nous signalons les noms de Jean Capel (1650), Jean Petit (1652) caporal, André Fontaine (1653) et Jean Claude (1681). Ils s'étaient rattachés à l'église réformée flamande, fondée en 1574 et qui sans doute, comme celle de Wesel, sa voisine, devait son origine au premier Refuge Wallon (1572-96)¹. Cet André

1.F. de Schickler : Les Églises du Refuge. La classe de Wesel.

Fontaine fut même pasteur de l'église flamande et plus tard appelé à desservir l'église flamande française de Hambourg. On connaît tous les avantages et privilèges que l'électeur de Brandebourg, par l'édit de Potsdam (29 octobre 1685) offrit aux Protestants français qui se fixeraient dans ses états; mais on ne saura jamais assez quel accueil empressé et généreux nos pauvres proscrits reçurent de leurs correligionnaires de ces provinces rhénanes. Les registres du Consistoire réformé allemand d'Emmerich en offrent de touchants exemples : 19 avril 1686, secours accordé « aux gens français qui ont quitté la France à cause de leur religion »; 12 octobre : subvention au maître d'école français; 16 avril 1687 : « viaticum », c'est-à-dire secours de route, accordé aux réfugiés français, dans le cas où la Diaconie française n'y suffirait pas.

Dans les cent-vingt années de son existence, l'Église des Réfugiés d'Emmerich a compté huit pasteurs, dont nous allons tâcher de rétablir la succession. Le premier, M. De la Gâcherie (juin 1686 à août 1689) fut « *pris du nombre des Réfugiés* » sur le désir exprimé par Son Altesse Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et agréé par le gouverneur de la régence de Clèves et le magistrat de la ville. C'est lui qui, en décembre 1586, organisa le premier Consistoire, « *lequel n'avait pu être formé plus tôt à cause de la petitesse du troupeau* »; il se composa de deux anciens, élus à la pluralité des voix, à savoir : Antoine Henry et Élie Cholet, tous deux originaires de la province de Picardie et probablement de Saint-Quentin. Après un ministère de trois années, De la Gâcherie demanda un congé (août 1689) pour aller en Hollande; de là, il s'engagea pour aller prêcher en France sous la croix et, en étant revenu sain et sauf (chose rare!), il se retira à Amsterdam, où il mourut.

Il eut pour successeur Jérôme La Boissonade de Péchels (1690-1714), auquel les frères Haag ont consacré une mention. Issu d'une famille de Montauban, de Péchels avait d'abord exercé le saint ministère à Bruniquel (Tarn-et-Garonne). Ayant quitté la France à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes, il se réfugia à la cour de l'électeur de Brandebourg, qui le nomma aumônier du corps des Grands Mousquetaires. Ce corps avait été formé par l'électeur sur les conseils du maréchal de Schomberg et se divisait en deux compagnies, exclusivement composées de gentilshommes, à l'instar des Mousquetaires à cheval de la garde royale de Louis XIV. Il fut appelé en

1690 à Emmerich, et desservit l'église pendant vingt-quatre ans, avec zèle, montrant une sollicitude particulière pour les militaires du Refuge. Il fut souvent secondé par son collègue Mousson, comme lui aumônier des Grands-Mousquetaires. Entre lui et son successeur, M. de Romieu, se trouve une lacune de trois ans, de 1714 à 1717, que nous n'avons pu combler, avec les documents dont nous disposons. Puissent d'autres chercheurs être plus heureux !

M. de Romieu fut le troisième pasteur de l'église d'Emmerich (1717-19). Nous ne savons pas s'il était parent de Pierre Romieu de Saint-Fortunat (Vivarais) qui abjura ; mais il paraît qu'il était déjà âgé en arrivant dans cette ville et qu'il n'y exerça pas longtemps après le mois de mai 1719.

Le recrutement des pasteurs devenait de plus en plus difficile ; car après de Romieu, nous constatons dans le registre un nouvel intervalle : de mai 1719 à juillet 1720, pendant lequel les baptêmes furent administrés par un ministre allemand « *faute de ministre français.* »

Jean Martin, qui succéda à de Romieu, n'y resta guère que quelques mois ; de juillet 1720 à mai 1721 ; car il ne fit qu'un mariage et trois baptêmes. Il fut le quatrième pasteur d'Emmerich.

Le cinquième, Roger-David Naudé (1721-24) était né à Berlin en 1674, d'une famille de Messins réfugiés, et parent du mathématicien Gabriel Naudé. Emmerich fut sans doute sa première paroisse, car il y fut appelé à 27 ans ; mais, doué d'un vrai talent oratoire, il fut au bout de trois ans appelé à l'église de la Frederikstadt à Berlin. Vingt ans après, nous retrouvons l'ancien pasteur d'Emmerich devenu professeur d'éloquence et principal du collège français de la capitale prussienne, et pasteur à la Kloster-Kirche.

Le pauvre petit troupeau de réfugiés avait dû souffrir de ces changements répétés de pasteur : trois pasteurs en sept ans ! Dieu lui accorda en compensation, ce que j'appellerai une dynastie sacerdotale. La famille De la Croix lui donna deux pasteurs ; le père : Antoine-Artus (1724-58), et le fils : Jean-André-Rodolphe (1738-96) et ce fut cette continuité dans le ministère qui sauva l'église d'une fin prochaine et lui assura une durée relativement grande pour sa petitesse. Le Consistoire comptait alors quatre anciens : Jean-Henry Clavel, Jean-Jaques Beyer, Pierre-Jacob Chièvres, seigneur de Lava-lade, François de Ravalet. Nous ignorons l'origine des De la Croix ;

nous savons seulement qu'Antoine-Artus venait de l'église française de Minden (Westphalie), où il avait succédé à J. P. Rossal, en qualité de pasteur. Après un ministère de douze années à Emmerich, il obtint l'éméritat, et céda les fonctions pastorales à son fils Jean-Rodolphe, tout en continuant à l'assister pour divers actes. Tous deux moururent octogénaires, après avoir bien mérité de l'église, par leur fidélité, leur tenue exacte des registres et la bonne administration des intérêts de la paroisse.

Le dernier pasteur fut Louis Bender (1796-1806), nom qui dénote une origine suisse. C'est lui qui écrit mélancoliquement sur la dernière page du registre des baptêmes : « *La seule catéchumène que j'aie eue durant mon ministère à Emmerich, c'est Constance Henriette Dumont. Elle a été reçue à la communion le 29 mars 1805.* »

II. *Les laïques* : Après avoir évoqué les noms des fidèles serviteurs de Dieu qui consacrèrent leur vie à l'édification du petit troupeau français d'Emmerich, essayons de restituer la physionomie de cette église de réfugiés. Comme nous le disions en tête de cet article, Emmerich était comme prédestiné à servir de ville de refuge, par sa situation sur la grande artère commerciale, LE RHIN ; mais elle était d'ailleurs presque indiquée par les déclarations de l'électeur de Brandebourg. En effet, d'après les instructions qui accompagnaient l'édit de Potsdam, « *les Protestants qui sortiraient de France par le Sédanois et le pays Messin, ou bien par la Bourgogne et les provinces du Midi, étaient invités à venir à Francfort-sur-le-Mein, où le résident prussien les attendait pour leur fournir des subsides et des moyens de transport. De là, ils devaient descendre le Rhin jusqu'à Clèves, pour s'établir dans ce duché et dans le comté de la Marck¹.* » Or, Emmerich se trouve à 10 kilomètres au sud de Clèves. On va voir, par la répartition des membres de cette église d'après leurs provinces d'origine, que c'est bien là le chemin que suivirent la plupart des réfugiés. Ajoutons, pour être complet, que quelques-uns vinrent aussi par la route opposée, c'est-à-dire par mer, jusqu'à Rotterdam ou Amsterdam, en remontant le Rhin jusqu'à Emmerich même.

Les provinces qui fournirent leur contingent au refuge de cette ville étaient : l'Artois et la Picardie, le Sédanois et le pays Messin,

1. Ch. Weiss, *Histoire des Réfugiés protestants*, I, p. 128.

le Languedoc, le Dauphiné, la Bourgogne, la Brie, l'Angoumois et le Périgord, la Guyenne, la Normandie. C'étaient, comme on voit, presque toutes celles où dominait le protestantisme; mais la Picardie, le Languedoc et le Dauphiné furent de beaucoup celles qui y contribuèrent le plus. Cela ressort aussi des corps de métier qui étaient le plus largement représentés; à savoir, les fabricants de gaze ou mousseline, qui étaient originaires de Picardie, les fabricants de bas et bonnetterie, les marchands drapiers qui venaient en général du Languedoc et du Dauphiné; cette dernière et la Brie fournirent aussi plusieurs chapeliers. Quant aux militaires, qui étaient fort nombreux et presque tous gentilshommes, ils provenaient de toutes les provinces indistinctement. Signalons, en passant, les noms de Jean-Henry, baron de Gouville, et de sa femme Louise de Beaufort; de Pierre-Jacob de Chièvres, seigneur de la Valade; de Pierre l'Érignes, sieur de la Brouillie; de François de Ravalet, de Jacques de Brueis; de Lambert de Beaulieu.

Mais, ce qui mérite surtout d'être relevé, c'est le fait que l'industrie de la bonnetterie prit bientôt tant d'importance, qu'elle donna l'occasion de fonder à Emmerich une manufacture royale. La direction en fut confiée à David Alary, un tondeur de drap de Nîmes, qui eut pour associé son gendre M. Jacques Le Roux (marchand de Rotterdam). Cet Alary, qui dut se fixer à Emmerich sous le ministère de M. de Romieu (1717-19), paraît avoir été un industriel habile et un vrai patriarche. Il avait épousé à Nîmes, le 27 novembre 1690, Marguerite Sagnier, fille d'un consul de Nîmes¹, dont il avait eu deux filles : Jeanne et Suzanne. Il lui en naquit deux autres à Emmerich : Catherine et Marguerite-Madeleine. Les deux aînées se marièrent sur la terre de refuge et, chose bizarre, devinrent toutes deux veuves au bout de peu d'années et se remarièrent. Suzanne épousa en secondes noces Jean-Jacques Desbordes, « *ci-devant libraire et fils de libraire d'Amsterdam* », dont elle eut six enfants, tous baptisés dans l'église française de cette ville (1727-37). A cette époque, le nom de Desbordes disparaît du Registre, et nous ne serions pas étonnés que Jean-Jacques fût retourné dans la capitale des Pays-Bas prendre la succession de son père. On sait que les Desbordes (d'Amsterdam) furent éditeurs des œuvres de Voltaire

1. Communication de M. Charles Saguier, son arrière petit-neveu.

et que c'est d'une branche de la famille, revenue à Douai et devenue catholique qu'est issue Mme Desbordes-Valmore, l'auteur de tant de charmantes poésies enfantines.

Ce mariage d'un jeune homme d'Amsterdam avec une fille d'Emmerich n'est pas un cas isolé, et nous avons été très frappé, en dépouillant le registre des mariages, des fréquentes unions entre les membres de l'église française d'Emmerich et ceux des églises wallonnes des Pays-Bas.

III. *Le culte et la vie ecclésiastique* : Ce n'est pas seulement avec le dehors que cette église de réfugiés entretenait des rapports actifs, elle avait aussi une vie religieuse intense. Le culte fut d'abord célébré dans le temple de l'église flamande (juin 1686), puis en septembre, dans une chambre basse de l'Hôtel-de-Ville ; enfin, définitivement, dans la salle supérieure de la *Grand'garde*, ou État-major de la place forte. Il y avait deux services par dimanche, l'un à dix heures du matin ; l'autre, dite « *Prière du soir* » à six heures, et tous les premiers mercredis du mois, service de prière et de Sainte-Cène. Le sieur Jacob Col, ancien et diacre, avait la garde de la coupe et des plats de la Sainte-Cène. Le premier maître d'école fut François de Bourbonne, *se disant de Paris* ; mais à la suite d'accusations graves, il fut excommunié pour quelque temps.

Dès lors, la direction de l'école fut associée aux fonctions de lecteur-chantre. Celles-ci furent régulièrement remplies et nous avons pu reconstituer la série de ces serviteurs si méritants et trop peu appréciés de nos églises. Les voici : Jacques Soblet (de Sedan) (m. 1705) et Guillaume Soblet sans doute son fils (m. 1752) ; Jean Henry (de Picardie) qui exerça de 1705 à 1729, année de sa mort, et fut enterré par son fils Frédéric-Henri, le premier ministre de l'église flamande de Groll (Pays-Bas) ; enfin André Dumas, qui fut chantre et maître d'école de 1752 à 1766. Il eut pour successeur Georges-Auguste Bellon (1766-82) et puis nous perdons la trace des autres régents. Il n'en est pas moins remarquable que cette petite église ait maintenu pendant plus d'un siècle la charge de maître d'école. C'est qu'ils tenaient à leur langue, ces pauvres réfugiés, non moins qu'à leur foi, et que toutes les faveurs du roi de Prusse et les bontés de leurs frères réformés flamands ne leur faisaient pas oublier cette belle langue française, cette langue dans

laquelle prêchaient les Claude et les Saurin et où tous chantaient les Psaumes de Marot!

Leur charité n'est pas moins admirable. Le *Bulletin* a déjà publié bien des traits de la générosité de ces proscrits presque dénués de tout; en voici de nouvelles preuves tirées des registres d'Emmerich. Pendant les trois ans et demi de son ministère, M. De la Gâcherie avait reçu et distribué plus de 160 livres pour les pauvres de son église; somme qui représente une valeur cinq ou six fois plus grande de notre temps. Sous le ministère de Jérôme de Péchels, le Consistoire français de Berlin écrivit aux deux Églises flamande et française d'Emmerich pour demander un secours en faveur de cinquante captifs chez les Turcs, probablement des galériens protestants enlevés par les pirates barbaresques. Le Consistoire flamand souscrivit 8 à 10 écus; et le Consistoire français plus de 30 écus qu'il envoya pour cet usage à M. Jurieu à Rotterdam. On voit que la misère des temps et les privations de l'exil n'avaient nullement refroidi la charité de nos pères.

Aujourd'hui, l'église française d'Emmerich a disparu par les mêmes causes que la plupart de celles du refuge; c'est-à-dire par suite de mariages avec les familles indigènes et de la prédominance croissante de la langue du pays. Le dernier membre du petit troupeau, Mme C. H. Van Serrem, baptisée en 1802 par M. Bender, le dernier pasteur français, vit encore chez sa fille Mme la baronne Van Nispen à Heerenberg. Mais cette église a-t-elle disparu sans laisser de traces? Peut-on dire que l'œuvre de ces réfugiés français, de ces victimes du fanatisme et de la tyrannie de Louis XIV, ait été stérile? En aucune façon. L'activité de ces libres chrétiens a été féconde et bénie sous tous les rapports.

Au point de vue de la civilisation, ils ont contribué à doter la Prusse rhénane d'industries nouvelles et qui y sont encore florissantes, telles que fabriques de bonnetterie, de chapeaux, de gaze, etc. Et, dans une autre sphère, ils ont inculqué à leurs hôtes le goût des hautes études et des belles-lettres, témoin l'Académie des sciences et lettres de Berlin, fondée par Frédéric I^{er} (1700) et illustrée par les travaux des Ancillon, des Basnage et des Naudé. Mais surtout, comme Église, ces réfugiés français ont rendu témoignage à la foi vivante, à l'austère vertu, à l'activité et à la charité infatigables des Huguenots nos ancêtres. Ils ont prouvé, une fois de plus,

au monde, que si le protestantisme n'a pas triomphé en France, ce n'est pas qu'il fût moins croyant, ou moins persévérant qu'en Angleterre ou en Allemagne, mais parce qu'il a été accablé sous la coalition d'un clergé dominateur, d'une royauté vénale, d'une population ignorante.

L'église d'Emmerich nous a laissé une expression admirable de sa foi et de son espérance, c'est le sceau de son Consistoire, qui représente un navire battu par les flots avec cette devise : « *Deo duce securo* ». Cet emblème nous rappelle involontairement un autre navire qui porte cette légende : « *Fluctuat nec mergitur* ». Je ne sache rien qui caractérise mieux l'esprit dont sont animés les deux partis qui se divisent la société actuelle : tous deux agités par le flot des révolutions ; tous deux résistant avec énergie aux fluctuations de l'opinion. Seulement, l'un marquant sa confiance dans la force, dans les ressources financières et intellectuelles du pays, l'autre exprimant sa foi dans la vertu sociale du christianisme et dans la protection divine. Ceux-ci défiant les orages de la politique parce qu'ils croient à leur génie, comme les navigateurs de Lutèce à leur bonne étoile. Ceux-là, au contraire, sachant qu'on ne travaille pas en vain quand on obéit à la voix de sa conscience et qu'on sert la cause de Celui qui a dit : « *Les cieux et la terre passeront ; mes paroles ne passeront point.* »

BONET-MAURY.

BIBLIOGRAPHIE

ESQUISSES D'HISTOIRE SUISSE

PAR PIERRE VAUCHER

1 vol. in-8° de 196 pages¹.

Sous ce titre, M. Vaucher, professeur d'histoire à l'université de

1. Lausanne, Henri Mignot, éditeur.

Genève, a réuni trois morceaux d'inégale étendue, dont le premier, le plus long des trois, est consacré à la naissance et au développement de la Confédération helvétique débarrassée des légendes qui entourent son berceau. Le second est relatif à Zwingli et à la réformation de Zurich, et apporte peu de lumières nouvelles sur ce sujet tant de fois traité. Le troisième a pour titre : *Calvin et les Genevois*, notes communiquées à la Société générale d'histoire suisse. L'auteur a entrepris de résumer en quelques pages l'opinion que l'on doit se faire, d'après des publications récentes, de Calvin et de son œuvre. Il est assez peu sympathique au réformateur français, et ne s'en défend pas; mais il fait un louable effort d'impartialité, peut-être même un acte de courage dans un certain milieu méritoire, pour rendre justice à l'homme qu'il est de bon goût de dénigrer dans la cité qui lui doit sa grandeur.

« L'histoire religieuse du xvi^e siècle, dit-il, se résume tout entière dans les noms de Luther, de Calvin, d'Ignace de Loyola, comme celle du xiii^e se résume dans les noms de saint François d'Assise et de saint Dominique. Pourquoi donc refuserait-on à l'organisateur de la réforme française, la justice que l'on accorde si facilement aux deux héros de la pauvreté chrétienne, et qu'on ne refuse pas même au fondateur de la Société de Jésus? » Ces lignes, qui ne pèchent assurément pas par un enthousiasme excessif, indiquent très bien le point de vue de M. Vaucher. Il s'y montre fidèle, à sa manière, dans le substantiel résumé qu'il donne de la vie de Calvin, et dans les réflexions finales que lui inspire la longue lutte du réformateur contre le parti genevois dont les principes étaient si différents des siens : « De là, dit-il, entre les deux partis qui divisaient la cité, et dont l'un ne songeait, pour ainsi parler, qu'à la patrie terrestre, tandis que l'autre la subordonnait sans réserve aux exigences supérieures de la religion, de là entre les deux partis un antagonisme aussi acharné qu'opiniâtre, qui devait forcément avoir pour terme ou l'expulsion définitive du réformateur ou l'impitoyable écrasement de ses adversaires.

» Celui qui étudie jour par jour l'histoire si longue de ces dix-neuf années, est plus d'une fois tenté de se ranger sous le drapeau des proscrits de 1555; mais la grandeur du résultat le réconcilie, quoiqu'il en ait, avec l'étrangeté des moyens mis en œuvre, et sans abdiquer le moins du monde l'indépendance de ses jugements, il

peut rendre à Calvin le témoignage de n'avoir poursuivi que le triomphe d'une cause qui intéressait la chrétienté tout entière. »

Il est superflu d'insister sur les points où nous serions en désaccord avec l'honorable professeur genevois. Nous ne pouvons que souscrire à ses conclusions, et nous sommes heureux de les voir placées, par la dédicace du volume, sous les auspices de l'éminent historien qui a laissé une mémoire si chère à tous ceux qui l'ont connu, et dont les écrits renferment tant d'idées justes, fines ou profondes sur la Réforme. C'est assez nommer M. Louis Vuillemin.

J. B.

P. S. Je reçois la première livraison du tome VII du très savant ouvrage de M. Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, qui contient le récit de la mort de Calvin, et me fournira l'occasion de revenir prochainement, dans une étude d'ensemble, sur ces graves questions.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES

DU XVI^e SIÈCLE ¹

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs (t. XXX, p. 431) sur cette belle publication dont la livraison 9-10 parue depuis offre un intérêt exceptionnel. Elle contient en effet le plus éloquent pamphlet de l'époque, le *Tigre* d'Hotman spirituellement commenté par M. Franklin, et précédé d'une fort belle étude sur les pamphlets politiques, de M. Ch. Lenient, professeur à la Faculté des lettres de Paris. En écrivant ce brillant morceau, M. Lenient n'a eu qu'à se souvenir de son remarquable ouvrage : *La Satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle* (2 vol. in-12), nouvelle édition revue et augmentée, dont la préface contient un hommage des plus sympathiques aux travaux de notre société. C'est un œuvre classique sur un sujet qui confine par tant de côtés à la Réforme.

Parmi les livraisons des *Grandes scènes historiques* parues depuis, il en est une (n^o XI) signée de M. F. de Schickler, qui offre

1. 16 livraisons parues ; in-f^o. Librairie Fischbacher.

un lumineux résumé de l'organisation de l'Église calviniste de 1559 à 1570. C'est l'introduction naturelle aux guerres de religion qui succèdent à la période du martyre. Le massacre de Sens, plus affreux que celui de Vassy, les batailles de Dreux, de Saint-Gilles, de Saint-Denis, le siège de Chartres, offrent autant d'épisodes traités par les plumes les plus compétentes. J'aime à retrouver celle de M. Ch. Waddington, l'historien de Ramus, parmi ces notices remarquables à divers titres qui forment le meilleur commentaire des vieilles gravures de Tortorel et de Perrissin. Les prochaines livraisons promettent un intérêt croissant, et M. Franklin pourra ainsi couronner l'édifice qui sera un des monuments les plus curieux de l'histoire et de l'art s'éclairant mutuellement au xvi^e siècle. De telles publications se recommandent d'elles-mêmes aux érudits et aux amateurs de beaux livres. J. B.

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Par Eugène Réaume¹.

Un séjour de deux mois à la bibliothèque de Bessinges, près Genève², nous permit, il y a douze ans, avec la collaboration de M. Fr. de Caussade, de collationner sur les manuscrits Tronchin, les œuvres publiées de Th. Agrippa d'Aubigné et de copier celles qui n'avaient pas encore vu le jour.

C'est ainsi qu'il nous fut donné de publier, de 1873 à 1877, quatre volumes, dont environ quinze cents pages inédites, entre autres une correspondance de quatre cents lettres.

Dans une note de notre introduction (p. 9), nous exprimions l'espérance de pouvoir, dans une deuxième série, éditer l'*Histoire universelle* du même auteur, devenue fort rare, publication qui

1. Volume in-18. Même format que celui des *Œuvres*. Paris, librairie classique Eugène Belin. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la belle étude sur Agrippa d'Aubigné couronnée par notre Société en 1880 et dont l'auteur veut bien nous communiquer la préface (*Réd.*).

2. Voir pour de plus amples détails notre introduction aux *Œuvres complètes* d'Agrippa d'Aubigné (4 vol. in-8°, Paris, A. Lemerre,

eût justifié notre titre d'*Œuvres complètes de Th. Agrippa d'Aubigné*.

Cet espoir, malgré un commencement d'exécution, ne s'est pas réalisé. Le récit de nos efforts déçus ne saurait intéresser qu'un bien petit nombre de lecteurs; qu'il nous suffise de dire, à l'adresse de ceux qui ont pu s'étonner de voir inachevé le monument que nous élevions à la gloire de d'Aubigné, que, pour renoncer à l'emploi de matériaux amassés par un patient labeur, pour abandonner un projet caressé pendant douze années, il a fallu qu'un obstacle invincible et le soin de notre dignité nous imposassent un si douloureux sacrifice.

Parmi nos matériaux demeurés sans emploi, avec un glossaire complet de la langue de d'Aubigné¹, se trouvait une étude sur d'Aubigné. La Société de l'histoire du Protestantisme français voulut bien, en 1880, honorer ce travail d'un prix réservé depuis plusieurs années à une étude sur d'Aubigné historien, distinction précieuse à nos yeux, à cause de la compétence spéciale des arbitres du concours, et parce que nous trouvâmes, à ce moment, dans leurs bienveillants suffrages une sorte de consolation aux déboires infligés à notre passion d'éditeur.

C'est cette étude que nous offrons aujourd'hui au public, remaniée en certaines parties, augmentée de plusieurs pages qui ne rentraient pas dans le cadre d'un programme déterminé.

D'Aubigné n'a pas même été nommé dans une histoire de la littérature française, œuvre de longue haleine et de conscience, que l'Académie, voulant honorer le talent d'un de ses membres, et s'honorant pour ainsi dire elle-même, a récompensée d'un de ses grands prix. Aujourd'hui, en mettant au concours, pour le prix d'éloquence de 1884, une étude sur Agrippa d'Aubigné, l'illustre Compagnie semble réparer un déni de justice, ou venger l'auteur des *Tragiques* d'un inconcevable oubli.

Sous prétexte que ce sujet était devenu un peu le nôtre par nos travaux sur le xvi^e siècle et la publication des *Œuvres complètes* d'Agrippa d'Aubigné, quelques bienveillants amis nous conseillaient de prendre part à ce concours. Nous estimons qu'il est meséant, à un certain âge, de descendre dans aucune sorte d'arène,

1. Nous espérons achever et publier un jour ce glossaire, complément du travail que nous avons entrepris.

et qu'il convient de laisser se disputer ces couronnes, les talents jeunes et sûrs d'eux-mêmes.

Si nous pouvons concevoir quelque modeste ambition en cette circonstance, c'est que notre monographie, la plus complète qui ait été écrite sur d'Aubigné, en fournissant des matériaux et des documents utiles au futur lauréat de ce concours, offrira en même temps un portrait non flatté, mais fidèle du Béarnais.

Ajoutons que d'Aubigné veut être jugé d'un libre esprit; qu'il faut, tout en reconnaissant ses faiblesses, son humeur morose et intraitable, pouvoir admirer et louer sans restrictions ni arrière-pensées, au détriment même de plus illustres têtes, cet inflexible censeur des vices aristocratiques et royaux, ce défenseur opiniâtre de la liberté de conscience, cet homme, étrange et rare en tout temps, qui n'admet pas que, pour de puissants intérêts, fût-ce la raison d'État, il soit permis de violer son serment, de manquer à la foi solennellement jurée.

E. R.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

On a donné dans le *Bulletin* du 15 novembre dernier (p. 527) quelques détails sur la fête de la Réformation à Paris. Les extraits suivants nous montrent ce pieux anniversaire en province, et apportent de précieux témoignages de sympathie à notre Société.

Relizane, Algérie : 13 novembre 1882. — « Je vous transmets sous ce pli 4 fr. 50 montant de la collecte de l'église de Relizane pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Je vous remercie de m'avoir adressé le n° du *Bulletin* d'octobre. Que Dieu vous encourage dans votre belle œuvre. »

TH. BOISSET.

Codognan : 14 novembre 1882. — « J'ai l'honneur de vous envoyer 15 fr. 60 montant des collectes faites pour la Société dans l'église de Codognan et de Mus. Je regrette que cette somme ne soit pas plus forte. Je suis heureux cependant de vous prouver que votre Société et l'œuvre excellente qu'elle poursuit ne nous sont point indifférentes.

Pour ma part, c'est avec le plus grand plaisir que je vois arriver le *Bulletin*, et que j'y lis les articles si intéressants qu'il contient. Que Dieu bénisse votre œuvre et par elle notre cher Protestantisme français ! »

PAUL BIANQUIS.

Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace) : 15 novembre 1882. — « Nous avons célébré la Fête de la Réformation, dimanche 29 octobre, en langue allemande, et dimanche 5 novembre, en langue française. J'ai pris pour texte : Mathieu, xvii, 7, 8, montrant que les réformateurs sont revenus au dogme central de l'Évangile, le salut en J.-C. Mon cher collègue, M. Rohr, dans la prédication en langue française, a pris pour texte Hébreux, xiii, 7 : *Souvenez-vous de vos conducteurs*, rappelant dans un éloquent aperçu historique la foi et la vie des Huguenots, surtout à l'époque du Refuge. Collectes 50 francs en faveur de notre chère société d'Histoire du Protestantisme français. »

J. G. HOFF.

Castres : 15 novembre 1882. — « J'ai vivement pressé tous les pasteurs de mon ressort consistorial de faire, le jour de la fête de la Réformation, une collecte en faveur de votre Société. J'espère que chacun aura répondu à mon appel et vous adressera quelque don. Je vous envoie moi-même la collecte faite dans l'église réformée de Castres, le 5 novembre, soit 50 francs, et celle faite le même jour dans l'église de la Salvanié, 12 francs, en tout 62 francs, mince offrande mais faite de bon cœur pour une œuvre qui a le mérite si rare de grouper tous les cœurs protestants et de former un dernier lien du faisceau réformé. »

CAMILLE RABAUD.

Barbezieux : 17 novembre 1882. — « Sachant que les préventions que beaucoup de nos concitoyens nourrissent contre le protestantisme sont la conséquence des calomnies qu'on ne cesse de débiter sur son compte, j'ai pris occasion de la solennité du 5 novembre pour les combattre. M'appuyant sur la parole du Sauveur : *Vous les reconnaîtrez à leurs fruits*, j'ai montré l'austérité des réformateurs et des réformés, leur renoncement, leur fidélité allant jusqu'au martyre, etc... Ces considérations ont été illustrées par des faits historiques dont quelques-uns ont été empruntés au *Bulletin*. Je vous dois une reconnaissance toute spéciale pour les articles sur Louis de Marolles que j'ai largement mis à contribution. Nul doute que cet exemple d'une piété si vivante n'ait grandement contribué à l'édification de l'auditoire. L'idée d'envoyer à chaque pasteur un numéro du *Bulletin* qui leur apporte une gerbe de faits choisis est excellente... Je vous envoie sous ce pli le montant de la collecte : 16 fr. 75. »

TH. DUPROIX.

Castres : 20 novembre 1882. — « J'ai l'avantage de vous adresser 82 francs, dont 77 collectés le jour de la fête de la Réformation dans

le temple de notre Église réformée indépendante, pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français, dont j'ai éprouvé par moi-même qu'on l'aime d'autant plus qu'on la connaît mieux... Elle va conquérir des sympathies nouvelles, grâce à la nécessité pour les pasteurs de faire connaître aux enfants notre histoire protestante. Si jusqu'à ce jour, cette instruction n'a pas été donnée, c'est en partie parce que les matériaux manquaient; votre *Bulletin* nous enlève cette excuse. »

JULES BASTIDE.

Privas : 21 novembre 1882. — Envoi d'une collecte de 25 francs. « Je suis vraiment humilié, moi fidèle abonné de votre *Bulletin* depuis trente-et-un ans, de confesser que c'est pour la première fois que mon Église a été invitée à faire quelque chose pour votre Société. Je prends l'engagement de ne plus l'oublier à l'avenir. Que le Seigneur continue de bénir une œuvre si profondément et largement chrétienne! » VINCENT.

La Calmette : 29 novembre 1882. — Envoi d'une collecte de 20 francs faite à l'issue du service religieux célébré à la Rouvière. « Quelque minime que soit cette offrande, daignez l'agréer comme un faible témoignage de notre sincère désir de faire connaître, aimer et prospérer notre Protestantisme dont les principes sont si féconds et dont la mission est si glorieuse. »

FINIELS.

Nous sommes heureux enfin, de reproduire in *extenso* la lettre suivante qui est comme l'adieu d'un zélé pasteur, ami de notre œuvre, et sur le point de quitter l'Église évangélique vaudoise de Nice pour se consacrer à la belle mission du Sud de l'Afrique.

Nice, le 14 novembre 1882.

Monsieur et très honoré frère,

J'ai le plaisir de vous adresser sous ce pli la somme de 62 fr. 55 centimes, produit de la collecte qui s'est faite, le 5 courant, à notre temple pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Cette somme est inférieure à celle de l'an dernier. Mais ne croyez pas que cette différence provienne d'une diminution d'intérêt de notre part pour une Société qui rend de si éminents services à la cause de l'Évangile en même temps qu'à celle de la vérité historique. Elle provient tout simplement du fait que le dimanche précédent nous avons eu une collecte importante en faveur des Vaudois incendiés des Hautes-Alpes et des inondés d'Italie.

Mon prochain départ de Nice pour le champ de la mission française du Sud de l'Afrique, ne changera rien, j'en ai la conviction, à l'habitude qu'a prise notre Église de vous consacrer le produit de la collecte du premier dimanche de novembre. En tout cas, je recommanderai la chose à mon successeur.

Savez-vous qu'il s'est fondé aux Vallées vaudoises une *Société d'Histoire Vaudoise* qui offre de sérieuses garanties de succès, et dont le programme est des plus étendus ?

Savez-vous aussi que des recherches actives ont été faites par un des conseillers de notre Église de Nice sur les anciens protestants (probablement Vaudois) des Alpes-Maritimes, et que des résultats intéressants ont été déjà obtenus ?

Agrérez.....

J. WEITZECKER, pasteur.

CHRONIQUE

VENTE FILLON

Le 19 décembre dernier a eu lieu à l'Hôtel-Drouot la vente des autographes de feu M. Benjamin Fillon, séries XI et XII : *Clergé catholique, Réformateurs et Réformés*. Il est peu de personnages célèbres de notre histoire qui ne fussent représentés dans cette dernière série, depuis Calvin jusqu'aux grands pasteurs du XVII^e siècle, Basnage, Dumoulin, Daillé, Jurieu. On y remarquait de nombreuses lettres de Philippe de Mornay, La Noue, Chamier, Rivet, Jaucourt, etc... et d'importants dossiers relatifs aux assemblées de Saumur, de Loudun et de Châtelleraut qui précédèrent l'Édit de Nantes, et dont une main aussi discrète que généreuse a fait acquisition pour la Bibliothèque du Protestantisme français. Mais le morceau le plus disputé de la vente a été une lettre autographe du pape Grégoire XIII à Charles IX, datée de Rome, 5 septembre 1572, et écrite à l'occasion de la Saint-Barthélemy, sur laquelle nous aurons occasion de revenir dès que le texte latin nous en sera connu. Le Saint-Père invite son très cher fils au Seigneur à ne pas se relâcher dans une œuvre qui est de Dieu, *et à être l'instigateur de ceux qui, avec l'assistance divine, ont ôté du monde ces tristes hérésiarques*. Cette pièce, qui ajoute un texte important au dossier de la Saint-Barthélemy, a été payée 2000 francs; une page signée de Luther et de ses principaux collaborateurs, s'est vendue 1100 francs; une lettre de Zwingli au landgrave de Hesse 1000 francs; un plan de sermon de Calvin avec sa signature : 400 francs; une lettre de Th. de Bèze à Béroald : 300 francs, etc. Voir l'inventaire de Charavay (Broch. in-4° de 79 pages, avec fac-similés).

ERRATA. On nous signale une faute dans le *Bulletin* du 15 décembre dernier (t. XXXI, p. 559-560) c'est *Pacius* et non *Pacini* qu'il y faut lire à trois reprises. Même numéro, p. 563, l. 19, lisez : Guillaume *Bouverie*, comte de Radnor.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeotes réunies, B, Puteaux.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

LA RÉFORME A VALENCIENNES
AU XVI^e SIÈCLE

On savait d'une manière générale que la Réforme avait compté à Valenciennes de nombreux partisans au XVI^e siècle ; on le savait d'après le témoignage de Jean Crespin, le célèbre annaliste du martyre. Mais ce que l'on ignorait¹ c'est que la Réforme avait gagné à sa cause la ville presque tout entière, aussi bien les bourgeois les plus opulents et les plus marquants que les classes inférieures de la population. Ce sont les documents publiés par le savant et regretté M. Paillard, de Valenciennes, qui ont fait la lumière sur cette question, si intéressante pour tous les membres de la famille protestante du Nord².

Demandons-nous d'abord quelle était la situation politique de Valenciennes à cette époque. Valenciennes était une des villes importantes de la province du Hainaut. Elle faisait partie des Pays-Bas, qui étaient une dépendance de la monar-

1. Une bonne partie des faits cités par M. Funck se retrouve dans un article publié en 1878, par M. Weiss, sur le *Protestantisme dans la Flandre française*, Encyclopédie des sciences religieuses, t. IV, p. 758 n. (*Réd.*)

2. *Histoire des troubles à Valenciennes*, 4 vol. in-8°, voir également : *Les grands prêches calvinistes de Valenciennes* (juillet et août 1566) dans le *Bulletin* (t. XXVI, p. 33, 73, 121.)

chie espagnole. Elle jouissait cependant de grandes franchises communales. Ainsi le magistrat avait le droit de haute, moyenne et basse justice et faisait garder la ville par une milice recrutée parmi les citoyens. Le gouvernement central était représenté par un fonctionnaire, nommé le Prévot-le-Comte, qui était le lieutenant du grand bailli du Hainaut, résidant à Mons. Quant au gouvernement local il se composait du Magistrat, c'est-à-dire du prévot de la ville et de douze échevins, lequel était assisté de deux conseils, le grand conseil au nombre de deux cents membres et le petit conseil qui n'en comptait que vingt-cinq.

Valenciennes était à l'époque de la Réforme une ville très prospère. Elle n'avait pas moins de 30 000 habitants, chiffre qu'elle n'a plus retrouvé depuis cette date.

Par suite de son industrie et de son commerce de toiles et de dentelles elle avait noué des relations suivies avec les pays voisins, avec la France et l'Allemagne. C'est de l'Allemagne que lui vinrent, en effet, les doctrines nouvelles de la Réforme et dans les premiers temps les partisans de ces doctrines étaient désignés sous le nom significatif de Luthériens.

Dès 1534 on signale à Valenciennes la présence de disciples de Luther, et c'est en cette qualité qu'un nommé Maillotin fut brûlé vit sur le marché. Mais c'est là un fait isolé. Nous devons descendre jusqu'à l'année 1544 pour trouver, dans Pierre Brully, de Strasbourg, le premier prédicateur de l'Évangile dans notre ville. Ce fut, dit un historien catholique « le brouillon qui vint yci brouiller et semer sa pestilente yvroie ».

Pierre Brully porte également la bonne nouvelle à Arras, Douai, Lille et Tournay. Dans cette ville il fut arrêté et brûlé¹. C'est depuis la prédication de Brully que l'Évangile commence à se répandre avec succès parmi les gens du peuple. Le supplice de Jeanne Basin et de trois autres personnes ne diminue en rien l'ardeur des prosélytes. Mais nous devons at-

1. *Bull.* t. XXVIII, p. 186.

tendre encore une quinzaine d'années avant de pouvoir constater la tenue de réunions régulières de protestants. En 1561, un jardinier, nommé Lestarequy, originaire de Nomain, est appréhendé pour avoir présidé une réunion religieuse aux portes mêmes de Valenciennes, dans un lieu appelé le Vignoble. Après quelques mois de détention il fut relâché. Cette même année se produisit un fait qui ne manque pas d'importance. Une nuit, des groupes d'hommes parcoururent les rues en chantant les Psaumes de David, traduits en français par Clément Marot et mis en musique par Goudimel et Bourgeois. Le Magistrat s'inquiète de cette manifestation et prend des mesures énergiques pour en empêcher le retour. Mais Marguerite de Parme, la gouvernante des Pays-Bas pour son frère le farouche Philippe II, est informée par ses espions de la recrudescence du calvinisme à Valenciennes. Elle rédige alors de concert avec ses conseillers un code draconien, destiné à réprimer l'hérésie naissante.

Entre autres articles remarquables, il y en a un qui assure une prime d'encouragement à tout délateur. Cet article fut appliqué plus d'une fois, comme on le pense bien. Bientôt après on dénonça deux nouveaux convertis, Maillard et Simon Fauveaux. On les interrogea longuement sur leurs croyances et ils répondirent l'un et l'autre avec beaucoup de clarté et de fermeté. On les condamna à être brûlés vifs. Mais voici que le bruit court par la ville que le peuple s'opposera à leur exécution. Le Magistrat en est instruit. Il prend donc ses précautions! Il convoque les bourgeois et les compagnies de serments. Mais le peuple délivre les prisonniers au moment où ils allaient monter sur le bûcher, et dans l'histoire cette journée s'appelle la journée des Maubrûlez (Mal brûlez).

Le Magistrat fit faire des recherches et des perquisitions dans diverses maisons, mais ce fut en pure perte. Cependant on mit la main sur un homme qui était accusé d'avoir fourni un asile aux deux Maubrûlez. Il se nommait Maximilien Philippart. Il fut décapité. D'autres exécutions suivirent celle-là

mais sans intimider les calvinistes. Les « chanteries » recommencèrent de plus belle et le nombre des protestants ne fit qu'augmenter. Aussi la duchesse croit-elle le moment venu de mettre une garnison à Valenciennes. C'est porter atteinte aux droits et aux privilèges de la cité. Cependant la gouvernante insistant il faut bien se soumettre. Mais ce n'est pas tout. Les habitants feront serment d'observer les placards en matière religieuse; nul ne pourra demeurer en ville sans avoir prêté le serment; ordre sera donné à tous d'assister au service divin les fêtes et dimanches sous peine, après trois absences, d'une amende assez forte; après récidive, d'être fustigé et enfin d'être banni et de voir ses biens confisqués. On appliquait à la lettre même les ordonnances les plus cruelles. Aussi voyons-nous nombre de catholiques tièdes qu'on accusait d'être favorables aux doctrines nouvelles, inquiétés, harcelés, et enfin condamnés à des amendes et même à des peines plus lourdes. Des exécutions capitales marquent le séjour de la garnison espagnole qui quitte la ville en 1565. Elle fut remplacée par des compagnies bourgeoises. Allait-on dès lors goûter le calme et la paix? On était au contraire à la veille des plus graves événements.

Le 17 octobre de cette même année partait du bois de Ségovie, en Espagne, une dépêche de Philippe qui ordonnait d'établir dans les Pays-Bas l'inquisition espagnole. Cette nouvelle se répand avec une rapidité étonnante et excite partout les colères les plus vives. Les représentants de la noblesse, les comtes de Hornes et d'Egmont, le prince d'Orange s'alarment. Ils tiennent des réunions secrètes où ils arrêtent les mesures les plus propres à empêcher l'établissement de ce tribunal épouvantable. Ils signent un compromis connu sous le nom de « compromis des nobles » par lequel ils s'engagent à s'opposer de tout leur pouvoir à l'application des placards. A cet effet ils présentent à la gouvernante une requête conçue dans les termes les plus énergiques. Ce compromis des nobles eut un grand retentissement dans le pays. A la faveur de ce

pacte il se forma une vaste confédération de tous ceux qui étaient opposés à la tyrannie de Philippe II et étaient décidés à défendre les libertés et franchises des villes et communes des Pays-Bas. Ce fut la fameuse confédération des Gueux, qui dans le principe ne se composa que de gentilshommes. La requête des nobles produisit une sérieuse impression. La gouvernante promit de recommander aux inquisiteurs d'agir avec beaucoup de discrétion et d'appliquer les placards avec modération.

Le mouvement jusque-là avait été entièrement politique. Il s'y mêla bientôt un élément religieux. Les consistoires réformés, apprenant que les confédérés devaient se réunir de nouveau (en 1566) à Saint-Trond, près de Liège, pour y discuter les intérêts de leur association, résolurent d'envoyer à cette conférence des délégués pour présenter les vœux des Églises. Pérégrin de la Grange, ministre de Valenciennes, et François Junius, ministre d'Anvers, furent délégués pour les Églises wallonnes ; Hermann Modet d'Anvers et un autre dont le nom ne nous est pas connu, pour les Églises flamandes. Les confédérés firent droit aux réclamations des consistoires et ils décidèrent qu'ils demanderaient à la gouvernante l'octroi de la liberté de conscience et de la liberté des prêches.

Nous venons de parler de Pérégrin de la Grange. Il était, en effet, ministre à Valenciennes depuis la fin de 1565. Pendant quelque temps il avait dû se tenir caché chez un coréligionnaire ; mais après le départ des troupes espagnoles il se sentit plus en sûreté et il commença de se montrer en public. Pérégrin était venu exprès à Valenciennes, sur la demande du consistoire qui avait dépêché à Genève deux de ses membres pour y adresser vocation à un ministre. Il était originaire du Dauphiné ; il avait exercé le ministère à Rouen et s'était réfugié à Genève pour échapper aux persécutions qui sévissaient en France. Dès son arrivée dans notre ville il imprima une impulsion vigoureuse au mouvement de la Réforme. Il organisa l'Église sur des bases solides. Il y avait déjà un rudiment d'orga-

nisation, puisque nous avons eu l'occasion de mentionner l'existence d'un consistoire local. Mais ce corps manquait d'une direction sage et éclairée. Il la trouva dans le pasteur qui venait de Genève. Celui-ci tint aux portes de la ville, au lieu dit les Baillettes, dans le marais de l'Espaix, des réunions religieuses très-importantes. Dans ces réunions il administrait le baptême et bénissait les mariages. Il y eut ainsi dix-neuf grandes réunions convoquées en dehors de la ville. Pérégrin présida les premières auxquelles il attirait beaucoup de monde par son éloquence véhémement et pittoresque autant que par la nouveauté de sa doctrine.

« Méridional plein de feu et de hardiesse, dit M. Paillard, il séduisait, rien que par le contraste, les flegmatiques habitants du Hainaut. » Ayant dû se rendre aux conférences de St-Trond comme délégué des Églises, il s'était fait remplacer en son absence par Jean Leseur, dit sire Philippe, originaire d'Arras. Ce prédicateur n'eut pas moins de succès que Pérégrin car il réunit autour de lui jusqu'à 15 000 personnes. Annoncées par un homme que l'on nommait le semonceur, qui se rendait dans les maisons pour prévenir les fidèles, ces réunions étaient de véritables services religieux en plein air; on y chantait des cantiques qui étaient des psaumes de Marot, comme on les chante encore aujourd'hui dans plusieurs anciennes Églises du Cambrésis. Mais, comme on peut bien le penser, ces prédications si courues ne pouvaient être du goût de la Gouvernante qui, aux moyens de ses espions, était tenue au courant de tout ce qui se passait à Valenciennes. Elle fut très irritée quand elle apprit les libertés que prenaient messieurs les calvinistes. Elle envoya sur le champ un de ses officiers avec des propositions nouvelles pour le Magistrat. La duchesse demandait que les prêches fussent suspendus pendant vingt-cinq jours et que la ville ouvrit ses portes à la gendarmerie du roi. Mais le consistoire informé de ces propositions fit savoir au Magistrat qu'il ne devait pas les accepter, alléguant « les dommages foulles et inconvé-

nients que la ville et manans d'icelle en avoyent receus le temps passé. » Les propositions furent en effet rejetées par le Grand Conseil qui se composait en majeure partie d'amis avérés ou secrets de la Réforme. Les prêches recommencèrent alors de plus belle et, fait digne de remarque, les familles notables de la ville commencèrent à se montrer à ces réunions. Le mouvement devenait de plus en plus général et national. Le prévôt-le-comte, représentant de la Gouvernante, voyant son autorité entièrement méconnue, se décida à quitter la ville.

Son départ coïncida avec l'arrivée d'un homme qui devait jouer un rôle important dans le parti calviniste ; j'ai nommé Guy de Bray. Il était originaire de Mons où il naquit en 1523. C'était un homme remarquable par ses connaissances et son talent d'écrivain. Il s'était senti de bonne heure attiré par l'Évangile et de bonne heure aussi il avait prêché la bonne nouvelle du salut. Il avait exercé le ministère à Mons, à Lille, à Valenciennes, sans s'établir d'une manière définitive dans aucune de ces villes. En 1555 il était à Gand. C'est là qu'il publia un livre de controverse très apprécié dans la seconde moitié du XVI^e siècle, « le Baston de la foy » En 1561 il se trouve à Tournay où il compose la célèbre confession de foi de Belgique (*confessio belgica*). A ce moment de sa vie il a acquis parmi les partisans de la Réforme une si grande réputation que ses correspondants en lui écrivant l'appellent : « le Ministre de l'Évangile des Pays-Bas » ; c'est-à-dire le ministre par excellence des dix-sept provinces unies. La persécution le chasse de Tournay. Il se réfugie alors à Sedan auprès du duc de Bouillon, qui venait de se convertir au protestantisme ; il séjourna dans les états de ce prince environ quatre ans. De Sedan il fut appelé à Anvers où il demeura peu de temps. C'est là qu'il reçut vocation du consistoire de Valenciennes pour venir aider Pérégrin de la Grange dans son laborieux ministère. Guy de Bray se mit aussitôt à l'œuvre en partageant avec son collègue la tâche difficile de la prédication. Les réunions avaient lieu à ce moment-là à Anzin, vis-à-vis du cabaret du

Rouge-Cœur. Les calvinistes se sentirent encouragés par la présence à ces réunions de plusieurs gentilshommes confédérés, les seigneurs de Famars, de Wingle, de la Croix et d'Ohain.

Avec le dix-neuvième prêche se terminent les prédications champêtres de Pérégrin de la Grange et de Guy de Bray. Quelle est la situation de Valenciennes? Le Magistrat est complètement débordé et impuissant. Sur les 30 000 habitants, la majorité a passé au calvinisme. Les artisans presque sans réserve et le moyen commerce avaient abandonné les erreurs de l'Église romaine. Aussi bien, en présence d'une pareille affluence de partisans, le consistoire arrête d'envoyer à Bruxelles une députation pour demander à la Gouvernante l'octroi de quelques temples ou lieux publics pour exercer le culte. Les députés trouvent Bruxelles en pleine ébullition. Le bris des images venait de commencer à Anvers. La Gouvernante se montre disposée à faire des concessions. Elle signe avec les Gueux, 23 août 1566, un accord aux termes duquel les prêches sont désormais autorisés là où ils ont déjà eu lieu. Les députés reviennent en toute hâte pour rapporter tout ce qu'ils ont vu. Leurs récits enflammés mettent le comble à l'exaltation de leurs collègues du consistoire et sont comme l'étincelle qui allume l'incendie du lendemain. A Valenciennes, comme dans la plupart des villes qui se tournèrent vers la Réforme, des bandes d'iconoclastes saccagèrent les églises. Le Magistrat laissa faire les bandes quand, avec un peu de sangfroid, il aurait pu venir à bout de ce mouvement désavoué par les ministres et les calvinistes les plus éclairés. Le bris des images fit le plus grand tort à la religion réformée, car il la rendait solidaire de violences et de crimes qu'elle condamnait énergiquement.

Il sembla au consistoire que la conséquence de l'accord signé par la Gouvernante, c'était l'occupation définitive de quelques églises de la ville. Ces édifices appartenaient à la commune qui pouvait en disposer selon le gré des habitants;

or la plus grande partie des habitants s'étant convertie à la religion protestante, il était de toute justice de leur concéder l'usage de quelques-uns de ces édifices. Le consistoire fit au Magistrat une demande dans ce sens. Cette demande fut appuyée par les seigneurs confédérés. Mais la Gouvernante la repoussa absolument, alléguant qu'il fallait s'en tenir strictement aux termes de l'accord du 23 août. Elle exigeait en conséquence, que les prêches eussent lieu en dehors de la ville et que les ministres fussent sujets des Pays-Bas. Elle déclarait en outre que si Valenciennes refusait d'obtempérer à ses ordres elle considérerait la ville comme rebelle. Le consistoire n'était pas d'humeur à accepter les conditions de la duchesse; surtout il ne voulait pas se séparer de celui qui était l'âme même de la Réforme à Valenciennes, Pérégrin de la Grange, qui en sa qualité de Français était personnellement visé. On négocia longtemps; enfin on parut sur le point de s'entendre. Il fut convenu que le grand bailli du Hainaut viendrait, le 20 novembre, à Valenciennes et qu'alors on déterminerait les emplacements pour tenir les prêches et construire des temples hors de la ville. Noircarmes se rendit en effet dans notre cité, mais au lieu de pénétrer dans l'intérieur il se tint aux portes. Il fit convoquer les membres du consistoire; mais ceux-ci ne se présentèrent pas, alléguant avec une parfaite raison qu'ils n'auraient jamais pensé que des affaires si importantes pussent se traiter sous une porte et qu'ils n'avaient pas douté que Noircarmes n'entrât en ville. Noircarmes furieux retourna à Condé où il avait établi son quartier général, résolu de se venger de l'affront. Il intima au Magistrat l'ordre de recevoir la gendarmerie du Roi. Mais le consistoire s'y opposa disant que c'était pour faire cesser les prêches. La situation devenait très grave. La ville était en rébellion contre les ordres du Gouverneur. Aussi se prépare-t-elle à un siège peut-être très rapproché. Elle réorganise les compagnies bourgeoises licenciées par le grand bailli du Hainaut et forme des troupes nouvelles avec les hommes en travail qui inondaient la place. Elle

met les remparts en état de défense en les garnissant de pièces d'artillerie et en exécutant quelques travaux de fortification. Tous les citoyens, sans distinction de rangs et de classes, prennent part à ce mouvement patriotique autant que religieux car il s'agit de maintenir avec la foi nouvelle les franchises communales.

Nous voyons parmi les principaux chefs, Michel Herlin. C'était un homme occupant une position très élevée. Il était seigneur de Jeulain. Sa femme, très attachée à la Réforme, l'avait engagé à envoyer ses fils étudier à l'Académie de Genève. Ses fils en étaient revenus avec des convictions profondes et un vif enthousiasme pour l'œuvre de Calvin. Les deux ministres exerçaient une influence considérable sur le peuple et par leur éloquence brûlante ils entretenaient le zèle de leurs partisans. Cette armée, composée de citoyens nullement aguerris se battit avec un courage admirable. Elle tint en échec pendant plus de trois mois des troupes infiniment plus nombreuses et commandées par des officiers d'élite. Mais que pouvait faire une ville isolée contre toute la puissance de l'Espagne? Elle se défendit aussi longtemps que ses ressources le lui permirent, multipliant les sorties, les attaques et jetant souvent le désordre dans les rangs ennemis. Elle cherchait à gagner du temps, espérant toujours dans les confédérés qui lui avaient promis des secours; mais ces secours n'arrivaient pas. L'armée du prince d'Orange venait d'être taillée en pièces. Sous l'impression de ce désastre et pour éviter les horreurs d'une ville prise d'assaut elle se décida à se rendre sans conditions (mars 1567). Les vainqueurs furent sans pitié pour la cité rebelle qui avait osé adopter une foi abhorrée par le roi d'Espagne. Pérégrin de la Grange, Guy de Bray, Michel Herlin père et fils, et Jean Mahieu furent mis à mort. Crespin nous a rapporté de touchants détails sur les derniers moments de ces fidèles confesseurs qui moururent comme ils avaient vécu, dans les sentiments de la piété la plus vive. Au moment où il allait être conduit au gibet, Guy de Bray adressa à ses com-

pagnons de captivité ces belles paroles : « Mes frères, je suis aujourd'hui condamné à mort pour la doctrine du Fils de Dieu ! Loué en soit-il ! J'en suis fort joyeux, je n'eusse jamais pensé que Dieu m'eût fait cet honneur. Je sens sa grâce qui découle en moi de plus en plus ; je suis fortifié de minute en minute et mon cœur bondit de joye au dedans de moy. »

Périgrin de la Grange prit congé en ces termes de ses compagnons de captivité : « Mes amis je suis, condamné à la mort pour la doctrine du Fils de Dieu, et je m'en vais à la vie éternelle, car mon nom est écrit au livre de vie, et n'en peut estre effacé, d'autant que les dons et vocation de Dieu sont sans repentance. « Par un scrupule qui attestait une singulière liberté d'esprit, il demanda « une espoussette » pour nettoyer sa cape, ses vêtements, « comme un homme convié aux noces, et qui se rend au banquet éternel de l'Agneau. » A l'heure suprême, « quand il fut sur l'échelle, quelque grand bruit que fissent les soldats, il protesta à haute voix qu'il ne mourait pour autre cause que pour avoir annoncé la pure vérité, et de cela il prit le ciel et la terre en témoignage. » Michel Herlin, père et fils, ne furent pas moins constants. Le consistoire de Valenciennes paya largement son tribut : Quatre de ses anciens ou diacres, Mathieu de la Haye, Pierre de la Rue, Roland-le-Bouc et François Paton subirent héroïquement le martyre¹.

Il y en eut un grand nombre d'autres qui furent poursuivis pour les faits se rattachant à la rébellion ; les uns furent condamnés au bannissement et dépouillés de leurs biens, les autres furent exécutés. Cependant les mesures prises par les commissaires royaux parurent bénignes en comparaison de la tyrannie qu'exerça bientôt après le duc d'Albe, le successeur de Marguerite de Parme dans le gouvernement des Pays-Bas. Valenciennes passa alors deux années (1567-69) dans des angoisses indicibles. « Il ne se passait pas de semaine, dit d'Oultremann,

1. Crespin, *Hist. des martyrs*. Édition de 1597, f° 78 et suivants.

qu'on ne mit à mort un bourgeois ou même plusieurs. » Le sang coula sans relâche au mépris de la justice et de l'humanité. Valenciennes avait perdu toutes ses franchises et ses privilèges. On lui avait imposé cette fois des troupes. Les soldats, qu'on avait logés chez l'habitant, commettaient toutes sortes d'exactions et considéraient volontiers Valenciennes comme une ville prise d'assaut. Pour s'affranchir d'un joug aussi insupportable, la ville obtint l'autorisation de bâtir à ses frais près de la porte d'Anzin un château-fort pour la garnison.

Cependant le duc d'Albe, toujours à court d'argent, levait les impôts les plus lourds sur les villes du Hainaut. Valenciennes n'était pas épargnée. Ces mesures provoquèrent un mécontentement si général que le duc d'Albe demanda en grâce à son maître de le relever de ses fonctions. « Il n'avait plus, disait-il, aucun crédit ; la haine qu'on lui portait empêchait qu'on le secondât ; il espérait que son successeur rencontrerait plus de sympathie et il suppliait le roi de hâter son arrivée. » Il n'en avait pas moins accompli l'œuvre que son maître lui avait confiée, qui était d'extirper l'hérésie des villes où elle s'était implantée et d'exterminer les hérétiques qui ne voudraient pas rentrer dans le giron de la sainte Église romaine. Il n'avait réussi que trop bien, malheureusement, à Valenciennes et dans le Hainaut. Si l'Évangile conservait encore quelques partisans secrets, extérieurement toute trace de protestantisme avait complètement disparu.

AD. FUNCK, *pasteur*.

DOCUMENTS

REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MOUY

1592-1594

Le très mince registre que nous allons publier *in-extenso* est conservé aux Archives départementales de l'Oise ; il a, croyons-nous, une importance toute particulière qui tient à sa nature, à sa date et à sa provenance.

On sait en effet que sous l'ancien régime le mode usité en France, pour la constatation des actes de l'état-civil, n'était pas le même pour les catholiques et pour les protestants, et, sans prétendre d'ailleurs justifier cette distinction, on peut dire qu'elle avait jusqu'à un certain point sa raison d'être, les registres de l'état-civil ayant eu pour but originairement de constater moins la capacité des personnes que l'administration des sacrements. Aussi les désignait-on sous les noms de *registres de baptêmes, mariages et sépultures* ; il était par suite tout naturel que leur rédaction et leur tenue fût confiée pour les catholiques aux curés et aux vicaires, ce qu'avaient prescrit ou régularisé les célèbres Ordonnances de Villers-Cotterets, en 1539, et de Blois, en 1579. Il n'eût pas été moins logique d'agir semblablement vis-à-vis des protestants et de charger les pasteurs de leur communion de l'accomplissement du même devoir.

Il n'en fut pas toujours ainsi cependant, et trois périodes apparaissent nettement dans l'histoire de l'état-civil des protestants en France. Pendant la première qui est comprise entre la promulgation et la révocation de l'Édit de Nantes (1598-1685), les actes de l'état-civil des protestants sont tenus par les pasteurs¹. Durant

1. En vertu de l'Édit de Nantes, l'état civil des protestants et autres réformés

la seconde, qui commence en 1685 pour ne se terminer qu'en 1787, les protestants privés de leurs pasteurs qui ont dû sortir du royaume, contraints de faire baptiser leurs enfants par les curés des paroisses et de les faire élever dans la religion catholique, ne pouvant tenir d'assemblées sous aucun prétexte, n'ont pas d'état civil¹. La troisième enfin est ouverte par la déclaration du 18 novembre 1787, qui, pour remédier à la situation faite aux protestants par la révocation de l'Édit de Nantes, commit les officiers de justice au soin de dresser les actes de leur état civil².

était constaté par leurs ministres; les registres se tenaient aux Consistoires. DALLOZ. JURISPRUDENCE GÉNÉRALE. RÉPERTOIRE, *verbo* ACTE DE L'ÉTAT CIVIL.

1. Défendons à nos dits sujets de la religion prétendue réformée de ne plus s'assembler pour faire l'exercice de ladite religion en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être... Enjoignons à tous ministres de ladite religion prétendue réformée qui ne voudront pas se convertir et embrasser la religion catholique, apostolique et romaine; de sortir de notre royaume et de notre obéissance, quinze jours après la publication de notre présent Édit; sans y pouvoir séjourner au-delà, ni pendant ledit temps de quinze jours faire aucun prêcher, exhortation, ni autre fonction à peine des galères. A l'égard des enfants qui naîtront de ceux de ladite religion prétendue réformée, voulons qu'ils soient dorénavant baptisés par les curés des paroisses; enjoignons aux pères et mères de les envoyer aux églises à cet effet, à peine de cinq cens livres d'amende, et de plus grande s'il y eschet; et seront ensuite les enfants élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine. RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, articles II, IV, VIII.

2. Lorsque Louis XIV défendit solennellement dans tous les Pays et Terres de son obéissance, l'exercice public de toute autre Religion que la Religion Catholique, l'espoir d'amener ses Peuples à l'unité si désirable du même culte, soutenu par de trompeuses apparences de conversions, empêcha ce grand Roi de suivre le plan qu'il avoit formé dans ses Conseils pour constater légalement l'état civil de ceux de ses Sujets qui ne pouvoient pas être admis aux Sacremens de l'Église..... Notre justice et l'intérêt de notre Royaume ne nous permettent pas d'exclure plus long-tems des droits de l'état civil ceux de nos Sujets ou Étrangers domiciliés dans notre Empire qui ne professent point la Religion Catholique. Une assez longue expérience a démontré que ces épreuves rigoureuses étoient insuffisantes pour les convertir : nous ne devons donc plus souffrir que nos Loix les puissent inutilement du malheur de leur naissance, en les privant des droits que la nature ne cesse de réclamer en leur veur. Nous avons considéré que les Protestants, ainsi dépourvus de toute existence légale, étoient placés dans l'alternative inévitable ou de profaner les Sacremens par des conversions simulées, ou de compromettre l'état de leurs enfans en contractant des mariages frappés d'avance de nullité par la Législation de notre royaume..... Un pareil ordre de choses sollicitoit depuis long-tems notre

Mais, de même qu'antérieurement à l'Ordonnance de Villers-Cotterets, plusieurs curés tenaient déjà registre des baptêmes, mariages et enterrements accomplis dans leurs paroisses¹, de même aussi, des ministres protestants consignaient exactement ces mêmes faits avant que l'Édit de Nantes les eût investis officiellement de cette mission. A-t-on recueilli et conservé dans les dépôts d'archives un grand nombre de ces premiers registres de l'état civil protestant? Nous ne le pensons pas², et c'est une raison de plus, à notre sens, pour mettre au jour le présent registre qui remonte à l'année 1592, époque à laquelle la Ligue régnait en maîtresse à Beauvais.

Ajoutons qu'il fournit au point de vue de l'histoire locale un renseignement qui n'est pas dépourvu d'intérêt, puisqu'il atteste la présence dans la ville de Mouy d'une église réformée dont l'existence n'avait pas encore été signalée jusqu'ici³. Ce fait n'a rien d'ailleurs qui puisse surprendre; car, si dans les dernières années du xvi^e siècle, une église réformée devait s'établir dans le Beauvaisis, c'était bien à Mouy qu'elle avait sa place en quelque sorte marquée à l'avance. Ardents calvinistes, les de Vaudrey, seigneurs de Mouy, avaient fait de leur château un centre de prédication, et le possesseur actuel Georges de Mouy-Vaudrey, serviteur dévoué de Henri IV, se montrait « le plus actif et le plus infatigable ennemi de Beauvais. Maître de trois fortschâteaux, Mouy, le Château-Vert et le Château-Rouge, voisins de la ville, nul n'était mieux placé pour tenir Beauvais en échec et perpétuer autour de ses murs une guerre de sur-

autorité de mettre un terme à ces dangereuses contradictions entre les droits de la nature et les dispositions de la Loi. PREAMBULE DE L'ÉDIT DU ROI CONCERNANT CEUX QUI NE FONT PAS PROFESSION DE LA RELIGION CATHOLIQUE, DONNÉ A VERSAILLES AU MOIS DE NOVEMBRE 1787, REGISTRÉ EN PARLEMENT le 29 janvier 1788.

1. L'Ordonnance de Villers-Cotterets prescrivant par les articles L et LI de « faire registres des sépultures » et de « faire registres des baptêmes » est postérieure de 79 ans aux plus anciens registres d'état civil connus qui sont ceux de Montarcher (Loire) commençant en 1469-1470.

2. Nous citerons parmi les plus curieux de ces registres ceux de l'ancienne Église réformée d'Authon (1597-1679) publiés par notre éminent confrère M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, au t. IV du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français.*, 1^{re} série, et ceux de l'Église de Montpellier (1560-1792) publiés dans le même recueil par M. Ph. Corbière.

3. Graves dit seulement que « la ville de Mouy devint un des principaux boulevards de la nouvelle religion dans le Beauvoisis ». PRÉCIS STATISTIQUE SUR LE CANTON DE MOUY.

prises, d'embuscades et de rapines¹ ». Aussi la lutte fut-elle longue et opiniâtre; elle ne cessa que le jour où l'audacieux capitaine tombé dans une embuscade fut amené prisonnier à Beauvais par ses ennemis triomphants, 28 juin 1592. Sa mise en liberté lui coûta cher; il ne quitta sa prison, le 5 novembre suivant, qu'après s'être engagé à démanteler les places de Bresles, de Gerberoy et d'Ons-en-Bray, et à déclarer neutres celles de Mouy, du Château-Rouge et du Château-Vert. Que devint-il ensuite? Nous ne saurions le dire, car l'histoire locale et contemporaine perd la trace de ce personnage; cependant il vivait encore le 13 juin 1593 et se faisait représenter à cette date par son neveu Benjamin, sieur de Normanville au baptême de Balthazard de La Vallée auquel il servait de parrain.

Quelques jours après, le 24 juin 1593, il est fait mention d'un Isaac de Vaudrey, sieur de Mouy. A quel degré cet Isaac était-il parent de Georges de Mouy-Vaudrey et lui avait-il déjà succédé? Nouvelles questions auxquelles il nous est impossible de répondre, attendu qu'il n'existe aucune généalogie, ni imprimée ni manuscrite de la famille de Vaudrey. Nous dirons seulement qu'il était fils de Louis de Vaudrey, sieur de Mouy, qui, assassiné par Maurevert, mourut à La Rochelle, et de Jeanne de Chanteloup première femme de Louis de Vaudrey qui, en secondes noces, épousa Marie de Juré, dame du Plessis-aux-Tournelles; — qu'il avait eu pour frère Arthur de Vaudrey, lequel, pour venger son père tua Maurevert, rue Saint-Honoré, en 1583, et fut lui-même tué par un des gardes qui lui cassa la tête d'un coup d'arquebuse; — qu'après avoir servi brillamment sous les plus illustres chefs, le prince de Condé, La Noüe et Coligny, il obtint en 1597 le brevet de maréchal de camp et mourut en 1598 tué en duel par Boissi².

En lisant le présent registre dont les dates extrêmes sont celles du 13 novembre 1592, — huit jours après la délivrance de Georges de Mouy-Vaudrey, — et du 7 août 1594, — quelques semaines avant la soumission de Beauvais qui eut lieu le 4 septembre, — on recueillera d'utiles renseignements sur plusieurs

1. La *Ligue à Beauvais*, par M. Dupont-White, pages 17, 43, 92.

2. Ces indications nous sont fournies par la *France Protestante*, de MM. Eug. et Em. Haag, t. IX, *verbo* VAUDRAY.

seigneurs calvinistes dont quelques-uns ne sont pas sans renom, et, entre autres, sur Odet de La Noüe, gouverneur de Gournay-sur-Marne, sur Antoine de Cormont, gouverneur de Pont-sur-Seine, sur Job de Villers, sieur de Mérard, sur Bénardin de Courcelles, sieur du Déluge¹. On verra aussi que rien ne se rapprochait moins de la vie sédentaire que l'existence d'un pasteur protestant à l'époque qui nous occupe, puisque le pasteur de l'église de Mouy conférait les sacrements tour à tour à Mouy, le 13 novembre 1592; à Clermont, le 19; au Plessis-Tournelles, dans le département de Seine-et-Marne, le 24 juin 1593; à La Motte-sur-Seine, en Champagne, le 29; au Plessis-Tournelles, le 5 juillet; à Mouy, le 8 août, etc.

Cette notice serait incomplète si nous ne la terminions en donnant une description sommaire du manuscrit. C'est un cahier de 10 feuillets, papier, mesurant 23 centimètres de hauteur sur 15 de largeur, et dont chaque feuillet est couvert, au recto et au verso, d'une écriture régulière, contenant peu d'abréviations et très lisible. Les pages 9, 10, 11, 12, 18, 19 et 20 sont restées en blanc, et, à la page 17, le pasteur Pierre Biolet, ainsi que deux anciens, Framery et Lamouche, ont apposé leur signature à la suite du dernier acte de mariage. Il est par conséquent certain que ce registre nous est parvenu dans son entier, et qu'il servait à inscrire uniquement les actes de baptême et de mariage.

E. COUARD LUYS.

REGISTRE DES BAPTESMES ADMINISTREZ
EN L'ÉGLISE REFFORMÉE DE MOUY² DEPUIS L'AN 1592

Du samedi, 13 novembre dudict an.

A esté baptizée par moy, Pierre Biolet, ministre de la parolle de Dieu, une fille nommée Esther. Le père Jehan Le Leu; la mère,

1. Nous avons, autant que nous l'avons pu, identiifié les noms propres qui se trouvent mentionnés dans le registre. Nous n'avons pas malheureusement réussi à le faire pour tous, et nous prions nos lecteurs de nous excuser, en considérant que si les moyens d'information ne nous manquaient pas pour le département de l'Oise, ils nous faisaient absolument défaut pour les autres départements.

2. Oise, arrondissement de Clermont, chef-lieu de canton.

Rachel Callet, fille de Frémin Callet de Paris. Le parrin, Gabriel de Gain; la marrine, Marie Corron, femme de Luc Haillot.

A Clermont ¹, le vendredy 19 dudict moys.

A esté baptizé Jonathas, filz de David Regnard, de Clermont, sieur de Limoges, et d'Anne Petit, sa femme, dudict lieu. Le parin, Thomas Petit dict du Claux-Hardy; la marine, Geneviefve Pintard.

Audiet lieu, jour et an que dessus.

A esté baptizé par moy susdict, Jehan, filz de Charles d'Erlangue, de Breil-Le-Sec ², et de Marye Gobert de Clermont en Beauvoisis. Le parin, premier qui n'a peu assister à l'action, Anthoine Gobert; son substitut, Philippe Hurtault; la marine, Thoinette Le Clerq, tous dudict Clermont.

Audiet lieu, jour et an que dessus.

A esté baptizé par moy prénommé Joacin, fils de Martin Gobert, de Clermont, et de Madaleine Masurier, sa femme. Le parin, Joacin de L'Escot Flament, habitant dudict Clermont; la marine, Jehanne Garbette dicte La Haye.

Du 8 febvrier, 1593, jour de dimanche.

A esté baptizé par moy prédiet., filz de Pierre Gobert, de Warty ³, et de Françoise. Le parin, Jehan Marten, d'Yux ⁴ (?) en Picardie; la marrine, damoyselle Marie d'Arquinvillers ⁵.

Du 18 avril, jour de Pasques dudict an.

A esté par moy prédiet baptizé Noël, filz de Pierre Solon, d'Ar-

1. Oise, chef-lieu d'arrondissement.
2. Oise, arrondissement et canton de Clermont, *Breuil-le-Sec*.
3. Aujourd'hui *Fitz-James*. Oise, arrondissement et canton de Clermont.
4. Peut-être *Yeux-Blas* dans le département de l'Aisne, ou *Yzeux* dans celui de la Somme.
5. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Saint-Just-en-Chaussée. *Erquinvillers*.

query ¹, demeurant audict Clermont, et de Loyse Le Noir, sa femme. Le parin, le sieur de Commugny ², dudict Clermont; la marine, Anne Petit, dudict lieu.

Du 9 may dudict an.

A esté par moy susnommé baptizée Marye, fille de Pierre Gobert Fournier, et de Barbe Malinoire, sa femme, tous deux de Conteville ³. Le parin, Noël, filz de Michel Beaupegner, de Bonoeil en Picardye ⁴; la marine, Judith Fournier de la mesme.

Du dimanche, 13 juing dudict an.

A esté par moy susnommé baptizé un enfant aagé de cinq ans nommé Baltazard, filz de feu Barthellemy, sieur de La Vallée, et de mademoyselle Anne de Saucourt, sa femme. Le parin, substitud ou nom du seigneur de Mouy, a esté son nepveu Benjamin, sieur de Normanville ⁵.

Dudict jour et an.

A esté par moy susdict baptizé, Jehan, de mesme aage, filz de Jehan Lieble et de Marye Dumont, sa femme, tous deux de Contie en Picardye ⁶. Le parin, Adrian Lieble; la marine, mademoyselle Anne de Saucourt, veufve de feu le sieur de La Vallée.

Au Plessis-aux-Tournelles en Brye ⁷, du 24 juing 1593, jeudy.

A esté par moy susnommé baptizée audict lieu une fille de Monsieur de la Noüe, nommé Odet de La Noüe ⁸, et sa femme Marye de

1. Oise, arrondissement et canton de Clermont. *Erquery*.

2. Peut-être *Commeny* dans le département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Marines.

3. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Crevecœur.

4. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Breteuil. *Bonneuil*.

5. Plusieurs localités portent ce nom dans le département de l'Eure et dans celui de la Seine-Inférieure.

6. Somme, arrondissement d'Amiens et canton de *Conty*.

7. Seine-et-Marne, commune de Cucharmoy.

8. Odet de La Noüe, filz du célèbre La Noüe, dit Bras-de-Fer, et de Marguerite de Téligny, avait épousé Marie de Launay qui lui donna deux filles et un fils. Consulter à ce sujet *La France Protestante, loc. cit.*

Lanoy; a esté nommée Marye. Le parin a esté Ysaac de Vauldray, sieur de Mouy; la marine, Marye de Luré, dame du Plessis, veufve de deffunct Monsieur de La Noüe ¹.

Du 25 dudiet an que dessus audiet lieu.

Fut aussy baptizé par moy un enfant de quatre ans nommé Paul. Le père Pierre de Vimeux, demeurant à Messart en Brye² et sa femme, Jacqueline Boucher. Le parin, Jacques Robert, sieur de Dueilly; la marine, Suzanne Bochart, fille de deffunct monsieur du Menillet.

Du jour et an que dessus, audiet lieu.

Fut baptizée par moy une fille nommée Loyse. Le père Paul Robert, vicomte de Dueilly de Brye. Le parin, Odet, sieur de La Noue; la marine, Lucianne Lullier, femme de Jacques Robert, sieur de Dueilly.

A La Motte-sur-Seyne en Champagne ¹, du 29 dudiet an que dessus.

Fut baptisée une fille nommée Loyse. Le père, Absalon Bouchard, du Chasteau Thierry; ³ la mère Barbe Huau, sa femme. Le parin, Loys, sieur d'Aubry, lieutenant du gouverneur de Nojan-sur-Seyne ⁴.

Dudiet jour et an, audit lieu.

Fut baptisée par moy prénommé une fille aussy nommé Loyse. Le père Claude d'Ansuerville, baron de Révillon, et la mère, Judieth Régnier, sa femme, fille de deffunct sieur d'Esternay ⁵. Le parin, Regné de La Noüe Bordet; la marine, Marye de Luré, dame du Plessis-aux-Tournelles, veufve de deffunct sieur de La Noüe.

Au Plessis lieu prédiet, 5 juillet 93.

A esté par moy prédiet baptizé un enfant de quatre moys et demy

1. Le manuscrit porte bien Luré et non Juré. C'est cependant le nom de Marie de Juré que donnent les frères Haag à la seconde femme de Louis de Vaudray qui, après la mort de celui-ci, se remaria avec La Noüe Bras-de-Fer.

2. Aube, arrondissement et canton de Nogent-sur-Seine. *La Motte-Tilly*.

3. Aisne, chef-lieu d'arrondissement.

4. Aube, chef-lieu d'arrondissement. *Nogent-sur-Seine*.

5. Marne, arrondissement d'Épernay, chef-lieu de canton.

nommé Loys. Le père Loys Guillart, sieur de l'Isle en.....; la mère, Marye Ragnier d'Esternay, sa femme; le parin Salomon, filz du sieur de Long (et); la maryne, Marye de Lanoy, femme de Monsieur de La Noüe, gouverneur pour sa majesté du fort de Gournay-sur-Marne ¹.

Audiet lieu, 6 juillet 93.

A esté par moy baptizée une fille nommée Suzanne. Le père Anthoine de Cormont ², sieur de Villeneuve, gouverneur pour sa dicte majesté de Pont-sur-Seyne; la mère Magdeleine Hotteman, sa femme. Le parin, Odet, sieur de La Noüe, prénommé; la marine, Marie de Luré, veufve de deffunct Monsieur de La Noüe.

A Mouy, dimanche 8 d'aoust dudiet an.

A esté baptizée par moy prédiet une fille nommée Suzanne. Le père Gilles Collengnant de Tournay en Flandres ³, demeurant à Clermont en Beauvoisis. Le parin, Pierre Solon, d'Erquery, près dudiet Clermont; la maryne, Marye Sturbe, d'Erquery.

Du dimanche 5 de septembre, jour de cène dudiet an.

Ont esté baptizez audiet Mouy Anne, fille de Vincent du Bois, de Monsure ⁴ auprès de Conty en Picardye, et de Suzanne Beaupigner, fille de feu Anthoine Beaupigner. Le parin a esté Nicolas Haillot, recepveur de Monsieur de Mouy; la marine, Anne de Fouilleuze, femme de Monsieur de Saucourt.

Item, Anne, fille de Luc Lucas, de Beaudeduit ⁵, qui est entre Conty et Grandvillé, et de Sara Fournier, sa femme. Le parin Noël, filz de Michel Beaupigner; la marine, Mademoiselle Anne de Saucourt, veufve de feu Monsieur de La Vallée.

Item, Marye, fille de Noël Le Gueuvre? et Denise Auberon, sa

1. Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse.

2. Antoine de Cormont, sieur des Bordes, avait servi, en 1572, avec La Noüe en Flandre et avait rejoint l'armée allemande à Mouy en 1587; ancien de l'église de Sézaune il fut député au synode de Privas en 1612. Resté veuf de Madeleine Hotman, il épousa Rachel Bochart et laissa trois filles et un fils.

3. Belgique.

4. Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Conty. *Monsures*.

5. Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Grandvilliers.

femme, tous deux de Belleuze¹ en Picardye. Le parin, Bastian Beaupigner; la marine, Esther du Mas, veufve de feu Monsieur de La Neufville.

Item, Charles, filz de Hiérosme de Saint-Saufliou, seigneur d'Arquery, et de Barbe du Val, sa femme. Le parin, Charles de Lancry, seigneur de Bains²; la marine, Charlotte de Longemau, femme du S^r d'Aucourt.

Du dimanche 26 dudiet.

A esté par moy susdict baptizé audiet lieu Philipe, filz de Jehan Desnoyer, de La Bryauté en Normandy³, et de Catherine Labbé, habitans de Clermont. Le parin, Loys Testard, dudiet Clermont; la marine, Jehanne La Mussière, de Beauvais, demeurant audiet Clermont.

Du dimanche 14 novembre, à Warty.

A esté par moy baptizée Magdeleine, fille de David Maloyssel, de Beauvais en Beauvaisis, demeurant à Clermont, et de Jacqueline Quartier, sa femme, de Chasteau d'Un⁴. Le parin a esté Michel Doucet, recepveur de Madame de Senerpont⁵; la marine, Marye Cousin.

Du dimanche 27 febvrier 1594, à Mouy.

A esté baptizée par moy susnommé Magdeleine, fille de Jacques Ysoré et de Marye Cappon, sa femme. Le parin a esté maistre Guy,

1. Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Conty.

2. Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Ressons, commune de Boulogne-la-Grasse. On lit dans Graves [*Précis statistique du canton de Ressons*] : « La seigneurie de Boulogne appartenait au xv^e siècle à la maison de Lancry par le mariage de Nicolas de Lancry avec l'héritière de la maison de Halloy. Elle fut saisie en 1568 sur Charles de Lancry qui s'était fait huguenot, mais elle revint plus tard à ses héritiers et leur resta jusqu'à 1639, que Madeleine de Lancry, dame de Bains et de Boulogne l'apporta en mariage le 24 juin à Charles Favier, seigneur de Domfront. Leurs petits fils prirent le titre de marquis de Bains... On y voit un lieu appelé le Courtil Huguenot qui était autrefois un village habité par les protestants ». P. 45.

3. Bréauté (?) Seine-Inférieure, arrondissement Le Havre, canton de Goderville.

4. Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun.

5. Somme, arrondissement d'Amiens, canton d'Oisemont. *Senarpont*.

chirurgien, père dudict Jacques; la marine Magdeleine de Lespiné, femme de Job de Villers, sieur de Mérard ¹.

Du dimanche 13 mars an que dessus.

A esté aussy par moy baptizé Estienne, filz de Gédéon de Grand et de Suzanne Sebrée; le mary Wallon de Werlingen² et la femme de Beaurepaire, paroisse de Pontz Sainte Maxence³. Le parin, Jehan de Saint Leu; la marine, Maxence Sebrée, seur de la mère.

Du lundy 30^e de may dudict an, à Warty.

A esté par moy baptizé Loys, filz de Hiérosme de Saint Sauflieu, sieur d'Arquinville, et Barbe du Val, sa femme. La marine Magdeleine de Suze, veufve de feu le sieur de Senerpont; le parin, Jehan Le Febvre, médecin à Clermont.

Du dimanche 3 juillet dudict an, à Mouy.

Fut par moy baptizé Luc, fils de Noel Aubraye de Belleuze en Picardie, ancien de l'église en ladictte parroise, et de Péronne Fournier, sa femme. Le parrin Luc Haillot, recepveur de monsieur de Mony; la marrine, Marie, femme de Louys La Mouche, ancien de l'église audict Mouy.

Du dimanche 17 juillet 1594, audict lieu.

Fut par moy prénommé baptizé David, fils d'André Boquillion, d'Allonville en Picardie⁴, et de défuncte Sainte Accar, sa femme. Le parrin David Regnard, ancien de l'église de Clermont; la marrine Marie Maloysel, dudict Clermont.

REGISTRE DES MARIAGES QUI ONT ESTÉ BÉNITZ EN L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MOUY PAR MOY PIERRE BÛLETT, MINISTRE DE LA PAROLE DE DIEU.

Du

Ont esté par moy prédicit bénitz et confermez en leur mariage

1. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Mouy, commune de Bury.
2. Nord, arrondissement de Lille, canton de Quesnoy-sur-Deule. *Verlinghem*.
3. Oise, arrondissement de Senlis, canton de *Pont-Sainte-Maxence*.
4. Somme, arrondissement et canton d'Amiens.

suivant la parole de Dieu, audiet lieu, en la Sainte-Assemblée Jehan Desnoyers, de La Bryauté en Normandye, et Catherine Le Bel, fille de Nicolas Le Bel, de Clermont, tous deux habitans audiet Clermont, après qu'il est apparu de leur contract de mariage par deue attestation.

Du dimanche 8 mars 1593.

Furent par moy prédiet espouzez Noël Le Gueniere (?) et Collechon Le Roy, tous deux de Belleuze en Picardye, après deue atestation de leur contract de mariage signé par le seigneur dudiet lieu et un ancien de l'église.

Du mardi 10 mars dudiet an.

Furent par moy prénommé espouzez apres deue atestation Job de Villers, escuyer, fils de defunct Michel de Villers, sieur de Mérard, aussy escuyer, et damoyselle Magdeleine de Lespiné fille de defunct Anthoine de Lespiné, sieur de Troussancourt¹ en son vivant.

Au Plessis-aux-Tournelles en Brie, du jedy 24 juing 1593.

Furent par moy espouzez après suffizante attestation de leur contract de mariage et fiançailles, sans touteffois avoir eu la commodité de faire les annonces accoustumées en l'église, Abraham Constant, filz de Pierre Constant, et Judith Le Roy, fille de feu Estienne Le Roy, tous deux de Tocquin en Brie².

Du 5 juillet 93, audiet lieu.

Furent par moy prénommé espouzez Paris Rallé, filz de François Rallé, demeurant à Esternay, et Roberte Sireau, fille de feu Claude Sireau, aussy demeurant en ladiete paroisse après deu certificat des annonces proclamées par trois divers dimanches par Philippe Huart, curé de Villneufve, comme appert par son seing manuel, audiet Villen[eu]fe, et par le curé d'Esternay, Aymé Bernard, audiet Esternay, comme appert aussy par son seing.

Du 15 d'Aoust dudiet an, à Mouy.

Furent par moy espouzés apres atestation de leur promesse et

1. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Breteuil. *Troussencourt*.

2. Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de Rozoy-en-Brie. *Touquin*.

contract de mariage Benardin de Courcelles, escuyer, sieur du Déluge¹, filz de feu Claude de Courcelles, escuyer, sieur du Déluge, aussy en son vivant escuyer, et Rachel Callet, fille de Fremin Callet, de Paris.

Du dimanche 19 octobre 1593, audiet lieu.

Furent par moy espouzez, avec atestation des anciens de Warty, Pierre Brisepot, filz de feu Godefroy Brisepot, en son vivant natif d'un village pres de Creveccœur en Picardye², et Barbe Placet, fille de feu François Placet, native de Pont.

Du lundy 27 dudict, audiet lieu.

Furent aussy par moy espouzez avec la susdicte atestation Abel Alexandre, filz de feu Denys Alexandre, natif de Pont-Sainete-Maxence, et Magdeleine Verdure, fille d'Anthoine Verdure, de Warty.

Du dimanche 23 janvier 1594.

Furent par moy espouzez et bénit le mariage d'Ysaac de Villers, filz de feu Michel de Villers, en son vivant escuyer, sieur de Mérard, et de Suzanne de Lespiné, en son vivant, aussy escuyer, sieur de Troussancourt.

Du dimanche 30 dudict, audiet an et lieu.

Furent par moy espouzez Philipès Picquet, maistre tailleur, filz de feu Jehan Picquet, en son vivant natif d'Abbeville en Picardye³, et Marye Lamouche, fille de Loys Lamouche, ancien de ceste église.

Du dimanche 20 febvrier dudict an.

Furent audiet lieu par moy espouzez Charles Le Maistre, filz de Pierre Le Maistre, de Clermont, et Marye Ysoré, fille de Maistre Guy, cirurgien de Mouy.

Du 7 d'Aoust dim[anche] à Mouy, 1594.

A esté aussy par moy bénit le mariage de Jaques, fils de feu Jean

1. Deux localités portent ce nom dans le département de l'Oise. Nous croyons qu'il s'agit de la commune du *Déluge*, arrondissement de Beauvais, canton de Noailles.

2. Oise, arrondissement de Clermont, chef-lieu de canton.

3. Somme, chef-lieu d'arrondissement.

La Rave, de Montdidier en Picardie¹ et de Marie Parmentier, fille de M^e. Marc Parmentier, aussy de Montdidier, suivant le certificat qu'avons eu des anciens de l'église du Castellet² en l'absence de Monsieur du Moulin, que leurs annonces ont esté bien et deument faites sans qu'aucun empeschement y ait esté intermis; et sont les susdits demeurans à Cambrey-en-Cambresis³.

PIERRE BIOLET.

FRAMERY.

LAMOUCHE.

L'ASSEMBLÉE DE LA BAUME DES FÉES

LETTRE ET RAPPORT OFFICIELS

On ne lira pas sans intérêt les deux pièces qui suivent, et dont l'une, par les détails relatifs à l'instruction judiciaire, l'autre par la précision des descriptions topographiques, jettent un nouveau jour sur l'assemblée de la Baume des Fées. Nous les devons à notre ami M. Ch. Sagnier, qui les a recueillies dans les Archives de l'intendance de l'Hérault, et qui réunira un jour, nous l'espérons, toutes ces pièces de rare valeur dans une publication d'ensemble sur l'assemblée du 14 ou 15 janvier 1720, où le rarissime opuscle d'Antoine Court occupera une place d'honneur. (Voir le t. XXXI du *Bulletin*, p. 449 et 565.)

I

Nismes, ce 22 janvier 1720.

Monsieur,

La procédure et les réponses des accusés sont presque faites; mais je ne trouve pas que la preuve soit bien concluante. On voit cependant à travers les excuses de la plupart de ces visionnaires

1. Somme, chef-lieu d'arrondissement.

2. Il s'agit probablement du *Catelet* dépendant de la commune de Cartigny, Somme, arrondissement et canton de Péronne.

3. Nord, chef-lieu d'arrondissement.

qu'il y a été [eu] une assemblée, et que plusieurs des coupables sont sortis de chez eux pour s'y rendre; mais personne ne dit qui les avertit, ny l'heure, ny le lieu de l'assemblée. Ces opiniâtres ont si bien concerté leurs réponses et se sont si bien promis le secret l'un à l'autre, que depuis le vieillard de 80 ans jusques à l'enfant de dix, il ny en a pas un qui nomme les personnes qu'ils ont trouvé sur le chemin allant à l'assemblée, ny qui convienne d'y avoir esté. La plupart disent qu'ils ont esté arrestés au milieu de leurs courses; d'autres qu'ils se sont sauvés quand ils ont entendu : *Alerte!* voilà monsieur tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire jusques icy.

Il court un bruit assez extraordinaire dans la ville que bien des gens croient; les principaux de nos huguenots, dit-on, ont envoyé un courrier à l'ambassadeur d'Angleterre pour demander le pardon et la grace de leurs frères arrestés. La mesme chose arriva, monsieur, dans le temps que M. le comte de Bioule commandoit dans la province¹. Comme il s'éleva alors quelque différent entre les conseillers catholiques et huguenots, ce seigneur vint lui-même pour faire cesser le désordre, et s'étant rendu vers l'hostel de ville, les huguenots tirèrent sur ses gardes, dont deux furent tués. On tira aussi sur l'évesque, et le prévost de son église fut tué à ses côtés. Le roy fit marcher des troupes pour punir cet attentat, et ce fut pour détourner l'orage que les protestants de Nîmes envoyèrent un courrier à Cromwel qui obtint leurs graces; pardonnez moy, monsieur, cette digression.

On a arresté parmy les fanatiques un ancien catholique. Comme il ne paroît qu'imprudent, je vous prie, monsieur de me mander si vous trouvez bon qu'on le fasse entendre en déposition.

Comme l'information va estre faite, ayez la bonté de nous faire scavoir si vous voulez qu'on travaille au recolement et à la confrontation des temoins.

J'ay l'honneur d'estre, avec un profond respect,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAZEL.

(Lettre adressée sans doute à de Bernage.)

1. Sur l'émeute du 31 décembre 1657, et les faits qui suivent, voir Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, t. VI, p. 120, 121 de la nouvelle édition.

II

Résultat de la procédure faite au sujet de l'assemblée de N. C. tenue à la *Baume des Fades*, la nuit du dimanche quatorzième au lundy quinsième janvier mil sept cent vingt.

La Baume des Fades est une caverne à un quart de lieue de Nîmes, du côté du couchant, placée au penchant d'une montagne, au bas de laquelle passe un torrent appelé le *Cadereau*. Vis à vis il y a une autre montagne qui est aussy fort escarpée, et il y a partout de larges et hautes murailles de pierres sèches qui en rendent l'accès fort difficile. Cet endroit ne ressemble pas mal à un amphithéâtre, y ayant dans le *Cadereau* un espace de figure ovale resseré par les deux montagnes.

M. de Montfalcon, lieutenant du Roy, averti qu'il devoit s'y faire une nombreuse assemblée de N. C. fit sortir de la citadelle, à neuf heures du soir, deux détachemens de cinquante hommes chacun.

Le premier commandé par le sieur des Isles, capitaine, passa derrière la Tourmagne sur les hauteurs, et après avoir fait demi lieue, il parût tout a coup une troupe d'environ cent personnes, qui crièrent : *qui vive* au sergent qui faisait l'avant garde avec quatre soldats ; le sergent ayant répondu : *vive France*, cette troupe qui estoit suivie par une autre d'une vingtaine de personnes, se dispersa dans le temps que le sergent rejoignit le gros du détachement.

Ensuite le détachement alla à la métairie de Gardies appartenante au Sr Alizon, où ils aperçurent de la lumière, et estant entrés après avoir heurté assez longtems, ils arrestèrent douze personnes qui s'y trouvèrent.

L'autre détachement, commandé par le Sr de Sainte-Marie capitaine, prit le chemin bas, et lorsqu'il fut aux *quatre pielous* ou fourches qui sont sur le chemin de Saint Hypolite, à un demy quart de lieue de la ville, ils entendirent un grand nombre de voix qui chantoient. Le détachement entra dans un petit sentier qui conduit à la *Baume des fades*. Ils y trouvèrent deux hommes qui voulurent se sauver dans les vignes, et les ayant arrestés, un d'eux dit qu'il alloit à l'assemblée, mais qu'il n'y avoit pas encore esté. Il y a grande apparence qu'ils estoient postés à cet endroit pour avertir s'il verroit des troupes.

Le détachement se dispersa aux environs par pelotons ; mais n'ayant trouvé personne, le commandant fit rapeller sa troupe, la ramena vers la ville, plaça des soldats sur les avenues, scavoir aux fourches, à deux chemins qui croisent, a une bergerie appelée de *la Cassagne*, proche le jeu de maille ; et au grand chemin de Montpellier, et il se posta au temple de Diane où tous les prisonniers furent menés.

Il ne fut arrêté aux fourches qu'un homme ; il s'en sauva quelques autres, qui estoient venus au *qui vive*, auxquels on tira un coup de fusil. Un de ces fuyards fit face et *voulut tirer de son costé ; l'amorce prit, mais le coup ne partit point.*

A la Bergerie on arresta quelques hommes et quatre femmes.

Au jeu de maille un homme et deux femmes.

Au chemin de Montpellier un homme et cinq femmes.

Au temple de Diane un homme et un jeune garçon.

On en prit d'autres en différents endroits.

Le détachement de Sainte-Marie après avoir mené tous ces prisonniers à la citadelle, en sortit sur les sept heures du matin, pour retourner du costé des fourches, et arresta encore quatre hommes et une femme.

Il y a en tout cinquante prisonniers, scavoir vingt-huit hommes et vingt-deux femmes, et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'aucun des prevenus n'est ancien catholique.

Quoyque cette assemblée se soit tenue dans une nuit fort obscure, et que les témoins soient des soldats qui ne connoissent ny le pays, ny les habitans, qu'ainsy la preuve n'en peut estre que très difficile, il conste néantmoins par la procédure, que cette assemblée s'est tenue près de *la Baume des fudes*, qu'elle estoit composée de quatre à cinq cens personnes, et qu'il y en auroit même eu un plus grand nombre si elle n'avoit esté troublée.

On soupçonne qu'il y avoit deux ministres, qu'on y fit des prières, qu'on y chanta des pseumes, qu'on y prêcha et qu'on y fit la cène ; si tout cela n'a pas esté fait, au moins il est certain qu'on avoit projeté de le faire.

Les soldats ont entendu chanter, et il y a trois hommes et treise femmes qui ont avoué qu'ils alloient à cette assemblée. Les uns ajoutent qu'ils ont changé de dessein en chemin, les autres qu'ils en ont esté empêchés par les avis qu'on leur donna qu'il venoit des troupes.

Les réponses des autres prisonniers pleines de contradictions et de faussetés, fournissent encore de fortes présomptions de cette assemblée.

Il y a tout lieu de croire que, si on eut interrogé ces prisonniers dans le moment qu'ils furent conduits à la citadelle, on en auroit tiré de plus grands éclaircissements, et on auroit pu découvrir ce qui se passa à l'assemblée, qui estoient les ministres, et ceux qui l'avoient convoquée.

On verra neantmoins par la procédure que la plus grande partie des prisonniers y a assisté, quoyqu'on n'en aye pris aucun dans l'endroit où elle s'est tenue, et malgré l'obstination avec laquelle ils ont persisté à garder le secret qu'ils s'estoient promis, malgré la subtilité de leurs réponses captieuses et concertées, on ne peut douter qu'il n'y ait eu une assemblée de N. C. la nuit du dimanche 14^e janvier.

Les preuves que l'on peut tirer de la procédure consistent :

1^o Aux dépositions des témoins qui ont entendu chanter à haute voix un grand nombre de personnes, et qui disent en avoir vu plusieurs attroupés outre ceux qui ont esté pris.

2^o En l'adveu que 16 prisonniers ont fait qu'ils alloient à cette assemblée.

3^o Aux dénégations de la vérité, aux contradictions et aux faussetés qu'il est aisé de remarquer dans les réponses des autres prisonniers, et lors des confrontations qui leur ont esté faites.

4^o En ce que ces prisonniers ont esté arrêtés dans la nuit revenant à la ville et qu'aucun d'eux n'est ancien catholique.

(Archives départementales de l'Hérault. E. 197).

P. S. Les deux pièces qui précèdent étoient imprimées quand nous avons reçu une très intéressante brochure de M. le pasteur Ch. Dardier, *Honoré Turge forçat pour la foi*, et compagnon de Jean Fabre, l'honnête criminel, aux galères de Marseille, d'où il ne sortit qu'en 1762. M. Dardier a retracé cet épisode à l'aide de pièces inédites qui lui ont été communiquées par M. Alph. Dumas, doyen de l'Académie de Nîmes, et descendant d'Honoré Turge du côté grand-maternel. Il a fait aussi d'heureux emprunts à la collection Rabaut, et il n'a pas de peine à démontrer que Jean Fabre et Honoré Turge, arrêtés tous deux, le 1^{er} janvier 1756, dans une assemblée du désert, le furent non à *Lèque* ou à

l'Ermitage, près de la ville, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais dans un vallon plus distant, formé par le cadereau de Vaqueroles, et qui n'est autre que celui de la *Baume des Fées* déjà si douloureusement illustré par l'assemblée de 1720.

C'est un titre de plus pour le site sur lequel un de nos correspondants nimois, M. A. B., a si justement attiré l'attention de nos lecteurs par une lettre d'une exactitude et d'une précision toutes militaires. Rien ne manque désormais à l'intérêt à la fois auguste et touchant qu'inspirent les lieux consacrés par de tels souvenirs, et dont l'acquisition doterait l'Église d'un de ces sanctuaires authentiques du Désert où les fils aiment à retrouver la trace des pères, et à répéter avec eux la grande parole : *Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.*

Une note de M. le pasteur Dardier (p. 6-7) soulève, à l'occasion de la Baume des Fées, et des grottes murées par ordonnance, plusieurs questions qui ne peuvent être résolues que par des fouilles opérées sur les lieux mêmes. Espérons que ces problèmes intéressants pour la topographie et l'histoire, seront prochainement éclaircis par l'heureuse initiative de nos amis siégeant au consistoire de Nîmes. Il ne faut pas que le culte des souvenirs demeure trop longtemps interrompu, et que l'on puisse dire des mélodies du Désert qui tant de fois retentirent dans cet agreste vallon : *Les chants avaient cessé!*

J. B.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE

RÉVOCATION, REFUGE, DÉSERT. — Addenda au relevé précédent : *Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, nouvelle édition avec une préface et des notes par JULES BONNET, in-12 (voir *Bull.* XXX, 469, 556, XXXI, 436). AVELING, M. D. F. S. A, *The Chamberlens and the Midwifery Forceps*,

Londres 1882, in-8° (la famille Chambellan se réfugia de Normandie en Angleterre au XVI^e siècle; un des descendants est l'inventeur du forceps). Dans la monographie de *Miolan, prison d'état*, près de Chambéry, par MM. DUFOUR et RABUT (Mémoires et documents publiés par la Soc. savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. XVIII), on trouve les noms de plusieurs ministres vaudois emprisonnés avec leurs familles en 1687 et 1688. Il est question des *Religionnaires de Tonneins fugitifs arrêtés à Lyon en 1700*, dans la Revue d'Aquitaine, t. VII, p. 447, 503 et 588. — Le *Christianisme au XIX^e siècle*, du 3 nov. 1833, renferme un article de M. LÉON FEER, *Après la Révocation de l'Édit de Nantes*, et citant diverses pièces officielles qui accordent à l'hôpital et aux jésuites d'Aix, les biens des Consistoires des temples démolis dans la province : il est regrettable que la provenance de ces pièces ne soit pas indiquée. *L'Église libre* de la même date réimprime un article de l'*Alliance libérale* par M. CH. DARDIER sur le Pasteur du Désert *Paul Cardel* (1689), et ajoute quelques détails à la notice que M. Douen lui a consacrée dans ses premiers Pasteurs du Désert. M. CH. DARDIER vient également de faire tirer à part, à un nombre restreint d'exemplaires, la notice qu'il a donnée dans les *Étrennes chrétiennes* sur *Honoré Turge, forcé pour la foi* (Genève 1883, 31 pp. in-12). Sous le nom de *Petite Bibliothèque du Protestantisme français*, M. FRANK PUAUX a entrepris la publication de petits traités strictement historiques, empruntés presque en entier aux récits originaux, et destinés, par leur prix modique (quinze centimes), à être largement répandus. Trois ont paru : *La Révocation de l'Édit de Nantes ; Teissier le premier martyr des Assemblées du Désert ; Fulcran Rey, relation de son martyre*, 7 juillet 1686. Une lettre de *Brousson* a paru dans le journal *Évangile et Liberté* (Lausanne, janvier 1883). Il a déjà été fait mention dans le *Bulletin* (XXIX p. 524) de l'article de M. GÉNIN sur *Innocent XI et la Révocation* (Revue des questions historiques oct. 1878), « cette tentative de justifier l'injustifiable ». Le troisième volume de l'*Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement* par BORELY (Le Havre, 3 vol. in-8°) donne quelques intéressants détails sur la situation des réformés de cette ville après la Révocation. L'on nous a reproché avec raison de n'avoir pas rappelé les réflexions sévères que l'intolérance de Louis XIV a suggérées au DUC DE SAINT-SIMON dans le *Parallèle*

entre les trois premiers rois Bourbons, publié par M. FAUGÈRE. (Paris 1880, in-8°).

VARIA. — Nous croyons utile d'enregistrer d'abord quelques publications se rapportant aux précurseurs de la Réforme : NAP. PEYRAT, *Histoire des Albigeois, La Croisade* (t. I, Paris 1880; t. II et III en un, Paris 1882); on regrette profondément que la mort ait arrêté avant son complet achèvement cette seconde partie de la grande œuvre entreprise par le descendant des persécutés. La première avait paru sous le titre de : *Les Albigeois et l'Inquisition* (Paris 1870-1872, 3 vol. in-8°). NICOLAS OSSOKINE, *Histoire des Albigeois et de leur temps* — 1^{re} partie : *Jusqu'à la mort d'Innocent III*; 2^e partie : *La première Inquisition et la conquête du Languedoc par les Français* (en russe, Kazan, 1869-1872, imp. de l'Université, 2 vol. in-8° de 594 et 528 pages). DULAURIER, *les Albigeois ou les Cathares du Midi de la France* (Cabinet historique, janvier à août 1880). L'ABBÉ DOUAIS, *Les sources de l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France* (Revue des questions historiques, oct. 1881). HAVET, *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge* (Bibl. de l'école des Chartes, 1881).

Les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Papauté pendant la Réformation* par MANDELL CREIGHTON (en anglais, Londres, Longman, 1882, 1054 pp. in-8°) ont récemment paru; ils s'étendent de 1378 à 1464. A proprement parler, ainsi que le lui ont déjà reproché certains critiques, l'auteur n'écrit ni l'histoire de la Réforme ni celle des papes sous le règne desquels elle s'est produite; « c'est l'histoire de la curie romaine dans ses rapports avec la Renaissance et dans toutes les affaires théologiques et diplomatiques que la pression des mouvements religieux et politiques l'ont contrainte de poursuivre ouvertement ou dans l'ombre, mais il n'explique ni la nature ni l'origine de ces mouvements (*Academy*) » Il ne faudra donc rien chercher dans cet ouvrage sur la marche des idées, mais on y trouve les détails les plus circonstanciés et même les plus minutieux et les moins connus sur les Conciles de Constance et de Bâle, sur le retour d'Avignon, sur les négociations avec les souverains étrangers, et la France y tient naturellement sa grande place.

On ne saurait non plus passer sous silence, quoiqu'ils ne touchent que très indirectement au Protestantisme français, la *Correspondance du Landgrave Philippe-le-Magnanime de Hesse avec Bucser*,

publiée en allemand avec notes par MAX LENZ (première partie, Leipzig 1880, in-8° de LIII et 542 pp.); la nouvelle biographie de JEAN A LASCO, par HERMANN DALTON (Gotha 1881, gr. in-8° de XXVII et 377 pp.); ainsi que le second volume de PH. VON SEGESSER, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, embrassant l'époque de 1571 à 1584¹. (Berne, 1881, 572 pp. in-8°); voir le compte rendu dans la *Revue historique*, juillet, août 1882.

Die glaubens parteien in der Eidgenossenschaft und ihre Beziehungen zum Auslande. 1527-1531. (Les partis religieux dans la Confédération et leurs rapports avec l'étranger), par le Dr. ESCHER, est de nature à intéresser ceux qui étudient les débuts de la Réforme tant en France qu'ailleurs.

M. PHILIPPSON a publié, dans les 49^e et 50^e livraisons de la collection d'Histoire Universelle (Berlin, Grote), *West Europa im Zeitalter von Philipp II, Elizabeth und Heinrich IV.* (L'Europe occidentale à l'époque de Philippe II, d'Élisabeth et d'Henri IV). Il est intéressant de comparer à FORNERON cet ouvrage qui, dans certaines parties, lui est supérieur; l'auteur ne croit pas à la préméditation de la Saint-Barthélemy, et traduit par : « Je prévois qu'on va *travailler* les hérétiques » le fameux passage de Don François de Alava que Combes rend par : « Je prévois qu'on doit *marteler* ces hérétiques ». La question de la Saint-Barthélemy a été traitée pendant ces dernières années de tant de côtés divers, que nous devons lui consacrer une division spéciale du Répertoire; constatons seulement, que l'*Histoire municipale de Paris depuis ses origines jusqu'à l'avènement de Henri III*, par PAUL ROBIQUET (Paris, Reiuwald in-8°), quoiqu'elle se serve, à partir de 1499, des registres de la ville, ne fournit sur le massacre, ses préparatifs ou ses suites, aucune donnée nouvelle.

M. le prof. C. SCHMIDT a réuni, en les annotant, six *Poésies huguenotes* (Strasbourg 1882, in-16) : « Exortation de la voix céleste au Roy de Navarre; La Fatale mutation Lyonnaise : Cantique sur le siège des infidèles et des séditieux de Provence devant la ville de Sisteron; Au roy Charles neuvième de France; Cantique d'actions de grâces que les Sancerrois chantèrent au Seigneur; Cantique sur la délivrance de Monseigneur le Duc d'Alañon ».

1. Voir le Répertoire de mai 1882.

M. LUDOVIC LALANNE vient de publier, avec un luxe aussi intelligent qu'artistique, *Le Livre de Fortune de Jean Cousin* (Paris 1883, in-4°); M. LOUIS COURAJOD attribue au grand artiste protestant un fragment du tombeau de l'amiral Chabot égaré à l'École des Beaux-Arts (*Gazette des Beaux-Arts* 1^{er} oct. 1882).

Les publications périodiques françaises et étrangères ont renfermé les articles suivants : VUY, *Une procédure calviniste à Genève au XVI^e siècle* (*Revue des questions historiques*, oct. 1881); il s'agit du *Procès de Gentilis* publié par M. FAZY. DARDIER, compte rendu critique fort étendu, des quatre dernières livraisons de *l'Histoire du peuple de Genève* d'A. ROGET (1556-1563)), qui intéresse particulièrement celle de la Réforme française (*Revue historique*, juillet, août 1882, p. 348 et ss); il y a joint un curieux document inédit, les *Annotations de Th. de Bèze aux articles de l'Édit de St. Germain, janvier 1562*. M. DELORME, de Toulouse, dans un travail sur *Les Méreaux*, couronné par la Société archéologique du Midi, et où il est surtout question de ceux des églises presbytériennes d'Ecosse et d'Angleterre, décrit une quinzaine de types huguenots (*Moniteur de la Numismatique* 1882). RICHARD, *La Réformation protestante en France* (*Revue générale belge*, sept. 1881). *Le premier siècle du Protestantisme en France* (*Historisch-politische Blätter*, février-mars 1880). SOKOLOW, *Les rapports du Protestantisme avec la Russie aux XVI^e et XVII^e siècles.* (*Messenger historique russe*, mars 1880). Une étude de M. CUVILLIER FLEURY dans le *Journal des débats*, 1881, sur la Réformation au XVI^e siècle de M. Laugel, une de M. PAUL DE ST. VICTOR dans le *Moniteur universel* (4 juillet 1881) sur les œuvres de Clément Marot et une de M. E. SCHERER (*Temps*, 2 mai 1881). M. THÉOPHILE DUFOUR a consacré au livre de M. Douen sur Marot et le Psautier une analyse approfondie, rectificative sur quelques points et complémentaire sur d'autres (*Revue critique d'Histoire et de littérature*, fév. 1881; tirage à part, 20 pp. gr. in-8°).

F. DE SCHICKLER.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE

PAR LE COMTE JULES DELABORDE,

vol. III, Paris, FISCHBACHER, 1882.

M. le comte Jules Delaborde vient d'achever sa grande *Histoire de l'amiral Coligny*. C'est un vrai monument bâti en pierres de taille, car il en a cherché tous les matériaux avec un soin religieux dans les documents du seizième siècle, et il s'est fait scrupule d'y rien changer. Il les a rattachés les uns aux autres par un récit clair et bien suivi, où l'on sent sa juste admiration pour Coligny, mais qui n'a rien d'une œuvre de parti. Le savant auteur laisse surtout parler les faits et s'en remet au jugement accablant de l'histoire sur l'odieuse politique des derniers Valois, faite de ruse et de violence, de perfidie et d'assassinat. Ce qu'il ne dissimule pas, c'est son amour profond, éclairé pour cette liberté de conscience qu'il a su défendre avec éclat dans sa carrière d'avocat contre les mesures restrictives qui eussent paru bien modérées au seizième siècle, mais qui n'en empêchaient pas moins l'application sérieuse en la faisant dépendre du bon plaisir de l'administration. C'est à cette cause sacrée qu'il a consacré les rares loisirs que pouvaient lui laisser ses fonctions de conseiller à la Cour de Paris, avant qu'il pût s'y donner tout entier dans sa laborieuse retraite. Il ne lui a jamais rendu de plus signalé service que par cette histoire de son plus éminent champion, en France, au temps des luttes sanglantes. Le livre de M. Delaborde sur Coligny est définitif, par l'étendue et la conscience des recherches et l'exactitude des détails. Il a appliqué à ce grand passé les procédés d'un de ces moulages absolument fidèles qui reproduisent minutieusement les traits d'un illustre défunt. Le portrait en pied se fait plus tard, mais il faudra toujours revenir à cette première empreinte qui serre de près la réalité. Tous les amis, non seulement de la réforme religieuse mais encore des sciences historiques, lui seront reconnaissants pour son patient et fécond labeur. La meilleure manière de rendre hommage à son livre c'est de s'en servir pour mieux faire connaître le vrai caractère de Coligny qui se révèle lui-même à nous

par ses propres paroles. Nous avons rendu compte ici même de la première partie de cette savante biographie qui nous conduisait jusqu'à la conversion de l'amiral au protestantisme. Cette seconde partie, où l'intérêt va grandissant, met en lumière son rôle dans les luttes religieuses, auxquelles il fut mêlé jusqu'au sanglant dénouement. Essayons de le définir en toute justice, tel qu'il ressort des précieux documens que nous fournit si généreusement M. le comte Delaborde et du lumineux récit par lequel il les commente.

En apprenant à mieux connaître Coligny, nous avons été frappé de la sagesse de ses conceptions politiques, pour l'intérieur comme pour les affaires étrangères. Il est certain que, s'il avait réussi, il eût imprimé aux destinées du pays un cours entièrement différent de celui qu'elles ont pris par suite de sa défaite ; la vie nationale n'eût pas été enfermée entre l'absolutisme monarchique et l'intolérance religieuse, comme entre deux rives tellement abruptes et fermées, que, pour tout développement nouveau, il fallait un débordement torrentueux. On eût pu, dans la question intérieure, arriver aux conditions de la vie moderne par le voie d'un progrès plus ou moins régulier, sans recourir à une révolution violente. En effet, ce que Coligny a voulu par-dessus tout, c'est la liberté de conscience, mère de toutes les autres. Le triomphe de ce grand principe suffisait pour limiter l'absolutisme monarchique nécessairement lié au maintien de l'unité de croyance. En outre, comme il était impossible de fonder la liberté de conscience sans rompre avec l'Espagnol qui était l'éternel croisé de l'intolérance, l'équilibre européen pouvait être établi dès le seizième siècle, conformément à la grande politique qui devait être suivie si utilement au siècle suivant par les grands cardinaux-ministres, et elle le pouvait d'autant mieux qu'elle n'aurait pas été gênée dans ses alliances par un principe d'unité religieuse qui était antipathique et odieux aux nations protestantes sur lesquelles il fallait bien s'appuyer. Nous ne contestons aucune des gloires que la monarchie catholique du dix-septième siècle a values au pays, mais il est impossible de ne pas regretter que, à l'époque où rien n'empêchait que les forces vives de la nation en ébullition comme un métal en fusion, fussent jetées dans un moule de libéralisme tempéré et progressif, elles aient reçu l'empreinte de l'absolutisme religieux et monarchique qui était destiné à prévaloir tout à fait après la mort d'Henri IV. Coligny, à ne le juger que comme homme poli-

tique, avait vu clair dans les deux questions capitales de politique intérieure et étrangère qui se posaient à son époque. Voilà ce qui ressort avec évidence des documens que nous avons sous les yeux.

Nous ne voulons certes pas dire que, chez lui, l'homme politique l'emporte sur l'homme religieux. La grande affaire de sa vie, c'était bien certainement sa foi. Elle avait jeté les racines les plus profondes dans son cœur, il en vivait. A son foyer de famille, sous sa tente de guerre et jusqu'à cette cour brillante et frivole de Valois où il n'apparaissait que pour négocier, il est avant tout et par-dessus tout un chrétien, un huguenot convaincu. Ses lettres, ses épanchemens intimes au moment du péril ou de la défaite, ses suprêmes paroles, tout montre que la pensée de Dieu est sa pensée maîtresse, que c'est là qu'il cherche la force, la consolation dans ses plus rudes traverses, que c'est une cause divine qu'il veut servir et que son but est placé bien haut au-dessus des ambitions terrestres. Il ne faut pas croire que cette préoccupation supérieure ait affaibli son action dans les grandes luttes auxquelles il a été mêlé, et l'ait rendu moins propre à servir avec vigueur et persévérance la politique qu'il avait adoptée dans les affaires du dedans ou dans celles du dehors. C'est tout le contraire qui est arrivé. Cette politique étant pour lui le moyen de réaliser son principal dessein, il y a porté cette grande flamme qui ne s'allume qu'à un foyer divin. M. Guizot avait remarqué avec raison, en parlant de l'Angleterre, que les seules révolutions qui réussissent tout-à-fait sont celles qui ont pour inspiration, non seulement des intérêts temporels mais encore la conscience religieuse. La rénovation entreprise par Coligny a échoué par les raisons que l'on sait, mais il l'a servie avec cet indomptable courage et cette inébranlable persévérance qui lui eussent donné la victoire sans l'intervention du plus abominable des crimes; c'est qu'il s'y était engagé de toute sa conscience. N'oublions pas que la foi se conciliait chez lui avec un amour profond de son pays, et qu'il n'a jamais séparé sa religion de son patriotisme. Coligny était un chrétien et non un sectaire. On retrouve toujours chez lui le gentilhomme passionnément dévoué aux intérêts supérieurs de la France, même quand il traite avec l'étranger à l'exemple du parti catholique. Quelque austère que fût sa piété, elle n'eut rien d'un dogmatisme étroit. Les haines théologiques lui furent étrangères; sa conception religieuse a toujours quelque chose de laïque et d'humain. On le voit au Synode

de la Rochelle s'opposer aux exagérations de la discipline ecclésiastique.

C'est ce caractère humain et laïque qui lui permit de comprendre la liberté religieuse avec une largeur qui est étrangère aux théologiens de son Église et qui dépasse de beaucoup les confessions de foi rédigées par eux. Il la veut pour tous et non pas seulement pour sa propre croyance. Il est vrai qu'en France il n'était pas question pour les réformés, comme en Angleterre et dans l'Allemagne du Nord, de conquérir la primauté religieuse, car ils ne pouvaient espérer que l'égalité des droits et la consécration de la tolérance. Voilà pourquoi c'était bien la liberté religieuse et non le privilège qu'il réclamait. Pour Coligny ce n'était pas seulement affaire de nécessité, mais encore conviction réfléchie. C'est à cette cause et à cette cause uniquement qu'il a fait tous les sacrifices et qu'il a consacré tous ses efforts, servant par là, comme nous l'avons dit, une cause plus générale, celle du vrai progrès politique de son pays.

Il est certain d'abord que le plus grand de ces sacrifices, celui qui lui a coûté davantage, a été pour lui de consentir à la guerre civile. Elle faisait horreur au défenseur de Saint-Quentin, au vaillant capitaine qui avait tant souffert pour son pays. Il fallut le massacre de Vassy, précédé des plus impudentes violations de l'édit de tolérance, signé en janvier 1562, pour que Coligny se décidât à rejoindre à Meaux l'armée de Condé. Encore fût-il nécessaire que sa noble femme, Charlotte de Laval, exerçât sur lui une sorte de contrainte morale dans un mémorable entretien dont d'Aubigné nous a conservé le souvenir...

Nous sommes ici couchés en délices, lui dit cette vaillante femme qui l'avait réveillé par ses sanglots, et les corps de nos frères, chair de notre chair, os de nos os, sont, les uns dans les cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un tombeau puisqu'ils n'ont pas de tombeaux. L'épée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligés ou pour les arracher aux ongles des tyrans? Pourrait bien votre cœur quitter l'amour du droit pour la crainte du succès? Monsieur, j'ai sur le cœur tout le sang versé des nostres; ce sang et votre femme crient au ciel contre vous que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empêcherez pas d'être meurtris. — Puisque tant de force du costé des ennemis, dit l'amiral dans une réponse que nous abrégons, tant de faiblesse du nostre ne vous peuvent arrêter, mettez la

main sur votre sein, sondez à bon escient votre conscience si elle pourra digérer ces déroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès, les trahisons, la fuite, l'exil, votre honte, votre nudité, votre faim, et ce qui est plus dur, celle de vos enfans. Tassez encore si vous pouvez supporter votre mort par un bourreau, après avoir vu votre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire, vos enfans, infâmes vaillets de vos ennemis. — L'admirale répliqua : Ces trois semaines sont achevées, ne mettez point sur votre teste les morts de trois semaines. Je vous somme devant Dieu de ne nous frauder plus ou je serai témoin contre vous en son jugement.

Une femme est quelquefois une conscience, a dit un grand poète : Jamais mot ne fut mieux justifié que dans cette circonstance. Coligny n'a jamais obéi à une autre inspiration dans ses revendications armées. Il ne voulut qu'une chose, la liberté du culte pour les siens et pour tous ses compatriotes, car on le voit dans ses terres, là où il est le plus fort, protéger celle des catholiques. Le livre de M. Delaborde reproduit toutes les lettres de Coligny adressées à Charles IX, soit pour stipuler les conditions de cette paix qu'il poursuit toujours, car il a hâte de déposer les armes, soit pour réclamer la stricte exécution de ces traités équivoques qui ne sont arrachés qu'à la lassitude ou à la crainte, mais toujours avec des réserves mentales qui recouvrent la ferme décision de retirer ce qu'on donne malgré soi. Coligny part de cette conviction si énergiquement exprimée dans sa lettre du 12 juillet 1568 à Catherine de Médicis *que les opinions de la religion ne s'ostent ny par le feu ni par les armes*. L'intérêt du pays lui tient autant à cœur que celui de ses coreligionnaires ; il faut voir dans cette même lettre de quelle façon il dépeint le misérable et calamiteux état de ce pauvre royaume, et annonce sa ruine prochaine, « tant le sang innocent respandu crie continuellement vengeance devant Dieu, comme aussi font tant d'oppressions et d'injustices. » La seule mesure capable de remédier à de si grands maux est d'après lui la liberté du culte sérieusement accordée ; il la réclame en termes explicites dans les pourparlers qui précédèrent l'édit de pacification de 1570. « Que le roi, écrit-il à Charles IX, permette aux protestants de demeurer et vivre paisiblement dedans son royaume en entière liberté de leur conscience, sans estre recherchez en leurs maisons ni les adstraindre à faire chose pour le

regard de la dite religion contre leur volonté. » Coligny n'entend pas que cette liberté de conscience soit le monopole de l'aristocratie réformée, il la veut pour les humbles comme pour les forts. Après le traité d'Amboise, signé par Condé le 17 mars sans son concours, et qui ne devait profiter qu'aux grandes villes, il s'indigne de ce qu'on a fait si bon marché des petites gens. « La noblesse, disait-il, ne pouvait nier qu'elle n'eût été prevenue dans cette guerre par les habitants des bourgs et que les pauvres n'eussent donné l'exemple aux riches. »

Jamais l'amiral n'a mis d'autres conditions à la paix que la liberté de culte. C'est le refus de cette liberté accompagné des plus sanglantes répressions qui, comme il le dit, « a tiré les protestans aux armes par les cheveux et par la barbe. Il a fallu pour cela, ajoute-t-il, que S. M. déclarât *qu'il ne soit fait dans le royaume aucun exercice de la religion que de la sienne*. Le ciel et la terre nous soient témoins, écrit Coligny en 1570, que nous n'avons obmis aucun moyen de chercher la paix, et qu'il soit cogneu à tous les vivans et à la postérité qu'il n'y a que le seul désyr de l'exercice de nostre religion qui ait empêché la perfection de cette œuvre. »

Cette œuvre était poursuivie en France par tous les hommes modérés. La tolérance était réclamée par le tiers état aux États généraux d'Orléans en 1569, et elle faisait toute la politique du chancelier L'Hospital, qui ne craignait pas d'écrire ces mots si largement patriotiques : « Oh ! si M. de Chastillon trouvait occasion de baiser la main du roi il lui soufflerait deux ou trois mots à l'oreille, et lui apprendrait de combien d'intrigues il est victime, et de quels dangers son trône est menacé. »

On le voit, Coligny, en réclamant la liberté des cultes, ne servait pas seulement les intérêts de son parti, mais il réclamait ce qui pouvait le mieux assurer la paix du royaume et lui donner la constitution la mieux faite pour préparer ces réformes politiques qui étaient le vœu de la bourgeoisie éclairée, et qui eussent empêché les grandes convulsions politiques de la fin du dix-huitième siècle.

Le principal obstacle à des vœux si sages était, au dehors la puissance excessive de l'Espagne catholique gouvernée par un roi fanatique à froid et sans scrupule, qui était le vrai chef du parti persécuteur en France. Si les réformés ont demandé le secours de la Suisse, des princes protestants allemands et de la reine Elisabeth,

ils l'ont fait après que l'étranger avait déjà mis le pied dans le pays pour les écraser. Certes nous ne justifions pas toutes leurs transactions, qui allèrent jusqu'à l'abandon momentané de la ville du Havre à l'Angleterre, pas plus que les excès dont quelques bandes se sont rendues coupables à l'intérieur, sous l'empire d'une exaspération incapable de se contenir. Mais, ce qu'on ne saurait trop louer, c'est le système de politique étrangère préconisé par Coligny avec une si grande hauteur de vues pendant la trop courte période où il put souffler la sagesse à l'oreille de Charles IX, selon le vœu de L'Hospital. Le roi lui était revenu après le traité de pacification de 1570 avec une sincérité aussi incontestable, qu'elle était intermittente ; ce retour de faveur n'avait d'autre motif, dans cette âme mobile et passionnée, que son désir d'échapper à la tutelle de sa mère et aux envahissements de son frère d'Anjou, le favori de Catherine.

La guerre d'Espagne qu'il préparait comme un complot, et en cherchant à abuser Philippe II, lui ouvrait une carrière de gloire et de puissance bien personnelle. Une lettre authentique de lui, datée du 24 septembre 1571, nous révèle ses vrais sentiments pendant la courte période où il s'appartint. S'il renonce à la politique d'intolérance, qui est la politique espagnole, c'est qu'il a reconnu que ceux qui étaient à la fenestre étaient bien aises de lui voir jouer le jeu à ses dépens ». Il veut enfin le jouer à son profit. Ne sait-il pas, au fond, que Coligny est le plus désintéressé des conseillers, en même temps que le plus sage, comme le témoigne le Mémoire sur la guerre avec l'Espagne qu'il fit rédiger par Duplessis Mornay, et dans lequel il se montre le vrai précurseur de Richelieu et de Mazarin pour la politique étrangère? Les entreprises maritimes qu'il provoqua du côté de l'Amérique devaient frapper Philippe II par delà les mers, au même moment où les armées du roi l'attaqueraient dans la Flandre en donnant la main à Guillaume d'Orange. La paix intérieure devait tout autant profiter de cette entreprise si glorieuse pour la France, car la réconciliation entre les réformés et les catholiques ne manquerait pas de s'opérer, tandis qu'ils combattraient sous les mêmes drapeaux, et les uns et les autres épuiseraient, aux dépens de l'étranger, ce surcroît de passions violentes qui pouvait survivre à la guerre civile. On ne saurait méconnaître la profondeur et la sagesse d'un tel dessein.

On sait de quelle façon Catherine de Médicis ressaisit son empire sur Charles IX, en mêlant les caresses aux menaces à peine déguisées et en profitant habilement de l'échec lamentable des premières troupes françaises auxiliaires envoyées à Guillaume d'Orange, sous la conduite de Genlis. Et cependant on ne peut savoir ce qui serait advenu si Coligny avait vécu. La reine-mère, le duc d'Anjou et les Guises sentirent que le moment était venu de réaliser le projet d'assassinat auquel ils n'avaient jamais renoncé. La Saint-Barthélemy acheva ce que l'arquebuse de Maurevert avait commencé, non sans qu'un suprême effort eût été tenté sur le malheureux roi qu'on rendit fou furieux, pour quelques jours. Les crises de la faiblesse enfiévrée sont le plus dangereux des délires; cette fois, ce fut un délire de meurtre, une soif inextinguible de sang.

Nous n'aborderons pas le problème si discuté de la préméditation de la Saint-Barthélemy qui vient d'être renouvelé par le savant écrit de M. Bordier et la dissertation ingénieuse en sens contraire de M. Loiseleur. La certitude n'est pas possible en pareil sujet ¹.

Pour Charles IX, la psychologie la plus élémentaire nous semble écarter l'idée d'un plan invariablement suivi. Qu'une telle pensée ait traversé comme un éclair sinistre la nuit morale dans laquelle il vivait, c'est possible, mais elle n'existait pas chez lui dans la période qui a précédé la Saint-Barthélemy. Le cas de Catherine de Médicis est bien différent, surtout si l'on se souvient des paroles énigmatiques de Philippe II, à la suite de cette entrevue de Bayonne où le duc d'Albe avait conseillé à la reine la méthode violente et exterminatrice pour se débarrasser des protestants. Jusqu'où allaient ces atroces conseils? S'agissait-il d'un massacre général ou de l'assassinat de quelques chefs? C'est ce qu'on ne peut savoir avec certitude. Catherine était femme à admettre toutes les possibilités criminelles et à profiter de toutes les chances. Pourtant le seul dessein qui paraisse chez elle entièrement arrêté, c'est l'assassinat des chefs huguenots, quitte à pousser le crime plus loin, si l'occasion est

1. *Trois énigmes historiques : la Saint-Barthélemy*, par M. Jules Loiseleur. Paris, Plon, 1882. — Henri Bordier : *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, Genève, 1879. — *L'entrevue de Bayonne de 1565 et la question de la Saint-Barthélemy, d'après les archives de Simancas*, par M. F. Combes. Fischbacher, 1882.

favorable. Il est probable qu'elle a aussi varié dans ses plans, comme le prouvent ses tentatives de marier le duc d'Anjou avec Élisabeth. Il est à croire qu'elle a craint plus d'une fois de tomber sous la domination des Guises. C'est après la réconciliation de Charles IX et de Coligny qu'elle n'a plus hésité sur l'assassinat immédiat de l'amiral. L'insistance quelle mit à faire célébrer le mariage du roi de Navarre avec sa fille, à Paris, cachait une pensée sinistre, qui pouvait aller jusqu'à un massacre général si l'opportunité se présentait. Rien ne semble pourtant avoir été positivement arrêté qu'après la blessure de Coligny, car, si elle eût décidé d'avance le massacre des réformés réunis à Paris, rien n'eût été plus maladroit que de leur donner l'avertissement à la fois le plus terrible et le plus clair en faisant assassiner leur chef. La résolution finale paraît donc avoir été prise assez tardivement, bien qu'elle existât longtemps auparavant à l'état de possibilité et sans soulever plus de scrupules avant qu'après le forfait, car il fut acclamé à Rome comme à Madrid, et Catherine et ses complices n'hésitèrent pas à le grandir encore en exagérant la préméditation. Au point de vue moral, le crime de la Saint-Barthélemy est sans aucune atténuation possible. Il a été réclamé par ses auteurs comme un titre de gloire. — Qu'ils en gardent intégralement le bénéfice!

La fin de Coligny fut le digne couronnement de sa belle carrière. On sent qu'il atteint alors une hauteur morale vers laquelle il n'avait pas cessé de s'élever jour à jour. Il n'a pas été porté au-dessus de lui-même, il est simplement tout à fait lui-même. Il est faux que sa vie publique ait été ternie par une tache sanglante. Les dénonciations intéressées de Poltrot, l'assassin du duc de Guise, d'ailleurs rétractées par lui, n'ont aucune valeur; rien ne prouve mieux à quel point l'amiral a été étranger à ce crime que la maladresse¹ de sa justification. S'il eût menti dans ses protestations indignées, il l'eût fait avec plus d'art et n'eût pas avoué qu'il avait appris sans déplaisir la disparition du plus dangereux ennemi de la Réforme. Il eût mieux valu sans doute qu'il n'éprouvât pas ce sentiment de satisfaction; mais, pour lui jeter la pierre, il faudrait oublier à quel point la passion religieuse a faussé les appréciations morales dans ce terrible conflit entre les deux Églises. M. Loiseleur a cité des textes concluants,

1. Est-ce bien le mot qui convient? Voir plus loin notre réponse à un article de *l'Intermédiaire* (Réd.)

empruntés aux leçons faites par Bossuet au dauphin sur l'histoire de France, qui prouvent que ce grand évêque jugeait sans sévérité la Saint-Barthélémy, y compris l'arquebusade de Charles IX d'ailleurs contestable.

Toutes les grandes qualités de Coligny sont portées à leur plus haute expression dans les tragiques circonstances qui précédèrent sa mort, comme on en peut juger par le beau récit de M. Delaborde, qui a réuni dans un seul tableau tous les traits épars dans les documents originaux. « Les cœurs héroïques sont les cœurs tendres, » disait avec raison Michelet, en citant la dernière lettre de l'amiral à sa seconde femme Jacqueline d'Entremont, lettre toute pénétrée de l'affection la plus profonde. N'était-ce pas le vrai couronnement de sa vie de famille qui se détache si pure sur la corruption abominable dans ses raffinements de la cour des Valois, et qui fut attristée de tant de deuils cruels si vaillamment supportés ? Quand il écrit dans cette même lettre : « *Il faut avoir plus esgard au général qu'au particulier,* » il formule brièvement la devise de toute sa carrière de dévouement absolu à la patrie et à la cause de la Réforme. Cette généreuse préoccupation de la chose publique le possède encore tout entier sur son lit de souffrance où l'a couché le coup d'arquebuse de Maurevert. On le voit concentrer tout ce qu'il a de souffle et de force pour conseiller au roi, dans la dernière visite qu'il lui fait, la sage mesure politique qui doit assurer à la fois la paix intérieure et la grandeur du royaume. Cette fermeté indomptable qu'il déploie, alors que, tout sanglant de sa blessure, il montre sans pâlir la maison d'où est parti le coup fatal, et qui lui fait accueillir avec un front calme les meurtriers se ruant sur lui dans la nuit sinistre, n'a-t-elle pas été le secret des avantages qu'il a toujours fini par remporter au lendemain de ses défaites ? Son cœur vaillant était comme le roc sur lequel son parti vaincu pouvait s'appuyer avec sécurité, car, sans lui, il n'eût pas triomphé de la mauvaise fortune. Enfin, cette piété virile, qui puise dans la soumission à Dieu l'héroïsme le plus sublime, était le fond même de sa vie morale. Rien n'est beau dans les annales des martyrs comme la prière qu'il prononça après sa blessure. Il proteste en implorant la miséricorde divine « d'être prest à tout ce qui plaira à Dieu, étant assuré, ajouta-t-il, que s'il faut que je meure tu me recevras incontinent en ton royaume, et que, si tu veux que je demeure plus longuement en ce

monde, tu me feras ceste grâce que j'emploie tout le reste de ma vie à avancer la gloire de ton nom et maintenir de plus en plus ton pur service ».

A son heure dernière, dans l'épouvantable tumulte du massacre son calme auguste ne se dément pas. « Sans être troublé de la mort qui lui est si proche, dit un contemporain, pas plus que s'il y eust bruit quelconque, il répond à ceux qui annoncent l'envahissement de sa demeure : « Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir ; vous autres sauvez-vous, s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu. » Quand Besme lui demande en lui présentant la pointe de son épée : « N'es-tu pas l'amiral ? — Je le suis », répond-il, puis l'œil fixé sur l'assassin et son épée nue : « Jeune homme, tu devrais avoir égard à ma vieillesse et à mes infirmités, mais tu ne feras pas pourtant ma vie plus brève. »

A quelque parti qu'on appartienne, il faut savoir honorer un tel caractère et lui faire place dans ce Panthéon moral, où une admiration universelle place les héros de notre race. Il n'y a que le plus misérable esprit sectaire qui puisse chercher à diminuer et à calomnier un tel homme. Un Coligny, un saint Vincent-de-Paul, un Pascal, ne sont-ils pas la meilleure gloire de l'humanité ? Ils dégagent son idéal des nuages lourds et épais de la vie commune, si souvent souillée par l'égoïsme et la bassesse ; aussi ne saurions-nous trop encourager les hommes de cœur appartenant à toutes les opinions, qui, avec l'appui du gouvernement de la république, ont résolu d'élever la statue de l'amiral Coligny, due au ciseau d'un éminent artiste, tout près de ce Louvre d'où partit le signal sanglant de la Saint-Barthélemy. Cette noble entreprise, si admirablement recommandée à notre sympathie et à notre générosité par la brillante conférence de M. Bersier, dont le *Journal des Débats* a rendu compte, sera prochainement menée à bonne fin, et ce sera une vive satisfaction pour tous les amis de la conscience et de tous ceux qui savent apprécier la vraie grandeur dans un de ses types les plus purs. Le livre magistral de M. le comte Delaborde est un premier monument à la gloire de Coligny, qui aura toujours l'avantage de nous conserver la vivante image du grand huguenot en le laissant parler lui-même.

E. DE PRESSENSÉ.

(*Journal des Débats* du 19 janvier 1883).

CHRONIQUE

SÉPULTURE DE PAUL RABAUT

Le *Journal de Genève* du 1er. février 1883, contient un fort intéressant article de M. le pasteur Ch. Dardier sur la sépulture de Paul Rabaut et sur les fouilles récentes qui ont permis de retrouver les restes de l'illustre pasteur du Désert, dans la maison construite par lui en 1756, sur un terrain appartenant à sa femme Madeleine Gaidan, et devenue plus tard la maison des Orphelines du Gard.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, faute d'espace, l'article de M. Dardier, qui rectifie l'erreur commise par le pasteur Borrel, quand il place la construction de cette maison en 1790, comme un asile ouvert à la vieillesse de Rabaut et qu'il ajoute : « tous les protestants offrirent » la coopération de leurs bras pour l'édifier, de manière que ce presbytère » devint pour ainsi dire un monument de reconnaissance, élevé d'un » commun accord à la mémoire des services rendus par un pasteur octo- » genaire, qui avait vécu pendant cinquante ans, dans les bois, les ca- » vernes, au milieu des paysans, sans retraite fixe, ni domicile assuré.

C'est là une légende qui ne résiste pas à l'exposé des faits et à la lecture attentive des registres du Consistoire. L'article de M. Dardier donne de curieux détails sur les fouilles accomplies avec un respect tout filial, par un arrière-petit neveu de Rabaut, guidé lui-même par une tradition domestique qui a rendu les travaux faciles. L'Église de Nîmes saura remplir ses devoirs envers la mémoire de celui qui fut, après les Pierre Corteiz, les Antoine Court, et avec les Barthélemy Claris, les Jean Pradel, les Simon Gibert, les Defferre, le restaurateur du protestantisme dans le midi de la France.

Nous reviendrons sur l'article de M. le pasteur Dardier, reproduit dans le *Midi* du 4 février, et dont la place est marquée dans le *Bulletin*.

J. B.

MONUMENT DE COLIGNY

Réponse à un article de l'*Intermédiaire*.

On lit dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, du 25 janvier 1883, sous les initiales H. B, ces lignes incroyables :

« N'est-il pas révoltant pour l'honneur militaire, et dangereux pour la sécurité des citoyens (*sic!*) d'élever une statue au patron de l'assassinat?

Je ne pense pas qu'une critique impartiale puisse infirmer l'accusation portée contre l'amiral Coligny d'avoir approuvé le projet d'assassinat du duc de Guise par Poltrot. Il faudrait pour cela répondre aux pages 230 à 245 du tome XV ou XV^e série des *Erreurs et Mensonges historiques* par Ch. Barthélemy. »

On ne répondra pas ici à une calomnie cent fois réfutée et dont Coligny a fait justice dans une lettre à Catherine de Médicis, dont la rude franchise ne laisse rien à désirer. Il y demande à être confronté avec Poltrot, qui se démentit lui-même dans ses dépositions, et dont on accéléra le supplice pour faire disparaître un contradicteur importun. Il y rappelle qu'il a plusieurs fois donné avis au cardinal de Lorraine, à la duchesse de Guise des tentatives d'assassinat dirigées contre son époux, et « *qu'il a toujours empêché de tout son pouvoir que telles entreprises ne se missent à exécution;* » mais qu'il s'est abstenu à partir du jour où il a été lui-même désigné aux balles des assassins. « *Neantmoins, ajoute-t-il, puis je dire avec vérité que de moy mesme je n'ay recherché, sollicité ni pratiqué personne pour tel effet...* Et ne pensez pas que ce que j'en dis soit pour regret à la mort de monsieur de Guyse, car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pourroit advenir à ce royaume et à l'église de Dieu, et particulièrement à moy et à toute ma maison, et aussy que s'il plaist à Vostre Majesté, ce sera le moyen pour mettre ce royaume en repos. » (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 302, 304).

L'homme qui s'exprime avec une aussi absolue sincérité, au risque de fournir une nouvelle arme à ses adversaires, a le droit d'être cru quand il affirme qu'il est étranger à l'assassinat du triste héros de Vassy, qui, se préparant à de nouveaux exploits, « *mandoit a la royne mère qu'il la prioit de ne trouver mauvais s'il tuoit tout dans Orléans, jusques aux chiens et aux rats, et s'il faisoit détruire la ville jusques à y semer du sel.* » Et ce n'étaient pas là de vains propos : Le duc de Guise avait fait ses preuves et donné sa mesure à Amboise !

N'en déplaise aux diffamateurs, anonymes ou non, l'histoire a prononcé par ses plus illustres organes, et son arrêt est sans appel. On ne parviendra pas à intervertir les rôles, et à transformer en « patron de l'assassinat » la grande et pure victime de la Saint-Barthélemy. Un monument digne de lui et digne du peuple de Paris qui sait apprécier les vrais héros, sera élevé à sa mémoire, en face du Louvre, près du lieu où il reçut la balle de Maurevert, non loin de l'Hôtel de Béthizy où il rendit avec tant de sérénité sa belle âme à Dieu, et sur le piédestal on lira, gravés en lettres d'or, ces mots de Montesquieu :

L'AMIRAL COLIGNY EST MORT ASSASSINÉ
N'AYANT DANS LE CŒUR QUE LA GLOIRE DE L'ÉTAT.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LAURENT DE NORMANDIE

J'ai retracé ailleurs les amitiés de Calvin, et j'ai à peine nommé dans ce cercle d'élite de la rue des Chanoines l'homme auquel le réformateur a dédié un de ses plus beaux écrits, le lieutenant royal de Noyon, Laurent de Normandie, dont le portrait conservé dans une villa des bords du Léman, nous transporte en plein seizième siècle. Sa physionomie est intelligente; ses traits respirent la loyauté, la franchise. C'est bien là l'homme que Calvin, si sobre d'éloges, a appelé « son entier et singulier ami » et qui a droit à un souvenir de la postérité¹.

La date de sa naissance nous est inconnue, mais doit être de quelques années antérieure à 1520. Son père, Jean de Normandie, appartenait à une famille noble et honorée de

1. J'aime à rappeler ici la notice que le savant et regretté M. Théoph. Heyer a consacrée à Laurent de Normandie dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. XVI, p. 397-422). Je n'aurai qu'à la compléter.

Noyon, où s'écoula sans doute la jeunesse du fils. Il alla plus tard étudier le droit dans les grandes Universités d'Orléans et de Poitiers. Il connut à Paris François Baudouin qui devait prendre place parmi les grands jurisconsultes du siècle, Jean Crespin, le futur historien des martyrs, et les trois frères de Budé qui portaient un des plus beaux noms de la Renaissance. Mais il se lia surtout avec le brillant auteur des *Juvenilia*, avec Théodore de Bèze inclinant, au sortir d'une vie dissipée, vers des goûts plus sérieux, et fut un des témoins de son mariage de conscience avec Claudine Denosse, devenue la fidèle compagne de sa vie¹.

Laurent de Normandie était déjà intérieurement gagné aux croyances de la Réforme qu'il avait appris à connaître dans les écrits de ses principaux docteurs, surtout de celui dont le nom éveillait tant d'échos dans la vieille cité de la Picardie. Noyon conservait la maison du grand hérésiarque, objet de haine ou d'amour pour ses compatriotes, le collège des Capettes où il fit ses premières études, la chapelle de Gésine dont il avait répudié le bénéfice, et ces mille traces, toujours lentes à s'effacer, que laissent sur le sol natal les héros de l'espèce humaine. Quelle que soit la date, difficile à fixer, des premiers rapports de Laurent de Normandie avec Calvin, ils exercèrent sur le jeune docteur en droit une influence décisive². On se le représente sans peine errant dans les rues de la vieille cité où tout lui rappelait Calvin, et se posant le douloureux problème qui naissait pour lui de la lecture de *l'Institution chrétienne* et de tant de beaux écrits faits pour troubler les âmes à salut. Il voua de bonne heure une admiration réfléchie au docteur éminent dont le nom rivalisait avec

1. *Bulletin*, t. XXIX, p. 203-204.

2. On en retrouve la trace dans une lettre de Charles de Sainte-Marthe à Calvin, datée de Poitiers, 8 avril 1537, où se lisent ces mots : « illud in se recipiente *communi amico Normandio* (*Opera*, t. X, p. 92). Toutefois il semble difficile d'admettre des rapports de beaucoup antérieurs au dernier séjour de Calvin à Noyon et à son départ pour Genève en 1536.

celui de Luther, et cette admiration devint bientôt une amitié scellée par une correspondance dont les documents sont malheureusement perdus pour l'histoire ¹.

Calvin ne songeait-il pas à Laurent de Normandie quand il écrivit son *Excuse aux faux Nicodémistes*, pressant appel adressé à ceux (le nombre en était grand !) qui, détachés des croyances de l'Église romaine, n'en continuaient pas moins d'assister aux cérémonies d'un culte qui ne répondait plus aux besoins de leur âme. A cette date (1544), rien ne semblait changé dans les habitudes extérieures de Laurent de Normandie professant au fond du cœur un culte épuré. Il demeurait pour ses concitoyens un fils soumis, respectueux de l'Église catholique, et leurs libres suffrages l'avaient élevé aux fonctions de préfet, auxquelles il joignit encore celles de lieutenant royal et de maître des requêtes. Un très brillant mariage avec Anne de la Vacquerie, petite-fille d'un président du parlement de Paris, vint ajouter aux titres qui assurent la considération tous les gages du bonheur domestique ; et cependant Laurent de Normandie n'était pas heureux. Il ne pouvait dire : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé !*

La maison du premier magistrat de Noyon n'en était pas moins libéralement ouverte à ceux qui partageaient ses plus intimes sentiments. De ce nombre était Jean Crespin, l'avocat d'Arras, qui plus d'une fois y goûta (c'est lui-même qui nous l'apprend) les douceurs d'une hospitalité toute chrétienne. Dans une halte entre Péronne et Paris, il écrivait à Calvin : « Je trace ces lignes auprès de votre pieux ami de Noyon, devenu le mien, sous le toit hospitalier du préfet de votre ville natale. Les lettres si bienveillantes que vous m'adressez ont été mon meilleur titre à son amitié. J'admire sa piété, ses vertus, son cœur toujours animé de la plus pure charité envers ses frères². »

1. *Opera*, t. XII, passim.

2. « Amo certe insignem hominis pietatem et in amicos pectus|prorsus, ut dicitur, τῶν χαρίτων referens. » Lettre de Noyon, *ex hospitio urbis nutritiæ*, du 12 juillet 1546 (*Opera*, t. XII, p. 357).

Parmi les hôtes de Laurent de Normandie à cette époque, il faut citer aussi Nicolas des Gallars, qui allait devenir ministre de l'Église de Genève, et qui présida sans doute plus d'une secrète réunion du culte proscrit dans la demeure du magistrat chargé d'en poursuivre les adhérents.

Les temps devenaient plus sombres, et la persécution, intermittente sous François I^{er}, s'exerçait avec un surcroît de rigueur sous Henri II. Le cardinal de Tournon, alors tout-puissant dans les conseils de la monarchie, avait fait vœu d'exterminer les luthériens, et Diane de Poitiers lui prêtait son appui. De nombreux réfugiés prirent le chemin de la Suisse. Crespin et Th. de Bèze franchirent ensemble les gorges du Jura pour demander un asile à la cité de Calvin (24 octobre 1548). Laurent de Normandie dut les suivre de près. Ce ne fut pas sans douleur qu'il se détacha de sa ville natale. Il échangeait une carrière brillante, fortune, honneurs, considération, contre les tristesses de l'exil. Il laissait derrière lui un vieux père qui ne semblait pas devoir survivre à cette séparation. Une jeune femme d'une santé délicate, trois enfants en bas âge, quelques serviteurs éprouvés, tel était le mélancolique cortège qui s'acheminait avec lui vers Genève. Il y arriva vers la fin d'octobre, sûr du moins de trouver dans l'amitié de Calvin et de sa famille un appui qui ne lui fit jamais défaut. Mais ce ne fut que le 2 mai suivant (1549) qu'il obtint le privilège de l'habitation dans la cité genevoise en promettant de vivre « selon l'Évangile et les ordonnances de Messieurs ». C'était son rêve austère réalisé!

Les épreuves ne devaient pas manquer aux premiers mois de son établissement. Elles sont éloquemment retracées dans la préface du livre que Calvin lui dédia, le 10 juillet 1550, préface que je reproduis ici comme une page d'histoire ¹.

1. Traicté des scandales qui empeschent aujourd'hui beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Évangile et en débauchent d'autres. *Recueil des opuscules*. In-f°, 1566, p. 1245.

*Jean Calvin à Monsieur Laurent de Normandie, son singulier
et entier ami, salut.*

Monsieur et bien-aimé frère, comme ainsi soit que desjà de long temps pour beaucoup de raisons je vous eusse voué et dédié en mon cœur queleun de mes livres, pour vous en faire un présent, j'ay voulu choisir cestuy-ci entre les autres, pource que vostre exemple peut servir de grande confirmation pour mieux approuver la doctrine qui y est contenue et traitée. Car depuis qu'ayant de vostre bon gré abandonné le pays de vostre naissance, vous estes ici venu pour y habiter comme estrangier, vray est que vous et moy pouvons rendre certain tesmoignage des assauts que Satan vous a dressez, quelz ils ont esté, et combien difficiles à soustenir; mais plusieurs autres aussi en sauroyent à parler. Quatre mois après vostre partement, les nouvelles vinrent de la mort de vostre père. Il ne se pouvoit faire que ce que les malins semoyent ne vous vinst en pensée : à savoir, qu'il estoit mort de deuil et mélancolie, afin que toute la coulpe retombast sur vous. Au bout de deux mois, voyei une playe encor' plus fascheuse : que vostre femme, je ne di pas quelle, sinon que tout homme vertueux en souhaiteroit pour soy une semblable, vous est ostée en la fleur de son aage. Or il estoit impossible aussi bien en cest endroit, que l'esprit d'un homme non hébété, ne fust agité de merueilleuses tentations. Vous teniez desjà les calomnies des meschans pour certaines, comme si vous en eussiez eu les oreilles battues : c'est que de malheur vous l'aviez retirée du pays de sa naissance, pour la faire cruellement mourir en région incogneue, comme en un autre monde. Mais il y avoit pour vous navrer le cœur de plus près, d'autant que tels mesdisans avoyent couleur apparente, disans que Dieu auroit maudit vostre entreprise par telle issue. Je laisse à dire les poinctes secrettes, que vous aviez à sentir en vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite détresse d'estre privé d'une telle compagne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de vos douleurs, vous meurt pareillement. Cependant Satan ne cessoit point de vous faire les plus rudes assauts qu'il luy estoit possible, pour accabler de tout vostre esprit, lequel desjà estoit tant tormenté d'autre part. En somme, il vous a fallu en demi an avaller plus de tristesse et adversitez que n'en ont enduré quelques uns tout le temps de leur vie, lesquelz néanmoins sont fort louez de magnanimité. Tout cela estoit comme un gros amas de scandales, que Satan vous mettoit au devant, comme à l'entrée du chemin, pour vous faire tourner bride tout court. Mais Dieu vous a tellement fortifié par la vertu invin-

cible de son Esprit, qu'il a montré en vous par effect que les plus grans des tourbiers qui pourront jamais advenir aux hommes, seront surmontez par son aide et secours. De vostre costé, vous avez esprouvé de quelles armures Dieu prouvoit et garnit ordinairement les siens toutes fois et quantes qu'il les appelle au combat. Il me souvient, quand je vous adverti le premier, que vostre père estoit décédé, et comme je vous amenoye l'exemple d'Abraham, lequel pouvoit estre diffamé par les meschans de son temps comme bourreau ou meurtrier de son père, d'autant qu'ayant traîné hors du pays le bon homme jà caduque et abbatu de vieillesse, luy avoit accourei sa vie, comme on eust euidé, pource qu'il trespassa au milieu du chemin, vous me respondistes soudain là dessus : Puisque vous avez Dieu pour tesmoin et l'approbateur de votre fait, qu'il ne vous challoit guère des faux murmures et calomnies des mal-vueillans : seulement qu'il vous faisoit mal, que vostre père ne vous avoit pas accompagné, pour vous rendre conforme au bon Abraham. Au reste que vous n'estiez pas si délicat et précieux, de refuser qu'on vous mist au rang d'Abraham, ou de fuir une ignominie, laquelle est tenue pour singulier honneur devant Dieu. Quant à vostre femme, devant que nous laisser elle vous donna des allégemens non petis du deuil que sa mort vous apportoit. Car on ne saurait souhaiter médecine plus propre que les propos tant excellens qu'elle tenoit en rendant l'esprit : quand, en me tenant par la main, elle rendoit grâces à Dieu de ce qu'il l'avoit amenée en lieu où il lui fust loisible de mourir en repos de conscience ; quand, en gémissant pour le regret qu'elle avoit de s'estre si long temps tenue en l'idolatrie Papale, elle s'escricoit à haute voix : « O que je suis heureuse d'estre sortie de ceste maudite captivité de Babylone, et que je vay estre délivrée de ma dernière prison ! Hélas ! que seroit-ce si j'estoye maintenant à Noyon, où je n'ose-roye ouvrir la bouche pour confesser franchement ma foy, encore que les prestres et moynes desgorgeassent à l'entour de moi tous leurs blasphèmes ! Et ici non seulement j'ay liberté de donner gloire à mon Sauveur, pour venir hardiment devant luy, mais j'y suis conduite par les bonnes exhortations que vous me faites ». Quand d'un vif sentiment qu'elle avoit en sa conscience, en traitant d'une façon autre que féminine, de ses péchez, de la damnation que nous avons méritée, de l'horrible jugement de Dieu, elle magnifioit quant et quant la grâce de Jésus-Christ, et y avoit son refuge d'un tel courage, qu'on n'eust seu dire qui surmontoit en elle, la confiance, ou l'humilité. L'efficace dont elle prononçoit ces paroles m'en a laissé une telle impression, qu'il me semblera tout le temps de ma vie que j'y suis. Parquoy, combien que je vous visse plus que vertueusement batailler à surmonter vostre tristesse, je ne

m'esbahissoye plus tant de la constance d'un homme estant muni de tels et si bons remèdes. Je laisse à part pour ceste heure vos autres fascherics, seulement je diray ce mot : Comme ainsi soit que Satan vous eust basti un labyrinthe d'une infinité de scandales, vous en estes tellement venu à bout, que non seulement vous estes pour exhorter les autres, mais pour estre un miroir à ceux qui sont trop débiles pour leur faire prendre cœur et hardiesse à vous ensuyvre. Et de faict, c'est une bonne forteresse, qu'un contentement procédant d'un esprit bien attrempé et rassis. De quoi vous avez donné très-bonnes enseignes en ce que après avoir quitté au pays les choses qui ont accoustumé de solliciter les uns à ambition et retenir les autres comme entortillez en leurs alléchemens, vous n'y avez non plus de regret que si jamais vous n'en eussiez ouy parler. En sorte qu'on vous en voit passer à la longue aussi volontiers, comme vous y avez une fois renoncé libéralement. Or comme je reçooy un fruit et plaisir admirable de ceste piété, laquelle j'apperçooy en vous, on ne doit trouver estrange, si je désire que quelque partie en revienne aux autres, pour en joyr en commun avec moi. Car au lieu que par ci devant, du temps que estiez lieutenant du roy à Noyon et maire de la ville, il me faisoit mal de vous voir eslongné de Christ, maintenant je vous tien pleinement nostre et vous embrasse comme au sein de l'Église, comme de faict pour venir droit à Dieu, vous avez osté tous empeschemens qui vous en retiroyent. Toutesfois je préten aussi que ce livret soit mesme envers ceux ausquels vous estes incogneu, comme un tesmoignage de l'amour que je vous porte. Et quant à vous, je say que vous ne demandez nul gage tant en estes assuré. Il y a plusieurs liens entre nous deux de conjonction bien estroite; mais il n'y a ne parentage, n'accointance qui outrepasse nostre amitié. Voire tellement que mon frère unique n'est pas marri que vous soyez mis en degré pareil avec luy, sachant bien que pour récompense vous l'aimez autant qu'il sauroit désirer...

C'est le même sentiment qui a dicté une admirable lettre de Calvin à une pieuse dame de Normandie, madame de Cany, sœur de la duchesse d'Étampes, et chargée de communiquer au père de la défunte, Éloi de la Vacquerie, la mort de sa fille. On n'y reviendra ici que pour relever les traits qui montrent la fermeté toute chrétienne de Laurent de Normandie au chevet de sa femme mourante : « Son mary estoit là, s'esvertuant en sorte qu'il nous faisoit pitié à tous, et cependant nous faisoit esbahir de sa constance. Car menant un

tel deuil que je scay, et estant pressé d'extrêmes angoisses, il avoit gagné ce point sur soy d'exhorter sa bonne partie, aussy franchement comme s'ils eussent deu faire un voiage bien joieux ensemble ¹. »

Les épreuves n'attachent pas moins que les félicités domestiques aux lieux qui en sont témoins. Genève devint rapidement pour le réfugié picard une seconde patrie. Il avait pu réaliser en quittant Noyon une partie de sa fortune. Il songea donc à s'établir d'une manière permanente dans le voisinage du réformateur. Il acheta, en vente publique, une maison avec cour et jardin, « assise en la rue devant le temple de St-Pierre, pour le prix de 300 écus d'or au soleil » plus un petit cens annuel. C'était une ancienne dépendance du Chapitre de Genève, devenue la propriété du secrétaire du Conseil Rufi, noble demeure qui, dans les vicissitudes des âges, a vu se succéder d'illustres possesseurs, les Normandie, les Diodati, les de Candolle. Quelques années plus tard, il acheta hors de la ville, près de la porte de Rive, un courtil, rustique villa qui lui offrait le calme des champs avec une vue riante sur le lac et ses rives ².

A cette époque Laurent de Normandie n'était plus veuf. Il avait cherché une compagne qui fût pour ses deux fils une seconde mère, et fait choix d'Anne Colladon, fille de Jean Colladon, docteur en droit, et réfugié du Berry à Genève. Ce mariage fut célébré le 14 septembre 1550, au service du matin, à St-Pierre, par Calvin qui avait perdu, depuis un an, sa digne compagne, Idelette de Bure, et qui demeurait voué sans retour à la solitude du veuvage ³.

Une lettre à Farel, du 1^{er} septembre 1549, permet de juger de l'intimité qui unissait Normandie au réformateur, et montre en même temps la sincérité qui présidait aux relations de

1. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 289.

2. En 1569 il y joignit un immeuble contigu du côté du Midi. Heyer, *Notice*, p. 406.

3. Registres des mariages, *Ibidem*, p. 407.

ce temps. Farel était sur le point de publier un livre sur lequel il avait demandé l'avis de Calvin. Celui-ci lui répond : « Normandie qui est à ce point mon ami qu'il t'aime plus que personne, sera le meilleur témoin de ce que je pense de ton ouvrage... J'y reconnais d'éclatantes vérités voilées peut-être par l'obscurité du langage et la longueur des développements. Il est des hommes dont on ne peut rien attendre que d'excellent : Tu es de ce nombre et ton livre justifie à bien des égards cette présomption favorable. Mais comme les oreilles de nos contemporains sont devenues si délicates, tandis que leur pénétration est médiocre, je voudrais que ton style leur plût par sa simplicité même, et que l'érudition dont tu fais preuve parût dans tout son jour. Voilà mon jugement sans réserve et sans fard¹. »

Je cite d'autant plus volontiers ce jugement littéraire de Calvin, auquel se trouve associé Laurent de Normandie, que l'ancien préfet de Noyon retiré à Genève, devait s'y occuper plus tard du commerce des livres². « Autrefois, dit M. Heyer, on ne voyait pas ou l'on ne voyait guère à Genève de gens oisifs. Les hommes appartenant aux familles les mieux placées, lorsqu'ils ne servaient pas la République comme magistrats, l'Église ou l'Académie comme pasteurs ou professeurs, s'ils n'étaient voués à quelque-une des professions libérales, se livraient au commerce ou à l'industrie. D'ailleurs les fortunes étaient généralement médiocres, et bien des réfugiés avaient dû nécessairement abandonner leur pays natal sans pouvoir emporter des ressources suffisantes. Mais que ce fût ou non pour eux une nécessité, c'était un usage presque constant au milieu du xvi^e siècle. Il y avait même antérieurement plus qu'un usage, puisque dans un procès jugé en 1488, on parle de publications faites au nom de l'évêque, du Vidomme et des syndics, enseignant à tout oisif, à tous ceux qui ne vivaient

1. *Récits du xvi^e siècle*, p. 149-150.

2. François Villier, secrétaire de Calvin, lui dédie en 1549 l'*Advertissement contre l'astrologie judiciaire* (*Opera*, t. VII, p. 37.)

pas de leur industrie, de sortir de la ville promptement *sous peine de trois coups de cordes*¹. »

Le frivole Brantôme, visitant Genève avec tous les préjugés de la noblesse, constata, non sans surprise, l'application d'une règle dont on ne saurait contester la sagesse dans une république sans territoire qui voyait croître chaque jour le nombre des réfugiés. Il y rencontra Du Bouchard, vicomte d'Aubeterre, apparenté aux Soubise, et volontairement exilé pour cause de religion. « Il estoit, dit-il, fugitif à Genève, faiseur de boutons de son mestier, comme estoit là la loi introduite que chacun d'eux eût un mestier et en vécût, tel gentilhomme et seigneur qu'il estoit, et le dit Aubeterre, bien qu'il fut de très bonne maison, estoit de celui de faiseur de boutons. Je l'y vis fort pauvre et misérable². » On ne peut qu'admirer la foi qui inspirait de tels sacrifices. Docteur en droit et jurisconsulte habile, de Normandie avait une profession toute trouvée. Il semblait désigné pour les fonctions judiciaires ou pour celles d'avocat qu'il exerça durant quelques années. Ses connaissances comme légiste furent, à plusieurs reprises, mises à contribution dans les démêlés entre Berne et Genève, et dans certaines causes qui présentaient des difficultés toutes particulières. Aussi le prix de son admission au droit de bourgeoisie, qu'il sollicita dès le 8 septembre 1551, fut-il réduit de 60 à 20 écus par le Petit Conseil. Ce ne fut toutefois que le 15 avril 1555 qu'il fut reçu bourgeois, aux conditions préalablement fixées, et *en considération de ses agréables services*³.

JULES BONNET.

(*La fin prochainement.*)

1. « Sub pœna trium tractuum cordæ. » Heyer, *Notice*, p. 408.

2. *Lettres françaises* de Calvin, t. I, p. 387.

3. Registres du Conseil de 1551 et 1555 cités par M. Heyer (*Notice*, p. 407) : « Monsieur de Normandie, fils de feu Jehan. Lequel spectacle Laurent de Normandie, docteur, a requis lui faire tant d'honneur et bien que de le recevoir au nombre des bourgeois. »

DOCUMENTS

LE MINISTRE ÉNOCH

ET L'ÉGLISE DE MONTARGIS

1567-1568

Le ministre Enoch, ancien régent au collège de Rive et humaniste distingué, n'a pas été oublié dans la *France protestante* (t. IV, p. 538). Le *Bulletin* (t. XXVIII, p. 306) a publié à son sujet une intéressante lettre de Marguerite de France aux seigneurs de Genève, sollicitant son envoi dans les vallées du Piémont. Une lettre d'Énoch lui-même aux ministres genevois, du 4 avril 1566 (en latin), nous apprend qu'il était à cette date ministre de la duchesse de Ferrare, au château de Montargis où il avait trouvé le meilleur accueil. Le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'y rester longtemps. Les trois lettres qui suivent nous en apprennent davantage. Le « témoignage » avec les signatures dont il est revêtu, offre un intérêt particulier pour l'ancienne église de Montargis et les églises circonvoisines.

A Messieurs les Sindicts et Conseils de la ville de Genève.

Messieurs les Sindicts et Conseils, depuis quelques jours monsieur Enocq, l'un de vos ministres fort malade, estant icy venu pour recouvrer sa santé, encores que ces jours passés il se soit senty proche de la mort et sent son estomach si débile qu'il n'estime plus pouvoir administrer la parole de Dieu, cause qu'il vous a requis l'en vouloir descharger; neantmoins, à l'aide de Dieu et de mes medecins qui luy assistent en ceste ville, de laquelle il a trouvé l'air plus commode, j'ay bon espoir de la convalescence, si ce n'est pour presches, du moins pour Conseil et pour le Consistoire; et d'autant qu'avez l'honneur de Dieu en sa singulière recommandation que vous en demandez l'avancement mesmes par tout le monde, et pour ce icy seroit besoing de ministre, dont plusieurs fois j'en ay

escript, j'ay bien voulu vous escrire la présente par l'un de mes gens que j'envoye exprès, pour vous demander le dit sieur Enocq, advenant sa convalescence, pour servir ici à la gloire de Dieu; et advenant qu'il ne puisse administrer la parole, du moins pour sa longue expérience nous ayder à conformer nostre Consistoire au vostre; et en l'espérance que j'ay que sa présence servira ici de beaucoup à l'avancement de la gloire de Dieu, je ne fais doute que ne m'accordiez ma demande, et permectiez que le dict porteur amène sa femme et famille, pour luy assister pendant sa maladie et le consoler; et me faisant ce bien et contentement, je le reconnoistray en autre endroict où me voudrez employer d'aussi bon cueur que je prie Dieu vous conserver et maintenir en sa sainte et digne garde.

De Montargis, ce 16^e jour d'Aoust 1567.

La bien vostre,

RENÉE DE FRANCE.

A nos magnifiques et redoublés seigneurs messeigneurs les syndics et Conseil de Genève.

Magnifiques seigneurs, je vous ay très humblement suppliez par mes lettres du premier de ce mois qu'il pleust à vos Excellences, attendu la longue et griesve maladie dont je suis affligé, de me descharger et quicter du serment et obligation dont je vous suis lié et tenu à l'exercice du ministère en vostre église, en laquelle je voudrois estre pour y finir mes jours en qualité de personne privée; mais puisque Dieu m'oste le moyen et force d'y retourner, je persiste à vous faire la mesme requeste. Madame la duchesse de Ferrare qui me nourrit iey et fait panser malade, envoye vers vos Excellences pour me demander, espérant que je pourroye guérir (ce qui me semble incroyable). S'il vous plaist, Messieurs, de donner l'option à vostre serviteur qui n'a aultre vouloir que le vostre, vous le mettez en pleine liberté; ou bien s'il vous plaist à grattifier à ceste princesse d'un corps plus que demy-mort, je vous obéiray, comme je doy et comme je pourray, acquiesçant à vos bons commandemens d'aussi bon cœur que très humblement je remercie vostre magnificence des grands biens que j'ai receus en vostre église par l'espace de dix-huict ans entiers, pour lesquels je le prieray toute ma

vie qu'il veuille maintenir sous sa main et accroistre de plus en plus vostre estat prospère, m'obligeant de demourer avec les miens à jamais

Vostre très humble et très obeyssant serviteur,

De Montargis, ce 17 d'aoust 1568.

(Original. Archives de Genève.)

LOYS ÉNOC.

TESMOIGNAGE DES ÉGLISES DE MONTARGIS ET AULTRES
QUI DURANT LES TROUBLES ONT DEMOURÉ AU DIT MONTARGIS

1568

Messieurs et frères, nous soubssignés ce jourdhuy assemblés pour quelque affaire de l'Église chez notre frère monsieur Hénoch, à cause de sa maladye, avons esté par luy requis de vous faire entendre de son estat à la vérité, et comme il s'est porté et se porte de présent, ne nous dissimulant point que c'estoit affin d'estre par vous du tout deschargé du ministère, après que vous en seriez deuement informés, ce qui nous a grandement contristés. Toutefois pour ce que nostre devoir est de ne desnier à personne le tesmoignage de vérité, nous ne luy avons peu ne deu refuser sa requeste à nostre grand regret par trop raisonnable.

Scachez donc, messieurs et frères, que nous avons veu depuis le mois d'aoust dernier le dict monsieur Hénoch en ceste ville presque tousjours sy griesvement malade qu'on n'en attendoit que la mort, tellement que s'il a eu deux ou trois jours de santé, le reste du temps il a esté mallade. Et pour plus grande confirmation de nostre dire nous scavons qu'en huict moys qu'il y a qu'il est icy, il n'a peu exposer que les troys premiers chapistres du prophète Isaye, et encores en ses presches, il n'a point esté sans fiebvre; mesmes que le jour que nous retirasmes à Orléans pour la craincte des gens d'armes, qui fut au mois de Febvrier dernier, nous l'allasmes trouver mallade au lict pour le faire lever sur l'heure, et se mettre avec nous dedans le coche. Après nostre retour, il y eut jedy quinze jours, il fut contrainct par la fiebvre qui le tenoit, d'interrompre son sermon.

Pour conclusion il nous semble qu'attendu ses malladyes conti-

nelles et sy grandes, la débilité de son corps avec sa vieillesse, il est impossible qu'il puisse exercer le minisère, sy Dieu nybesonne miraculeusement, de quoy nous l'en prions d'aussy bon cœur que nous présentons nos affectionnées recommandations à vos bonnes graces, et singulièrement à vos saintes prières, après avoir supplié le Créateur que de plus en plus il vous augmente ses graces et les face valloir pour sa gloire et édification de son Eglise.

De Montargis, ce 4 avril 1568.

Vos humbles frères et serviabes amys

DESOUCHES, ministre à Montargis.

MOLAN, ministre à Menoux (lisez : *Nemours*).

ROILHARI, ministre à Courdamine.

MALATESTA, ancien de l'Eglise de Montargis.

PESCATIER, surveillant à Montargis.

BONYN, surveillant à Montargis.

AYMÉ de BOSSENET.

DAMPIERRE (*prénom illisible*).

DAUGIRARD, surveillant à Montargis.

BOURGADE, ministre à Aubigny.

GUILLEN, surveillant à Némours.

BOSSEJES, surveillant à Ferrières.

Je certifie que depuis le moys de febvrier dernier, auquel temps à cause de mes maladyes je delaissé à suivre l'armée de Monseigneur le Prince et estay en ce lieu, j'ay tousjours cogneu nostre frère monsieur Enoch affligé comme il est tesmoigné de l'aulture part, et ay esté présent à la remonstrance qu'il en a faict aux frères ministres assemblés en ce lieu. Faict à Montargis ce 6 d'avril 1568.

LOZELEUR, ministre à Baïeux.

Je certifie estre vray ce prochain contenu et avoir esté présent à la dite requeste. Le 6 d'apvril 1568.

TLADALEC (?) ministre à Lafferté sur Jouarre.

J'en certifie autant.

J. CHIENNET, ministre de Valery.

Nous soubssignés atestons que le dict sieur Hénoc, tousjours depuis les troubles que nous avons demeuré icy jusques a ce jourdhuy,

a esté malade, comme il est encores à présent. Faict à Montargis le 6^e avril 1568.

BUDÉ. ANJORRANT.

Quæ utraque pagina de valetudine D. Enoch scripta sunt vera certaque esse affirmo.

JOSEPHUS JOUANELLUS, *medicus.*

(*Original. Bibliothèque de Genève.*)

TREIZE LETTRES DU MARQUIS DE RUVIGNY ¹

(1695)

VIII

A Turin, le 17 aoust 1695.

Monsieur.

Je ne puis vous exprimer la joye avec laquelle nous avons receu le courrier que vous avez pris la peine de m'envoyer pour nous porter les nouvelles de la reddition de la ville de Namur. La grandeur de l'entreprise m'avoit estonné, et j'avoue que j'en appréhendois fort le succès. L'application du Roy, ses soins et surtout son exemple ont vaincu des obstacles qui jusques à present avoient paru insurmontables et je ne crois pas qu'il y ait d'exemple qu'on ait attaqué une armée aussi forte que celle-là dans une si bonne place. Dieu veuille que nous puissions avoir cette forte garnison en nostre disposition pour nous dédomager des troupes que l'infame Illeberg a livrées aux ennemis. Il n'y a guère d'apparence, le chasteau de Namur est trop bon. Jeme donne l'honneur d'écrire au Roy; S. A. R. me renvoye demain à Casal pour y voir finir la démolition. J'espère que la garnison en sortira bientost et que je seray bientost icy ou à l'armée. Notre infanterie est à Rivolte; notre cavalerie aux Ausquettes(?); les espagnols dans la vallée de Suse.

J'ay examiné icy les grands differens qu'il y a eu au camp de Demont entre M. le marquis de Bagnasque et deux de nos colonels, M. de Montauban et M. de l'Islemarais, sur tout le premier. Ce gé-

1. Voir le *Bulletin* de janvier dernier, p. 17.

néral prétendoit chastier nos officiers contre les droits de nostre justice ; il a esté condamné ; il a mis trop légèrement M. de Montauban en arest, qui les a rompus de mesme. J'y ai remis M. de Montauban, et M. de Bagnasque a esté aussy blasmé par son altesse. Il y a eu encore quelque autre sujet de plainte au sujet de l'exécution d'un coupable ; j'ay acomodé et fait déclarer S. A. R. en nostre faveur sur tous les points essentiels. Pendant toutes ces disputes, M. le marquis de Bagnasque qui est fort emporté, s'est laissé aller à dire à nos officiers quelques paroles offensantes. Ces messieurs en voudroient quelque satisfaction. Je n'ai pas voulu en faire une affaire essentielle et faire passer un pareil acomodement par les ordres de S. A. R. qui ne peut pas s'empêcher de maintenir l'autorité de ses généraux, et ne voudroit pas que cela se fit par ses ordres. Mais les amis et la famille de M. de Bagnasque m'ont promis de le faire.

L'origine de cette affaire et ce qui est le plus difficile à accorder, c'est l'asile des églises ordonné par le concile de Trente que les peuples de toute l'Italie regardent comme le point le plus essentiel de la religion. Nos officiers voudroient bien avec raison n'y estre pas soumis, car cela cause de grands abus ; mais les gens du païs regardant comme des crimes affreux les violences qu'on est obligé de faire pour tirer les soldats des églises, j'ay empêché ces violences ; cela rend le soldat fort insolent, de manière que les officiers n'en sont plus maistres. Cependant je crois cest inconvénient moindre que de nous rendre odieux dans tous le païs. Ainsy à moins que vous ne me fassiez sçavoir que le Roy n'est pas content de ma conduite à cest égard, je laisseray les soldats dans les églises, et ne songeray à les en tirer qu'autant que cela se pourra faire par douceur, d'autant plus que S. A. R. n'est pas le maistre d'en user autrement, et m'a fait conoistre, lorsque je suis arrivé icy, que s'il consentoit que je fisse des violences pour ravoir les soldats, cela le rendroit odieux dans tous ses estats. Voilà l'estat de ceste affaire. Je vous prie, prenez la peine de me faire sçavoir vos sentiments sur cela. Je suis toujours de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

GALLWAY.

Je ne sçais quand le courrier partira. Je le laisse icy entre les mains de M. de Saint-Thomas qui le fera partir lorsque les dépêches de S. A. R. seront expédiées. Il ne les commencera qu'après avoir expédié le courrier pour Vienne qui ne partira que demain matin.

IX

Au camp près de Casal, $\frac{29}{8}$ aoust 1695.
sept.

Monsieur,

Je croyais que nos affaires finiroient à Casal aujourd'hui. Les françois ont intérêt d'allonger les affaires, et je ne suis pas soutenu pour les en empêcher; je vous éclairciray mieux cette affaire dans peu de jours; cependant je ne suis pas sans inquiétude; pourveu que Dieu conserve le Roy et luy donne un bon succès, tout ira bien. Conservez moy, monsieur, vostre amitié, et je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

GALLWAY.

X

A Turin, le $\frac{6}{16}$ septembre 1695.

Monsieur,

Je crois que cette lettre partira encore quelques jours avant le courrier que vous m'avez envoyé, parce qu'il doit attendre la ratification du dernier traité fait à la Haye.

Les françois doivent sortir de Casal le dishuitiesme... S. A. R. est toujours incommodée, et madame la duchesse n'est pas grosse comme on l'avoit espéré. Le courrier de l'empereur n'est pas encore revenu de Vienne; il en est arrivé un autre, mais il ne rapporte rien de positif sur les avis que l'on avoit donnés dans l'autre conseil. Ainsy S. A. R. ne juge pas à propos de rassembler les officiers généraux. Aparament la cour de Vienne s'est trouvée sy occupée pour les affaires de Hongrie qu'elle n'a pas donné une grande attention à celles de ce païs-cy. Cependant la saison est fort avancée, et il n'y a pas lieu de penser à rien entreprendre. On pouvoit faire les choses fort utiles pour les dispositions de la campagne prochaine que l'on

a négligée. Sy je ne suivois que mon intérêt, je presserois plus que jamais pour mon congé; mais le service du Roy va devant tout, et je recevray et exécuteray toujours ses ordres avec plaisir. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

GALLWAY.

P. S. — M. le marquis de St-Thomas me mande que la ratification sera signée dans deux jours; je crois bon que ce courrier l'attende. Je me donneray l'honneur d'écrire au Roy plus amplement par ce courrier. M. de Matte arriva icy le 15; il apporté des paquets à S. A. R. et nous a appris la retenue de M. le maréchal de Boufflers,

Nous avons seu de France que nostre flotte a essuyé une terrible tempeste sur la coste de Provence, qui l'a fait disparoitre. Nous n'en avons pas encore de nouvelles; si le vent avoit continué Est, comme il avoit commencé, toute nostre flotte auroit donné à la coste de France. Il changea et devint nord-est; vous apprendrez cela par les avis de Marseille qu'on vous aura envoyé de Vevay.

XI

A Turin, le $\frac{12}{22}$ septembre 1695.

Enfin je vous renvoye le courrier avec la ratification que j'ay attendue jusques à aujourd'huy; mes lettres seroient vieilles si je vous envoiois celles que je me donnoy l'honneur de vous escrire le lendemain de son arrivée. M. Poney toujours malade ne croit pas pouvoir s'accomoder de l'air de ce pais cy, et n'est pas content de comander la compagnie des canonniers et bombardiers sans augmentation d'apointements, et S. A. R. est fort peu portée à en donner. Il se veut retirer; je lui feray de quoy s'en aller. Je souhaite de tout mon cœur qu'il trouve une meilleur fortune et ocasion d'employer sa science au service du Roy; je luy ay rendu icy tous les services que j'ay peu, et souhaite de tout mon cœur que j'ay esté assés heureux pour qu'il soit content de moy. J'ay peur qu'il ne m'attribue le peu de satisfaction qu'il a trouvé icy, dont je ne suis pas cause. Je l'aurois servi de tout mon pouvoir pour luy mesme, mais sur tout par l'interest que vous y prenez, et vous estes, j'espère, bien persuadé

que je ne laisseray jamais échapper les occasions de vous témoigner que je suis avec estime et passion,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

Je vous demande pardon de mettre tant de lettres sous votre couvert; je vous prie d'avoir la bonté de les faire rendre à leurs adresses.

La ratification est dans le paquet pour M. de la Tour qui est joint à celui cy.

XII

A Turin, le $\frac{21}{7}$ septembre
octobre 1695.

Monsieur,

Je revins hier matin du camp de nostre infanterie, j'ay trouvé les cinq bataillons des troupes du Roy qui y sont en bon estat. Pour le nombre le plus faible [il] est de six cents hommes sous les armes faisant faction, de très beaux et bons hommes bien équipés, mais de ces trois mille hommes je ne crois pas qu'il y en ayt mille protestants; le reste sont papistes, déserteurs de France, scélérats, sur lesquels on ne peut conter, qui désertent tous les jours, ce qui ruine les capitaines. Il y en a qui ont fait cent hommes, cette campagne, dont il ne leur reste pas vingt. Si on approche d'une place ennemie pour l'assiéger, on est seur d'y mener un secours de mille hommes en huit jours. On ne leur ose fier un poste avancé, et un officier commandé avec eux ne sçait si son détachement le menera en France ou s'il ramenera son détachement dans le camp; cela m'afflige extrêmement. Je cherche tous les moyens imaginables pour mettre ces troupes sur un autre pied, car nous avons un grand nombre d'officiers bien faits, braves gens qui ont du mérite, et il est nécessaire au service du Roy de trouver les moyens de maintenir ce corps dans ce païs cy pendant la guerre.

Le régiment de Saxonay est dans la val d'Aouste, le second bataillon à plus de cinq cents hommes, j'attens la fin de la campagne pour aller visiter ce régiment.

Outre les difficultés qui se trouvent dans l'entretien de cinq régi-

ments de réfugiés, à causes des recrues, nous trouvons encore celle de la paye qui est trop petite. Les enseignes n'ont à présent qu'une pistole par mois en campagne; on fait espérer le rabais des monnoyes dans l'établissement du quartier d'hyver de ces troupes; je feray tous mes efforts pour remédier au misérable estat où nos pauvres officiers se trouvent réduits. S. A. R. va aujourd'huy au camp de l'infanterie; j'auray l'honneur de l'y suivre et celuy de vous escrire ce qui s'y passera, je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

XIII

Au camp de Rivolta, le $\frac{27}{7}$ 1695.

Monsieur,

Depuis la dernière lettre que je me suis donné l'honneur de vous escrire nous avons tenu un autre conseil de guerre qui a renversé le premier. Comme je vous l'avois mandé, nous songeons à présent à avoir du fourage pour demeurer icy jusques au vintiesme de ce mois. J'attens des nouvelles de mon congé, dont je profiteray de bon cœur, si je l'obtiens. M. de Reynaud, lieutenant colonel du régiment de Miremont, a une dispute pour le rang avec deux autres lieutenant-colonels. Le Roy avoit donné les comissions de ce régiment en blanc à M. de Miremont, qui avoit amené icy M. de Reynaud pour estre major du régiment, et avoit escrit en Irlande à M. de la Barthe pour estre son lieutenant-colonel pendant que M. de Reynaud faisoit les fonctions de major. M. le duc de Shomberg donna la lieutenance colonelle du régiment de Mombrun, à présent l'Islemarais, à M. de la Valette, et celle de son régiment à M. de Sibourg. Après cela M. de Miremont ayant appris que M. de la Barthe ne vouloit pas venir servir dans ce pais cy, donna sa lieutenance colonelle à M. de Raynaud, et lui donna la comission en blanc qu'il avoit apportée de Hollande signée du Roy, et beaucoup plus ancienne que les autres, qui fust remplie du nom de M. Reynaud. La question est s'il doit prendre son rang de la date de cette commission ou du jour qu'elle luy a este remise en main. Je n'en ay pas osé décider, puisqu'il

s'agit d'une commission signée du Roy; je vous prie, monsieur, de me faire sçavoir sa volonté, afin que je la déclare à ces messieurs. La dispute n'est plus qu'entre M. de Sibourg et M. de Reynaud; je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

LETTRE DE COURT DE GÉBELIN A DUPLAN

AVEC LA RÉPONSE

(Août 1760).

Les Andelys, le 19 février 1883.

Cher monsieur,

Je vous envoie la copie de deux lettres, l'une du fils d'Antoine Court, (Court de Gébélín), l'autre de Duplan : ces lettres proviennent de la très intéressante collection des papiers de Duplan que possède l'un de ses descendants, M. Lloyd, et que ce dernier a bien voulu me confier. Je serais désireux de les voir publier dans le *Bulletin*, si vous les jugez, comme moi, dignes d'attirer l'attention des lecteurs de ce recueil.

La lettre de Court de Gébélín, a coté d'autres mérites, a celui de nous donner la date exacte de la mort de son père : « le 12 juin, à midi et un quart, il ferma les yeux pour toujours. » J'avais vainement cherché cette date dans la collection de Genève : nous voilà fixés.

EDM. HUGUES.

A. M Duplan.

2 août 60.

Monsieur,

C'est trop demeurer dans le silence, mais c'est malgré moi : hélas! accablé de douleur et surchargé d'ouvrages, je suis depuis longtemps à la charrue, sans avoir un seul moment pour respirer. Mon père et moi fumes infiniment sensibles à la cordialité et à l'affection qui régnait dans toute votre lettre du 23 mars. Il fut charmé de voir renaître entre vous et lui cette union qui avait toujours eu tant d'apas pour son cœur, et je jouissais d'un grand plaisir par

l'idée que j'étais pour vous deux un point de réunion : un ami commun. J'aurais répondu d'abord : 'mais accablé d'occupations, et voyant outre cela dépérir ce cher père par une maladie de langue qui le minait depuis un an, il me fallut suspendre. Hélas ! malgré tous nos soins, il n'est plus ce père tendre, cet ami zélé : le 12 juin, à midi et un quart, il ferma les yeux pour toujours. Son âme pure s'envola vers ce Dieu auquel il s'était entièrement consacré : il nous laissa ma sœur et moi plongés dans la plus profonde douleur, et privés de toutes les ressources qu'il nous procuroit.

Chargé de sa correspondance qui étoit très étendue, je l'ai continuée jusques à présent ; j'ai offert mes services et aux églises et aux amis ; chacun les a accepté, autant qu'il étoit en soi. Depuis 18 ans, je servois de secrétaire à mon père, j'étois rempli de ses idées et de ses vues ; je voudrois bien qu'il m'eût laissé ses talens, du moins j'ai sa bonne volonté. Ce seroit un surcroit d'affliction pour moi, si j'étois hors d'état de me rendre utile à ces chères églises auxquelles vous et lui consacrez vos jours à travers tant de périls et auxquelles je désire si fort d'être toujours utile.

J'ose me flatter que vous voudrés bien, Monsieur, revêtir à mon égard tous les sentiments que vous aviés pour mon père, et qu'il me paroît par votre lettre que vous commenciés d'avoir pour moi ; j'en suis digne par les miens pour vous, et par l'empressement que j'aurai à cultiver votre amitié.

Je vois avec reconnaissance ce que vous voulés encore faire pour les églises et je vous conjure de vouloir bien me tenir informé de tous vos succès ; ils me combleront de joie, j'en instruirai nos amis et ne négligerai rien de tout ce en quoi j'eserois assés heureux pour pouvoir seconder vos projets pour le but qui nous anime tous.

Vous savés, Monsieur, le zèle et l'ardeur avec laquelle mon père travaillait à l'histoire des églises de France. Il en avait détaché divers morceaux, entr'autres l'histoire des Camisars. Désolé que tant de peine fut perdue et que ses ouvrages restassent dans la poussière du cabinet, je fis souvent tout mon possible pour engager mon père à le donner au public. Le manque d'argent arrêtoit ; je publiai une souscription pour l'histoire des Camisars au moien de laquelle j'ai été en état de faire imprimer : deux presses commencèrent de rouler en mars, et elles n'ont pas encore fini. Cet ouvrage sera achevé dans peu : il aura 3 vol. in-12° d'environ 500 pages au moins cha-

cun. Malheureusement pour moi mon père ne les avoit jamais fini, et il a fallu y travailler dans les circonstances les plus accablantes, et au milieu des tracas les plus redoublés. Il sera accompagné d'une carte des Cévennes que j'ai dressé cet hiver, et où j'entre dans un détail des lieux tout particulier. J'en reçois actuellement de Lion la première épreuve; elle charme les connaisseurs en géographie.

Je disois à mon père que j'aimois mieux perdre à cet ouvrage et l'imprimer pendant sa vie, que d'y gagner beaucoup et qu'il ne parût qu'après sa mort. La mort m'a prévenu ! il est vrai qu'il en a vu presque les deux premiers volumes; mais alors il commençoit déjà à ne prendre aucun plaisir aux choses d'ici bas, et cette histoire qui lui a coûté tant de travail et de dépenses ne faisoit presque plus d'impression sur son ame; exemple bien sensible de l'instabilité des choses humaines. C'est ainsi que Dieu le préparoit peu à peu à abandonner tout ce qu'il avoit de plus cher au monde; il voit sans doute des objets bien plus grands, bien plus dignes de nous et de Dieu que tous ceux qu'il a laissé, et qui sont tout autant de vanité au milieu desquelles nous nous promenons. Croiés-vous Monsieur, qu'il s'en débitât des exemplaires à Londres: je laisse la souscription pour les 3 vol. ensemble avec la carte à 4 livres de France: et quand l'ouvrage sera achevé, il sera du prix de 6 livres même monnoie. Peut-être que M. Vaillant en prendroit tout à la fois nombre d'exemplaires. Mais je n'en suis pas connu: oserais-je me flatter, Monsieur, que vous voudriés bien me fournir quelque voie pour cela.

Depuis que j'ai eu le plaisir de vous écrire, la mort a fait de grands ravages parmi nos amis et les conducteurs des Eglises. Elle nous a enlevé en octobre l'excellent et incomparable M. le prof. Polier, peu de temps après M. Sarasin l'ainé, à Genève. En France, au mois de février M. Redonnel ci-devant pasteur à Montpellier et alors à Bourdeaux, et en avril le célèbre Boyer.

Nous avons ici un seminaire nombreux; il est composé d'environ 24 étudiants. Il y en a de Normandie, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Périgord, du Béarn, du Haut Languedoc, des Hautes Cév. du Vivarais, et du Dauphiné. Ils se sont distingués dans la maladie de mon père, ne le quittant point sur la fin, le veillant nuit et jour, et cherchant à soulager mes ennuis et mes allarmes. Je suis chargé de leur donner des leçons en morale et en philosophie: ils ont de plus un lecteur en Théologie et un pour le latin.

L'abbé de Caveirac fit paraître l'année dernière un énorme octavo contre les protestants : il n'y a rien dont il ne les accuse dans ce livre intitulé ; *Apologie de Louis XIV, révocation de l'édit de Nantes*. On nous pria mon père et moi de le refuter : il en est résulté un mémoire qui s'imprime dans la Biblioth. des Arts et des Sciences en Hollande et qui aiant été vu en Cour, a opéré la disgrâce la plus complète de cet Abbé.

M. de Richelieu, gouverneur de Guienne, s'est mis en tête d'y vouloir abolir tout culte public, même les sociétés dans des maisons et d'y faire rebatiser les enfants. Nous ignorons ce que deviendra cette entreprise ; ce sont des églises nouvellement défrichées et remplies d'esprits timides et craintifs. Dieu sans doute et J. C. leur donneront la force de les glorifier.

L'assemblée du clergé vient de se séparer, elle a fait présenter au Roi par l'évêque du Puy des remontrances contre les protestants, en particulier au sujet de leurs mariages ; mais le Roi n'a pas voulu les recevoir, parce qu'elles ont été trouvées trop vives et trop exagérées, et qu'elles n'indiquaient aucun remède au mal.

Agréés s. v. p. mes remerciemens pour vos soins en faveur de la veuve Casali.

Je n'ai point l'honneur d'être connu de M. le chevalier d'Oliveira ; je vous prie cependant de lui présenter mes obeissances. Son discours sur les malheurs de Lisbonne, sa patrie, me donna une grande idée de lui : il y a du beau, du noble, du touchant ; on y voit un cœur excellent et plein de piété qui s'y dépeint tel qu'il est.

Je reçois une lettre de M. Serces : elle m'afflige, il paroît sur le bord du tombeau. Je sais la séparation qu'il y a eu entre vous, Messieurs ; vous cacherais-je que j'en suis navré jusqu'à l'âme. Faut-il que l'accablante désunion se glisse chés des personnes remplies de piété, et qui se proposent le même but ? J'aime à penser que mettant tout sous les pieds, vous êtes prêts, Messieurs, à vous donner le baiser de paix ; il me serait bien doux d'y contribuer, et c'eût été pour mon père une grande consolation. M. Serces m'y paroît disposé. Vous n'êtes point ennemi de la paix, Monsieur, vous m'en donnez des preuves convaincantes. Que faut-il donc que je fasse pour l'achever ? Mon cœur souffre, quand je pense que j'ai l'honneur d'être en relation avec deux personnes qui m'honorent vivement de leur amitié,

et que ces personnes que je rapproche dans mon cœur, sont éloignées l'une de l'autre.

Il est tems sans doute de vous laisser respirer; j'ai beaucoup jasé, mais votre bonté me donne de la confiance, et vous voyés que je prens la liberté de vous parler avec franchise. C'est parce que je ne voulois pas vous quitter sitot et que j'étais charmé de m'entretenir avec vous que j'ai attendu un instant qui y fut propre. Honorés moi toujours de votre amitié, et soyés persuadé que personne ne vous est plus dévoué et n'est avec plus d'estime et de considération que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : COURT.

(*Collection Lloyd.*)

Duplan à Court de Gébelin.

Kentish Taun, le . . août 1760.

Monsieur, mon cher ami et frère en Christ,

J'ai reçu votre lettre du 2^e aoust, qui contient plusieurs différens sujets et qui par conséquent a produit différens effets dans mon âme. Il faudroit être ingrat et même dénaturé, pour n'être pas sensible à la perte que nous venons de faire, vous d'un bon et tendre père, et moi d'un ancien et zélé ami, les Églises de F. d'un fidèle et laborieux serviteur; mais quelque beaux qu'ayent été ses talens et quelque utiles qu'ayent été ses travaux, Dieu peut susciter d'autres ouvriers pour réparer cette perte, à laquelle vous deviez être préparé, depuis un an, par une vie languissante. Vous avez eu la consolation de le servir, et de le consoler pendant tout ce temps d'épreuve de sa foi, de sa patience, de sa soumission, de sa résignation à la volonté de Dieu. Plusieurs autres personnes destinées à prêcher l'Évangile sous la croix, vous ont aidé dans cette bonne œuvre.

Enfin Dieu a terminé ses combats, ses misères, il se repose de ses travaux, et ses œuvres l'ont suivi. Quels sujets de consolation pour tous ceux qui s'intéressent à son bonheur! car il ne faut pas douter que le serviteur de Dieu, qui a combattu le bon combat, qui a été fidèle jusques à la mort, n'ait obtenu la couronne de vie que

J. C. nous a acquise par sa mort. Le fidèle ne meurt donc point par la séparation de son âme d'avec son corps, au contraire, il vit plus que jamais, parce que son corps, qui est sujet à une infinité de fautes et de misères, arrête les opérations de son esprit, et que l'esprit, lorsqu'il est libre de son corps de mort, et de tous les attachemens du monde, voit Dieu sans nuage, contemple J. C. à face découverte; il est transformé à son image, il est rassasié de sa ressemblance.

Si nous avons aimé, et si nous aimons véritablement M^r votre père, qui est présentement dans le ciel, réjouissons-nous de son bonheur, plutôt que de nous affliger de notre perte. D'ailleurs nous ne l'avons pas perdu entièrement, puisque sa mémoire ne doit pas s'effacer de notre esprit, qu'elle nous doit être chère; que ses travaux, ses ouvrages ont été, sont et seront toujours très utiles à nos Églises. Je puis ajouter encore, pour notre consolation, que M^r votre cher père vit, non seulement dans le ciel et dans ses ouvrages, mais qu'il vit encore en vous; que vous êtes animé de son esprit, que vous avez ses talens, son zèle pour la gloire de Dieu, sa charité pour nos frères de F. son affection pour ses amis, dont je me fais gloire d'avoir été du nombre; c'est pourquoi je me ferai un devoir et un plaisir de vous témoigner, en toute occasion, la même estime, et la même amitié qui régnaient entre M^r votre père et moi, dans le temps que nous étions en F. et en fuite, et que nous travaillions de concert pour la gloire de Dieu, et pour l'édification de son Église.

Grâces à Dieu, les Églises de F. sont aujourd'hui, malgré les persécutions qui se sont élevées de temps en temps, dans un état beaucoup plus heureux et plus florissant que lorsque nous avons commencé, M^r votre père et moi, de nous intéresser pour elles. Il y a beaucoup plus de pasteurs et les églises sont beaucoup plus nombreuses; et si Dieu exauce nos vœux et bénit nos soins et celui de nos collègues, la vérité fera bientôt plus de progrès en F. qu'elle n'en a fait jusques ici, depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Mes espérances ne sont pas seulement fondées sur la bonté, la puissance et la fidélité de Dieu qui se sont manifestées de tous temps en faveur de son Église universelle, mais encore sur ce que j'ai vu de mes propres yeux, sur ce que j'ai appris de mes correspondances et sur cette pépinière d'ouvriers évangéliques qui se préparent, et dont vous me faites mention; car la Providence ne dresse point des

ouvriers pour rester inutiles. C'est sans doute pour cultiver sa vigne qui est en friche dans plusieurs endroits.

Outre ces considérations, qui sont très justes et très solides, nous devons encore fonder nos espérances sur les oracles du vieux et du nouveau Testament qui nous promettent la destruction de Babylone et le triomphe de Jérusalem; je veux dire le triomphe de la Vérité, de la Justice, de la Sainteté, sur les erreurs, les superstitions, les idolatries et les vices qui règnent dans le monde; ce qui arrivera sans doute par l'effusion des dons du Saint-Esprit, car il n'y a que Dieu, par son Esprit, qui puisse convertir toutes les nations, les Juifs, les Payens, les Mahométans et autres infidèles. Il n'y a que Dieu qui puisse créer les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice doit régner et habiter. Alors, selon ces oracles, la terre sera remplie de la connaissance de Dieu, comme le fond de la mer est couvert de ses eaux; alors il n'y aura qu'un seul pasteur et un seul troupeau; alors tous les hommes seront enseignés de Dieu, animés de son esprit, pour n'être qu'un cœur et qu'une âme, ainsi que les fidèles du temps des apôtres après avoir reçu le Saint-Esprit. En attendant ce bienheureux temps, c'est à nous de nous préparer pour nous rendre dignes des dons du Saint-Esprit, comme les apôtres se disposèrent à Jérusalem en l'absence de leur maître, par de saintes assemblées, par des prières ferventes, et par toute sorte de bonnes œuvres. Nous surtout qui jouissons, par la grâce de Dieu, de la paix, et liberté de conscience pendant que nos frères sont persécutés, devons imiter Moïse sur la montagne, qui eslevoit ses mains et son cœur vers le ciel pendant que Josué et son armée combattait dans la plaine contre les Amalechites.

Je vous remercie, M^r et cher frère, des nouvelles que vous me donnés de tout ce qui regarde nos frères de F. et hors de F., je vous prie de continuer. De mon côté j'aurai soin de vous informer de tout ce qui pourra vous faire plaisir sur ce sujet, quoique je sois vieux et infirme, retiré à la campagne à cause d'un astme qui me met non seulement hors d'état de marcher, mais encore d'écrire; je ne laisserai pas toutes les fois d'agir dès que j'aurais quelque répit pour avancer le règne de J. C. et l'édification de son église. Je tâcherai en particulier de recruter le nombre de nos amis qui a beaucoup diminué depuis quelque temps.

Quant à la mort de M. Boy[er] à qui vous avez donné le nom de

célèbre, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de sujet d'affliction, vu les désordres et les chagrins qu'il avait causés. Toute sorte d'instruments servent aux desseins de la Providence, soit pour édifier, soit pour éprouver; le Seigneur l'avait donné, le Seigneur l'a retiré, son saint nom soit béni! Dieu veuille susciter à son Église des pasteurs remplis de lumières et de vertus qui n'ayent que la gloire de Dieu à cœur et le salut des âmes qu'il a rachetées par le sang de son fils unique.

La perte de M. le professeur Polier, de M. Redonnel et de plusieurs autres, me paroissent beaucoup plus considérables; mais Dieu soit loué, ils ont fourni leur carrière, et Dieu en peut susciter d'autres qui seront autant ou plus utiles à l'Église. Il ne faut jamais désespérer de la Providence, qui a des ressources infinies pour faire du bien à son Église.

Quant à M. Ser[ces] dont vous me parlés, nous nous sommes écrit il y a quelque temps des lettres de réconciliation, mais comme nous sommes tous deux vieux, infirmes, éloignés, et que nous avons été souvent malades, nous nous sommes vus rarement et contentés de nous faire faire des complimens; nous n'avons plus rien à démêler ensemble, et je serois ravi de trouver l'occasion de lui rendre service.

J'aurois bien souhaité que M^r votre père eut pû nous donner l'histoire des églises de F. depuis la révocation, etc., mais il faut se contenter de ce qu'il a fait, qui pourra servir à quelque autre, qui remplira son dessein, quand il sera temps. Quoique l'histoire des Camisards ait été écrite par plusieurs auteurs catholiques R..., et protestants, elle est néanmoins si curieuse, que plusieurs seront bien aises de la voir en F., sous une nouvelle face; j'ai déjà parlé à deux ministres de mes amis, pour vous en faire débiter en Angleterre. Comme le Refuge est fort diminué, que presque tous parlent anglois, et que le païs est inondé d'ouvrages anglois, il ne se débite presque plus de françois, de sorte qu'il n'y a que quelques curieux, qui en achepte. M. Vaillant n'a pas voulu prendre sur son compte aucun exemplaire de l'histoire des Camisards, et je ne connois aucun autre qui veuille rien risquer sur cet ouvrage, de sorte qu'il faudra se borner à quelque peu d'amis, qui en prendront, argent comptant, et remettre le reste à des libraires, qui en vendront pour votre compte, moyennant un petit profit.

(Sans signature. C'est le brouillon de la lettre de Duplan.)

MÉLANGES

LA RÉVOCATION DANS LA VALLÉE D'AURE

En vertu de ses anciens droits, la vallée d'Aure, quoique frontière de l'Espagne, était affranchie de toute garnison ; ses remparts naturels et la bravoure de ses habitants devaient lui suffire. Il paraîtrait que le gouvernement de Louis XIV craignait plus l'exode des protestants que l'invasion de l'Espagnol, car nous apprenons par les actes des États des quatre vallées¹ que malgré les représentations des députés du pays, dès le 21 octobre 1685 plusieurs officiers et cavaliers du régiment de Konismark furent envoyés à Arreau en quartier d'hiver.

L'Assemblée demanda en vain d'être débarrassée de cette cavalerie qu'il fallait fournir de billets de logement, et qui, en janvier 1686, usait de violence contre les habitants en plusieurs lieux de la paisible vallée. On ne tint aucun compte de ces plaintes, et à la fin de 1686 on envoya encore 19 cavaliers de la compagnie de Ringsset et 5 cavaliers de la compagnie de Foudemberc du régiment de Konismark avec le sieur Ringsset capitaine et son lieutenant. Les États eurent quelque peine à se défaire de ces hôtes incommodes ; mais de leur côté ils veillèrent à l'exécution des mesures persécutrices édictées contre les réformés. Voici deux délibérations prises à ce sujet :

« L'an mil six cent quatre vingt-six et le deuxième du mois d'avril en l'assemblée de la vallée d'Aure tenue dans la ville d'Arreau devant les sieurs Basergue et de Bernis Syndiez généraux.

» Pour Sarrancolin François Goaux consul, pour Ilhet Ambroise Antenac consul, etc. A esté représenté par les d. S^r Syndiez, etc.

» A esté encore représenté par les d. S^{rs} Syndiez que le S^r Paris Com^{te} des guerres est venu sur le pays pour establir des gardes à

1. Cayer des délibérations des Etats des quatre vallées 1677-1687, Archives de Tarbes : c. 289.

Arreau et Tramesaigues et aux ports de Beusse et de Plan pour empêcher les gens de la religion prétendue refformée et les nouveaux convertis de passer en Espagne aquoy ils requièrent l'assemblée de dellibérer. Sur quoy l'assemblée a dellibéré que lad. garde sera faiete suivant l'ordre du d. Sr Paris du vingt neuvième du mois passé que les S^r Consuls d'Arreau ont présantement remis au d. S^{rs} Syndicz, presans Estrade et Pallé Bailes; et à l'effet de la d. garde il est délibéré d'establir des gardes aux d. ports de Plan et de Beusse pour la retraite des personnes qui la seront aux frais commun du pays. »

(Suivent 21 signatures).

« L'an mil six cent quatre vingt-sept et le ving-cinq du mois de septembre. En l'assemblée de la vallée d'Aure dans la ville d'Arreau devant noble Paul Fournier syndic.

» Pour Sarrancolin, M. François Labarte consul et M^e Raymond Basergues dép., etc.

» A esté représenté par le d. Sr Fournier syndic que quelques estrangers feurent arrestés dimanche dernier¹ dans la vallée d'Arreau, les prenant pour des nouveaux convertis qui quittoient le royaume et que le verbal de ceste arrestation a esté envoyé à Monseigneur de Laberchere intendant. Mais parce qu'il y a grande nécessité de bien garder les d. estrangers jusques à ce que mondit seigneur l'intendant aura examiné s'ils sont coupables ou s'ils ne le sont pas, il requiert l'assemblée de prendre les expédians qu'il convient pour les garder et de faire continuer exactement la garde qui a esté établie à Arreau et sur les passages de Plan et de Beusse pour empêcher les nouveaux convertis de quitter le royaume.

» Sur quoy l'assemblée a dellibéré que le pays enverra un homme par enclave² dans la ville d'Arreau pour garder les d. estrangers jusques à ce que Monseigneur l'intendant aura envoyé d'autres ordres sur ce subject lesquels le pays executtera dès qu'on les aura receu et au surplus que la garde sera exactement continuée à Arreau et sur les passages de Plan et de Beusse comme elle y a esté esta-

1. 21 septembre 1687.

2. Les quatre vallées comprennent Aure, Magnoac, Neste et Barousse. Les *enclaves* sont les subdivisions de la vallée d'Aure : Sarrancolin, Arreau, Veziaux, Badet, Castelau et le Jonat, chaque enclave se compose de plusieurs communes.

blie et que s'il y a personne de ceux qui doivent la faire qui y manquent, qu'ils seront exactement punis par les pignores suivant la police du pays, presans Sabatier et Estrade bailes. »

(Suivent 23 signatures.)

Nos recherches dans les archives de Tarbes n'ont pas abouti, comme nous l'espérions, à éclairer les obscurités de ces délibérations. Nous eussions voulu savoir qui étaient ces malheureux arrêtés pour avoir essayé de passer en Espagne. Les fatigues et les périls du voyage pour arriver, non à Genève ou en Hollande, mais en Espagne, le pays de l'inquisition, nous donnent une impression saisissante de la terreur que la révocation de l'Édit de Nantes avait imprimée dans l'âme de nos pères. Avaient-ils lieu d'espérer plus de clémence dans les villes de l'Aragon ou de la Catalogne que dans celles du Béarn ou du Languedoc? Le corrégidor de Bielsa serait-il plus tolérant que le consul d'Arreau?

Au mois de septembre, les neiges recouvrent souvent les rians pâturages des hautes vallées pyrénéennes, les troupeaux sont descendus, la solitude s'est faite. Le fugitif ne rencontrera plus personne pour l'interroger ou l'arrêter, mais aussi que de difficultés matérielles: le froid, pas de chemin, les neiges épaisses, la chute des pierres, les avalanches. Il convient de joindre ces chances fâcheuses aux deux itinéraires que nous allons tracer.

Le port de Plan. — On s'y rend de Tramesaïgues par la vallée de Rioumayou par une belle forêt, en longeant de charmantes cascades, des gorges étroites, en traversant des ponts pittoresques. Après avoir passé le bassin de Frécanou, on s'engage dans un défilé qui conduit à l'affreux hospice de Rioumayou; puis des forêts actuellement presque déboisées et des pâturages interminables, enfin, par 2457 mètres on atteint le port de Plan, limite des deux états. Un signal de pierres entassées indique de loin le passage au voyageur. Il a fallu dix heures de marche pour y atteindre. La vue est splendide; en 4 heures on descend à Bielsa ou en 6 heures à Gistain.

Le port de Beusse ou Bielsa. — On y va par Aragnouet. Sur la route on rencontre la maison de Chaubère, misérable hospice qui appartenait aux templiers. Au confluent des deux torrents qui forment la Neste de Saux, on pénètre au sud dans une gorge d'où l'on monte vers le port en laissant à droite la cascade de Riou-ner. Le port qui est à quatre heures d'Aragnouet s'élève à 2465 mètres

entre le pic de la Guillette et celui de Bataillence; ce passage, plus facile que le précédent, mène en 5 heures à l'hospice de Bielsa.

CH. L. FROSSARD.

PIERRE CORTEIS ou CORTEZ

RECTIFICATIONS

Nous ne désirons pas, pour le moment, faire une étude approfondie sur les deux pasteurs du Désert qui ont porté ce nom.

Nous nous réservons de faire connaître plus tard Pierre Corteis et ses compagnons d'œuvre par une « Histoire du Protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Montalbanais et le Comté de Foix, depuis la Révocation jusqu'à la Révolution. »

Qu'il nous suffise aujourd'hui de relever quelques erreurs historiques qui se sont glissées dans une œuvre qui fait honneur tout à la fois à ses auteurs, à son éditeur et au protestantisme français. Nous voulons parler de la *France protestante* que M. Bordier réédite et complète avec tant de dévouement et de compétence.

Les erreurs dont je parle se trouvent dans la 2^e partie du volume III, à l'article *Carrière (Pierre); dit Corteis ou Courtez*.

Tout d'abord, et jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que le véritable nom, le nom de famille du pasteur dont il s'agit dans l'article en question, est *Corteis (Pierre)*, tandis que *Carrière* n'est que le nom de guerre qu'il s'était donné, pour échapper plus facilement aux recherches incessantes des agents de l'intendant. La preuve que nous sommes dans le vrai nous est fournie par les pièces officielles délivrées au neveu du premier pasteur qui ait porté ce nom.

Il était en effet d'un usage constant, au xviii^e siècle, de mettre dans toutes les pièces officielles délivrées aux pasteurs du Désert, tout d'abord le véritable nom, et ensuite le nom de guerre, s'il en existait un : c'est ce qu'il nous serait facile d'établir par les nombreuses pièces que nous avons entre les mains. Or il n'est aucune pièce délivrée à Corteis neveu où l'on trouve le nom de Carrière. Que nous parcourions son certificat de consécration, délivré le 28 septembre 1744, par Combes, Roux et Gabriac, pasteurs, ou les

diverses attestations qui lui furent accordées par les Synodes provinciaux du 14 janvier 1750 et du 18 août 1752, nous trouvons toujours Pierre Corteis et jamais Carrière, ce qui nous est une preuve irrécusable que son véritable nom était Corteis. Par induction, nous en concluons que le véritable nom de son oncle, frère de son père, était Corteis (Pierre) dit Carrière, et non Carrière (Pierre) dit Corteis.

Arrivons maintenant à une 2^e inexactitude, qui est à nos yeux beaucoup plus grave que la première :

L'auteur de l'article *Carrière (Pierre)* nous paraît avoir attribué à un seul et même personnage des détails biographiques se rapportant à deux hommes différents.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de nous arrêter longuement à prouver l'existence de deux pasteurs du Désert ayant porté le nom de Corteis. Nous trouvons le premier aidant le restaurateur du Protestantisme français dans son œuvre de réorganisation, allant vers l'année 1717 se faire consacrer à Zurich, pour avoir le droit de consacrer à son tour ses compagnons d'œuvre, tandis que nous ne faisons connaissance avec le second qu'en 1738, par une lettre de son oncle, dont nous sommes heureux de pouvoir transcrire les parties qui se rapportent à notre sujet :

« Monsieur mon cher frère et compère ¹

» C'est rare quand je reçois de vos chères nouvelles, et nous n'en recevons pas aussi souvent que nous le désirons. Je profite de la présente commodité pour vous communiquer que mon neveu, fils à mon frère, m'a écrit qu'il avait quelque dessein d'aller en France pour y servir, dit-il, en quelque maison, de précepteur. Je ne sais si ce projet vient de lui-même, ou si quelqu'un le lui a mis en tête. Chacun sait qu'en France on ne souffre point de précepteurs réformés. Je vous aurais prié de prendre la peine d'examiner s'il a des talents pour la prédication, et je serais d'avis que si mon neveu donnait quelque espérance de pouvoir être un jour utile à l'Eglise et de quelque édification aux fidèles sous la croix, qu'on eût encore supplié nos très chers amis de Lausanne d'intercéder en faveur de mon

1. Lettre de Corteis Pierre à Court, du 24 nov. 1738, Manuscrit Court, n° 1, tome XI, p. 385.

neveu, auprès de nos bons amis de Genève, de continuer leur bienfaisance à mon neveu jusques environ le mois d'avril, et que pendant ces 4 ou 5 mois, il s'appliquât à composer des sermons, et que tous les 15 ou 20 jours il en débitât un devant quelques personnes, comme ces jeunes étudiants des Eglises sous la croix. J'aurais aussi prié votre charité de faire vos remarques et de les corriger.

» Mais si l'on ne trouve pas en mon neveu des dispositions favorables en vie, mœurs et doctrines, qu'il prenne un autre parti pour vivre.

» Vous m'obligerez sensiblement de me marquer le parti que votre charité et celle de nos amis aura jugé convenable à prendre à mon neveu

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» CORTEIS. »

L'oncle va, comme nous l'avons dit plus haut, se faire consacrer à Zurich vers l'an 1717, tandis que le neveu ne reçoit l'imposition des mains que le 28 septembre 1744, comme nous le voyons par le certificat suivant¹ :

« Nous soussignés, en conséquence du pouvoir à nous donné par le synode provincial des Eglises réformées des Cévennes, tenu le 12 août dernier, nous avons examiné sur les principaux points de la théologie, de la morale chrétienne, et sur divers textes de l'Écriture Sainte, M. Pierre Cortès, proposant desdites Eglises, originaire de la paroisse de Castagnols, diocèse d'Uzès, lequel nous ayant satisfaits et édifiés, tant par ses réponses aux diverses questions que nous lui avons faites sur les matières de la Religion, que par les propositions sur les textes que nous lui avons donnés, ayant d'ailleurs reçu de bons témoignages de sa vie et mœurs, nous l'avons jugé digne et capable d'exercer avec fruit le saint-ministère parmi nous. C'est pourquoi nous lui avons donné l'imposition des mains et l'entière ordination au saint-ministère, dans une assemblée religieuse et nombreuse desdites Eglises, convoquée pour ce sujet le 27 septembre 1744, et nous lui avons donné plein pouvoir de prêcher la parole de Dieu, d'administrer les saints sacrements du baptême et

1. Actes des synodes du Haut-Languedoc, page 17 de la copie que nous avons sous les yeux.

de la Sainte-Cène, de bénir les mariages, d'exercer la discipline ecclésiastique et toutes les fonctions du ministère évangélique, partout où il sera légitimement appelé à l'exercer, priant le Père de toute grâce et de tout don Parfait, d'orner son esprit des lumières de son pur Évangile, et d'enrichir son cœur de toutes les vertus chrétiennes et nécessaires à tout fidèle ministre de J. C., exhortant tous les fidèles chez qui la divine Providence voudra le conduire, de le recevoir et de l'écouter favorablement, comme un véritable envoyé de Dieu.

» Nous luy avons expédié le présent certificat signé de chacun de nous, pour s'en servir où besoin sera.

» Fait ce 28 septembre 1744.

» COMBES, Pasteur et Modérateur,
 » ROUX, Pasteur et Modérateur adjoint,
 » GABRIAC, Pasteur. »

L'existence des deux Pasteurs portant le nom de Corteis ou Cortès (Pierre) étant établie, il nous reste à rendre à chacun ce qui lui appartient.

Cette dernière partie de la tâche que nous nous sommes imposée ne sera pas plus difficile que les autres, si nous avons le soin de ne pas oublier qu'en 1738, l'oncle jouissait en Suisse d'une retraite bien méritée, après un ministère si long, si pénible et si périlleux, tandis qu'en cette même année 1738, le neveu n'avait pas encore fait ses premières armes. C'est l'oncle qui fut le compagnon d'œuvre d'Antoine Court, c'est lui qui le consacra, qui partagea ses préoccupations, ses soucis, ses fatigues et ses périls. C'est lui qui parcourut les anciennes églises du Bas-Languedoc, et d'une partie du Haut-Languedoc, faisant tous ses efforts pour les réveiller et les réorganiser. C'est enfin lui qui, déjà retiré en Suisse, mais continuant à porter dans son cœur les chères Eglises de France, encourage son neveu à aller prendre sa place au poste d'honneur.

A partir de ce moment c'est le neveu qui entre en scène. C'est lui qui, contrairement à ce qui est affirmé dans la *France protestante*, est chargé d'une manière spéciale des églises du Comté de Foix, au sein desquelles il préside un colloque, le 25 juillet 1745¹. C'est

1. Actes des Synodes du Haut-Languedoc.

lui qui est agrégé définitivement dans le corps ecclésiastique du Haut-Languedoc, lors du colloque tenu le 10 décembre 1746¹. C'est à lui que fut accordée l'attestation suivante, par le synode provincial de la même province, en date du 14 janvier 1750².

« Nous, les Pasteurs et les Anciens du Haut-Languedoc, Haute-Guyenne et pays de Foix, assemblés en synode provincial le 14^e janvier 1750, requis par M. Pierre Corteis neveu, un de nos pasteurs, de lui accorder une attestation, tant de sa doctrine, que de ses bonnes vie et mœurs, pour s'en servir en cas que les circonstances du temps et de ses affaires l'obligeassent de se retirer ailleurs, nous déclarons, conformément à la vérité, que depuis le mois de novembre 1744 qu'il a exercé son ministère parmi nous, sa doctrine a été pure et ses mœurs irréprochables, ce qui luy a attiré généralement l'estime et l'affection de tous les fidèles parmi lesquels il a exercé les fonctions de son ministère, et ce ne serait qu'avec un vif regret que nous nous verrions privés d'un si bon et d'un si zélé pasteur. En foi de quoi nous luy avons expédié le présent acte, et nous le recommandons à la Protection divine et à la bienveillance de tous les fidèles à qui il pourra s'adresser.

» Ainsi a été conclu et arrêté les ans et jours que dessus. »

Signé : DUMIERE, Pasteur et Modérateur,
L. SICARD, Pasteur et Secrétaire.

C'est enfin à lui que le synode provincial du 18 août 1752 délivra l'attestation suivante³, que la *France protestante* attribue à tort à Pierre Corteis oncle :

« Nous, Pasteurs et Anciens des églises réformées du Haut-Languedoc, Haute-Guyenne et pays de Foix, etc., assemblés en synode provincial le 18^e jour du mois d'août 1752, requis par M. Pierre Corteis neveu, pasteur des églises de cette province, de lui confirmer l'attestation ci-dessus, à luy accordée par notre synode provincial du 14^e janvier 1750. L'assemblée, édifiée de plus de la pureté de sa doctrine, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après luy avoir témoigné le vif regret qu'elle a d'être à la veille de

1. Idem.

2. Idem.

3. Actes des synodes du Haut-Languedoc.

se voir privée d'un si digne Pasteur, luy accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison, que ledit pasteur a été exposé et l'est encore, à la plus violente persécution et aux périls les plus éminents de la part des ennemis de la vérité, car outre les dangers ordinaires annexés au ministère sous la croix, il a été pendu deux fois en effigie, comme il appert par les jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch; poursuivi plusieurs fois par des détachements de dragons, et recherché par des particuliers mal intentionnés, ce qui le met dans la nécessité indispensable de se réfugier dans un pays de liberté. Sur ces fondements, nous prions Dieu de luy accorder ses grâces les plus précieuses et de le couvrir de sa protection, partout où la divine Providence le conduira. De notre assemblée synodale, de laquelle ledit pasteur est modérateur, ce 18 août 1752. Tous les pasteurs et députés dudit synode signés. »

Après les diverses preuves que nous venons de mettre sous les yeux des lecteurs, nous espérons que nul doute ne persistera dans leur esprit.

Ces réserves faites, qu'il nous soit permis, en terminant, de féliciter chaleureusement M. Bordier, d'avoir entrepris avec succès une œuvre si grande et si utile.

DE ROBERT, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

VALENTIN CONRART

PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. SA VIE ET SA CORRESPONDANCE, PAR RENÉ KERVILER ET ED. DE BARTHÉLEMY¹.

La mémoire de Conrart n'a plus à protester contre « le silence prudent » dont parle Boileau. Des écrivains distingués, en tête desquels figure Victor Cousin, ont rendu justice à l'homme excellent, au littérateur judicieux et poli, dont l'opinion fit autorité en ma-

1. Volume in-8°. Librairie académique. Didier.

tière de goût, et pour lequel tous les beaux esprits du temps, à commencer par Balzac, professèrent une estime toute particulière. Quiconque a exploré la belle collection de ce nom à la Bibliothèque de l' Arsenal, sait tout ce qu'elle recèle de trésors pour l'histoire littéraire du XVII^e siècle, pour celle des salons qui formaient l'avant-scène de la société, et du plus célèbre de tous, de l'Hôtel de Rambouillet, dont les raffinements ne peuvent faire oublier les inappréciables services qu'il rendit à la longue, au sortir de la rudesse du XVI^e siècle. On n'a l'intention d'évoquer ici ni les souvenirs d'un cercle d'élite, ni le glorieux berceau de l'Académie française. Notre seul désir est de signaler, dans la savante étude publiée par MM. Kerviler et de Barthélemy les traits nouveaux du caractère de Conrart mis en lumière par sa correspondance dont une partie voit le jour pour la première fois; mais laissons les deux savants éditeurs s'expliquer sur ce point :

✓ « Nous avons réussi, disent-ils, à rassembler une centaine de lettres inédites de Conrart que nous publions aussi en appendice. Leur caractère est le même au point de vue du style, un des plus épurés et des plus corrects de cette époque des puristes. Les principales sont celles qu'il écrivit de 1644 à 1650 au ministre protestant Rivet, d'abord professeur de théologie à la Haye, puis directeur de l'Académie de Bréda, et qui sont conservées dans les Bibliothèques de la Haye et de Leyde. On y remarquera les détails les plus intéressants sur une foule de faits historiques peu connus ou controversés, sur la bibliographie du temps, sur les mœurs contemporaines, sur les polémiques entre protestants... Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est le caractère intime de quelques-unes d'entre elles. C'est la résignation chrétienne de Conrart dans ses afflictions physiques et morales, sa constance en amitié, sa droiture de jugement, son amour de la paix et de la conciliation.

» Nous ne pouvons résister au désir d'en citer ici quelques passages qui jetteront un nouveau jour sur les traits de la physionomie morale de notre académicien. Il perdit coup sur coup sa mère et un de ses neveux aux mois d'avril 1645.

» En vérité, monsieur, écrit-il à Rivet, vos consolations ont produit un effet très sensible dans mon âme, d'autant plus qu'aux sages et pieuses raisons qu'il vous a plu m'alléguer, vous ajoutez un exemple qui n'a pas été peu efficace pour achever de me persuader ce que vous

m'avez enseigné. Que si je ne profite pas si promptement et si habilement que vous de ce chastiment de nostre père céleste et si je trouve cette discipline rude sur l'heure que je la reçois, j'espère que le temps suppléera à ma faiblesse, et qu'enfin vos saintes exhortations leur feront produire des fruits paisibles de justice qui fermeront la bouche aux plaintes et aux soupirs que je ne puis retenir maintenant, et qui ne l'ouvriront qu'aux prières, pour me soumettre à la volonté de Dieu et aux actions de grâces de ce qu'il a fait reposer sa servante en paix, après quarante années de travaux et de souffrances... »

« Mais voici un exemple plus frappant encore de résignation chrétienne. Conrart souffrit beaucoup de la goutte au printemps de l'année 1648.

» Pour moi, écrivait-il, je ne suis bon à rien, et je ne travaille qu'à mettre mon esprit en repos pendant que mon cœur est travaillé; et je trouve que Dieu me fait encore trop de grâces de ne rendre mes grandes douleurs continuelles, et de me faire passer des six mois entiers dans ma chambre sans que je m'y ennuye, quoique je ne sois ny savant ny homme d'affaires. C'est ainsi que ce souverain Maître de tous les hommes partage ses dons et ses chastimens. Il tempère les uns par les autres et c'est à nous à suivre sa direction pour n'être pas malheureux. »

« Saint François-de-Sales n'eût pas mieux dit; n'est-ce pas encore le véritable esprit chrétien qui a inspiré le passage dans lequel Conrart s'exprimait ainsi après avoir exhorté Rivet à calmer du Moulin qui s'emportait beaucoup trop dans les querelles de doctrines entre ministres :

» La véritable piété n'est point querelleuse, non plus que la charité, et comme nous sommes les enfants du Dieu de paix, aussi faut-il que nous cheminions en paix sans disputer et sans contester. Ce sera oster à nos adversaires une grande matière d'insulte et de risée, aux simples une de scandale et à tous les fidèles une de douleur. Et quand on verra que ceux qui se sont laissés emporter à quelque mouvement de chaleur précipitée auront donné tous leurs intérêts particuliers à la gloire de Dieu et au repos de son Église, on aura sujet de dire qu'ils sont les vrais enfants de l'un et de l'autre, puis qu'ils posséderont la paix que le Sauveur du monde a laissée en mourant à ceux qu'il a honorés de ce titre et qui est le saint et glorieux héritage des chrétiens. »

« Ami avant tout de la paix, Conrart inflexible sur ce qu'il croyait les principes, était très tolérant pour les personnes : Il vécut toujours

dans l'intimité la plus complète avec Godeau (évêque de Vence) et Chapelain, et souvent il modérait ses amis de Hollande qui se montraient beaucoup plus sévères. Il voulut même un jour prendre la peine de ses expressions peu mesurées à l'égard des protestants. Ce passage est des plus caractéristiques :

» M. de Balzac, écrivait-il à Rivet, suit cette erreur commune et parle de nous comme de rebelles et d'hérétiques parce que c'est le langage du temps où il écrit. Et pour montrer que son sens est tel que je le dis et que s'il hait notre religion, il ne laisse pas d'aimer et d'estimer chèrement les personnes qui en sont, vous avez pu voir qu'il joint à ce nom d'hérétiques qui est odieux de soy l'épithète d'excellents qui lui oste une grande partie de sa rudesse. Vous aurez trouvé aussy diverses lettres adressées à des gens de nostre érance, à qui il parle avec autant et quelquefois plus de tendresse qu'à des prélats et à des religieux de sa communion. Ces paroles ne font pas plus de tort à la nôtre *qu'une pierre qui seroit jettée dans une eau claire ne seroit capable d'en troubler la pureté*. Si nous estions du monde, le monde aimeroit ce qui est sien; mais parce que nous ne sommes point du monde, le monde nous a en haine. Sur cela nous n'avons rien à dire sinon que le monde passe et sa convoitise, mais que celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. »

Nous avons pris plaisir à citer ces remarquables extraits, avec le commentaire qu'en donnent deux juges peu suspects de partialité protestante. Nous ne rechercherons pas la puérile satisfaction de mettre en contradiction avec eux-mêmes les savants éditeurs ne laissant échapper une occasion de déplorer la foi hétérodoxe de Conrart, qui sut également résister aux prières de Godeau et à la force des raisonnements de l'abbé de Haute-Fontaine. La croyance qui inspirait au premier secrétaire perpétuel de l'Académie une si chrétienne résignation dans la maladie, une tolérance si rare, un abandon si complet à la sagesse et à la miséricorde divine, était de celles qui n'ont rien à emprunter au dogme catholique, parce qu'elles reposent sur le vrai fondement. Le petit-fils de l'échevin de Valenciennes décapité, le 19 janvier 1568, avec dix-neuf bourgeois, *pour attachement invétéré au protestantisme*, n'eut qu'à persévérer dans la foi qui comptait un martyr dans sa famille¹. J. B.

1. *Revue de la Société impériale de Valenciennes*, t. X, p. 172, citée par MM. Kerviler et de Barthélemy (Ch. 1^{er}, p. 4).

LES ORIGINES DE LA FACULTÉ DE MONTAUBAN

ÉTUDE HISTORIQUE PAR M. CH. FROSSARD.

Brochure in-8° de 47 pages.

Au moment où l'existence universitaire de nos Facultés de théologie semble menacée, on aime à se reporter au premier âge de la Réforme française dont le zèle sut pourvoir aux besoins de la science comme à ceux de la foi. Les petites écoles, les collèges, les académies représentent les degrés divers de cet enseignement primitif régularisé sous le régime de l'Édit de Nantes. L'académie de Nimes fut la première fondée (1561). Celles de Montauban, Saumur, Sedan, brillèrent d'un vif éclat au XVII^e siècle. D'autres plus humbles tinrent dignement leur rang dans le mouvement des esprits. La Révocation détruisit jusqu'aux derniers vestiges de ces établissements scolaires, dont une thèse présentée à la faculté des lettres de Paris par M. Daniel Bourchenin, nous retracera l'histoire. L'Église du Désert elle-même eut à Lausanne son glorieux séminaire de proposants et de martyrs. Comme le dit si bien M. Ch. Frossard, dans le siècle de Montesquieu et de Voltaire, la carrière pastorale devint aussi tragique qu'à l'aurore de la Réformation.

L'édit de tolérance de 1787 annonça des temps meilleurs, mais orageux encore, et la Révolution proclama les principes qui devaient prévaloir sous le Consulat. Nous touchons à la loi du 18 germinal an X, instituant trois académies ou séminaires pour l'instruction des ministres des deux confessions, et au double décret du 17 mars et du 18 septembre 1808 incorporant dans l'Université ces établissements nouveaux, sous le nom de Facultés de théologie, sans relâcher les liens qui les unissaient à leurs Églises respectives. Que s'était-il passé entre ces deux dates du 17 mars et du 18 septembre 1808? C'est ce que nous apprend M. Ch. Frossard dans une brochure des plus instructives qui nous fait assister à l'installation de la Faculté de Montauban sous son premier doyen en 1809. En évoquant des souvenirs presque domestiques, et en les dédiant à la Faculté, notre collègue a pu dire avec un légitime orgueil : « Mon grand-père en fut l'organisateur et le premier doyen ; mon père a été le premier directeur du séminaire qui y a été annexé. Mes enfants et mes petits-

enfants ne répudieront pas cet héritage de respectueux attachement à l'école pieuse qui a déjà formé huit pasteurs dans notre famille. »

J. B.

CHRONIQUE

LA TOMBE DE PAUL RABAUT

En lisant dans quelques journaux religieux un fait divers relatif à la découverte du corps de Paul Rabaut, on aura cru que personne à Nîmes n'avait gardé le souvenir de l'endroit où avait été déposée la dépouille mortelle de cet apôtre du Désert; et que c'est par le plus grand des hasards qu'on l'a retrouvée. C'est là une erreur que je me fais un devoir de rectifier, avant qu'elle n'entre, comme tant d'autres légendes, dans le domaine de l'histoire.

Personne n'ignorait à Nîmes, en effet, que le corps de Paul Rabaut avait été enseveli dans le sous-sol de la cave de la maison qu'il habitait et dont sa femme était propriétaire¹. C'est aujourd'hui la maison des Orphelines du Gard; elle fait l'angle de la rue des Bains et de la rue Grétry; cette dernière, aujourd'hui encore, est appelée par notre peuple protestant : « La rue de Monsieur Paul. »

Il n'y avait sur ce point aucune espèce de doute; la tradition s'était

1. Dans un acte de partage recue par M^e Debérain, notaire à Paris, le 5 floréal an VII (23 avril 1799), il est dit :

« Il a été procédé ainsi qu'il suit à la composition de la masse des biens immeubles dépendant de la succession de ladite Madeleine Gaidan, épouse dudit Rabaut, attendu que ce dernier n'était propriétaire de son vivant ainsi qu'au jour de son décès d'aucun immeuble, tout l'immobilier ayant appartenu à ladite femme Rabaut de son chef. »

Ainsi disparaît également la légende qui fait élever *par le Consistoire*, en 1790, un presbytère à Paul Rabaut. Il n'est rien dit de semblable dans nos registres. Si le pasteur a fait élever, vers 1756, une maison dans un coin de la propriété de sa femme, à côté d'une plus modeste habitation qui était bâtie depuis plus longtemps, c'a été avec l'argent de la dite femme. Il en a seulement d'après une tradition que nous a transmise l'honorable M. Casimir Boissier, surveillé lui-même la construction.

La copie de l'article de l'acte de partage cité ci-dessus nous a été gracieusement envoyée par notre ami M. Charles Sagnier.

fidèlement conservée. Il y a quelque vingt ans même, vivait encore à Nîmes un modeste cultivateur qui se souvenait d'avoir aidé à descendre le cercueil dans la cave ; il avait, dit-il, tourné à gauche, au bas de l'escalier, et la tombe était près de la petite fenêtre. Ce témoin n'était autre que le petit neveu de Paul Rabaut.

En 1863, mon collègue, M. Borrel, qui s'occupait avec un soin pieux de l'histoire de notre église nîmoise, voulut consacrer dans ce lieu le souvenir de l'un de ses plus illustres pasteurs. Il fit mettre à l'un des murs de la cave, une plaque de marbre noir avec cette inscription :

ICI REPOSE LE CORPS DE

PAUL RABAUT

1718 — 1743 — 1794

M. Borrel, par la même occasion, fit placer à l'un des murs d'une pièce du rez-de-chaussée qui était la chambre à coucher de Paul Rabaut et qui est aujourd'hui la salle d'école des Orphelines, une autre inscription sur marbre noir :

ICI EST DÉCÉDÉ

PAUL RABAUT

PASTEUR DU DÉSERT

AU SERVICE DE L'ÉGLISE DE NÎMES

SOUS LA CROIX

PENDANT CINQUANTE SIX ANS

On savait donc parfaitement à Nîmes que le corps de Paul Rabaut était dans le sous-sol de la cave de la maison des Orphelines : et même que la fosse avait été creusée dans la partie de la cave qui est près de la fenêtre : mais on ne savait pas le point précis.

Au moment de l'ensevelissement, époque troublée dont je parlerai tout à l'heure, on n'a mis aucune pierre, aucun signe quelconque pour marquer l'endroit, et personne, jusqu'à ces derniers jours, n'avait pensé à réparer cet oubli.

Une circonstance toute fortuite, la visite d'un pasteur anglais, M. Hogg, a amené le comité des Orphelines à faire procéder à un sondage pour connaître exactement le point où se trouvaient ces restes mortels. Ce pasteur, qui s'intéresse vivement à l'histoire de nos Églises sous la Croix, a demandé à voir les lieux où se tenaient jadis les assemblées du Désert ; il a vu Lègue, l'Ermitage, la Grotte des Fées ; il a demandé aussi à voir la maison qu'avait habitée Rabaut ; il l'a visité en détail, avec émotion ; et quand il est descendu à la cave, il s'est étonné que ce

lieu ne se distinguât pas de tous les autres lieux de ce genre, et qu'on n'eût pas érigé sur la tombe un modeste monument.

Il avait raison. Ce qui ne s'est pas fait jusqu'à présent est en train de se faire. Mais avant de mettre une pierre tombale, il fallait savoir où elle devait être mise précisément. Les fouilles ont été faites avec un soin respectueux, j'allais dire avec une sollicitude filiale; car il s'est trouvé (et ce détail est à la fois curieux et touchant) que le jeune maçon chargé du sondage est l'arrière-petit-neveu de Paul Rabaut. Il a vu tout de suite où devait être le corps, car c'était la seule partie du sous-sol dans laquelle la pioche entrât facilement; le reste était dur comme marbre; et c'était bien en face de la fenêtre. A 1 m. 30 c. de profondeur, il a trouvé ce qui reste, matériellement parlant, de celui qui fut, après les Pierre Corteiz, les Antoine Court, et avec les Barthélemy Claris, les Jean Pradel, les Simon Gibert, les Defferre, le restaurateur du protestantisme dans le Midi de la France.

Si nous avions eu quelque doute sur l'identité du personnage dont les restes étaient sous nos yeux, il aurait été absolument levé par l'inspection du squelette. La taille de Rabaut était petite, « de cinq pieds moins deux pouces ou environ », comme le porte un signalement fourni à la police vers 1755 (Ch. Coquerel, *Hist. des Églises du Désert*, II, 568); or ce devait bien être la taille de l'homme dont la dépouille était là. De plus (qu'on nous pardonne ces détails, qui ne sont pas indignes de l'histoire), la conformation du crâne répond bien à cette fine tête qu'on voit dans le portrait à l'huile de Paul Rabaut, lequel est à la maison des Orphelins, et dont la parfaite ressemblance nous a été attestée jadis par ceux qui l'avaient connu. Enfin, d'après le même signalement sus-mentionné, « la jambe droite était contournée en dedans » — (le traître était bien renseigné et il voulait gagner les vingt mille livres assurées à celui qui ferait prendre le pasteur!) — Or, nous avons pu constater que nous avions là, sous les yeux, cette légère infirmité de nature.

J'ai dit que, lors de l'ensevelissement, le malheur des temps avait empêché qu'on lui élevât un monument digne de lui. Il mourut en effet le 4 vendémiaire an III (le jeudi 25 septembre 1794) à 4 heures du soir. L'officier municipal qui a écrit l'acte de décès dans le registre officiel ne savait pas exactement le nom du défunt, ni celui de sa vaillante épouse; il a écrit : « Paul Rabot, veuf de Magdeleine Guidan » (au lieu de Guidan). Il lui donne soixante-dix-huit ans alors qu'il n'en avait que soixante-treize et huit mois (Rabaut est né le 29 janvier 1718).

Notre registre du Consistoire ne fait aucune mention de cette mort, et par une triste et trop bonne raison; on était aux plus sombres jours de la Terreur; quelques anciens, parmi les plus notables étaient mon-

tés sur l'échafaud ; les autres étaient en fuite ou se cachaient. Il y eut, dans les séances, une interruption de près de vingt-sept mois ; du 13 nivôse an II (2 janvier 1794) au 10 germinal an IV (30 mars 1795), le mercredi après Pâques). Cette interruption n'explique que trop bien le silence du registre consistorial.

Cet oubli involontaire va être également réparé. Dans la séance du Consistoire, du 8 janvier dernier, toutes les circonstances qui précèdent ont été rappelées, et un suprême hommage a été rendu, au nom de l'église de Nîmes, à l'un de ses plus célèbres pasteurs ; il a suffi pour cela de mentionner le témoignage ému qui fut voté par nos prédécesseurs en faveur de Paul Rabaut à la séance du 6 octobre 1785, lorsque le Consistoire d'alors lui accorda ce qu'il a appelé « sa vétéranee », après plus de cinquante ans d'un ministère béni.

Désormais donc, les étrangers qui viendront dans notre ville pour raviver en eux les souvenirs du passé, pourront voir que nous ne sommes pas oublieux de nos illustrations protestantes.

CHARLES DARDIER.

P. S. — Nous recevons de M. le pasteur Dardier une note destinée à compléter les renseignements relatifs à la maison de Paul Rabaut, construite des deniers de sa femme, sur un terrain à elle appartenant, et non par un acte de pieuse libéralité du Consistoire.

Les registres de cette époque nous montrent, dit-il, au contraire, que le vénérable corps était alors trop pauvre pour payer si généreusement sa reconnaissance. Ainsi, dans la séance du 20 septembre 1767, il répond par un refus à la demande que Rabaut père et son fils Saint-Étienne lui adressèrent, d'élever à douze cents livres le chiffre de leurs honoraires, qui était de mille livres seulement. Et dans les vingt-six années qui suivirent, il ne put accorder que deux « gratifications » de 200 livres, le 15 septembre 1768, et de 400 livres, le 22 septembre 1771, « vu la cherté des denrées ». Ce fut donc avec les deniers de sa femme, ou plutôt de sa belle-mère, et non avec ceux du Consistoire, que Rabaut put faire construire une maison presbytérale.

De récentes recherches suivies de découvertes aussi heureuses qu'inattendues, nous permettent même de fixer la date de cette construction.

Un acte de vente, passé chez M^e Louis Marignan, notaire de Nîmes (aujourd'hui étude Causse), le 26 mai 1766, registre 36, p. 20-26, nous apprend que Marie Béchard, veuve de Firmin Gaidan (la mère de madame Rabaut), a acheté un terrain avec ses dépendances (dont faisait partie une petite maison avec simple rez-de-chaussée), pour y construire. Cette vente est rappelée dans un autre acte notarié, un « rachat de

pension foncière » passé par Paul Rabaut, le 7 mai 1793, chez M^e Étienne Espérandieu (reg. 13, p. 12, aujourd'hui étude Rebuffat).

De plus, dans le « pacte de mariage » passé à Durfort le 17 octobre 1768, entre Jean-Paul Rabaut (St-Etienne) et Élisabeth Boissière, et enregistré à Nîmes, le 10 juin 1780, chez M^e Espérandieu, le père et la mère du fiancé, pour constituer sa dot, lui donnent, entre autres choses, « la rente de cinq pièces que les futurs époux occuperont dans notre maison de Nîmes, située au chemin de Sauve, savoir trois chambres au premier étage et un salon et une cuisine au rez-de-chaussée attenant au jardin » (Reg. 4, p. 162-164).

Il fallait donc que la maison fut non seulement construite, mais encore habitable, pour que les deux époux pussent occuper les pièces concédées. Par conséquent, les constructions ont dû commencer dans l'été de 1766 et se continuer en 1767.

Il paraît que Rabaut surveilla lui-même ces constructions. Ce fut, en effet, en apprenant que le pasteur se montrait ainsi publiquement en plein jour, qu'un M. Louis Boissier, réfugié à Genève, eut la preuve que la persécution n'était plus à craindre et qu'il put revenir à Nîmes. Un « brevet de main levée » pour ses biens de Boissières, en La Vaunage, fut signé à Versailles le 22 juin 1771, par Louis XV, et contresigné par Phélyppeaux. Nous devons ces renseignements à la gracieuse obligeance de l'honorable M. Casimir Boissier, petit-fils du réfugié, qui a été longtemps conseiller de préfecture et trésorier du comité des Orphelins du Gard.

Aucune persécution n'était alors à redouter, en effet. Le culte, longtemps proscrit, jouissait d'une « clandestinité légale » ; et les registres du Consistoire s'étaient rouverts le 5 août 1763, après soixante-dix-huit ans d'interruption et de silence.

CH. D.

MONUMENT DE COLIGNY

APPEL

Le dernier numéro du *Bulletin* contenait une réponse à d'indignes attaques dont *l'Intermédiaire* n'est pas le seul organe. Nous adressons aujourd'hui un confiant appel à tous ceux qui veulent honorer avec nous une grande mémoire.

Le Comité pour l'érection d'un monument à Coligny a obtenu, dès les premiers jours, l'appui du gouvernement qui a bien voulu s'associer à la réalisation du projet par une subvention égale au tiers de l'œuvre sculpturale, soit 33 000 fr., répartis en trois annuités.

Le Conseil municipal de Paris ne s'est pas montré moins favorable. Il a concédé au Comité le terrain situé au chevet de l'Oratoire, en face du Louvre, pour y placer le monument, œuvre de M. Crauk, dont la noble ordonnance et l'austère beauté ont obtenu tous les suffrages.

Nous sommes heureux de citer ici l'opinion d'un juge éminent M. Charles Lévêque, de l'Institut, auteur d'un livre classique sur le *Beau*, qui nous écrit :

« Je sors de l'atelier de M. Crauk et je ne puis résister au besoin de dire deux mots de son œuvre. La tête de l'amiral est belle et expressive au plus haut degré. L'artiste a eu là une vraie intuition historique. Coligny a le double caractère d'un croyant profondément absorbé dans sa foi et d'un soldat prêt à combattre pour sa religion. La pose, le geste sont en harmonie avec le visage, et tout le personnage est d'une noblesse que complète l'habile conception du costume.

» La Patrie et la Religion sont deux figures vraiment originales; chacune a sa physionomie propre. La Religion est une invention des plus remarquables. J'avoue que ces trois statues composent une œuvre superbe et l'œuvre qu'il fallait. »

Un autre juge éminent, M. Félix Ravaisson n'a pas moins apprécié la statue de l'amiral et les deux figures allégoriques, dont l'une fait penser à la belle défense de Saint-Quentin, et l'autre à la Saint-Barthélemy. De l'ensemble se détache je ne sais quoi de glorieux, de tragique et de touchant qui est l'âme même du sujet saisie, exprimée par l'art. Quoiqu'en disent des critiques chagrins, le Comité Coligny a fait preuve de sagesse en choisissant le chevet de l'Oratoire pour y placer, non une statue isolée, mais un monument complet, énéotaphe ou tombeau, qui, vu à travers les arcades élargies ou supprimées de la rue de Rivoli, sera une des merveilles de Paris.

La dépense du monument pour la partie sculpturale comprenant la statue de Coligny (3 mètres de hauteur), et les deux figures allégoriques, sera d'environ 100 000 fr. auxquels il faut ajouter 35 000 fr. pour le cadre architectural qui doit transformer le chevet de l'Oratoire. Le Comité a déjà recueilli par voie de souscriptions, ou à la suite des conférences données par M. le pasteur Bersier, en France et à l'étranger, une somme de 60 000 fr. qui sera heureusement complétée par la subvention gouvernementale, si nous trouvons la somme nécessaire pour achever l'œuvre et adapter le monument au chevet du temple¹.

1. Un premier Compte-rendu, avec la liste des souscriptions reçues jusqu'au 31 janvier 1883, va paraître prochainement.

Cette somme nous la demandons au peuple protestant par une souscription populaire organisée dans les paroisses, sous les auspices de pasteurs ou laïques. Le but sera facilement atteint au moyen de livrets circulant de maison en maison, pour recevoir les signatures, enregistrer les dons de tous ceux, riches ou pauvres, qui ont à cœur d'accomplir avec nous un acte de pieuse réparation. L'homme qui l'attend n'est pas seulement le grand patriote, le héros, le martyr si digne de nos hommages. C'est celui qui s'accusait dans son admirable testament « de n'avoir pas assez senti les meurtres de ses frères », et qui réclama pour tous l'exercice de la liberté religieuse dont le traité d'Amboise avait fait le privilège de la noblesse. « Les *pauvres*, dit-il, *ont montré le chemin aux riches*. » — C'est à eux de se souvenir ! JULES BONNET.

P. S. La lettre suivante est une réponse anticipée au vœu que j'exprime, et contient un exemple bien digne d'être suivi ailleurs :

A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire du Comité Coligny.

Eymet (Dordogne) 22 février 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer pour l'érection de la statue projetée de l'Amiral Coligny, à Paris, la somme de 41 fr. 50, produit de la collecte faite dans le temple d'Eymet, à la suite d'une conférence de M. le pasteur Penaud sur la vie de l'Amiral.

Plus 5 fr. pour le même objet au nom de M. Henri Garrigat, avocat à Bergerac.

Pour le Conseil presbytéral d'Eymet :

BRUZAC, notaire.

La rédaction du *Bulletin* qui recueille de généreuses offrandes pour la libération de la maison de Roland, n'attend pas moins de la libéralité des protestants français pour le monument de Coligny. Elle s'honore de la souscription d'un historien illustre, M. Mignet, dont l'adhésion est la meilleure réponse à de tristes calomnies. J. B.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français, répondant à un vœu plus d'une fois exprimé, tiendra sa trentième assemblée annuelle dans un des principaux centres historiques de province. La date de cette solennité sera ultérieurement fixée.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTÉROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LAURENT DE NORMANDIE ¹

L'an 1552-1553 fut marqué par un procès qui eut un douloureux retentissement en Suisse. Cinq jeunes Français instruits à l'École de théologie de Lausanne et consacrés au saint ministère, retournant dans leur patrie, furent arrêtés à Lyon, sans avoir « aucunement dogmatisé en route, » et condamnés à périr sur un bûcher. Au premier bruit de leur arrestation l'Église de Genève s'émut et leur prodigua, par la voix de Calvin, les témoignages les plus sympathiques². Elle fit plus et tenta de les sauver par une intervention des cantons auprès de Henri II. Deux députés, Laurent de Normandie et Nicolas Colladon se rendirent successivement à Berne et à Lyon pour l'accomplissement d'une secourable mission dont on trouve la trace dans les registres des Conseils et dans la correspondance

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 97. Lisez à la note 2 de la page 98 : 1537; et page 105, dernière ligne : *enjoignant* au lieu de : *enseignant*.

2. *Lettres Françaises*, t. 1, p. 340, 371, 382.

des réformateurs. Le 30 mai 1552, Farel écrit à Calvin : « Dès que Normandie et Colladon seront de retour, n'oubliez pas de me dire s'ils ont obtenu quelque succès¹. » Calvin, de son côté, écrit à Bullinger : « Les deux amis que vous avez vus dernièrement ne sont pas encore de retour. Puissent nos pauvres frères ressentir quelque soulagement de leur voyage ! Mais peut-on l'espérer lorsque, depuis quinze jours, trois nouveaux confesseurs ont été plongés dans les cachots²? »

Les démarches des Cantons eurent pour seul résultat la prolongation d'un procès où l'acharnement des juges ne fut égalé que par la constance des victimes. Le 16 mai 1553 vit se consommer sur la place des Terreaux le douloureux sacrifice qui demeure une des grandes pages de la Réforme, et qui consterna ses disciples sans refroidir leur zèle. Aux cinq étudiants de Lausanne succédèrent d'autres victimes, Mathieu Dimonet, Denis Peloquin, Louis de Marsac, Etienne Gravot, non moins fermes devant la mort. Le sombre génie de l'inquisition semblait avoir pris possession de notre pays. Il n'était bruit que de sentences de mort rendues contre les hérétiques. Des bûchers s'élevaient presque partout. Noyon eut le sien. Le 7 septembre 1552, le Parlement de Paris rendit un arrêt qui condamnait (heureusement par défaut), Laurent de Normandie et huit autres personnes suspectes comme lui d'hérésie, à être traînés sur la claie et brûlés sur la place du Marché, comme coupables d'être sortis du royaume pour se retirer dans un des principaux foyers *de peste lutérique*³. La sentence ne fut exécutée qu'en effigie. Peu de jours après une de ces bandes d'impériaux qui ravageaient alors la Picardie, entra à Noyon et y mettait le feu. « Sachez, écrit Calvin à Ambroise

1. « Ubi redierit Normandius, oplo scire ut successerit ei et Colladono. » Farelus Calvino, 30 mai 1552. *Opera*, l. XIV, p. 327.)

2. « Utinam aliquid levationis sentiant pii fratres !... » Calv. Bullingero, Pentecostes 1552. (*Opera*, l. XIV, p. 330.)

3. On lira plus loin le texte de cet important arrêt publié pour la première fois, avec les observations qu'il comporte.

Blaurer, que je survis à ma patrie, ce que je n'aurais jamais pu croire¹; la ville où je suis né a été détruite entièrement par les flammes. Chaque jour nous sommes réduits à apprendre de nouveaux désastres qui domptent si peu l'orgueil du roi de France qu'il n'a jamais plus audacieusement insulté notre Dieu². »

Le réformateur revient sur ce sujet dans une autre lettre : « On m'écrit, dit-il, pour me signaler un phénomène étrange. La maison de mon père demeure seule debout dans la ville réduite en cendres ; on ajoute : *Je ne doute pas que Dieu n'ait voulu laisser ce tesmoignage contre ceux de nostre ville lesquels huit ou dix jours auparavant avaient bruslé en effigie Monsieur de Normandie et le reste*³ ». Quelle n'eût pas été l'amertume des sentiments qui se pressaient dans l'âme des réfugiés à ces tristes nouvelles, s'ils n'avaient été soutenus par de plus hautes pensées, et par la ferme espérance d'une patrie meilleure qui n'a rien à redouter de la fureur des hommes !

Une lettre de Calvin au roi d'Angleterre contient la mention d'un « seigneur français détenu prisonnier à Paris pour quelques lettres escriptes de luy à un ami, lequel estoit lieutenant royal de la ville de Noyon et s'est retiré par decà⁴. » On ignore le nom de cet ami de Laurent de Normandie, qui dut peut-être sa délivrance à l'intervention du jeune roi trop tôt ravi à l'amour de ses sujets. C'est à ce prince que Calvin dédiait ses *quatre sermons fort utiles pour le temps présent*, et qu'il écrivait : « C'est grand'chose d'estre Roy, mesme d'un tel païs. Toutefois je ne doute pas que vous n'estimiez sans comparaison mieulx d'estre chrestien. C'est donc un privilège inestimable que Dieu vous a faict, Sire, que vous soyez

1. « Interea quod nunquam fore putassem, vivo patriæ meæ superstes. Urbs enim e qua natus sum tota nuper incendio consumpta est... » Calvinus Ambrosio Blanrero, 19 nov. 1652 (*Opera*, t. XIV, p. 412).

2. « Ut nunquam superbius deo insultaverit. » *Ibidem*.

3. Calvinus ignoto, 15 februarii 1553 (*Opera*, t. XIV, p. 477).

4. Lettre du 12 mars 1553. *Lettres Françaises* de Calvin, t. I, p. 374, 375.

Roy chrestien, voire que luy serviez de lieutenant pour ordonner et maintenir le Royaulme de Jésus-Christ en Angleterre¹ ».

L'avènement de Marie Tudor et la restauration du catholicisme en Angleterre rendirent plus critique la situation des protestants français. Les tristes événements survenus en Picardie interdisaient tout espoir de retour aux réfugiés de cette province. Laurent de Normandie suivit avec un ardent intérêt la lutte de Calvin contre le parti des Libertins et se réjouit de son triomphe définitif (Juillet 1555)². Le 1^{er} octobre de l'année suivante, il prêta serment comme avocat, et joignit à cette profession le commerce des livres qui n'était pas moins honoré dans la cité calviniste. Les presses de Genève rivalisaient d'activité avec celles de Bâle, et les noms de Crespin, de Badius, de Robert Estienne étaient partout connus dans le monde savant. Crespin avait déjà publié plusieurs éditions de son *Histoire des Martyrs* qui allait s'augmentant chaque année avec les épreuves infligées à la Réforme française. L'olivier de Robert Estienne, dont chaque rameau retranché devient un arbre, était le sublime symbole de la propagande évangélique dans toutes les contrées de l'Europe. Les *Commentaires* de Calvin n'étaient pas lus avec moins de faveur que son *Institution* également répandue dans les deux langues. L'activité de Laurent de Normandie semble s'être concentrée sur les écrits du réformateur, son compatriote et son ami. Le 17 septembre 1557, il demande, avec Philibert Grené, un privilège de six ans pour impression des *Commentaires* de Calvin sur les Évangiles et les Épîtres de saint Paul. Le Conseil répond qu'il accordera un privilège de trois ans « *si monsieur Calvin est d'accord.* » En mai suivant nouvelle re-

1. Au roi d'Angleterre, 4 juillet 1552 (*Lettres Françaises*, t. I, p. 347).

2. La collection des procès criminels contient plusieurs consultations de quatre juriscultes français concluant à la peine de mort contre les principaux complices d'Ami Perrin. Laurent de Normandie et Germain Colladon sont au nombre des signataires. (Heyer, *Notice*, p. 408, note 1.)

quête de Laurent de Normandie pour les *Sermons* sur la Nativité de Jésus-Christ, et les *Épîtres* à Timothée. Conrad Badius est chargé de l'impression et obtient la confirmation du privilège. Le Conseil se montre généralement favorable aux demandes de l'ancien préfet de Noyon, et nomme des arbitres quand il y a des intérêts en litige¹.

L'imprimerie était une branche très importante de l'industrie genevoise. Elle était réglée par des ordonnances dont une, celle du 15 juin 1563, fournit les noms de quinze imprimeurs bourgeois occupant vingt-six presses et de huit étrangers qui en occupaient neuf. Jean Crespin et Henri Estienne ont chacun quatre presses ; François Perrin est autorisé à en tenir deux pour Laurent de Normandie qui plus tard en obtient quatre, « attendu qu'il a plus avancé l'imprimerie que point des autres, *et y a beaucoup perdu.* » Le papier est l'objet des règlements les plus minutieux de la part du Conseil : « Il est défendu expressément à tous marchands de n'en faire venir aucun qui ne soit qualifié comme il s'en suit, à peine de confiscation : c'est qu'il porte la marque particulière, tant sur les feuilles comme sur les rames, de l'ouvrier par lequel il aura esté fait, afin qu'il puisse estre discerné ; item, qu'il soit bien façonné, blanc et bien colé, comme appartient, bien tiré et compté, non cassé, et de poids comme il a esté fait de tout temps². » L'ordonnance entre ici dans les détails d'une réglementation qui peut paraître excessive, mais dont on ne saurait contester l'efficacité devant ces belles éditions genevoises qui n'ont pas senti l'injure du temps, et qui sont l'ornement de nos bibliothèques par leur perfection typographique.

Les registres des notaires fournissent de précieux renseignements sur les affaires qui occupaient Laurent de Normandie, et particulièrement celles qui avaient trait à la librairie. C'est ainsi que, le 7 juillet 1563, il reçoit de Bernardin de Cau-

1. Heyer, *Notice*, p. 408, 409.

2. *Ibidem*, note 1 de la page 410-412.

dolle, caution de Jean Bourdeau de Châtellerault, 68 livres, 10 sous, pour vente et délivrance de livres d'impression ; le 6 décembre suivant il remet à Jacques Bernard et Antoine Valteau, habitants de Genève, 17 tonneaux et 4 balles de livres, pour les conduire, vendre et distribuer au pays de France ; une commission analogue est donnée, le 15 du même mois, à Louis Lavaud, natif du Havre de Grâce, pour expédition, vente et distribution de livres *au mieux que faire se pourra*. En 1566, acte de partage entre Laurent de Normandie et divers, pour achat de 1300 exemplaires du livre de M. Calvin, en latin, sur le prophète Jérémie, imprimé par Crespin et vendu par Ch. de Jonvilliers, secrétaire du réformateur. La même année l'exprefet de Noyon traite avec François Estienne pour 863 Bibles in 8°, de la lettre nommée *la non pareille*, à raison de 8 sols la pièce. Parmi ses correspondants on remarque des libraires de Lyon, de Reims, de Metz, de Beziers, de Sisteron, et de diverses localités de Languedoc et de Provence¹. Le commerce des livres si dangereux avant 1560, offrait alors plus de profits et moins de périls. On songe à ces héroïques colporteurs franchissant la frontière sous François I^{er} et Henri II, avec un ballot de volumes prohibés et n'ayant en perspective que l'horreur des cachots, ou les flammes du bûcher consumant à la fois l'homme et le livre !

Le règne de François II dominé par les Guises marqua l'apogée de la persécution. L'avènement de Charles IX sous la tutelle de Catherine de Médicis, et le ministère du chancelier l'Hôpital, parurent inaugurer des jours meilleurs. Le colloque de Poissy fut un premier pas dans la voie de la tolérance. Laurent de Normandie suivit de près Th. de Bèze à Paris². Le but

1. Voir pour plus de détails la *Notice* de M. Heyer qui a puisé aux sources, les registres du Conseil et les actes notariés. D'assez nombreux emprunts de Laurent de Normandie ont sans doute pour but d'élargir le champ de ses opérations commerciales. Parmi ses créanciers on remarque le célèbre sculpteur lorrain Ligier Richier, alors retiré à Genève (13 février 1566).

2. Il est mentionné pour la première fois dans une lettre de Th. de Bèze, de Saint-Germain, 25 novembre 1561 : « Superest unus Normandius noster de quo

de son voyage était la restitution des biens qui lui avaient été confisqués, dix ans auparavant, par sentence du parlement de Paris. Il était porteur d'une lettre de recommandation de Calvin pour la reine de Navarre, et il trouva le plus gracieux accueil auprès des princes protestants réunis à Saint-Germain. Il revit Noyon qui se relevait lentement de ses ruines; mais il ne pouvait trouver qu'à la cour les hautes protections dont il avait besoin pour obtenir justice. Le légitime souci de ses affaires se mêla pour lui aux graves préoccupations qui absorbaient alors les esprits. Un journal écrit de sa main évoque les souvenirs du colloque de Poissy et du premier entretien de Th. de Bèze avec Catherine de Médicis, devant d'illustres témoins, en y ajoutant quelques détails dignes de l'histoire. La scène se passe à Saint-Germain, le 23 août 1561 : « Dès que Bèze eut cessé de parler, là reine dit n'avoir rien entendu qu'elle n'approuvât entièrement. — *Voilà donc madame*, reprit Bèze, *ces sacramentaires que l'on a traités avec tant de rigueur!* — La reine dit que l'on devait mieux augurer de l'avenir. — *En attendant*, dit Bèze, *nos frères sont morts; n'eût-il pas mieux valu épargner le sang innocent?* — La reine se tournant alors vers le cardinal de Lorraine, lui dit : — Qu'en pensez vous, monsieur le cardinal? — Le bonhomme (*bonus vir!*) rougit et ne trouva rien à répondre¹. »

scribam; *accepi hodie ipsius litteras* » Laurent de Normandie était sans doute alors à Noyon. Son nom revient dans une autre lettre de Th. de Bèze, du 16 décembre 1561 : « *Normandius jam mecum est.* » (*Opera*, t. XIX, p. 133, 178). Il repartit à la fin de mars 1562 pour Genève.

1. Je reproduis ce curieux dialogue d'après la relation de Laurent de Normandie qui tenait assurément ces détails de Th. de Bèze lui-même :

« *Ubi finem fecit Beza, erupit Regina in hanc vocem se nihil observasse quod non amplecteretur. Ille autem excepit : En, Domina, vestros sacramentarios in quos tantopere sævitum est ! Cum illa meliorem spem faceret, prosequutus est Beza : Interim mortui sunt illi ; atqui parcendum erat sanguini innoxio ! Tunc conversa ad cardinalem. Quid dicitis, domine cardinale, inquit. Bonus vir pudore subticuit. »*

Summa rerum quæ acta sunt in aulâ... a 22 Augusti ad 14 septembris (Manu Normandii). Bibl. de Gotha, vol. 404, f^o 150.

Le cardinal savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur les croyances de ceux dont Th. de Bèze plaida si éloquemment la cause à Poissy; mais l'ambition étouffait en lui tout autre sentiment, et sous des formes polies, caressantes, il cachait une astuce profonde, une âme froidement cruelle. Son intolérance, associée aux mœurs les plus légères, n'avait pas, comme celle du vieux cardinal de Tournon, la conviction pour excuse. La proclamation de l'Édit de Janvier n'eut pas d'adversaire plus déclaré que lui. Le massacre de Vassy, prémédité à Joinville¹, précipita le cours des événements, et Laurent de Normandie, déçu dans ses plus chères espérances, n'eut plus qu'à reprendre le chemin de Genève.

Il voulut du moins visiter, à son retour, la pieuse princesse qui n'était pas moins vénérée en France qu'en Italie, et qui depuis tant d'années, entretenait un commerce épistolaire avec Calvin. Il fit une halte au château de Montargis qui allait sitôt devenir « l'Hôtel Dieu des pauvres persécutés » dans le sombre horizon des guerres civiles. Voici en quels termes l'aumônier de la duchesse de Ferrare, François de Morel, mentionne son passage dans une lettre au réformateur : « Notre ami Laurent de Normandie nous a fait un extrême plaisir en venant nous voir dans l'itinéraire de son retour à Genève. Je lui laisse le soin de vous dire l'accueil qu'il a reçu de l'illustre princesse qui n'est jamais plus gracieuse que pour ceux qu'elle sait vous être particulièrement chers². » La visite de Laurent de Normandie fut une courte diversion aux douloureuses pensées qui assiégeaient alors la duchesse. Elle déplorait le sang versé à Vassy, sans pouvoir innocenter son gendre, François de Guise, de l'odieux guet-apens³ !

Laurent de Normandie dut rentrer à Genève vers le milieu d'avril 1562. Dans une lettre du 5 de ce mois à Calvin, Th. de

1. Voir notre étude sur ce sujet (*Bull.*, t. XXXI, p. 49 et 97).

2. Est hoc illi consuetum ut in eos se propemodum effundat quos tibi caros esse putat... » Morellanus Calvino, 3 cal. Aprilis 1562 (*Opera*, t. XIX).

3. *Ibidem.* Même lettre, et *Bull.*, t. XXXI, p. 107, note 2.

Bèze que retenait en France le cours des événements, s'étonne d'être sans nouvelles de lui et ajoute : « J'ai recommandé au chancelier lui-même et à tous nos amis l'affaire des pupilles de notre ami commun. Mais que peut-on espérer dans ces temps orageux, lorsque le chancelier lui-même est le premier exposé aux coups de la tempête ? Dieu veuille que je puisse bientôt vous annoncer de meilleures nouvelles¹ ! » Les pupilles ici mentionnés étaient sans doute les fils de Guillaume de Trie, sieur de Varennes, petit-fils par leur mère de Guillaume Budé, que leur père mourant avait recommandés à Calvin dans une scène d'une pathétique grandeur². Ils ne pouvaient avoir de plus digne tuteur que Laurent de Normandie.

Nous touchons aux derniers jours du réformateur dont Normandie fut le mélancolique témoin. Pénétrons dans cette demeure de la rue des Chanoines³ consacrée par les religieux travaux et les suprêmes pensées de l'homme qui ne parut jamais si grand que dans les souffrances d'une longue maladie et devant la mort. Autour de lui sont rangés les fidèles disciples que le flot des révolutions du siècle a poussés à Genève pour assister à une des plus étonnantes transformations que présente l'histoire ; Jonvilliers, Budé, Th. de Bèze, Colladon, le marquis de Vico, Normandie, et bien d'autres qui vénéraient Calvin comme un père. Couché sur un lit de douleur qu'il ne peut quitter que par instants, il dicte encore ces lettres qui font l'admiration de son secrétaire, et revoit les derniers écrits qu'il a composés pour l'édification de l'Église. Laissons ici parler Th. de Bèze :

« Parmi tant de maladies c'est une chose étrange que cette vivacité d'esprit en estoit plustot empeschée que diminuée et

1. « *Negotium pupillorum communis nostri amici commendavi ipsi Cancellario et amicis... Utinam brevi possim meliora scribere !* » Beza Calvino, 5 aprilis 1562 (*Opera*, t. XIX, p. 384).

2. *Récits du XVI^e siècle*, p. 149, 170.

3. Elle correspondait au numéro 122 actuel, devenu le siège d'établissements catholiques (Heyer, *De la demeure de Calvin*).

cette dextérité de jugement nullement altérée. Il y avoit seulement ce mal que le corps ne pouvoit suivre l'esprit encore qu'il s'efforçait parfois jusques à ce qu'il fut tellement pressé d'une courte haleine qu'à grand'peine pouvoit-il porter le mouvement de deux ou trois pas. Les médecins faisaient tout devoir, et luy de sa part suivoit leurs conseils à toute rigueur, nonobstant ses douleurs et tant de maladies impliquées. Mais c'estoit en vain, comme toujours aussy il disoit regardant le ciel et disant souvent ces mots : *Seigneur jusques à quand ?* »

C'est dans cet état que Calvin prit congé des Seigneurs de Genève et qu'il adressa aux ministres ses admirables adieux, les plus grandes paroles, peut-être, qui soient tombées d'un lit de mort. Le 25 avril 1564, il dicta son testament et désigna comme exécuteur Antoine Calvin son frère, et respectable Laurent de Normandie, celui que Th. de Bèze appelle : *Son ancien et perpétuel amy*¹. Plusieurs semaines de souffrances stoïquement supportées et adoucies par les témoignages de la publique affliction, séparaient le réformateur du repos éternel dans lequel il entra, le 27 mai au soir, au moment où le soleil s'inclinant à l'horizon, éclairait de ses derniers feux la vallée du Léman, symbole expressif de la grande lumière qui venait de s'éteindre dans le ciel de l'Église.

Laurent de Normandie ne survécut que peu d'années à l'homme qui laissait un si grand vide au sein de la république genevoise et de cette cité spirituelle qui n'a pas de frontières. Toujours préoccupé d'obtenir, sinon pour lui du moins pour ses enfants, une juste réparation dans son ancienne patrie, il fit en 1565, un nouveau voyage en France, dans l'intervalle qui sépara la première guerre de religion de la seconde. Il était porteur d'une lettre de Th. de Bèze pour la reine de Navarre ainsi conçue :

« Madame, je vous prie vous ressouvenir d'un personnage nommé Laurent de Normandie, qui vous fut recommandé par

1. Discours de Th. de Bèze sur la vie et la mort de Jean Calvin.

feu mon bon père monsieur Calvin, lorsque vous estiez à Saint-Germain, *avant ces derniers troubles*, pour ce qu'il avoit besoin des lettres du Roy afin de rentrer en ses biens desquels il avoit été spolié pour s'estre retiré par deçà. Outre qu'il estoit, longtems a, serviteur du feu roy vostre père en estat de mestre des requestes, auquel estat mesme il a esté continué par le feu roy vostre mary, et par vous aussi, madame; je sais que estant lieutenant de Noyon, il a tousjours manié grands affaires concernant le dit feu roy en Picardie, et depuis estant par deçà, par l'espace de seize ans, il s'est tellement gouverné que je ne ferois jamais difficulté de répondre de sa prud'homie, expérience et diligence¹. »

C'est sans doute à ce voyage entrepris sans grand succès, dans des temps difficiles, que se rapporte un testament du 6 septembre 1565, dont voici le début : « A esté présent noble et spectable Laurent de Normandie, docteur ès droit et bourgeois de Genève, lequel autant que les confusions et troubles qui règnent en France où il espère ce jourd'hui s'acheminer et y faire un voiage, s'il plaist à Dieu de l'y conduire, et *que la fragilité de ceste vie présente et les périls desquels les enfants de Dieu se sentent continuellement environnés l'admonestent de penser de plus près à la mort*, combien que, grâce à Dieu, il se sente en bonne et entière santé d'esprit et de corps, a faict la déclaration qui s'en suit pour pourveoir à ses petits affaires, afin que advenant son trespas sans en avoir disposé, aulcun discord ne soit esmeu entre sa femme et ses enfants² ».

De son premier mariage Laurent de Normandie avait deux

1. Lettre du dernier juin (1565). Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises* (t. II, p. 527). Laurent de Normandie est chargé de payer la pension du jeune Henri de Nemours-Rohan, neveu de la reine de Navarre, envoyé à Genève pour ses études.

2. Pièce citée par Heyer, p. 420 de sa *Notice*. Le 12 juin 1567, Laurent de Normandie demande la permission de faire « un nouveau voyage en France pour ses urgentes affaires. » (*Ibidem*, p. 418.) On ne sait rien de ce voyage qui demeura peut-être un simple projet, à la veille de la seconde guerre civile.

filz, Jean et Salomon, auxquels il laisse avec l'avoir de leur mère, Anne de la Vacquerie, » tout ce qui peut leur estre encore deu ès villes et prevostés de Noyon, Chauny, Mondidier et Roye. » Il donne à sa fille Marie, du second lit, 5000 livres, puis partage inégalement sa fortune entre les enfants déjà nommés et ses deux derniers filz David et Théodore. Il lègue à leur mère, Anne Colladon, avec qui il était en communauté de biens, 200 livres de pension, avec 100 francs de meubles, au cas où elle se remarierait. Enfin il nomme exécuteurs testamentaires, Germain Colladon, oncle de sa femme, et Antoine Calvin « son plus ancien et esprouvé amy¹ ». Chose digne de remarque, celui-ci, de son côté, par ses volontés dernières, léguait à son filz Jean deux coupes d'argent, dont une provenant de Laurent de Normandie, qu'il donnait pour conseil à sa femme, le priant « de vouloir continuer envers eux labonne amytié et affection qu'il luy a portées². » Le vœu d'Antoine Calvin ne devait pas s'accomplir. Des deux amis invoquant par testament l'appui l'un de l'autre, Laurent de Normandie fut le premier enlevé. Il succomba, le 14 mars 1569, à une attaque de la peste qui faisait alors de nombreuses victimes en Suisse³.

Avec lui disparut un des membres les plus distingués de cette émigration française qui donna tant de citoyens éminents à Genève, leur patrie adoptive. Par une singulière fatalité Laurent de Normandie le plus en évidence de tous par les publiques témoignages de l'amitié du réformateur, est peut-être le moins connu par la perte des correspondances qui nous auraient initié à une connaissance plus intime de sa vie. Son portrait, que j'ai plus d'une fois contempilé à Beaulieu, près Rolle, dans une demeure bien digne de le conserver, surnage seul

1. Registres de Ragueau, notaire, cités par Heyer, *Notice*, p. 421.

2. Testament d'Antoine Calvin du 22 mars 1569, *Notice*, p. 422.

3. « Monsieur de Normandie, demeurant près saint-Pierre, apporté mort de peste. » Telle est l'unique mention qu'on lit, sous la date du 14 août 1569, dans un cahier du cimetière de Plainpalais (Heyer, *Notice*, p. 421.)

dans le naufrage des documents précieux qui ont sans doute emporté leur part de révélations. Tout en gardant son mystère, il reçoit peut-être quelques clartés des fragments que j'ai réunis dans cette étude, et de la préface du livre *des Scandales*, le meilleur titre de Laurent de Normandie aux yeux de la postérité¹.

JULES BONNET.

1. La famille de Normandie s'est éteinte à Genève dans les plus honorables emplois; une branche s'est établie en Hollande, puis en Pensylvanie. La dernière personne de ce nom, Marie-Françoise de Normandie, épousa en 1766 Gabriel-Antoine Eynard, aïeul de notre regretté ami, M. Charles Eynard, possesseur du portrait mentionné ci-dessus (*Bull.*, t. XXV, p. 480).

DOCUMENTS

ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS

CONTRE LAURENT DE NORMANDIE ET DIVERS INCULPÉS D'HÉRÉSIE

7 SEPTEMBRE 1552

Il est superflu d'insister sur l'importance d'un document que l'on peut considérer comme une page, ignorée jusqu'ici, de l'histoire du Protestantisme dans la ville natale de Calvin, et de son vivant. Les personnages qui y sont nommés, parmi lesquels figurent un certain nombre de femmes, sont les premiers membres de la congrégation évangélique qui se réunissait dans la maison de Laurent de Normandie, et qu'allait sitôt disperser l'orage de la persécution. On remarquera parmi eux un nommé le Balafre, *porteur de livres*, Nicolas Picot, *drapier*, qui devint la souche d'une famille distinguée à Genève, et deux *prédicants*, Mourrault et Abel. Le premier était chanoine d'Amiens; le second ne doit pas être confondu avec Abel Poupin, ministre genevois, et prédicateur de la Réforme à Issoudun.

Voici du reste comment s'exprime Calvin au sujet de l'arrêt du Parlement de Paris contre ceux de ses compatriotes qui partageaient sa croyance : « La curie parisienne a montré une ridicule frayeur (*ridiculum stuporem*) en ne faisant aucune mention de moi pour citer Abel, et le déclarer convaincu d'hérésie, s'il ne comparaisait à Noyon. La chose me semblerait incroyable, si je n'avais sous les yeux l'arrêt sur parchemin copié par des amis. Chose digne de mémoire les magistrats ayant fait afficher, sur une table d'airain, au beffroi de la ville, la sentence du Parlement comme une tache d'infamie perpétuelle pour Laurent de Normandie, cette tour a été réduite en cendres avec les bâtiments voisins. Que l'on me rende ma tour, a dit Normandie, ou je ferai opposition ! » (*Exequutioni se intercedere donec suam arcem restituerint.*) Calvinus ignoto, 13 februarii 1553 (*Opera*, t. XIV, p. 477).

Veü par la Court les deux extraitz faictz le m^e jour d'Aoust dernier

passé par M^e Loys Gayaut conseiller en icelle, commissaire par elle commis en ceste partie des Informations cy devant faictes tant par Frère Mathieu Orry, Inquisiteur de la Foy, que M^e Antoine de Mouchy, docteur en theologie, chanoine de Noyon, commis dudit Orry, es moys d'Aoust, Octobre et Novembre mil Vc L, en ce qui sert contre Lorens de Normandie et ces consors denommez esdictes Informations, — le décret de prise de corps et adjournement a troys briefz jours donnez par ledict M^e Loys Gayaut le XXI^e Jour de Juing dernier contre lesdicts Laurens de Normandie cy devant lieutenant de Noyon, Christoffe Le Fèvre, Barbier, Lancelot de Montigny et sa femme, et autres nommez au dict décret, — l'exploit et exécution d'iceluy decret pour le regard dudict adjournement a troys briefz jours, tant par Jehan Massat que Jehan de Neuville, sergens au balliage de Ver-mendoys, les troys de faulx obstanz les iv, viii et xii^{es} jours de Juillet contre les dictz M^e Laurens de Normandie, Lancelot de Montigny, la femme dudict Lancelot, Maistre Christoffe Le Fèvre¹, Barbier, Marguerite, vieille femme de Gillet Cullot, Jacques Bernardy, Marguerite Martine femme dudict Bernardy, Catherine de Saint Pol, vefve de Ponthus, Martine Claude, Martine Mariette, Martine fille de ladicte, Catherine Cornille de Villette, Nicollas Neret, Jacqueline Esgret, femme dudict Neret, Pierre Labbe, un nommé Le Balafre, porteur de livres, Nicollas Picot drappier, et Claude Du Pré, — lesdicts recollemens faictz par ledict Gayaut le xxii^e Juillet dernier des tesmoins examinez esdictes Informations, les conclusions du Procureur général du Roy, auquel le tout a este montré et communiqué par ordonnance de ladicte Cour, et tout considéré.

Il sera dict que lesdicts defaulx ont été bien et deuement obtenuz et au moien et par vertu d'iceulx, ladicte Court a adjugé et adjuge audict Procureur général, demandeur a l'encontre desdicts deffail-lans tel proffict. — C'est assavoir qu'elle a déclaré et déclare iceulx defaulx et deffailans ataintz et convaincz du crime de leze Ma-jeste divine par eulx commis, pour eulx estre substraitz et retirez de la ville de Noyon, et eulx retirez volontairement en la ville de Ge-nefve, ville suspecte et réceptuele² aux suspectz et infantz du crime d'heresie, pour en icelle vivre comme les autres Infidelles, contre

1. Le ms. porte Lefevye, mais c'est évidemment une erreur du copiste.

2. N'est-ce pas *réceptacle* qu'il faut lire?

les ordres et constitutions de nostre mere sainte Eglise et contre les saintz sacremens d'icelle, commetans par ce moyen volontaire defection et desertion de la Foy, — dont ilz sont chargez par lesdictes Informations — et pour réparation dudict crime, ladicte Court a condamné et condamne lesdictz M^e Laurens de Normandie, Lancelot de Montigny, M^e Christofle Le Fèvre, Jacques Bernardy, Cornille de Villette, Nicollas Neret, Pierre Labbe, le Balafré, Nicollas Picot et Claude Du Pré, déserteurs et deffailans, a estre trainez sur claies, si aprehendez peuvent estre, sinon par figure, depuis les prisons Royaulx dudict Noyon, par les rues de la dicte ville, et en chacun carrefour d'icelle et autres lieux acoustumez, à faire criz et publications, estre faict lecture de ce présent arrest. Et ce faict, estre trainez jusques en la Grande Place et Marché Public de ladicte ville, et illec a potences qui pour ce fere y seront planctées, mesmement à l'endroit auquel de toute ancienneté avoit acoustumé estre le Carcan de ladicte ville, auquel ont esté pendues les ymaiges et crucifix prises et arrachées aux croix estans aux cimetières des eglises parrochiales de la dicte ville de Noyon, — ausquelles potences seront les dictes figures pendues — et les dictz de Normandye, de Montigny et autres dessus nommez, ars et bruslez par figure — et a déclaré et déclare tous et chascuns leurs biens tant meubles que immeubles confisquez au Roy — et outre ordonne la dicte Court que ce présent arrest, ensemble execution d'icelluy seront inculpez et escriptz en grosse lettre en une table d'érain qui sera mis et attaché en lieu éminent au devant du beffroy de ladicte Ville de Noyon ou aultre lieu plus éminent, pour perpetuelle mémoire dudict crime et exemple a ceulx qui sont infectz de la peste Luterique. — Et au surplus ordonne la dicte Court que les nommez, Adrian Censier, un nommé Philippes qui a demeuré chez Nicollas — gouverneur, un prédicant nommé Mourrault, chanoyne d'Amyens, un nommé Simon Marchant, un nommé M^e Abel prédicant, Joseph Mercier et sa femme, un nommé le Prevost d'Orbel, sa femme et enfens, un nommé Anthoine Bachelier, et un nommé Gilles Reyaulme, estre prins au corps quelque part qu'ilz pourront estre trouvez, et iceulx estre mennez soulz bonne et seure garde es Prisons de Noyon, pour illec ester a droict sur les cas dont ilz sont chargez par les dictes Informations. Et ou prins et aprehendez ne pourront estre, ordonne la dicte Court qu'ilz seront adjournez a troys briefs jours a comparoir en personne en ladicte

Court sur peyne de banissement du Royaulme, confiscation de corps et de bien et d'estre attainz et convaincus des cas a eulx imposez, pour respondre audict substitut dudict Procureur general aux fins et conclusions qu'il voudra contre eulx prendre et élir e et procéder en oultre, comme de raison : Et ordonne ladicte Court tous et chascuns leurs biens meubles estre prins par bon et loyal inventaire, et iceulx avec leurs autres biens immeubles estre saisiz et mis entre la main du Roy et iceux estre regiz et gouvernez par bons et suffisans commissaires qui en scachent rendre bon compte et reliqua quant et à qui il apartiendra et ce jusques à ce qu'ilz ayent obéy a justice et que par ladicte Court autrement en ait esté ordonné. — Et pour fere mettre ce présent arrest a exécution selon sa forme et teneur, ladicte Court a enjoint fere mettre ce présent arrest à exécution de poinct en poinct selon sa forme et teneur et d'en certifier la Court dedans quinze ans apres l'exécution dudict arrest.

Prononcé le vii^e Septembre M^o vc LII.

M. LEMAISTRE.

GAYAUT.

Archives nationales, X¹⁸, 112 (non paginé).

LE PROTESTANTISME EN VIVARAIS¹

1734-1735.

LETTRE DE MADemoiselle MADELON FUZIER SUR L'ÉVASION DE MADemoiselle COULONGIN ET SUR LE TRISTE SORT DE SA PLUS JEUNE SŒUR QUI EST ACTUELLEMENT DÉTENUE DANS UN COUVENT DU SAINT-ESPRIT.

Du 22 août 1734.

Monsieur, puisque vous souhaitez de savoir des nouvelles de mes pauvres sœurs, je vous en donnerai avec bien du plaisir ; je vous dirai que ma sœur Coulongin² est présentement en liberté par la

1. Les touchantes lettres qu'on va lire se rattachent tout naturellement aux communications antérieures (*Bull.*, t. XXX, p. 117), sur le même sujet.

2. Autoinette de son nom de baptême.

grâce de Dieu. Elle s'évada du couvent d'Aubenas, le troisième de ce mois, fort heureusement, ayant sorti d'une fenêtre qui a pour le moins 36 pieds de hauteur. Elle est présentement avec monsieur votre frère et monsieur Dubos; ce dernier a été l'auteur de son évacion. Il me fit l'honneur de me venir voir dès son arrivée à ma campagne, et nous fimes ce complot, lequel a très bien réussi avec le secours de Dieu, de monsieur Peirot et d'un autre monsieur que je ne vous nomme pas. Ces deux messieurs firent ce coup et amenèrent la voiture; à Dieu en soit rendu grâces.

A l'égard de celle du Saint-Esprit¹, je voudrais bien vous en pouvoir dire la chose. Mais je n'ai que de mauvaises choses à vous en apprendre à mon grand regret. Je vous dirai que je fus la voir il n'y a pas longtems; il me fut impossible de pouvoir lui parler. Tout ce que je pus faire, ce fut de lui bailler quelques billets et d'en recevoir quelqu'un de sa part, mais bien en cachette. Voici le premier quelle me bailla, que je vous couche ici pour vous déplorer son malheur.

Premier Billet.

« Je vous écris ceci pour vous faire savoir comment tout se passe; je suis bien en peine; on me dit de dire mes doutes et ce qui me fait de peine, surtout sur la confession et leucaristie (*sic*) et sur les paroles : « *Tout ce que vous délivrés sur la terre, etc. Ceci est mon corps, etc.* » Je ne sais que répondre. Vous savez, ma chère sœur, que je ne sais pas grand chose; si vous pouvez me donner quelque chose pour cela, j'aurois encore le tems de le lire; on croit déjà de mavoir un de ses jours, on me fait aller au confessional, là ou je suis bien embarrassée, et c'est toujours sur la même matière qu'on me parle; jamais cela ne cesse, et des fois je pleure le tems perdu par ma faute sans pouvoir répondre. On me demande ce que je crois de ma Religion et on me presse fort de le dire; mais je ne dis rien. Tachez de me pouvoir secourir de quelque chose et mettez vous à ma place, et dites-moi ce que je ferai, si vous pouvez. J'ai peur qu'il me faille rendre; je ne puis pas faire davantage. *Depuis le matin jusqu'au soir on ne me laisse jamais en repos;*

1. Appelée Manon.

mais quoi que je le fasse je n'en croirai rien. Si vous pouviez m'écrire quelque chose ce soir je ne puis plus résister.

« Comprenez ce que je vous dis ; je ne fais que pleurer voyant mon malheur. C'est delà que vient tout mon mal ; je voudrais m'en sauver et laisser tout pour éviter ce pas et au plutôt ; envoyez moi quelqu'un pour cela. *M. Arnuste le missionnaire ne me quitte guère, le désespoir m'emporte* ».

Jugez, monsieur, si après avoir reçu cette chose, je pouvois guère être contente. Je me fis un grand effort à moi-même et je pris courage autant qu'il me fut possible pour secourir cette pauvre misérable ; enfin je lui dis tout ce que je pus pour la consoler et la fortifier ; mais il étoit impossible de lui mander un secours comme elle se le proposoit pour la tirer de là ; aussi je ne lui promis pas cela. Voici le billet suivant qu'elle me fit après avoir reçu le mien.

Second Billet.

« J'ai lu ce que vous m'avez donné ; je résisterai tant que je pourrai, mais envoyez-moi le plutôt que vous pourrez ce que je ferai. Si vous pouviez m'envoyer quelque chose de caché de ce qui se passe ; si ce qu'il faille faire ce maudit pas, je pourrais avoir ma sœur ou ma cousine Grél ; tachez le plutôt que vous pourrez à me sortir d'affaires ».

Voilà, mon cher monsieur, tout ce que je pus savoir et toutes les raisons qu'elle put me dire. Après mon arrivée elle m'écrivit un autre billet caché dans un pair de bas, me disant toujours la même chose ; qu'on la pressoit toujours encore plus, qu'on ne la laissoit jamais un seul moment, me disant qu'on la mettoit dans des situations qu'elle ne savoit que faire et que si elle trouvoit des moyens pour me faire savoir toutes choses qu'elle le feroit. Voici encore un autre billet qu'elle me mande plié dans ma gaze que j'avois oublié chez elle.

Troisième Billet.

« J'aurois fait, ma chère sœur, à la Pentecôte ce maudit pas, sans votre lettre. On ne sauroit dire la peine ou je suis, et je crois

même qu'il le faudra faire. N'en soyez pas surprise; je tarderai tant que je pourrai. Ecrivez-moi, si vous pouvez, s'il y auroit quelque espérance pour l'éviter. On voulait me faire donner ma parole et je l'aurois donnée. Mais j'attendois voir ce que vous me diriez; s'il y avoit quelque jour dans un mois, ou si non je ne puis pas tant attendre, faites vos diligences, car je suis bien en danger; ne tardez pas de m'écrire; je ne vous dis pas autre chose, seulement que je suis bien persécutée ».

Voilà son triste état et le mien aussi, n'ayant rien pu lui dire ne lui promettre. Elle a succombé, mais non pas sans regret, la pauvre enfant, *car le jour qu'elle fit cela elle resta plus de trois heures morte et prit des mouvements convulsifs de sorte qu'on la croyait morte*, à ce qu'elle a dit à mon beau-frère en venant de Beaucaire. On se réjouit beaucoup de cela et elle étoit dans la tristesse. On fit sonner les cloches, on illumina toute l'Église, on la tapissa et on fit un sermon à son sujet, croyant d'avoir fait une bonne prosélite, et on a fait une ypocrite ¹.

Voilà de belles conversions. Je ne puis plus parler de cela. C'est pourquoi je finis en vous priant, monsieur, de m'accorder le secours de vos prières en sa faveur et en la mienne, et de ma pauvre mère, que cela l'a mise dans un état que je ne vous saurois dire. J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.

Voici une lettre de M. F. I. G. F. écrite du 14 aoust 1734 dans laquelle il me marquoit en peu de mots l'évasion de Mademoiselle Colongin.

« Pour nouvelle je vous dirai que Mademoiselle Collongin qui, comme vous savez étoit à Aubenas, s'évada le mardy troisième du couvent. Monsieur Peirot et un autre que je ne veux pas nommer y allèrent le jour et parlèrent à la demoiselle, ils lui remirent un mémoire pour lui enseigner de quelle manière elle devoit se conduire, et environ une heure avant jour ils la descendirent par une corde qu'elle tira par le moyen d'une fissele qu'on lui avoit donné.

1. Enfin elle est catholique, elle ne veut plus lire les livres protestants. Sa sœur désespère de la ramener; ceci m'a été dicté le 17^e décembre 1738, par MM. Duncive et Peirot. (Note de Court.)

Sur le moment qu'il l'eurent descendue, ils la firent monter sur un cheval qu'ils avoient outre les leurs, et fouette cocher. Vous ne sauriez exprimer la joye de cette pauvre demoiselle et l'étonnement des bigottes du convent Sainte-Claire. La ditte demoiselle vous salue bien.

Autre du 18 octobre 1734.

Nous avons à présent un régiment de milice de Mignons, qui ne sont pas aussi mignons que leur nom le porte, car ce sont de très vilaines gens. Les quatre compagnies des corps vieux qui étoient à Vernoux n'ont pas changé, il y a même apparence qu'ils passeront ici l'hiver ainsi. Les Mignons sont à Privas, à St-Pierre-Ville, au Chaylard, à St-Agrève ou à Chomerae. Vous voyez par là que nous sommes bien gardés, quoi qu'en tems de guerre; mais cela ne nous épouvante pas beaucoup, parce que nous y sommes accoutumés. Il s'est sauvé encore trois filles du convent de Privas, savoir la Chovet du Vignal, l'Henriette de Durand de Cordier et la fille de Boissy de St-Jean-Chambre. On croyoit cette dernière dans la manche, mais elle a levé le pied. La venve Bospoloux est relachée du Saint-Esprit; elle est à présent chez elle en liberté; je pense que cela vous fera plaisir.

Autre du 23 février 1735.

Nos affaires vont comme à l'ordinaire. Nous avons à présent les milices qui chagrinent bien des gens, quoi qu'elles ne soient pas fortes, car notre Paroisse n'en fait qu'un et plusieurs n'en font point.

Autre du 5 may 1735.

Nos affaires vont leur train ordinaire. Nos assemblées se font assez paisiblement. Mais nos ennemis se sont apperçus d'un grand nombre d'enfans qui n'avoient point été batisés dans leur Église, et autant qu'ils en ont pu découvrir, ils en ont envoyé chercher et ils les ont rebatisés sous condition, et quoique les parens leur ayent déclaré que leurs enfans étoient batisés par des ministres. Ils se

sont contentés de les rebatiser en leur deffendant de ne pas y revenir. La *danse* des couvens recommence et on ne fait pas signifier aux filles un ordre, comme autres fois, crainte qu'elles s'évadent; les archers vont les chercher dans leurs maisons, et leur signifient l'ordre en les capturant; la fille de Valette de la commune du Pré a été du nombre; la sœur de Ferand de St-Cristol, et plusieurs autres.

Autre du 24 juillet 1735.

Nos affaires vont assez bien, béni soit Dieu; nos exercices se continuent comme à l'ordinaire et nous ne reconnoissons pas que les perquisitions soient plus exactes; mais si les nôtres vont assez bien, celles de nos frères du Dauphiné n'en sont pas de même, à cause de la prise du pauvre M. Villevaire¹ et de M. Lachaux père qui furent arretez il y a environ un mois, à la vallée de Quint, vendus, comme vous le savez sans doute déjà, par un nommé Cheysseire dit la Blache, de la Baume Cornillane, garçon qui avoit resté deux ou trois ans avec eux; il est à présent avec l'Évêque de Die; ce vendeur ne manquera pas de déclarer tout; puisqu'il a fait le plus, il fera encore mieux le moins. Dieu veuille le regarder dans ses compassions et lui faire connoître la turpitude et l'atrocité de son crime, afin qu'il en aye une vraye repentance et qu'il ne fasse pas comme Judas son compagnon qui en reconnoissant son péché se désespéra et se précipita.

Mercredy au soir, 20 du courant, il se sauva encore trois filles du couvent de Privas, et il est bien à craindre que notre Antechrist d'Évêque ne le fasse griller à cause de cela. Quoi qu'il en soit celles-là sont dehors; béni soit Dieu!

Lettre de M. La Combe² du 18 février 1735.

L'on tire aujourd'hui au sort à St-Agrève pour les milices. Les MM. de St Agrève ont fait beaucoup de bruit contre les gens de la

1. Sur ce pieux forçat, voir le *Bulletin*, t. XII, p. 87 et t. XXVIII, p. 356.

2. Jaques Runière, proposant.

Religion, ils en sont même venus aux voies de fait. Ils firent emprisonner un garçon nommé Cereyson de la ville de St-Agrève pour le porter à faire bénir son mariage dans leur Église, ce qu'il leur promit et exécuta lorsqu'il fut sorti de la prison. L'on fit aussi emprisonner le nommé Paul Roche dit Combet, de la même ville, afin de le porter à changer de Religion, ce qu'il ne voulut pas faire, et voici de quelle manière il sortit. L'on vouloit aussi prendre Jaques Fay pour le même sujet, mais aussitôt qu'il en fut averti, il s'en alla trouver Monsieur de la Devèze auquel il raconta ce qu'on lui vouloit. M. de la Devèze lui demanda s'il avoit épousé au Désert; il répondit qu'ouy. M. de la Devèze ajouta que cela suffisoit; que le Roi pardonnoit de tels mariages, et qu'on n'avoit pas permission de le chagriner. Il écrivit à M. Bollon et aussi tot que le dit Fay fut arrivé à St-Agrève avec cette lettre on relâcha le Sr Roche.

Lettre de M. T. de L... en datte du 17 avril 1735.

Monsieur et cher ami,

Rien n'égale la surprise que nous avons de l'arrêt qu'a rendu notre Parlement de Grenoble contre notre détenu et plusieurs autres personnes des 2 sexes, aussi détenues, accusées les unes d'avoir logé et conduit les personnes en question et les autres d'avoir assisté à leurs assemblées. Il a condamné le premier aux galères perpétuelles, et les autres détenus pour les susd. accusations, savoir les hommes quelques[uns] aux galères pour 10 ans, et quelques autres pour 5 ans, et les femmes à être rasées et enfermées en tel lieu, et pour quel tems qu'il plaira à Sa Majesté. Les absens ou fugitifs par contumace, les hommes aussi aux galères perpétuelles, et les femmes de même à être rasées et enfermées à perpétuité dans tel endroit qu'il plaira aussi à Sa Majesté de les reléguer. Notre Doyen avec un de nos jeunes pasteurs ont été condamnez aussi par contumace à la mort, c'est-à-dire à être pendus. La teneur de cet arrêt vue par la publication qu'on en a fait dans la plus grande partie du Dyois accuse un si terrible dérangement qu'on aura peine à rétablir, et qui plus est, a empêché l'effet qui se préparoit du rétablissement d'un grand nombre d'Églises considérables. Dieu veuille par sa grâce apaiser son courroux envers ces

pauvres troupeaux désolés et les fortifier dans toutes leurs épreuves.

Toutes ces lettres ont été fidèlement extraites par moi Jean Pierre Fauriel, ce 2 août 1735.

INHUMATION DES PROTESTANTS AU XVIII^e SIÈCLE

ACTES CONCERNANT L'APPLICATION, EN BAS-POITOU, DE L'ARTICLE XIII DE LA
DÉCLARATION ROYALE DU 9 AVRIL 1736

D'après le texte de cet article, reproduit dans le *Bulletin* (tome II, page 119), si un curé refusait la sépulture dans le cimetière de sa paroisse au corps d'une personne décédée sans être munie des sacrements de l'église, les héritiers pouvaient être autorisés à faire l'inhumation dans quelque endroit de leurs terres.

Ces dispositions, prises surtout au sujet des juifs, mahométans et artistes de la Comédie française, devinrent, par leur application aux religieux un adoucissement sensible à la misérable condition que leur avait faite Louis XIV. D'une manière presque générale, elles ont éloigné les prêtres catholiques du lit des moribonds huguenots et sauvé leur dépouille mortelle des horreurs de la claie et de la voirie. Les exemples produits par le *Bulletin* (tome I, page 484, et tome XI, page 119), de la mise en œuvre du susdit article XIII, se rapportent à Paris et à une petite paroisse de l'Agénais. Ne remontant qu'à l'année 1773, ce dernier document est d'ailleurs très concis. Les deux qui suivent, antérieurs de près de trente ans, montrent, avec plus de détails, comment les choses se sont passées jusqu'à la révolution française, dans une contrée dont les campagnes contenaient et comptent encore bon nombre de protestants.

Quelques détails sur la défunte précéderont le texte des pièces exigées pour son inhumation, conformément à la déclaration royale du 9 avril 1736.

Lonise Majou, était le septième des neuf enfants de Samuel Majou, S^r de Sousigny, et de Marguerite Desme¹. Née vers 1681, elle avait épousé, le 13 juin 1703, Paul Marchegay, S^r des Thuilleries, dixième

1. V. *France protestante*, t. VII, p. 181.

et dernier enfant de Jacob Marchegay, S^r des Brissonneries, et de Françoise Mousehard ; celle-ci alors veuve était passée en Angleterre, vers 1699, avec trois de ses fils aînés. Les jeunes époux étaient mineurs, c'est-à-dire âgés de moins de vingt-cinq ans, mais émancipés. Issus de Religionnaires convertis à la suite des Dragonnades, ils furent mariés en l'église de Saint-Germain-de-Prinçay, diocèse de Luçon¹, paroisse d'où dépendait Sousigny, habitation de la famille Majou. Louise devint veuve, le 27 février 1717, ayant à élever six enfants qui tous lui survécurent. Très capable, active et instruite, pour améliorer la position de sa famille et occuper ses fils, auxquels leur titre de *malconvertis* fermait toutes les carrières et professions, la veuve Marchegay s'était rendue fermière de plusieurs grands domaines, qu'elle faisait cultiver à moitié fruits. Vers sa soixantième année, les fatigues de ce travail, et peut-être encore plus celles de la lutte de la mère de famille contre les convertisseurs, l'obligèrent à un repos absolu. Abandonnant à ses enfants le patrimoine qu'elle avait beaucoup augmenté, elle se retira chez sa plus jeune fille, au logis de l'Établière, près Lousigny, où elle mourut le 17 septembre 1745.

Grâce à l'article XIII de la susdite déclaration royale, ses derniers moments, ainsi que sa sépulture, échappèrent aux obsessions et persécutions du clergé catholique. Trois de ses fils étaient alors mariés avec des cousines protestantes. Des branches qu'ils formèrent, deux se sont éteintes depuis le commencement de ce siècle. Célibataire et septuagénaire, le chef de celle qui survit ne compte pas moins de huit neveux et petits neveux, tous membres de l'Eglise réformée.

P. M.

ACTE DE DÉCÈS

Aujourd'hui 18 septembre 1745, ce requérant M^e Jacob Marchegay de la Salle et M^e Jean Marchegay du Fief, demeurant, savoir ledit Jacob Marchegay à la Suraudière, paroisse de St-Pronant, et ledit S^r du Fief au bourg de Dissay, Pierre Marchegay, de la Gaillardrie, demeurant à la Coudraie, paroisse de St-Hermant, François-Louis Marchegay, Louise-Marguerite Marchegay demeurant audit lieu de

1. Aujourd'hui département de la Vendée.

la Coudraie, susdite paroisse de St-Hermant, Marie-Anne-Françoise Marchegay demeurant à l'Etablière, paroisse de St-Germain-de-Prinçay, tous frères et sœurs, nous, Etienne Gilbert, notaire royal héréditaire en Poitou, soussigné et immatriculé au présidial de Poitiers, demeurant au bourg de Sigournay, nous sommes transporté audit lieu de l'Etablière, demeure de ladite Marie-Anne-Françoise Marchegay, l'une des requérantes. Oû étant, sur les 10 heures du matin, lesdits sieurs et damoiselles Marchegay ci-dessus dénommés, comparant en personne, nous ont dit et déclaré, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, que damoiselle Majou, veuve de Paul Marchegay, leur mère, serait décédée la nuit dernière sur les onze heures du soir, en ce lieu de l'Etablière, en la maison de sa demeure, dans une chambre basse d'icelle dite maison qui a vue de tous côtés sur le jardin dudit lieu et de laquelle on va dans la cuisine. Ce qui aurait fait que nous dit notaire soussigné, en présence desdits témoins, serions entré dans icelle dite chambre, sur le réquisitoire desdits sieurs et damoiselles comparants, où nous aurions vu gisant sur un lit, mort un corps; et après avoir fait ôter le suaire qu'il y avait sur son visage, avons reconnu, et nos témoins, que c'est le corps de ladite damoiselle Louise Majou, veuve dudit sieur Paul Marchegay des Tuileries, pour l'avoir vue et lui avoir parlé nombre de fois depuis plusieurs années, et même depuis peu de jours qu'elle était sur pieds et en bonne santé. De quoi nous dit Gilbert, en présence desdits témoins avons donné acte auxdits sieurs et damoiselles requérants, pour valoir et servir ce que de raison.

Fait audit lieu de l'Etablière, dans la chambre où est décédée ladite damoiselle veuve Marchegay, les jour et an que dessus, en présence de François Messant, laboureur demeurant aux Bouchoux, paroisse de St-Germain-de-Prinçay et de René Auvinet, marchand farinier, demeurant au Moulin-du-Moine, paroisse de Mouchamp, témoins à ce requis et appelés et qui se sont avec nous dit Gilbert soussignés ainsi que lesdits sieurs et damoiselles Marchegay.

Ainsi signé en la minute des présentes : Marchegay de la Salle; P. Marchegay de la Gaillardrie; F. L. Marchegay; J. Marchegay du Fief; L. M. Marchegay; M. F. Marchegay; F. Messant, témoin; René Auvinet témoin, et Gilbert, notaire royal susdit, pour registre.

Contrôlé à Chantomay, le 30 septembre 1745, par Brevet qui a reçu 42 sols.

Signé GILBERT, notaire royal susdit. pour 4^e grosse. J'ai la minute.

SUPPLIQUE ET AUTORISATION D'INHUMER

A monsieur le sénéchal des baronnies du Puybelliard, Chantonay et Sigournay.

Supplient humblement Jacob Marchegay de la Salle et Jean Marchegay du Fief, faisant tant pour nous que pour nos frères et sœurs, enfants de feu Paul Marchegay, sieur des Thuilleries, et de Louise Majou; disant que le décès de ladite Louise Majou étant arrivé la nuit dernière du 17 au 18 du présent mois de septembre, sur les onze heures, au lieu appelé l'Établière, psse de St-Germain de Princay, au quel lieu elle est actuellement gisante sur son lit morte.

Et comme le S^r curé de St-Germain de Princay a fait refus, sur la réquisition des suppliants, d'inhumer le corps de ladite Louise Majou, veuve Marchegay, dans le cimetièrre de ladite psse, sans savoir par quelles raisons, cela les met dans l'obligation d'avoir recours à votre justice.

Ce considéré, Monsieur, attendu la mort de ladite Louise Majou et le refus dudit sieur curé de l'enterrer, il vous plaise ordonner que le corps mort de ladite Louise Majou sera inhumé en tel endroit de ses terres que les suppliants jugeront à propos; le tout suivant et conformément à l'article 13 de la déclaration du Roi du 9 avril 1736, et ferez justice.

Signé en la minute : Marchegay de la Salle et J. Marchegay du Fief.

Soit communiqué au procureur fiscal, ce 18 septembre 1745, signé : Chenier sénéchal.

Vu la requête présentée par les suppliants, l'ordonnance de *soit* à nous *communiqué*, en date de ce jour, je déclare, pour la dame de cette cour¹ et l'intérêt public, n'empêcher que le corps mort de ladite Louise Majou, V^{ve} Marchegay, ne soit inhumé où les suppliants le jugeront à propos; et au contraire j'y consens, à la charge par eux de mettre au greffe de cette dite cour, pour servir de registre,

1. Marie-Renée-Bonne de Montmorency-Luxembourg, femme de François de Neuville de Villeroy, duc de Retz.

la requête ci-dessus, l'ordonnance étant au bas, nos présentes conclusions, avec l'ordonnance définitive de M. le sénéchal, pour en être délivré des expéditions à tous qu'il appartiendra, ou des extraits.

Au Puybelliard ce 18 septembre 1745. Signé en la minute C. M. Guinot, procureur postulant, au lieu du procureur fiscal.

Vu la requête de Jacob Marchegay S^r de la Salle et de Jean Marchegay, S^r du Fief, suppliants; notre ordonnance de *soit communiqué* à notre procureur fiscal, les conclusions dudit procureur, le tout en date de ce jour, nous ordonnons que le corps mort de ladite Louise Majou, V^{ve} Marchegay, décédée du jour d'hier, sur les onze heures du soir dans la maison de l'Établière, psse de St-Germain de Prinçay où elle faisoit sa demeure, — soit inhumé dans l'endroit de ses terres où les suppliants jugeront à propos. Ordonnons que les suppliants mettront à notre greffe la présente requête, notre ordonnance de *soit communiqué* au procureur de la Cour, ses conclusions avec notre présente ordonnance, pour être le tout enregistré et en être délivré des expéditions à qui il appartiendra.

Donné et fait par nous Ignace Chenier du Charpreau, avocat au présidial de Poitiers, sénéchal et seul juge ordinaire civil et criminel de police et de gruerie des baronnies du Puybelliard, Chantonay et Sigournay, étant en notre hôtel audit lieu du Puybelliard le 18 septembre 1745, signé en la minute : Chenier sénéchal.

CORNU greffier, pour grosse. J'ai la minute.

(Expéditions originales, sur papier timbré.)

MÉLANGES

UN GRAND ARTISTE PROTESTANT

EN LORRAINE

Il n'est pas de préjugé plus répandu que celui qui présente la Réforme comme hostile ou insensible à l'art, et les noms de Jean Goujon, de Jean Cousin, d'Androuet du Cerceau, de Bernard Palissy, ne suffisent pas à réfuter cette erreur. Nous sommes heureux d'ajouter aujourd'hui un nouveau nom à la pleïade des artistes réformés du xvi^e siècle, et c'est la catholique Lorraine qui va nous le fournir.

« Les visiteurs du Louvre, nous écrit M. le pasteur Dannreuther, de Bar-le-Duc, ont pu remarquer, dans la salle consacrée aux sculpteurs français de la Renaissance, une charmante statuette représentant l'*Enfant Jésus à la Crèche*. Ce débris provient d'un groupe qui ornait, avant la Révolution, l'église Saint-Marc de Bar-le-Duc. C'est l'unique morceau que notre musée national possède d'un sculpteur aussi peu connu en France qu'il est célèbre en Lorraine où presque toutes ses œuvres sont restées.

« Ligier ou Léger Richier naquit dans un petit village de la Meuse, à Dagonville, près de St-Mihiel. Il s'établit, au commencement du xvi^e siècle, dans cette dernière ville qui était alors assez importante, comme capitale judiciaire de la Lorraine et siège d'une puissante abbaye bénédictine. Dans sa jeunesse il visita sans doute l'Italie (la légende veut qu'il ait été un des élèves de Michel-Ange); mais à vrai dire, on sait très peu de chose sur sa vie d'artiste.

» Les principales œuvres de Ligier Richier, celles du moins qui ont échappé aux orages de la Révolution, ornent encore des églises de la Lorraine, où on les retrouve éparses¹. A Hattonchâtel, un *Cal-*

1. Les *Chérubins* et le *Jugement de Suzanne*, que l'on voit aussi au Louvre semblent lui avoir été faussement attribués.

vaire, à Étain une *Pietà*; à Bar-le-Duc le *tombeau* de René de Châlons, prince d'Orange, représentant un cadavre décharné, debout et contemplant le ciel, comme si l'artiste s'était inspiré pour cet emblème de la résurrection, du beau passage de (Job XIX, 25-27); à Nancy, dans la chapelle ducale, le *tombeau* de Philippe de Gueldres, étendu rigide dans son costume monastique, sur une dalle funèbre.

» Ces morceaux, d'une science remarquable, unissent une rare perfection de la forme au sentiment le plus vif de la réalité. Mais le chef-d'œuvre de Ligier est sans contredit le *Sépulcre*, ou pour parler plus exactement la *mise au tombeau du Christ*, dans l'église de St-Étienne de St-Mihiel. On ne peut oublier, quand on l'a vue, cette scène vivante et dramatique. Dans une sorte de crypte voûtée et obscure, les figures de grandeur naturelle sont disposées de plain pied et sur deux plans. En avant, Joseph d'Arimathée et Nicodème soutiennent le corps de Jésus-Christ qu'on vient de descendre de la croix. Marie-Madeleine se prosterne en pleurant, et une autre femme tient dans ses mains la couronne d'épines qu'elle contemple avec douleur. Au second plan, la mère du Sauveur s'évanouit, soutenue par St-Jean, et par une sainte femme. Tandis qu'un ange, appuyé à la croix pleure, au spectacle de cette affliction, deux soldats accroupis jouent aux dés les vêtements du Crucifié. Leurs visages vulgaires, presque ignobles, contrastent avec l'attitude pensive et recueillie du centurion qui contemple cette scène d'amour et de désolation.

» Toute cette composition, harmonieusement disposée, respire une émotion profonde et communicative. Le sculpteur a mis dans ce groupe plus que son art : c'est une foi personnelle, puisée au texte même des Écritures, qui a guidé son ciseau. Si des documents positifs ne confirmaient cette intuition d'une manière indubitable, nous nous écrierions devant le *Sépulcre* de St-Mihiel : Un huguenot seul a pu concevoir ce chef-d'œuvre de sentiment chrétien et évangélique ».

A vrai dire, la religion de Ligier Richier était déjà plus ou moins soupçonnée dans le pays où il vit le jour. Dom Calmet dans sa *Bibliothèque Lorraine* (Nancy, 1751, art. RICHIER) s'exprime ainsi : « Je m'en suis informé autrefois fort curieusement, demeurant à l'abbaye de Saint-Mihiel, sans en pouvoir rien découvrir, sinon qu'on tenoit

par tradition que ces habiles sculpteurs *étoient trois frères calvinistes* qui demeuroient dans une petite maison fort basse à un simple étage où l'on voyoit une cheminée et un plafond sculptés. » Cette tradition est confirmée par Dom Grégoire Thomas écrivant à Dom Calmet : « Qu'un ancien bourgeois de Saint-Mihiel nommé Haroux, fort habile armurier, âgé de 78 ans, plein de vie et de bon sens, lui avoit raconté qu'il avoit souvent ouï dire à son grand-père armurier comme lui, que l'ouvrier du Sépulcre se nommoit Michier ou Leger Richier, natif de Dagonville, village situé à deux petites lieues de Ligny-en-Barrois, que ses parents étaient venus s'établir à Saint-Mihiel *et avoient embrassé le Calvinisme alors fort à la mode* ».

La question déjà posée au siècle dernier, a fait un grand pas de nos jours par suite de la découverte d'un document important conservé aux archives de la Moselle et publié par M. le pasteur Othon Cuvier dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. XI, p. 424). C'est le texte d'une pétition adressée, en 1560, par les réformés de Saint-Mihiel au jeune duc de Lorraine Charles III, pour obtenir la liberté de conscience et le public exercice de leur culte ; pétition à laquelle était jointe une confession de foi franchement évangélique. Parmi les signataires très nombreux de cette pièce figure *M^{re} Ligier Richier tailleur de pierres*, et Girard son fils, qui exerçait la même profession. Le doute semble difficile sur les sentiments de l'homme qui s'associait à une telle démarche, laquelle n'était pas sans péril, si l'on en juge par l'émigration qui, dès 1562, commence à se produire dans les rangs des signataires dont plusieurs vont se joindre à l'Église réformée, alors très florissante, de Metz qui comptait dans son sein les de Vienne, les d'Haussonville, les de Saulxures, etc. En 1564 une nouvelle pétition adressée à Charles III par divers membres de l'ancienne chevalerie demandant pour eux et leurs vassaux la libre profession de leur culte, n'eut pas plus de succès, malgré l'appui qu'elle trouva dans les princes protestants de France et d'Allemagne. Charles III n'y répondit que par un refus suivi de mesures plus rigoureuses. L'Édit du 14 septembre 1572 couronna l'œuvre en interdisant tout exercice de religion, et en enjoignant aux réformés de vendre leurs biens dans le délai d'un an sous peine de confiscation.

A cette date néfaste pour les protestants de St-Mihiel, la trace de Ligier Richier est entièrement effacée dans son pays natal. On ne

sait plus rien de lui à partir de la pétition de 1560. Qu'était-il devenu? Avait-il suivi un des courants de l'émigration vers la terre étrangère? S'était-il obscurément éteint en Allemagne ou en Suisse? On l'ignorait, et le même mystère enveloppait les croyances de l'artiste éminent qui ne se survivait que dans ses œuvres. La question en était là, quand je rencontrai dans un mémoire sur Laurent de Normandie, compatriote et ami de Calvin, par un savant genevois M. Théophile Heyer, l'indication suivante tirée des minutes du notaire Ragueau, en date du 13 février 1566 : « *Il (Laurent de Normandie) emprunte 150 écus soleil à Leger Richier habitant de Genève.* » N'était-ce pas un trait de lumière, la preuve tant cherchée d'un fait désormais hors de doute? Mon docte correspondant, M. Dannreuther, auteur d'une remarquable étude sur *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, quoique très frappé de la coïncidence des noms, hésitait à se prononcer. La question ne pouvait être tranchée que par de nouvelles recherches. Je n'hésitai pas à les demander à M. Grivel, archiviste d'Etat de Genève, dont la complaisance égale le rare savoir, et sa réponse n'a fait que confirmer mes prévisions. M. Grivel n'a cependant retrouvé ni la date précise de l'arrivée de Ligier Richier à Genève et de sa réception comme habitant, ni même celle de sa mort qui n'est pas mentionnée dans le registre obituaire de la ville. Mais il a puisé dans les registres du notaire Ragueau déjà cité, les renseignements les plus abondants sur la famille fugitive, et les extraits qui suivent sont de nature à satisfaire les esprits les plus exigeants.

On les produira ici par ordre de date :

C'est d'abord un testament de noble Pierre Godari (ou Godart¹) gendre de Ligier Richier, qui précéda son beau-père sur le sol du refuge, contenant l'expression des sentiments qui décidèrent l'expatriation de la famille et sa retraite sur les bords du Léman :

TESTAMENT DU 20 SEPTEMBRE 1558

Au nom de Dieu... par devant moy Jehan Ragueau notaire public... de Genève, a esté présent en sa personne, noble Pierre Godari, fils de noble Etienne Godari, natif de Saint Myer (Mihiel) en Lorraine et à présent

1. Nom très commun dans le Barrois.

habitant à Lausanne, lequel estant en bonne disposition d'esprit et de corps a déclaré qu'il vouloit faire son testament... A dit et déclaré que pour la bonne amityé, fidélité et loyaulté d'honeste BERNARDINE, fille d'honorable LEGER RICHÉ dudit lieu de Saint Myer, sa femme et épouse, et en contemplation du bon traitement qu'elle luy a faict et encore qu'elle fera tant qu'il plaira à Dieu les maintenir ensemble en ceste vie caducque, et par ce aussy que *pour suivre iceluy testateur et fuyr les idolatries et superstitions papistiques elle s'est accordée avec luy pour venir en ses (sic) pays et lieu esquels le saint Evangile est purement annoncé, laissant et abandonnant ses parents, pays, biens et moyens...* luy donne et lègue au cas que lhors du décès d'iceluy testateur, il ne se trouve que ung enfant de leur mariage à savoir la moictyé de tous et chascung les biens et immeubles qui se trouveront... lhors de son décès excepté toutefois en la somme de cinq cents escus soleil, coing du Roy de France... laquelle somme lediet testateur veult que son héritier ou héritiers cy après nommés prennent avant tout partage... lediet testateur a nommé et institué son héritière universelle a seavoir Marguerite Godari sa fille et de ladiete Bernardine et aultres ses enfants si Dieu leur en donne aulecungs par cy après.

Faict et revu par mon diet notaire en la boutique d'honorable Lézin Guyet bourgeois et marchant de Genève, située devant le logis où pend pour enseigne le Lion d'Or.

Extrait des minutes du notaire Jean Ragueau, vol. 2, année 1558, p. 304.

L'année suivante Pierre Godari quittait Lausanne pour Genève où il recevait gratuitement le droit de bourgeoisie, et l'extrait suivant nous donne l'explication de cette faveur :

Lundy 8 de may 1559.

Maître Pierre Godari lequel est homme ingénieux pour les forteresses et est venu icy pour la parole de Dieu, ayant déjà demeuré quelque temps à Lausanne, a icy supplié de le recevoir habitant, s'il ne plaist à messieurs de le recevoir bourgeois. Arresté qu'il soit receu bourgeois gratis, attendu les grands services qu'il peut faire à la ville.

Le réfugié lorrain si honorablement désigné dans les registres du Conseil (vol. LV, année 1559) ne vécut pas assez pour témoigner sa reconnaissance à sa patrie adoptive. Il y mourut la même année,

comme le prouve l'extrait suivant auquel se trouve mêlé le nom de Bonivard, l'ancien prisonnier du château de Chillon:

Judi 19 d'octobre 1559.

M. François Bonivard sur ce qu'il a requis luy donner logis en la maison de St-Apre, au lieu ou estoit Maistre Pierre Godary, ingénieur décédé. Arreste qu'on ne le peut encore faire, pour ce qu'il ne faut pas déchasser la vefve du dict Godary pendant qu'elle est malade.

L'absence du nom de Pierre Godart ou Godary sur la liste des signataires de la pétition de 1560, s'explique par son départ de St-Mihiel à une date antérieure. Son exemple ne fut pas perdu pour le reste de la famille qui partageait ses sentiments. Lorsque Ligier Richier eut vu s'évanouir tout espoir d'obtenir la libre profession de l'Évangile sur le sol natal, dans le pays qu'il avait décoré de ses œuvres, il accomplit à son tour un grand sacrifice. Il rejoignit sa fille veuve à Genève, comme l'attestent les minutes du notaire Ragueau qui nous ont déjà fourni de si précieuses révélations :

*Quictance faite par honorable Leger Richier en faveur
d'honorable Gérard Richier son fils.*

2 août 1566.

Au nom de Dieu sachent tous qui ces présentes verront liront et ourront que, comme ainsy soit que honorable Gérard Richier *par le voloir et consentement d'honorables Leger Richier et Marguerite Royer ses père et mère*, aye vendu une leur moityé de maison par indivis située au lieu et ville de Saint-Mihiel au pays de Barrois, et aussi quelques meubles, et semblablement perceu et receu les fruiets, profiets, revenus et émoluments de quelques autres héritages et quelques debtes à sesdicts père et mère appartenant, dont iceluy Gérard leur auroit fait tenir le prix et valeur avec lesdictes debtes, revenus et émoluments, et ce à plusieurs et diverses fois, dont toutesfois ils ne luy auroyent baillé quictance... *Leger Richier en présence dudit Gérard son fils* stipulant et acceptant pour lui ses hoirs et ayant cause, a ratifié, loé et tient pour agréable ladiete vendition, et du prix d'icelle s'est tenu et heu pour satisfait ensemble de tous et chascung les debtes fruiets et revenus ou émolumens receuz pour luy par sondiet fils.

(Extrait des minutes du notaire Ragueau, vol. VIII, année 1566, p. 385).

Il reste à produire une dernière pièce qui fournit la date *approximative* de l'arrivée et de la mort de Ligier Richier à Genève :

Partages et accords d'entre honorable Marguerite Royer, vefve de feu maistre Leger Richer, d'une part, et honorables Girard et Bernardine Richer, ses enfans.

Du 11 avril 1567.

..... L'an mil cinq cens soixante sept et le onzième jour d'Avril, par devant moy Jean Ragueau, notaire public et bourgeois de Genève.... se sont personnellement constituez honorable Dame Marguerite Royer, *vefve de feu honorable maistre Leger Richer*, de Sainct Myel en Lorraine, au duché de Bar, d'une part, et honorables Girard Richer (*sic*), et Bernardine Richier (*sic*), veuve de défunct noble Pierre Godard et tous deux frère et sœur, enfans dudit défunct Leger Richer et de ladicte Royer, d'autre part. Lesquelles parties confessent avoir faict entre elles les partaiges et accords des biens delaissez par ledict défunct Leger Richer..... Audict Girard sont demourez une cedulle de la somme de deux mille livres tournoys faicte audict défunct leur père par honorable sire Estienne Trembley et compagnons, bourgeois et marchans de Genève, à la charge d'en paier le proffict annuel à raison de l'édict de nos très-honorés seigneurs..... Plus ung oblige de deux cens escus soleil receu et signé par moy notaire..... Plus la somme de mille troys cens quatre vingtz franes barroys, monnoye de Barroys, qu'est provenue de la vente d'un guagnage (*ou propriété rurale*) dict de la Croix-sur Meuse, et des prés situez au Banc-de-Treuve¹ et au Banc-de-la-Baroche, le tout au pays de Barroys, et lesquels héritages estoient des biens provenus et appartenant à ladicte Royer, leur mère..... Et a ladicte Bernardine entre ses mains sont demourez une cedulle soussignée par noble Jehan Canal, citoien et marchand de ceste cité, en date du treiziesme de janvier mil cinq cens soixante cinq, par laquelle appert que ledict Canal doibt audict defunct Legier Richier (*sic*) la somme de cinq cens et dix livres tournoys..... Plus ung oblige receu et signé par égrège Neyrod, notaire de cette cité le vingt huitième de mars l'an mil cinq cens soixante cinq par laquelle appert que honorable Paul Voisin, citoien et marchand de Genève doibt audict defunct Leger Richier la somme de cent escus d'or Sol., coing du Roy de France.... Plus ung oblige receu et signé par moydict notaire le treisième de febvrier l'an mil cinq cens soixante six par lequel appert que noble *Laurens de Normandie doibt audict defunct Legier Richier la somme de cent cinquante escus soleil à cause de prest.*

et sur lequel oblige y a escript de la main dudict defunct Legier Richier que a ladicte Bernardine appartiennent quarante cinq escus de ladicte somme de cent cinquante..... Plus ung oblige receu et signé par égrège Jehan Loys Blecheret, notaire de ceste cité, *le onzième de décembre l'an mil cinq cent soixante quatre*, par lequel appert que noble Claude de Chasteauneuf et noble Amied de Chasteauneuf doivent audict Leger Richier la somme de cinq cens trente ung florin monnoye de Genève. Plus une aultre obligation receue et signée par égrège Gaspard Anastaise, notaire de ceste cité, le dixième d'aoust mil cinq cens soixante six, par laquelle appert que noble François Mestrizat, bourgeois de Thonon, et noble Claude de Chasteauneuf, son beau-frère et fiancé (*garant*) doibvent audict deffunct Leger Richier la somme de cent florins..... Plus ung oblige estant en parchemyn, faict par devant les seigneurs lieutenant et auditeur du droict de ceste cité *en date du dix neuvième jour d'octobre l'an mil cinq cent soixante quatre*, par lequel appert que dame Vilberte vefve de feu Jehan Troullet, doibt audict defunct Leger Richier la somme de cent escus sol..... Et desquelles cédules et obliges et choses cy dessus escriptes et estans entre les mains desdicts Girard et Bernardine Richiers, frère et sœur, ilz se confessent estre saisis et les avoir chascun d'eux respectivement entre leurs mains, à la charge..... Item aussi à la charge et soubz condition qu'ils seront tenus ensemblement et chascun d'eux pour ratte de bailler le proffict annuel ou soit cense de la somme de quatre mil francs barroys chascun a la dictie dame Marguerite Royer leur mère sa vie durant seulement, pour raison de ce que ledict defunct Leger Richier leur père avoit receu des biens et à cause d'icelle Marguerite..... Item lesdict Girard et Bernardine ont consenty et accordé à ladicte dame Marguerite leur mère la jouissance et usuffruict de tous et chascuns les biens, meubles, ustensilles, soit estain, fer, boys, linges et aultres quelzconques servans à leur ménage et délaissez par ledict defunct Leger Richier leur père, pour en jouir par elle sa vie durant, et encore toutes et chascunes les bagues et joyaux que ladicte Dame Marguerite pourroit avoir.

Signé : J. RAGUEAU.

J'ai reproduit en entier cette pièce importante qui prouve : 1° que Ligier Richier dut arriver à Genève au moins en octobre 1564; 2° qu'il y mourut au commencement de 1567, dans la profession du culte réformé¹; 3° que les ressources de l'artiste réfugié étaient assez

1. Genève n'en tolérait pas d'autre. Il était seul conforme aux vœux exprimés dans la pétition de 1560, et dont le rejet amena l'expatriation de la famille.

grandes pour qu'il pût faire des prêtres importants, et laisser à sa famille une honorable aisance. Gérard son fils, que l'on a vu à Genève en 1566, reprit plus tard le chemin de la Lorraine où ses talents trouvèrent de l'emploi dans les travaux du palais ducal de Nancy (1578-1579). Sa maison de Saint-Mihiel abrita même pendant quelques mois les cours de droit qui furent provisoirement établis dans cette ville en 1586. Il mourut dans les premières années du siècle suivant. Jean son fils, sculpteur comme son père et son aïeul, laissa des travaux estimés; comme eux aussi, il professa la religion réformée dont un de ses fils, également nommé Jean, fut successivement ministre à Gien, à Bar-sur-Seine, et à Francfort-sur-Mein. Le refuge du xvi^e siècle se rejoint ici à celui de la révocation.

Je dédie ces pages à M. le pasteur Othon Cuvier qui a le premier frayé la voie des découvertes par la publication d'un document important, et à son jeune collègue M. Dannreuther qui, marchant sur ses traces, a ouvert de nouvelles perspectives que devaient confirmer les documents si heureusement exhumés par M. l'archiviste Grivel. Je les signale à M. Marcel Lallement, rédacteur à l'*Art*, et j'ose en recommander le judicieux emploi à M. l'abbé Souhaut qui va publier sur le grand artiste lorrain, désormais irrévocablement acquis à la Réforme, un savant ouvrage dont il a lu des fragments à la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc.

JULES BONNET.

P. S. — Je dois à mon ami, M. le pasteur Dardier, la connaissance d'un fait important. Marguerite Godarri, petite-fille de Ligier Richier, épousa, le 25 avril 1569, à Genève, Jean de Serres, pasteur de Jussy, le futur historien réformé. Rien ne manque donc à la notoriété protestante de la famille du grand sculpteur lorrain.

DESCRIPTION D'UN MÉREAU INÉDIT

DE LA COMMUNION RÉFORMÉE



Dans le courant de l'année 1881, nous présentions au concours de la Société archéologique du midi de la France dont nous avons l'honneur de faire partie aujourd'hui, une étude assez étendue sur l'origine et l'emploi du méreau dans les églises réformées de France, dans le culte presbytérien de la Grande-Bretagne et d'Irlande et chez les baptistes d'Écosse. Notre intention n'est donc pas, en écrivant ces lignes, de faire l'histoire de ces médailles religieuses sur lesquelles l'attention des numismatistes est aujourd'hui appelée. Nous voulons seulement décrire une de ces pièces qu'un heureux hasard, aidé par une main amie, nous a fait découvrir depuis la publication de notre travail sur ce sujet et qui est d'une rareté extrême, car toutes nos recherches jusqu'à ce jour ne nous ont pas permis d'en découvrir un deuxième exemplaire.

Sans vouloir nous étendre sur l'origine de ces sortes de pièces, il nous paraît cependant utile de donner quelques renseignements. Le méreau était, comme on sait, un jeton employé autrefois dans les églises protestantes, et dont l'usage a complètement disparu aujourd'hui. A chaque communion, un *Ancien* le distribuait aux fidèles autorisés à participer au Sacrement de la Cène. C'était là un moyen commode de discipline, qui commença dès les premières années de la Réforme, dont on se servit surtout pendant les xvii^e et xviii^e siècles, dans la période dite du *Désert*, et qui n'a cessé que vers le commencement de ce siècle¹.

1. Voir sur ce sujet l'excellent article de notre collègue M. Ch. Frossard (*Bulletin*, t. XXII, p. 36, 286.) (*Réd.*)

Les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, en multiplièrent l'emploi et en étendirent même la destination : le méreau fut, à ces époques de troubles, porté en secret par les huguenots, comme signe de ralliement.

Ces médailles, presque toujours en plomb, étaient fabriquées par les *Anciens* de chaque église, gens en général fort peu habiles à cette sorte de travail ; elles présentent plus d'intérêt quant à l'histoire qu'au point de vue de la numismatique ; le sentiment artistique, en effet, leur fait généralement défaut, et il n'est pas rare de voir, comme dans la pièce dont nous allons nous occuper, des lettres ou des chiffres renversés ou retournés.

On connaît des méreaux frappés ou fondus à un type uniforme pour plusieurs églises de Guyenne et de Gascogne, principalement pour l'Agenais. Il en existe un autre type, également commun aux différentes églises du pays Montalbanais. Celui de l'église de St-Amans, qui est une rareté, présente un type particulier ; dans le Comté de Foix, il n'en a été retrouvé qu'un seul, celui de Saverdun (Ariège). En Languedoc, les églises des grandes villes devaient avoir des méreaux du même type que ceux de l'Agenais ; on n'en connaît que deux qui offrent un caractère spécial à leur église, celui de Nîmes dont il n'a été jusqu'ici retrouvé que trois exemplaires¹ et celui de Mazamet².

Pour la Saintonge, nous avons vu, ou nous possédons, les exemplaires de la *Tremblade*, de *Jonzac*, de *Gémozac* et de *Saint-Savinien*.

Le Poitou est l'ancienne province de France où l'on a retrouvé le plus grand nombre de méreaux, l'usage de ces pièces y ayant été plus répandu que dans toute autre partie de la France ; on connaît pour cette seule région les méreaux des églises de *Aigonnay*, *Beaussais*, *Celles-sur-Belle*, *Chenay*, *Cherveux*, *Chey*, *La Bros-sardière*, *La Mothe-Ste-Héraye*, *Lezay*, *Luzignan*, *Melle*, *Mouchamps*, *Mougon*, *Pamproux*, *Prailles*, *Ste-Eanne*, *Ste-Hermine*, *St-Maixent*, *St-Sauvant*, *Vançais* et quelques autres types encore à déterminer.

A cette nombreuse série vient s'ajouter aujourd'hui le méreau

1. L'un d'eux figure dans notre médaillier.

2. Exemplaire fort rare, qui fait partie de la collection de M. V. Bordes, de Bordeaux, et dont je me propose de donner la description.

inédit qui fait l'objet de notre étude et que nous croyons appartenir à l'ancienne église de *Romans*, petit bourg situé à 17 kilomètres de *Niort*.

Voici la description de cette pièce dont la reproduction figure en tête de notre étude en une gravure sur bois.

Elle est en plomb et coulée.

Son diamètre est de 0.024 millim.

Au Droit on voit une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie. Le sommet du calice est formé d'un cercle coupé au-dessous par une bande horizontale; dans l'intervalle, une ligne brisée régulière : cette coupe est accostée des majuscules E. R., reliées entr'elles par la lettre D que l'on voit placée à l'envers dans l'intérieur du calice : nous traduisons ces trois lettres de la manière suivante :

(E)glise (D)e (R)omans.

* Dans l'espace resté libre autour de la coupe, quatre croissants et de nombreux points, dont un au milieu du pied et l'autre au-dessous.

Nous ne pouvons expliquer la présence des croissants que comme une ornementation bizarre née du caprice de l'*Ancien* qui a fondu cette médaille, car ces figures n'ont pas, que nous sachions, la moindre signification symbolique dans le culte de la Religion réformée.

Au Revers, le milieu du champ est occupé par une fleur de lis, tracée au moyen d'une ligne légère qui en dessine la forme, bien qu'imparfaitement.

La présence de cet emblème royal, atteste la soumission des églises de la Réforme au gouvernement et à la dynastie régnante, obéissance dictée, du reste, par l'évangile, comme on le voit par les versets suivants :

St. Math., ch. XXII.

« V. 21. *Ils lui dirent : de César. Alors il leur dit : Rendez à César ce qui APPARTIENT à César, et à Dieu ce qui APPARTIENT à Dieu.* »

Rom., ch. XIII.

V. 1. « *Que toute personne soit soumise aux puissances supé-*

rieures ; car il n'y a point de puissance qui ne VIENNE de Dieu, et les puissances qui subsistent ont été établies de Dieu. »

V. 2. *C'est pourquoi celui qui s'oppose à la puissance, s'oppose à l'ordre que Dieu a établi ; ET CEUX qui s'y opposent attireront la condamnation sur eux-mêmes. »*

Nous devons croire que l'opposition qui existait alors était purement religieuse, et en cela nous partageons l'avis émis avant nous par le savant et regretté comte de Clervaux, à qui la numismatique doit un remarquable travail sur les méreaux de communion.

Autour de la pièce, au lieu et place de légende, une chaîne formée d'anneaux ronds et de croissants soudés ensemble ; dans l'un des anneaux, un point.

Sous la fleur de lis, se trouve un autre point surmonté d'un croissant, les pointes tournées vers le bas ; de chaque côté, s'élève une tige mince légèrement recourbée vers le haut et qui représente, croyons-nous, une branche ou rameau (probablement d'olivier, emblème de la paix si désirée des persécutés).

Au-dessus de la fleur de lis, un trait horizontal, un peu fruste, surmonté de trois points alignés dont deux dans des croissants à peine indiqués ; pas plus que pour l'autre côté nous ne saurions trouver à ces divers figures d'autre motif que l'ornementation, assez mal réussie, du reste ; à moins que la chaîne ne soit placée là comme le symbole de la persécution et l'emblème des chaînes que portaient les malheureux, qui, plutôt que de renier leurs croyances, étaient envoyés sur les galères du roi.

Pour bordure, un filet étroit et saillant sur les deux faces.

Comme on vient de le voir, nous avons attribué ce méreau à l'ancienne église de *Romans*, disparue aujourd'hui, sans avoir pour cela de données absolument positives. Nous avouons même que la lettre R, initiale du nom de l'église, nous met dans un certain embarras. En effet, ce méreau ne pourrait-il pas appartenir à *Rouillé*, grande église de la Vienne, ou à celle de *Rom*, dans le canton de *Lezay*, à 24 kilomètres de *Melle*, ou appartient-il réellement à l'église de *Romans* ? sans pouvoir l'affirmer, nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que c'est bien à cette dernière église que nous devons restituer cette pièce, et le motif en est qu'elle a été découverte dans une ancienne famille protestante de cette commune, où plusieurs générations l'avaient conservée religieusement.

Le bourg de *Romans*, situé au centre d'une contrée autrefois et aujourd'hui encore presque exclusivement protestante, a du reste, été certainement le chef-lieu d'une église réformée, car, il est de tradition dans le pays, qu'il existait dans un village voisin de *Romans* un temple qui fut brûlé à l'époque de la révocation.

Quelle date devons-nous assigner à cette médaille ?

Monsieur le pasteur *Lièvre*, dans son histoire des protestants du Poitou, décrit un méreau qu'il attribue à l'église de *Chey* ou de *Chenay* et qui porte le millésime de 1745. D'après cet auteur, ce serait le plus ancien méreau *poitevin* connu. Sur l'une des faces figure une coupe eucharistique de forme à peu près semblable à celle que l'on voit sur notre méreau, ce qui nous fait croire que notre pièce doit remonter à peu près à la même date, c'est-à-dire vers le milieu du XVIII^e siècle.

L'église de *Romans*, ne comptant qu'une population protestante bien inférieure à celle des autres églises du pays, n'avait besoin pour son usage que d'un nombre très restreint de méreaux ; éloignée des principaux centres avec lesquels elle ne pouvait avoir de fréquentes relations, elle a dû user ou perdre sur place ses méreaux ; de là croyons-nous, leur excessive rareté.

Dans cette petite commune, le méreau a pu être utilisé, vers l'époque dont nous avons parlé plus haut, non seulement comme jeton de communion, selon sa destination première, mais encore comme pièce de ralliement, ce que dut motiver la persécution qui sévit alors sur le village de *Romans*¹.

L'église de *Romans*, formée d'une population disséminée, et, nous le répétons, relativement peu nombreuse, entourée par les grandes églises, de *Bretoux*, *Prailles*, *Souvigné* et *Saint-Maixent*, a été éclipsée par des voisines, et elle est restée à peu près inconnue.

Depuis la reconstitution de l'église protestante, la commune de *Romans* n'a jamais formé une église particulière ; elle fut rattachée

1. Nous voyons en effet dans l'ouvrage déjà cité de M. le pasteur *Lièvre*, à la page 352 du tome III, que trois habitants y furent poursuivis et persécutés comme hugenots ; voici leurs noms : *Vignaud*, en 1751, *Biraud* et la femme *Vien*, en 1752.

La persécution que subirent à cette époque les églises du Poitou fut la dernière.

d'abord à l'église de Saint-Maixent et plus tard à celle de Sainte-Neomaye, dont elle dépend encore.

En terminant, qu'il nous soit permis d'adresser nos meilleurs remerciements à Monsieur le pasteur G. Portron, de Ste-Néomaye, à qui nous devons de posséder ce précieux méreau; nous sommes heureux d'avoir dans notre médaillier une pièce aussi rare, et la manière gracieuse dont elle nous a été offerte en augmente encore le prix à nos yeux.

EMMANUEL DELORME,

Membre de la Société archéologique du Midi de la France.

VARIÉTÉS

L'AMIRAL COLIGNY

JUGÉ PAR LE DUC DE SAINT-SIMON

J'ai sous les yeux le 1^{er} volume des écrits inédits de Saint-Simon¹, tirés des archives du ministère des affaires étrangères et publiés par M. Prosper Faugère, l'éditeur bien connu des *Pensées* de Pascal. Ce volume est rempli par un *parallèle des trois premiers rois Bourbons*, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, dont l'auteur s'efforce de relever le second de l'injuste infériorité où l'a relégué l'histoire, sous la domination plus apparente que réelle de Richelieu, thèse à la fois juste et paradoxale qui amène des rapprochements saisissants et inspire, comme à nouveau, d'éloquents récits et d'admirables portraits à l'incomparable écrivain qui a su peindre tout un siècle dans ses *Mémoires*. La journée des Dupes et la mort de Louis XIII sont de grandes pages historiques. La révocation de l'Édit de Nantes n'est pas moins sévèrement jugée dans ce volume que dans le tableau si largement tracé ailleurs, des dernières années de Louis XIV. La jeunesse de Henri IV, élevé à l'école de l'adver-

1. Un volume in-8°. Libr. Hachette.

sité qui eût fait de lui le meilleur des rois, s'il n'eût été de bonne heure asservi par ses passions, fournit au duc de Saint-Simon l'occasion d'évoquer deux de nos grandes figures protestantes du XVI^e siècle, Jeanne d'Albret et Coligny; on va voir avec quel respect :

« Jeanne d'Albret, vertueuse, courageuse, instruite par ses besoins, nécessairement appliquée à son petit Estat, à son parti, à sa famille par les orages dont elle fut si continuellement battue, donna une excellente éducation à son fils, l'instruisit et le fit instruire par ce qu'il y avoit de meilleur dans son parti, et il y avoit d'excellents hommes en tout genre qui luy apprirent, sans luy abattre l'esprit, non des sciences vaines et fades pour un prince, mais tout ce que devoit sçavoir un prince qui avoit besoin de tout et qui ne pouvoit prospérer qu'à force de courage, de suite et d'industrie, et qui devoit lutter sans cesse contre les tempêtes du dehors et du dedans. L'esprit, le courage, la volonté se trouvèrent dans le prince; une nécessité continuelle l'appliqua et l'éguisa : il eut pour maistre le plus sage et le plus honneste homme de son temps, le plus grand capitaine, le plus adroit à tirer parti des événements les plus facheux et à relever son parti de ses chutes et de ses plus grandes pertes, le plus habile à le tenir uni et à parer à tout ce qui pouvoit le diviser; enfin le plus désintéressé, le plus prudent, le plus aimé et le plus estimé d'un parti dont il fut toujours l'âme et le soutien, le plus autorisé chez les estrangers dont il savoit s'appuyer pour des secours et des négociations, le plus considéré du parti contraire, le plus généralement respecté et admiré pour ses vertus.

» Tel fut l'amiral de Coligny si peu heureux et si digne de l'être, et d'un meilleur parti; qui fut le conducteur des premières années d'Henry IV dans les armes et dans la politique... *heureux (ce prince) d'avoir esté sous la discipline du plus avisé capitaine, du plus sage et du plus honneste homme de son temps*, mais qu'il eut le malheur de perdre presque en mesme temps que la reyne sa mère, c'est-à-dire à la Saint-Barthélemy où ce grand homme fut si indignement massacré pour l'ouverture de cette abominable tragédie, et Henry IV n'avait pas dix-neuf ans. »

Ces lignes se recommandent à l'attention de certains journalistes, défenseurs zélés du trône et de l'autel, qui ne se lassent pas d'évoquer de vieilles calomnies contre l'homme dont Bossuet a parlé dignement

et auquel le duc de Saint-Simon a rendu, avant Montesquieu et Voltaire, un si bel hommage.

J. B.

N. B. — N'est-ce pas ici le lieu de rappeler l'appel contenu dans le dernier numéro du *Bulletin*, en faveur du monument de Coligny? M. le pasteur Bersier, à qui revient l'honneur de cette grande initiative, vient de publier le 1^{er} compte rendu financier du Comité. Le chiffre des souscriptions jusqu'ici réunies dépasse 60 000 francs, mais doit atteindre 100 000 francs pour répondre aux nécessités de l'œuvre. « Outre les dons reçus à Paris même, dit M. Bersier, nous sommes heureux de mentionner les généreuses souscriptions de Genève et de la Hollande, ainsi que les collectes faites à Lausanne, à Neuchâtel, en Alsace, et dans un grand nombre de villes de nos départements, à la suite des conférences qui y ont été données. Mais ce n'est là qu'un commencement; les sommes jusqu'ici recueillies dans les départements sont encore bien restreintes. Le projet de monument a rencontré partout les chaleureuses sympathies des protestants français. Il faut que ces sympathies se traduisent en souscriptions généreuses. C'est avec confiance que nous nous adressons directement à eux aujourd'hui. Que sur tous les points du territoire des Comités locaux s'organisent, recueillant autour d'eux les sommes les plus minimes, que les pasteurs se mettent à l'œuvre et prouvent par leur actif concours que les fils de la Réforme savent honorer le souvenir de celui qui fut le plus grand des huguenots français. »

Les souscriptions peuvent être adressées à la rédaction du *Bulletin*, qui publiera les listes, ou directement à Messieurs Hottinguer, 38, rue de Provence, à Paris.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 janvier 1883.

Présidence de M. le baron F. de Schickler.

Le secrétaire fait appel au concours de ses collègues pour la rédaction de la trente-deuxième année du *Bulletin*.

Bibliothèque. — D'importantes acquisitions ont été faites à la vente de la collection Benjamin Fillon. Notre ambition s'est surtout portée sur les

dossiers complémentaires de la correspondance de Duplessis-Mornay précédemment acquise.

M. le président entre dans le détail des acquisitions opérées par lui : 27 lettres de Villarnoul à Duplessis : 200 francs. 9 lettres à Duplessis par les maires et échevins de la Rochelle : 300 francs. Pièces sur l'assemblée de Saumur (1594) signées de Lanoue et autres députés protestants, 27 pages in-f°, 205 francs. Assemblée de Loudun, instructions portant signature de vingt-six députés : 300 francs. Assemblée de Châtelleraut, articles conclus, dossier très important : 500 francs. Lettres de Dumoulin, Josias Mercier, Bouhereau, etc., complétant ces diverses acquisitions.

Le Comité entend avec un vif intérêt ces communications de son président, et lui exprime sa gratitude pour les initiatives généreuses prises au profit de la Bibliothèque.

Une conversation sur la Saint-Barthélemy s'engage à l'occasion d'une lettre de Grégoire XIII à Charles IX (vendue 2000 francs !) et qui semble mettre ce prince hors de cause. Il ne faut pas se hâter d'en tirer des conclusions trop précises. Comme le rappelle M. Bersier, de Thou, le plus grave des témoins, accuse Charles IX de duplicité, et si la préméditation ne remonte pas aussi haut pour le roi que pour sa mère, elle n'en semble pas moins établie.

M. William Martin hésite à l'admettre pour Charles IX, malgré le texte si grave de Michieli; mais sa conviction s'est formée dans le sens d'une préméditation réelle subordonnée au temps, aux lieux, aux circonstances.

Le secrétaire signale la récente publication en un volume des articles de M. Loiseleur soutenant la thèse contraire (non sans inconvénients) et ne tenant aucun compte des récentes révélations de Simancas.

M. W. Martin se réserve d'apprécier l'ouvrage de M. Loiseleur, sans négliger les éléments nouveaux de la question.

Correspondance. — Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bompard, professeur de rhétorique à Auch, qui prépare une thèse sur Calvin et croit que la France était mûre pour la Réforme au XVI^e siècle.

M. Bersier trouve ce jugement trop optimiste, en rendant hommage aux sentiments élevés de M. Bompard.

M. le pasteur Arnaud communique un document intéressant sur le passage de Renée, duchesse de Ferrare à Orange en 1564.

M. Jules Doinel annonce l'intention de réimprimer ses articles sur la Saint-Barthélemy à Orléans, en y joignant une réfutation du livre de M. Loiseleur.

Le secrétaire passe rapidement en revue diverses communications de MM. les pasteurs Corbière, Penaud et Bohin. Ce dernier affirme l'existence de précieux documents conservés dans la patrie du pieux forçat Louis de Marolles.

Finances. — Le président donne lecture d'une lettre de M. Franklin contenant le relevé assez encourageant des collectes de la fête de la Réformation. Quand la majorité des Églises comprendra ses devoirs, nous aurons un budget assuré.

Séance du 13 février 1883.

M. Aubenas, secrétaire du consistoire d'Alger, offre une relique du pasteur Jacques Pineton de Chambrun, une inscription attestant son exil au village de Roneyer près Die. Elle est acceptée avec reconnaissance par le Comité.

M. Sardinoux, doyen honoraire de la Faculté de Montauban, transmet de fort intéressantes notes sur des assemblées du désert, tenues dans les environs de Nîmes, de 1743 à 1747. C'est un précieux complément du Journal de Paul Rabaut.

M. de Robert, pasteur à Vabre, signale un rarissime volume du réfugié Comboulive sur les persécutions, qui mériterait les honneurs d'une réimpression.

M. Paul Marchegay offre un article sur *une inhumation protestante dans le Poitou*, avec plusieurs pièces à l'appui dont il fait hommage à la Bibliothèque.

M. Enschédé envoie plusieurs lettres relatives à des forçats, Javel de Deyve et Celier près de Nîmes, dont le nom semble inconnu.

Concours. On a reçu deux mémoires manuscrits et un volume imprimé pour le concours de 1882-1883. Le 15 février est le terme marqué pour la présentation des ouvrages imprimés ou inédits.

CHRONIQUE

CONCOURS

SUR UN SUJET INDÉTERMINÉ

Trois ouvrages inédits, d'inégale étendue et de mérites différents, ont été présentés au Comité pour le concours dont l'échéance était fixée au 15 février 1883. En voici les titres :

Histoire des protestants de Provence, deux volumes in-8°, avec carte, dont le second est consacré au comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

Marie Durand prisonnière à la tour de Constance (1730-1768). Sa famille et ses compagnes de captivité; 3 cahiers in-8° auxquels est joint un volume intitulé : *l'Eglise sous la croix*; in-12. Toulouse, 1882.

Notice historique sur l'introduction de la Réforme religieuse dans les trois seigneuries souveraines d'Héricourt, de Clémont et du Châtelet adjointes au comté de Montbéliard, avec pièces justificatives; — *l'Eglise d'Héricourt sous la domination française (1676-1789)*, 2 cahiers in-8°.

Le Comité, par l'organe de son bureau auquel a été adjoint M. Ch. Read, a pris connaissance de ces divers ouvrages, sur lesquels un rapport lui a été présenté dans la séance du 10 avril, et à l'unanimité des voix, il a fixé ainsi l'ordre de ses récompenses :

Le premier prix, de 800 francs, a été attribué à l'auteur de *l'Histoire des protestants de Provence*.

Deux médailles, l'une de 400 et l'autre de 300 francs, seront en outre décernées, la première à l'auteur de *Marie Durand* et de *l'Eglise sous la croix*; la seconde à l'auteur du *Protestantisme à Héricourt*.

Un rapport sur les ouvrages couronnés sera présenté à l'assemblée générale de la Société, au mois d'octobre prochain.

La Société de l'histoire du Protestantisme français qui, depuis son origine, a tenu ses séances annuelles au temple de l'Oratoire St-Honoré, devant des auditoires nombreux et sympathiques, a pris, le 13 mars dernier, une importante résolution confirmée le 10 avril. Elle célébrera en province son trente-deuxième anniversaire. C'est à Nîmes et dans les Cévennes, au centre des grands souvenirs historiques et religieux du Midi, qu'elle se propose de convoquer, en octobre prochain, ses amis pour les solennelles réunions dont le lieu, la date et l'ordre du jour seront indiqués, dès le mois de septembre, par une circulaire spéciale.

La Société remercie ceux de ses amis qui lui ont déjà adressé, à propos de cette décision récente, des propositions et des vœux fraternels.

P. S. — L'abondance des matières nous oblige d'ajourner la partie bibliographique du *Bulletin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

FAREL ET L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE METZ

1525-1565

L'histoire de l'Église de Metz offre un grand attrait pour les protestants français. Les lecteurs de notre *Bulletin* n'ont pas oublié les études si intéressantes que M. Othon Cuvier, ancien pasteur de cette Église, a consacrées aux vicissitudes de sa destinée. Voici ce qu'il écrivait en 1859 dans la notice sur ce sujet, placée en tête de la 2^e édition de la *Persécution de l'Église de Metz*, par Jean Olry :

« Quoique Metz appartint à l'empire d'Allemagne comme ville impériale jusqu'en 1552, on n'y parlait point l'allemand, et ce fut presque exclusivement de la France que lui vint la Réforme. Cette Église se rattacha de bonne heure, quant à la doctrine et à la discipline, à l'Église réformée française, sans jamais faire corps avec elle. Elle se maintint indépendante... »

La justesse de ce point de vue a trouvé sa confirmation dans les six lettres inédites et *françaises* publiées ici même

par M. Herminjard (1876) et qui révélaiet les relations religieuses intimes des Messins protestants avec Guillaume Farel. Nous voudrions, à notre tour, en nous aidant de Théodore de Bèze, de Crespin et de la correspondance de Calvin, jeter un peu plus de lumière sur les origines d'une Église, qui nous est chère à tant de titres. A une époque où les conquérants de 1870 mettent tout en œuvre pour germaniser l'Alsace-Lorraine, il est du devoir de l'historien de resserrer les liens de cœur, de langue et de foi qui, depuis trois siècles, nous unissent à ces chères provinces. Si Strasbourg s'honore d'avoir possédé trois ans Calvin dans son Académie, à la tête de son Église française, on verra que l'Église protestante de Metz doit à la France l'un de ses premiers martyrs : Jean Leclerc et son courageux initiateur : Farel.

La ville de Metz, au début du xvi^e siècle, formait avec les cent villages de sa banlieue, une véritable république, dans le genre des républiques italiennes ou des cités flamandes. Bien qu'enclavée dans leurs États, elle était indépendante des ducs de Lorraine; malgré son titre d'évêché, elle avait secoué le joug de son évêque, qui s'était retiré à Vic-sur-Seille, près Château-Salins; enfin, tout en étant une des quatre principales villes de l'Empire, Metz ne devait à l'empereur ni impôts, ni soldats. Cette libre cité se gouvernait elle-même, au moyen d'un maître-échevin élu tous les ans et assisté de deux conseils : le conseil des Treize-Jurés et le second conseil des échevins ou prud'hommes. Les fonctions municipales se perpétuaient entre les mains de cinq ou six familles patriciennes : les Bandoche, les d'Esch, les de Gournay, les Roucel, les de Raigeccourt, les de Vienne. Il y avait, aux environs quelques seigneurs considérables; entre autres le comte de Fürstenberg, qui occupait le château de Gorze et commanda les lansquenets du roi de France, Antoine de Saulxsure, seigneur de Dommartin, Torcyëtë, grand-fauconnier du duc de Lorraine; Claude de Vienne, baron de Clervant et de Montoy. Si le clergé était exclu du gouvernement de la cité, il n'en était

pas moins très influent, grâce à ses riches propriétés et à la juridiction spirituelle, exercée par l'official de l'évêque : la crosse épiscopale de Metz était alors commé héréditaire dans la famille des Guise. On comptait en ville une église cathédrale avec son chapitre et dix paroisses et, avec la banlieue, plus de vingt abbayes ou couvents, formant en tout une population d'au moins neuf cents ecclésiastiques.

Chose remarquable, c'est dans les rangs de ce noir bataillon que la Réforme recruta d'abord ses partisans : Roger Brennon, curé de Ste-Croix; Didier ou Désiré Abria, curé de St-Gervais; le Célestin Diendoné et le chanoine Toussain. Vers 1519-20, Henri-Cornelius-Agrippa, cet humaniste ambulante, qui exerça tour à tour toutes les professions, depuis la médecine jusqu'à l'astrologie, apporta à Metz les écrits de Luther. Mais, qui fut le premier éclaircur de la Mission protestante? Un Français, Lambert d'Avignon, qui s'y rendit, à la fin de mars 1524, à son retour de Wittenberg. Il trouva, le Conseil et les bourgeois de Metz bien préparés à accueillir l'Évangile, par les prédications d'un cordelier de Montbéliard, dit le « Bon Disciple » et d'un Augustin de Tournay : Jean Chastellain; et on l'invita même à afficher quelques thèses. Mais, lorsqu'il en eût proposé 116 et qu'il eut offert de les soutenir en prenant pour arbitre la seule Écriture-Sainte, « la cohorte de l'Antechrist » comme il l'appelle, « se déchaîna contre lui et lui aurait fait un mauvais parti » si les Treize-Jurés ne l'avaient protégé¹. Après un séjour d'une huitaine, pendant lequel il fit la connaissance intime de Chastellain, Lambert d'Avignon partit définitivement pour Strasbourg.

Première visite de Farel. — Malgré cet échec, les idées nouvelles firent leur chemin à Metz; on ne parlait en ville, disent les Chroniques, que d'icelle Luthérierie, tellement que

1. Lambert d'Avignon au roi de France, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 112, notes.

pour ce fait plusieurs prêtres fort savants furent jetés en prison. Mais le 12 janvier 1525, le pieux Chastellain, arrêté traîtreusement hors de la ville, entraîné à Vic, sur le territoire de l'évêque Jean de Guise, et dégradé en public, montait sur le bûcher, premier martyr de la cause protestante en Lorraine. Il devait être suivi de près par deux autres : Jean Leclerc et Wolfgang Schuch. En effet le cardeur de laine de Meaux, portant au front la glorieuse flétrissure que lui avaient infligée les vengeurs du pape et de la messe, s'était réfugié à Metz, avec quelques autres, et avait été accueilli avec sympathie par les Messins amis de l'Évangile; entr'autres par les frères Dex ou d'Esch.

Nicolas d'Esch, issu d'une des premières familles de la ville, deux fois élu maître-échevin (en 1506 et 1509), avait fait le voyage de Terre-Sainte qui lui avait valu le titre de « chevalier ». C'était un homme « courtois, débonnaire, fort dévotieux et charitable », partant très populaire; la mort de sa femme et des pertes de fortune qu'il avait faites en plaidant contre son beau-père l'avaient poussé de plus en plus vers les « choses d'en haut »; mais il ne trouvait pas dans les pratiques de l'Église romaine la consolation de ses épreuves et la satisfaction de ses besoins religieux. Il faisait élever son fils, encore en bas-âge, à Bâle, dans la famille protestante d'Estienne de Fraix. D'Esch raconta à Leclerc qu'étant à Montbéliard, il avait ouï prêcher maître Guillaume Farel, un grand clerc et qu'il faisait tout son possible pour qu'on l'entendit à Metz.

De son côté, Pierre Toussain ou Tossany, chanoine de la cathédrale, qui s'était rendu à Bâle pour s'y appliquer à l'étude des « bonnes lettres » et n'avait pas tardé à y « humer le poison de Luther » dans la compagnie de Farel et d'Æcolampade, se proposait de rentrer à Metz, et d'y prêcher l'Évangile à l'occasion du carême. Lui aussi désirait y amener Farel, qui était alors à Montbéliard; et lui écrivait le 11 février 1525 : « Dieu nous doint la grâce que une fois poyons

venir à Mets, pour l'honneur et exaltation de la Parolle de nostre Seigneur¹ ! »

En présence de cette double invitation, l'ardent Dauphinois ne pouvait hésiter; il y avait là une vocation aussi impérieuse pour lui que lorsque Paul à Troas, vit en songe un Macédonien qui le pressait de passer la mer pour les secourir. Les premiers jours de juin 1525, Toussain vint prendre Farel à Montbéliard et tous deux firent leur entrée le 11 juin dans l'imprenable cité messine. « Environ la St-Bar-nabé, disent les vieilles Chroniques, retournoit un g moult bial josne chanoine du grand moustier en Mets, nommé M^e Pierre, et amenoit un g grant docteur et profond en science avec lui, nommé maistre Guillaume, qui tenoit la loi de Luther, et avec eulx un messaigier d'Allemaigne et demandoit alors celluy M^e Pierre à estre ouy en justice devant messeigneurs les trèse jurés; mais on ne le voulut escouter. Par quoy, il en appelloit au seigneur maistre eschevin et crioit tous les jours après lui. Mais son cas fut mis à non challoir et fut pendue sa plainte au croc. »

Que devint notre Farel pendant ces instances du chanoine évincé? En homme pratique qu'il était, il ne perdit pas son temps en stériles démarches auprès des magistrats; mais il visita les pauvres réfugiés de Meaux, parmi lesquels il retrouva certainement d'anciens amis, et les exhorta à tout affronter pour combattre la tyrannie de l'Antechrist et rendre témoignage à Jésus-Christ. Son attitude résolue et les agissements de Toussain qui était allié aux meilleures familles de la bourgeoisie (les Figuiers, les de Trève) surexcitèrent le parti clérical. Menacés comme Lambert d'Avignon dans leur vie et leur liberté, les deux missionnaires durent quitter Metz un peu avant la Saint Jean (24 juin), et « chevauchèrent toute la nuït, de peur d'estre happés. »

Il était temps : à peine étaient-ils partis que la persécution

1. Herminjard, ouvr. cité, t. 1, n^o 140, cf. note 5.

se déchaîna de nouveau avec fureur contre les pauvres « Luthériens ». Le 21 juin, le curé de Saint-Hippolyte, Wolfgang Schuch, périssait à Nancy et un mois après, 22 juillet, Jean Leclerc payait de sa vie sa témérité iconoclaste. Tous deux moururent en confessant la foi au pur Évangile du Christ, au milieu d'atroces tortures. Ces nouvelles éveillèrent à Strasbourg une vive sympathie et nous en trouvons un écho dans deux lettres de Farel et de Lambert d'Avignon. Le premier, écrivant de Strasbourg (31 juillet) au chevalier d'Esch¹, le prie, au nom de tous les réfugiés, de lui envoyer le récit véridique « des deux vrais martyrs de Jésus : Jehan Chastelain et le curé de Saint-Hippolyte, depuis qu'on les prit, jusqu'à leur dernier soupir. » Lambert d'Avignon (15 août), adresse au Sénat de Besançon, une minutieuse description de l'horrible supplice infligé à Leclerc sur la place de Metz, nommée Champ à Seille, et oppose aux magistrats qui avaient soutenu le culte des images, l'autorité des Psaumes et des commandements de Dieu². Il y avait dans cette fureur sanguinaire de quoi décourager les plus braves ; en effet, l'ancien Franciscain provençal avoue naïvement qu'il est inutile de prêcher à ces bêtes fauves. Mais le missionnaire dauphinois montre plus de ténacité : imitant le grand apôtre des Gentils, lorsqu'il ne peut pas prêcher de vive voix, Farel évangélise par ses épîtres et voici les paroles touchantes qu'il adresse au chevalier d'Esch : « Par (les traductions de la Bible), Nostre Seigneur se montrera de plus en plus. Pas ne faut que vous escrive mon désir, pour lequel volontiers me feraye une souris, pour entrer en lieu où puyse servir à Celuy à qui je doys tout. On m'a dit que celuy qui doit estre en désir aux brebis, lesquelles il doit nourrir de la pasture éternelle, est icy. S'il en est ainsi, je vous prie le incités que, avec saint Pol, qu'il se tonde, se sanctifie et face tout ce qu'il peut, sans renoncer Jésus, pour gagner les âmes au vray pasteur ; car une âme est plus que toutes les choses externes. »

1. *Bulletin du protestantisme français*, année 1876, n° d'octobre.

2. Herminjard, ouvr. cité, n° 155.

Il faut aussi admirer le ton de modération, d'onction qui règne dans toute cette lettre, et qui offre un heureux contraste avec les débuts exaltés de Farel à Meaux et à Montbéliard. On voit que les conseils d'Æcolampade, de Bucser et Capiton ont porté leurs fruits. Le fils des Hautes-Alpes qui, par son ardeur iconoclaste, rappelait d'abord son compatriote Pierre de Bruys, s'est adouci. Il a compris, par expérience, que la patience et la longanimité, font plus pour la cause du « Maître doux et humble de cœur », que les attaques passionnées. « Surtout, écrit-il au chevalier d'Esch, faut garder la douceur de Jésus; laquelle il veut que nous aprenions de luy; et ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ longtemps attend après les pécheurs qu'ils se convertissent, ainsi faut qu'attendions ceux que Notre-Seigneur veut attyrer. »

Deuxième visite de Farel. — Farel attendit dix-sept années, pendant lesquelles, dit Bèze, le zèle de plusieurs protestants de Metz se refroidit; mais il y en eut d'autres qui ne cessèrent de tenir des assemblées secrètes. Cependant, depuis l'année 1541, les circonstances étaient devenues plus favorables. A la diète de Ratisbonne (mars-avril), Charles-Quint avait fait de sérieuses concessions aux princes et villes évangéliques. A la suite d'un colloque entre trois théologiens des deux confessions, l'empereur avait ordonné aux évêques de réformer leurs églises; promis un concile général ou, tout au moins, un concile national pour l'empire. Par une contre-lettre scellée de son cachet, il autorisait les Protestants à favoriser la réformation des moines, sans détruire les monastères, et à recevoir en leur confédération ceux qui les priaient de les y admettre. Se fondant sur les articles de Ratisbonne, Pierre Brusly, ministre à Strasbourg et Watrin Du Bois prieur des dominicains de Metz, avaient prêché dans cette dernière la Réformation suivant l'Évangile. Le petit troupeau messin, enhardi par le courage de ces prédicants, présenta une *Supplication au maître échevin et aux Treize jurés*¹,

1. Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*, liv. XVI. -- Supplication à nobles et

dans laquelle il demandait respectueusement, mais avec instance qu'on lui accordât le libre exercice de la Religion, suivant le recès de la Diète (1541). Cette première requête fut repoussée; mais l'année suivante, Gaspard de Heu fut élu maître-échevin; il avait, dit-on, quelque connaissance de la vérité chrétienne et désirait même que l'Évangile fut prêché librement dans la ville. Les fidèles de Metz reprirent courage et invitèrent M^e Guillaume à revenir.

Farel était alors fort occupé de la constitution de l'église de Neuchâtel, dont la sympathie affectueuse le consolait de l'ingrate turbulence des Genevois. Mais, aussitôt qu'il eût reçu l'appel des Messins, il laissa tout en plan, joyeux qu'il était de faire pénétrer le divin message, par cette porte qui s'entr'ouvrait dans la franche et noble cité. Le ministre de Neuchâtel arriva à Metz le 5 septembre 1542, et il entreprit de suite une série de prédications au cimetière des Jacobins (Dominicains) exhortant ses auditeurs à « dépouiller la vilaine robe du péché et à revêtir la justice de Jésus-Christ. » Le succès allait grandissant, bientôt la multitude ne put être contenue dans l'étroit champ des morts. On demande à cor et à cris l'usage d'une grande église; M^e Gaspard de Heu va céder.

Alors, le parti catholique s'émeut; la majorité des jurés se prononce contre l'avis du maître-échevin et le menace d'une révolte ouverte, au cas où il ferait la concession demandée. Alors Farel, pour prévenir une émeute qui aurait fait couler le sang, sortit de la ville, non sans avoir fait entendre aux magistrats timorés ce prophétique avertissement : « Vous ne voulez point recevoir Jésus-Christ, mais je vous dis qu'il viendra une nation qui vous déjettera de votre autorité et ne serez maître ni de vos maisons, ni de vos biens ! » Il faisait allusion aux projets de conquête que Charles-Quint

honorez seigneurs les maistre eschevin et treize jurés, en la noble, franche et impériale cité de Mets, à l'honneur de Dieu et de sa seule parole et prouffit de la République.

et Henry II faisaient, chacun de son côté, pour s'emparer de cette vieille république.

Farel se retira d'abord à Montigny, à trois quarts d'heure environ de Metz et y continua ses prêches. Mais les Treize-Jurés ayant fait subir mille vexations aux fidèles de Metz qui s'y rendaient; jusqu'à fermer les portes de la ville à leur retour, à de pauvres femmes qui avaient laissé leurs nourrissons pour aller à Montigny — il recula jusqu'à Gorze, à 20 kilomètres au sud-ouest. C'est là qu'il reprit ses exhortations et ses services de prières auxquels beaucoup de Messins venaient malgré la distance. Il pouvait s'y croire en sûreté sous la protection du château, qui appartenait au comte de Fürstenberg, partisan de la Réforme, lorsqu'un vrai guet-apens mit fin brusquement à ses travaux missionnaires.

Le jour de Pâques 1543, comme les protestants étaient rassemblés en grand nombre à Gorze pour célébrer la Sainte-Cène, une troupe de cavaliers et de gens d'armes de Claude, duc de Guise, survint à l'improviste. Une bonne partie des fidèles, avec Farel, réussit à se réfugier derrière les murailles de l'abbaye fortifiée; mais ceux qui restèrent en arrière furent exposés aux mauvais traitements de la soldatesque. Un pauvre octogénaire fut tué d'un coup d'arquebuse; des femmes, des enfants furent poussés du côté de la Moselle qu'ils espéraient pouvoir traverser au moyen de bateaux; mais défense expresse avait été faite aux bateliers de passer qui que ce fût. Ces infortunés essayèrent alors de passer à gué, mais les soldats lorrains les poursuivirent à coups de pierres, en sorte que beaucoup furent noyés. Quant à ceux qui s'étaient enfermés dans l'abbaye, la troupe des Guise en fit le siège et ils durent se rendre à merci.

Le ministre de Neuchâtel courut alors les plus grands dangers, il paraît même qu'il fut blessé et que les ennemis le recherchèrent soigneusement. Mais les gens du château eurent recours à un stratagème : il y avait à l'abbaye un certain nombre de ladres qu'on devait transporter, on enfarina

le visage de Farel, lui mit des cliquettes aux mains et le mêla si bien à la charretée des lépreux qu'il échappa à toutes les perquisitions. En même temps, les Treize bannirent les principaux chefs du parti protestant et firent prêcher Caroli (l'ancien docteur en Sorbonne, qui avait renié les doctrines évangéliques après avoir été pasteur à Lausanne), afin de détruire le bon effet des prédications de Farel.

Les proscrits de Metz, pour cause de religion, furent accueillis avec sollicitude à Strasbourg; les commissaires de la guerre, dits les Treize, écrivirent à leurs collègues de Metz pour les prier de réprimer ces tracasseries de gens innocents, protester contre les discours provocateurs et demander pour les Évangéliques l'usage d'un temple. La lettre est du 5 avril. La réponse du maître-échevin et des Treize-Jurés de Metz, est du 9 avril, polie, mais évasive¹. Enfin le comte Guill. de Fürstenberg ayant joint ses instances à celles des magistrats de Strasbourg et de Francfort, les députés de Metz, dans une *diète tenue à Strasbourg*, durent souscrire (6 mars 1543, un accord en vertu duquel, « *les deschassés rentreraient en leurs maisons et leurs biens, et un certain temple leur serait assigné pour l'exercice de leur religion.* » En effet, le maître échevin accorda aux protestants le temple de Saint-Nicolas-du-Neufbourg, dont la chaire fut occupée par Watrin Du Bois; mais au bout de quelques semaines, il arriva un ambassadeur et mandement exprès de Charles-Quint d'avoir à cesser les prêches. Les magistrats faisaient de grandes promesses aux réformés. « Patientez encore un peu, leur disait-on, et pour certain, vous aurez la Parole de Dieu sans troubles. »

Les fidèles de Metz eurent le tort d'ajouter foi à ces promesses et négligèrent d'organiser leur église. Farel le leur reproche dans deux lettres, conservées par Crespin² sous ce

1. Calvini, *Opera*, édit. Baum, Cunitz et Reuss, t. XI, nos 460 et 461.

2. Crespin, *Histoire des martyrs*, fol. 163 et 167. La persécution à Metz en Lorraine.

titre : « *A tous cœurs affamés du désir de la prédication du saint Evangile et du vray usage des sacrements — et aux églises de Notre Seigneur pour avoir aide et confort dans la famine de la Parole de Dieu* » et qui datent de 1545 ou 1546. Il leur rappelle les nombreuses promesses toujours démenties par les faits leur expose les lamentations des malades et des mourants pendant la peste, de ce qu'ils n'eussent pas ouï la parole avant leur trépas, ni vu l'église dressée, et conclut nettement : « Au lieu d'attendre, nous devons regarder le commandement de Dieu et le bien qu'il vous présentait, puisque tout était tant, et si bien prêt. »

Mais si le missionnaire se montra sévère pour la mollesse et la temporisation des Messins; en revanche, il ne cessa de témoigner la plus tendre sollicitude à ce pauvre troupeau sans bercaïl et sans pasteur. « Si jamais j'ai eu regret d'aucun peuple, écrit-il, voyant la poureté d'icelui et si quelque peuple a toujours été devant mes yeux, certainement vous êtes icelui. Je pense à vous, et de vous, non pas l'année, ni le mois, mais chacune heure et de jour et de nuit, et m'avient en ceci comme à la mère qui a beaucoup de peine après son enfant, car tant plus il lui a cousté, plus elle l'aime; et n'a aucun repos en son cœur tant qu'elle est loin de son enfant, craignant que mal ne lui avienne ! »

Le réformateur de Neuchâtel se peint tout entier dans ces lettres ainsi que dans « *l'Oraison des fidèles au milieu des afflictions et des horreurs d'une mort très cruelle (la peste)* », avec son ardeur missionnaire et ses inquiétudes; sa résolution et ses tendresses pleines d'indulgence¹.

III. *L'Église de Metz dressée. Dernière visite de Farel.* — Cependant la prophétie de Farel, adressée à messieurs les Treize-Jurés en septembre 1542, s'était accomplie dix ans plus tard. La noble cité de Metz n'était plus une libre république, Henry II s'en était emparé par un coup de main du conné-

1. Crespin, ouvr. cité, Ibidem.

table de Montmorency (11 avril 1552); et l'année suivante, tous les efforts de Charles-Quint pour la reprendre étaient venus se briser contre la belle défense de François de Guise. Mais si le duc lorrain avait, dans ce siège mémorable, acquis la renommée d'un grand capitaine, il s'était, en revanche, montré le digne fils de l'auteur du massacre de Gorze. A peine installé à Metz comme lieutenant-général du roi de France, il fit fouiller toutes les maisons et brûler sur la place du Palais tous les écrits luthériens et même toutes les Bibles qu'on put trouver. Dès l'approche de l'empereur, il avait fait sortir de la ville, à titre de bouches inutiles, tous les protestants et même un certain nombre de catholiques. Ces Messins se retirèrent à Strasbourg; là, parmi ces derniers, plusieurs touchés de la spiritualité du culte évangélique, embrassèrent la foi de leurs compagnons d'exil et revinrent, après la levée du siège, grossir les rangs de la petite communauté protestante. Une fois qu'ils furent rentrés (1554), celle-ci reprit ses assemblées secrètes, dans lesquelles on lisait quelques chapitres de l'Écriture sainte et « les prières étaient dites à haute voix par quelqu'un député à cela. » Les fidèles de Metz se servaient de la « *Forme d'Oraison pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Évangile et le droit usage des sacrements*¹ », que leur ancien pasteur, Farel, avait composée pour eux. L'année suivante ils s'enhardirent à faire venir un ministre (1555) et pour cela, ils s'adressèrent à Antoine de Saussure, qui, après avoir été jeté en prison par Christine de Danemark, régente du duché de Lorraine, sur le simple soupçon d'inculquer les principes de la Réforme au jeune duc Charles III, s'était retiré à Strasbourg, puis à Neuchâtel et à Lausanne, et se fixa à Genève, où il devint la souche de la famille des célèbres naturalistes de ce nom. L'ex-faconnier leur envoya un jeune Bordelais, Villeroy, qui avait étudié à Lausanne et dont le ministère fut très fructueux

1. *Bulletin du protestantisme français*, année 1865, n° de novembre.

pour l'église de Metz. L'éloquent girondin recruta des prosélytes, jusque dans les rangs de la noblesse; on cite entre autres Orry du Chastelet, le propre gendre du gouverneur Vieilleville; un comte d'Haussonville, un sieur de Chambray et surtout Claude de Vienne, baron de Clervant qui prêtait sa maison pour les assemblées religieuses.

Mais le sieur de Vieilleville et N. De la Ferté, duc de Sennerre, qui avaient succédé à F. de Guise dans le gouvernement de Metz, n'étaient pas tendres pour les protestants. Vieilleville avait interdit toute assemblée, sous peine de mort; il est vrai que lorsqu'on en surprit, le gouverneur se contenta de jeter en prison quelques auditeurs et qu'il força Villeroy à quitter la ville. Les Messins souffraient moralement de cette obligation du secret et de cette sourde oppression et ils résolurent de faire un vigoureux effort pour obtenir l'exercice public de leur culte. C'est encore à Guillaume Farel qu'ils s'adressèrent, le priant de se rendre à Strasbourg, dans les premiers jours d'octobre 1558, afin d'y conférer avec le sieur de Chambray et leurs députés sur les démarches à faire. La lettre des Messins fut apportée au ministre de Neuchâtel par François Morel, pasteur à Ste-Marie-aux-Mines, et Farel, qui se réjouissait fort de voir se réveiller leur énergie, la communiqua de suite à Calvin, lui demandant conseil et appui¹. Nous possédons la lettre que le Réformateur de Genève écrivit aux fidèles de Metz, en cette occasion (10 sept. 1558); elle est digne du grand organisateur des Églises réformées de France. Calvin leur conseille de commencer de suite à s'assembler au nom de Dieu, malgré les défenses du gouverneur; il estime que le fait accompli servira mieux à leur fin que l'intervention du comte Palatin et autres princes d'Allemagne et leur conseille d'appeler un ministre qui ne soit pas sujet du roi de France; par exemple Pierre Alexandre, alors ministre à Strasbourg.

1. *Calvini Opera*, édit. Baum, Cunitz et Reuss, t. XVII, n° 2952, 2955 et 2958.

Cependant G. Farel se rendit à Ste-Marie-aux-Mines et de là à Strasbourg, où eut lieu la conférence avec les députés de Metz. Il y fut pris deux résolutions : la première qu'on réclamerait auprès du gouverneur de Vieilleville et des Treize-Jurés les bénéfices de l'arrêt du 6 mars 1547, et, pendant la poursuite, « qu'on introduirait un ministre dans la ville pour consoler et régler le peuple et se tenir prêt à monter en chaire aussitôt la permission obtenue ». On décida, en second lieu, qu'une députation, composée de G. Farel, du sieur de Chambray, ainsi que de Steff Baysel et Nicolas Guérin, messins résidant à Strasbourg, se rendrait auprès des princes d'Allemagne pour les persuader d'agir par lettres dans le même sens sur les magistrats de Metz. Le gouverneur fit la sourde oreille; mais les protestants étaient décidés à aller de l'avant, suivant le conseil de Calvin. En 1558, les Messins appelèrent de Ste-Marie-aux-Mines, François Peintre, dit La Chapelle, et un dimanche de la fin d'octobre, ils le firent prêcher « à huis ouverts » dans la maison de Jean Estienne. « Ils étaient, nous dit Bèze, une centaine de personnes, tant nobles que bourgeois. » Le chant des psaumes ayant trahi leur présence, le maître-échevin Michel Praillon (qui pourtant avait été diacre de la petite église au temps de Farel), dispersa la réunion et arrêta le ministre, qui fut relâché sur les instances du duc des Deux-Ponts, mais ne retourna pas à Metz.

Cependant, les fidèles de cette ville continuaient leurs assemblées secrètes et multipliaient leurs requêtes au Magistrat pour obtenir un culte public. On leur avait enfin accordé un cimetière spécial (17 mars 1559), malgré l'opposition de l'évêque; mais ils souffraient beaucoup du manque de pasteur et en demandaient un à Farel. Celui-ci aurait voulu leur envoyer Viret; mais ce projet ne put se réaliser. Alors les frères et anciens de Metz : Philippe Dydon, Jean Dietrich, Estienne Meny et Mangin « le volvable » adressèrent une lettre pressante aux ministres de Genève (30 avril); ils les priaient d'intercéder pour eux auprès des princes de l'Em-

pire, à l'occasion de la prochaine diète d'Augsbourg, et se recommandaient « à la bonne affection de M. Viret, pour le cas où ils obtiendraient la liberté de prescher publiquement ». En attendant, le seigneur de Clervant ayant ramené de Genève Pierre de Cologne, ministre originaire de Gand, fit célébrer le culte dans son château de Montoy, situé à peu de distance de la ville, en sorte que plusieurs bourgeois s'y rendaient. Mais, beaucoup étaient retenus par la crainte des menaces du gouverneur, les réunions privées diminuaient, on avait renoncé au chant des Psaumes. Aussi Calvin adressa-t-il aux fidèles de Metz une lettre sévère (19 juillet), où il leur reprochait d'être froids, pusillanimes et de reculer avant d'avoir souffert jusqu'au sang¹.

L'avènement de François II, sous le nom duquel gouvernèrent les Guise, redoubla les rigueurs contre les protestants messins. Des lettres patentes du roi (5 octobre 1559), ordonnaient aux magistrats de Metz d'expulser toutes les personnes infectées d'hérésie et de faire cesser de suite les conventicules chez le sieur de Clervant, sous peine de voir raser sa maison. En conséquence, Clervant et le ministre Pierre de Cologne durent s'éloigner. Les échevins eurent beau présenter au roi des remontrances, fondées sur le « *statu quo* » qui existait en 1552; elles furent rejetées et le duc de Senneterre s'appretait à exécuter les ordres de son maître, quand François II mourut. Ce fut une vraie délivrance pour les Réformés de Lorraine.

A l'occasion des États-Généraux d'Orléans, 60 bourgeois de Metz donnèrent procuration à Didier Rolin et à Emmanuel Tremellio, pour réclamer auprès d'Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume, le libre exercice de la religion, le rappel des bannis et la délivrance d'un des leurs, détenu à Auxerre, pour cause de religion. L'hébraïsant de Ferrare, qui avait épousé une demoiselle de Metz, négocia si habile-

1. *Calvini Opera*, ouvr. cité, t. XVII n° 3038, 3046, 3087.

ment qu'il fit insérer ces requêtes dans les cahiers des corps de métiers de la ville. Ceux-ci furent agréés, le roi de Navarre manda à Senneterre « de leur octroyer le plus prochain temple hors de la ville ». Pendant que ces négociations avaient lieu à Orléans, les Messins rappelèrent Pierre de Cologne; lui adjoignirent Jean Taffin (de Tournay), ci-devant ministre à Strasbourg. Ces deux pasteurs réussirent si bien à rassembler le troupeau messin qu'à la Pentecôte suivante (25 mai 1560), on put célébrer pour la première fois le culte en public et au son des cloches, au temple de Saint-Privé (ancienne ladrerie de Metz).

On peut juger de l'ardeur et de l'allégresse de ces patients chrétiens de Metz, qui, depuis dix-sept années n'avaient pas entendu prêcher en pleine lumière la parole de Dieu. Ils accouraient de tous les villages de la banlieue, et, le temple devenant trop petit pour le nombre croissant des auditeurs, il fallut organiser des cultes en rase campagne à la même heure, en deux endroits différents. L'année suivante, Vieilleville autorisa même les Réformés, sous certaines conditions, à célébrer leur culte en ville, dans le quartier dit « *du Retranchement* ». En 1562, l'église de Metz complètement « dressée », divisée en quatre paroisses, ayant chacune cinq anciens, deux diacres et un collecteur pour les deniers du culte, atteignait le chiffre de 4 à 5000 âmes, avec la banlieue, et était en mesure d'entretenir deux pasteurs, outre les deux susnommés. Ce furent Jean Garnier, « le grand ministre du Retranchement, qui deschiffroit la messe d'une terrible façon » et Louis des Mazures (de Tournay), ancien secrétaire de feu Jean, cardinal de Lorraine. Metz, par son collège et ses imprimeurs protestants, devint alors un foyer d'ardente propagande dans toute la Lorraine.

Au milieu de cette prospérité, les fidèles de Metz n'eurent garde d'oublier celui qui avait été leur « *ancien père et maître* » et qui les avait soutenus aux jours de l'épreuve, soit par ses prières, soit par ses lettres; ils invitèrent Farel pour la

troisième fois à prêcher. Le vaillant Dauphinois en qui, malgré ses soixante-seize ans, brûlait toujours la sainte flamme de l'esprit missionnaire, se rendit avec joie à cet appel. « Estant convié par ses anciennes brebis, dit Bèze, à voir le fruit de la semence qui avait comme dormy en terre pendant 20 ans, devant que se pourvoir eslever, il arriva (à Metz) le 12 mai 1565 et y prescha avec une incroyable consolation de toute l'assemblée. » Il y prêcha même deux fois : quatre mois après Farel s'éteignait doucement à Neuchâtel (13 septembre).

Plus heureux que la plupart des fondateurs d'églises, le réformateur de Metz put, avant de mourir, faire entendre le cantique de Siméon. Après avoir semé avec larmes, après avoir plusieurs fois exposé sa vie pour la cause du Christ, il lui avait été donné de « moissonner avec chants d'allégresse ». Cette vieille cité épiscopale, d'où il avait été expulsé deux fois, il y était rentré à la fin, en triomphateur pacifique. Veut-on savoir le secret de cette victoire qui n'avait pas coûté une goutte de sang? Ce n'est pas à son audace impétueuse qu'il faut l'attribuer; on a vu combien, sous l'influence de ses amis de Bâle et de Strasbourg, le bouillant missionnaire s'était modéré. Ce n'est pas non plus à son talent d'organisateur, en quoi Farel était fort inférieur à Calvin; pas même à son éloquence qui était entraînant. Mais c'est à sa persévérance dans la prière que Farel dut avant tout sa réussite à Metz. Dans sa « *Lettre aux cœurs affamés*, etc. », il recommande aux Messins de prier sans relâche; lui-même, nous disent ses contemporains, priait d'une manière admirable et dut à son apostolique ferveur ses plus beaux succès.

BONET-MAURY.

DOCUMENTS

LA RÉFORME A ORLÉANS DE 1571 A 1574

TROIS LETTRES DE DANIEL TOUSSAIN

Les frères Haag (*France protestante*, t. IX) ont consacré un long article à la famille de pasteurs qui porte ce nom (Daniel signait Toussain, et non Toussaint) et dont presque tous les membres furent des hommes remarquables. Les volumes XXI, 345, XXX, 420 et XXXI, 31, 252 et 429 du *Bulletin* renferment déjà un dossier important sur la réaction catholique et la St-Barthélemy à Orléans. Les deux lettres que nous publions ci-dessous le complètent, et contiennent plusieurs autres renseignements intéressants.

N. WEISS.

Suscription : CLARISSIMO VIRO D. THÉODORO BEZÆ GENEVENSIS
ECCLESIASTAE DOMINO ET PATRI OBSERVANDO.

Quemadmodum non raro fit hyemis tempore, vir clarissime, ut caelo maxime sereno, gravis subito tempestas exoriatur, ita in Galliâ jam usu venit, ut rebus prosperis et lætis repentina perturbatio accidat. Nuper cùm ad te scriberem, ea erat rerum facies, et ita fuerat in Aula acceptus Amiralus, ut nihil nobis ad summam felici-

AU TRÈS ILLUSTRE THÉODORE DE BÈZE, MINISTRE DE GENÈVE,
MAITRE ET PÈRE VÉNÉRABLE.

De même, homme illustre, qu'en hiver il n'est pas rare que par le ciel le plus serein il se lève subitement une forte tempête, de même on a déjà vu en France, une perturbation imprévue surgir au milieu de circonstances heureuses et prospères. Lorsque récemment je t'écrivais, les choses en étaient à ce point, et l'Amiral était si

tatem deesse videretur. Vix antem ter in insula nostra frequenti populo concionatus sum ¹, cum Aureliani cives pontem et urbis aditus occupantes, impetu in nostros facto, ultrà centum mulieres indignis contumeliis afficiunt, plerasque spoliant, aliquot vulnerant et viros quoque nonnullos feriunt ². Istam sediosorum civium auda-

bien reçu à la cour, que rien ne paraissait manquer à notre bonheur. Or à peine avais-je prêché trois fois dans notre île ¹, devant une nombreuse assemblée, que les Orléanais, occupant le pont et les abords de la ville, se ruèrent sur nous, outragèrent indignement plus de cent femmes, en dépouillant plusieurs, en blessant quelques-unes, et frappèrent même quelques hommes ². L'impunité ne tarda

1. Après avoir été « comme le repaire et la bergerie des brebis du Seigneur au milieu de la France », l'Église d'Orléans fut livrée au fanatisme clérical à partir de l'édit de pacification du 23 mars 1568, qui pourvut la ville d'un gouverneur et d'une garnison aussi hostiles que possible aux protestants. Le temple « de la rue d'Illiers » fut d'abord incendié, mais le culte ayant été continué dans celui de « l'Estape », le 5 septembre, la populace se rua sur l'assemblée, massacra environ 140 personnes, et mit ensuite le feu à l'édifice. La réaction qui suivit cet exploit s'inspira de l'édit de septembre qui défendait l'exercice de toute autre religion que la catholique, et fut d'une violence extrême. En juillet 1569 et « quelques mois après », encore 140, puis 80 protestants furent, les premiers « bruslez tous vifs » dans deux maisons, et les derniers « tuez à coups de dagues » dans la grosse tour de la ville. Malgré l'édit de pacification de St-Germain, du mois d'avril 1570, le rétablissement de l'exercice ne put être obtenu qu'au mois de septembre 1571, grâce aux démarches de Coligny et de J. Groslot, seigneur de l'Isle et bailli d'Orléans. Or, à peine les fidèles avaient-ils commencé à se réunir dans une propriété du bailli, en « l'Isle à deux petites lieues d'Orléans, où ie (D. Toussain) fus appelé pour exercer le ministère », que les assemblées furent de nouveau interrompues « par mandemens et edictz extorquez. » C'est évidemment à la reprise qui suivit cette nouvelle interdiction, et dont nous ne pouvons préciser la date (nov. 1571 ?) qu'il faut rapporter les mots *Vix autem*..... — Nous empruntons une partie de ces détails dont nous ne disposions pas encore pour notre article sur le protestantisme dans l'Orléanais (*Encyclopédie des sciences religieuses*, X, 78 ss.), à la préface de *l'Exercice de l'âme fidèle*, ouvrage fort rare de Toussain (Francfort, 1583, in-16) qu'il adressa, de St-Lambert au Palatinat, « aux pauvres résidus de l'Église d'Orléans », le 20 juillet 1578.

2. Ces attaques durent être fréquentes, car Toussain dit (*Ibid.*) : « l'exercice estant de nouveau accordé audit lieu (nov. 1571 ?) la fureur de ceste populace papistique, et acharnée, ne s'apaisoit point : tellement qu'au lieu d'avoir pitié d'un cinq ou six cens personnes qui sortoyent ordinairement le dimanche pour ouïr l'exhortation.... les recevoient *ordinairement* à coups de pierre, avec l'ange, injures, outrages, et toutes-sortes de dérisions ».

ciam impunitas deinde auxit quia non audaciæ sed virtutis rei citantur et de facinorosis supplicium non sumitur. Sed nostris mandatur ne in insulam confluant donec de re tota Rex cognoverit. Amiralus pro sua pietate, frequentibus literis regem ad officium faciendum stimulavit ¹, sed nihil hactenus profecit : quia nullus jam est in aula qui partes nostras tueatur. Interim bene sperare jubemur, donec Regina Navarrena et Amiralus in aulam veniant, quod vix ante Natalitia fiet. Et nunc dubia expectatione, omnia sunt suspensa : quia et Guysiani quoque multis stipati nobilibus in aulam evocantur. Multi de vulgo, nihil nisi de bello commentantur. Et multos nimirum polluta domus aut leges in pace timendæ sceleratorum in praeliorum desyderium rapiunt. Neque cessant illi sycophantæ ² Hayus ³ et cæteri qui omnem lapidem movent ut suas

pas à augmenter l'audace de ces séditieux, car on les accusa, non de témérité, mais de vertu, et l'on ne fit subir aucune peine aux criminels. On ordonna, au contraire, aux nôtres, de ne pas s'assembler dans l'île avant que le Roi eût pris ample connaissance de l'affaire. L'Amiral, selon sa piété, exhorta le Roi ¹, par plusieurs lettres à faire son devoir mais en vain jusqu'à présent, car il n'y a plus personne à la cour qui défende nos intérêts. En attendant on nous recommande d'avoir bon espoir jusqu'à ce que la reine de Navarre et l'Amiral arrivent à la cour, ce qui n'aura guère lieu avant Noël. Il en résulte que dans l'incertitude tout reste en suspens, car les Guises, entourés de beaucoup de noblesse, sont aussi rappelés à la cour. Beaucoup de gens du peuple ne songent qu'à la guerre. Et apparemment la corruption domestique ou le respect dû aux lois pendant la paix en amènent beaucoup à désirer des luttes criminelles. D'autre part les fourbes ², la Haye ³ et les autres qui remuent ciel et terre pour répandre leurs opinions ou plutôt

1. Aucune de ces lettres de l'amiral en faveur de l'Église d'Orléans, ne paraît s'être conservée. Voy. l'ouvrage si étendu du comte Delaborde : *G. de Coligny*, t. III, 1882.

2. Après avoir parlé des ennemis du dehors, Toussain fait allusion aux difficultés intérieures de l'Église.

3. Un Paul de la Haye qu'Aymon (I p. 111) appelle Paul de Hay, était signalé au Synode de la Rochelle (4 avril 1571) comme *coureur*. C'est de ce synode qu'il est question quelques lignes plus bas.

opinionones aut suos furores potius persuadeant. Ecebolius ¹ sic se polypi instar transformat ut nec Rivierus² ille veteranus nec alii nonnulli eum ipso colloqui vereantur. Et sunt plerique animo tam communi ut mussitandas istorum injurias putent. Maximam istis schismaticis audaciam illud ministrat quod quidam ex ministris qui Synodo Ruppellanae interfuerunt queruntur non liberum fuisse cuivis sententiam dicere. Deinde Colladonius³ ad quosdam scripsit graviter de injuria quam sibi factam dicit conquerens. Plerosque veteranos commonefeci quorum plerique sunt in hac sententia ut synodus frequentissima⁴ cogatur in qua partes rursus audiantur atque ita negotium terminetur. Ista habui quae ad te, vir clarissime perscribo cui omnia fausta et faelicia precor. Malotius⁵ tibi suc-

leurs fureurs, ne sont pas oisifs. Ecebolius¹ se transforme à l'instar d'un polype au point que ni cet ancien La Rivière², ni quelques autres ne craignent de s'entretenir avec lui. Et plusieurs ont assez de condescendance pour s'imaginer qu'on doit taire les iniquités de ces gens. Ce qui contribue surtout à entretenir l'audace de ces schismatiques, c'est que quelques-uns des pasteurs qui assistèrent au synode de la Rochelle se plaignent que chacun n'y a pas été libre de dire son sentiment. Puis Colladon³ a écrit à quelques-uns pour se plaindre amèrement de l'injustice qu'il prétend lui avoir été faite. J'ai rappelé à l'ordre plusieurs des anciens dont la plupart pensent que le synode devrait se réunir en plus grand nombre possible⁴ pour que les parties y fussent de rechef entendues et l'affaire ensuite terminée. Voilà ce que j'ai à t'écrire, homme illustre, auquel je souhaite toute sorte de bonheur et de prospérité. Malot⁵

1. Surnom de F. Baudouin, voy. *France protestante* 2^e éd. t. I, 993 ss.

2. En 1571 Jean le Maçon, sieur de la Rivière, fondateur de l'Église de Paris, était pasteur à Angers où il devint la plus illustre victime de la Saint-Barthélémy (Voy. *France protestante* VI, 530 ss.). A cette époque F. Baudouin habitait la même ville où il avait été nommé professeur de droit, en 1568.

3. Nicolas Colladon, professeur de théologie et pasteur à Genève, y fut déposé par le magistrat en 1571, à cause de son animosité contre Jean Le Gaigneux (Voy. *France protestante*, IV, 4).

4. Nous avons préféré cette leçon à celle de fréquentissime, parce qu'il paraît plus naturel que les plaignants dont parle Toussain aient réclamé une réunion plus nombreuse que la réunion du synode à plus bref délai.

5. D'après l'*Histoire ecclésiastique et Crespin*, Jean Malot ou Malot fut, en

censet quod ad ipsum non scribis. Excusationem tuam non admittit. Ita sunt morosi qui amant. Insulanus¹ noster te salutat. Aureliani papistae sunt rursus in armis : Et nos in nomine Domini et piorum precibus acquiescimus. Nos igitur in tuis commendatos, si lubet, habebis. Ex insula nostra, quarto calend., décembre. 1571.

Tuus ex animo.

D. Toss.

Autogr. Bibliothèque Nat. Fonds Dupuy, 104, fol. 59.

t'en veut de ce que tu ne lui écris pas. Il n'admet pas ton excuse : Telle est l'exigence de ceux qui aiment. Notre insulaire¹ te salue. Les papistes orléanais sont de nouveau en armes. Et nous nous appuyons sur le nom du Seigneur et sur les prières des fidèles. Veuille encore nous considérer comme recommandé aux tiennes.

De notre île, le 4 décembre 1571.

A toi de cœur.

D. Toss.

Il faut placer ici la lettre française de Toussain à la duchesse de Ferrare, que le *Bulletin* a publiée t. XXX, p. 459, et qui a été datée, par erreur, du 15 août 1572. Elle est du 15 avril de cette année et se trouve aujourd'hui dans le volume 3230 du *Fonds français*, f^o 414. On voit par elle qu'à cette époque, grâce aux ordres de Charles IX, les catholiques orléanais paraissent « s'apivoiser », et qu'à la suite

1561, pasteur à Paris, où il prêcha le 26 décembre, lors du tumulte de St-Médard (Cf. *Calvini Opera*, XIX, 220). Il se sauva à Orléans, du 5 au 7 avril 1562, et était dès le 15 avril 1563 « ministre ordinaire de Coligny » à Châtillon-sur-Loing, (Le *Bulletin* VII, 323, dit déjà en 1561 ou 1562). En septembre 1566, Coligny céda Malot pour peu de temps à l'Église de Metz. En 1569, sa femme, Anne Chrestien, fut massacrée à Châtillon. A partir de cette date, la *France protestante* (VII, 200) perd sa trace. Le passage ci-dessus de la lettre de Toussain semble prouver qu'en décembre 1571 il était encore à Châtillon, qui avait de fréquentes relations avec Orléans. M. le comte Delaborde, toutefois, ne connaît qu'un seul aumônier de Coligny, savoir Merlin, pour les années 1561 à 1572 (Voy. *G. de Coligny*, I, 418 et III, 363 ss.). Peut-être Merlin était-il attaché seulement à la personne de l'amiral, tandis que Malot était le chapelain de sa famille.

1. *Insulanus* désigne évidemment le bailli Groslot qui était seigneur de l'Isle (Cf. *France protestante*, V, 369 ss.).

de la sédition dont on a lu le récit plus haut, le culte réformé avait été à peu près interrompu pendant près de quatre mois. Elle semble prouver aussi qu'au milieu de ces pénibles événements, Toussain était resté seul à la brèche, et que ses collègues *Pierre Baron* et *Robert le Maçon*, qu'on retrouve à Orléans à la St-Barthélémy, ne revinrent l'aider que lorsque l'exercice eut de nouveau été rétabli. Il y a probablement d'autres lettres de Daniel entre 1572 et 1574, soit à Genève, soit à Berne ou ailleurs, mais jusqu'à présent nous n'avons retrouvé à Paris que la suivante qui soit relative à Orléans et à la Saint-Barthélémy.

Suscription : A MONSIEUR, MONSIEUR BEROALD A SEDAN.

Non possum, vir ornatissime, de nostris rebus cogitare, quin colorrescam totus : praesertim cum mentis oculos in Sancerram¹ tot honorum virorum hospitium converto. Sed nec volo querelis animam tuam augere : nec mihi infandos dolores renovare et vulneribus nostris ungues adferre. Gratulor tibi potius istum portum in quem ex ipsius mortis faucibus ereptus appulisti : terram illam beatam iudicans quae te cum tot honestissimis et sanctissimis familiis excepit : ingratham verò eam imo miseram quae ejecit et amisit. Deum autem optimum maximum precor ut reliquiarum Ecclesiae suae conservator, necis suorum defensor et tot funestorum scelerum

Je ne puis songer à nos affaires, homme si distingué, sans frissonner d'horreur, surtout lorsque je contemple en esprit cette ville de Sancerre¹ qui a été le refuge de tant d'hommes excellents. Mais je ne veux point te tourmenter par mes plaintes, ni renouveler pour moi d'inexprimables douleurs en ravivant nos blessures. Je te félicite plutôt d'avoir atteint ce port en échappant à l'étreinte de la mort elle-même. Heureuse est la terre qui t'a reçu avec tant d'honnêtes et saintes familles, ingrate ou plutôt malheureuse est celle qui vous a rejetés et perdus. Or je supplie le bon Dieu de conserver son Église, préserver les siens de la mort, et venger tant de détestables

1. Le siège de Sancerre dura du 9 janvier au 19 août 1573 (Voy. *Hist. mémorable* de Jean de Léry, 1574). Matthieu Beroald fut un des assiégés et joua même un certain rôle dans la ville (Voy. *France protestante*, 2^e éd., t. II, 398 ss.).

ultor esse velit¹. Unum est quod mihi tantum non spem omnem liberationis eripit et me male ominari iubet : nimirum quod tam praeceps fuit innumerorum ad defectionem animus, et tam in ipsa defectione pertinax². Vix enim credas quam insigniter insaniant vel ii qui in nostris Ecclesiis olim velut reliques³ prae lucebant. In his facile numero veterem hospitam meam aurelianam electam, quae quia pro aliquâ pecuniae summa spondit olim cum captivi olim unâ detineremur⁴ : non solum sexcentas libras argenti

crimes¹. Une chose toutefois m'enlève presque tout espoir de délivrance et me fait mal augurer de l'avenir : C'est l'empressement à la révolte d'une quantité de gens innombrable, et leur obstination dans cette révolte². Tu aurais, en effet, peine à croire à quel point déraisonnent même ceux qui jadis luisaient dans nos églises comme des flambeaux (ou lumignons?)³. Je mets sans exagération au nombre de ceux-ci, l'Orléanaise d'élite qui fut jadis mon hôtesse. Lorsqu'à cette époque nous fûmes emprisonnés ensemble⁴ elle répondit pour moi pour une certaine somme d'ar-

1. Voici le passage de la *Préface* déjà citée, relatif à la St-Barthélémy à Orléans : « Ceste noire, épouvantable et sanglante iournée, du 24 aoust l'an 1572 estant venue, auquel iour ie fis le dernier preseche audit lieu de l'Isle : s'en suivit un déluge de sang chrestien par toute la France, et ce qui pouvoit rester d'une des belles et florissantes Églises de la France, à savoir un 700 et plus, à ce qu'on dit, bourgeois, habitans, conseillers, advocats, docteurs et autres de toutes qualitez, furent cruellement sagmentez et massacrez » Le chiffre de 700 ne s'applique, suivant les expressions de Toussain, qu'aux chefs de famille, et non à la population protestante toute entière qui, d'après J. de Botzheim, était beaucoup plus nombreuse.

2. « Le reste pour la plupart forcé d'impatience, est tellement destourné, qu'il semble qu'il n'y ait plus de trace d'Église, ou que jamais il y ait eu réformation à Orléans, et en la plupart des autres villes » (*Ibid. ut supra*).

3. *Sic*, sans doute corruption de *reliquiae*.

4. Après avoir raconté ce qui se passa à Orléans le 5 septembre 1568 (Voy. p. 211, note 1), Toussain ajoute..... « Pendant lesquelles tempestes Dieu, entre autres, conserva miraculeusement les ministres qui estoient lors au nombre de cinq..... furent tirez de ceste fournaise, et conduits en sauveté..... M. Robert le Maçon dit la Fontaine, M. Matllieu Beroald, professeur de la langue hébraïque, et moy, tombasmes entre les mains des ennemis, et y demeurasmes avec très éminens dangers depuis le 26 de septembre iusqu'au 15 d'octobre, iusques à ce que quelques notables et bien affectionnées personnes de la diete Eglise..... nous *achetèrent* des mains des soldats » . (*Ibid.*)

quas apud ipsam supra annos quinque deposueram, interceptit, sed a me totam illam pecuniam reposeit quae pro redemptione nostra numerata est. Id mihi nimirum parum opportune accidit qui librorum, supellectilisque omnis nuper naufragium feci, et ex incendio nihil praeter uxorem et quatuor liberos eripui. Sed et istud quod superest in lucro appono et Deo qui dat et aufert perpetuo benedico : illud apud me reputans quod alibi D. Ieronymus scribit, fidem nullam pati iacturam. Tu verò, clarissime et observande frater gratissimum mihi feceris si quo loco sint res tuae, quid eum vetere hospite meo Petro Bourgoin Sancerrano ¹ aetum sit ad me perscribas. Ministros enim evasisse praeter Bourgundium intellexi. De Lerio ² et Meleto ³ etiam certior fieri cupio, nam amavi semper utrumque propter industriam et pietatem. Dominus brevi abstergat

gent. Aujourd'hui, non seulement elle s'empare de six cents livres que j'avais déposées chez elle il y a plus de cinq ans, mais elle me réclame tout l'argent qui a été payé pour notre rançon. Cela m'arrive à un moment bien peu opportun, à moi qui viens de perdre tous mes livres et tous mes meubles et qui n'ai pu arracher à ce naufrage que ma femme et mes quatre enfants. Mais je regarde comme un gain même ce qui me reste, et sans cesse je bénis le Dieu qui donne et retire, méditant ce que maître Jérôme écrit quelque part, que la foi n'admet point de perte. Quant à toi, frère illustre et vénérable, tu me rendras bien reconnaissant si tu m'écris où en sont tes affaires et ce qu'est devenu mon ancien hôte sancerrois Pierre Bourgoin ¹. Car j'ai appris qu'outre Bourgoin (d'autres?) pasteurs parvinrent à se sauver. Je désire aussi être renseigné au sujet de Léry ² et Melet ³. J'ai, en effet, toujours aimé l'un et l'autre à cause de leur zèle et de leur piété. Veuille le Seigneur essuier

1. Il est question d'un Pierre Bourgoin *l'aîné* dans J. de Léry (réimpression, 1843, p. 133 et 160) mais il n'est pas dit qu'il fut pasteur. La phrase qui suit semble cependant le considérer comme tel. Or nous ne connaissons qu'un François Bourgeois qui fut pasteur (Voy. *France protestante*, 2^e éd. II, 1127 ss.)

2. J. de Léry. Voy. *France protestante*, VI, 566 ss.

3. Pierre Melet, ministre de la Charité en 1572, était né à Rodez et avait été immatriculé à Genève en 1559.

lacrymas nostras et convertat captivitatem istam, tibi que cumulatissime benedicat. Raptim, Heidelbergae 6 febr. 1574.

Tuus ex animo.

D. TOSSANUS.

Autogr. Bibliothèque Nat. Fonds Dupuy, 268, fol. 133.

bientôt nos larmes et changer cette captivité; et qu'il te comble de bienfaits! A la hâte. Heidelberg le 6 février 1574.

A toi de cœur.

D. TOUSSAIN.

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE PIERRE PONS

NATIF DU PONT DE MONTVERT, RÉFUGIÉ A GENÈVE OU IL EST MORT¹.

Son frère fut arrêté l'an 1689 pour s'être opposé aux desseins du capitaine de dragons qu'il y avoit au Pont de Montvert, et qui exigeoit des Protestans des choses même contre les ordres; il fut élargi aux sollicitations de M. Dugas, brigadier.

Le 5 décembre 1696 on envoya deux compagnies de soldats au Pont de Montvert pour obliger les habitans d'aller à la messe, ceux qui ne le fesoient pas étoient condamnés a dix sols d'amende ou recevoient logement chez eux à discrétion.

Le 2^e février 1697 un dragon de Florac arriva au Pont de Montvert avec ordre de faire marcher les deux compagnies toute la nuit pour se rendre au Mijavou joindre la compagnie de Florac, et une autre d'infanterie de Barre pour prendre Romand. L'Abbé du Chaila

1. Rien de plus incorrect que ces mémoires d'un nouveau converti cévnois que son extrême prudence, pour ne pas dire sa faiblesse, ne préserva pas des maux qui accablaient son pays natal, et qui, pour éviter les galères, alla chercher un refuge en Suisse. Quelques-uns des fragments ici reproduits ont été revus par Antoine Court. (Collection de Genève. BB, n^o 48). Pour les principaux faits, le meurtre de l'abbé du Chaila, l'incendie de Fraissinet de Fourques, etc. Voir l'*Histoire des Camisards* (t. I, p. 43-52, et 236). Les négociations avec Joany sont la partie neuve de ces mémoires.

et M. Fazer de Miral s'y trouvèrent; mais on ne trouva pas le prédicant. Les soldats firent dans ledit lieu bien du ravage.

Le 17^e février 1697 le Père Moutet missionnaire ayant vu un ordre de l'Intendant pour le délogement de deux compagnies de soldats du Pont de Montvert, s'avisa pour le faire révoquer, de faire fouiller les maisons des habitans pour y chercher les armes, les livres et vint visiter le ... pour voir s'il n'y avoit pas de la viande.

En 1690 la veuve du sieur Chappelle de la Sepède se trouvant chargée de plusieurs dettes, fut obligée de faire appeler tous ses créanciers à se venir ranger chacun suivant son hipotèque pour se payer en biens fonds ou autrement. Pour cet effet il fut ordonné de s'assembler à Viallas chez M. Bonnijoli principal créancier et le plus entendu aux affaires, afin que les choses fussent faites exactement et à la satisfaction de tous, dans laquelle compagnie il y eut environ 25 personnes, où étoient après M. Bonnijoli régent, M. Roche de Genolliac, Dussaut avocat de Bruneldes, M. de Laurent du Pont, M. Pinet notaire dudit Pont, Chappelle de Finiels et autres, parce qu'on avoit pris M. Daudé notaire de Chamberigaud, pour passer et recevoir l'acte de règlement. Le nommé Vigne de Nogaret, notaire, de dépit pour n'avoir pas été appelé à cette assemblée, fut à Montpellier dénoncer à l'Intendant que cette assemblée de créanciers s'étoit tenue au mas de l'Espinas où un ministre avoit prêché, de sorte que l'Intendant donna ses ordres pour faire arrêter les dénoncés suivant l'indication du fourbe Vigne. Il y en eut une vingtaine qui furent conduits à Montpellier et 8 jours après furent condamnés aux galères, à la réserve de Bonnijoly qui fut pendu à Montpellier, malgré les dépositions des chanoines de Bedoese, du curé de Vialas, et du Sr Daudé ancien catholique, qui soutenoient que les accusés n'avoient tenu aucune assemblée à l'Espinas, mais bien à la maison du Sr Bonnijoly pour régler les affaires de la dite veuve de Chapelle; et cela parce que Vigne avoit produit des faux témoins qui déposaient que l'assemblée s'étoit faite à l'Espinas.

N. B. que le baron de Barre pour avoir été à cette assemblée fut relégué à Pierre-Cize, que M. Pinet ayant été averti tint la campagne, et s'étant retiré à Toulouze il y mourut au bout de 3 ans; que plusieurs des intéressés pour se mettre à couvert donnèrent d'argent à l'abbé du Chaila, et surtout Tallon procureur du Pont de Montvert; que le mas de l'Espinas fut rasé.

Environ le 20 septembre 1699 Rocque de Mende et l'abbé du Chaila furent à Marvejols et à Larger pour faire payer les amendes des enfants qui n'avoient pas été à la messe, et reléguèrent plusieurs filles au couvent.

A l'enlèvement de Roman on fit divers prisonniers dont 17 furent condamnés aux galères.

M. Plantier, apoticaire du Pont de Montvert, habitant à St Larger, pour éviter de changer de Religion fut se réfugier chez Jaques Pons au Pont de Montvert, où il fut arrêté. On l'élargit sous la caution de Jaques Pons; il s'en fut chez lui à St Larger, mais il ne paroissoit que de nuit. L'abbé du Chaila et Rouviere de Marvejols, subdélégué de l'Intendant, sachant qu'il n'avoit point changé de Religion et ne le voyant plus paroître, firent arrêter la caution. Le capitaine des dragons qui étoit logé chez Jacques Pons, répondit de lui afin qu'il put aller chercher Plantier pour qui il avoit répondu. Jaques Pons informa son frère Pierre établi à St Larger de son aventure; celui-ci conjecturant que Plantier se retiroit chez lui le soir, se précautionna pour le surprendre, et s'étant fait accompagner de quelques amis, il investit la maison dudit Plantier, après quoi il heurta à la porte. La femme de Plantier répondit; on lui demanda où étoit son mari, qu'elle cacha et dit qu'il étoit au Mazet à deux lieues de là, qu'on n'avoit qu'à lui écrire, qu'il ne manqueroit pas de venir sur le champ. Cette réponse n'ayant pas satisfait, Pierre et Jaques Pons se mirent en devoir de fouiller la maison, éclairée par la femme de Plantier qui croyait que son mari auroit pris la fuite. On le découvrit caché sur une poutre au plus haut de sa maison, n'ayant pu s'échapper par une porte de derrière où étoient 3 hommes et la femme de Pierre Pons pour la garder. La femme de Plantier voyant le danger où étoit exposé son mari, voulut le délivrer d'entre les mains de Pierre et Jaques Pons, et pour cela appela à son secours certaines femmes; mais ceux-ci pour ne pas lâcher leur proie fermèrent les portes, et Pierre Pons fut chez Caupert, curé de St Larger, qu'il fit lever du lit, pour lui prêter main forte, selon l'ordre dont étoit muni Jaques Pons, qui enjoignoit à tous consuls de l'aider à remettre Plantier, quelque part qu'il se trouva. Le curé fit appeler plusieurs habitans à qui on avoit donné le titre de conseiller, pour veiller sur ceux qui n'iroient point à la messe, et s'étant assemblés chez le curé, (nous feumes prendre, dit Pons, Plantier, que nous gardames toute la nuis

chez ledit curé). Le lendemain Dolladillié et Fachie, consuls, assistés desdits conseillers, le conduisirent à Florac entre les mains du major du régiment des dragons qui fit un billet de décharge à Jacques Pons, et ayant mis Plantier à la conduite de 8 dragons l'envoya aux gens du chevalier de Gornes. Ceux-ci le présentèrent à l'abbé du Chaila qui ordonna de le conduire incessamment à Montpellier. La nuit l'ayant surpris à St-Etienne de Valfrancesque, Antoine Masbernard à qui Plantier se recommanda, le logea par la permission de Larson commandant pour lors à St Etienne. Il en avoit bon besoin car il avoit été fort mal traité. Aux sollicitations de Barbeirac, il obtint sa liberté à Montpellier et sortit du Royaume où il appella sa femme et son fils¹.

*Arrivée de gens de guerre au Pont de Montvert
sous prétexte d'assemblées faites audit lieu ou dans la paroisse.*

Les religionnaires des Sévennes et notamment du costé du Pont de Montvert, se voyant privés de leur exercice de religion, auroient de tems en tems fait des assemblées pour se consoller, et tâcher de se maintenir dans leur croyance, ce qu'il faisoient secrettement pour n'estre découverts des puissance qui s'y opposoient fortement d'ordre du Roy, et en ayant fait une au mas de Moncur, proche le dit Pont de Montvert en nombre de plus de quatre mille personnes, elle auroit été découverte à M^r l'abbé du Chaila l'inspecteur du Gévaudan, qui se tient à Saint-Germain de Calberte, lequel à l'instant seroit party pour aller à Mende pour y résoudre les moyens d'y envoyer des troupes à discrétion, et pour cet effet eut un ordre de M^r l'intendant du Languedoc, de manière que ledit S^r abbé du Chaila s'enfut d'abord à Florac voir M^r le marquis de Grizal, et M^r de Miral, major du régiment des milices, que le Roy a gardées nonostant la paix, lesquelles envoyèrent au dit Pont de Montvert une compagnie des mille bourgeois, commandée par M. de Montauran, capitaine, qui eurent ordre d'y arriver en pure perte le 25 janvier 1698; ce qui fut exécuté le même jour, et M^r du Chaila, M^r Detuirat et M^r du Villoret de Mende en teste, pour verifier le lieu de la dite assemblée,

1. Ce qui précède est un résumé de la main de Court; — ce qui suit est le propre texte de Pons.

et ceux qui étoient pour les en faire punir, ayant fait nombre de prisonniers qu'on detenoit dans les caves de feu M^r André, au Pont de Montvert, et après les avoir ouï, par les grandes menaces de les faire pendre ou condamner aux galères, déclarer ceux [qui] étoient dans la dite assemblée faite a Moncur, il y en auroient eu qui ayant crainte de mourir, auroient dénoncé plusieurs personnes, et notamment P^{re} Servièrre de l'Hospital, Richard des Ufruit? sa femme Viallarde la Sepedette, Jacques Pons mon frère et plusieurs autres qu'on fit faire prendre par les soldats de la Compagnie qui étoit au dit Pont, et ensuite fait conduire à Montpellier, à la réserve de mon frère qui rebroussa chemin de Saint-Germain, M^r l'abbé l'ayant empêché de passer plus avant, à la sollicitation de ses amis. M^r Debrousseau ayant été aussy accusé du même cas, on l'aurait fait prisonnier, et pour avoir moyen d'agir en ses affaires, mon frère auroit cautionné pour luy quelque tems, ou l'auroit obligé de se remettre, ce qu'il a fait, dans les prisons de Mende, le 8 avril 1698, pour tirer mon frère de peine, et il est à craindre qu'on ne le fasse périr, ayant été fait prisonnier lors du changement général et sur le point d'être conduit aux galères dont, à la faveur deses amis; [il] n'y alla pas, mais fut obligé d'aller au service 5 à 6 ans, ce qu'il fit pour [comme] cavalier après avoir été conduit à Montpellier; et resta à la Citadelle 8 ans prisonnier, et pour sortir sa femme a baillé 450-l. Sera notté que les habitans ayant obtenu le deslogement de la compagnie du dit S^r de Montauran quelques mois après, on en avoit envoyé deux autres compagnies de troupes réglées qui furent logées sur les habitans en pure perte.

Exécution faite à Mende de plusieurs hommes roués, pendus, brulés, complices de la mort de Mons. l'abbé du Chaila et du brulement de Fraissinet de Fourques.

Environ le 15 avril (1703) les troupes de bourgeoisie logée à Florac, faisant de tems en tems des détachements pour aller garder quelques habitans du dit Fraissinet, qui n'avoient pas été brulés, auroient fait prisonniers deux hommes du voisinage du Pont, dont ils furent reconnus estre du nombre de ceux qui commirent la mort et incendie des habitans du dit Fraissinet, cy devant annotés, qu'on fit conduire

à Mende où étant et après ouïe, en faisant leur procès, les juges n'avoient pas de preuve suffisante pour les condamner à mort, seroit arrivé qu'en Mende ayant retiré plusieurs enfans du dit Fraissinet qui furent garantis, il y en eut d'iceux un qui dit avoir tué son père, *sic*) et sur cette preuve furent d'abord condamnés à être roués ce qui, fut exécuté au dit Mende, et quoique fortement exortés par des religieux de changer et mourir de la religion romaine, ne le voulurent jamais faire, rebutant toujours le crucifix qu'on leur présentoit, et furent fortement résignés à mourir de la religion qui avoient été nés (*sic*) et qu'on avoit toujours professé, ce qui toucha grandement l'assemblée qui les voyoit mourir si constants, ayant déclaré être du party de la mort du dit Sr abbé du Chaila. Du depuis plusieurs auroient été fait prisonniers, et jusqu'au dit Mende, environ le 15^e May accusés des crimes cy dessus, dont y en eut deux autres pendus, et après un de ceux brullés, et quelque jours après une fille foitée et une autre pendue, et le père d'iceluy (*sic*) condamné aux galères ; et remarque que le fils ayant demandé d'être enterré immédiatement son exécution, plusieurs pénitents étant disposés à ce faire par charité, après que le bourreau qui le saccagea par deux fois l'eut quitté, un des dit pénitents coupa proprement la corde à l'instant au cimetièrre, où étant auroit veu qu'il respiroit, et pour le remettre en vie auroit promptement des eaux de vie pour le conforter, et l'auroit garanti et après l'avoir bien remis le firent conduire proche Barre chez luy au mas de Rouch.

*Lettre de mon frère sur les conférences des traités de paix
pour fait de religion.*

Le troisième de juin (1704), les révolutions des Sévennes empi-rant, vint le maréchal de Villars et toute la noblesse de Languedoc pour limiter les grands désordres qui se font actuellement ; outre occasion (*sic*) auroient pris tous les moyens possibles pour porter les chefs des troupes religieuse à la paix et pour cest effet obligé plusieurs principaux habitans du pays capables de conférer avec le dit chef des troupes, dont mon frère Jaques Pons du Pont de Montvert fut député par les puissances voir à ceste fin le Sr Genin

(Joany) un des dits chefs ce qu'ayant exécuté m'en donna avis dont la teneur s'en suit :

Je vous apprend, mon très cher frère, qu'ayant ordres des puissances je fus voir le S^r Genin commandant du party des troupes religionnaires, accompagné d'une quatorzeine de nos principaux habitans pour tâcher moyen de le porter à la paix, et à cest effet nous roulâmes un jour et la nuit suivante, pour le rencontrer, ce que finalement fimes dans des vallons de précipices du Collet de Dèze, tout effarouchez, tant il nous donna de terreur se doutant que nous le voullions trahir; lequel avec sa troupe étoit en très bon ordre, et alors assemblées en dévotion et en prières, en nombre de plus de douze cent personnes; tous gens de bonne mine et bien armés, allant dans ordre réglé, qui n'y a rien de si beau; le dit Genin très bien équipé, se faisant garder d'une exactitude et d'une manière admirable outre les sentinelles posés dans toutes les avenues. A cette assemblée il y avoit deux ministres, et après avoir conféré avec luy sur mes ordres de propositions, [il] ne me voulut rien dire de solide, sans avoir parlé avec le S^r Rolland chef d'un autre party, et qu'après il m'écrirait. Nous nous retirâmes, et quelques jours après je reçus une lettre que je fus porter à M^r de Palmerole du côté de Miallet, et celle de M^r le maréchal dans la Ville ou autour dicelle et dont le S^r Cavalier, un des principaux chefs qui s'est soumis, alloit et venoit de part et d'autre, pour faire emporter la proposition du traité de paix; et les dites troupes religionnaires, ne voyant pas l'issue de leurs espérances de liberté, comme ils demandent..., se retirèrent sans rien conclure, ce qui fait que ne voyant pas jour à une paix, je suis obligé de quitter et abandonner tout, ne pouvant plus soutenir l'oppression où nous sommes généralement tous par la foule des troupes continuelles depuis longtems dont nos maisons sont pleines. Même l'on craint qu'on n'en vienne à faire main basse par massacre, ainsy que nous en sommes menacés de tous les lieux réservés, et après brûler les tours, et M^r notre commandant duquel jay l'honneur avoir le bien de son amitié, me conseille de crainte qu'il n'aye des ordres extraordinaires à ces affaires, et me veut donner passe-port pour me retirer avec ma famille là ou je voudray ce qu'il ne veut faire à autre qu'à moy. Si cela est je ne puis plus venir vous joindre en attendant que le bon Dieu y pourvoye; cependant je veux encore voir quel train prendront les affaires

et l'issue de M^r Dégallier baron, que les principaux du Languedoc ont député parler au Roy ; j'espère vous écrire sur ce sujet, et après vous avoir souhaité et à toute la famille parfaite santé et prospérité, je suis votre bon frère.

PONS.

Sera notté que le S^r Cavalier, un des principaux chefs, qui s'est rendu et soumis avec une quarantaine de sa troupe, sur des avantages considérables qu'on luy a offert, le S^r Catinat son lieutenant a pris le reste et s'est joint avec la troupe du S^r Rolland pour continuer avec tous les autres, qui n'ont pas voulu imiter le dit Cavalier et se rendre.

Lettre de mon frère en relation de sa députation pour conférer avec le S^r Joinin, un des chefs des troupes religieuses, et luy proposer les offres d'avantages que les Puissances vouloit luy accorder en se soumettant avec sa troupe.

Je vous avise, mon très cher frère, que depuis mon arrivée de chez vous j'ay bien été accompagné et ne suis pas été le seul, ayant toujours des régiments entiers de passade, outre celui des miquelet qu'avons toujours gardé, et outre cela avons pas d...¹ depuis quinze jours celluy de M. Demelon, lesquelles troupes ont bruslé tous les blés de la Lozère et Sévène religieuse et fait dépérir tous les foins que chaque particulier avoit mis en amas ou autrement en fumier.

Au commencement du présent mois de septembre, je fus député avec Mons. Dussau de Saint-Privat, réfugié dans notre lieu, de la part de M. de Tournon, brigadier et commandant des troupes, pour aller joindre le S^r Joinin, un des commandants des troupes religieuses autrement houzarts, dans la paroisse de Saint-Michel, pour l'obliger et sa troupe à profiter de l'amnistie que le Roy lui accorde avec des proposition d'offres fort avantageuses comme verrez cy après, dont on m'avoit chargé de luy faire, ce que lui ny sa troupe ne voulurent jamais accepter, demandant cependant deux mois pour en conférer avec les autres chefs, ses confédérés, avant de pouvoir rendre raison

1. Un mot illisible.

positive. La première offre qu'on luy faisoit estoit de le faire colonel d'un régiment, avec permission de nommer pour capitaine et lieutenant tels qu'ils jugeroit auprès de sa troupe, tant lui que ses confédérés payés à la haute paye, et outre ce une pension par-dessus la charge de colonel : permis encore de mener un ministre dans le régiment, et ne voullant pas accepter ces conditions, l'on luy offroit une rançon d'argent fort considérable en se retirant hors du royaume, et qu'on laisseroit le peuple libre pour prier Dieu en leurs maisons en toute liberté et sans être interrompus de personne sur peine de la vie à tous ceux qui les inquiéteroient; le rétablissement des maisons du pays brulées ou rasées. Cela étant il falloit que généralement toutes les troupes rebelles se soumissent à rendre leurs armes. Mais bien loin de cela faire en rejetant toutes ces offres et faire voir que cela ne leur convient pas, demandant une entière liberté de conscience, on nous vouloit faire passer par le feu des armes pour récompense de notre commission, ainsy qu'on fit à M. Ponsard du Crespin et Roque de Saint-Privat de Vallongue réfugiés à Saint-Germain de Calberte, qui furent députés pour le même fait, nous menaçant d'en faire de même, dont tous criaient qu'il nous falloit tuer pour leur avoir fait des propositions de se rendre. Jugez auquel état nous nous trouvions, sans qu'il y eut le moindre(?) d'en avoir grâce ou intercéder pour nous garantir du danger où estions dans cette occasion. Pendant qu'on faisoit mourir le pauvre Voquet à coups de fusil, voulûmes nous épousser pour nous sauver et avions abandonné nos chevaux d'abri; fûmes reconnus et nous coururent dessus, et nous fléchissions de telle manière que n'aurions pas été propre pour danser sur la corde. Je joue pourtant de mon personnage et de ma langue de mon mieux pour me garantir la vie et de mon collègue; j'estime qu'un nommé Vendôme qui me paye pension, qui est de la troupe du dit Joinin, aida bien à nous garantir la vie. On nous osta la selle de nos chevaux, et brides et licous, et à peine après avoir évité et franchi le danger où nous estions, nous eumes peine de garantir nos chevaux et arnois. Dieu soit loué et me préserve d'un semblable cas; mais l'on ne m'y prendra plus pour de telles députations. Je suis, etc...

*Extrait d'une lettre de Jaques Pons à son frère du 25 septembre au Pont de Montrert*¹.

Je suis tellement foulé par le logement des troupes que je ne puis plus tenir. Outre deux lits et deux couvertes que je fournis aux casernes, j'ai chez moi 2 capitaines, 2 lieutenants et six soldats. Je donne encore de 5 en 5 jours deux livres d'huile et 2 quintaux de bois... mon valet peut-il à peine nous tenir de bois à la maison... Il me faudra vendre mon mulet faute de foin, quoy que j'en eusse recueilli plus de cent quintaux... Mais les soldats nous prennent tout et sans payer; quelques uns ont été payé à 3 sols par place. Demain nous attendons ici de couchée M. de La Lande et sa suite qui est de 900 hommes. Je me verrai à la fin obligé d'abandonner tout. Dieu est toute ma consolation. Il faut que je tende la main à des gens qui avoient cent fois plus de biens que moi. J'ai eu des ennemis qui ont taché de me perdre dans l'esprit de notre commandant, avec lequel j'ai eu des paroles. J'ai résisté à ses menaces et je lui ai soutenu que s'il avoit le cœur aussi noblement que je l'avois il n'auroit pas fait mourir tant de pauvres innocents... Sa colère s'apaisa sur le minuit de la nuit suivante, et m'ayant fait appeler par le consul [il], m'ordonna et à plusieurs autres de le suivre.

Sur des avis qu'il avoit reçus nous fûmes sur la montagne du Boujez et à Cbamp-Long où il fit faire halte, après quoi il fit bloquer depuis le Pradal à Cassagnas jusques à Grisac, mettant des habitants en sentinelle avec quelques fusiliers. Nous feumes ensuite lui en tête faire une course jusqu'à la fontaine de la Rouvière ou Baraque, et je restai avec lui jusqu'à midi avec un froid enragé; un détachement fut au Pradal et Cassagnas et tuèrent de pauvres gens innocens au nombre de six; une autre fois, il y a sept ou huit jours à Saint-Hilaire, ils en firent mourir aussi une trentaine, tous innocens n'étant coupables de rien. Pour les Camisards on ne veut pas les trouver; la guerre est bonne.

Le 13 de ce mois, la troupe de Ravanel s'est battue avec le régiment de Menou, et quelques compagnies de dragons proche Vésenobre et le château de Roquante.

1. Fragment rédigé par Antoine Court.

Le 19 M^r de Fesquet, seigneur de Saint-André, a été tué par la troupe de la Roze.

Une quinzaine de personnes, hommes, femmes et enfans de l'âge de 10 à 15 ans, inspirez, du lieu de Saint Larger de Pierre, proche Marvejols, faisoient des assemblées; de zélés venoient les entendre. Des marchands et bourgeois pour se mettre à couvert des suites que ces assemblées pouvoient avoir, furent les dénoncer; ces dénonciateurs furent, entre autres, Étienne Planchon, Jean Muret et Jean Galliard marchand du dit lieu. Ils firent leur rapport à l'abbé des Vernex, curé du dit lieu, et le prièrent de certifier qu'ils n'avoient aucune part aux assemblées et d'en informer les Puissances. L'abbé en fut informer lui-même le comte de Saint-Peire, lieutenant du Roy, qui en étant averti encore par des espions catholiques, envoya sur le lieu M^r de Saint-Germain, prévot de la maréchaussée du ressort de Nimes, se tenant à Mende, accompagné de ses archers et des marchands dénonciateurs, pour luy indiquer les personnes et les maisons suspectes. Il arrêta, le dimanche 21 avril 1706, 15 personnes qu'il conduisit aux prisons du Marvejols, et de là à celle de Mende. Quelques jours après étant retourné sur le lieu, il arrêta encore 4 personnes qu'il conduisit aux mêmes prisons; quelques uns des dénonceurs prirent la fuite. Rachas, procureur du Roi au baillage de Gévaudan à Mende, accompagné des archers, fut à Saint-Larger pour les prendre; mais ses recherches furent inutiles. Le prévot Saint-Germain y étant retourné, fit ravager la maison de Pierre Garnier Fidel par ses archers, établit des sequestres sur son bien, excepté sur cent livres en argent dont il se nantit lui-même, arrêta une femme et se fit suivre par une vingtaine de personnes pour être ouï comme témoin contre les prisonniers. Six mois après on arrêta une nommée Combesse de Felgiroles, proche le Pont de Montvert, accusée d'inspiration, ce qui occasiona que 4 ou 5 maisons du dit Saint-Larger furent pillées et rasées. Sentence fut rendue à Mende contre les prisonniers par laquelle Muret, Jean Mallet Busquete, Jean Granier Toine et Clavel Pachon, Jaques Bonfils furent condamnés aux galères. Le S^r Petit, M^{lle} Nègre sa belle-sœur, Marie Bonfils de Bonnefoi et Theronde furent relégués à l'Hopital; Mallette et Clavelle à Carcassonne, Murete et Combesse à la tour de Constance. Les deux fils du dit Mallet, Higonet et Mallet de Jean de Toine, furent donnés à un capitaine. Les fugitifs étoient les deux filles du S^r Petit, les deux fils de Plan-

chon tailleur, Pierre Pascal, Pierre Muret, de Rau, Pierre qui étoit à Genève, Mallet chirurgien et Pierre Pons (auteur de ce Mémoire), pour avoir retiré dans sa maison le Sr Muret. Les maisons rasées furent celles de Marie Bonfils, veuve, celle de Clavel, celle de Pierre Muret, de Jean Pierre; celle du dit Pierre Muret fut réservée pour loger le vicaire de la paroisse ou la sœur régente des Écoles. Les biens-fonds des maisons rasées furent confisquez, outre une taxe d'environ 900 l. pour les frais que les gens de la religion furent obligés de payer par ordonnance, les dénonciateurs exemptés; outre cette taxe, on paya encore 2 sols 6 deniers par livre pour autre taxe.

Pierre Pons du Pont de Montvert, marchand à Saint-Larger, fut obligé de quitter le royaume, le 17 avril 1708, et se réfugia à Genève. Voici le cas selon ce qu'il en a mis lui-même dans ses mémoires.

Les Puissances pour le surprendre lui envoyèrent secrètement un homme qui se disoit ministre. Il le reçut chez lui comme il recevoit ordinairement ceux qui prêchoient dans les Cévennes. Cet homme étoit habillé assez proprement et étoit conduit par un autre qui lui servoit de guide. Ce fut le comte de Peire qui l'adressa à l'abbé des Vernet, curé de Saint-Larger, et le curé l'envoya de nuit par son clerc à la porte de Pierre Pons. Celui qui servoit de guide au ministre supposé heurta la porte. La femme de Pons l'ayant ouverte, le guide pour mieux cacher son jeu parla en homme craintif et dit fort bas à cette femme qu'il conduisoit un ministre qui venoit de Genève, qu'on les avoit adressé à eux comme à des bons fidèles. Là-dessus on les fait entrer; ils demeurent deux jours dans la maison, se masquent si bien qu'on ne découvre rien qui ne paroisse sincère, chantent doucement des psaumes, marquent qu'ils ont dessein d'aller à Milhau en Rouergue pour y encourager les fidèles, et veulent partir avant le jour, Pons les accompagne à une bonne demi lieue, les embrasse, fait des vœux en leur faveur. Les traitres retournent sur leur pas, vont rendre compte de leur commission et du bon accueil que Pons leur avoit fait; Pons en étant averti prit la fuite.

N. B. Que le ministre supposé en venant de la maison du curé à celle de Pons, se laissa tomber d'un pont de bois en bas, construit de deux grandes pièces, que les habitans avoient posé pour se communiquer les uns les autres, et que la femme de Pons alla chercher le dit ministre sous le pont tout meurtri; ce que Pons regarda être

BIBLIOGRAPHIE.

un jugem^t de Dieu pour punir ce misérable du pernicieux dessein qui l'amenoit chez lui.

BIBLIOGRAPHIE

ETUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

par Eug. RÉAUME¹

La Société de l'Histoire du Protestantisme français couronnait, il y a trois ans, un remarquable travail sur Agrippa d'Aubigné, et se félicitait de décerner ce prix à l'un des savants éditeurs de la belle publication des *Œuvres complètes* de d'Aubigné dont 4 volumes ont paru de 1873 à 1877². Elle saisissait ainsi l'occasion de protester à son tour contre l'injuste oubli où l'auteur d'une *Histoire de la Littérature française* qui ne brille pas par la largeur des vues, avait laissé l'auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle*, oublié noblement réparé par l'Académie française qui vient de mettre l'éloge de d'Aubigné au concours pour le prix d'éloquence de 1884.

Quel que soit le morceau couronné, il devra beaucoup emprunter à l'étude de M. Eug. Réaume qui semble, à plus d'un égard, définitive. Écrite avec un vif sentiment du sujet et une rare connaissance de l'époque, par un auteur familier avec la langue et la littérature du XVI^e siècle, elle réalise, dans une certaine mesure, cet idéal de justice et d'impartialité que poursuit tout historien digne de ce nom en évoquant les grandes figures du passé, celles surtout qui semblent toujours contemporaines par la passion et l'éloquence. D'Au-

1. Un volume in-8° de 320 pages, imprimé chez Belin dans le même format que les *Œuvres*.

2. Voir le *Bulletin*, t. XXIII, p. 326, t. XXVII, p. 48, et t. XXIX, p. 160.

bigné est de ce nombre, et sous les multiples aspects de cette nature exubérante, on retrouve sans cesse l'heroïque partisan qui n'a jamais désarmé de la plume ou de l'épée, militant jusqu'à la dernière heure sur « le chevet de la vieillesse et de la mort » qu'il alla chercher à Genève.

L'étude de M. Réaume s'ouvre par une notice biographique qui fait pressentir ce que sera le poète, le moraliste et l'historien, partant un homme d'action doublé d'un écrivain original auquel notre langue doit quelques-uns de ses plus beaux traits, avant Corneille et Saint-Simon. On ne reviendra pas ici sur ce qui a été dit ailleurs¹. On ne veut que mettre en relief les mérites d'un volume qui couronne si bien les *OEuvres*, et qui ne nous laisse à désirer qu'un glossaire, clef indispensable de tant de trésors. On en regrettera moins le retard, s'il doit embrasser l'*Histoire universelle*. Il n'a pas tenu à M. Réaume qu'elle ne fit partie de la collection dont elle est à tant d'égards le glorieux complément. Il retrouvera au besoin son docte collaborateur, M. de Caussade, pour les dernières assises du monument complet et définitif qu'ils entreprirent ensemble en de meilleurs jours.

Sachons jouir, en attendant, des richesses accumulées dans les quatre volumes parus, qui ne contiennent pas moins de quinze cents pages inédites, et des piquantes révélations répandues dans chaque chapitre de l'attrayante biographie qui résume si bien le tout. Il y a toujours matière à surprise quand il s'agit de d'Aubigné, même pour ceux qui se flattent de le mieux connaître. N'est-ce pas lui qui a trouvé les accents les plus émus sur Henri IV qu'il juge d'ailleurs si sévèrement? Plus qu'aucun de ses contemporains il en avait peut-être le droit chèrement acquis. Cet homme si rude sait aimer. Lisez le chapitre de ses amitiés, un des meilleurs qu'ait écrits M. Réaume, en réponse à une accusation de Mérimée, trop porté à juger ses héros d'après lui-même. Le controversiste ardent, inflexible, saura trouver les accents d'une religion attendrie dans la *Lettre à Madame sœur du Roy*, et dans les belles prières du *Traité de l'évidence de Dieu*. Comme le remarque très bien M. Réaume, « il y a chez d'Aubigné une veine de mysticisme qu'explique, surtout en ses dernières années, une vive piété échauffée par son génie poé-

1. *Bulletin*, t. XXIX, p. 160-168 (Rapport sur le concours).

tique. » En lisant certaines phrases de ses derniers écrits, on croit entendre Fénelon, dans ces mystiques élans qui le rendirent suspect à la rigide orthodoxie de Bossuet.

Relevant ailleurs le contraste que présente le portrait de Henri III dans les *Tragiques* et dans *l'Histoire*, M. Réaume a écrit cette page aussi belle que vraie : « Ne demandons pas la modération aux poètes vengeurs qui écrivent à l'adresse de la postérité, des *Tragiques*, des *Némésis*, des *Châtiments*. Horace, le sage Horace lui-même, semble excuser les violences d'Archiloque. Permettons à ces justiciers de s'enivrer en leur propre fureur, de dépasser dans leurs audaces Juvénal et Pétrone. Ne paient-ils pas d'ailleurs assez cher leur triomphante immortalité? Car le goût imprescriptible conserve ses droits. En méconnaissant cette loi, que la mesure est peut-être la seule véritable force, en oubliant que l'invective continue risque de fatiguer le lecteur et de discréditer le poète, ils savent, ces illustres et sublimes insulteurs, que s'ils enlèvent d'enthousiastes admirations, ils ne gagnent jamais le suffrage des délicats. Le groupe de Laocoon est un chef-d'œuvre : ces efforts désespérés, ces muscles tendus, ces visages contractés, cette effroyable agonie, en nous associant péniblement aux tortures de trois victimes, nous font admirer le génie de l'artiste; mais nous ne tardons pas à détourner les regards d'un pareil spectacle de douleur physique et morale. L'âme éprouve bientôt l'impérieux besoin de se reposer du tableau qui la trouble et remue trop profondément. »

C'est un piquant chapitre d'histoire littéraire qui termine le volume. D'Aubigné a eu le sort des vaincus; oublié des uns, méconnu des autres, de Bayle par exemple, et de l'excellent auteur de *l'Histoire de l'Édit de Nantes*, Élie Benoit, qui semblait digne de le comprendre. En voyant les vicissitudes qu'a traversées cette grande mémoire, et les phases d'oubli qui ont précédé pour elle un jour réparateur, on apprend à ne pas désespérer de la justice. C'est un honneur pour le protestantisme français de s'être de bonne heure associé aux légitimes revendications de Sainte-Beuve et de Michelet. M. Réaume fait partie de cette généreuse phalange qui compte plus d'un des nôtres, et son nom demeure profondément gravé sur le piédestal du monument élevé à d'Aubigné.

J. B.

RELATION DE LA COUR DE FRANCE EN 1690¹

Cette relation qui n'était pas absolument inédite puisqu'elle avait paru en partie dans un obscur recueil allemand, en 1781 et 1785, où elle avait passé inaperçue, mais qui, à cause de cela même, devait être considérée comme inconnue, vient d'être publiée pour la Société de l'Histoire de France par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut, d'après un manuscrit de sa collection qui a sans doute appartenu à l'un des membres de la famille Spanheim. On sait que ce diplomate était non seulement protestant convaincu, mais qu'il descendait par sa mère et sa grand'mère de réfugiés huguenots, et qu'à l'époque de la Révocation il fut à Paris l'agent de l'électeur de Brandebourg où il put faire passer un grand nombre de réfugiés. Nous ne dirons rien de sa famille sur laquelle le *Bulletin* a publié (t. XII, p. 96 ss.) une notice étendue que complète l'Introduction de la *Relation*, consacrée par M. Schefer surtout à la carrière politique d'Ezéchiel. Relevons-y toutefois deux points de légère importance. Le « ministre protestant professeur de théologie à Orléans » (p. II) dont la fille Renée épousa le grand-père d'Ezéchiel, Wigand Spanheim, s'appelait Daniel *Toussain*² et non Tossan, et était un des pasteurs français les plus remarquables du XVI^e siècle. et, d'après Haag (IV, 448), la Française qui devint la mère d'Ezéchiel Spanheim, s'appelait *Charlotte* et non Catherine du Port.

Bien que dans ces pages, Spanheim ne parle que le langage d'un homme politique, ses convictions religieuses ne laissent pas de se montrer çà et là, témoin ce passage caractéristique au sujet de la princesse palatine : « Il a plu à la Providence divine de confondre hautement les vues de la politique humaine dans le mariage de cette princesse. C'est qu'au lieu des suites avantageuses que l'Électeur son père avoit cru de trouver pour la sûreté de ses États et l'agrandissement de sa maison, et en sacrifiant d'ailleurs les intérêts de la conscience et de la religion, il est arrivé que ce même mariage en a causé la ruine totale et une désolation d'autant plus funeste et

1. Par Ezechiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, LVII et 462 pp. in-8, Paris, Renouard, 1882.

2. Voy. plus haut, p. 210 ss., deux lettres inédites de Daniel Toussain.

mémorable à tous les siècles, qu'il a été le flambeau fatal qui a allumé ces feux malheureux qui ont embrasé et réduit en cendres la plus belle province d'Allemagne et le palais même où cette princesse avoit pris naissance et où son mariage et son changement de religion avoit été agréé ou résolu par le même Électeur son père » (p. 65).

C'est, du reste, plutôt par les réflexions et les appréciations que par les faits inédits que se distingue la *Relation*. Aussi bien elle ne fut écrite, à la demande de l'électeur Frédéric III, que pour donner une idée complète et vraie de ce qu'étaient la cour et le royaume de France pendant les neuf années que Spanheim y passa (1680-1689) et ce tableau, il le traçait en 1690, en vue « de la guerre de l'Empire, de l'Angleterre de l'Espagne et des Provinces-Unies avec la France ». Il ne se préoccupe donc guère des faits et des détails, bien qu'il en cite, de mémoire, un grand nombre dont M. Schefer est parfois obligé de rectifier les dates, mais il cherche avant tout à rendre l'impression que lui ont laissée les personnes et les choses. Les dépêches qu'il adressait à l'Électeur pendant sa mission, et auxquelles il renvoie souvent, devaient servir, dans sa pensée, de pièces justificatives à sa relation, et il n'est pas douteux que l'historien de la Révocation et du Refuge y trouverait de nombreux et utiles renseignements.

Tel qu'il est, toutefois, ce livre sera lu avec fruit, car il a été écrit par un diplomate savant, d'un jugement intègre et souvent profond, qui ne se laissa ni éblouir, ni séduire par les apparences et qui, de bonne heure, sut discerner, sous le faste et la gloire du grand règne, les symptômes de la décadence et de la ruine. Ce qui nous y a le plus frappé, c'est l'opinion de Spanheim sur les auteurs et exécuteurs de la Révocation. On a souvent pensé que ce crime ne put être commis avec tant de cruauté et de persévérance que par des gens convaincus de travailler, sinon dans l'intérêt de l'État, du moins dans celui, plus important à leurs yeux, de la religion qu'ils croyaient seule vraie. Cette illusion disparaît à la lecture de la *Relation*. En ce qui concerne Louis XIV, elle attribue la révocation à deux causes : « l'une de la gloire du roi qu'on a su intéresser à résoudre et à exécuter une entreprise qui paroissoit au-dessus des forces royales et de toute apparence d'y réussir, et aussi à en faire la plus grande et la plus éclatante action de son règne ; l'autre, d'un

zèle aveugle, prévenu par de fausses idées et intéressé à s'en faire un mérite devant Dieu, capable même de contribuer à l'expiation de ses crimes passés » (p. 28). Toutes les autres personnes qui se distinguèrent par leur acharnement contre les huguenots, depuis Mme de Maintenon, jusqu'aux ecclésiastiques eux-mêmes, ne paraissent préoccupées dans cette affaire que de plaire au roi qui l'avait entreprise et décidée. Ainsi, Mme de Maintenon « a tout sacrifié au penchant du roi et à la résolution qu'il en avait prise de longue main » (p. 24). On voit que Spanheim, qui n'ose même pas affirmer le mariage du roi avec sa maîtresse ¹, ignorait le complot que nous a révélé Languet de Gergy et où Mme de Maintenon et le roi n'apparaissent que comme des instruments dans les mains du clergé et des jésuites (Voy. *France prot.*, 2^e éd., I, 531, et *Encyclopédie des sciences rel.*, V, 176). Mais si Spanheim devait se tromper sur un point tenu aussi secret, ses appréciations paraissent exactes en ce qui concerne les autres acteurs de cette lugubre comédie : Le Tellier « se laissa entraîner soit par complaisance aveugle envers le roi, soit par les préjugés que le temps était venu de ne souffrir plus qu'une religion dans le royaume » (p. 182). M. de Seignelay « trouva encore un autre endroit pour appuyer sa faveur et sa considération auprès du roi : c'est d'appuyer dans le ressort de son département de secrétaire d'État, comme entre autres de Paris, qui en étoit... l'affaire des prétendues conversions des gens de la Religion et y contribuer tout ce qui pouvait dépendre de ses ordres »... Il poussa le zèle jusqu'à reprocher à Spanheim lui-même de cacher des réfugiés dans sa maison, pleine de leurs hardes, et d'y avoir fait enterrer « la marquise de Villarnou, femme du frère aîné de M. d'Aussonne » (voy. p. 227 ss.). Phelypeaux de la Vrillière dont le secrétariat d'État comprenait « les affaires générales de la religion réformée en France... ne manqua pas de s'y conformer aux intentions du Roi, qui allaient à la ruine et à la destruction totale de la religion réformée en France » (p. 238 ss.). Le père La Chaise était d'un « esprit doux, traitable et modéré » (p. 251), mais l'intérêt de la Société de Jésus le fit entrer « dans les engagements du roi à détruire la religion réformée dans son royaume » (p. 253). Il chercha, du reste, à convertir Spanheim et délivra, sur sa requête, « un gentilhomme fran-

1. Voy. à ce sujet, les affirmations si précises de Saint-Simon dans son *Parallèle*, 1880, p. 80.

çois de la Religion, de ses parents » (p. 258). Le cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne, « tâcha même de détourner la persécution dans la province du Languedoc par les remontrances qu'il fit au roi de la ruine qui en arriveroit à cette province; mais à quoi il y trouva le roi inflexible » (p. 262). L'évêque de Grenoble, Le Camus, « se déclara même contre les communions forcées auxquelles on vouloit obliger les nouveaux convertis » (p. 267). Enfin Bossuet « ne chercha qu'à augmenter (sa réputation) dans la grande affaire de la conversion des gens de la Religion, d'affecter là-dessus des conférences, de faire et d'en publier ensuite des triomphes imaginaires (*sic*)... Il ne se contenta point de continuer à plaider ou à pallier la doctrine de l'église romaine par ses écrits... mais il eut même la complaisance ou la bassesse d'y nier ou de déguiser hautement des faits d'ailleurs aussi notoires et palpables que ceux des traitements cruels et des barbaries qu'on employa pour opérer les susdites conversions. C'est encore dans cette même vue de rendre odieuse la doctrine de la religion protestante et des premiers réformateurs, *luthériens* ou *calvinistes*, comme il les appelle, qu'il entreprit et publia un assez gros ouvrage, et dont il voulut me régaler, où il prétend étaler les variations des protestants dans la doctrine... On ne peut qu'y apercevoir un grand air de confiance dans la manière et dans le tour qu'il y donne, une hardiesse et une présomption égale répandue dans tout le corps de l'ouvrage, et tout l'emportement même d'un auteur qui ne se croit plus en droit de garder aucunes mesures avec le parti qu'il combat et qu'il juge aux abois par l'état où la force venoit de le réduire en France » (p. 274 ss.). N'est-ce pas le cas de conclure, mais dans un sens différent de celui où cette affirmation a été parfois formulée, que la religion ne fut pour rien dans l'affaire de la Révocation¹ !

1. Voici une partie des paroles de saint-Simon sur le même sujet (*Parallèle* 1880, p. 312). « La piété et la gloire du Roy y furent également surprises. Tandis que les catholiques mesmes les moins éclairés gémissaient des sacrilèges innombrables où les pillages et les tourments qu'éprouvaient les hugenots dans leurs corps et dans leurs biens, se laissoient entraîner; et que les Puissances catholiques ne regardèrent cet étrange spectacle que comme un trait de politique pour déraciner et pour exterminer à jamais de la France une secte qui y avoit si longtemps et si dangereusement formé tant de troubles, les Puissances protestantes ne purent voir qu'avec frémissement que la foy de ce célèbre édit si souvent affoiblie sous ce règne, n'avoit esté gardée que jusqu'au moment

On voit par ces citations que nous aurions pu aisément multiplier que les lecteurs du *Bulletin* tireront grand profit de ce volume, pourvu d'une excellente table, et que M. Schefer a publié avec le plus grand soin.

N. WEISS.

CORRESPONDANCE

UNE LETTRE AUX CURÉS

DU DIOCÈSE DE MONTPELLIER EN 1685

Monsieur le Rédacteur,

La lettre que je vous transmets m'a été communiquée par M. de la Pijardière, archiviste du département de l'Hérault. Elle est imprimée et fut expédiée au nom de l'évêque de Montpellier, M. Charles de Pradel, par son secrétaire, M. Beros, à tous les curés du diocèse.

A Montpellier le 11 août 1685.

Monsieur,

Monseigneur ayant été averti par plusieurs personnes, qu'une plus longue sécheresse causerait une grande stérilité, pour éviter un mal dont tout son Diocèse est menacé, il a résolu de recourir à Dieu par les prières, et pour cet effet, il vous ordonne de dire à toutes vos messes, l'*Oraison pour la pluie*, et chanter aux Fêtes et Dimanches après vespres, et aux jours de travail sur le soir l'Antienne, *Domine Rex Deus Abraham*, le verset *Rorate*, et la même *Oraison*, et de faire la procession pendant trois jours de Feste ou Dimanches suivans la réception de la présente, aux stations où vous

qu'on avoit cru pouvoir tenter impunément la destruction des huguenots en France et l'exécuter de la manière la plus cruelle et la plus odieuse. »

avez accoutumé d'aller en temps des Rogations où vous chanterez les susdites prières; Monseigneur vous ordonne encore d'envoyer incessamment un Rolle en trois colonnes de tous les huguenots de votre paroisse; sçavoir une des familles où vous mettrez l'homme et la femme, l'autre des enfants au-dessus de quinze ans, et la troisième des enfants au-dessous du même âge, Mondit Seigneur a besoin dudit Rolle avant le 18 du courant. Je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

BEROS.

Cette lettre curieuse par le mélange des sujets qu'elle traite, offre aussi de l'intérêt au point de vue historique.

Le 11 août, deux mois avant la révocation de l'Édit de Nantes, l'évêque déclare qu'il a besoin de la triple liste qu'il réclame, avant le 18 du courant. On ne peut douter que M. de Pradel n'eût l'intention de faire servir les renseignements qu'il réclamait à la rigoureuse exécution de l'arrêt qui se préparait. Son zèle convertisseur ne laisse aucun doute à cet égard. On sait qu'il avait fondé à Montpellier la congrégation de la *Propagation de la foy* dont nous avons redit l'histoire (*Bulletin*, année 1880, p. 339 et 385). C'est lui qui avait sollicité à la Cour la démolition du grand temple de Montpellier et qui avait fait un voyage à Toulouse pour l'obtenir du Parlement¹, « d'où il revint avec un arrêt du Parlement qui ordonnait de faire abattre le seul temple qui restait aux protestants de Montpellier. »

Un moment, la lettre que nous venons de reproduire avait fait naître en nous l'espérance de mettre la main sur les réponses des curés à l'évêque, et de parvenir ainsi à dresser la liste, à peu près complète, de tous les protestants du diocèse, à cette époque. Les plus grandes facilités nous ont été données pour faire des recherches, mais rien n'existe et n'a peut-être jamais existé. Le seul moyen d'arriver à des résultats, toujours inférieurs à la vérité, consiste donc toujours à faire l'addition de ceux qui partirent et de ceux qui restèrent, des émigrés et des nouveaux convertis. Mais parviendra-t-on jamais à les connaître tous?

Ph. CORBIÈRE.

1. « Il fit un voyage à Toulouse », dit d'Aigrefeuille (*histoire de Montpellier*, t. II, p. 185).

LA TOLÉRANCE EN 1785

Je profite de l'occasion pour vous envoyer une pièce qui m'est dernièrement tombée dans les mains, par hasard. Elle n'est pas très ancienne ; mais c'est précisément cela qui lui donne quelque prix. C'est une preuve de plus du peu de liberté dont on jouissait, même à la fin du XVIII^e siècle, quatre ans avant la Révolution, dans un coin de la France où la persécution ne paraît pas avoir été aussi violente qu'en d'autres provinces. Le nouveau converti de Marsauceux qui est dénoncé par son curé comme trop peu zélé catholique, doit être, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, un homme qui avait épousé une catholique des environs de Versailles, et qui avait dû pour cela faire acte de catholicisme. Mais il est difficile d'affirmer le fait, le nom de *Debu* étant très répandu à Marsauceux. Il y a en ce moment dans cette paroisse 25 électeurs religieux de ce nom-là (par conséquent au-dessus de trente-ans).

Agréez...

JEAN BIANQUIS, pasteur.

Nous, curé de Mézières en Drouais, soussigné certifions que le nommé Étienne Debu habitant de Marsausseux, hameau de cette paroisse, où il demeure perpétuellement, n'y fait aucun acte de la religion catholique apostolique et romaine, depuis qu'il l'a embrassée par l'abjuration des erreurs de Calvin qu'il a faite en l'Église des R. P. Recollects de Versailles le 6 février 1784. De retour en cette paroisse, et en son domicile après la dite abjuration, il passa plusieurs jours (vingt-quatre) de dimanches et de fêtes d'obligation, sans assister ni à la messe ni à aucun des offices de l'Église. Pourquoi nous le mandâmes lors par-devant nous, et lui demandâmes pour quelle raison il ne remplissoit pas le devoir de la sanctification de dimanches et fêtes par l'assistance à la messe, conformément à l'obligation qu'il venoit d'en contracter par son abjuration, qui nous avoit été adressée de Versailles et que nous avions retenue entre nos mains ; à cette demande le dit Debu ne nous alléguait que les raisons les plus frivoles et les plus pitoiables. Néanmoins après les remontrances de notre part il a assisté trois ou quatre fois au plus à la messe paroissiale en cette église et environ autant de

fois à la messe basse ou dernière messe, à sept heures du matin dans l'hiver de la dite année 1784. Mais il ne s'est présenté en aucune façon, ni pour la pâque de cette dernière année, ni pour celle de la présente année 1785, et il peut y avoir actuellement quatorze à quinze mois que le dit Debu n'a assisté ni à messe, ni à vêpres, ni à aucun office divin en l'Église de cette paroisse. Ce que nous serions en état de prouver, s'il en était besoin par le témoignage de tous les catholiques les plus gens de bien et les plus assidus à tout le service divin de leur paroisse dimanches et fêtes pendant toute l'année. A Mézières en Drouais, le 14 juillet 1785.

MAMEIN, curé de Mézières.

A M. LE DIRECTEUR DE « L'ÉVANGÉLISTE »

7 mai 1883.

Cher monsieur,

L'*Évangéliste* du 27 avril a consacré aux *Mémoires de Louis de Marolles* un article très sympathique, dont l'auteur signale, comme m'ayant échappé, une lettre que j'ai partiellement citée p. xii de la Préface.

« Quand j'ay appris, mon cher ami, que Dieu avoit pourvu à ma femme et à mes enfants, je vous avoue que je n'ay plus senti ni chaînes ni douleurs. En un mot je me suis trouvé en cet état que j'ai cru n'avoir plus rien à demander à Dieu. Si je meurs sous la croix, je partirai de ce monde content et sans inquiétude » (Mœrikofer, *Histoire des réfugiés en Suisse*, p. 372).

Je suis heureux d'ajouter que ce précieux fragment n'a pas passé inaperçu, car il a fourni une citation à M. le pasteur Viguié dans son éloquent discours du 5 novembre dernier, pour la fête de la Réformation, au temple de l'Oratoire.

Agrérez mes meilleurs compliments.

JULES BONNET.

N. B. Le *Répertoire* paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin. Lisez dans le dernier n°, p. 191, l. 12, *Romeyer* près Die; et l. 19, *Cambovine*, au lieu de *Comboulive*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CASSIODORE DE REINA¹

Le traducteur de la Bible en espagnol n'était pas au terme de ses déceptions et de ses mésaventures. En quittant Francfort, c'est à Bâle que se rendit Cassiodore, mais là, nouveau contre-temps; Simon Sulzer n'autorisa point l'impression, parce qu'il ne connaissait ni la langue, ni même l'auteur. Ce dernier pria alors Conrad Hubert et Jean Sturm, directeur du Collège (28 octobre 1567), de lui envoyer une recommandation pour Sulzer. La réponse se fit attendre. Retourné à Strasbourg, Cassiodore y tomba malade, et à peine entré en convalescence que lui arrivait de Bâle l'annonce de la mort de son imprimeur Jean Oporin, nouvelle doublement fâcheuse puisque pour l'impression commencée il lui avait payé d'avance 500 florins, et qu'Oporin ne laissait que des dettes. Des amis

1. Voir dans le *Bulletin* de l'an dernier (p. 385) la première partie de cette étude.

de Francfort vinrent heureusement au secours de l'œuvre et adressèrent à Strasbourg l'argent nécessaire pour la continuer : l'hiver était si rigoureux et la santé de Cassiodore encore si éprouvée qu'il dut charger de ce recouvrement ses amis Hubert et Sturm (1568). Ses violentes douleurs de tête, ses continuels accès de fièvre ralentissaient l'impression. En mai 1569 on n'avait pas encore atteint les Actes des Apôtres, et la version même était incomplète à partir de la deuxième épître aux Corinthiens. Il avait espéré acquérir un exemplaire de la version de *Francisco de Enzinas* ou de celle de *Juan Pérez* et la réimprimer après correction, mais elles étaient déjà toutes deux si rares¹ que, dans l'impossibilité de se les procurer, il dut se résoudre à faire la traduction entière. De plus les ressources matérielles lui manquaient; il lui fallait au moins 250 florins, et il n'avait pas reçu un denier de l'héritage d'Oporin, malgré toutes ses réclamations au sénat de Bâle.

Pélayo ignore comment il surmonta ces difficultés : toujours est-il que, le 14 juin, il donne à ses amis la bonne nouvelle qu'il a reçu « la dernière feuille de la Bible », et il leur demande s'il conviendrait de la dédier à la reine d'Angleterre, avec une préface de Jean Sturm. Enfin les deux mille six cents exemplaires sont sortis de presse; Sulzer et Coccius recommandent la Bible, l'université de Bâle se fait un honneur de l'agréer en témoignage de gratitude et de respect perpétuels; le sénat décrète de la répandre; l'imprimeur Thomas Guérin reçoit d'universelles louanges et Cassiodore peut, sans empêchement aucun, expédier à Strasbourg, le 6 août 1569, par l'intermédiaire de Bartholomé Vesacetud, quatre grands tonneaux remplis des saints livres. Hubert devait les garder, dans un but convenu; sans doute pour être introduits en Flandre et de là en Espagne.

1. La première version avait paru en 1543 à Anvers, la seconde en 1556 à Venise.

Herzog (*Real Encyclopédie*, XIII, 110) suppose que ni le Nouveau Testament d'Enzinas, ni l'Ancien Testament de Cyprien de Valera, ni la Bible de Cassiodore n'ont trouvé le chemin de l'Espagne. Leur rareté ne prouve-t-elle pas le contraire? Ces nombreux martyrs espagnols, sortis du sein du peuple, ignorant toute langue étrangère, n'ayant jamais quitté le sol natal, comment auraient-ils si bien su par cœur leur Bible, tant le Nouveau que l'Ancien Testament, si ces versions n'avaient pénétré dans la péninsule? Herzog lui-même constate le succès de Julien Hernandez de Villaverda et d'autres dans la propagation de la Bible espagnole et la formation de petites communautés évangéliques, non plus seulement à l'étranger, à Anvers, Londres, Lyon, au Palatinat, dans la Hesse, à Francfort ou en Italie, mais à Séville, à Valladolid, à Saragosse, Huesca et Balbastro. « Cassiodore, dit-il, était le centre de ce mouvement espagnol évangélique; » rôle vraiment noble et grand.

Plusieurs bibliothèques publiques possèdent ce beau volume¹ intitulé *Biblia in lingua Castellana*, paru en 1569 sans indication de lieu et avec les seules initiales C. R. à la fin de l'avertissement au lecteur. On la désigne sous le nom de *Bible de l'Ours*, l'emblème de la première page représentant un ours suçant le miel d'un arbre auquel est attaché un marteau qui le menace, avec le passage d'Isaïe « *la Parole de notre Dieu demeure éternellement.* »

Deux extraits, en latin et en espagnol, des décrets du Concile de Trente, placés au verso et tout à fait étrangers à la Bible de Cassiodore elle-même, étaient destinés à la recommander à ceux qui se contentent des garanties du titre sans approfondir le contenu.

1. Entre autres celle de Berlin et celle du Protestantisme français à Paris; ce dernier exemplaire, don de M. le pasteur Nogaret, a été recueilli par lui dans les environs de Bayonne, aux portes mêmes de l'Espagne. — Une autre édition, la plus répandue, est celle de la Bible polyglotte d'Elias Jeutner (N. T.), Nuremberg 1599; elle en forme la seconde colonne.

La préface latine comprend quatorze pages : elle est ornée de deux grands tableaux, la vision d'Ézéchiel et la punition du roi de Tyr. L'avertissement aux lecteurs, en espagnol, aussi en quatorze pages, explique pourquoi l'auteur n'a pas suivi en tout la version latine. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

Quoique l'autorité de cette version soit grande à cause de son antique origine, on peut excuser les nombreuses erreurs qu'elle contient en s'éloignant entièrement en mille et mille occasions de la vérité du texte hébreu. Nous nous sommes approchés de ce texte autant que possible, puisque sans contredit aucune version n'est autorité première, en suivant communément la traduction de Santes Pagnino qui, de l'avis de tous les hébraïsants érudits, est jusqu'à aujourd'hui la plus pure. Dans les passages obscurs nous n'avons reconnu l'autorité ni de cette version ni d'une autre, mais nous avons recouru au texte hébraïque lui-même. Pour satisfaire tous les goûts nous avons ajouté en marge, aux passages les plus importants, les interprétations que nous n'avions pu mettre dans le texte ¹, afin que le lecteur prenne celle qui lui plaira le plus, quand la nôtre ne le contentera point ². »

Servet ayant publié et commenté le premier la Bible de son docte ami Santes Pagnino, on se demande si Cassiodore a suivi ses interprétations. J'incline à croire le contraire et même qu'il n'a pas eu cette édition sous les yeux ³. Il ne se dissimule point du reste qu'il a des erreurs dans sa propre version « mais, dit-il, aucune ne sera telle qu'elle doive nous mériter, de la part d'un jugement sain, le titre de corrupteur de la sainte écriture; la charité défend de si prompts condamnations; il vaudrait mieux prendre plus grand souci de la concorde chrétienne. »

Sur un autre point, celui de l'exégèse de l'Ancien Testa-

1. On trouve à Genève : *Annotiones Cassiodori in Isaiam* (Portefeuille 197 a. a. 2).

2. Cette Bible a été publiée avec des corrections de C. de Valera, le N. T. à Londres 1596, le tout à Anvers 1602.

3. Il est superflu de remarquer que le passage I Jean v, 7 ne manque pas dans la Bible de Cassiodore, avec renvois en marge à Matth., III, 17, Jean, I, 32, et Jean, v, 35.

ment, il se range du côté de Servet qui avait beaucoup étudié les rabbins et préféré parfois leur interprétation à celle de l'Église, comme grammaticalement plus correcte. De même, Cassiodore suit souvent la version publiée à Ferrare par des Juifs, « non pas, dit-il, qu'elle s'approche plus de la vérité, mais parce qu'elle nous donne la signification naturelle et première des vocables hébraïques et les différences des temps dans les verbes, malgré son défaut de renfermer de grandes erreurs introduites par les Juifs en haine du Christ, spécialement dans les prophéties messianiques, et d'avoir laissé beaucoup de choses inintelligibles et ambiguës. » Il avait eu soin de ne rien omettre des textes hébreu ou grec et de n'y rien ajouter : les additions nécessaires pour accentuer le sens ont été signalées par des caractères distincts ou des parenthèses; on les trouve surtout, ainsi que des variantes, dans le livre de Job, les Psaumes, les livres de Salomon, les histoires de Tobie et de Ruth. Il avoue n'avoir pu se servir de la version syriaque du Nouveau Testament, parue la même année que sa Bible.

Pelayo nous fait observer qu'il a conservé dans son texte le mot de *Jéhovah*, quoique les Hébreux ne le prononcent jamais : il désigne par *Concert*, *Pacte*, *Alliance* ce que les Septante et la Vulgate appellent *Testament*. Les notes marginales dont l'ouvrage est rempli ne sont que des interprétations de mots, les notes doctrinales sont réservées pour une étude particulière. Enfin, il place en tête des chapitres de longs sommaires qui montrent la corrélation des faits et des idées. D'après Richard Simon qui loue fort son travail, les notes sont presque toujours empruntées à la Bible zwinglienne, à Léon Juda et aux anciennes Bibles de Genève : il resterait à examiner s'il n'a pas travaillé sur celle de son ami Castalion, parue en 1554.

Sa Bible étant destinée au pays de l'inquisition et de l'autocratie, Cassiodore, qui avait appris à se faire tout à tous, s'oublie dans son Admonition au lecteur jusqu'à proposer une

mesure étrange. Il veut que les rois et pasteurs chrétiens, les universités et les églises commandent une nouvelle Vulgate latine pour les écoles et une dans la langue de chaque pays. Il leur conseille d'imposer ces versions de haute autorité et sous les peines les plus graves, ainsi que d'en donner le privilège et le monopole à un seul imprimeur. Il néglige, il est vrai, de dire que c'est à lui que l'on confiera le soin des versions espagnole, française et anglaise, que c'est son imprimeur qui jouira du monopole de la vente : mais il établit que le nombre des exemplaires à vendre chaque année sera décidé à l'avance par le synode ou concile. On le voit, Reina est resté espagnol quand même : dans la préface, il s'appelle toujours catholique, et il préfère dédier l'ouvrage à « tous les princes de l'Empire et de l'Europe », que de le déposer aux pieds de la reine si peu aimée de l'Espagne.

L'impression de la Bible étant terminée après douze années de labeur, Cassiodore, dont les lettres sont datées de Bâle, depuis le 28 octobre 1567 jusqu'au 8 décembre 1569, retourna à Strasbourg au commencement de 1570. Il s'y lia intimement avec le ministre Matthias Ritter et s'occupa avec son ami Conrad Hubert d'une édition complète des œuvres de Martin Bucer, dont le célèbre Jean Sturm devait écrire la préface biographique. Dans un commentaire sur le iv^e chapitre de l'Évangile selon saint Mathieu, sous le titre : *De periculis piorum ministrorum verbi in tempore cavendis*, il louait publiquement Simon Sulcer et Ulric Coccius de l'avoir soulagé dans une grave maladie, d'avoir consolé sa femme, « fort habile dans toutes sortes d'ouvrages de son sexe », et d'avoir aidé sa pauvre famille à se nourrir dans cette ville d'une manière honorable.

Il ne resta à Strasbourg que six mois au plus, sa lettre du 7 août 1570 étant de nouveau datée de Francfort. Il paraît vraisemblable qu'à partir de cette époque il résida dans cette cité où il jouissait de la bourgeoisie, droit dont il se prévaut partout, dans la dédicace de ses livres, dans ses lettres et dans

sa polémique. C'était le seul lieu sûr pour le pauvre fugitif.

Les archives de l'église française contiennent deux déclarations et une lettre de lui datées de 1571. La confession de foi strasbourgeoise du 24 mars 1565 avait dû être une apologie, et fut le point de départ d'innombrables attaques. Le 28 janvier 1566, il en avait écrit l'explication que l'on conserve à la bibliothèque de Genève. Elle ne servit de rien, et cinq ans plus tard, il dut se défendre encore du crime d'avoir été un jour, à côté de Martin Bucer, le champion de la concorde. Il s'agissait pour lui maintenant d'expliquer nettement et dogmatiquement ces trois points, difficiles entre tous à définir : le mode de la présence du Christ dans la Sainte-Cène, le mystère de son ascension au ciel, et celui de sa « session à la dextre de Dieu son Père ».

Ici encore, Cassiodore se soumet entièrement aux trois symboles œcuméniques et rejette toutes erreurs et hérésies « à iceux contraires, principalement touchant l'unique essence de Dieu et Trinité des personnes »... Il n'aimait pas l'échafaud... Il approuve formellement en tout *la Confession de Foy des Eglises réformées de France*, et promet de la signer à Francfort, comme il l'a déjà signée autrefois. Il s'est donc refait calviniste. Il affirme sur le premier point qu'en usant d'expressions nouvelles il n'a nullement eu l'intention de rien innover ou changer, soumet son interprétation sur le second au jugement de l'Église et fidèles docteurs d'icelle et pour le dernier se défend de participer aux doctrines des ubiquitaires. « Au jugement de l'Église du Seigneur, dit-il en terminant, je soumetts ma personne et tous mes écrits. » Cette confession, signée de sa main à Francfort, le 12 juillet 1571, fut déclarée pure et conforme à la parole de Dieu, par les ministres du saint Évangile en l'Église française recueillie en cette ville, et revêtue également des signatures de Salvart et de Banos.

Par la seconde déclaration, en date du 22 novembre 1571, Cassiodore de Reina, « Espagnol, ministre de la parole du

Seigneur, par le passé, de l'église des Espagnols à Londres, bourgeois à présent de la ville de Francfort, » s'efforce de mettre à néant l'accusation d'immoralité par laquelle ses adversaires avaient cherché à le flétrir. Assurant avoir donné satisfaction suffisante à ceux qui la lui ont demandée, regrettant que son innocence ne soit pas encore déclarée par la sentence d'un juge compétent, il proteste une fois de plus devant Dieu, juge des vivants et des morts, qu'il s'agit d'une pure calomnie, qu'il est innocent de fait et de volonté. Les ministres et diaeres avaient exigé cette protestation avant de l'admettre à la Cène du Seigneur. Après l'avoir entendue, son admission fut prononcée contre l'avis d'une minorité, qui en référa immédiatement avec plaintes au jugement de Théodore de Bèze.

Prévenu de ces intrigues nouvelles, Cassiodore, de son côté, s'adressa le 21 décembre 1571, à de Bèze pour lui offrir « la réconciliation ». Il lui a déjà envoyé ses écrits et sa réponse aux calomnies de ses adversaires; il pense n'avoir rien à y ajouter. Les erreurs dogmatiques, il les a repoussées déjà dans sa confession strasbourgeoise, dans sa lettre à l'Église italienne, dans ses écrits à de Bèze lui-même : « Ou bien ces diligences-là vous avaient satisfait, alors c'était à vous de me démettre de la mauvaise opinion en laquelle vous m'aviez mis envers ceux de Strasbourg et ailleurs : ou bien elles ne vous avaient pas satisfait, alors votre devoir était de poursuivre en la bonne œuvre de mon instruction, non point me laisser là, pourrissant en la diffamation faite comme d'un homme totalement et ouvertement gâté. » Quant à sa vie, il allègue le bon témoignage que Dieu lui donne en sa conscience; sa vie a été assez longue, assez découverte pour être connue; ses calomniateurs se sont dévoilés comme de vrais espions de l'inquisition; ils en ont charge et salaire, et pour jouir de ce salaire promis, ils se sont départis l'un en Espagne et l'autre à Bruxelles : « Ces papiers-là de leurs dépositions » sont les témoignages patents de leur mensonge.

Il ne comprend pas pourquoi Th. de Bèze les a gardés si soigneusement jusques à maintenant « sans me requérir à moi de rien », et maintenant les a envoyés par deçà « sous le titre de mon procès ». Il ne désire autre chose que d'avoir « une adverse partie à qui m'adheurer et principalement en un lieu de justice ». Le priant de lire les dépositions de ces adversaires et sa confession au Consistoire de Londres, il lui en promet une copie collationnée par le Consistoire de Francfort. Enfin, il se plaint d'un sieur de Saules et d'autres Genevois, venus pour la foire, qui l'ont décrié chez le ministre M. Banos et chez d'autres de ses amis. Que ne l'ont-ils attaqué plutôt ouvertement devant toute l'Église? « Aucuns de mes amis, se ressentant en partie de mon injure, se sont avancés beaucoup plus de ce que j'eusse demandé d'eux. » Avant tout, il désire être rétabli en l'affection tant de fois signifiée, et il signe : « Le tout vostre, prest à vous fayre tout plaisir et service, Cassiodores Reynius ¹. »

Cette lettre est une infraction à la réconciliation promise, dirent ses ennemis. Devait-il donc se laisser injurier sans répondre? Mais Théodore de Bèze, peu satisfait de la réplique, exprimait le 25 décembre sa surprise de l'admission de Cassiodore à la Sainte-Cène sur sa seule protestation. Le 9 mars 1572, il lui reproche amèrement d'avoir fui honteusement d'Angleterre sans s'être d'abord disculpé; il l'autorise, non à garder les originaux des accusations, mais seulement d'en prendre copie, et il termine en déclarant qu'il ne veut plus être importuné de ses lettres.

Cassiodore ne cessait point cependant de publier les fruits de ses méditations religieuses. En 1573 parurent les *Annotationes in loca selectiora Evangelii St Johannis*² : dans la dédicace à Jean Sturm, il avoue qu'il n'a pas honte, quoique vieillard, de nourrir sa nombreuse famille par le pesant et

1. La copie de ces trois documents est due à l'obligeance de M. le pasteur E. Robert, de l'église réformée française de Francfort.

2. Pelayo cite encore un Commentaire sur Saint Matthieu.

dur labeur de ses mains¹. Nous possédons une lettre de lui à Hubert datée de Francfort, le 12 avril 1574. Pelayo ignore où il a séjourné pendant les quatre années suivantes : nous pensons que c'est dans la cité qui l'avait honoré de sa bourgeoisie, et que, retiré des affaires publiques, il préparait, dans les loisirs de son travail manuel, de nouvelles productions littéraires. Le 20 octobre 1578, il partit pour Anvers (voir sa lettre du 6 novembre).

HENRI TOLLIN.

1. La dédicace de la Bible espagnole offerte au Sénat pour la Bibliothèque publique de Francfort serait-elle la sollicitation voilée de son indigence?

DOCUMENTS

LETTRES DE TH. DE BÈZE A NICOLAS PITHOU

SIEUR DE CHANGOBERT, ET A SON FRÈRE PIERRE PITHOU

Le *Bulletin* a publié (t. XI, p. 266-270) plusieurs lettres de Th. de Bèze à Nicolas Pithou, sieur de Changobert, et avocat au siège présidial de Troyes. Les onze lettres suivantes conservées au tome 104 de la collection Dupuy, et touchant moins à la politique, qu'à des sujets littéraires et religieux, compléteront, à quelques égards, ce premier dossier. Sur la famille Pithou, voir l'article de la *France protestante et le Protestantisme à Troyes* de M. le pasteur Recordon, in-8°, 1863.

I

Genève, 22 mai 1565.

Monsieur et frère, suyvant ce que m'avez escrit, nous envoyons par dela un bon personnage¹, et tel qu'a mon advis les plus difficiles auront occasion de s'en contenter. Je vous prie outre ce que i'escry à Mosieur Sorel affin qu'il soit cognu de l'église, que preniez la peine de le conduire et introduire come verrez estre besoin, et que moyenez quoy qu'il y ait, a ce qu'il ait occasion de s'encourager en l'œuvre du Seigneur. Quant aux nouvelles de deça, graces à Dieu, nous somes en paix et bon repos, suyvans nostre train acoustumé. J'ay dressé quelques nouveaux Testamens que ie pense estre desia divulguez par tout². Sans cela ie vous eusse envoyé des petits. J'ay veu quelque traicté latin d'un que ie pense estre vostre frere, où il expose plusieurs passages des anciens autheurs³. C'est un labour

1. En marge : M. Jaques des Frons.

2. C'est le N. T. grec-latin de 1565.

3. On ne sait de quel ouvrage du grand juriconsulte Pierre Pithou, frère de

qui me plaist bien, et vous prie quel qu'il soit me recomander a luy. Si nous avions trouvé par deça deux personages d'érudition et de bonne volonté pour lire en droict, ie croy que les Seigneurs de ce lieu leur bailleroient bon party. Je n'ay pas charge d'en escrire. Mays par occasion ie vous en ay bien voulu mander ces mots, affin que si vostre parent nous y pouvoit donner adresse, il vous plaise m'en escrire un mot a vostre commodité. *Les longs delays desquels on a usé en plusieurs lieux a m'envoyer mémoires, m'ont fait retarder iusques a maintenant l'ouvrage que savez : Mais j'espère bientost y mettre la main*¹. Priez s'il vous plaist le Seigneur pour moy, comme ie le prie qu'il vous conserve tous en sa sainte garde, m'estant recommandé a vos bonnes prieres. De Geneve, ce 22 de may 1565.

Votre entierement amy,

TH. DE BESZE.

Au dos : A *Monsieur, Monsieur Pitou.*
à *Troys.*

II

Copie de lettres envoyées peu après les premiers Edictz de la paix, pour l'église de Troys, touchant les jeux.

1566.

Tres cher frere ², ie vous prie et toute la Compaignie de par dela, ne prendre en mauvaise part si ie vous advertis franchement de deux poinets, auxquels il est plus que necessaire de pourveoir si vous voulez que le regne de Dieu s'avance au milieu de vous. L'un

Nicolas, il peut être ici question. Voir l'art. de la *France protestante*, t. VIII, p. 256.

1. Je souligne à dessein ce passage qui contient une évidente allusion à l'*Histoire ecclésiastique* publiée quinze ans plus tard, et à la façon dont elle fut composée par Th. de Bèze.

2. Cette lettre semble adressée à un des ministres de l'église de Troyes, peut-être à Jacques Sorel, qui avait quitté Genève pour retourner à son poste, l'année précédente. Il y mourut martyr en 1569.

est touchant ceste froideur, ou plustot ceste glace qui environne le cœur de plusieurs. L'autre est touchant les ieux de plusieurs sortes, auxquelz quelques uns s'addonnent par trop. Quant au premier il n'y a poinct de signe de mort plus dangereux, que le degoust de la doctrine de vie, apres l'avoir auttrefois savourée. Et pourtant ie supplie un chacun au nom de Dieu, de bien poiser la grace quy luy est faicte, à fin de considérer à l'équipotent que c'est qu'emporte sa malédiction. Car s'il est dit par la bouche du filz de Dieu que ceux de Sodome et de Gomorrhe en auront meilleur marché (si cela se doibt appeler marchandise) que ceux qui refusent la parole du Seigneur leur estant offerte, que sera-ce de ceux qui après l'avoir receue, s'en rendent indignes par leur paresse et mespris? Je vouldrois bien scavoir que telles gens pourront respondre à nos freres qui nous ont achepté par leur propre sang la liberté telle qu'elle est. Et sans aller plus loing, quant telles gens prendront la patience de considérer quels ils ont esté auttrefois quand au milieu des plus grandes persecutions le zele de la maison de Dieu les enflammoit de plus en plus, et ce qu'ils sont maintenant que les uns s'effarouchent d'eux mesmes, les autres se laissent vaincre aux tentations qu'ils avoient surmontées : ce sera bien merveilles s'ils n'ont honte d'eux mesmes, comme de ma part ie le désire de bon cœur, à fin qu'en se condemnans de bonne heure, ils ne soient iamais condemnez du Seigneur. Quant à l'autre poinct qui est des ieux, ie ne me puis assez esbahir comment en un estat si pauvre et calamiteux, oyants d'un costé tant de blasphemes contre Dieu, de l'autre tant de leurs pauvres freres affligez, et finalement tant de hurlemens des infidelles mesmes pressez de famine en toute indigence, il est possible qu'il y ait des hommes si stupides de penser maintenant à telles choses au lieu d'estre en prieres et larmes continuelles. Ie crain bien que le Seigneur en face bien-tost une conclusion telle qu'aux iours de Noé, de laquelle il est certain que les mocqueurs se trouverent les premiers surpris. Cependant nous scavons bien que l'Esprit ne pouvant toujours estre tendu, demande quelque recreation, et l'extreme severité est à condamner en cest endroit come en tous autres. Mais outre ce que le temps, comme ie dy, requiert plutost les larmes que les jeux, il fault user en ce fait d'une discretion d'autant plus grande, que l'experience nous monstre combien Sathan est subtil à nous ruiner à bon escient, sous

ombre de nous donner du passe-temps. Il y a donc des jeux du tout deffendus, comme ceux qui gisent entièrement en hazard, et qui n'apportent nul louable exercice du corps ny d'esprit, comme sont les dez, et les cartes, et tels autres jeux diffamez et condamnez par les lois civiles mesmes, pour ce qu'à la verité, quelque pretexte qu'on en puisse prendre, tels jeux ne sont qu'inventions pour attirer le bien d'autrui; et ne sert de rien pour excuser ce mal, le dire de ceux qui protestent qu'ils ne iouent par avarice. Car, quoy qu'il en soit, s'ils veulent dire ce que la conscience leur en iuge, ils confesseront que s'il n'y a perte d'argent pour les uns ny pour les autres, il ne laisse d'y avoir perte de ce qui est plus précieux que l'argent, c'est asseavoir du temps, qu'ils ne scauroient nier estre tres mal employé en telle chose, qui ne sert ny à l'esprit ny au corps; sinon d'autant que par une mauvaise coustume on prend plaisir a toute vanité, joinct qu'on scait assez quelle est la suite de tels jeux a l'endroit des plus saiges et moderez. Il y a un'autre sorte de jeux dont les uns concernent l'exercice du corps, les autres gisent en seule invention d'esprit, comme les eschees, [et] les autres sont meslez d'hazard et d'industrie, comme jeux de tablier et autres semblables. Et de ceux cy ie ne diray pas comme des autres, d'autant que le corps ou l'esprit, ou tous les deux ensemble en sont entièrement (?) comme soulagez; mais ie dirai qu'il faut avoir esgard à deux poinets principaux pour en bien user. Le premier, qu'on n'en face point mestier, attendu que ce n'est pas la qu'il faut que nostre esprit s'occupe, puisque Dieu ne nous a pas faicts pour iouer mais bien pour le servir, et pour aider a nostre prochain a bon escient. Le second que le tout soit tellement conduit que Dieu n'y soit deshonoré, ny le prochain endommagé en sorte quelconque. Voyla en bref ce que ie pourrai resouldre de ceste matiere, sur laquelle s'il y a quelcun qui me demande passage expres de l'escripture, ie le renvoye au commandement TU NE DÉROBERAS POINT, par lequel ie diray tousiours que ceux qui iouent pour gagner l'argent d'autrui tant soit petit, sont condamnez sinon qu'ilz me monstrent que le ieu soit une des manières par lesquelles Dieu ait ordonné qu'on puisse acquerir les biens du prochain, ce que ie ne pense pas que l'on me puisse iamais monstret. L'autre fondement est sur ce que toute l'Escripture condamne l'oysiveté, la vanité et tout ce qui en sort: c'est-à-dire tout ce qui ne revient à la gloire de Dieu

et edification du prochain, soit directement ou d'autant qu'il rend nos esprits, ou nos corps, ou tous deux plus disposez. En somme, ie desire que la memoire des calamitez toutes fraisches et les signes tous évidents de celles qui sont prochaines, apprennent à ceux qui s'appellent enfans de Dieu et chrétiens à penser ce qui les touche de si prez, plustot que s'amuser à telles vanitez; qui est le plus honorable mot que ie leur puisse donner pour le present. Ce que i'ay bien voulu vous en escripre, non point comme m'en prenant à vous, mais comme à celuy qui en scauroit bien user envers ceux qui en auront de besoing.

Vostre entier frere,

TH. DE BESZE.

Au dos : Adresse effacée, puis : *Lettres de M. de Besze touchant les Jeux.*

III

1569.

Monsieur et frère, i'ay leu vos lettres de la mesme devotion de laquelle ie les attendois. Pleust à Dieu que celles que ie recoi toutes les heures du iour fussent de mesme argument. J'attendray le *Juris-consulte* quand vous l'aurez fait imprimer. Quant au Tertullian encore ne m'a esté rendu celuy que m'envoyastes, tant il s'est esgaré, mais non pas perdu, Dieu merci. Je n'ay laissé d'y travailler autant que i'ay peu. Mais à vous dire vray, ie commence de plus en plus à cognoistre ce que i'ay entrepris, dont ie ne say si ie m'en tireray iamais à mon honneur. Si vous aultres, messieurs, tant exercés, grâces à Dieu, en plusieurs leçons de l'antiquité, pouviez dresser le texte de l'auteur avec exposition d'une infinité de mots et formes de parler qui me sont obscures, et comme ie me persuade, incognues, de sorte que ie n'eusse affaire qu'à exposer la sentence de l'auteur et à l'examiner sur la pierre de touche, ce seroit plustost et mieux fait beaucoup. Au pis aller, entrant à bon escient en besogne, ie ne vous laisseray point en paix, et aurez peult estre meilleur marché de faire comme dessus. L'expérience nous y fera plus sages, vous

remerciant cependant des diverses leçons que m'avez envoyées. Quant au Cyprian que savez, ie n'y ay rien sceu profiter pour l'avoir. Vous qui semblez estre le vray ayment pour attirer à vous tels thrésors, y pourrez peult estre plus que moi. Le livre de..... (*Le reste a été arraché du feuillet.*)

IV

12 février 1572.

Monsieur et frère, par vos dernières, desquelle ie vous remercie, vous m'avez mandé que si aviez home seur vous m'envoyriez le livre des epistres que savez. Le présent porteur est bien assureé et m'a promis de le me faire tenir seurement. Et pourtant ie vous prie sur tous les plaisirs que me fistes iamais, et que me voudriez faire, d'obtenir qu'il me soit envoyé à la charge de le renvoyer à mes despends au temps et au lieu que me manderez, à quoy, Dieu aydant, ie ne ferai faulte. Quant au Photius de Basle, ie voudrois que vous l'eussiez, et pourtant mandez moy à qui ie le commettray bien, sinon ie le renvoyray à son maistre, à vostre descharge. Au reste i'ay finalement reçu vostre Tertullian, graces à Dieu, et y trouve de fort bonnes choses. J'ay promesse d'un exemplaire diligement collationné en la Vaticane. Si avec cela par vostre moyen ie pouvois recouvrer de M. Cujas quelque chose, ce seroit, comme i'estime, pour enrichir l'ouvrage auquel assurez vous que ie n'épargneray aucune diligence, et sans m'attribuer rien des labours d'autrui. S'il vous plaist luy en escrire et m'envoyer les lettres, vous me ferez plaisir. *De rebus meis, omnia, Dei beneficio, quam optime.* Je prie nostre Seigneur qu'il vous tienne tous deux en sa sainte garde, après m'estre bien fort recommandé à vos prières. De G. ce 12 février 1572.

Vostre entier frère et amy,

TH. DE B.

Au dos : *A Monsieur et singulier amy, Monsieur Pithou, advocat en parlement à Paris.*

V

14 juillet 1573.

Monsieur et bon amy, j'ai reçu troys lettres de vous quasi en mesme iour. Loué soit Dieu de ce qu'il a conduit le tout, sinon comme il serait à désirer, au moins assez bien. Ceste paix de laquelle ie ne voyne pied ne teste sera une seconde et très rude épreuve¹. Si celuy que savez s'aproche près d'ici, vous pouvez penser s'il tiendra à moy que ie ne le voye, pour le moins par lettres. Du costé de Basle, il ne fera ce que Dieu en a ordonné, et d'ailleurs aussi. Je me suis beaucoup tourmenté depuis ces derniers troubles, et en vain. Mais ie me puis resiouir en ce point que i'ay faict une partie de ce que i'ay peu. Cela me fait attendre tant plus patiemment l'issue de ces affaires, telle qu'il plaira à Dieu l'envoyer, qui sera l'endroit ou ie prieray le Seigneur vous tenir en sa garde, après m'estre recom-mendé à vos prières. De Genève ce 14 de juillet 1573.

Vostre entier frère et amy,

TH. DE BESZE.

Au dos : *A Monsieur et bon amy Monsieur de Changobert à Mombéliard.*

(*A suivre.*)

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉMOLITION DU TEMPLE

DE LA VILLE DE LISLE JOURDAIN, EN 1684

Toulouse, 12 mai 1883.

Monsieur,

Un de mes amis, M. E. Delorme m'ayant communiqué le dernier numéro

1. Allusion à la paix conclue après le premier siège de la Rochelle (juillet 1573), paix de laquelle Th. de Bèze n'augurait rien de bon, et au voyage alors prochain du prince de Condé en Suisse. Voir la lettre à Changobert du 29 novembre 1572 (*Bull.* XI, 269).

du *Bulletin historique et littéraire*, j'ai appris que ce recueil insérait des pièces originales pouvant être utiles à l'histoire du protestantisme en France.

Depuis plusieurs années, je travaille dans les différents dépôts d'archives de notre ville : les intéressants documents que j'y ai trouvés m'ont appris que l'histoire vraie, impartiale, ne peut être écrite qu'en usant de ces mêmes documents, matériaux généralement négligés jusqu'ici et qu'il paraît bon de faire connaître aux écrivains sérieux.

C'est dans le dessein, monsieur, de fournir aux historiens des renseignements utiles, des notes bonnes et sûres, que je vous offre le *Procès-verbal de la démolition du Temple de la ville de Lisle Jourdain, en 1684*, précédé de l'arrêt du Parlement qui ordonne cette démolition.

Si vous jugez cette communication utile pour votre *Bulletin*, vous pourrez l'insérer dans un prochain numéro ; je ne demande en retour que l'envoi de deux exemplaires de la livraison qui contiendra ce procès-verbal.

Votre tout dévoué,

L. SAINT-CHARLES.

Arrêt du parlement de Toulouse rendu dans la cause du Procureur général contre Jean Gaichat, et Jean Ouvrier, chirurgien, habitants de l'Isle Jourdain, faisant profession de la Religion prétendue réformée. « Veu les procès plaidés les 10 et 17 avril dernier, déclaration du Roi du 20 août 1682, etc., etc., la Cour les déclare atteints « et convaincus des cas et crimes à eux imposés¹ pour réparation « desquels les a condamnés et condamne à s'abstenir pendant trois « mois de la la ville de l'Isle Jourdain, leur faisant inhibitions et « défenses de s'y trouver pendant ledit temps de trois mois à peine « de punition corporelle, les a condamnés aussy à la somme de « vingt-cinq livres d'amende chacun envers le Roy ; ordonne néan- « moins la Cour que l'exercice de la religion prétendue réformée « sera et demeurera interdit dans la dite ville et juridiction de l'Isle « Jourdain, pour jamais, et ce faisant qu'il sera procédé incessem-

1. Quel était ce crime ? Y eut-il quelque irrévérence commise contre certaine croix que le Chapitre avait fait planter exprès vis-à-vis la porte du temple, ou réunion illicite en l'absence d'un ministre ? On l'ignore. La force depuis longtemps primait le droit. Le temple de l'Isle Jourdain avait été construit vers 1615 avec les ruines de l'église du Chapitre démolie pendant les guerres de religion.

« ment à la démolition du temple de ceux de la religion prétendue
« réformée de la dite ville de l'Isle Jourdain, à la diligence du dit
« procureur général du Roy, auquel effet a commis et commet
« M. de Martiny, et que à la place dudit temple, il sera élevé une
« croix sur un piédestal pour y rester à perpétuité, et a condamné et
« condamne les dits Gaichat et Ouvrier aux dépens de l'instance en-
« vers ceux qui les ont exposés, la taxe réservée. Jugé le 10 mai 1684.
« DE CIRON. » (*Arch. du parlement. Registre 1075. fol. 203. 210.*)

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le onzième jour du mois de juin, dans la ville de Thoulouze, en nostre maison, scise reue des Balestriers, par devant nous Pierre de Martiny, conseiller du roy, juge mage et lieutenant genneral civil et criminel en la sénéchaussée de l'Isle Jordain.

Auroit comparen le sieur Laroque, secrétaire de monsieur de Mazurier, consellier du roy et procureur genneral au parlemmant de Thoulouze, lequel de son ordre nous auroit remis l'arrest randeu par le dit parlemmant de Thoulouze du dixième may dernier, entre le dit sieur procureur général du roy audict parlemmant, d'une part; Jean Gauchat et Jean Ouvrier, habitans de ladite ville de l'Isle Jordain, faisant profession de la religion prétandeue réformée prévenus et accusés, d'aultre. Par ledict arrest, la Cour auroit déclaré le procès en estat d'estre jugé deffinitivemant, sans enquérir de de la vérité des reproches, et lesdits Gauchat et Ouvrier, attains et convenus des cas et crimes à eux impozés, pour réparation desquels les auroit condampnes à s'abstennir pendant trois mois de ladicte ville de l'Isle Jordain; leur faisant inhibitions et déffances de s'y trouver pendant ledict temps de trois mois, à painne de punission corporelle; les auroit aussi condampnés en la somme de vingt-cinq livres d'amande chacun envers le roy; ordonne néanmoins la Cour, que l'exercisse de la religion prétandeue réformée sera et demeurera interdit dans ladite ville et juridiction de l'Isle Jordain pour jamais. Et ce faisant qu'il seroit procédé incessamment à la desmollition du temple de ceux de la Relligion prétandeue réformée de ladite ville de l'Isle Jordain, à la diligence du procureur général, auquel effaict auroit commis M. de Martiny, juge mage au Sénéchal dudict lieu, et qu'à la place dudict temple il y serait élepvé une croix sur un piédestal, pour y rester à perpétuité, et auroit

condamné les dits Gauchat et Ouvrier aux despans de l'instance envers ceux qui les ont exposés, la taxe réservée : et ledit sieur Larroque, en nous remettant ledit arrest, nous auroit dit de la part dudit sieur procureur genneral que le roy avoit donné ordre à monsieur Du Bois de Baillet, intendant de Guienne, de faire faire la démolition du dit Temple, auquel esfait, nous devions ordres dudit nous transporter audit l'Isle, en toute diligence pour y attendre les ordres dudit Seigneur Intendant et les exécuter ponctuellement. Aux fins, il nous auroit remis ledit arrest et requis de le recevoir à l'esfait de l'exécution d'icelluy, estant ledit arrest et exploiet de signification de teneur.

Louis, par la grâce de Dieu, etc., etc.

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le douzième may, etc.

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le treizième may, etc.

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le quatorzième may, etc.

Sur quoy nous diet de Martiny, juge mage et lieutenant genneral civil et criminel en la Sénéchaussée dudict Isle, et commissaire susdit, aurions receu le diet arrest avec l'honneur et respect requis et offert de procéder conformément à icelluy.

Advenu le lendemain deuxième dudict mois de Juin mil six cent quatre-vingt-quatre, nous diet de Martiny, juge mage et commissaire susdit, serions partis de la dicte ville de Thoulouze et nous serions transportés dans celle de l'Isle Jordain, pour y attendre les ordres de monseigneur l'intendant à l'esfait de l'exécution de notre commission.

Estans dans ladite ville de l'Isle Jordain et maison de notre habitation et peu de temps après nostre arrivée, aurions receu une lettre de mondit seigneur l'intendant, par laquelle il nous mande que le Jedy suivant, quinzième du présent mois de juin, il nous enverroit les ordres nécessaires pour la démolition dudict temple, tant à l'esgard des conseuls que prévost dudit Isle, et mesme un des gardes de la prévosté de l'hôtel servant près de sa personne pour l'exécution de l'arrest du parlemant de Thoulouze, portant nostre commission.

Advenu ledit jour quinzième juin mil six cent quatre-vingt-quatre, par devant nous diet de Martiny, juge mage et commissaire susdit, seur les six heures du soir :

Auroit compareu les sieurs de Lacassaigne, prévost et vis sénéchal

de Quercy, messieurs de Lauran et Revelt, gardes de la prévosté de l'hostel, servant près de mondit Seigneur l'intendant; ledit sieur de Lacassaigne acompagné de huit archers qui nous auroit dict que de l'ordre dudict seigneur intendant, ils étaient partis ce mesme jour de la ville de Montauban pour ce randre auprès de nous, pour y recepvoyr nos ordres pour l'exécution dudict arrest du parlemment de Thoulouze à l'esfait de la démollition du temple de ceus de la relligion prétandeue réformée dudict l'Isle, et à mesme temps, nous auroient randu un paquet du dit seigneur intendant où estoient les ordres pour le sieur Disarn, lieutenant du grand prévost de Guienne portant que se randroit auprès de nous avec sa brigade pour assister à la démolition dudict temple, en exécution dudict arrest.

A mesme temps aurions dit audict sieur Lacassaigne prévost, et Revelt garde de l'hostel, qu'à cause de l'heure tarde, le lendemain siezième du présent mois, nous commancerions à travaillher à la démolition dudict temple, à six heures du matin, en exécution dudict arrest. Et ensuite aurions fait advertir messieurs les conseuls dudict l'Isle et ledict sieur Disarn, lieutenant du prévost de ce randre auprès de nous, et lesdits sieurs conseuls estans venus sur l'heure, les aurions priés de nous fournir de massons, charpentiers et autres ouvriers nécessaires pour la desmollition dudict temple, de les tenir prêts pour le lendemain seizième dudict mois à six heures du matin, et de se randre à l'auditoire dudict Sennéchal de l'Isle pour voir procéder à la lecture et publication dudict arrest et ensuite à l'exécution d'icelluy.

Advenu ledict jour seizième du mois de juin mil six quatre-vingt-quatre, à six heures du matin, dans l'auditoire dudict Sennéchal de l'Isle, par devant nous susdict commissaire, en la présence desdits sieurs de Lacassaigne prévost, de Lauran, Revelt, gardes de l'hostel, desdits sieurs conseuls de l'Isle, en robe consulaire, plusieurs principaux habitants dudict Lisle, et grand nombre de gens armés, avec les charpentiers et massons nécessaires pour la desmollition dudict temple que lesdits sieurs conseuls avoient fait assambler.

Nous dict de Martiny, juge mage et commissaire seus-dit, en la présance des seus-nommés, aurions fait faire judicialement lecture du dict arrest, exploit de signification d'icelluy aux dits Gaichat et Ouvrier, par Pierre Ribault, notre greffier.

Après laquelle lecture du dict arrest, M. François Dalgaires, procureur du roy en la dicte Senechaussée, faisant pour et au nom de M. le Procureur gennéral du Roy au dict Parlement de Thoulouze, nous auroit requis l'exécution du dict arrest, ce faisant nous transporter sur les lieux pour faire faire la desmolition du dict Temple ordonné par icelluy.

Nous dict de Martiny, lieutenant-genneral et commissaire susdit, ayant esgard aux dites requisitions du procureur du Roy, faisant pour et au nom du dit sieur procureur genneral au dict Parlemmant; aurions ordonné qu'il seroit tout presantement procédé par nous à l'exécution du dict arrest portant nostre commission.

Et tout incontinnant nous dict commissaire, serions partis de l'auditoire du dict Sennéchal, en compaignie des dits sieurs Lacassagne, de Lauran, Revelt gardes de la prevosté de l'hotel, des dits sieurs conseuls et Ribaut nostre greffier avec les massons, charpantiers et autres ouvriers necessaires, le dict sieur Lacassaigne avec sa brigade, et partie de celle du dict sieur d'Izarn, lieutenant de la dite prevosté gennérale, ensamble grand nombre d'habitans armés¹ qui nous auroient esté soumis par les dits sieurs Conseuls et nous serions transportés au devant du dict Temple situé près les mazures du Chateau du Roy et du Moulin.

Estans arrivés au devant la grande porte du dict Temple, les dits sieurs Conseuls nous auroient présenté Jean, autre Jean, et Jean François Testes, massons, Jean Sabattre, Pellegrin, Dairies, Jean Du Pount, François Clavé, et Jean Rousson, charpantiers, avec pleusieurs de leurs manubres lesquels massons et charpantiers ayant offert de faire la dite desmolition et de fournir a ces fins, les ouvriers et manuvres nécessaires, nous leur aurions fait promettre avec sermant par eux presté de nostre mandemment, la main mise sur les Saints esvangilles, de procéder incessamment à la desmolition du dict Temple, avec la diligence possible et précaution nécessaire pour la conversation des ouvriers et des matériaux de la dicte desmolition. Et parce qu'il ne nous estoit pas possible d'estre en mesme temps a tous endroits du dict Temple où se faisoit la dicte desmolition, nous aurions enjoinct aux dicts massons et charpantiers

1. On peut inférer de ce détail que la majorité de la population de l'Isle Jourdain était alors catholique.

d'obeyr aux ordres qui leur seroient donnés par les sieurs noble Jean de Baynaguet, noble Bertrand de Roubineau, et M. Pierre de Sudria, advocat en la cour, lesquels nous aurions chargés de prendre soin de la dite desmolition.

Et estans entrés dans le dict Temple, par la grande porte avec les dits sieurs conseuls, Lacassaigne, prevost, guardes de l'hotel, Ribaut nostre greffier et plusieurs habitans de la dite ville, dans lequel Temple nous n'aurions trouvé aucune cheze, table, coffre, trong ni banq, ny aucune fermeure des portes, qu'on nous auroit attesté avoir esté en la pièce quelques jours auparavant.

Ensuyte de quoy nous aurions fait faire deffances à haute voix et cry publicq par les dits archers tant aux dits ouvriers qu'à tous autres d'emporter aucuns matériaux ailheurs qu'aux endroits qui leur seront indiqués par les dits conseuls desquels matériaux nous les aurions chargés pour les représenter lorsque par nous il en seroit ainsi ordonné avec deffances aux dits ouvriers de ce les approprier à paine de punition exemplaire. Ce fait nous serions sortis du dict Temple et ayant fait sortir tous ceux qui y estoient entrés, nous aurions placé les dits massons, charpantiers et ouvriers à l'antour du dict Temple pour faire la dite demolition et aurions placé les archers et autres habitans aux advenues du dit Temple.

Dans le temps qu'on travailloit à la desmolition du dict Temple, auroit comparu Jean Blanc, faisant profession de la Religion prétandeue Réformée, qui nous auroit verballemant requis de luy laisser la muraille qui faisoit la séparation du Temple et de sa maison contigue, nous exposant que la muraille estoit moiturière avec le dict Temple.

Sur lesquelles réquisitions nous dit commissaire aurions ordonné à Jean Testes et à Jean Sabattre, charpantiers, de proceder sur l'heure à la veriffication de la muraille dudict Temple, prétandeue moiturière par le dict Blanc : Lesquels experts, après avoir presté le sermant et avoir procédé à la veriffication de la dite muraille, nous auroient fait raport et attesté que la dicte muraille en question estoit une muraille maîtresse du Temple, à laquelle le dict Blanc n'avoit aucun droit, que ses auteurs avaient usurpé l'appui sur yeelle et que la dite muraille appartenoit entièrement au dict Temple.

Sur quoy nous dit commissaire aurions ordonné que sans avoir esgard aux réquisitions du dict Blanc, il seroit procédé à la des-

molition de la dite muraille comme faisant partie du dict Temple,

A laquelle desmolition du dict Temple il auroit esté procédé pendant tout le jour, en nostre présance des dits sieurs de Baynaguet, Roubinneau et Sudria ayant partaigé avec nous les soins nécessaires pour cella. Et sur les sept à huit heures du soir, au dict jour seiziesme juin, le dict Temple estant abatteu et demoly, et tous les matériaux prouvenans de la dite desmolition qui consistent entuille cannal, tuille platte, poutres, chevrons, ais, chevilles, gons et autres ferrures, qui feurent portés aux endroits indiqués par le sieur Blanchard un des dits conseuls dont nous l'aurons chargé, lequel auroit promis de les placer eu lieu de suretté ou de les represanter à la première requisition.

Advenu le dict jour dix septième juin mil six cent quatre vingt quatre, seur les sept heures du soir, dans notre maison d'habitation au dict Lisle, auroient compareu les dits Jean Testres, masson, François Clavé, charpantier, faisant tant pour eux que pour les autres massons et charpantiers en nombre de huit qui ont entrepris la desmolition du dict Temple et pour quarante de leurs manubres qui ont travaillé avec eux, le jour d'hier seizieme du dict mois de juin, et le dit Testes avec dix manuvres qui ont aussi travaillé le dix-septième jour suivant au nettoyemant de la place du dict Temple, nous requérant de voulloir leur taxe tant pour eux que pour leurs manuvres leurs salaires, painnes et vacation.

Sur quoy nous dit commissaire aurions taxé à huit massons ou charpantiers susdits à chacun pour leurs painnes et vacations quarante sols par jour et ce compris leur dépance et à chacun de leurs manuvres, estans en nombre de quarante, dix sols par jour.

Et ayant fait faire le calcul des sommes taxées et des journées employées par les massons, charpantiers ou leurs ouvriers au dict Ribaut nostre greffier, lequel nous auroit raporté que la dite dépance ou salère des dits huit massons ou charpantiers et de quarante de leurs manuvres qui avoient travaillé à la dite desmolition le seiziesme du dit mois de juin revennant à la somme de trente-six livres, et la depance faite par le dict Testes et dix de ses manubres pour le nettoyemant de la place du dict Temple qui fut fait le jour suivant dix-septième du dict mois de juin revennant à sept livres, montant en tout les dites sommes à celle de quarante trois livres.

Et tout incontinnant les dits Testes et Clavé, charpantiers, faisant

tant pour eux que pour les autres charpentiers et massons et manubres qui ont travaillé à la dite desmolition, nous requeroit exécutoire de la taxe qui leur a esté faite pour leur salère, painnes et vacation, ce que nous leur avons octroyé.

Après quoy nous aurions envoyé requérir le dict Blanchard conseil du dit lieu, lequel estant arrivé luy aurions enjoint de faire incessamment travailler à la batisse du pied destal et croix sur y cellui à la place du dict Temple et lieu par nous indiqué à l'esfait d'y rester à perpétuité conformément à l'arrest portant nostre commission.

Nous dit commissaire avons octroyé acte tant au dict procureur du Roy, faisant pour et au nom du dit sieur procureur genneral que au sieur de Lacassaigne prevôt, de Lauran et Revelt, gardes de l'hotel, de leurs direz et requisitions; et avons renvoyé la cause et parties devant nos seigneurs nos commettans.

Et en autres actes n'a esté par nous procédé; enfoy de quoy nous sommes signés avec le dict Ribaut nostre greffier au dict Lisle Jordan, les an et jour susdit. Martigny, juge mage et commissaire signé.

Du mandement du dit sieur commissaire, Ribaut greffier, signé.

NOUVELLE LISTE

DE SUSPECTS DANS LES CÉVENNES

en 1689¹

Gentilshommes qu'il est à propos d'éloigner².

Quartier de Meyrueis.

Le S^r de La Nuejols, le fils du S^r de Vébron. Il demeure à la Nuéjols proche Meyrueis. Il paraît à l'occasion bon catholique et aussi à l'occasion bon huguenot.

1. V. *Bulletin* de janvier 1883, p. 14.

2. En marge on lit cette annotation : « Ce mémoire est fort ancien ; quelques uns sont morts, mais il en reste encor. »

Quartier du Vigan.

Le S^r de Vallunès¹, âgé de 75 ans, a une famille très dange-reuse pour la religion. Il a trois enfants : l'aîné est le S^r Olivier demeurant à Saint-Hyppolyte, le cadet est le S^r de La Baume demeurant au Vigan, le 3^e appelé de Lestan est dans le service hors du royaume.

Le S^r de La Garde², demeurant au Vigan, homme résolu, étourdi et fort éloigné de la religion depuis quelque temps.

Le S^r de Lespigarié³, chef des mutins du temps des troubles de Saint-Hippolyte, dissimulé et gardant seulement quelques mesures extérieures pour conserver sa position. Il est riche.

Le S^r de Rieuniez⁴, ci-devant lieutenant d'infanterie, ami du prédicant Bruinguier⁵ et en commerce avec lui, fort huguenot et déterminé.

Le S^r de Saint-Julien, demeurant dans son château de Saint-Julien-de-la-Nef. Plein de vengeance de la mort de son frère⁶.

Le S^r du Mercou⁷, demeurant au Mercou, paroisse de Saint-Julien-de-la-Nef. Il a de l'esprit et est capable de sédition.

1. Anthoine de Saint-Julien, sieur de La Baume et de Vallunez ou Vallunès, habitant du Vigan. Il était le beau-frère de l'infortuné Jacques de Fouquet, sieur de Boysebart, ancien et secrétaire du Consistoire du Vigan, qui ayant refusé de se convertir fut condamné à être transporté en Amérique et mourut en chemin.

2. Jean de la Nougarède, s^r de la Garde-Saint-Germain, s'était établi au Vigan par son mariage avec une d^{lle} de la Farelle.

3. François D'Hortet, sieur de Lespigarié, tige des Dhortet-de-Tessan d'aujourd'hui.

4. N. Brenguier, s^r de Rieuniez, fils du s^r de Las Fons, ancienne famille aujourd'hui éteinte.

5. Antoine Bringuier, originaire de la Salle, peut-être parent éloigné du s^r de Rieuniez, a été un des prédicants de la première heure, des plus zélés et des plus courageux.

6. Ce frère était Jacques de Saint-Julien, s^r de Thoumayrolles, décapité au Vigan le 12 octobre 1686, pour avoir assisté à l'assemblée tenue à Lacau, paroisse de Roquedur, et présidée par Bringuier. V. *Christianisme* du 8 septembre 1882.

7. N. Dassas, s^r du Mercou par son mariage avec une d^{lle} de La Farelle du Vigan, qui lui porta cette seigneurie en dot.

Le S^r de Monmejean¹, beau-frère du S^r Baron d'Arre², et co-seig^r avec lui de Mandagout³. Il est venu s'établir depuis peu dans ladite paroisse de Mandagout; il a un frère nommé le S^r de Cambon officier considérable dans le service du prince d'Orange. Sa famille est fort huguenote.

Quartier de Saint-Hippolyte.

Le S^r d'Olivier ci-dessus, fils aîné du S^r de Vallunès, et le S^r de La Blacquièrre, son beau-père, lequel demeure à Cros et ne vaut pas mieux que lui. Il demeure à Saint-Hippolyte, c'est un homme adroit et toujours mal intentionné.

Le S^r Durant, dit La Cornette⁴, vivant noblement, riche, homme obscur, mutin et toujours séditieux, des premiers à la tête du camp de l'Éternel⁵. Il demeure à Saint-Hippolyte, c'est l'intime ami du S^r d'Olivier.

Le S^r Jean de Ginestous, fils aîné du S^r de Ginestous, s'est si fort

1. Alexandre de Grangers, s^r de Montméjean, époux de Marguerite de Mandagout, fille de Pierre de Mandagout, seigneur dud. Mandagout, et Anne de Pagès, de Pourcairès, mariés; le sieur de Montméjean habitait le Vigan.

2. Jean Dalbignac baron d'Arre, fils de noble Charles Dalbignac et de d^he Françon Darnal, époux de Violan de Mandagout, autre fille de Pierre de Mandagout et Anne de Pagès. Les mariés d'Albignac, Mandagout, firent abjuration de la R. P. R. le 22 avril 1677, entre les mains de René de Sauvage, évêque de Lavaur, dans la chapelle de la Trésorerie de Montpellier; et signification de cette abjuration fut faite le 16 décembre 1680, à la requête du syndic du clergé du diocèse de Nîmes, par le ministère de P. Cayla, huissier en la cour royale de Vigan, à M^r François Dubruc, ministre de la R. P. R. du lieu d'Aubes, et aux anciens du Consistoire dud. lieu, afin qu'ils ne reçoivent pas dans leur Temple tant led. s^r d'Arre que lad. dame sa femme et leurs enfants, conformément aux édits et déclarations du Roy sur les relaps.

3. Pierre de Maudagout, irrité de l'abjuration de sa fille Violan et du s^r d'Arre, son mari, la deshériça, ce qui amena procès entre ses deux filles, lad. dame d'Arre et la dame de Montméjean, sa sœur. Par transaction intervenue entre parties, la seigneurie de Mandagout appartient aux deux sœurs, et la dame d'Arre eut pour sa part le château de Mandagout, que possède encore de nos jours la famille Dalbignac, restée catholique.

4. La famille Durant existe toujours à Saint-Hippolyte, et protestante.

5. On appelait ainsi les troupes d'insurgés qui s'étaient formées lors troubles de Saint-Hippolyte.

relâché dans ces derniers temps qu'on ne peut douter qu'il soit très huguenot avec le reste de sa famille. Il est riche. Lui seul gardait quelques apparences dans sa famille, mais à présent il est tout comme les autres; cette famille est très ennemie de la religion. Il demeure à Ginestous, paroisse de Bancel.

Le Sr de Beauvoisin est très mal intentionné et fait tout le mal qu'il peut, quoiqu'il semble vouloir toujours garder quelque apparence. Il est beau-frère des sieurs d'Aubais et Raynaud de Nîmes, capitaine au service du prince d'Orange. Il tient aussi dans sa maison la sœur de Teissier¹ ministre, dont le père² fut pendu à Lassale. Il a lui même un fils qu'il entretient au service du P. d'Orange, à savoir son cadet, âgé de 22 ans. Il a un continuel commerce avec tous les gens ci-dessus... son intrigue fort dissimulée et secrète est fort à craindre, et cette année Durfort s'est entièrement relâché... Son fils aîné fait bien, à ce qu'il dit, tout le reste de sa famille ne peut pas être plus désespéré. Il demeure à Durfort et est fort riche.

Le Sr Marc Antoine de Pizes-de-Vabres, demeure à Sauve et vit noblement. Il a été toujours très étourdi pour la religion et fait tout le mal qu'il peut dans Sauve fort secrètement et en sauvant les apparences. L'on m'a assuré que depuis quelque temps il avait pris une meilleure conduite surtout pour l'extérieur, mais il ne faut pas s'y fier.

(*Archives de l'Hérault*, c. 263, *Fonds de l'intendance*.)

1. Isaac Teissier, qui fut reçu ministre par le synode tenu au Vigan en 1681, et donné pour ministre à l'église de Saint-Roman-de-Codière, où il demeura jusqu'en 1684. Compromis, avec les autres ministres des Cévennes, dans le projet de Claude Brousson, il fut condamné par défaut à la roue avec confiscation de tous ses biens. Il s'était réfugié en Suisse, où se trouvent encore ses descendants.

2. François Tessier, ancien viguier de Darfort, condamné à mort pour avoir assisté à des assemblées. *François Teissier, premier martyr des assemblées du désert* par J. J. Faure. Lausanne, G. Bridel, in-8° et *Bull.*, V, 214.

MÉLANGES

COURT DE GÉBELIN

SES TRIBULATIONS COMME AGENT GÉNÉRAL DES ÉGLISES RÉFORMÉES

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE DES DEUX CHIRON

I

Après la mort d'Antoine Court, survenue en 1760, Court de Gébelin, son fils, offrit aux Églises réformées de France de continuer la vaste correspondance qu'entretenait avec elles l'illustre directeur du séminaire de Lausanne. Il n'ignorait pas la responsabilité qu'il encourrait et les difficultés de l'entreprise ; « mais, disait-il¹, quoique cette correspondance soit extrêmement étendue et qu'elle exige beaucoup de dextérité, je ne serais pas fâché de marcher à cet égard sur les traces de mon père. Un secrétariat de 17 ans sous ses yeux a commencé à me former et les conseils de vos comités, composés de gens si habiles, suppléeront à tout ce qui me manque. Aucun prétendant ne s'est-il adressé à vous pour avoir votre suffrage ? On me parle de M^r Bournet comme un de ceux-là, et de M^r Besson comme s'intéressant pour lui. »

La province de Normandie fut la première à répondre favorablement à Gébelin. « Sa lettre est des plus tendres, écrivait ce dernier², remplie de sentiment, et l'on finit par m'assurer que je puis compter sur le suffrage des pasteurs et des anciens et des principaux laïques. C'est ce qui s'appelle faire diligence. » Les Églises des Basses-Cévennes ne se montrèrent ni si empressées ni si favorables. « J'arrivai hier au soir d'un voyage que je viens de faire à l'occasion

1. Lettre à Etienne Chiron du 22 juin 1760. A moins d'indications contraires, toutes les lettres qui suivent sont adressées au même personnage.

2. Lettre du 29 juin 1760.

de notre synode, dit à ce propos Chalon, pasteur à Alais¹, nous le tinmes dans le 2^e du courant. La lettre que M. le ministre Court nous écrivit, à mes collègues et à moi, le lendemain de la mort de M^r son père, y fut lue et l'incluse est la réponse que j'ai été chargé d'y faire et à laquelle je vous prie de donner cours d'abord qu'elle vous sera parvenue. Ce M^r fait assez sentir qu'il souhaiterait d'être le successeur de feu M^r son père dans sa charge de Rep[résentant]; mais j'ignore si tout le monde sera disposé à l'en revêtir. La chose, à mon avis et suivant celui de mes associés, ne peut se faire que dans un synode national. En attendant que ce tribunal ait prononcé, nous ne pensons point que personne puisse trouver mauvais que le fils continue à entretenir la correspondance qu'il entretenait avant la mort de son père et en son nom. C'est ce que j'ai été chargé par mes collègues de marquer au premier. »

Vous n'avons pas retrouvé de documents qui établissent que Gêbelin ait été désigné officiellement par les synodes des diverses provinces, à défaut d'un synode général, seul représentant autorisé des Églises réformées de France; mais il est vraisemblable qu'aucun de ces corps ecclésiastiques n'opposa de refus à sa proposition que la plupart même se montrèrent disposées à l'agréer et que, fort de leur appui, et de celui des comités français de Lausanne et de Genève, il se considéra dès ce moment comme suffisamment autorisé à continuer la correspondance de son père, lors même que le synode national ne se fût pas encore réuni pour l'investir régulièrement de cette charge. Quoi qu'il en soit, nos documents manuscrits renferment plusieurs lettres où Gêbelin parle tout à fait en correspondant général des Églises réformées de France. L'une de ces lettres est particulièrement intéressante parce qu'elle témoigne du ferme désir de son auteur de concourir de tout son pouvoir à l'amélioration du sort des pauvres persécutés. « Je trouve, dit-il, parmi les papiers de notre comité, des minutes d'arrêtés pour une requête au roi et d'instruction pour un député à Paris. On a souvent sollicité un établissement de fonds, souvent pensé comment on pourrait n'être plus tourmenté pour les tortures et jeté plus d'un plan pour une *Gazette ecclésiastique*. Il est vrai que l'inexécution

1. Lettre du 5 juillet 1760.

de ces projets prouve qu'on les a trouvés ou impossibles ou encore hors de saison. Je conviens que l'auteur des *Mémoires* les met beaucoup plus en beau qu'il ne doit... Il n'y a rien à espérer de l'étranger pour des fonds, et les collectes en France seront peu considérables, parce que la jalousie et la crainte du succès s'en mêleront et feront beaucoup de tort. Avec un député il y aura beaucoup à risquer, soit qu'il soit trop craintif, soit qu'il soit trop ardent, et une feuille périodique ne saurait être du goût de tout le monde. Cependant faudra-t-il refuser tout consentement à ces projets? Je ne le crois pas. J'oserai même prier qu'on paraisse les favoriser avec toute la prudence possible. Ces idées gagnent dans les provinces. On se lasse de souffrir toujours. On s'imagine qu'en employant des moyens un peu différents on allégera son joug. D'ailleurs, les circonstances paraissent plus favorables que jamais. On pourrait donc choisir entre ces projets les plus faciles, les adopter en tout ou en partie, y faire tel changement qu'il serait trouvé convenable. Je mets de ce nombre la requête au roi, la *Gazette ecclésiastique*, un commencement de fonds. Le-pis aller est que ces projets ne puissent se soutenir. Quant au député, faire toutes les objections qui se présentent en foule; si l'on ne peut rien obtenir, se retrancher sur un essai, une commission à temps qui n'aurait qu'un point de vue et qui, suivant son plus ou moins de succès, pourrait devenir une commission en forme, ou s'anéantir. Ce sont-là des idées qui se sont présentées rapidement à mon esprit et que je vous présente avec la même rapidité, languissant d'ailleurs de voir ce que MM. de votre comité en penseront et ce qu'on en pensera ici aussi bien qu'en Hollande où je le communique et d'où l'on m'a demandé des *Mémoires*, que je viens de faire partir¹. »

Gébelin quitta Lausanne pour assister au synode national de juin 1763, qui lui assigna une pension annuelle de 450 livres « en reconnaissance, disent les actes, des services qu'il a rendus aux Églises de ce royaume et de ceux qu'il est disposé à leur rendre à l'avenir », non point comme représentant de ces Églises, ajouterons-nous (car cette charge de lui fut point dévolue), mais comme correspondant.

Avant de retourner à Lausanne prendre son poste, Gébelin,

1. Lettre du 4 décembre 1762.

poussé par un secret instinct, où nous voyons le doigt de Dieu, voulut s'arrêter quelque temps à Paris dans la pensée qu'il pourrait y rendre des services efficaces à la cause des Églises sous la croix. Mais il fallait tout d'abord obtenir leur assentiment et se faire octroyer une sorte de commission de député ou d'agent général. Il se mit donc à les visiter presque une à une, soit dans ce but, soit pour les connaître personnellement et s'enquérir de leur situation, et satisfait de l'accueil qu'elles lui firent, il se rendit dans la capitale, d'où il écrivit à Étienne Chiron, à la date du 9 avril 1764, la lettre qui suit, qui est comme la relation à vol d'oiseau de sa longue tournée : « J'ai vu bien du pays, je me suis lié avec bien des personnes, j'ai eu bien de la peine, j'ai fait plus d'écritures que n'en paraissait comporter ma qualité de voyageur ; mais Dieu m'a toujours soutenu dans ces divers états. Il semble m'avoir conduit ici par la main et m'avoir fait réussir dans la plupart de mes projets au-delà de mes espérances. Aussi l'en remercié-je tous les jours. Il est vrai que j'ai rencontré ici sur mon chemin des personnes qui n'auraient pas dû y être, mais comme je m'y attendais tôt ou tard, je n'en ai été nullement surpris. De tout autre ces contradictions m'eussent affligé parce qu'elles auraient pu nuire aux tentatives que j'ai commencé de faire, mais de leur part elles m'ont peu affecté parce qu'elles sont sans crédit quelconque dans notre ville et dans la plupart des provinces... J'informai les provinces des oppositions que j'essuyais ; mais que si elles ne les approuvaient pas et qu'au contraire elles m'autorisassent, je prolongerais encore mon séjour ici, afin de pousser mes tentatives et faire de nouveaux efforts. A l'exception du Vivarais et du Poitou, dont je n'ai encore aucune réponse, toutes m'ont fait les réponses les plus obligeantes et les plus flatteuses, m'établissant ici leur agent et me chargeant de tous leurs intérêts. Les amis auxquels il a fallu communiquer ces lettres ont été satisfaits jusqu'à l'attendrissement, surtout de celles du Bas-Languedoc, des Basses-Cévennes et du Béarn...

» Me voici donc pour plus longtemps que je ne pensais dans une ville immense, chargé d'intérêts les plus chers, appelé à des négociations délicates, à me frayer des routes inconnues... Aussi ne me flatté-je pas d'un succès tel que je le désire, à moins que Dieu n'y mette la main lui-même... Je crains toujours un revers, surtout l'irrésolution des provinces et leur peur de se noyer, comme on dit,

dans un verre d'eau. Mais du moins j'aurai la satisfaction d'avoir brisé la glace et peut-être qu'alors un plus heureux pourra voguer à pleines voiles... J'ai l'avantage d'être lié avec nombre de personnes d'un grand mérite... J'ai l'honneur d'aller souvent chez M. Élie de Beaumont, M. de La Potterie son frère et M^{me} son épouse sont aussi avec d'un très grand mérite. Je suis très lié aussi M. Bitaubé, ministre de Berlin, dont vous avez souvent entendu parler. Nous sommes logés dans le même hôtel. Je vois encore divers négociants. Mais je ne puis étendre beaucoup mes connaissances... J'ai vu quelquefois M^{me} Colas et M^{lles} ses filles. Ce sont des dames telles qu'on vous les a dépeintes... On s'embarasse très peu de religion ici. Les protestants sont les premiers à blâmer ceux des provinces; aussi leur zèle est bien peu de chose... Les catholiques sont mal prêchés. J'ai entendu deux ou trois de leurs meilleurs prédicateurs. Ils ont de l'éloquence, mais ils donnent si fort dans les lieux communs, ils sont si froids, ils touchent si peu ! »

Les plus grandes oppositions que Gébélín rencontra à Paris lui vinrent de la part du comité qui s'était fondé dans cette ville depuis une dizaine d'années pour la défense des intérêts protestants¹, et qui, composé de gens hésitants et craintifs, consumait son temps et ses forces en discussions stériles sur les meilleurs moyens à suivre pour atteindre son but, mais n'en adoptait aucun. Il éprouva une secrète peine à voir s'établir à ses côtés un homme dont le courage, l'esprit de résolution et l'activité dévouée contrastaient si fort avec ses appréhensions et ses lenteurs. Paul Rabaut, dont Gébélín possédait toute la confiance, écrivait à ce propos à Chiron² : « Je suis instruit des contradictions qu'éprouve M. de Gébélín et j'en suis bien plus affligé que surpris, sachant par ma propre expérience ce que ces Messieurs savent faire lorsqu'on ne se livre pas entièrement à eux et qu'on n'adopte pas toutes leurs idées. Il est sûr pourtant que jamais nous n'eûmes autant besoin qu'aujourd'hui d'un homme qui soit exactement informé de nos affaires, qui soit zélé pour nos vrais intérêts, qui n'adopte pas certains systèmes qui empireraient

1. Il était dirigé par Le Cointe de Marcellac, d'une famille originaire de Nîmes, capitaine de cavalerie au régiment de Conti, qui avait du crédit auprès de ce prince et du prince de Beauveau, et qui remplissait encore ses fonctions en 1778.

2. Lettre du 5 mai 1764.

notre conduite loin de l'améliorer, et qui enfin ait assez de courage pour aborder ceux qui gouvernent et pour leur parler clair. Ceux qui tracassent M. de Gébeline n'ont jamais pu trouver ce quelqu'un. On le forcera à quitter la partie, je le comprends, mais on ne le remplacera point. Les églises en souffriront très notablement. A la bonne heure, il faudra souffrir ce que nous ne pouvons empêcher. Dieu suscitera quelque autre personne qui échappera aux yeux des argus et de leurs malignes insinuations. » Paul Rabaut ajoute dans la même lettre : « Peut-on prendre pour conseillers ou pour adjoints des gens chez qui les baptêmes se font à la romaine et qui se mettent peu en peine du culte public? Tout ceci ne sera, s'il vous plaît, que pour vous et pour nos amis, car je ne vous dissimulerai point que je regarde la société de Paris comme très dangereuse à plus d'un égard. Elle ne se fait aucun scrupule de dénigrer ceux qui ont le malheur de lui déplaire. Ma conclusion est que le bien de nos églises demanderait que M. de Gébeline fît un plus long séjour où il est. »

Comme il est juste d'entendre tous les témoignages, nous citerons maintenant la lettre que Duvoisin, chapelain de l'ambassade de Hollande écrivit à Chiron¹, qui lui avait demandé des renseignements sur les démarches de Gébeline à Paris et les raisons qui pouvaient porter le comité protestant de cette ville à ne pas s'y associer. « J'ai eu l'honneur de vous dire, écrit-il, que je ne suis pas du comité, mais que j'ai celui d'être lié avec les membres qui le composent. Il serait bien étrange que ces MM^{rs} fussent en corps ce qu'aucun d'eux n'est par son caractère, jaloux des idées d'autrui, ardent à traverser des projets utiles parce qu'ils n'en sont pas les auteurs. Votre prévention m'étonne. Elle vous vient de quelqu'un et vous pensez bien que je ne suis pas à chercher qui ce peut être. Mais lui-même pourquoi est-il prévenu? Pourquoi n'est-il pas bien avec ces Messieurs! Rien n'était plus simple pour lui et plus à sa place en arrivant ici, où il a trouvé un membre du dernier synode [national] qui l'est du comité; rien n'était plus simple pour lui, dis-je, que de le prier d'y demander entrée de sa part. On l'eut reçu sans difficulté, et après avoir sondé le terrain, votre ami eut pu s'ouvrir soit à tout le corps, soit à ceux des membres dont le caractère et les dis-

1. Lettre du 19 mai 1764.

positions lui avaient agréé davantage... Mais quel a été son procédé? A son arrivée il a vu souvent le membre du comité qui l'a été du dernier synode; il lui a dit qu'il voudrait bien lui communiquer diverses choses importantes. Ce membre était prêt chaque fois à recevoir la communication qui, différée d'un jour à l'autre, est encore à venir. Ainsi se sont passés entre mon ami et le vôtre, les trois premiers mois de son séjour ici. Vers la fin du 4^e il s'est avisé de lui demander d'être reçu membre du comité. Ce membre seul ne pouvait pas lui accorder sa demande, il devait la proposer à l'assemblée. Il se chargea de la proposer et de rendre réponse dans 8 jours. Quelle aurait été cette réponse? c'est ce que je ne sais pas, mais je sais que votre ami ne s'est pas soucié d'en être instruit et qu'il n'en a demandé aucune nouvelle. Un autre membre du comité, qui a connu particulièrement feu M. Court, a fait le meilleur accueil à votre ami, qui n'y a répondu que par un billet mis à la poste au nouvel an. Le comité pour cela n'a point traversé votre ami. Comment l'eut-il fait? puisqu'il ignorait ses vues et qu'actuellement encore, il ne sait ni ce qu'il projette ni ce qui le retient ici. Votre ami n'en a dit mot à aucun de ses membres, et les personnes à qui je soupçonne qu'il peut s'en être ouvert, ne chassent ni avec ces Messieurs ni avec moi. C'est d'elles, n'en doutez pas, que vient sa prévention, source de la vôtre. Votre ami, si secret, si défiant envers le comité, m'a bien la mine de n'avoir été que trop communicatif avec ces autres personnes.

« Je vous répète, Monsieur, que cette société n'a fait aucune démarche pour traverser les siennes, et j'ajoute qu'il vous a donné apparemment ses espérances pour la réalité lorsqu'il s'est dit « autorisé par les églises de toutes les provinces » à faire ici telle ou telle chose, sur le désir que sans doute il a d'être ici leur agent. Mais d'un autre côté (et je le sais de science certaine), le synode [national] ne lui a donné dans cette ville aucune commission, et de l'autre si, depuis la séparation du synode, quelques églises lui en ont donné quelqu'une (ce qui peut être et n'être pas, et que je n'affirme ni ne nie), je nie que toutes les églises, celle La Rochelle nommément, l'aient chargé ici de quoi que ce soit; et j'affirme que le désir de la plupart et l'intérêt de toutes sont que votre ami s'occupe à Lausanne de l'emploi honorable dont le synode l'a revêtu... Si mon avis est de quelque poids auprès de vous, engagez votre ami à s'expliquer

avec le comité. La charité le demande et la prudence l'exige. Que si cet éclaircissement n'est pas de son goût, je vous en conjure, servez-vous de tout l'ascendant que vous pouvez avoir sur lui pour le porter à ne pas prolonger son absence, de laquelle ne peut que souffrir la correspondance dont il est chargé et qu'il lui est impossible d'entretenir ici ».

Duvoisin, qui prend si chaudement parti pour ses amis du comité protestant de la capitale, oublie que dans une lettre, écrite précédemment à Chiron¹, il avait été moins indulgent à leur égard. « Le défaut d'harmonie, disait-il alors, entre ceux qui se mêlent des affaires [des protestants] m'en a toujours rebuté et je crains bien de n'y prendre jamais grand goût. »

Écoutons du reste une nouvelle fois Gébeline. « Ce qui augmente mes peines, dit-il, c'est de n'avoir pu parvenir à réunir en comité les personnes qui me sont le plus utiles et que je consulte sans cesse, et à qui je rends compte de toutes mes démarches. J'ai tout tenté pour cela, mais une foule d'obstacles, insurmontables encore, sont venus à la traverse. Vous aurez été informé par vos MM^{rs} de Lausanne de mes diverses démarches depuis votre lettre du 16 avril... et des autorisations que j'ai reçues de diverses provinces². »

Il suit de là que Gébeline, d'une part avait été officiellement chargé par plusieurs provinces de représenter leurs intérêts auprès de la Cour, et que d'autre part il s'était tout de suite aperçu que le comité de Paris, composé de gens timides à l'excès, bien loin de lui être utile, ne pouvait que paralyser ses efforts. De là l'œuvre isolée qu'il avait préféré entreprendre. Pour dire toute la vérité, Gébeline eut contre lui les protestants pusillanimes, tant de Paris que des provinces, qui prenaient leurs temporisations pour des marques de prudence. Par contre les hommes de foi qui allaient droit au but, sans se soucier outre mesure des obstacles, et qui ne craignaient pas de payer de leurs personnes, le soutenaient de tout leur pouvoir. Ils n'avaient pas toujours de l'argent à lui envoyer, car ils étaient pasteurs pour la plupart et pauvres, mais ils l'encourageaient de leurs lettres et l'appuyaient de leur crédit. De là deux classes de témoignages bien différents dans les pièces de l'époque : les uns se

1. Du 28 mai 1764.

2. Lettre à Chiron du 5 juin 1764.

traduisant par l'éloge, les autres par le blâme. A ces dernières appartient la lettre suivante, adressée au dauphinois Armand par un laïque influent de Nîmes ¹. « Ce jeune ministre, y est-il dit en parlant de Gébélín, que le synode national avait chargé d'un emploi honorable à Lausanne, auquel cette assemblée avait joint une pension annuelle de 400 livres, s'est avisé d'aller contre sa mission s'établir à Paris dans le dessein d'y solliciter les ministres du roi et les grands du royaume au nom et en faveur des églises réformées. Malheureusement ce jeune homme peu expérimenté est tombé entre les mains des intrigants qui nous ont ci-devant tourmentés avec leur projet de don gratuit, de banque, de pensions, etc., etc.; plus malheureusement encore, il a adopté leur plan et l'a proposé aux ministres de la plupart des provinces, demandant d'être autorisé à demeurer à Paris et d'y prendre le titre et les fonctions de député des églises réformées de France auprès des grands du royaume. Quelques ministres, entraînés par une confiance peu réfléchie, ont donné d'abord leur autorisation pour le séjour sans consulter leurs consistoires, et conséquemment sans être eux-mêmes autorisés à donner de tels pouvoirs, qui ne peuvent être accordés que par un synode national. L'affaire ayant été discutée ensuite dans divers synodes provinciaux, les propositions de M. Court ont été rejetées. Celui de notre province chargea le comité provincial de répondre à M. Court en conséquence; et cette compagnie donna en même temps avis aux provinces de cette décision par une lettre circulaire. Je vous prie, Monsieur, de vous informer exactement si cette lettre est parvenue à vos pasteurs. »

D'un autre côté Gébélín écrivait, quelques jours après, ces lignes à Chiron ² : « Sans doute on était mal informé de mon retour quand on vous l'annonça. Je ne sais même ce qui peut y avoir donné lieu... diverses provinces et synodes m'ayant donné leur confiance au point de me nommer pour être leur solliciteur, en se conformant ainsi aux désirs de nos patrons d'ici, je ne saurais me retirer

1. Lettre du [correspondant] anonyme du conseil provincial des églises du Bas Languedoc à Armand du 24 août 1675. Cet Armand, homme pieux et considérable du Dauphiné et habitant Valence ou ses environs, paraît avoir été le correspondant de la province. Quant au conseil provincial du Bas Languedoc, c'était une sorte de commission de permanence du synode provincial.

2. Lettre du 24 septembre 1764.

dans ce moment sans manquer essentiellement à cette confiance. »

Gébelin avait mille fois raison. Depuis l'adoucissement marqué du sort des protestants de France, le séjour à Lausanne d'un correspondant des églises n'était plus de saison. Ce n'est pas à l'étranger que ce correspondant devait maintenant résider : Paris nécessitait sa présence. Au temps d'Antoine Court, où l'on ne pouvait rien espérer du gouvernement, il était inutile de tenter aucune démarche directe auprès de lui ; mais à cette heure la face des choses avait bien changé, et un agent général des églises était tout à fait indispensable à Paris, où avec de l'activité, de la persévérance, du tact et du dévouement on pouvait espérer, grâce au progrès des idées de tolérance et à l'adoucissement des mœurs, d'obtenir la cessation d'un grand nombre de violences et le redressement de beaucoup de torts. L'histoire donne pleinement raison à Gébelin.

Au surplus, il est possible, vraisemblable même, que ce généreux ami ait été, comme l'affirme le correspondant de Nîmes, mentionné plus haut, la dupe de quelques-unes des personnes auxquelles il avait donné sa confiance, mais mieux valait encore se tromper et être trompé que de demeurer dans l'inaction la plus complète comme faisait le comité de Paris. Un homme plus âgé, plus expérimenté, plus circonspect que Gébelin, et tout aussi dévoué, eut éprouvé sans doute moins de mécomptes et obtenu peut-être plus de succès ; mais cet homme, où était-il ? Paul Rabaut ne disait-il pas plus haut : « Ceux qui tracassent M. de Gébelin n'ont jamais pu trouver ce quelqu'un. On le forcera à quitter la partie, je le comprends, mais on ne le remplacera point. Les églises en souffriront très notablement. »

Cette triste prévision ne se réalisa pas. Gébelin demeura à Paris, bien qu'il n'eût rien touché encore des 450 livres, que le synode national de 1763 lui avait allouées comme honoraires annuels. Aussi, après dix années de séjour dans la capitale, il avait dévoré plus des deux tiers de son petit pécule, qui se montait à 10000 livres, et, ce qui est plus lamentable, il était abandonné de presque tous ses collaborateurs « hors deux ou trois amis¹. » Il n'en continua pas moins à rendre les plus grands services à ses coreligionnaires. C'est ainsi qu'il parvint à déjouer une trame criminelle ourdie contre

1. Lettre à Abraham Chiron, du 6 août 1774.

eux à la mort de Louis XV. « J'ai été assez heureux, écrit-il à ce propos à Abraham Chiron¹, que d'être instruit d'un ordre terrible qu'on venait d'obtenir par une surprise dont on ne pouvait sentir les conséquences et qui eut été un coup de foudre pour toutes les provinces du Midi. J'en ai été effrayé, consterné, et j'ai si bien su donner l'alarme en faisant sentir le désespoir qui en résulterait et combien cet événement jetterait du louche et de l'odieux sur les temps présents, qu'on n'a rien eu de plus pressé que de faire l'impossible pour faire changer l'arrêt. C'est un coup de partie remporté hors de toute espérance et avec la plus grande ardeur, parce qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Déjà les prédicateurs dans la province, qui y devait servir de premier théâtre, prêchaient qu'en vain les protestants faisaient des vœux pour le roi, qu'ils seraient anéantis. « Nous espérons en Dieu, » m'écrivaient-ils, tandis que j'étais si alarmé avec ceux de nos amis auxquels j'avais pu en faire part. Bénissons Dieu de ce qu'il a donné tant de succès à nos soins. Soyez d'ailleurs circonspect, afin qu'on ne puisse deviner comment un coup si assommant a pu être paré. »

On se demanda de divers côtés à cette époque et surtout à Genève, qui n'avait pas cessé un seul instant de s'intéresser au sort des protestants de France, si ce ne serait pas le moment d'avoir un agent en titre à Paris pour défendre les intérêts de ces derniers, et on s'en ouvrit à Gêbelin qui répondit² : « Me l'écrire, c'est bien vouloir un oui très positif. Depuis longtemps je le dis, mais l'argent, cet argent, sans lequel on ne fait rien, où le trouver ? A moins que des personnes riches et généreuses fissent des sacrifices. Mais de celles-là, en trouve-t-on pour des objets utiles au public ? Des prodiges pour leurs plaisirs ? Par milliers. » Paul Rabaut disait de son côté³ : « Votre ami à Paris agit très chaleureusement et avec succès ; il mérite la plus grande reconnaissance, mais la générosité est rare. »

Cependant des fonds étaient absolument nécessaires à Gêbelin. « On ne peut subsister ici, dit-il lui-même⁴, aller, venir, faire les voyages nécessaires à la Cour et dans tous les lieux où elle va, sou-

1. Lettre du 2 juin 1774.

2. Lettre à Abraham Chiron, du 6 août 1774.

3. Lettre à Et. Chiron, du 4 janvier 1775.

4. Lettre à M. Desmont, du 27 juillet 1774. (*Bull. hist. et littér.*, VII, 89.)

tenir une correspondance étendue, avoir un secrétaire, donner des étrennes aux Suisses, faire des honnêtetés aux chefs de bureau bien intentionnés, etc., sans fond... Quant à moi, Monsieur, je n'ai pas besoin qu'on m'encourage à penser aux églises. Chacun sait que je leur ai voué toute ma vie, que je leur ai tout sacrifié, que je ne me suis jeté dans les recherches immenses dont je m'occupe, que lorsqu'elles m'ont eu abandonné sans que je sache pourquoi; que je ne me suis livré à ces recherches que dans l'espérance de leur en devenir plus utile; que quoique abandonné d'une manière aussi sensible, je leur ai toujours rendu tous les services qui ont dépendu de moi, et que je n'ai connu les grands, que je n'ai été dans des audiences de ministres, que je n'ai fait aucune sollicitations, que je n'ai mis en œuvre le peu de crédit que je puis avoir que pour elles, et jamais pour moi, mes livres me suffisant pour moi, ces livres auxquels je dois tout, et desquels seuls je puis espérer de recouvrer le peu de bien que m'avait laissé mon père, et que j'avais consommé ici... Chacun sait que je n'ai eu que 10 000 livres, qui ne font que 500 livres de rente : avec la plus grande économie il m'en faut plus de 1600 par an; j'ai donc pris toutes les années, le surplus sur ce petit capital : qu'en reste-t-il au bout de 41 ans ? »

(Suite.)

EUG. ARNAUD.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE ¹

I. BIOGRAPHIES : COMTE JULES DELABORDE, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, Paris, 1879-1882. 3 vol. gr. in-8° (voir *Bull.* XXXII, 84). W. BESANT, *Gaspard de Coligny, marquis de Châtillon* (Londres, 1879, in-12), biographie en anglais dont le *Bulletin* rendra compte prochainement.

1. Voir le *Bulletin* de février, p. 79.

COMTE LIONEL DE LAUBESPIN, *Le maréchal de Tavanes et l'amiral de Coligny d'après de nouveaux documents* (Poligny, 1879, in-8° de 66 pages), appréciation des travaux de M. Pingaud sur les Tavanes et coup d'œil sur la carrière de Coligny (compte rendu par M. BERNARD PROST, dans la *Sentinelle du Jura*, 10 octobre 1879). GAUDENZIO CLARETTA, *Giacomina d'Entremont ed Emanuele Filiberto* (Turin, 1882, extrait de la *Nuova Rivista*, 60 pages, petit in-4°), étude fondée sur les documents des archives de Turin et tout à l'honneur de Madame l'Amirale¹. DONNEDIEU ET VABRES, *Derniers jours et sépulture de d'Andelot (Nemausa, 1^{re} année, 1^{re} livr., Nîmes, 1883)*. PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres inédites d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe* (Auch. 1883, in-8° de 56 pages, tirage à part de la *Revue de Gascogne*, septembre et octobre, 1882) ; cette correspondance prouve que le vicomte fut l'opposé du personnage tolérant et libéral qu'on s'était représenté sur la foi de d'Aubigné qui le loue d'avoir refusé, à la Saint-Barthélemy, de faire égorger les protestants : le massacre fut épargné à Bayonne, mais la lettre célèbre est malheureusement inauthentique. J. LOBET, *Quelques preuves sur Jean Cousin* (Paris, Renouard, 1881, 48 pages, in-8° avec 30 gravures et 3 portraits) ; le biographe passe sous silence le protestantisme du grand artiste ; il prouve qu'il habitait Sens, jusque vers 1548, mais ne peut dire ce qu'il devint après cette date. M. FERD. TEISSIER a donné à l'*Église libre* (16 mars 1883) une communication sur *Nicolas de Bordenave*, l'historien du Béarn : dans son acte de mariage de mars 1562, retrouvé à Montpellier, il est dit « natif de Mont-de-Marsan, diocèse d'Aire en Gascogne et à présent ministre de la parole de Dieu à Frontignan. » D'après d'autres actes il desservait encore cette église en novembre 1561 et en janvier-juillet 1563 ; il la quitta sans doute pour celle de Nay où il resta jusqu'à sa mort. M. H. DE LA FERRIÈRE a raconté dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 octobre 1882), la séduction de *Françoise de Rohan* par le duc de Nemours, avec promesse de mariage non tenue, d'où long procès sans solution, et reconnaissance de la princesse en 1579 par Henri III, comme épouse légitime du duc. M. A. DE RUBLE, vient de traiter le même sujet avec beaucoup

1. *La dame d'Entremont*, récit du temps de Charles IX, *Ern. d'Hervilly* (Paris, Charavay, 1882), est un roman qui n'a ni valeur ni prétentions historiques.

plus de détails : *Le duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, 1531-1592 (Paris, Labitte 1883, in-8°).

On trouvera des renseignements biographiques et autres sur d'Argence, Montesquiou, Condé et sur la bataille de Jarnac dans le *Bull. de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (I. 27, 75, 102; III. 163, 193, 306, 373); il résulte de l'enquête que renferment ces notes que Montesquiou a bien réellement assassiné le comte de Condé en lui tirant un coup de pistolet « par la teste ». Renseignements analogues sur les familles d'Aubigné et Gillier, dans le même *Bulletin* (III. 320 et 382) le *Marquis de Villette et ses deux sœurs*. Notes complétant l'article *La Rochebeaucourt de la France protestante*, à propos de *Jeanne de Gontaut-Biron*, femme de *Charles Poussard* (même *Bulletin*, III. 321-384) : Voir aussi (III, 319, 381) le duel du duc de Rohan Chabot et du chevalier de la Chêze, à Saintes, qui se termina par deux morts. La *Revue des Bibliophiles* de juin 1882, p. 167, contient des anecdotes sur *Charles-Rosalie Chabot, comte de Jarnac*, notes prises à la Bibliothèque de Cognac par M. JULES PELLISSON.

M. EUGÈNE RÉAUME a publié, avec des additions, *l'Étude historique et littéraire sur Agrippa d'Aubigné* (Paris 1883), couronnée par notre Société à la suite du concours de 1881. M. H. LEPAGE a retracé dans *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (t. XIX, 1882), *Les dernières années de Michel de la Huguerye*, qui mourut assassiné à Vandœuvre en 1616. M. GEORGES PELLISSIER a choisi SALLUSTE DU BARTAS pour sujet d'une importante thèse pour le doctorat, soutenue en Sorbonne. Le *Bulletin de Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France* (IX^e année) contient trois articles de F.-J. GUIFFREY, sur le concours ouvert en 1594 entre *Barthélemy Prieur et Germain Pilon* fils, le premier protestant avéré, l'emporta; sur *la Famille de Salomon de Brosse* d'après des documents nouveaux et sur *les de Brosse et les du Cerceau, architectes parisiens*; Salomon et non Jacques de Brosse était neveu de Jacques Androuet du Cerceau, deuxième du nom, mort en 1614; cette notice est complétée dans le numéro suivant par deux notes de MM. Tisserand et Charles Read.

M. REVILLOUT a consacré à *Marc Vulson de la Colombière* et ses ancêtres un mémoire lu à la section d'histoire et de philologie dans la réunion des délégués des Sociétés savantes (1880, voir

le compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1881).

Les *Additions à la correspondance entre Leibnitz, Huygens et Papin*, par le DR GERLAND (K. Preuss : Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte, vol. XXX, Berlin, 1882, p. 43-44), renferment d'intéressantes indications sur la vie de Papin et sur ses relations personnelles avec Leibnitz.

Nous devons mentionner avec éloges la Thèse de M. GABRIEL LAFORGUE sur Pierre du Bosc (1623-1692, Montauban, 1883, in-8°) et les articles de M. D. BENOIT sur *Daniel de Vernejoul*, comme du Bosc successivement pasteur en France et dans le Refuge (*Évangéliste*, de janvier à mars 1883), que M. Edgar de Vernejoul vient de réunir en une brochure (Laigle, 1883, 93 pp. in-8°) en y ajoutant quelques renseignements généalogiques.

L'étude très neuve consacrée par M. DANNREUTHER à *Ligier Richier et la réforme à Saint-Mihiel* (Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 2^e série, t. II, 1883) et qui a provoqué les recherches récentes de M. Jules Bonnet (*Bull.* XXXII), pourrait également être comprise dans notre section III, la biographie très sommaire du grand artiste lorrain étant accompagnée de plusieurs documents sur les origines de la Réforme; voir surtout la pétition des habitants de Saint-Mihiel au duc de Lorraine en 1550, avec toutes les signatures. De même nous devrions peut-être ranger plutôt parmi les travaux sur le protestantisme dans les provinces la notice, de M. MARVÉJOL sur *Imbert Pécolet et l'ancienne école de Nîmes*. (*Nemausa*, 1^{er} numéro, janvier 1883, Nîmes); Pécolet, précurseur de Baduel, fut nommé régent en 1530 et chassé pour cause d'hérésie en 1537. Les œuvres de *Jean de la Taille, seigneur de Bondaroy*, ont été publiées par M. RENÉ DE MAULDE (Paris, 1878-1882, 4 vol. in-12); la préface, complétant la notice de la *France protestante*, nous apprend que le père du poète, Louis de Bondaroy, fonda l'église protestante de ce nom qui s'efface au xvi^e siècle, après la Saint-Barthélemy, mais reparait au xvii^e dans les procès-verbaux des Synodes de l'Orléanais.

II et III. GUERRES DE RELIGION. PROVINCES. — L'article déjà signalé de M. ANDRÉ JOUBERT sur René de la Bouvraye est complété par un second (*Revue historique et archéologique du Maine*, tome XII, 2^e série p. 215-223) sur *Le Pillage de l'Abbaye*

de la Roë par les huguenots, en 1562, attribué au capitaine de Gaubert, au bourgeois La Roche, et à d'autres soldats. — COMMERCY, *Invasion du Béarn par Montgomery, en 1569* (*Revue historique du Béarn et de la Navarre*, juillet 1882. — (HIPPOLYTE SAUVAGE) *Domfront, son siège de 1574 et sa capitulation*, d'après les documents officiels et divers manuscrits contemporains publiés par les soins d'un bibliophile normand (Domfront, 1879, in-12); Sommaire : 1^{re} partie. Vingt-neuf dépêches de Charles IX et de Catherine de Médicis (Bibl. Nationale), expédiées à l'occasion du siège, accompagnées de correspondances et de documents concernant la prise d'armes et la capitulation de Montgomery; 2^e partie. Journal de *François de Boispatard*. Discours véritable de la prise des chasteau et ville de Domfront advenue par les frères Le Héricé dits Piosots; 3^e partie. Les deux sièges de Domfront et de Saint-Lô, d'après le manuscrit aut. et inédit de *Toustein de Billy*; de plus une reproduction de la chanson de Montgomery, et de l'article de la *France protestante* avec annotations. M. Sauvage croit que la capitulation ne fut que verbale, bien qu'il n'en fournisse point de preuve décisive.

E. PRESAC, *Etudes sur la ville de la Charité-sur-Loire* (Paris, Simonet, p. in-8°), récit des sièges de 1569, 1570, et 1577. ABBÉ LEDRU: *Une page de l'histoire de Sablé, 1567-1598* (*Revue hist. et archéologique du Maine*, t. XI), quelques faits relatifs aux guerres de religion, que le lecteur devra vérifier et compléter. *Le Bulletin d'histoire ecclésiastique de Romans* (janvier-février 1883), publie les *Mémoires des frères Gay pour servir à l'histoire des guerres religieuses en Dauphiné au xvi^e siècle*: les frères Gay étaient au nombre de trois, natifs de Die et protestants. — Dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Vienne par M. ALF. LEROUX (série D. fonds de l'ancien collège des Jésuites de Limoges), Limoges, 1882, les articles D. 374-375 et D. 1129 signalés à la page 70 de l'introduction sont relatifs aux luttes entre catholiques et protestants dans la paroisse de Massignac en Augoumois et dans celle de Chateauneuf en Limousin au commencement du xvii^e siècle (questions de sépultures et autres); de même dans l'Inventaire des Archives de la Lozère, par M. FERD. ANDRÉ (série G, Évêché et chapitre cathédral, Mende, 1882), les articles 969, 986 ont trait aux religionnaires et guerres de religion, l'art. 987 aux synodes. M. BRUN DURAND a communiqué au comité des travaux historiques

(*Bulletin*, sect. d'histoire, 1882, n° 3), une lettre de Henri III, du 13 déc. 1576 relative aux bruits sur un massacre général des Réformés qui devait avoir lieu après le 16 du mois : le roi proteste qu'il n'a « aultre plus grand désir et vollonté que de faire vivre mes subjects en amitié, union et concorde les ungs avec les aultres ».

Les vieux papiers du château de Cauzadac, 1592-1627, publiés par TAMIZEY DE LARROQUE (Agen, 1882, XV et 99 pages) fournissent quelques détails sur la ligue en Agenois, et la *Chronique d'Etienne de Cruzeau*, conseiller au parlement de Bordeaux, 1588-1616, publiée par la Société des bibliophiles de Guyenne (Bordeaux, 1879-1881, 2 vols. in-8° et XII et 581 p.) rend compte, parmi d'autres renseignements intéressants, de la difficulté avec laquelle le Parlement de Bordeaux enregistra l'Édit de Nantes. Dans les *Notes historiques et éphémérides montalbanaises* par M. E. FORESTIÉ (Montauban, 1882, in-8° de 296 p.), détails sur le siège sous Louis XIII; dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1882, *Lettre inédite de Sully à M. de Roquetaillade* commissaire d'artillerie, (Orval, 22 avril 1614), tirée par M. Ed. DE BARTHÉLEMY des archives du comte de Puy Monbrun à Toulouse, et se rapportant à la période d'agitation intérieure qui aboutit au traité de Sainte-Menehould : dans la *Revue de Gascogne* (février 1883) deux lettres publiées par M. TAMIZEY DE LARROQUE, de *F. d'Esparbès de Lussan*, évêque de Pamiers, 1621, parlant des troubles « que l'insolence de l'hérésie a soulevés dans son diocèse. »

Il y a également à glaner dans les ouvrages suivants : DUMAS DE RAULY, *Inventaire sommaire des archives de Saint-Antonin*, (Montauban); OLLIER DE MARICHARD, *Essai historique sur les seigneurs de Vallon, La Gorce et Salavas 1257-1842* (Privas); FILHOL, *Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut-Vivarais* (4 vol.); DAUX, *Histoire de l'Eglise de Montauban* (tome second, Montauban). Citons encore, pour le protestantisme local, dans la *Revue de Champagne et de Brie* (déc. 1882), une note sur *la Maison de François Pithou* par M. A. BABEAU, et la *Relation de deux bourgeois de Troyes*, Poncelet Meusnier et Jacques de Brienne sur les événements urbains de 1535 à 1598, dans *l'Espérance* du 15 mars 1883, quelques pages sur la physionomie actuelle de Noyon et ce qu'on y sait de Calvin.

PAUL RABAUT

SES LETTRES A ANTOINE COURT (1739-1755)

*Avec portrait et autographe, par A. Picheral-Dardier,
et une préface par Charles Dardier.*

Paul Rabaut est le plus célèbre de ces pasteurs du Désert qui, dans le siècle dernier, préparèrent la restauration des Églises réformées de France. Dès qu'il entre en scène, en 1741, il se place au premier rang de cette phalange d'élite. Le professeur Lullin, de Genève, dit déjà de lui, en 1745 : « Il est regardé avec raison comme le chef des pasteurs du Languedoc » ; et pendant plus d'un demi-siècle encore, il gardera cette place d'honneur.

La partie la plus dramatique de son ministère est sans contredit celle qui s'écoula, au milieu de périls incessants, de 1739 à la fin de 1755 ; et c'est précisément la période de sa vie la moins connue.

Cette regrettable lacune va être comblée par la publication de près de deux cents lettres inédites de lui, conservées dans la collection d'Antoine Court, à la bibliothèque publique de Genève.

De tous les correspondants de son illustre ami de Lausanne, Paul Rabaut est le plus régulier et le plus intime. Rien ne se passe d'important pour les Églises réformées du Languedoc, et même des autres provinces, qui n'ait un écho dans ces pages émues et sincères. La vie des persécutés et des martyrs s'y reflète au jour le jour comme dans un fidèle miroir, avec ses misères, ses douleurs, ses illusions, ses découragements momentanés et son indomptable héroïsme. Le pasteur de Nîmes parle à un ami qui le comprend, et son âme religieuse et tendre laisse échapper spontanément tous ses trésors.

Ces lettres, précédées d'une notice sur Paul Rabaut, seront publiées dans leur intégrité, sans triage ni coupures. Des notes, rédigées avec le plus grand soin, donneront la clef des personnages et des événements auxquels il est fait allusion, de manière à faire circuler à flots la lumière autour du texte.

Cette publication paraîtra à son heure. L'Église de Nîmes vient d'élever un monument à Paul Rabaut, dans la maison des Orphelines du Gard, où sa dépouille mortelle reposait, sans pierre tombale

depuis quatre-vingt-neuf ans. C'est un monument d'un autre genre, mais bien digne de lui, qu'on a l'ambition d'élever à sa gloire.

Les Lettres de Paul Rabaut formeront deux beaux volumes in-8°, dont le prix de vente : 12 fr., est réduit à 10 fr. pour les souscripteurs.

On souscrit chez M. Grassart, libraire-éditeur, 2, rue de la Paix, à Paris, et à la librairie Peyrot-Tinel et C^{ie}, à Nîmes (Gard).

J'ai sous les yeux le manuscrit des lettres de Paul Rabaut à Antoine Court, et je connais peu de lectures plus attachantes. Le grand pasteur du Désert s'y révèle pleinement dans son existence si agitée, et avec lui revit tout un monde de foi, de luttas et de sacrifices dont un siècle à peine nous sépare. Les notes puisées aux meilleures sources attestent une grande érudition et complètent admirablement la correspondance, que précède une excellente notice biographique. On se croit transporté dans ces temps orageux, qui n'avaient que de rares éclaircies, comme celle si bien décrite dans les lignes suivantes :

« Je voudrais de tout mon cœur que vous fussiez le dimanche matin au chemin de Montpellier, près de la ville de Nîmes, lorsque nous faisons quelque assemblée pour cette dernière église à la place nommée vulgairement la fon de Langlade où vous avez prêché si souvent. Vous verriez autant que votre vue pourroit s'étendre, le long du grand chemin, une multitude étonnante de nos frères, la joie peinte sur le visage, marchent avec allégresse pour se rendre à la maison du Seigneur. Vous verriez des vieillards courbés sous le faix des années et qui peuvent à peine se soutenir, à qui le zèle donne du courage et des forces, et qui marchent d'un pas presque aussi assuré que s'ils étaient à la fleur de leur âge. Vous verriez des calèches et des charettes pleines d'impotens, d'estropiés, et d'infirmes qui ne pouvant se délivrer des maux de leurs corps, vont chercher les remèdes nécessaires à ceux de leurs âmes. J'ai été témoin de ce spectacle, et je vous avoue que je n'ai pu le voir sans en répandre des larmes de joie. » (Lettre du 16 décembre 1743.)

Ce sont là les rares beaux jours de la vie du désert, qui se montre d'ordinaire avec ses sombres perspectives, la trahison, les cachots, le gibet sur l'Esplanade de Nîmes ou de Montpellier. Il est plus dans le vrai le pasteur Nimois quand il renouvelle incessamment le sacrifice de sa vie et qu'il écrit : « Depuis longtemps nous n'avons pas eu autant de raisons de nous écrier : *Seigneur, sauve-nous, car nous périssons !*... Je vau plus que je ne valais il y a quelque temps : ma tête était à 6000 livres, aujourd'hui elle est à 20000, et au lieu de la corde on me menace de la roue... Je sais à n'en pouvoir douter qu'il y a un nombre considérable d'espions à mes trousses. Ils se tiennent tous les soirs aux endroits où ils imaginent que je dois passer. Je prends toutes les précautions dont je puis m'aviser pour ne pas tomber entre les mains de mes ennemis. Si

après cela Dieu veut m'appeler à souffrir en son nom, j'y suis très résolu... *Heureux celui qui peut empoigner de bonne heure la couronne de justice que Dieu propose à ses fidèles !* » (Lettres du 25 février et du 14 juin 1752.)

On ne lira pas sans émotion, ces lignes datées du 6 janvier 1755, ce mélancolique rapprochement entre le peuple huguenot et l'antique Israël. « Oh ! si cette soixante-dixième année de notre captivité pouvait être celle de notre rétablissement ! Quelle fête pour vous et pour nous !... *S'il tarde, attendons-le, car il viendra et ne tardera point !...* » A. Court ne vit par ce jour réparateur que put saluer le fidèle pasteur de Nîmes, dont la correspondance est l'indispensable complément des divers ouvrages publiés sur l'histoire du Protestantisme au XVIII^e siècle. Il semble superflu de recommander un recueil qui se recommande si bien de lui-même au public. J. B.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR THÉREMIN

L'Église de Genève a perdu récemment un de ses plus dignes pasteurs, descendant d'une famille de réfugiés, devenue célèbre sur la terre du refuge, M. Fr. Théremin, qui, dans un fidèle ministère à Vandœuvre, a mérité, comme bibliothécaire de Bessinges, la reconnaissance de notre Société. « Ne croyez-vous pas, m'écrit un bon juge, qu'il y a lieu d'annoncer à vos lecteurs la fin cet homme de bien, si dévoué aux gens de lettres, si complaisant, si serviable ? *Nous sommes tous plus ou moins ses débiteurs.* » Qui mieux que M. Eug. Réaume pourrait dire ce que doit la belle édition des œuvres d'Agrippa d'Aubigné aux minutieuses révisions de M. Théremin ? J'ai pu moi-même apprécier, dans mes recherches sur Anne de Rohan, la rare complaisance du pasteur préposé à tant de trésors bibliographiques.

C'est dans le sanctuaire studieux de Bessinges, entr'ouvert par Mme la douairière Henri Tronchin à quelques travailleurs d'élite, qu'on aime à contempler l'homme excellent qui en faisait si bien les honneurs, et qui s'est paisiblement éteint, le 14 mai dernier, dans sa quatre-vingtième année et les glorieuses certitudes de la foi chrétienne. Nos respectueuses sympathies s'attachent à sa veuve, qui écrivait naguère ces lignes touchantes : « Nous descendons l'un et l'autre la colline de cette vie pour gravir celle qui doit nous conduire, par la grâce de Dieu, dans la nouvelle patrie. » Le souvenir de M. Théremin vivra doublement dans sa chère paroisse de Vandœuvre, et dans le souvenir reconnaissant de ceux dont il a été l'humble et dévoué collaborateur. J. B.

Le Gérant : FISCHEBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CASSIODORE DE REINA¹

Anvers, qui au temps de la réformation était une des villes les plus riches du monde et avait servi de point de ralliement à tous les adhérents de la liberté évangélique, s'était vue dépeuplée dès l'arrivée du duc d'Albe, et saccagée, le 4 novembre 1576, par les bandes de l'inquisition. A la mort du gouverneur don Juan d'Autriche (1^{er} oct. 1578), elle commençait à se relever, tandis que grandissait l'autorité de Guillaume d'Orange, et que se préparait, sous les inspirations du prince, la célèbre convention d'Utrecht, fondement de l'indépendance des Pays-Bas.

Herzog (*Real Encycl.* IV, 464) fait à tort de Cassiodore un de ces milliers de protestants enfuis des Pays-Bas, en 1567, à Francfort et ailleurs; il fut au contraire du petit nombre de ceux qui, de la riche et paisible capitale commerciale de

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 240.

l'Allemagne, accoururent au secours des malheureux opprimés et persécutés des Pays-Bas. Appelé à desservir la petite communauté luthérienne française, à demi dissipée, il trouvait un troupeau sans direction, sans constitution ecclésiastique, sans liturgie, sans ressources, attaqué également par les catholiques et par les ultra-protestants, luthériens et calvinistes. « *Res est plane lacrymis digna* », écrit-il le 6 nov. 1578. Et ce qui est pis encore, il retrouvait à Anvers l'ayant précédé, la double calomnie morale et dogmatique qui partout avait sapé la base de son activité : calomnie ardemment répandue par le prédicateur calviniste Loiseleur de Villiers, l'adversaire acharné de son ami Antoine Corran de Séville¹.

Avant d'entrer en fonctions dans la petite église luthérienne d'Anvers, Cassiodore se résolut à passer en Angleterre pour écraser enfin l'accusation horrible qui empoisonnait son existence. Dès sa première lettre d'Anvers, il parle à Ritter de la nécessité de ce voyage : Pelayo ne trouve dans aucun de ses écrits la mention qu'il l'ait accompli, mais j'ai sous les yeux la deuxième confession de Londres intitulée : « *Réponse de Cassiodore de Reina aux articles qui lui furent proposés de la part de l'évêque de Canterbury, Edward Grindall, par le moyen du très célèbre seigneur Luinus, le 13 mars 1579.* » Elle est datée de Londres, le 19 du même mois, il y est donc resté au moins ces six jours; et vraisemblablement beaucoup plus, tout le temps nécessaire pour mener à bonne fin ce détestable procès. Les dépositions, paraît-il, furent très volumineuses; peut-être M. Boehmer les publiera-t-il un jour? mais, jusqu'ici, les lumières nous font défaut sur ces négociations en Angleterre.

L'archevêque lui avait adressé, par son commissaire Luinus, cinq questions touchant la Sainte-Cène, et de nature à élucider d'une manière décisive à quelle église il se rattachait. Sans le suivre sur le terrain strictement théologique de ses

1. Voir : *Sepp. Polemische en irenische Theologie*, Leiden, 1881.

réponses, nous nous contenterons de constater que c'est sur le côté spirituel des sacrements (actions tout à fait mystiques, figuratives et significatives) qu'il insiste, et qu'il conclut en acceptant d'avance la correction s'il a failli, et en s'en référant sur les points douteux à la Confession de l'Église française de Londres. Le texte latin a été publié plus tard à Anvers, chez Giles van der Rode, sous le titre : « *Confessio in Articulo de Cœna, Cassiodori Reini Hispani, Ministri in ea Ecclesia, quae Antwerpiae se Augustanam Confessionem profiteri dicit : quam si ejus symmystae sincere profitentur, sublata erit inter eos ecclesiarum reformatarum ministros controversia.* » Il l'a donc fait passer pour conforme à la Confession d'Augsbourg. Il semble difficile qu'elle ait pu être publiée sous ce titre en Angleterre où il la destinait à le justifier devant les commissaires de la reine et de l'archevêque, et l'on ne peut s'empêcher d'être surpris de cette signature à Londres d'une confession calviniste comme prélude à l'entrée dans un ministère luthérien ¹.

De Londres, Cassiodore retourna d'abord à Francfort; le 27 juin 1579, nous le trouvons à Cologne, à partir du 8 décembre de nouveau à Anvers ². Il n'y était point venu de gaieté de cœur (*descendo invitus*) : il laissait sa femme malade à Francfort, et connaissait maintenant l'état déplorable du troupeau dépourvu de pasteurs et en proie aux attaques extérieures et aux dissensions intestines. « J'ai devant moi », écrit-il le 27 juin 1579, « une des tâches les plus difficiles que j'ai eues jamais. » Jusqu'à un certain point il y réussit. Conti-

1. Voir aussi dans Lehmann, p. 160, l'extrait donné par Cassiodore dans sa Confession sur la Sainte-Cène adressée aux ministres luthériens de Francfort.

2. Il fit également vers cette époque un court séjour au palais du Landgrave de Hesse à Cassel, ainsi que l'indique Jean de Léry dans l'histoire de son voyage au Brésil, 1586. Ep. dedic., « sextus jamfere agitur annus, » etc. — Les lettres de Cassiodore à Ritter de Francfort, qui fournissent ces dates, après avoir été publiées fragmentairement par Lehmann, l'ont été en leur entier par mon ami M. le professeur Ed. Bœhmer, un des savants les plus infatigables et les plus distingués de notre temps. (*Zeitschrift für die historische Theologie*,⁵ Gotha, 1880.)

nuant aussi à Anvers à tisser en soie, et connaissant le prix de l'argent, il établit dans sa paroisse une caisse publique pour subvenir aux nécessités des fidèles. Voyant combien les moindres questions devenaient prétexte à divisions violentes (celle par exemple de la bénédiction des mariages, le dimanche), il établit une discipline ecclésiastique basée sur la foi et la charité. Instruit des dangers que faisait courir au service religieux un spiritualisme se modifiant sans cesse selon l'âge, les circonstances ou les personnes, il fit venir la liturgie de l'Église évangélique de Francfort, traduite de l'allemand en latin par son ami Ritter, et la retraduisit pour ses auditeurs français : dans toutes ses entreprises pieuses il recommandait sa nouvelle église aux sympathies de ses anciens amis.

Déjà, cependant, sa lettre du 11 janvier 1580 se plaint de ce que les calvinistes, qu'il n'a point attaqués, ont si mal pris sa venue et son ministère qu'ils ne veulent ou ne peuvent aucunement le supporter. Pour se débarrasser de sa présence ils réimprimèrent en trois langues, sous son nom, ses réponses officielles à l'archevêque de Canterbury ; il s'y montrait calviniste luthérien, circonstance favorable en Angleterre, mais de nature à éveiller toutes les suspicions de son troupeau anversoïis. Pour les apaiser, il n'hésita pas à écrire une confession nouvelle en trois parties, dévoilant dans la première les intrigues de ses adversaires, souscrivant dans la seconde à la formule de Wittemberg dite de « Concorde¹ » ; il adresse comme conclusion des exhortations pressantes à son adversaire Villiers et au magistrat de la Cité, déclarant que si les fidèles qui l'ont choisi pour leur pasteur ne sont point satisfaits, il abandonnera le champ de bataille (*relicta adversariis victoria*). Ses amis Boole et Bernouilli ne parvinrent même pas à obtenir pour lui l'autorisation d'imprimer sa défense !

L'animosité grandit lorsqu'un jeune pasteur quitta l'église

1. « Qu'il voudrait voir accepter par tous les Réformés et qu'il juge être d'accord avec ses déclarations de Londres ! »

réformée pour entrer dans la sienne, où il subit l'examen prescrit et fut admis à la chaire : le bourgmestre intervint pour la lui défendre. La publication de l'apologie de Cassiodore l'eût fait expulser de la cité comme perturbateur de la paix publique.

Deux ans après, surgit un nouvel adversaire; on exigeait une rétractation formelle de sa Confession de Londres; après une suspension de ministère qui dura trois semaines, il eut la satisfaction de voir renvoyer l'accusateur, confirmer et signer le jugement en sa faveur par le Convent des Ministres, députés et diacres de l'Église protestante d'Anvers. Les suffrages de ses amis le consolèrent, et l'état précaire de l'Église le fit se résoudre à ne point l'abandonner; mais averti par ces continuelles menaces, il songea à s'assurer l'avenir en rappelant au sénat de Francfort que son ministère anversois ne le privait point de son droit de bourgeoisie (12 avril 1580). Ses soucis croissants venaient de l'obliger à mettre en vente un rare trésor, la grande bible de Plantin, richement reliée, qu'il faisait offrir au Comte Palatin pour 75 à 80 florins.

Dans une lettre du 17 août 1580, il se plaint de la disette de pasteurs évangéliques. « Tout le Pays-Bas se détourne du papisme. A Anvers nous n'avons pas la moitié du nombre de pasteurs qu'il nous faudrait, et encore sont-ce des jeunes gens sans expérience et sans doctrine. » Son existence n'avait point cessé de subir la privation de l'exil; il hésitait à faire venir sa femme, trouvant téméraire de l'exposer avec beaucoup de petits enfants à de constants périls, et dans cette même lettre, il se plaint également du manque, dans l'église, d'ordre et de discipline. « Les salaires des ministres proviennent, non d'une caisse publique, mais de collectes privées et, comme elles sont insuffisantes, les députés se voient forcés d'y suppléer de leurs propres biens, afin d'assurer la subsistance des pasteurs ». Les 1200 florins de Flandres (700 de Francfort) qui lui sont alloués, couvrent à peine ses dépenses et celles de sa famille.

Il avait publié, cette même année, un *Catéchisme* qui fut traduit en hollandais, en latin et en espagnol, et des *Psaumes* français. A Anvers personne n'avait osé les attaquer; le célèbre Heshusius ne s'en fit pas faute et envoya ses invectives contre le catéchisme, dans la ville même où résidait l'auteur. Ce dernier paralysé dans toutes ses entreprises, songea un moment au départ définitif; le 9 janvier 1582, il était cependant encore à Anvers et engagé dans toutes les arguties soulevées par une nouvelle controverse luthérienne sur la Communion ¹.

C'est à cette date que s'arrête Pelayo, qui, faute de renseignements, suppose que Cassiodore a succombé bientôt à ses fatigues; double erreur, puisque Lehnemann nous apprend qu'il est mort à Francfort seulement douze ans plus tard. Si aucune lettre n'explique pourquoi il se décida, en 1585, à changer une fois encore de patrie, les événements parlent assez haut. Anvers, dans cette terrible année, avait été livrée à la merci du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, au nom duquel le culte évangélique fut aboli.

Imitant la fuite de ses coreligionnaires, Cassiodore se prévalut de ses droits de bourgeoisie à Francfort, et c'est dans cette ville qu'il rassembla une Église franco-wallonne de la confession d'Augsbourg, distincte de l'anglo-wallonne fondée en 1564 par Valerand Poulain et Jean-a-Lasco, et qui portait l'empreinte calviniste ². Il n'en était point le pasteur officiel, puisque la confirmation du magistrat manquait, mais avec un cœur de pasteur, il en exerçait le ministère au sein de son troupeau réfugié.

1. Lehnemann (*Histoire de l'Église luthérienne d'Anvers*, p. 68) résume l'activité de Cassiodore de Reina dans les Pays-Bas en déclarant que lui seul a sauvé l'Église d'Anvers de son état misérable, a rétabli l'ordre et la décence par son esprit paisible, éclairé et prudent, a aboli les abus qui s'étaient glissés dans le troupeau égaré et s'est montré le père des pauvres et des orphelins. Les députés, dans leur lettre à Chemnitz, nomment C. de Reina leur père, homme docte et pieux, qui a chaleureusement à cœur le bien de toute l'Église.

2. L'Église calviniste, expulsée en 1596 et transférée à Bockenhein, ne reentra officiellement dans la ville qu'en 1787.

Le 31 mars, il établit l'*Ordre de la Recette et Dépense* de l'Église : la base en était une caisse indépendante, destinée à venir en aide aux indigents, dirigée par des anciens délégués à cet effet ; elle fut confirmée par l'assemblée générale de 1597 et renouvelée en 1716. Du temps de Lehmann (1725), elle fonctionnait légalement, et on lisait publiquement les statuts dans les assemblées plénières de l'Église. Une collecte trimestrielle devait être faite chez tous les habitants de la ville, y compris, au moment de la foire, les marchands franco-flamands. Les diacres pouvaient accorder, de leur chef, une aumône de deux écus ; au-dessus il leur fallait le consentement de trois autres délégués appelés surintendants : c'est à ces derniers que les diacres rendaient leurs comptes tous les trois mois. Les anciens et les diacres présentaient, tous les deux ans, à l'assemblée générale de la communauté, quatre hommes capables pour remplir la charge d'anciens, et deux pour celle de diacres ; ils étaient élus à la pluralité des voix : le refus d'acceptation, considéré comme contraire à l'amour des pauvres et du Christ, était inscrit en témoignage de blâme dans le livre des comptes ; la caisse avait trois clefs, l'une confiée au doyen d'âge, les autres aux diacres. Le paragraphe 8 règle « la passade » ; le 9^e institue une visite annuelle faite à deux par les anciens et diacres nouvellement entrés en fonctions, à tous les membres de la communauté secourus régulièrement ; le 12^e prescrit que l'argent en caisse ne sera prêté que sur hypothèques ; le 14^e punit d'une amende la non-présence des anciens sans excuse valable ; le 15^e va plus loin et décrète que celui qui, pendant quatre fois consécutives, n'a pas contribué aux collectes, perdra ses droits et s'exclura par là même de la communauté. Grâce à ces mesures prudentes, qui rappellent l'axiome de Servet : « *Cæna et charitate neglectis moritur homo christianus* », la caisse fraternelle, fondée le 31 mai 1585, s'enrichit graduellement et soulagea libéralement les pauvres de la colonie. L'on n'y admettait, il est vrai, que des coreligionnaires ne comprenant pas

le haut-allemand, mais les mariages facilitaient l'entrée dans l'Église.

Déjà, en 1580, le magistrat de Francfort, sur l'avis du corps pastoral luthérien, accordait à la colonie un temple et un pasteur. Le pasteur fut Antoine Sairray (Serranus) de Montbéliard, qui n'avait pas tardé à signer la *Formule* dite de *Concorde*. Le temple fut celui de la Dame-Blanche; la colonie française y tenait encore son culte en 1788; mais elle offrit vainement d'acquiescer pour 700, voire même pour 1200 florins, le droit d'y célébrer les baptêmes et les mariages, et de ne pas se rendre à cet effet dans l'église des Cordeliers.

Un autre vœu devait être exaucé. Après s'être assurés de l'amitié du clergé de la confession d'Augsbourg et de sa bienveillance envers leur ancien ministre d'Anvers, les luthériens franco-hollandais adressèrent, le 28 septembre 1587, une supplique au magistrat, le priant de leur octroyer comme second pasteur, le digne et très docte Cassiodore de Reina, homme noble, estimé, érudit, plein d'expérience, disert et paisible, qui par sa pure doctrine et son bon zèle a bien servi l'Église; ils s'obligeaient à lui garantir le nécessaire et à en donner caution le jour même où il leur serait accordé. Il fallut attendre ce jour pendant huit années. Enfin, une lettre du Presbytère, en date du 20 avril 1593, informe le vieillard mûri par ses longues épreuves, des conditions posées à son admission définitive dans le ministère régulier : elle dépendait de ses réponses à cinq questions, réponses dont le Magistrat se réservait d'apprécier la parfaite orthodoxie. Le 8 mai, Cassiodore les adresse aux pasteurs luthériens de Francfort, « ses plus respectables seigneurs et frères en Christ ». Cette fois aucun doute n'est permis, il souscrit à toutes les affirmations et à toutes les condamnations qu'exige la plus stricte théologie luthérienne¹, et forcé de se disculper sur la Confession

1. Comme spécimen des exigences de l'époque, et à ce point de vue purement historique, nous relevons dans ses Réponses, d'une part qu'il souscrit aux « Confessions des Apôtres, de Nicée, d'Athanase, de la Diète d'Augsbourg, à

de Londres, il la délaisse comme « abolie, révoquée et éteinte depuis quatorze ans par celle d'Anvers ».

Cassiodore a poussé jusqu'à ce point l'extrême amour de la paix ! Mais aussi c'est du fond de l'âme, qu'en réponse à la cinquième question sur « l'observation zélée du contentement dans le ministère », il promet d'accepter volontiers de la part de ses frères : conseils, admonitions, reproches ; il s'engage à ne rien jamais commencer ni innover sans l'avis et l'approbation du Convent ecclésiastique. Avant tout, il promet de maintenir la paix avec son collègue de l'Église française, Seranus, et de le considérer comme son égal sous tous les rapports ; enfin, comme un suprême acte de courage qu'on est heureux d'enregistrer, condamnant les dissensions entre Luthériens et Réformés, comme le *monstre* le plus noir et le plus pernicieux qui ait surgi depuis la Réforme, il prie Dieu : « de nous faire tous parvenir à l'unité de la foi et de la connaissance du fils de Dieu, et d'affermir le très pieux Magistrat de la ville dans ses intentions de paix et de concorde ».

Il ne peut s'empêcher de rappeler le libelle de Loiseleur de Villiers et les crimes qui lui ont été calomnieusement imputés. Quand le pauvre vieillard cessera-t-il d'entendre ces accusations ? Un certain Banosius osa bientôt les reprendre ; il ne leur opposa désormais que le plus profond mépris. Le 20 juillet 1563, il était reçu comme second pasteur de l'Église franco-wallonne de la confession d'Augsbourg ; mais déjà, le 15 mars 1594, Dieu le faisait entrer en son repos.

En tête de l'Histoire de l'Église d'Anvers, Lehnemann a placé le portrait de Cassiodore ; vêtu à l'espagnole, avec un

l'Accord de Wittemberg, aux articles de Smalkalde, au Catéchisme de Luther, à l'accord fait par Bucser entre les ministres de Francfort, à la formule dite de Concorde », — et que de l'autre il condamne « les hérétiques à la formule de Concorde, et spécialement les adhérents du Pape, les Anabaptistes, les Flacéens ou nouveaux Manichéens, les Schwenkfeldiens, les Sacramentaires ou Zwingliens, les Calvinistes et ceux qui leur ressemblent. » Il adhère de plus à la défense de Andreas contre de Bèze.

col élevé, de larges manches et une robe richement brodée ; il est assis dans une attitude fort noble, tenant la Bible de la main droite, la coupe de communion de la gauche ; le visage est beau, bien proportionné et même gracieux. Son écriture, dont mon ami M. Charles Dardier a bien voulu m'envoyer de Genève un fac-simile, est belle, très lisible, un peu maniérée et assez semblable à celle de Servet.

Marcus Cassiodore Reinius, son fils, avait étudié à Wittenberg (d'où il écrivait, le 29 janvier 1594, à Samuel Hubert) et y reçut un bon témoignage du savant Aegidius Hunnius. Par affection pour le père, la colonie hollando-française, sollicita pour le fils la succession du ministère : le Magistrat la lui accorda, le 8 juillet 1596, et il occupa pendant vingt-neuf ans, cette place, sans jamais égaler son prédécesseur. Pélayo lui attribue une version latine de l'Histoire de Jean de Serres.

Lehmann nous dit que Cassiodore le père, fut un homme fidèle, assidu, utile, qui a bien mérité des Églises d'Anvers et de Francfort. Nous pouvons ajouter qu'il a bien mérité de l'Église entière par sa Bible, son Catéchisme et ses Confessions de Foi. Il a bien mérité aussi de l'union, de la concorde, de la tolérance religieuse. Sa principale faute a été peut-être de se montrer trop peu conséquent et convaincu par un amour excessif de la paix. Dans un siècle plus civilisé il eût été estimé de tous : son temps rude et doctrinaire fit de lui un martyr ; non un martyr de l'échafaud comme son ami du bûcher de Champel, mais le martyr d'une persécution ardente, amère, ininterrompue. Ce ne fut point un héros de l'action : ce fut le héros de la résignation et de la patience.

HENRI TOLLIN.

DOCUMENTS

LETTRES DE TH. DE BÈZE A NICOLAS PITHOU

SIEUR DE CHANGOBERT, ET A SON FRÈRE PIERRE PITHOU ¹

VI

Sans date.

Monsieur et frere, estant parti le 25 d'Avril pour me trouver aux nopces de Nicolas², dont je n'ay peu estre de retour pour plusieurs raisons et notoirement pour avoir receu une griefve playe d'un coup de pied de cheval en la iambe droicte, que lundy dernier 9 de ce moys, i'ay trouvé vos lettres avec le livre qu'esperiez r'avoir le 10 du passé. Par cela comme ie m'asseure serai-ie excusé envers vous de ce qui est advenu aultrement que n'esperiez. Je m'asseure que votre procès (?) aura trouve remède convenable, et vous promects ce pendant que ie ne resteray ne iour ne nuit que la conférence estant faicte, ie ne trouve moyen de vous faire tenir le tout seurement et au plustost, vous remerciant infiniment du plaisir que m'avez faict en cest endroit. Quant aux Tertullians, ie vous prie ne trouver mauvais si ie les retien encores quelque peu de temps. Quant aux exemplaires de Basle, ie les ay encore. Mais ie vous prie vous en reposer sur moy.

Quant à l'issue..... (Le reste a été déchiré.)

(Au dos : *A Monsieur et bon amy Monsieur Pitou, Advocat en Parlement. A Paris.*)

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 251. C'est par erreur qu'on a inséré dans ce dernier cahier, page 257 (n° V), la lettre du 14 juillet 1573, qui doit être placée dans l'ordre chronologique après celle du 9 juin 1573 qu'on lira ci-après.

2. Sans doute Nicolas Vassau, neveu de Pithou.

VII

15 mai 1573.

Monsieur et frère, Je loue Dieu de la constance qu'il a donnée à Madame votre seur¹, laquelle me sera tous-iours recommandée de tout mon petit pouvoir. Quant au Paulinus, il est pieça imprimé ne contenant que peu de feuillets, et bien mal correct, par quoy ne pouvez faillir de recouvrer l'exemplaire que me mandez. Quant a l'examen qu'on doit faire par delà², ie trouverois fort estrange qu'on contreignist quelcun, oultre les pasteurs, à soubsigner ce que me mandez, et me semble que debvez facilement l'accorder, ains les prier de se contenter d'enregistrer vostre promesse et déclaration, qui est que vous approuvez la doctrine tant sur la Cène que sur les aultres poincts qui vous est anoncée par dela, et seriez bien marris d'y contrevenir en sorte quelconque, promettans au contraire d'y vivre chrétiennement et paisiblement selon icelle.

Quant aux nouvelles de deça³, il n'y a pas eu seulement la defaite du 7 dont vous m'escrivez, mais deux aultres encores, esquelles sommes assurez que grand nombre de gentils-hommes, voire des plus signalés, est demouré, entre lesquels on continue d'escrire de plusieurs endroits qu'il fault compter le guisard et le bastard d'Angoulesme, ce que toutefois n'avons voulu croire iusques a présent; mais on n'assure pas la mort ni de Nevers, ni du marquis du Maine, ains seulement les blessures bien grandes. Tant y a qu'ils ont receu de très grandes pertes, depuis lesquelles il semble que silence soit survenu, tel que plusieurs ont opinion que tout leur camp soit débandé. Au moins est-il certain qu'on attendoit Monsieur à Fontainebleau à ceste feste là ou il se doit faire quelqu'assemblée

1. Perrette Pithou, épouse de Christophe de Vassan, négociant de Troyes, fut une des héroïnes de la Réforme en Champagne. Casaubon en fait le plus bel éloge dans sa correspondance.

2. Au premier bruit des massacres de la Saint-Barthélemy, Nicolas Pithou, alors bailli de Tonnerre, prit le chemin de Bar-le-Duc, et puis de Montbéliard où il eut à compter, ainsi que Jean son frère, avec l'intolérance luthérienne.

3. Les détails qui suivent se rapportent au siège de la Rochelle, victorieusement soutenu par les réformés. Le duc de Nevers, grand ennemi des huguenots, y mourut des suites de ses blessures.

en forme d'estats et ou il se doit traicter des moyens de tout appaiser; ou plustost, comme i'estime, pour avoir nouveaux subsides, estant cependant le paoure royaume reduict à toute extrémité iusques à ronger les herbes en plusieurs lieux, oultre le peu d'espoir des fruicts de l'année prochaine. O que celui est heureux qui est éloigné d'une telle confusion présente et avenir!

Le seigneur en veille du tout retirer les siens et conserver ceulx qui en sont hors, et nomément vous tenir en sa saincte et digne garde. De Genève, ce 19 May 1573.

Votre entièrement amy et frere,

TH. DE BESZE.

Vous me recommanderez s'il vous plaist à Monsieur Maleret (?); n'ayant moyen de lui faire response pour ce coup, pour la multitude d'affaires qui me pressent. Seulement ie le prie de ne se laisser surprendre, et bien regarder à qui il a affaire.

VIII

9 juin 1573.

Monsieur et frère, quant aux nouvelles que m'avez escrites, ie croy ce qui est au billet de celui qui escrit à son frere, mais non au reste. Nous avons lettres de bon lieu (non toutefois du tout asseuré) que Mongomeri ayant surpris la flotte de Portugal, de 30 navires, à chargé d'abondance quelques harquebusiers sur ses navires, à Saint Jehan de Lus. Le temps monstrera a quelle fin. En Dauphiné pour certain il y eut quelque route des ennemis et de conséquence, jeudi dernier, mais nous ne savons encores bonnement que ce peult estre. Le frère de Sancerre, comme i'estime, n'est maintenant fort loin de vous, duquel i'atten nouvelles tous les iours. Celui qui en est revenu debvroit n'entreprendre pas tant, ou faire plus. Nostre Seigneur Dieu veuille au besoin monctrer ce qu'il est. Tant y a que ce m'est un extrême regret de veoir si gens d e bien si mal secourus, quant aux hommes. Au surplus quant a nostre principal affaire, si ce deia faict, ie ne suis nullement d'advis que vous soussigniez ce qu'on requiert de vous, encores qu'il semble que faisant aultrement vous fairiez ouverture à quelque dissipation. Ains ie desire qu'il vous

souvienne que l'Apostre ne voulut rien céder quant à rite, mesmes en une chose vrayement pour lors indifférente, ayant esgard à l'intention de ceulx qui l'en requeroient. Mais bien suis-ie d'avis que faisant la response que ie vous ai escrite cy devant, si n'en avez de meilleure, et remonstrant sur tous ces deux poincts, à savoir que vous acquiescez a la doctrine preschée par delà, et que c'est chose nouvelle et inusitée en tous lieux tant en Allemagne qu'ailleurs de faire sousigner les particuliers un par un à quelque confession, vous priez, s'ils persistent, qu'il vous soit permis d'envoyer au prince pour lui desclarer ceste vostre response et l'affection que vous avez de vivre en paix, en la confession et doctrine qui est preschée en ses terres, esquelles il lui plaist vous recevoir, en lui faisant très humble service, sans y contrevenir, en sorte quelconque, dont vous esperez que son Excellence se contentera. Et ne vous puis conseiller quoy que ce soit de passer plus oultre, quand le ciel et la terre se débvroient mesler. Mais bien suis-ie scandalisé de Monsr Chambert et des frères de Besanson, s'estans séparés non seulement de vous, mais de nous tous, en ce qu'ils ont si soudainement accordé. J'estime que ce a esté par erreur, auquel ie ne say quel remède on peut apporter, sinon de n'en parler pas plus, et cependant persister en la sainte doctrine qu'ils ont receue, s'ils en sont requis plus avant. Sinon, ie prie le Seigneur les vouloir mieux conseiller cy apres; mais des maintenant ie les prie quand ils auront affaire de conseil en leurs affaires, qu'ils le cherchent en ceux avec lesquels ils se rengent, et non en moy qui proteste devant Dieu que ie tien et say Jacques André et ses adhérents estre meschans et execrables blasphemateurs de Christ¹. Je ne laisseray pour cela de prier Dieu pour eux et d'aussi bon cœur que jamais. Mais il me serait impossible de supporter telles manières de faire, qui ne seront iamais approuvées de Dieu. Quant à ce qu'on dit que i'ay escrit par dela, vous avez respondu ce qui en est et ceulx qui font tels rapports me connaissent mal. Mais ie suis tout accoustumé à telles manieres de faire. Je vous prie me recommander a votre frere Monsr Floret² auquel ie ne puis

1. Jacques André, théologien wurtembergois, un des principaux chefs du parti ultra-luthérien, refusa, au Colloque de Montbéliard, la main d'association à Th. de Bèze, qui avait écrit contre lui un de ses traités les plus virulents.

2. Pasteur français réfugié à Montbéliard.

escrire pour le présent. Nostre Seigneur vous tiene tous en sa garde.
De Geneve, ce 9 de Juin 1573.

Votre entier frere et amy que cognoissez.

Au dos : *A Monsieur et frere, Monsieur de Changobert, a Mombéliard.*

IX

18 octobre 1573.

Très cher frère, le Seigneur a ce que ie voy a commencé de besogner. Vous verrez ce que i'escry sur ce fond a Monsieur Floret, lequel ie prie ne perdre courage au besoin, et cependant demander a Dieu l'esprit de prudence et de toute sainte modération, pour ne quitter rien du droict de Dieu duquel il a a respondre avec ses compagnons, et toutefois conduire le tout de sorte que l'adversaire ny puisse trouver iuste occasion de compleincte. Je ne say s'il me sera attribué à oultre euidance que i'en escrive aux maistres bourgeois, ou mesmes si cela pourra nuire à la cause. Avisez donc ce qui est expédient, pour laquelle raison aussi ie vous envoie les lettres cachetées d'un cachet volant, pour en mieux iuger.

Quant à ce que demandez des papiers que m'avez pieça envoyés, et de la lettre des Ieux, ie say fort bien qu'il n'y a rien de perdu; mais il m'est impossible de les vous envoyer devant quelques iours que ie reverray et rengeray, Dieu aydant une infinité de tels papiers que i'ay fort enmeslés.

Quant à vos nouvelles, combien que ce qu'entendons ne se rapporte à ce que m'avez escrit du département du Roy de Pologne, si est ce que ie le tiens pour le plus vraisemblable, et se continue le bruict que lon doit faire merveilles à Lion soubz le nom des estats. Nonobstant la suspension d'armes, on se remue par cy par la en plusieurs lieux, attendant le retour des députés. Le reste des Suisses fort mal en poinct et bien petit nombre est à l'entour de Vienne. Nostre Dieu sait ce qu'il a appresté à ses ennemis tant endurcis, et a nous aussi. Les vendanges sont si vertes et si pauvres que la plupart se prépare à boire de l'eau, mais il y a peu d'apparence que ce soit par repentance. Les semences demeurent en arriere, ce qui tient le bled cher, mais non pas tant qu'en plusieurs aultres en-

droictz; le Seigneur nostre Dieu prenne pitié de nous, et vous vueille maintenir en sa garde, avec tout vostre mesnage et tous les amis. Ce 18 d'octobre 1573.

Votre entier frere et amy que cognoissez.

Au dos : *A Monsieur et frère Monsieur de Changobert à Montbeliard.*

X

30 mars 1574.

Monsieur et frère, vous soyez le très bien et heureusement revenu de Babylon, en laquelle ie croy qu'aurez depuis entendu comme Dieu a bien taillé de la besogne toute neufve, qui est cause que le Roy assemble tout ce qui peult et en toute diligence, estant l'assignation au 25 du present à Saint-Denis en France. Le Seigneur vueille le bien changer, ou lui faire sentir un bon coup a qui il s'adresse. En Languedoc ils sont tous-iours apres ceste belle paix et maintenant offrent tout pour desunir les uns d'avec les aultres à l'exemple du Roy Loys unziesme en la guerre du bien public. Mais l'espère que Dieu conseillera les siens. En Dauphiné les nostres se fortifient à Loriol et tiennent Valence de fort près. En Vivarets ils tiennent le Rhosne iusques pres de Lion, s'estant saisis aussi de Noinay, Sairieres et Perault¹. Nostre bon Dieu vueille pourveoir a tout et mettre fin par sa grace a tant de misereres. Je remettray le surplus a vostre venue, et ce pendant me recommande à vos bonnes prières, comme aussi ie supplie le Seigneur vous tenir en sa sainte et digne garde. De Geneve, ce 30 de Mars 1574.

Votre entier frere et amy,

TH. DE BESZE.

Si Monsieur vostre frere qui est à Zurich², vouloit nous faire ce

1. Les mêmes faits sont relatés dans une autre lettre de Bèze à Nicolas Pithou, du 4 mars 1574 (*Bull.*, t. XI, p. 270).

2. Il s'agit sans doute ici de François Pithou, troisième frère de Nicolas, et voué à l'étude du droit. Il avait quitté Paris après la St-Barthélemy, et n'y rentra qu'au prix d'une abjuration dont le plus illustre membre de sa famille, Pierre Pithou, lui donna l'exemple.

bien et honneur, d'accepter une lecture en droict par deca de trois cours la semaine, avec quelque condition convenable, nous lui serions merueilleusement obligés, et ce lui serait autant d'exercice honorable, a quoy ie vous prie nous ayder. Il a pleu sang a Lion, voire en quantité, le samedi du present et vous mande cela pour bien certain. Nous entendons que Monsr de Bouillon est décédé, ayant bien pourveu aux siens, sous la protection de Monsr l'électeur.

Au dos : *A Monsieur et frere Monsieur de Changobert, a Mombéliard.*

XI

20 avril 1574.

Monsieur et bon amy, comme les nouvelles de la maladie de madame Changobert m'ont contristé, aussi ay-ie este resiou de sa convalescence. Quand il plaira a Dieu que nous veniez veoir, vous serez le bien venu. Monsieur votre frere est à Zurich, et se porte bien de sa quarte, comme ie vous puis asseurer¹. Je lui ai escrit de ce que vous savez et n'en ay encores response, mais ie l'atten de iour en iour. Quant à la France, ie vous puis asseurer que tout va bien du costé de Languedoc et Dauphiné. Mais ie croy qu'aurez attendu les nouvelles du vendredi saint, qui semblent du tout oster esperance de pouvoir garder de la dernière ruine ce paouvre royaume, si Dieu n'y besogne miraculeusement. Heureux qui en est loing, et peu sages, à mon advis, ceulx qui à leur escient, se sont reiettés en mer, sans raison, qui sera l'endroict ou ie prieray nostre Seigneur vous tenir en sa garde, m'estant recommandé à vos prières. Ce 20 d'Avril 1574.

Votre entier amy et frere que cognoissez.

Au dos : *A Monsieur, Monsieur de Changobert, à Mombéliard.*

1. Voir la note 2, page précédente.

L'ÉGLISE DE VIRE EN 1600

En se livrant à des recherches dans l'intérêt du culte protestant, le pasteur de Vire (Calvados), M. Messervy de Pontreaux, a eu la bonne fortune de rencontrer, — parmi les livres d'histoire, les documents et notes que la Bibliothèque publique de Vire doit à M. Georges Le Gorgeu, docteur en droit, — *deux manuscrits inédits* pour servir à l'histoire du Protestantisme en Basse-Normandie.

L'un de ces manuscrits a pour objet « *le Rétablissement du culte réformé à Vire depuis 1873* ». C'est une histoire écrite simplement, au jour le jour, pour ainsi dire, avec la transcription des actes officiels, dont un de 1600 nous reporte aux premiers jours de la congrégation réformée. Nous avons constaté avec bonheur que MM. les administrateurs de tous les degrés se sont constamment montrés pénétrés du sentiment de leur devoir, et pleins de bienveillance pour l'Église naissante ou plutôt renaissante, et notre satisfaction est d'autant plus vive que Vire, avant l'édit de révocation, avait compté un grand nombre de protestants instruits et zélés.

L'autre manuscrit de M. Gorges Le Gorgeu contient un certain nombre de *procès-verbaux* ou *actes d'abjuration ignorés jusqu'à ce jour*, et qui rappellent des temps douloureux pour l'Église de Vire. Nous comprenons que l'auteur ait tenu à relever lui-même ces *actes*, qu'il avait découverts dans les Archives municipales de la ville de Vire, en s'occupant de recherches historiques sur divers sujets. Ce sont de précieux matériaux qui seront utilisés tôt ou tard, et qu'il est bon de signaler dès maintenant.

Nous ne saurions que féliciter M. le pasteur Messervy de Pontreaux d'avoir fait appel à l'obligeance bien connue du conservateur de la Bibliothèque de Vire, M. Frédérique, pour obtenir la communication des deux manuscrits fort intéressants du docteur Georges Le Gorgeu. Nous en reproduisons une pièce très importante d'après la transcription que M. le pasteur Messervy a pris soin de faire lui-même.

Procès-verbal de l'état de la religion à Vire en l'an 1600, fait par nous, Guillaume, seigneur de Fervacques, et comte de Grancy, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, l'un des gouverneurs et lieutenants-généraux ; Antoine Le Camus, seigneur de Tainville, Firmeure, et conseiller actuel du roi en ses conseils privés d'État et

président en son grand conseil, et François de Qurmont, sieur de Haudreville, gentilhomme ordinaire en la chambre du roi, commissaires, députés par lettres patentes de Sa Majesté, du 18 août 1599, pour l'exécution de son édit fait à Nantes, au mois de mars 1598, sur la pacification des troubles, procédant par nous à l'exécution de notre commission.

Du 14^e jour de may, 1600.

Ledit jour, étant en la ville de Caen pour l'exécution dudit édit, nous est venu trouver M. Jean-François de Saint-Marc, lieutenant-général du bailli au siège de Vire, lequel nous a remontré que dans ladite ville, ceux de la religion prétendue réformée faisaient ci-devant ès-années 1562 et 1563 l'exercice de la religion prétendue réformée et que les habitants de ladite ville étaient de la religion.

Mais à présent qu'il n'y en a plus que deux ou trois (*sic*), au moyen de quoi ils se contentent d'en faire l'exercice dans une maison du faux-bourg appelée *la Cabine*, et quant à leurs sépultures, ils enterrent leurs corps dans un cimetière qui est hors de la ville qui était de l'hôpital appelé de *Bion*, et qu'à présent tant les catholiques que ceux de la religion prétendue réformée se contentent dudit établissement, de sorte qu'il n'est besoin de rien innover. Nous, commissaires susdits, lui avons enjoint maintenir chaque religion au lieu où ils exerçaient ès années 1596 et 1597 et en possession dudit cimetière, ou bien leurs (*sic*) en pourvoir un autre aussi commode, s'il y échet, sauf en cas qu'il se présente autres occasions de pourvoir ainsi que de raison; après que nous avons ouï ceux de ladite religion que le sieur de Saint-Marc nous a promis envoyer en la ville de Saint-Lô, mercredi prochain, par devant nous et les sieurs de Tainville et Heudreville, et cependant faire publier ledit édit et d'icelui ensemble les articles pour enregistrer au registre dudit Vire.

Le 18^e jour dudit mois et an, étant dans la ville de Saint-Lô, sont comparus devant nous, Etienne de Tainville et de Heudreville, M^e Richard Jouenne, tabellion dudit lieu de Vire, qui nous ont remontré que dans l'année 1577, ils avaient l'exercice public d'icelle religion réformée et preschoient dans la salle de l'hôpital, et qu'ils enterraient leurs morts dans le cimetière dudit hospital, et que par ledit édit que nous exécutons, il est ordonné qu'aux lieux où se faisait ledit exercice en l'année 1577, il sera rétabli; partant nous ont

requis, suivant ledit édit, rétablir ledit exercice dans ladite ville, dans ledit hospital, ou autrement que nous jugerons à propos et plus commode, et qu'il n'y ait dans ladite ville que huit ou dix familles (*sic*) faisant profession de ladite religion prétendue réformée, si est-ce qu'il se trouve bien à leurs exercices tant de ceux de ladite ville que des lieux circonvoisins 800 ou 100 (*sic*) personnes ordinairement, à la plus grande part desquels il est incommodant de se trouver audit lieu de la Cabine où est à présent ledit exercice, qui est distant de ladite ville d'une grande demi-lieue, outre la longueur de la ville et faux-bourg d'icelle qu'il faut traverser, et que la plupart des personnes qui viennent audit exercice, sont demeurants en lieux assez distants de ladite ville de l'autre côté dudit lieu de la Cabine, de sorte que tel a plus d'une lieue ou deux à faire.

Et pareillement par M^e Jean Beaumont, prêtre-curé de la Vacquerie, administrateur dudit hospital lequel nous a remontré qu'il y a plus de trente ans qu'il ne se fait aucun exercice de ladite religion audit lieu de Vire, et notamment dans la maison dudit hospital, qui est un lieu ecclésiastique, qui par raison ne doit plus être employé à l'exercice de la religion contraire, non plus que le cimetière d'icelluy, ayant ceux de la religion le cimetière appelé Bion, où ils peuvent enterrer leurs morts sans faire aucunes incommodités ni innovation sur le cimetière des catholiques, joint le petit nombre de personnes qui font profession dans ladite ville.

Et d'autant que ledit Beaumont, administrateur dudit hospital, n'a pu nous répondre sur le fait posé par le sieur Jouenne que ceux de la prétendue religion réformée faisaient l'exercice dans ladite ville en 1577, leur avons déclaré que pour savoir la vérité du fait, nous nous transporterons dans ladite ville de Vire le lendemain, 19^e dudit mois et an.

Le même jour susdit sur les cinq heures du soir, nous dits sieurs de Tainville et Heudreville en ladite ville, ledit sieur de Saint-Marc, M^e Bertrand Anf... lieutenant-général du vicomte dudit lieu, MM. Renault, Radulph et Jacques Lehardy, avocat du roi audit lieu, et Pierre Louvet élu en l'élection dudit lieu, nous sont venus trouver assistés de M. Jean Lepareur, curé dudit lieu de Vire, Regnault-Bonnell, prieur de Saint-Nicolas, Louis Gautemy, curé de Belon, Bertrand Guilbert, vicaire dudit curé de Vire, Toussaint

Desmares, Pierre Les Vageus (*sic*), prêtres et habitués de ladite ville, en présence desquels ledit sieur de Saint-Marc a déclaré, suivant notre ordonnance, avoir fait ce jourd'hui publier notre ordonnance et édit en la juridiction de cette ville et a fait jurer l'observation d'icelui.

Sont comparus devant nous, ledit sieur Jouenne, tabellion, Gilles de Gouvets, escuier, sieur de Mesnil-Robert, Thomas Cotelle et M^e David Cotelle pour ceux de la religion prétenduë réformée qui habitent et demeurent audit Vire, lesquels présents aux réquisitions à nous faites par le sieur Jouenne, nous ont requis de leurs (*sic*) vouloir accorder ledit exercice dans ladite ville ou au moins aux faux-bourgs d'icelle, attendu qu'en l'année 1577, il s'y faisait exercice public de ladite religion, tant dans ladite ville dans la maison du sieur de Gouvets, ou pour lors demeurait M^e Jean-Baptiste de Torquetil, avocat audit lieu, qui en faisait profession, qu'aux faux-bourgs d'icelle ¹.

Lesdits sieurs Radulph et Lehardy, avocats du roi, ont dit qu'il ne se trouvera pas qu'en l'année 1577, il ait été fait quelque exercice public de ladite religion prétendue réformée dans ladite ville, et s'il y a été fait quelques baptêmes secrètement, telles excuses ne doivent point être prises pour exercices; au surplus, pour le petit nombre de ceux de la religion, qui a été dans ladite ville de Vire, il n'est raisonnable bailler un lieu d'exercice en icelle et aussi peu aux faux-bourgs, notamment audit hôpital, qui est un lieu ecclésiastique; ledit Jouenne, tabellion, et Cotelle ont persisté aux faits par eux posés et offert présentement le prouver et justifier par gens dignes de foi et notamment par ledit M^e Jean de Torquetil et Jean Leroy, bourgeois de ladite ville de Vire, qui étoient pour la religion, et à présent font profession de la religion catholique.

Avons envoyé querir les sieurs Torquetil et Leroy, qui sont venus à notre mandement, et après serment par eux fait en présence de tous lesdits susdits et *qui nous ont, moyennant ledit serment juré et affirmé être bien mémoratifs qu'en l'année 1561 et 1567, il se*

1. La maison de Gilles Gouvets, sieur de Mesnil-Robert, a été rebâtie; elle est située au bout du *Neuf-Bourg* et est occupée aujourd'hui par les *héritiers Eudes « faïenciers »*, vis-à-vis la porte cochère de l'hôtel du Rozel Saint-Germain.

faisoit presche public dans la maison du sieur de Mesnil-Robert, et jusqu'à trois fois dans un jour, et d'autant qu'il y vient (sic) 10 ou 12 soldats du capitaine Gamouville, qui était en garnison en cette ville, on entra en quelque défiance et allèrent les dits de la religion prescher aux faux-bourgs, ce qui sembloit mieux qu'autrement, ce qui se fit en l'an 1577.

Nous commissaires susdits avons ordonné que ledit exercice sera fait *aux faux-bourgs de ladite ville et lieu*, qui sera avisé commode par le lieutenant-général, procureur et avocat du roy, tant pour la prédication que pour le cimetièrre et autres exercices dudit culte; jusqu'à ce que ledit Jouenne ait requis le lieu commode, leur avons permis ledit exercice de la religion dans la maison de Philippe Castel, *ruet de Blon*, sise aux faux-bourgs de cette ville, *rue aux Bouchers*¹ et inhumeront leurs corps au cimetièrre où ils ont accoutumé de les inhumer, et ce pour trois mois pour l'égard de l'inhumation desdits corps morts, après lequel passé, leurs (sic) fait defenses d'enterrer leurs corps morts en aucuns des cimetièrres des catholiques, leur avons fait deffense, inhibition de s'emparer d'aucunes maisons pour ledit exercice, autrement que par l'autorité du lieutenant-général et observer le dit édit.

Signés : LE CAMUS, TAINVILLE, HEUDREVILLE. Collation faite sur l'original comme de pièces déposées au greffe et y remises le 22 juin 1668.

Signé : LE BOURRIER, avec paraphe.

1. Le *ruet* (ruelle) de *Blon*, existant toujours, était à la suite de la *rue aux Bouchers*, plus tard *rue du Haut-Chemin*, aujourd'hui *rue de l'Hospice*.

MÉLANGES

COURT DE GÉBELIN

SES TRIBULATIONS COMME AGENT GÉNÉRAL DES ÉGLISES RÉFORMÉES
D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE DES DEUX CHIRON ¹

Les églises finirent par comprendre qu'elles ne pouvaient laisser plus longtemps sans ressources à Paris un homme qui leur rendait les services les plus importants. Le Dauphiné lui envoya 200 livres, Bordeaux et Genève réunirent 1 000 livres, « sur lesquelles je ne comptais nullement, dit Gébelin ², ayant toujours fait la guerre à mes dépens et qui sont arrivés le plus à propos du monde, car j'avais emprunté 1 200 livres au commencement de cette année de M. de Loys ; et M. de Végobre m'avait donné des lettres de crédit pour 1 200 autres, qui m'auraient été indispensables sans cet événement. » Peu après, Montpellier, Uzès et la Saintonge lui firent également parvenir une gratification. Quant aux églises de Nîmes, Montauban et la Rochelle, elles ne voulurent rien donner pour l'heure. L'église de Bordeaux, que nous venons de nommer, était la plus dévouée à Gébelin. « Il serait à souhaiter, dit le pasteur de cette église ², que tous les réformés du royaume fussent aussi bien disposés que ceux de cette ville à seconder le zèle de notre ami de la capitale ; mais il n'est malheureusement que trop vrai que la plupart se montrent ingrats envers lui. »

II

Bien que Gébelin eût déjà rendu les plus grands services aux

1. Voir le *Bulletin* de juin dernier p. 269.

2. Lettre de Chalon (dit Latour) à Abr. Chiron, ⁵ du 28 juin 1775.

églises réformées de France il n'était pas pourtant leur agent général *officiel*. Ce poste était encore à pourvoir et même à créer et des candidats se mettaient en avant. Un Monsieur de Montpellier, dont nous n'avons pas retrouvé le nom, se rendit à Paris dans ce but. Il voulait partager le fardeau de l'agence avec Gêbelin. « Je doute, disait celui-ci ¹, qu'il réussisse d'aucune de ces manières. »

Les choses en étaient arrivées à ce point, quand l'église de la Rochelle, « église très difficile à contenter, remarque Paul Rabaut ², (plusieurs pasteurs y ont passé une année et pas davantage) », lança une circulaire dans un certain nombre d'églises pour recommander, comme agent ou député général des églises réformées, Louis du Tems, natif de Tours, associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, de la Société royale de Londres, historio-graphe du roi d'Angleterre et agent diplomatique de ce dernier. Voici le texte de cette circulaire un peu longue, mais importante, du 4 septembre 1775 :

« Les lumières et la sagacité qui vous caractérisent, le zèle qui vous attache à notre sainte religion et l'intérêt que vous avez à tout ce qui la concerne dans ce royaume, nous obligent à vous inviter en qualité de Français d'adhérer à un projet conçu dans notre ville et d'engager votre province et ses voisins à le seconder.

» Vous n'êtes point à savoir que les protestants n'ont jamais été depuis la Révocation dans un état aussi favorable et aussi propre à nourrir le plus flatteur espoir. La Cour en s'occupant de nous, semble nous inviter tacitement à mettre la main à l'œuvre de concert avec elle et nous avons cru trouver dans une occasion aussi favorable qu'imprévue la meilleure voie pour le seconder. Nous savons à n'en point douter que Mgr le prince de Conti et M. l'archevêque de Toulouse furent chargés par le feu roi d'imaginer un plan propre à fixer notre sort. Mille difficultés ont suspendu leurs opérations et, quand ils les ont reprises sous le nouveau règne, elles ont été retardées par d'autres obstacles. Cependant, il nous serait aisé de les faciliter en cherchant une personne digne de confiance qui pût solliciter auprès de ces deux seigneurs et de M. Malesherbes, ministre de la religion. Il faudrait pour cela un homme éclairé, très prudent,

1. Lettre à Abr. Chiron du 15 août 1775.

2. Lettre à Ét. Chiron du 22 octobre 1770.

grand politique et d'ailleurs honoré de l'estime et de la confiance de ces trois têtes.

» Or, messieurs, cet homme se trouve actuellement dans notre ville. A l'égard de ses lumières, sa qualité de savant, d'auteur et d'académicien doit nous tranquiliser ; d'ailleurs son expérience et ses précédentes négociations sont un sûr garant de sa capacité. Son zèle ne peut être suspect parce que, outre son attachement à la France (dont il est originaire et où il a tous ses parents), il est revêtu du caractère de ministre de l'Évangile et que ses vues dégagées de tout intérêt ne tendent qu'à vous obliger. Les talents politiques nécessaires pour réussir se trouvent également en lui plus qu'en tout autre. C'est ce dont on ne peut douter, sachant que c'est un homme de cour, qui a été longtemps ministre de celle de Londres, auprès du roi de Sardaigne, un homme connu de la plupart des ministres d'État de l'Europe, un homme enfin que plusieurs têtes couronnées ont honoré de leur confiance. Enfin, le personnage que nous avons l'honneur de vous proposer est peut-être le seul dans le royaume à qui il arrive d'être justement lié d'une manière particulière avec les trois seigneurs en question ; Mgr le prince de Conti l'honore, non-seulement de son estime, mais même de cette noble familiarité qui rapproche les mérites en faisant disparaître le rang. Il a depuis longtemps de grandes liaisons avec M. de Malesherbes, et il n'est guère moins connu du prélat de Toulouse, ainsi que de plusieurs grands de la cour. Au reste, ayant l'honneur d'être du nombre de ceux qui composent la société des susdits, il n'a pas besoin de solliciter leur audience ni de se concilier leurs suffrages ; enfin, parlant en étranger qui n'a point d'intérêt personnel à solliciter pour nous, il pourra le faire avec moins de ménagements et plus de force et de liberté.

» Tous ces faits étant certains, ainsi que nous les avons constatés, il en résulte qu'on peut beaucoup attendre des sollicitations de M. du Tems. Pour entamer cet important ouvrage, deux choses sont absolument nécessaires : 1^o d'autoriser le susdit sieur par une lettre formelle du syndic de chaque province, et en second lieu de lui envoyer des instructions et des mémoires dressés au nom et en l'autorité de la même assemblée. Sur quoi il faut observer que cette seconde condition en entraîne nécessairement une troisième, c'est de permettre au susdit les modifications et les retranchements que

la multiplicité et l'opposition des avis rendront tout à fait indispensables; sous-entendant toujours que c'est au cas que toutes les demandes ne peuvent être obtenues, ce qui ne manquera pas d'arriver. Au reste M. du Tems exige avec beaucoup de raison : 1° de garder un profond secret sur sa personne et sur ses projets, sans toutefois qu'il en soit fait mystère à un certain nombre de pasteurs, d'anciens ou de consistoires. Mais il demande que chaque membre de ces différents corps, avant de rien faire, se donnent mutuellement parole d'honneur de ne rien révéler à qui que ce soit de l'avis unanime de leurs supérieurs. Cette condition fidèlement observée, il ne veut et ne peut correspondre qu'avec une seule province, qui recevra toutes les lettres d'autorisation et tous les mémoires pour les lui faire passer, et il permet à cette province (qu'il informe de ses succès), d'en faire part aux autres sous la même loi du secret; enfin il demande et nous demandons avec lui qu'on use de prudence, de vigilance et surtout d'activité, parce qu'il ne passera guère plus que l'hiver à Paris. Il nous a nécessairement assuré qu'il y resterait davantage si, à cette époque, l'affaire se trouvait prête à réussir ou conduite au point d'en avoir de solides espérances.

» Après cette fidèle exposition de son plan, permettez-nous de vous conjurer, au nom de votre propre intérêt et de celui de toutes les églises, de ne pas laisser échapper une aussi belle occasion. Elle est assurément unique et elle n'exige aucun frais que ceux des ports des lettres qui vous seront adressées. Nous espérons de votre zèle que vous agirez sur le champ en faisant convoquer ou le synode, ou telle autre assemblée qui le représente et que vous enverrez copie de la présente à tous les districts intéressés. Quant au résultat de vos assemblées, nous l'attendrons avec impatience, vous priant de ne pas nous laisser longtemps sans réponse et de nous la faire passer sous enveloppe à l'adresse de M. Chamois, négociant à la Rochelle. Au reste s'il arrivait que vous eussiez actuellement à Paris quelques agents chargés de nos affaires, cette circonstance ne doit pas vous arrêter parce que M. du Tems pourra se concerter avec eux et, bien loin de les croiser, se fera un plaisir de leur être utile.

» A l'égard des instructions qu'il souhaite, nous prenons la liberté de faire quelques observations. D'abord il nous paraît essentiel de faire des demandes très modérées et en aussi petit nombre qu'il sera possible. Peut-être vaudrait-il mieux se restreindre à solliciter

un édit qui nous accorde simplement une dispense de faire marier et baptiser nos enfants à l'église romaine, que d'en demander un général qui pourvût à tout. Le premier serait susceptible d'additions successives et très avantageuses, que notre bonne conduite pourrait nous procurer de jour en jour; tandis que le dernier, ayant tout prévu, resterait immuable ou bien difficile à abroger dans les points qui nous seraient contraires ou gênants. A cette modération indispensable, il faut joindre tous les motifs les plus propres à faire impression, comme des catalogues fidèles des hommes ou des femmes abandonnés à la faveur des lois, des mariages bigames, des mariages et des baptêmes célébrés au Désert, d'injustices formelles et avérées, et de tous les faits où l'inconvénient et la contradiction des lois pénales se sont partout manifestées.

» Nous espérons, messieurs, qu'en acquiesçant à nos vues, uniquement dirigées par la religion et le patriotisme, vous nous indiquerez quelles seront les personnes de votre province avec qui il nous faudra correspondre. Pussions-nous trouver grâce devant l'oint du Seigneur comme nous souhaitons de la trouver devant Celui qui juge. C'est avec la plus haute estime et le plus entier dévouement que nous avons l'honneur d'être, messieurs et très honorés frères, vos très humbles et obéissants serviteurs.

» Le pasteur et les anciens de l'église réformée de la Rochelle; et pour tous : Bétrine pasteur, Chamois secrétaire. »

Toutes les églises du Désert rejetèrent à l'envi la proposition du consistoire de la Rochelle, notamment les églises du Dauphiné, de Nîmes, de Bordeaux, de Bl[ois], de Marseille. Le pasteur de cette dernière église, Nouland fils, relève dans une lettre¹ adressée à Abraham Chiron, pasteur d'Annonay, tout ce qu'il y avait d'ingratitude à méconnaître les services rendus par Gébeline. « Nous avons bien ouï parler de M. du Tems, dit-il, mais nous lui préférons M. de Gébeline. Celui-ci est tout ce qu'il nous faut, fort désireux et capable de bien faire, ayant de très bonnes connaissances et ayant agi avec succès lors de l'archevêque d'Auch. Joignez à cela les obligations de M. son père qui, par ses voyages en Angleterre et en Hollande, trouva moyen de former le séminaire de Lausanne. Pourquoi donc contracter de nouvelles dettes avec M. du Tems, tandis

1. Du 28 septembre 1775.

que nous n'avons pas encore acquitté celles que nous avons contractées avec M. de Gébeline ? Vous connaissez peut-être l'ingratitude des églises de France dans cette occasion, et ce qui doit vous faire connaître le susdit monsieur, c'est que son zèle et ses travaux sont à l'épreuve de cette ingratitude. Je pense que vous ne vous laisserez pas entraîner par la nouveauté et que vous en préserverez vos collègues et votre province. »

« A entendre MM. de la Rochelle, dit à son tour Vernet ¹, le pasteur le plus considérable du Vivarais à cette époque, M. du Tems est le seul homme qui nous convienne. Mais je regarde comme un peu suspecte leur affectation de renverser et de démentir tout ce que M. de Gébeline avait annoncé jusqu'à présent. Il faut de deux choses l'une : ou qu'ils exagèrent prodigieusement le mérite de leur ami, ou que M. de Gébeline soit un frane-gascon qui exagère lui-même ses propres travaux dans le temps qu'il n'a fait jusqu'ici que de l'eau claire. Il se donne comme un homme qui est très bien auprès des ministres ; il annonce que des mémoires qu'il a présentés ont été bien accueillis ; et MM. de la Rochelle nous apprennent ² qu'il est à peine connu, que ses mémoires n'ont pas été vus et que leur M. du Tems a plus fait en quinze jours que lui dans quelques années. Qu'en pensez-vous et quel parti prendrons-nous ? Je serais tenté de croire que nous valons plus qu'on ne dit puisqu'on brigue si fort notre confiance et qu'on aspire avec tant d'ardeur à l'honneur de nous servir. Pour moi, si j'avais voix au chapitre, je serais d'avis d'aller doucement en besogne, de ne pas trop nous confier au bras de la chair et de laisser agir celui qui tient les cœurs des rois dans ses mains. Je sais une chose bien sûre, c'est que nous ne devons ni à l'un ni à l'autre de ces messieurs la tolérance dont nous jouissons ; elle vient de plus haut et le reste viendra quand il en sera temps. Sans compter trop sur M. de Gébeline, je ne serais pas d'avis qu'on lui ôtât ce qu'il a, ni qu'on le partageât entre lui et un autre. Avant de lui donner un adjoint, je crois qu'il faudra savoir s'il y prend plaisir... il n'y a suivant moi, qu'un synode national qui puisse prononcer sur un sujet aussi délicat. »

Il ne sera pas maintenant sans intérêt d'entendre Gébeline lui-

1. Lettre à Abraham Chiron du 2 mars 1776.

2. Dans une seconde circulaire dont il va être question.

même s'expliquer sur la proposition de la Rochelle. « Dans la proposition de M. du Tems, dit-il¹, si elle venait immédiatement de lui, je verrais la proposition d'un homme de bien, empressé à rendre service, mais les alentours ne m'en feraient pas plaisir. MM. de la Rochelle disent que le projet en a été conçu dans leur ville; d'eux, qui ne veulent pas reconnaître ceux que les autres églises voudraient reconnaître pour leurs sollicitateurs; 1^{er} motif pour s'en défier. La personne qu'ils proposent est étrangère et n'a été reçue de l'Académie des inscriptions et belles lettres que comme étrangère; 2^e motif à ne pas l'autoriser. On exige qu'il ne corresponde qu'avec une province, c'est-à-dire celle de la Rochelle, province la plus exclusive; c'est donc rendre celle-ci maîtresse de toute la négociation, ce qui serait très déplacé; 3^e motif. Elle dit à la vérité que « s'il arrivait que vous eussiez actuellement à Paris quelques agents, chargés de vos affaires, M. du Tems pourra se concerter avec eux et loin de les croiser se fera un plaisir de leur être utile; « 4^e motif à tout rejeter. Les affaires des églises ne sont donc pas les affaires de la Rochelle? Les agents, chargés des affaires des églises ne sont donc pas les agents de la Rochelle? Et c'est elle-même qui vous le dit!... Et qui leur a dit que M. du Tems pourra être utile à ces agents que vous pourriez avoir et qu'il faille tant que tel agent ne corresponde qu'avec une seule province? D'ailleurs, ce monsieur connaît-il assez bien les besoins et les intérêts des églises pour lui donner ainsi carte blanche? Et puis est-ce que dans un seul hiver on peut conduire à fin les négociations relatives aux protestants? J'aurais nombre d'autres réflexions à ajouter ici, mais celles-là me paraissent plus que suffisantes pour rejeter des soins qu'on présente trop spécieusement... Si tout ceci vous paraît fondé, je vous prie de le communiquer à ceux auxquels vous avez fait part de la lettre de la Rochelle. »

Dès le 28 novembre 1775, et sans attendre la procuration des églises réformées, du Tems, usant de son droit individuel, mais encouragé sans doute par l'église de la Rochelle, remit à Malesherbes à Versailles un mémoire en faveur des naissances et des mariages protestants. Cette pièce, qui a été imprimée de nos jours²,

1. Lettre à Abraham Chiron du 28 septembre 1775.

2. *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protest. français*, t. IX, p. 253-258. — Les documents authentiques sur lesquels nous nous appuyons ne nous permet-

fut sans doute tenue secrète, car elle n'a pas laissé de traces dans les négociations entamées par l'église de la Rochelle avec les autres églises au sujet de du Tems.

Quoi qu'il en soit, le consistoire de cette ville ne se laissa pas arrêter par l'opposition des églises et leur adressa une nouvelle circulaire pour réfuter les diverses objections qu'elles lui avaient faites et les presser par de nouveaux arguments de donner leurs pleins pouvoirs à du Tems. Ce dernier accompagna la circulaire d'une note particulière¹, destinée sans doute à se faire connaître ou à rassurer les églises. Mais cette nouvelle démarche n'aboutit pas plus que la précédente. L'église de Nîmes répondit² : « On ne dissimulera pas que la qualité de ministre politique du roi d'Angleterre, dont M. du Tems a été revêtu pendant plusieurs années, celle de pensionnaire de la même cour, qu'il conserve encore, et son établissement dans un royaume étranger, où il possède un bénéfice ; on ne dissimulera pas, dis-je, que ces circonstances ont paru d'abord contraster avec la qualité d'agent des protestants de France que M. du Tems réclame. Ce contraste a paru d'autant plus frappant que l'intérêt de la puissance à laquelle M. du Tems est attaché semble diamétralement opposé dans cette affaire à celui des protestants... Il jugera qu'il ne fallait pas moins que les assurances positives qu'il donne de l'agrément du ministre du roi et les témoignages que les personnes honnêtes et auxquelles il s'est ouvert rendent à la sincérité de son zèle et à ses bonnes intentions pour dissiper les nuages que ces diverses considérations avaient élevés.

» Suivant la première invitation adressée de la Rochelle aux pasteurs de l'église de Nîmes, M. du Tems se réserve expressément la faculté de modifier et de retrancher ce qu'il jugera à propos dans les mémoires qui lui seront adressés, et cette invitation présente un plan de tolérance limité, et par cela même, contraire aux idées

tent pas de considérer comme exacte la note dont le chevalier d'Eon qui, onze ans plus tard (10 janv. 1787), envoya une nouvelle copie du mémoire de du Tems au baron de Breteuil, accompagna ledit mémoire et qui portait que les consistoires de la Rochelle, Bordeaux, Nîmes, Haut et Bas-Languedoc, Bas-Poitou, etc., avaient unanimement prié du Tems de présenter de leur part son Mémoire au roi. Notre récit, sauf en ce qui concerne la Rochelle, témoigne du contraire.

1. Du 26 décembre 1775.

2. Le 8 janvier 1776.

réçues dans cette province. En général, le consistoire de Nîmes... a pour principe que les protestants doivent désirer de voir abattre entièrement le mur qui les sépare du reste de la nation et d'être assimilés aux autres sujets du roi quant à leur état civil et religieux, autant que la nature des choses peut le permettre. En conséquence, il est dans l'opinion que, toutes les fois qu'on agira au nom des protestants en corps, on ne doit pas se borner à présenter un plan de tolérance limité, de peur que le gouvernement, porté à ne faire pour eux que le moins possible, ne croie les avoir pleinement satisfaits en leur accordant ce qu'ils auront demandé, et ne fût autorisé à les taxer d'inquiétude et d'inconstance séditeuse lorsqu'ils demanderaient de nouvelles grâces dans la suite...

» Il résulte de ces observations, qu'on ne peut donner une approbation formelle aux démarches de M. du Tems sans savoir en quoi elles consistent et sans connaître le plan sur lequel il agit. Ce négociateur n'a pas vécu parmi nous et nous osons dire qu'il n'a pu prendre à la Rochelle et à Paris que des notions incomplètes de l'état, des intérêts et de l'esprit des protestants de France d'où il s'ensuit qu'il est possible que ce qui convient à la partie qu'il connaît soit insuffisant à celle qu'il ignore; et comme le Languedoc, et notre ville en particulier forment un membre principal de ce corps, il semble raisonnable que le plan leur soit communiqué en entier, comme on l'avait déjà demandé : demande à laquelle la note envoyée ne répond rien. Ces mêmes amis se feront un devoir de communiquer à M. du Tems leurs observations sur le plan qu'il leur fera connaître et de concourir de tout leur pouvoir à ses succès, persuadé qu'une fois les objets de la négociation fixés d'un commun accord, personne n'est plus capable que lui de la conduire à une heureuse fin. »

L'église de Bordeaux répondit dans le même sens au consistoire de la Rochelle et protesta en outre contre ce que ce dernier avait écrit de défavorable sur Gêbelin dans sa circulaire. « Permettez-nous de vous représenter, lui dit-il ¹, que, dans cette position, le désir de faire réussir votre projet n'aurait pas dû vous rendre moins circonspect dans le choix des moyens et qu'il eût mieux valu préférer le parti d'une réserve, même excessive, sur le compte de M. Court,

1. Lettre du 21 février 1776.

plutôt que de vous exposer au danger d'être injuste à son égard. »

Du reste, le candidat de la Rochelle ne se montra point offensé de la réponse catégorique de l'église de Nîmes. Il en fut « très content » et chargea même Gébeline¹ et son correspondant de Nîmes² de dire à MM^{rs} de cette ville qu'il se rendait aux « arguments solides » qu'elle renfermait et qu'il agirait en conséquence; en d'autres termes, qu'il renonçait à la charge qu'il ambitionnait.

Le consistoire de la Rochelle, n'ayant pu parvenir à faire nommer du Tems agent général des églises réformées, conçut le projet, avec le consistoire de Bordeaux, d'établir « un comité à Paris composé de M. du Tems, de M. Court et de deux ou trois personnes sages et éclairées³ ». Ce projet reçut un commencement d'exécution. Les personnes désignées se réunirent. « Nous avons eu, écrit Gébeline⁴, une conférence, où j'ai promis d'unir mes efforts et ceux de mes amis et patrons pour faire réussir ce qui regarde la cause commune touchant les mariages et ce qu'on pourra obtenir en attendant mieux. Voilà par ce moyen, les églises tirées d'embaras. Je les en félicite et me félicite d'y avoir contribué. »

Il ne paraît pas que du Tems ait consenti à collaborer bien longtemps avec Gébeline. Le rôle exclusif qu'il avait voulu jouer, ou plutôt que l'église de la Rochelle avait voulu lui faire jouer, ne s'alliait guère avec le fait d'une association qui l'aurait rendu dépendant du principal de ses collaborateurs, car Gébeline, qui s'occupait depuis treize années à Paris des intérêts de ses coreligionnaires, avait acquis une grande expérience des hommes et des choses et possédait au surplus des documents nombreux et importants sur l'état des églises réformées, ce qui lui donnait une supériorité, presque écrasante, sur son collègue improvisé. Il est possible encore que du Tems, en diplomate exercé, ait compris, dès les premières démarches, que les difficultés étaient plus considérables qu'il ne le croyait et qu'il ait désespéré d'obtenir à bref délai cette loi sur les mariages et les naissances des protestants, après laquelle les églises soupiraient depuis longtemps et qui ne devait leur être octroyée que

1. Lettre de du Tems à Gébeline, du 23 janvier 1776.

2. Lettre de Chalon (pasteur à Bordeaux) à Abr. Chiron, du 21 février 1776.

3. Lettre de Chalon à Abr. Chiron, du 21 février 1776.

4. Lettre à Abr. Chiron de mars 1776.

onze années plus tard, après des lenteurs et des oppositions de toute sorte. Quoiqu'il en soit, du Tems était reparti pour l'Angleterre dès le mois d'août (1776).

Deux ans après (1778), un autre personnage se mit sur les rangs pour obtenir le poste d'agent général des églises réformées auprès du gouvernement. Nos sources taisent son nom¹, mais elles nous apprennent que l'église de Nîmes repoussa ce nouveau candidat, qui, paraît-il, en fut très froissé et parvint à faire partager son mécontentement à quelques personnes soit de Paris, soit de quelques petites provinces. « Tout cela, ajoute Paul Rabaut, qui nous apprend ces détails², n'a pas été capable de nous faire varier et nous avons constamment refusé l'autorisation demandée. »

Quant à Gêbelin, sans se laisser arrêter par ces compétitions inopportunes et désobligeantes et par d'autres épreuves, au nombre desquelles il faut citer une gêne extrême, il continua, calme, dévoué et seul, son rôle de solliciteur officieux et gratuit des églises réformées de France³. Il mourut à Paris, le 10 mai 1784 sans avoir pu saluer l'édit réparateur de 1787, qui fut dû en grande partie à ses efforts et assura un état civil aux protestants. Peu d'hommes ont rendu autant de services que lui à la cause protestante au XVIII^e siècle, et il eut été en son pouvoir d'en rendre davantage s'il avait été pourvu d'un titre officiel par le synode général, et surtout s'il avait été soutenu d'une manière plus efficace par les secours pécuniaires des églises. « Si on ne vous a pas écrit de longtemps... dit-il tristement à Abraham Chiron⁴, c'est que votre ami, étant tout seul et sans secours, est obligé de mettre, par économie, beaucoup plus de temps à ce qui en demanderait trois fois moins s'il était en argent; c'est

1. Peut-être est-ce Le Cointe de Marcillae, nommé plus haut, qui, depuis 1754, dirigeait aussi une sorte d'agence protestante à Paris. A cette date de 1778, l'église de la Rochelle, toujours peu sympathique à Gêbelin, donna à Le Cointe les pouvoirs les plus étendus pour obtenir un état civil en faveur des protestants.

2. Lettre à Ét. Chiron du 11 novembre 1778.

3. On pourra se faire une idée de l'occupation que ce rôle donnait à Gêbelin par ces quelques mots qui terminent une lettre qu'il adressait à Abrah. Chiron à la date de mars 1776 : « Accablé dans ce moment de plus d'affaires que n'en pourraient expédier dix personnes, ayant 40 lettres à répondre sur mon bureau, quoique j'en aie déjà écrit plus de 60 depuis le premier de l'an, je suis forcé de finir. »

4. Lettre du 28 août 1776.

que ceux qui devraient s'estimer heureux de l'avoir ont même refusé, en mai dernier, de lui faire un sort, à du moins pouvoir payer les frais. » Nouvel exemple de cette ingratitude, qui est si souvent l'écueil des sociétés libres, où la rivalité des amours-propres, sinon toujours des intérêts, fait oublier les plus grands services rendus !

EUG. ARNAUD.

COURT DE GEBELIN

ET LES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

Comme complément du très intéressant mémoire qui précède, nous donnons sur ce sujet les extraits des articles des synodes du Bas-Languedoc qui sont dans nos mains. On verra que, jusqu'à sa mort, cette province lui paya assez régulièrement la quote-part à laquelle l'avait taxée le synode national de 1763, mais sans lui donner d'abord le titre d'agent des Églises réformées.

Sur les 450 livres de pension annuelle allouées au fils d'Antoine Court, le Bas-Languedoc en devait fournir 90 (art. 37 du syn. nat de 1763).

Un mois après le synode national, le synode provincial du Bas-Languedoc, qui se réunit au Désert, le 13 juillet 1763, prit l'arrêté suivant (art. 8) : « Conformément à l'article 37 du synode nat., la province paiera à M. Court la somme de 90 livres qui a commencé au 1^{er} de juin de la présente année, et cela pour les bons services qu'il a rendus et qu'il est disposé à rendre aux églises. »

Le synode de l'année suivante (9 mai 1764) ne se crut pas autorisé à lui accorder le titre et la commission qu'il demandait : « La lettre que M. Court a adressée au présent synode, est-il dit, ayant été lue et pesée, MM. les pasteurs et anciens qui composent le comité ont été chargés de lui répondre que l'assemblée est très sensible au zèle dont il est animé pour le bien de la cause commune, mais qu'elle n'a pas une autorité suffisante pour lui donner le titre et la commission qu'il demande, et qu'au surplus le projet contenu dans un mémoire adressé à MM. les pasteurs, n'est du tout point acceptable » (art 3).

Les synodes du 2 mai 1769 (art. 3), du 12 mai 1772 (art. 8), du 26 avril 1774 (art. 14), du 9 mai 1775 (art. 14), du 27 avril 1779 (art. 30), du 23 avril 1782 (art. 28), du 27 avril 1784 (art. 42), rappellent que les 90 livres sont payées parmi les « dettes mortes ».

Court de Gebelin mourut le 10 mai 1784 ; et le synode du 26 avril 1785

parle naturellement de « l'extinction de la pension » qui lui était assignée.

On le voit donc : ce n'était pas de la province du Bas-Languedoc que Gebelin avait à se plaindre. Si les autres provinces avaient payé leur cote-part avec la même régularité, l'agent dévoué des églises n'aurait pas dépensé les 10000 livres qu'il avait reçues de son père en héritage.

CHARLES DARDIER.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES ÉGLISES RÉFORMÉES AU ROYAUME DE FRANCE

Édition nouvelle par feu G. Baum et par Ed. Cunitz, tome 1^{er}
Petit in-4° de 990 pages

Le *Bulletin* annonçait (t. XXIX, p. 571), la nouvelle édition de l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze préparée à Strasbourg par les soins de M. Baum, pieusement continuée après lui, par M. le professeur Cunitz, et publiée sous les auspices de la Société des classiques protestants qui ne pouvait mieux inaugurer son œuvre. Le premier volume de cette importante publication, qui en aura trois, a paru, et a justifié l'attente du monde savant par la beauté de l'exécution typographique comme par la merveilleuse abondance de l'érudition et la sûreté de la critique qui déroule ses trésors presque à chaque page. On n'attendait pas moins de l'un des auteurs de la belle édition des *Calvini opera*, familier avec toutes les sources qui confinent à la chronique de Th. de Bèze.

Ce n'est pas en un jour, ni même en peu d'années, qu'a été composé le livre qui, sans offrir l'unité des œuvres classiques, est un des monuments les plus précieux de notre littérature réformée. Qui mieux que Th. de Bèze pouvait retracer l'origine et les premières épreuves de ces Églises évangéliques de France qu'il avait plusieurs

fois visitées, et dont il avait si bien servi la cause comme lettré, théologien, diplomate, chargé des missions les plus difficiles, et déployant partout les qualités supérieures qui peuvent seules assurer le succès, à la cour des princes comme dans les conférences ecclésiastiques? Dès son retour à Genève, après la paix d'Amboise, il est préoccupé du grand dessein qui ne sera réalisé que dix-sept ans plus tard, recueillant, de tous côtés, les matériaux nécessaires à son exécution; lettres, mémoires, discours, procès-verbaux, pièces de toute nature, qui doivent former la trame de son récit, et qui n'arrivent que lentement entre ses mains: « *Les longs délais desquels on a usé en plusieurs lieux à m'envoyer mémoires m'ont fait tarder jusques à maintenant l'ouvrage que savez, mais j'espère bientôt y mestre la main.* » Ce passage d'une lettre adressée à Nicolas Pithou, le 22 mai 1565, nous montre la part de Th. de Bèze dans l'œuvre à la fois collective et individuelle à laquelle son nom demeure attaché. Une mention du massacre de la Saint-Barthélémy (t. I, p. 244) prouve qu'à cette date (1572) l'œuvre était à peine commencée. Trois guerres de religion, couronnées par une effroyable catastrophe, expliquent assez ces longs retards.

Le temps n'a donc pas manqué à Th. de Bèze pour réunir les matériaux de son ouvrage, et si l'on ne peut lui demander une impartialité qui n'est pas de son siècle, ni même du nôtre, on peut en attendre ce respect de la vérité qui s'impose à tout historien digne de ce nom. Il s'est noblement expliqué à cet égard dans sa préface d'un accent si personnel: « Je confesse que je parle en cette histoire, *non point comme neutre, ains comme estant du costé de ceux de la religion, en quoy ni eux ni moy n'avons autre juge que Dieu*; mais au reste, j'appelle le Dieu de vérité en tesmoin que je n'ay ici rien forgé du mien, je n'ay rien mis en avant que bien attesté; je n'ay apporté en ce fait ni haine contre les uns, ni amitié des autres, qui m'ait esbloui pour faire du noir le blanc, ou du blanc le noir, supportant les uns pour fouler les autres, mais qu'au contraire j'ay suivi la simple vérité de mes mémoires soigneusement recherchés et publiquement attestés, sans m'escarter pour faire de longs discours, et sans m'eslongner du stile d'une simple et nue narrative, ne cherchant aucun embellissement de l'histoire, ains comme préparant la matière à quiconque estant plus éloquent

que moy pourra mettre le tout en telle forme qu'un si saint et digne sujet le mérité. »

Les historiens éloquents n'ont pas manqué pour illustrer l'époque retracée par Th. de Bèze. Les doctes éditeurs de Strasbourg sont entrés pleinement dans sa pensée en élargissant l'enquête qu'il avait poursuivie de son vivant avec tant de fidélité sur la période historique qu'embrasse son ouvrage ; et l'on peut dire que MM. Baum et Cunitz n'ont presque rien laissé à faire après eux. Grâce à leur excellente méthode, on peut assister pour ainsi dire à la formation du texte au moyen des italiques qui mettent en relief les nombreux emprunts au martyrologe de Crespin, aux livres du président de La Place et de Regnier de la Planche, aux mémoires de Condé, etc... D'innombrables citations fournies par les correspondances contemporaines (notamment celle de Calvin), et par les relations françaises ou étrangères, et disséminées dans les notes les plus instructives éclairent, confirment, ou rectifient le texte de Th. de Bèze, et répandent la lumière à flots sur les hommes et les choses de ces temps troublés. Les origines de la Réforme française, la naissance et les progrès de chaque Église dans la période féconde du martyre, la conjuration d'Amboise, le colloque de Poissy, la première guerre civile s'éclairent d'un jour nouveau dans le cadre élargi par les plus savantes annotations. Il n'est pas un auteur contemporain de quelque valeur qui n'apporte son témoignage pesé à la balance de la plus scrupuleuse critique, dans cette belle enquête qui aboutit, sur bien des points, à des conclusions définitives. Je ne serai pas démenti, si j'affirme que les notes ajoutées au texte de Th. de Bèze en doublent la valeur. C'est une véritable bibliothèque des auteurs à consulter sur cette époque. Seulement, le texte important, décisif, de chacun d'eux, est d'avance placé sous les yeux du lecteur.

Je ne puis donc que m'associer à l'hommage rendu par tous les organes de la presse protestante à cette belle publication qui fait revivre sur un champ nouveau les plus glorieuses traditions de l'érudition française et devient ainsi une date dans les annales de la bibliographie protestante. Le second volume suivra de près le premier, et le troisième tient en réserve les tables et notices, indispensable complément d'un tel ouvrage. La Société des classiques protestants a bien mérité du public en lui offrant, avec le concours

de la librairie Fischbacher, l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze ainsi appropriée aux exigences de la critique moderne. Dans le vaste champ de notre littérature réformée, les occasions ne lui manqueront pas de poursuivre son utile mission et d'acquérir ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance des protestants français.

J. B.

P. S. Il y aurait de l'affectation à se taire sur l'édition rivale publiée, comme on sait, par la *Société des livres religieux* de Toulouse, et dont l'unique mérite est la reproduction du texte original de 1580. Les lecteurs du *Bulletin* (t. XXX, p. 174) ne peuvent ignorer les démarches faites par notre Société, pour décider celle de Toulouse à ne pas persévérer dans un projet qui méconnaissait un droit antérieur et substituait une fâcheuse concurrence à l'unité si désirable en une telle entreprise. La lecture des notes de M. le pasteur Vesson n'est pas pour nous réconcilier avec cette œuvre de dissidence historique. Leur insuffisance est notoire sans qu'il soit besoin d'y insister. Je n'en donnerai qu'une preuve. S'il est aujourd'hui un point hors de doute, c'est que la belle prière dite *la Confession des péchés*, prononcée par Th. de Bèze au colloque de Poissy, n'était pas son œuvre, mais qu'elle faisait partie de la liturgie de Strasbourg transportée par Calvin à Genève (*Opera*, t. VI, p. 143, *Bull.*, t. XXVII, p. 95). Or, voici comment s'exprime M. Vesson à ce sujet : « On a essayé à tort, croyons-nous, de contester que Th. de Bèze fut l'auteur de cette admirable prière qui n'a pas cessé, depuis lors de faire partie de la liturgie de l'Église réformée » (*Hist. eccl.*; édition de Toulouse, t. I, note 1 de la page 174). L'auteur de cette étonnante assertion n'en fournit aucune preuve, et se borne à rappeler un article du *Bulletin* qui établit précisément le contraire (t. IX, p. 287). On ne peut qu'inviter M. Vesson à relire. Comment ne pas envisager sans crainte la nouvelle édition de l'*Histoire des Martyrs* qu'on nous annonce¹ ! S'il est une œuvre difficile entre

1. Nous ne sommes pas seuls à le regretter : « Ne vaudrait-il pas mieux, écrit dans le *Journal de Genève* M. Sabatier, réunir tous les efforts pour une grande œuvre que de les gaspiller inutilement à produire des œuvres qui se répètent et fatiguent le public par une concurrence stérile? » On ne saurait mieux dire. C'est le même regret qu'exprime M. Pfender dans le *Témoignage* du 23 juin dernier, en se demandant si la Société de Toulouse a pu « ignorer la publication préparée par MM. Baum et Cunitz et annoncée depuis plusieurs années ».

J. B.

toutes, c'est la réimpression du livre de Crespin avec les corrections, les annotations sans nombre qu'il réclame. La piété, le zèle, même le plus pur, ne sont pas suffisants pour une pareille tâche. On ne saurait l'oublier impunément. Sans manquer au respect dû à des frères vénérés, nous les supplions de peser les difficultés de l'entreprise, et d'éprouver, selon le précepte du sage : « *Quid valeant humeri, quid ferre recusent!* »

J. B.

CORRESPONDANCE

L'ÉTAT CIVIL DES HUGUENOTS DE MAUVEZIN

Toulouse, 20 juin 1883.

Cher Monsieur,

Ce pli renferme quelques notes prises aux archives de la ville de Mauvezin (Gers). Elles pourront, peut-être, trouver leur place dans le *Bulletin*. Je m'en rapporte entièrement à votre appréciation.

Veillez agréer l'assurance de ma plus parfaite estime.

CH. PRADEL.

La petite ville de Mauvezin, si bien posée sur les riants coteaux du Gers, entre la Gimone et la Rats, est le seul point du Fezensaguet où les protestants se soient conservés.

L'occasion et la gracieuse obligeance du maire, m'ont permis de parcourir les archives de cet ancien boulevard des huguenots. J'ai pris là quelques notes dont voici le résumé.

Joseph Scaliger est considéré comme le seul membre protestant de la famille de La Scala. Le document suivant, intéressant à plus d'un titre, semble prouver le contraire.

Il s'agit :

« De Sylve, son aîné, que la Gascogne honore, »

et que Du Barthas a chanté.

Je retrouve son mariage dans un volume oblong, relié récemment, intitulé :

« REGISTRE DES MARIAGES célébrés en l'Église Réformée de Christ ez
 » lieux d'Homs... (Déchirure)... Mauvoysin et autres depuis le XIII^e oc-
 » tobre 1570.

AU NOM DE NOSTRE BON DIEU.

.....
 » Du second septembre 1576, entre Sylve de La Seale, de Vérone, et
 » damoiselle Catherine de Biran de Gouhas, et (annonces continuées le
 » XVI^e et XVII^e dud. mois, ayant receu attestatoire du recteur de St Hi-
 » lary, en la ville d'Agen, de la proclamation de ladite, preschée au
 » prosne par trois diverses fois, à sçavoir, les 5^e, 12^e et 19^e de juing de
 » l'an 1575, et de n'avoir receu aucune opposition, signé : J. Georget,
 » recteur; ce mariage a esté béni par moy Estienne de Noelhan, ministre,
 » au lieu de Gouhas; et, après lad. bénédiction, avons presché, y assis-
 » tant plusieurs personnes, Monsgr et mademoiselle de Gouhas, made-
 » moiselle de La Garde, etc..., le huitiesme jour du mois d'octobre,
 » au susdict ».

Le pasteur Noelhan, qui apparaît ici, avait d'abord exercé le ministère à Caylus. Il fut, ensuite, l'un des défenseurs de Montauban, pendant le siège de 1562. On lui confia alors la porte du Pont où il animait le courage des soldats par ses exhortations. Pasteur à Mauvezin, dès 1570, peut-être avant, il mourut dans cette ville :

« Le premier jour du mois de janvier 1595, sur le soir, heure de six
 » après midi, mourut Ministre Estienne Noailhan, ministre en l'église de
 » Mauvezin, et feut enseveli le lendemain, jour de lundi, à douze heures
 » du jour ».

Notre pasteur signait : *Noelhan*.

Les registres, malheureusement fort incomplets, où je puise m'ont fourni bien des notules qui trouveront leur place dans la nouvelle édition de *La France protestante*; mais je tiens à signaler encore un acte de naissance qui m'a frappé :

« Le vendredy. 4 février 1588, le Roy de Navarre et mademoiselle de
 » Maravat ont présenté en baptême ung enfant de M. de Savailhan, et
 » donné nom Henry. — M. Nouilhan. ».

Remarquez l'héroïque simplicité de la rédaction où s'affirme l'esprit égalitaire auquel la Réforme donna un grand essor. Le roi de Navarre, à la veille de son avènement à une couronne bien plus importante, se voit traité tout comme les autres. La seule différence entre cet acte et les précédents consiste dans la mention de l'officiant : M. de Noelhan dut se surpasser à cet occasion. C'est là, sans doute, ce que le rédacteur a voulu indiquer.

Le seigneur de Savailhan, dont le roi présentait le fils, appartenait à

la famille de *Mauléon* et doit être Denis, écuyer, qui épousa Catherine de *Monlézun*, à Saint-Sauby, près Mauvezin, le 14 oct. 1576. De ce mariage naquirent deux filles jumelles : Sara, présentée au baptême par noble Jean *Gilbes*, gouverneur de Fezenzaguët, et Jeanne que Guy de *Boupillhère* tint le même jour, 17 avril 1583.

La marraine d'Henri de Mauléon, « Madame de Maravat » s'appelait Marguerite d'*Astugue*. Elle avait épousé Jean de Luppé, Sgr. de Maravat, dont le fils, Alexandre, n'eut point de marraine, lui; les quatre consuls de Mauvezin le présentèrent au baptême. C'étaient, Sire Doat *Gesse*, Jean *Gaston*, le capitaine Abram *Gissot* et Gaillard *Cordier*, 28 nov. 1604.

Je ne puis me laisser entraîner à parler de chacun de ces noms. Un mot, cependant, sur l'un deux. Le poète Jean Gesse, secrétaire du duc d'Anjou, que l'on appelle à tort *La Jessée* (V. Brunet) de son nom latin *Gesseus*, était né à Mauvezin en 1551. Toutefois, il n'est pas certain qu'il appartienne à la France protestante.

Quant à Guillaume *Saluste* du Barthas, dont j'ai parlé plus haut, les mêmes archives font connaître certains détails de l'histoire de sa famille. On y retrouve la naissance de l'une de ses enfants :

« Le quatriesme du mois de juillet 1584, a este baptisée Marie de » Salustre, fille de Monsgr du Barthas, son parrain; noble Mariane de » Salustre ».

Signalons encore Jeanne de *Saluste*, femme de Gérard de *Gimat*, Sgr de Sempuy, 1595; et Anne, veuve du sieur de *Glatens*, à la même date.

Après la mort de notre poète, le château de Barthas passa, par alliances, dans la maison *Du Frère* dont un des chefs, Coriolan, était membre du consistoire de Mauvezin en 1639.

Il est probable que, à son tour, la famille *Du Frère* de Barthas finit en quenouille.

Voici ce que j'ai trouvé sur elle :

« Le 18^e juillet 1673 a esté ensevelie au cimetière du Buet damoi- » selle Marie du Frère de Barthas, veuve du S. de Bellile, décédée le » jour auparavant. Ont assisté au convoi, noble Paul d'Astugue, sieur » de St Arens, son neveu et Jacob Dalavat. Signé :

» Dalavat. — St Arens d'Angalin ».

Enfin, Jeanne *Du Frère*, dame du Barthas et de Cologne, épousa François d'*Astorg-Montbartier*, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, du Mas-Grenier, mariage béni par le pasteur Paul *Charles*, au château du Barthas, le 10 mars 1676, en présence de David et Étienne de *Foissin*, père et fils, Paul d'*Astugue* de St Arens, etc...

Dès l'année suivante, ces nouveaux époux eurent un fils, Corbayran,

né le 4 septembre 1677, présenté au baptême par Corbayran d'*Astorg*, baron de Montbartier, et par sa mère Louise de *Viçose*.

C'est là tout ce que j'ai pu recueillir à Mauvezin sur la descendance du poète que le génie des Scaliger avait un moment inspiré, mais auquel la muse avait dit :

« Saluste, chante-moi du Tout-Puissant l'honneur. »

Et fidèle à sa muse, du Barthas a surtout chanté Dieu et la nature avec un charme infini.

CH. PRADEL.

TROIS PREDICANTS

Monsieur le directeur,

Un des membres les plus zélés de l'église de Mouchamps, M. Benj. Sarazin, a, ces dernières années, occupé ses loisirs au dépouillement des archives municipales de notre commune. Il a bien voulu me communiquer le résultat de ses recherches, et, de ce travail de vrai bénédictin j'en ai extrait, avec son aide et son consentement, quelques notes relatives à l'histoire du Protestantisme dans notre église. Peut-être pourraient-elles trouver place dans les colonnes du *Bulletin*. Pour aujourd'hui, je vous adresse une courte notice sur trois *prédicants* dont il y est fait mention.

Le premier en date est *Jean Le Grain* ou *Grain*. « Le 4 du mois d'octobre 1718, Daniel Motard, après avoir, dimanche dernier, refusé de recevoir nos dernières instructions et les sacrements, est mort opiniâtre et relaps dans l'hérésie, obsédé par sa fille et son gendre Le Grain, de ce bourg, qui eut la témérité dimanche de faire le *prédicant*, et soutenir son erreur avec orgueil, lorsque nous voulions exciter le dit Motard à rentrer dans lui-même et le giron de l'église. »

Signé : AUFFRAY, prieur.

L'acte de baptême d'une de ses filles est ainsi conçu : « Baptême de Marie-Anne fille de Jean Grain, charpentier, de ce bourg, mal converti et d'Anne Motard, sans religion. »

Dix ans après, l'acte de décès de cette même enfant est ainsi libellé : « Marie âgée de treize ans, fille de Jean Grain, charpentier de ce bourg et d'Anne Motard, religionnaires, meurt sans avoir jamais approché des sacrements. Son corps est indigne de la sépulture ecclésiastique. »

On trouve à la date du 15 mars 1721, l'acte de décès de Jean Grain, éloquent dans sa brièveté :

« Jean Grain, charpentier au bourg, meurt opiniâtre huguenot et relaps. »

Enfin sa femme le suit dix jours après dans la tombe. Son acte de décès n'est pas moins éloquent :

« La veuve de Jean Grain, charpentier du bourg est morte opiniâtre
« calviniste, après nous avoir refusé samedi dernier de rentrer dans le
« giron de l'église et les sacrements que nous lui offrions. »

Signé AUFFRAY, prieur.

On suit la trace de cette famille jusqu'en 1730.

Le second est *Jacob Guinaudeau*, membre d'une famille ancienne de la paroisse de Mouchamps, fortement attachée à la religion réformée. Il exhorta à la mort, Paul Giraudeau, veuf d'Anne Charlotte Bouquet, ancien greffier de la Seigneurie de cette paroisse, mort relaps religieux au bourg de Mouchamps, le 10 août 1719, et dont le père, Giraudeau, est lui-même dans les registres, qualifié de « fameux hugenot ». Jacob Guiraudeau exhorta encore Louise Guinaudeau, sa cousine, morte relaps chez lui, le 1^{er} mars 1720.

Ces faits ressortent de différentes pièces extraites de nos archives, et en particulier de la suivante :

« Le 1^{er} mars 1720, Louise, âgée d'environ vingt ans, fille de Louis
« Guinaudeau et d'Anne Dreillard, est morte relapse religieuse chez
« Jacob Guinaudeau, son cousin qui l'a exhortée à la mort, comme il le
« fit à l'égard de Giraudeau, le 18 août 1719, en qualité de *prédicant*. »

Signé : AUFFRAY, prieur.

Nous n'avons pu retrouver ni l'acte de naissance ni l'acte de décès de Jacob Guinaudeau.

Le dernier est *Arnoux Jean*. Il joua un rôle plus étendu que les précédents. Obligé de se cacher pour exercer son ministère, il avait pris le nom d'un de ces aumôniers des vaisseaux du Roy, accommodants, qui moyennant salaire, délivraient des certificats de mariage aux protestants sans exiger d'eux une abjuration. (Voir Lièvre : *Hist. des Églises du Poitou*, II, 290.) Nous trouvons la preuve de ce fait dans les deux pièces suivantes.

« Judith Bedou, décédée relapse à la cour du Plessis, le 24 mars 1726.

« Elle se prétendait mariée avec Jean Sarazin, le 15 février 1724, par le « dit Jean-François Cartier, soy disant aumônier sur les vaisseaux du « Roy. »

« Le 29 may 1727, baptême de Louise, fille de Louis Bléteau et de « Mathurine Bléteau, se prétendant mariés par le soy disant Jean-Fran- « çois Cartier. »

A la fin de cette même année, 1727, Arnoux arrêté, fait amende honorable, mais n'en est pas moins condamné aux galères perpétuelles.

« Amende honorable du nommé Arnoux, dit sieur Cartier, prédicant. »

« Aujourd'hui, 13 décembre 1727, le nommé Arnoux *prédicant*, a fait « amende honorable, en chemin, la torche aux poings, pour avoir pris le « nom de Jean-François Cartier, prêtre et aumônier sur les vaisseaux du « roy, et avoir fait plusieurs mariages de religionnaires de ma paroisse « et d'autres. Et condamné aux galères à perpétuité. »

Signé : DOM. CLAUDE AUFFRAY, curé de Mouchamps.

Recevez, monsieur le directeur, mes plus respectueuses salutions.

TH. MAILLARD.

UNE BIBLE DE FAMILLE

Nous recevons de M. le pasteur Eschenauer la communication suivante :

Tous les protestants connaissent la pieuse coutume adoptée depuis nombre d'années par nos églises d'offrir aux nouveaux mariés, le jour même de leur bénédiction nuptiale, un exemplaire de nos livres saints avec une inscription signée du pasteur officiant. Ce qu'ils ne savent pas tous c'est que la même coutume existait au temps jadis, et je viens en fournir la preuve.

Il y a peu de mois, bouquinant, à mon accoutumance, chez un libraire du quai Malaquais, j'ai trouvé une bible superbe in-8° de François Estienne, Paris, 1567, qu'un homme de lettres bien connu, secrétaire du duc d'A..., venait d'échanger pour « quelque grain de mil ».

Certes, la première vue de ce volume si admirablement imprimé, réglé, avec *argumens sur chacun livre, figures, cartes tant chronographiques qu'autres, interprétation des noms propres hébreux chaldéens et grecs, indice des matières* (Concordance), *psaumes et cantiques avec*

musique, liturgie, confession, calendrier historial et perpétuel orné de douze petits bois ravissants; le tout revêtu d'une élégante reliure plein veau aux petits fers et d'une tranche dorée et ciselée : cette vue, dis-je, avait du premier coup enflammé tous mes désirs de bibliophile huguenot.

Mais ce qui, malgré le prix, me décida aussitôt, ce fut la lecture de l'inscription suivante sur la garde appliquée au plat de la reliure. N'a-t-elle pas toute la valeur d'un document ?

Dieu qui vous a conjointes par le Sainet Mariage,
 Bannisse d'entre vous de discord le ravage :
 En vos infirmités vous doint un bon support,
 En vos adversités un amiable accort :
 Liant vos cœurs ensemble en parfaiete union,
 Donnant à vos labeurs sa bénédiction;
 Et, qu'estans d'Abraham le fidèle lignaige,
 Le Royaulme des cieus ayez pour héritaige

CHARLES DE NIELLES ¹,

Souhaittant de tout son cœur au Mariaige d'honorables Justin Beyer et Suzanne le Brun la bénédiction du Seigneur avec tout bonheur et félicité à sagloire et à leur salut, pour une arrhe et mémorial d'amitié chrestienne et immortelle, leur a donné cette saincte Bible pour la première et plus précieuse pièce de meuble de leur maison.

Wesel. l'an 1597, en Novembre.

1. Voir ce nom dans la *France protestante*, t. VIII, p. 18.

CHRONIQUE

UN DESCENDANT DE RÉFUGIÉS

On lisait dans une correspondance hollandaise du *Journal des Débats* du 12 mai 1883 :

« Les lettres arabes et musulmanes ont fait une cruelle perte en la personne de M. Dozy, professeur à l'Université de Leyde. M. Dozy était certainement l'un des orientalistes les plus distingués d'Europe.

» Il naquit à Leyde, le 21 février 1820, d'une famille d'origine française, venue en Hollande en 1647. En 1837, Reinhart-Pieter Dozy, âgé seulement de dix-sept ans, fut inscrit comme étudiant, section des lettres, sur les registres de l'Académie de Leyde. A peine docteur, il fut commis, en qualité de conservateur, à la garde de la magnifique collection des manuscrits orientaux de la Bibliothèque de Leyde. En 1850, nommé d'abord professeur extraordinaire, ensuite professeur ordinaire à l'Académie, il fut chargé, pendant un court espace de temps, d'enseigner l'histoire.

» Mais Dozy mettait à contribution les loisirs que lui laissait l'enseignement pour poursuivre ses études de prédilection. Déjà, son *Dictionnaire détaillé des noms, des vêtements chez les Arabes* (Amsterdam, 1845), avait attiré sur lui l'attention du monde savant, attention qu'il ne cessa de mériter par la publication d'une série d'œuvres remarquables ayant pour objet la littérature et l'histoire des Arabes, nous citerons : *Scriptorum Arabum loci de Abbadidis* (Leiden, 1843-63); sa brochure sur *Abdul-Wahid al Marrekofhis history of the Almohads* (Leiden, 1849); *Ibn-Badrin's*, commentaire historique sur l'histoire et la littérature d'Espagne pendant le moyen âge (Leiden, 1849); et son ouvrage capital : *Histoire des musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides*.

» Le Congrès des orientalistes, en septembre dernier, a expressément reconnu les services rendus par Dozy à la science. Dozy avait dans les veines du vieux sang de huguenots français et en était fier. »

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 13 mars 1883.

Présidence de M. le baron F. de Schickler. Membres présents MM. Bersier, Bonnet, Douen, Frossard, Martin, Read.

Le *Bulletin* d'avril prochain se confond avec la séance annuelle que l'on doit régler définitivement.

Après un rapport du président suivi d'une longue délibération, le Comité décide de transporter son assemblée générale de 1883 dans un des principaux centres historiques de province. Il se réserve de faire connaître le lieu, la date et l'ordre du jour de cette réunion par une circulaire spéciale.

M. le pasteur Viguié qui doit faire prochainement un voyage à Nîmes pourra conférer avec nos amis et nous apporter d'utiles renseignements.

Correspondance. — M. le pasteur Dardier annonce un volume de lettres inédites de Paul Rabaut à Antoine Court (1739-1755) représentant dix-sept années fort remplies de la vie du grand pasteur du désert.

M. le pasteur Gaydan, de Ste-Croix (Drôme), exprime des doutes sur la présence de Cavalier au meurtre de l'abbé Du Chayla, et propose une correction dans ce sens à l'article de la *France protestante*.

On fait observer que le silence de Louvreuil et de Labaume sur ce point ne suffit pas à infirmer l'assertion contraire de Cavalier qui commandait déjà, en novembre 1702, des bandes importantes, et pouvait bien être de retour de Genève, le 14 juillet, date de la mort de l'abbé Du Chayla.

Le secrétaire rend compte de sa correspondance avec M. le pasteur Dannreuther, de Bar-le-Duc, au sujet de Ligier Richier, auteur du *Séputercr* de St-Mihiel, et il espère fournir prochainement la preuve que le grand sculpteur lorrain était protestant.

On a reçu les deux premiers numéros de *Nemausa*, revue essentiellement locale publiée à Nîmes par M. Maruejol, et dont on pourra faire échange avec le *Bulletin*.

Séance du 10 avril 1883.

Séance annuelle. — M. le pasteur Viguié a trouvé nos amis de Nîmes très heureux de la perspective de réunions historiques dans le Gard, et il expose leurs vues à ce sujet. Le Comité, après une discussion approfondie, confirme ses résolutions antérieures, et décide de partager les réunions entre Nîmes et une ville des Cévennes, au mois d'octobre prochain.

Correspondance. — Le secrétaire rend compte des recherches faites par M. Grivel, archiviste d'État de Genève, sur Ligier Richier qui mourut à Genève en 1567, et demeure ainsi définitivement acquis à la réforme.

On exprime le vœu que l'article où seront consignés ces résultats importants, soit l'objet d'un tirage à part, pour être communiqué aux journaux et revues de Lorraine.

M. Eug. de Budé annonce la prochaine publication d'une biographie de son illustre ancêtre, Guillaume Budé, dont il s'occupe depuis plusieurs années.

A l'occasion du quatrième centenaire de Luther, né le 10 novembre 1483, la librairie Sandoz et Thuillier se propose de publier le premier volume d'un important ouvrage de M. le pasteur Félix Kuhn : *Luther, sa vie et son œuvre*, qui semble appelé à un légitime succès. L'ouvrage complet aura trois volumes in-8° qui se suivront de près. On souscrit chez les éditeurs au prix de 6 fr. 50 le volume.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ORIGINE DE L'ÉGLISE DES VANS

LE PREMIER TEMPLE — LES PREMIERS PASTEURS ¹

I

En 1563, la petite ville des Vans, alors du diocèse d'Uzès, en Languedoc, fut entièrement protestante. Le fait est attesté par deux documents, dont on ne saurait méconnaître l'autorité.

Le premier de ces documents date de 1720. C'est une sorte de brouillon ayant pour titre *Mémoire à consulter*². Son auteur est l'abbé Jean-François Castanet, curé-prieur de la paroisse des Vans. Le but de ce prieur était, non pas de raconter spécialement l'ancienne conversion de ses paroissiens à la Réforme, — ce qu'il ne fait que d'une manière incidente, — mais de recueillir les titres des donations, fonda-

1. Chapitre détaché d'une *Histoire de la ville des Vans*, puisée aux sources et qui offre plus d'un épisode intéressant pour l'histoire de la Réforme. Nous ne pouvons que signaler un ouvrage encore inédit, qui contient de précieux matériaux mis pour la première fois en œuvre. (*Réd.*)

2. Archives de la ville de Vans, *Liasse GG*, 2.

tions, reconnaissances faites en faveur d'une chapelle de son église, la chapelle de Sainte-Croix, au sujet de laquelle il soutenait un procès. Or, voici ce qu'on lit dans le passage du *Mémoire à consulter* qui a pour nous le plus d'intérêt :

« Environ l'an 1560, tous les habitants de la ville des
 « Vans abandonnèrent la religion catholique pour professer
 « le calvinisme après avoir égorgé les prêtres qui ne voulurent
 « pas se rengler de leur parti, démoli les églises, vendu aux
 « enchères les cloches, les ornements et les revenus des autels
 « pour le prix en provenant être employé à la fortification et
 « garde de ladite ville, comme il se justifie par la délibération
 « du 5 May 1568..... »

Le second document, qui constate le passage de la ville des Vans à la religion réformée, émane d'un souverain pontife, du pape Innocent X. C'est une bulle en faveur d'un Jacques Grimoard de Beauvoir du Roure, prieur de Gravières et des Vans. Ce prieur, voulant jouir des dîmes de ses prédécesseurs d'avant la conversion, avait ressuscité celles-ci et demandé à l'évêque de Rome de les rendre obligatoires, en les sanctionnant. Le pontife répond donc à Jacques du Roure, et, dans sa lettre, il nous apprend que, à la faveur des troubles qui prirent naissance dans nos contrées, en l'année 1563, et de l'occupation de la ville des Vans par les hérétiques, l'église prieurale et paroissiale de cette ville et toutes ses maisons conventuelles furent détruites de fond en comble et les habitants contraints d'embrasser la foi nouvelle : — *considerans quod ob tumultus bellicos in partibus illis jam de anno millesimo quingentesimo sexagesimo tertio suscitatos et invasionem dicti oppidi ab hæreticis factam, ipsi hæretici ejusdem prioratus ecclesiam et habitationes conventuales funditus everterunt dictique oppidi habitatores et incolas ad amplectendum eorum hæreticæ pravitatis partes coegerunt...*

L'auteur de la bulle ajoute plus loin que, durant cinquante ans et plus, aucun exercice du culte catholique ne fut fait dans notre cité, — *necnon religionis catholicæ exercitium a quin-*

*quaginta annis et ultra cum omnibus rigoris viis in dicto oppido impediverunt*¹.

On aura, sans doute, remarqué quelques divergences dans les deux documents : il nous paraît utile de nous y arrêter.

Et d'abord, l'abbé Castanet ne donne pas de date précise, c'était, dit-il, « environ l'an 1560 ».

Innocent X est plus catégorique. D'après lui, c'est en 1563 qu'eut lieu l'occupation de la ville des Vans par les calvinistes. Cette date est la vraie. Nous avons vu quelque part que les villes du Bourg-Saint-Andéol et de Largentière « avoient précédé d'un peu », dans la Réforme, la ville des Vans. Or, il est facile de s'assurer que la première de ces deux localités fut prise par le seigneur d'Acier, le 12 novembre 1562, et que Largentière le fut, presque en même temps, par Victor Bermond de Combas, seigneur de Versas.

En second lieu, l'abbé Castanet accuse les habitants des Vans d'« avoir égorgé les prêtres qui ne voulurent pas se ranger de leur parti ».

Innocent X ne dit rien de semblable. D'après lui, au contraire, on se serait contenté de faire partir de la ville toutes les personnes ecclésiastiques restées attachées à leurs croyances, — *ac ecclesiasticas personas inde abegerunt*. Ici encore, la vérité est sous la plume du pontife. Plus rapproché du temps dont il rappelle les événements, puisque sa bulle est de 1644, il devait bien mieux connaître ces événements que l'abbé Castanet, qui n'écrivait, lui, que trois quarts de siècle plus tard, en 1720. D'autre part, dans un document destiné à devenir public et à rester, le pape devait avoir plus de souci d'être vrai que le curé traçant à la hâte quelques lignes à l'usage d'un homme de chicane, chargé de revendiquer, devant un tribunal, les bénéfices de la chapelle de Sainte-Croix. Disons, en outre, que la tradition donne raison au souverain pontife, que jamais elle ne mentionna des faits horribles, dont le souvenir ne se serait pas effacé en 1644, pour repa-

1. Archives de M. le marquis de Chanaleilles, au château de Chambonas.

raître en 1720, et s'effacer encore au dix-neuvième siècle.

Enfin, il semble résulter de la note du prieur Castanet que la ville des Vans passa du catholicisme au protestantisme soudainement, spontanément, sans réflexion et sans le secours de la circonstance d'invasion signalée par le pape Innocent X; il semble, par contre, ressortir de la bulle de ce dernier que la conversion fut simplement l'œuvre d'un coup de force.

Nos deux auteurs nous paraissent ici se tromper.

Ce n'est pas tout d'un coup que la ville des Vans embrassa le calvinisme, en 1563, et ce n'est pas davantage par la violence de troupes étrangères.

Depuis déjà quelques années, la ville des Vans se préparait à passer de son ancienne foi à la foi nouvelle. Elle y était poussée insensiblement par l'exemple de presque tous les nobles des environs, — les de Baunc, les de Crussol, les d'Iléral de Brézis, les de Barjac, les de Robiac, etc., — par l'exemple de ses propres seigneurs, — les d'Iltaire de Champvert, les Grimoard de Beauvoir du Roure, les de La Garde-Morangiés, etc., par l'exemple de toute l'élite intellectuelle de sa population, ses hommes de loi et ses médecins, — les Chambon, les Dalméras seigneurs de Brès, les Dalméras seigneurs du Vivier, les Mourgues, les Dupuy, les Nadal, etc., — qui tous avaient reçu et subi les idées nouvelles, aux écoles de Toulouse ou de Montpellier, où elles étaient triomphantes depuis longtemps; — par l'exemple de son propre évêque, Jean de Saint-Gelais, qui, en 1546, avec tout son chapitre, à l'exception du grand-vicaire Gabriel de Froment, avait déclaré, « par une délibération capitulaire¹ », abandonner le catholicisme, avait épousé une abbesse, et s'était mis à prêcher le calvinisme, comme si de tout temps il n'avait fait autre chose².

Mais personne ne fit plus pour la conversion des habitants

1. De Baille, *Mémoire sur la province de Languedoc*.

2. Les auteurs de la *Gallia christiana* s'expriment ainsi sur l'évêque Jean de Saint-Gelais : « A fide devius ad segregum partes defecisse dicitur, jamque anno 1543 die 9 martii impia calvinistorum dogmata disseminare cœpisse, uxoremque postea duxisse quamdam abbatissam. »

des Vans que leur prieur lui-même et son vicaire, que la tradition nous apprend avoir été les premiers ministres du culte nouveau dans notre ville.

Comme l'un de ses frères¹, Claude de Beauvoir du Roure, s'était peu à peu détaché de la religion romaine; insensiblement ses discours durent se ressentir des transformations de sa foi, si bien que, le jour où il abjura entièrement ses premières croyances, son vicaire, Jacques de Lahondès, et tout son troupeau le suivirent dans son abjuration. « Parmi ceux » qui embrassèrent le calvinisme, dit l'abbé Castanet dans son » *Mémoire à consulter*, Claude de Beauvoir du Roure, prestre » et prieur de ladite ville, en fut le premier. Il apostasia, se » maria, vendit les biens de l'église et mourut dans l'hérésie, » comme il conste par son testament du 16^e février 1607, où, » par clause expresse, il dit qu'il veut estre enterré à la ma- » nière des calvinistes. »

Il y a donc toute apparence que ce fut avec réflexion et sans contrainte matérielle que la ville des Vans passa à la Réforme; avec réflexion et sans contrainte, qu'elle chassa de son sein les ecclésiastiques qui ne voulurent pas l'imiter; avec réflexion et sans contrainte, qu'elle détruisit de fond en comble, *funditus everterunt*, son église « au son des instruments² »; et si des religionnaires étrangers se présentèrent sous ses murs, au moment de sa conversion, ils n'eurent pas à coup férir, les portes leur étant librement et largement ouvertes.

II

Des restes de l'ancienne église que nous avons découverts

1. Jacques de Beauvoir du Roure. « Dès 1562, il se mit sous les ordres d'Antoine de Crussol, chef du parti protestant en Languedoc. Son château du Roure ayant été attaqué par les catholiques, après le sac d'Annonay, il le défendit avec la plus grande bravoure et ne le rendit qu'à la dernière extrémité à Saint-Chamond, qui le fit raser. » (Haag, *La France protestante*.)

2. Moréri, *Grand dictionnaire historique*, mot GRIMOARD.

et signalés dans un autre travail ¹, il est aisé de conclure que cet édifice était du XII^e ou XIII^e siècle, qu'au seul point de vue de l'art, il avait droit au respect, que ce fut, par conséquent, une faute grave que de le détruire, faute que nous avons le devoir de blâmer avec énergie.

Notre blâme, au surplus, se rencontre avec celui de tous les pères de la Réforme eux-mêmes. Calvin traita de « fol exploit contraire à la parole de Dieu » la spoliation et le sac de l'église de Sauve². Dans une lettre à la reine de Navarre, Théodore de Bèze, parlant des dévastations de ce genre, disait que « cette manière de faire ne lui convenait nullement ». De même pensait Viret. « Ce serait une chose fort dangereuse, disait-il, s'il était permis au peuple de s'élever de son autorité pour entreprendre des choses, dont l'exécution n'appartient qu'au roi et aux magistrats députés par lui, suivant la voie ordinaire qui est démontrée dans les Saintes-Ecritures. »

Et tous les membres du synode, réuni à Nîmes le 2 février 1562, furent unanimes à destituer et à remplacer le ministre Tartas, qui n'avait pas su empêcher la ruine de l'église de Sauve³. En outre, il firent défense expresse d'abattre les images, de brûler les croix, de commettre aucun acte de cette nature, l'office des ministres étant de détruire les idoles du cœur des hommes uniquement par la parole de Dieu.

Et, d'ailleurs, pourquoi démolir des édifices qu'il fallait remplacer aussitôt ? La forme ou la nouveauté de la maison ajoute-t-elle à l'excellence des exercices pieux qui s'y accomplissent ? Dieu se laisse-t-il influencer par la vertu des voûtes et des murailles neuves ?

L'ancienne église était à peine détruite que l'on travailla à

1. Marius Tallon, *Églises et Temples de la ville des Vans*. Communications faites à la Société historique et archéologique des Vans.

2. Voir l'article intitulé : *Calvin et les briseurs d'images* (*Bulletin*, t. XIV, p. 127).

3. *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 416, 417.

l'édification du premier temple. La construction fut simple, vaste, sévère, dépourvue de toute ornementation architecturale, sans aucun autre meuble qu'une chaire et une table de communion. Seule, une tour construite à l'angle occidental de la façade principale donnait à l'édifice un caractère particulier. Il est, au reste, bien facile de se représenter avec exactitude le premier temple protestant des Vans. Par la pensée, enlevez à l'église paroissiale catholique actuelle les arcs des quatre chapelles, les arcs, balustres et coudures des galeries placés au-dessus de ces chapelles, les deux piliers de la nef qui supportent l'arc-doubleau de la voûte, les branches d'ogives des deux croisières, l'arc de la grande tribune au-dessus de la porte..., ajoutez ou supprimez, toujours par la pensée, quelques fenêtres, ou disposez-les un peu différemment..., substituez au pavé actuel un pavé moins régulier..., simplifiez l'architecture déjà si pauvre de l'entrée principale..., défaites, en un mot, toute l'œuvre que, en 1664 et 1666¹, un autre Claude de Beauvoir du Roure, prieur des Vans, surnommé l'*abbé de Malons*, donna à faire aux « maîtres massons » Jean et Barthélemy Théron, Etienne Crouzet, Antoine Pellet, Blaise Duplan et Guillaume François, et vous aurez le premier temple protestant de la ville des Vans tel qu'il fut construit de 1563 à 1564. Car, lorsqu'ils le reprirent comme leur bien, les catholiques se gardèrent bien de démolir l'édifice; ils se contentèrent de le modifier, de l'approprier aux besoins de leur culte.

La tour elle-même existe encore. D'arrondie et svelte qu'elle était, l'*abbé de Malons* en fit le clocher lourd et massif que l'on voit aujourd'hui, en le flanquant des « chantons » des deux côtés du clocher, du côté de la basse-cour de la » hauteur de treize canes de haut en bas », plus des « chantons des autres deux côtés dudit clocher, devers la nef et » la muraille de l'église en haut. »

1. Voir les *Prix-faits de construction et de dallage de l'église des Vans*, aux Minutes de M^e Mourgues, notaire royal à Gravières, *Regist. de 1664 à 1666 et de 1677 à 1669*.

Tel fut le premier prêche de notre ville; tel fut le seul lieu où, jusqu'en 1631, une population naguère entièrement catholique, vint adorer Dieu en esprit, sous la direction de pasteurs nouveaux.

III

Les ministres qui desservirent l'église réformée des Vans, de 1563 à 1629, et dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, sont les suivants :

En 1563. — Claude Grimoard de Beauvoir du Roure, ancien prieur, et son vicaire, Jacques de Lahondès¹.

En 1567. — Hersan².

En 1568. — Guillaume Claveyrolles³.

En 1570. — Jacques Bosquet⁴.

En 1571. — Buech⁵.

De 1572 à 1577. — De Buccans⁶.

En 1581. — Fournauve ou Fournauve⁷.

De 1582 à 1585. — Justemond⁸.

En 1587. — Daniel Chamier⁹.

De 1592 à 1599. — Teyssier¹⁰.

De 1600 à 1607. — Lion¹¹.

De 1608 à 1613. — André Courroi¹².

De 1616 à 1632. — Antoine Bouton¹³.

1. Transmis par la tradition.

2. Auzière, *Liste des pasteurs*, ms.

3. Id. *Ibid.*

4. Auzière, *Synodes du Bas-Languedoc*, ms., de la Bibliothèque du Protestantisme français, à Paris.

5. Auzière, *Liste des pasteurs*, ms.

6. Auzière, *Synodes du Bas-Languedoc*.

7. Id. *Ibid.*

8. Id. *Ibid.*

9. Id. *Ibid.*

10. Id. *Ibid.*

11. Id. *Ibid.*

12. Id. *Ibid.*, et *France protestante*, de MM. Haag, mot *Banne*.

13. Id. *Ibid.* *Ibid.* et Archives de l'église protestante des Vans.

Consignons ici ce que nos recherches nous ont appris sur quelques-uns des pasteurs que nous venons de nommer.

I. La maison du Roure, dont nous verrons plus d'un membre apparaître dans le cours de cette histoire, fut incontestablement l'une des plus anciennes et des plus remarquables de la noblesse française. Elle était déjà en renom au xi^e siècle, et, dans la suite des temps, elle donna à l'Église des généraux d'ordres, des cardinaux et des papes, Urbain V et Alexandre VII¹, à la France de vaillants soldats, des gouverneurs de provinces, voire même des hommes de lettres².

Claude qui fut, dit-on, avec son ancien vicaire, Jacques de Lahondès, le premier pasteur protestant de notre ville, était le quatrième fils de Claude Grimoard de Beauvoir de Roure, chevalier et capitaine de cent hommes d'armes, et de Fleurie de Porcelet, descendante de ce Guillaume de Porcelet, qui gouvernait la Sicile, lors des sombres Vêpres que l'on connaît.

II. Nous ne savons rien d'Hersan.

III. Rien non plus de Guillaume Claveyrolles.

IV. Jacques Bousquet figure, avec Claude Chambon, ancien des Vans, au Synode de Nîmes de 1570.

L'église des Vans, à cette époque, était du colloque de Saint-Ambrueys, — Saint-Ambroix, — et de la province ecclésiastique du Bas-Languedoc jusqu'à la Révolution ; elle ne changea

1. On a dit, et nous avons répété nous-même, dans une de nos communications à la Société historique et archéologique des Vans, — *La ville des Vans à la fin du siècle dernier*, — que d'une branche italienne de nos du Roure étaient issus les papes Sixte IV et Jules II. C'est une erreur. Sixte IV et Jules II étaient des Lanti. Or, dit le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, t. I, ch. XVIII, « ces Lanti ne sont rien du tout, ils ont pris le nom *della Rovere*, parce qu'ils en ont une mère, et ces *Rovere* eux-mêmes étoient de la lie du peuple avant leur pontificat. François della Rovere, qui fut pape en 1481, et qui le fut quatorze ans sous le nom de Sixte IV, étoit fils unique d'un pêcheur des environs de Savone, et ce furieux Jules II, pape en 1503 et qui le fut 10 ans étoit fils de son frère. »

2. Le marquis du Roure, auteur, entre autres œuvres, de l'*Histoire du roi Théodoric le Grand*, Paris, 1846.

jamais de province, mais elle changea deux fois de colloque.

V. Rien de Buech.

VI. De Buccans, dont le nom est quelquefois écrit *Bucalz*, *Bucams* et *Buccane*, est signalé comme ne s'étant pas présenté au Synode de Mauguio, en 1572, synode auquel nous voyons assister Anthoine Malachane, ancien des Vans.

Avant de venir dans notre ville, de Buccans avait été chargé des églises réunies de Bernis et d'Uchaud, qu'il avait quittées parce que la paroisse d'Uchaud ne voulait pas concourir à l'« entretien du ministre ». En 1577, il partit des Vans et alla à Serverette¹ « de laquelle, disent les actes d'une assemblée synodale, il s'est desparty sans congé et allé. »

De Buccans était, comme beaucoup de ses confrères, très loin d'être riche, et, comme certains d'entr'eux, il ne dédaignait pas de donner des conseils médicaux, pour recevoir quelques présents. Cela lui fut reproché. Le synode de Saint-Ambrueys de 1579, notamment, le blâma pour « avoir arraché une dent pour deux testons ». Il va sans dire que le pasteur tint compte de la réprimande.

VII. Fournaine ou Fournauve est mentionné, dans les actes du synode de Montpellier du mois de mai 1581, comme pasteur de notre ville. L'année d'après, il fut donné à l'église de Valleraugues et de ses annexes. Mais, comme sa conduite n'était pas absolument irréprochable, paraît-il, il fut « admonesté, dit le procès-verbal des actes de l'assemblée, de se porter sagement et prudemment selon la discipline ». Il fut chargé, en outre, d'exhorter l'église de Valleraugues, qui ne payait pas très exactement ses ministres, « à satisfère entièrement M. Ricaud de ce que luy est deu ». Enfin, le synode lui permet « le voyage qu'il veult fère aux bains de Balaruc pour sa santé ».

VIII. Justemonde fut donné à l'église des Vans par le Synode d'Uzès de 1582, avec recommandation expresse « de se pour-

1. Serverette, chef-lieu de canton à 24 kilomètres N.-E. de Marvéjols, département de la Lozère.

» ter gravement en sa vocation et de n'estre si facile à familiariser avec toutes personnes et ne souvent banqueter avec personnes avec lesquelles y pourra avoir quelque apparence de mal ».

Au synode d'Anduze, de 1583, l'ancien des Vans demanda « leur confirmer M. Justemond pour tousiours ». Justemond répondit qu' « il ne peult demeurer par les partialitez qui sont dans la ville, qu'il est vieulx et pauvre et ne luy donnent gaiges suffisans ». Sur tout cela, le Synode décide que Justemond demeurera à ladite église des Vans jusqu'au synode prochain, et le contenteront de ses gaiges dans quinze jours et irront quérir sa famille, — que le pauvre pasteur n'avait pu amener avec lui, — à leurs despens ». Au Synode de Sauve du 2 mai 1584, Justemond figure encore comme ministre de l'église des Vans.

IX. Ce qui suit est extrait des actes du Synode de Montpellier de l'année 1585 :

« De Crouy a remis tesmoniaiges.

« Daniel Chamie a exhibé le tesmoniage de Genève qui luy a esté rendu...

« Touchant M. de Crouy et Chamier, les deux colloques assemblés de Nismes et Uzès.

« Examinez et ouy le tesmoniage de leur vie, la Compainie les a trouvez suffisans au ministère et conclud qu'ils seront receus et dès maintenant leur a donné la main d'association. »

En 1587, le Synode de Saint-Etienne-Vallée-Française inscrivit dans ses actes :

« M. Chamier a esté donné aux Vans sans préjudice du droit de son église et de sa province. »

L'année suivante, un synode de Nîmes envoya Chamier à Aubenas.

Nous avons mis une certaine complaisance à constater l'envoi et le passage aux Vans du jeune pasteur de 1585. On comprendra pourquoi nous l'avons fait. Daniel Chamier est une des plus grandes figures du protestantisme français. Quelle

vie que la sienne ! et surtout, quelle mort !... Un jour, durant le siège de Montauban par Louis XIII, au mois d'août 1621, il sembla à Chamier que ses coreligionnaires faiblissaient sur les remparts de la ville assiégée. Aussitôt, il s'arme d'un pieu et vole au bastion le plus rapproché des ennemis. Mais, au moment où il s'apprête à lancer son arme, un boulet le renverse pour toujours.

X. Teyssier assiste, comme ministre du Saint Évangile aux Vans, aux divers synodes d'Uzès (5 mai 1593), de Nîmes (15 juillet 1593), d'Anduze (12 avril 1595), de Sauve (7 mai 1597), de Montpellier (20 mai 1598), et de Saint-Germain de Calberte (12 mai 1599).

Au Synode de Nîmes de 1593, les fidèles des Vans furent représentés, en outre, par Pierre Clapier, ancien, et, à celui d'Uzès de 1593, par Barthélemy Saut, également ancien de l'église.

XI. Lion assiste, comme pasteur des Vans, au Synode d'Uzès du 15 mars 1600, à celui de Nîmes du 7 mars 1601, à celui d'Alais du 17 avril 1602, à celui d'Uzès du 15 avril 1603, à celui de Saint-Hippolyte du 5 mai 1604, à celui de Montpellier du 8 juin 1605, à celui d'Alais du 18 mars 1606.

Cette année, 1606, ou au commencement de la suivante, Lion mourut. En effet, nous voyons le Synode d'Aiguesmortes du 2 mai 1607, auquel assiste Pierre Robert, ancien des Vans, accorder « deux cens escus », payables en trois années aux enfants de feu M. le pasteur Lion. « Et, ajoute l'assemblée, » de ceste somme, qui sera prinse de la subvention du Roy, » se chargera M. Bailly, oncle desdits enfants, pour la mettre » entre les mains de quelque marchand qui en payera le » change. »

En outre, au même synode d'Aiguesmortes, il fut fait appel par Pierre Robert, ancien, et Pierre Lahondès, premier consul des Vans, d'un arrêt du colloque d'Uzès, qui avait condamné les réformés des Vans à donner une certaine somme aux enfants de feu Lion. Sur quoi le synode statua :

« Bien jugé, mal appelé. Partant, l'église des Vans baillera

» aux héritiers de feu M. Lion ce qui a esté accordé par le » colloque. »

XII. André Courroi prend part à l'assemblée synodale d'Anduse, du 30 avril 1608. Il appert des actes de cette assemblée que Courroi avait été pasteur de l'église d'Issoire et de ses annexes avant de venir dans notre ville. Le 29 avril 1609, il assiste avec Chambon, ancien de son église, au Synode du Vigan. Enfin, en 1613, nous le voyons bénir le mariage de Jacques de Banne avec Louise Grimoard de Beauvoir du Roure, veuve de Gédéon d'Illaire, seigneur de Champvert, dont elle avait eu Charles d'Illaire¹.

XIII. Enfin, Antoine Bouton. Il figure sur une « liste des pasteurs et églises en 1620 et 1626 », insérée dans le dernier volume de *La France protestante*, page 315, en 1632, il était encore pasteur des Vans.

Antoine Bouton ne serait-il pas ce fameux ministre d'Alais qui, le 25 septembre 1685, voyant que son église était interdite en vertu de l'édit, qui défendait l'exercice du culte protestant dans toutes les villes épiscopales, monta dans la chaire, qu'il occupait depuis plus d'un demi-siècle, et, après un discours des plus véhéments, jura et fit jurer à son petit troupeau de mourir dans la doctrine qu'il n'avait cessé d'enseigner? De quoi, le gouverneur d'Alais, M. de Noailles, fut très vexé, puisqu'il donna l'ordre d'aller sur-le-champ arrêter le vénérable ministre. Mais le commandant du détachement de dragons, envoyé pour cette vilaine besogne, arrêta le fils pour le père, qui eut le temps de s'enfuir, d'abord dans les Cévennes, puis en Suisse, où sa famille alla le rejoindre.

MARIUS TALLON.

1. D'Hoziér, *Armorial général ou Registres de la noblesse de France*, t. II, édit. de 1761, et Haag, *La France protestante*. mot BANNE.

DOCUMENTS

LE TRAITÉ DE POITIERS

AOUT 1577

L'INTENTION DU ROY SUR LES DIFFICULTÉS QUI SE DOIVENT PRÉSENTER
POUR LA CONCLUSION DE LA PAIX POUR LA RELIGION

Ce précieux document dont l'original autographe signé de Henri III, appartient à notre président, M. F. de Schickler, se rapporte aux difficiles négociations qui précédèrent une paix de peu de durée. Le traité de Bergerac ou de Poitiers, signé le 18 septembre 1577, enlevait aux réformés les principaux avantages que la convention de Beaulieu leur avait assurés. « L'édit de 1577, dit de Thou, réformait, interprétait ou modifiait ce qu'il y avait de trop dur dans les édits précédents, et établissait une juste égalité entre les sujets de l'une et de l'autre religion. » Le roi de Navarre y tenait comme à « une paix sienne », et insistait pour son acceptation. Voir le savant ouvrage de M. Anquez : *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, p. 26.

Sera insisté pour le tiers sinon sera passé comme il est en l'édit de soixante et dix.

L'on passera jusques à huit pourveu que Sa Ma^{te} les nomme.

Sur l'article des haultz justitiers ou il y a : dont ils seront seigneurs en tout *ou par moitié*, si le roy de Navarre ne s'en veult contenter, scavoir si l'on le réduira du moins au tiers, et où il ne voudroit encores le passer de ceste façon, si l'on le accordera comme il est couché en l'édit de 1570, c'est à scavoir en tout ou en partye.

Si ledit roy de Navarre ne veult se contenter des six lieux que le Roy accorde, qu'il persiste d'en avoir huit et de les vouloir nommer, comment il plaira à Sa Ma^{te} que l'on face.

Luy en sera accordé deux au choix de Sa Maté.

1. Sera accordé un lieu fermé ou bourg au choix de Sa Maté.

2. Sera passé s'ils s'y opiniastrent.

3. Sera accordé deux lieux au plus en Picardye.

4. Pour le regard de la Royne son propre sera excepté comme il a tousjours esté.

Quant à ce qui appartient à Monseigneur, l'on fera instance qu'il ny en ait point, et où ils ne se voudroient accorder sera passé outre.

Deux lieux en Provence outre celuy de Seyne et en Poitou deux ou trois. Le Roy y advisera.

Sa Maté le veut résolument.

Pareillement pour Mons. le prince de Condé qui demande quatre lieux, si l'on luy en accordera deux au choix de sa dite Maté.

Sur l'article des baillages au lieu de *lieux*¹, s'ils veulent que l'on mette villes ou bourgs, que l'on oste ce mot d'*antiens*², l'exception³ de la Picardye et des terres appartenantes à la Royne mère du Roy⁴ et à Monseigneur le duc d'Anjou son frères, avoir deux ou trois lieux es Senechaussée de Poitou et Provence pour leur grande estendue plus qu'aux autres, ce qu'il plaira à sa dite Maté que l'on face.

Si par l'édit l'on nommera les lieux desdits baillages où le dit exercice sera accordé.

Si le dit Roy de Navarre et ceux de ladite Religion ne veulent aucunement accorder qu'il soit fait mention du Concille et autres doux moyens comme Sa Maté entend qu'il soit fait pour sa dignité et la satisfaction de la conscience, ce qu'il luy plaira que l'on face.

Le Roy entend qu'il ne soit rien changé en tous les autres articles concernant le fait de la Religion, quelque instance qui en soit faicte.

POUR LA JUSTICE

Du moins qu'ils en exceptent Paris et Rouen où ils se contentent des récusations. Sinon il y sera composé une chambre sur le tableau desdites cours.

Accordé pour Tholoze pourveu qu'elle soit colloquée en lieu ou les catholiques aussy bien que ceulx de la dite Religion puissent avoir seur accès. Sera insisté pour Bourdeaux, et si l'on ne s'en peult accorder, sera passé comme pour Tholoze.

Douze ou pour le plus quinze.

Sera passé.

Sera passé.

Il en sera faict instance et la où ils ne le voudroient passer, sera accordé pour dix ans, lesquelles seront après incorporées et remises es autres cours.

Pourront recuser

S'ils s'oppnientrent à vouloir avoir des chambres mi partyes es parlemens de Paris, Rouan, Dijon et Bretagne comme aux autres, ou bien qu'ils soyent contantz d'excepter seulement Paris, scavoir comment il plaist à Sa Ma^{té} que l'on se gouverne.

Semblablement s'ils veullent que lesdites chambres ainsy composées demeurent ailleurs qu'ès villes où sont de présent lesdits parlemens, spécialement pour Bourdeaux et Tholouse.

Quelles soyent composées de dix huict conseillers et non de douze.

Que ceulx de la dite Religion soyen pourvez desdits offices qui seront créés sans payer finance pour la première fois et à la nomination dudict roy de Navarre.

Qu'à mesure qu'ils vacqueront l'on pour voie de ceulx de ladite Religion en leur place.

Sera advisé si l'on ne preferera point le temps que les dites chambres auront lieu comme il sembleroit estre raisonnable du moins au temps de la restitution des villes qui leur sont baillées pour leur seureté.

S'ils veulent qu'il leur soit permis recuser

jusques à un tiers et non plus.

et rejeter sur le tableau des dites cours ceulx que bon leur semblera jusques aux deux tiers et que du restant Sa Maté choisisse et tire le nombre qui sera requis pour composer les dites chambres, ce que l'on leur accordera.

Il n'est pas raisonnable et ne le veult Sadite Maté.

S'ils insistent d'avoir es dites chambres des advocats et procureurs du Roy, greffiers, huis-siers, secretaires et autres officiers de la chancellerie de leur Religion et qu'il ne soit fait aucune différence pour la garde des sceaulx, ce qui sera accordé.

Accordé.

Pareillement sur ce qu'ils demandent que les dites chambres cognoissent et jugent de tout ce qui pourroit estre de controverse sur l'exécution et entretenement de l'édit de pacification

Ne se pourra récuser pour le fait de la Religion.

Que l'on ne puisse récuser pour le seul fait de la Religion ni pour chose advenue durant les troubles ou à l'occasion d'iceulx.

Sera accordé.

Que les dits présidens et conseillers de la Dite Religion nouvellement érigés soyent tenus et réputés en tout estre du corps des cours, qu'ils assistent à toutes autres deslibérations et y ayent voix deslibérative comme le reste des présidens et conseillers et sans qu'il soit fait entre eulx aucune différence.

Sera passé en limitant le temps de six ans au plus.

Que l'article vingt et uniesme du dernier Edit du moys de may 1576 concernant les appellations des présidiaux sera réitéré et entretenu en l'édit qui sera fait sans aucune limitation de temps comme ils demandent.

POUR LES SEURETEZ

Ne sera passé outre si ce n'est pour quinze jours au plus.

S'ils s'oppiniactrent d'avoir quelque terme ou délay pour vuider les garnisons des villes qu'ils tiennent après que le Roy aura séparé ses armées, ce que l'on accordera.

Le roy ne mettra aucuns capitaines gouverneurs ny garnison et ne construira citadelles es lieux qu'il délaissent s'ils ne sont de frontière et quant aux autres Sa Maté en veut user selon qu'elle verra estre nécessaire pour son service.

Ne sera faict mention de ladite renonciation.

La dite permission leur sera accordée.

La dite permission concédée par Sa Maté; elle leur sera confirmée et de nouveau accordée.

Si l'on ne le peut gagner il sera accordé pourveu qu'entre cy et la le dit Montpellier ne soyt pris.

Accorde Livron et non Gap.

Périgueux sera accordé et non Villeneuve.

Le Brouage sera refusé, d'aubant qu'il

Pareillement s'ils requièrent que Sa Maté ne puisse mectre gouverneurs et garnison, ny construire citadelles en autres villes et chasteaux qu'en ceulx qui sont sur les frontières où de tout temps et mesmes du règne du feu Roy Henry il y en avoit.

Que les cours de parlemens, les corps des villes et les gentils hommes des provinces fassent l'observation de l'édit avecques expresse renonciation aux ligues.

Qu'il soyt permis au Roy de Navarre d'envoyer devers la Royne d'Angleterre, les deux Casimir et les Suisses gens exprès sur la conclusion de la paix et après pour les adviser de ce qui aura esté faict et que sa dite Maté a promis de les faire payer de ce qui leur est deub.

Qu'il soit permis a ceulx de la dite Religion lever sur eulx la somme de six cent mil livres suivant ce qu'ils disent les avoir accordé par la dernière paix pour l'acquit de leurs debtes.

S'ils s'oppiniastrent d'avoir en Languedoc pour leur seureté Aigues Mortes et Montpellier.

En Dauphiné Gap ou Livron.

En Guyenne Périgueux et Villeneuve d'Age noys outre la Réole.

En Poitou Xaintonge et Angoumois Brouage, ou bien qu'il soit desmantelé et qu'il n'y soit

doibt estre tenu entre les mains du seigneur à qui il appartient, et quant à Fontenay sera du tout refusé.

Sera refusé.

Que le dit S. Roy de Navarre mette dix ou douze soldats dedans ung des forts d'Agen, du moins qu'ils soyent mis par le sieur de Brion.

St Jehan sera accordé et ne sera aucunement parlé de Péronne.

Si Mons. le prince de Condé persiste à demander Péronne et en attendant que l'on luy puisse bailler que l'on luy laisse St-Jehan.

Il faudra qu'ils se contentent des huit cens hommes accordés.

S'il demande quelques soldats pour la garde dudit St-Jehan et que le roy de Navarre ne luy veuille deppartir de ceulx que l'on luy accorde, ce que l'on lui respondra tant pour le nombre que pour l'entretènement.

Le Roy veut que l'on face un édit nouveau, sans que l'on leur puisse accorder autre chose.

S'ils persistent oppiniastrement à vouloir que le dernier édit demeure entier, ensemble les articles secrets et autres points dont il ne sera faict mention en cestuy-cy, et qu'il n'y ait moyen quelconque de leur faire passer ce point, ce qu'il plaira à sa Maté que l'on face.

S'ils en font bien grande instance, leur sera accordé pouvoir faire ledit exercice en quelques lieux des Isles qu'il sera par Sa Maté advisé et ordonné.

S'il demande qu'il soyt permis à ceulx des Isles de Brouage, Maremmes et Oléron de faire exercice de la Religion attendu qu'ils sont quasi tous de la dite religion, ce qu'il plaira à Sa Maté que l'on leur accorde.

De la main du roi :

Je veus au juste extrémité que bien soiet accordé.

HENRY.

Le Roy le trouve bon.

Accordé comme il est porté par les articles de l'édit.

S'ils font instance que ce mot soyt mis en l'article d'autant qu'il a esté tousjours passé aux précédens édits et tousjours au dernier en esclaircissant les doubtes que les autres en pouvoient prendre, toutesfois s'ils ne se peuvent contenter..... Sa dite M^{te} trouvera bon qu'il soit osté.

Accordé.

Sa Majesté ne veut passer ledit article que par l'avis de ceulx de Montpellier.

Sa M^{te} advisera.

Sa M^{te} advisera.

L'article xxi^e de l'édit sera suivy avec limitation du temps de six ans que l'on rendra les villes débarrassées en seureté. Ne trouve bon la dite érection.

Sur l'article XII^{me} pour le regard des fruicts des immeubles chacun rentrera en ses maisons et biens et jouyra réciproquement des fruicts qui ne se trouveront recueillis lors de la publication de l'édit.

Les articles dix-sept et quarante-six seront accolés et conjoincts pour le regard des fonctions et charges qui sont es villes et communautés.

Sur le quarante neuviesme sera considéré la conséquence de ces mots que les villes soyent *remises au mesme état* au lieu desquels suffiroit de mettre *en la mesme liberté*.

Aux articles secrets sera faicte mention de l'article cinquante-septiesme du dernier édit.

Des prises faictes par mer et par terre comme d'un navire nommé La Rondelle et semblables.

D'avoir l'exercice de la Religion aux faubourgs de la ville de Loudun.

Accommoder ceulx de Bordeaulx d'un lieu prochain de la ville pour faire leur exercice.

Au cas que Sa M^{te} ne trouve bon la continuation de l'article XXI^{me} de l'édit pour les appellations des jugemens présidiaux, plaise à sa M^{te} pour la justice de ceulx de la Religion ressortissant au présidial de Thoulouze qui leur est du tout suspect, ériger de nouveau autre siège présidial en la ville de Revel ou

autre semblable siège présidial pour la Senec-
chaussée de Quercy en la ville de Montauban.

Sa dite Majesté ne Pourveoir aux habitans du contat de Ve-
déclare son intention nisse (Avignon).
sur les articles secrets.

Faict à Poitiers le dernier jour d'aoust 1577.

HENRY.

REQUÊTE D'UN FORÇAT DU DAUPHINE

DANIEL JAVEL¹

A Marseille, 25 janvier 1694.

Monsieur,

Il y a quelque jours que je receus l'honneur de la votre qu'il vous a plu me favoriser, par laquelle j'ay vu la grande humanité que vous avés à mon affliction. Ce sont les fruits d'une âme sensible quelle ne scauroit pas qu'estre affligée de voir souffrir les pauvres membres de J. C. sans en ressentir de la douleur, qu'elle vous a fait me prevenir avec prières que je vous faisois par ma précédente. Vous me marquez par la vostre d'avoir escrit là où il faut pour me faire obtenir ma pauvre liberté. C'est une obligation que je vous ay quelle surpasse toutes les autres que je vous suis tenu redevable, et dont je n'en ay jamais mérité le moindre sujet ; bien loin je m'en rends toujours plus indigne par mes ingrattitudes. Je ne scaurois donc arrêter le cours de cette grande bonté que il vous plaît avoir encore pour moi, et je répute à bonheur l'occasion de pouvoir vous remercier et vous donner à connoitre le ressentiment qui m'en demeure. Je redouble mes vœux et prières au Ciel, qu'il réponde à vos biens faits puisqu'il vous plaît de travailler pour moy. Je vous prie

1. Archives de la Haye. Communication de M. Enschedé. Le nom de Javel ne manque pas aux listes déjà connues de forçats pour la foi. Voy. Coquerel (p. 324)

la continuation (*sic*) et Dieu aydant par vostre moyen je seray un jour élargy, comme je produiray que j'estois dans les pays étrangers à cause des guerres. L'on m'avoit conseillé, si je n'avois pas trouvé en vous un confort, de tacher de faire tenir un placet aux États Généraux; mais rien ne me donne plus d'espérance que ce qu'il vous a plu escrire là où il faut, et cela est sans doute au véritable endroit. Il sera cependant tout ce qui plaira à Dieu; ce sont nos péchés qui nous détiennent, et s'il luy plait nous y laisser c'est pour mieux nous élever à luy par une bonne résignation à ses volontés, quoy que cela égaye nos adversaires en voyant que Dieu perpétue nos souffrances dans un temps qu'il semblera quelles devoient finir. Après qu'il se sera servy d'eux comme des instruments pour nous châtier, sa colère se tournera contre eux suivant...¹ *qu'il jette la verge au feu*. C'est donq vray que notre délivrance ne nous manquera pas quand nous aurons fait notre paix avec luy. Il nous la donnera. Nous voyons aux divines écritures qu'il faut faire violence pour entrer au ciel. Il est donq bon que nous soyons affligés, car nous courrions à travers champs, nous dit le profète royal. Je m'eforceray a me rendre conforme aux vollontés divines; je sais qu'il faut estre fidèle pour remporter la couronne du ciel. *Comme nous ne pourrons pas servir deux maistres*, Dieu m'a fait la grace de me conserver à toutes les embûches du démon; j'espère qu'il me continuera les mesmes graces à l'avenir, s'il luy plait que je souffre encore pour sa gloire.

Monsieur du Gontail m'avoit proposé de condescendre..... les volontés de..... mais à Dieu ne plaise d'en avoir seulement la pensée! ce çeroit une liberté trop chère au prix de son âme. Dieu trouvera des moyens de m'en tirer, quand il luy plaira. Vous ne scauriez croire, monsieur, que du depuis ma captivité personne de mes parens de Nymes ne m'ont jamais assisté ou donné aucune consolation. C'est en cela qu'on voit bien que Dieu soutient ceux qui le craignent, et il semble par là encore qu'il veut tout à fait m'anéantir. De tous mes semblables ne s'en trouve pas un dénué de tout comme moy. Ils reçoivent des soulagemens ou des parens ou des cantons, par des charités. Enfin Dieu veut bien me priver ainsy de mes besoins. Sa volonté soit faite! Je me résigne à tout ce qu'il luy

1. Mot illisible.

plaira. Je suis dans des grandes nécessités. Je vous souhaite, Monsieur, toutes les bénédictions temporelles et spirituelles et à toute votre honorable famille, que j'offre mes respects et à vous à qui je suis avec toute sincérité possible,

Monsieur,
Votre bien affectionné,

D. JAVEL.

Je salue tous les messieurs Baguere et madame Serre et tous les messieurs Debeyne et les demoiselles *Chilem*?

Je n'ay pu refuser à un compagnon de mes liens de vous prier d'avoir cette bonté de faire dire à la sœur Marie Odou (qui) étoit servante chez M. Jacob Dupon, et présentement chez M. Puillam, que son frère a reçu les six livres quelle luy a envoyés et qui la remercie comme M. son maistre de cette charité.

Adresse : *Monsieur Bandol à la citté de Genève à Genève.* (Feuille de 23 centim. sur 17 1/2 pliée en quatre scellée avec de la cire rouge; et monogrammée deux J. entrelacés. Sur la partie de la feuille où se trouve l'adresse on lit de la main de Javel :

Je vous prie de nous éclairer quand vous verrez quelque chose de nouveau à notre endroit.

Une autre main a ajouté.

Je prends la liberté, monsieur, de joindre aux depeches de M^{lle} Van der Heer la réplique que m'a faite Javel, à la réponse que je fis à la sienne de décembre dernier, luy marquant que je n'avois attendu ses prières pour adresser les miennes en sa faveur là où je croiois quelles pourront avoir quelque'effet. Vous verrez ici des marques d'une constance et d'une résignation assez édifiante. J'y remarque en particulier deux choses : 1^o la confirmation de ce qu'on m'a rapporté de luy et dont m'a aussy touché quelque fois dans ses lettres, savoir qu'il ne veut point obtenir sa liberté au préjudice de la gloire de Dieu et au péril du salut de son ame, puisqu'il a encore en dernier lieu rejetté le conseil de M. du Gontail sur ce sujet. C'est un ingénieur dont je connois la famille. 2^o qu'on luy conseilloit d'adresser un placet à L. H. P. ce qui fait voir que c'est de leur crédit qu'il attend que Dieu se serve en sa faveur, quoique je ne lui aye pas marqué la voye que je prenois pour interceder pour

luy par ou il auroit bien jugé qu'il ny sauroit avoir de placet plus efficace que celui qui sortira de votre bouche. Pour cet effet je vous repeterai avec mes prieres les circonstances de sa capture. Le détachement sortit de Mastricht le 29 avril 1690 avec passeport de S. A. M. le Pr. de Waldeck gouverneur dudit Maestricht pour aller faire payer les contributions dans le País de Luxembourg. Le 9 May il fut rencontré par un détachement de l'armée de M. le Ch. de Boufflers, proche de Bastogne, où après avoir combattu, il fallut se rendre et être mené à Luxembourg comme prisonniers de guerre. « M. Paris commandant de notre détachement fut fait mourir parce qu'il était français, et moi par la même raison envoyé là où je suis. J'étois dans le régiment de Goes, dans la compagnie de M. Quiot, en garnison à Mastricht. Daniel Javel de Deyve, bourg près de Gap en Daupiné. » Ecoutez au nom de Dieu les gémissements de ce pauvre affligé, et la prière que je vous reitère pour luy. Il fut mis d'abord dans la *Grande royale* ; mais sa dernière adresse est à Daniel Javel forçat sur la Galère *la Gloire* à Marseille.

Original attaché à deux requettes, une en hollandais l'autre en français, aux archives de l'État à la Haye. Requettes de 1698, première liasse. La requette française est de la tenenr suivante :

A Hauts et Puissants seigneurs :

« Daniel Javel Dauphinois, natif de Veyne, bourg du Capençois, forçat sur la galère *la Gloire* à Marseille, expose très humblement à vos hautes Puissances que, le 29 avril 1690, étant à leur service dans la compagnie de M. Quiot du régiment de Goes, laquelle étoit pour lors dans la garnison de Mastricht il sortit dans un détachement muni de passeport de feu Monseigneur, etc. »

Il y a peu de différence avec la lettre, copiée ci-dessus.

Votre bien dévoué,

A. J. ENSCHEDÉ.

UN JOURNAL DU DÉSERT

1743-1748

ESTAT DES ASSEMBLÉES QUI ONT ESTÉ CONVOQUÉES DANS LE
DÉPARTEMENT DES ÉGLISES DE NISMES

C'est à une communication de M. le professeur Sardinoux, doyen honoraire de la Faculté de Montauban, que nous devons les précieux feuillets de ce journal, espèce de mémorial domestique, formant un petit cahier in-12 de 18 pages, en tête duquel sont inscrits un débordement du Gardon en 1741 et le martyre de Pierre Dortial, dernier juillet 1742. C'est un précieux supplément au journal de Paul Rabaut (*Bull.*, t. XXVII, p. 113, 171). On y verra combien était suivi le culte du désert. Un doute peut s'élever sur le chiffre des assistants toujours donné en nombre rond, et dont la constatation semble difficile. Mais en admettant quelque exagération à cet égard, il ne reste pas moins que ce chiffre proportionné à celui de la collecte pour les pauvres, était fort élevé. Le zèle des pères ne contient-il pas une leçon pour les enfants ?

Du dimanche 15 septembre 1743 a été convoqué une assemblée par M. Clément, pasteur, assisté de M. Paul et de M. Montanieu, et trois autres. Le nombre des personnes a été de douze mille personnes.

Du dimanche 22 7^{bre} a été convoqué une assemblée par M. Paul, pasteur. Le nombre a été de sept mille personnes.

Du dimanche 29 7^{bre} a été convoqué une assemblée par M. Joseph, pasteur. Le nombre a été de sept mille personnes.

Du dimanche 6 8^{bre} a été convoqué une assemblée par M. Venezobre, pasteur. Le nombre a été de cinq mille personnes.

Du dimanche 13 8^{bre} a été convoqué une assemblée par M. Venezobre, pasteur. Le nombre a été de huit mille personnes.

Du dimanche 20 8^{bre} a été convoqué une assemblée par M. Venezobre, pasteur. Le nombre a été de quatre mille personnes.

Du 27 8^{bre} a été convoqué une assemblée par M^{rs} Paul, pasteur, Venezobre, a été de onze mille personnes. 41 000 personnes.

Deniers des pauvres. 344 l. —

Du 3 9^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^{rs} Venezobre et Montanien, pasteurs. Le nombre a esté de treize mille personnes..... 13 000 personnes.

Deniers des pauvres..... 346 l. —

Du dimanche, 3 9^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^{rs} Boyer, Pommaret et autres. Le nombre a esté de sept mille personnes..... 7 000 personnes.

Deniers des pauvres..... 200 l. —

Du dainche 11 9^{m^{bre}} a esté convoqué une assemblée par M^r Venezobre, pasteur. Le nombre a esté de quinze mille personnes, et ayant bény deux mariages, le texte a esté pris du livre du prophète Jérémie, au chapitre 5, v. 25 : *En ces temps vos péchés vous ont empêchés qu'il ne vous en arrive du bien*..... 15 000 personnes.

Deniers des pauvres..... 374 l. —

Du dimanche 17 9^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^r Fléchier, proposant, et ayant tiré cinq bans, le texte a esté pris de la Genèse au chapitre quatre, verset septième, en ces paroles : *Tes péchés sont à la porte*. Le nombre des personnes a esté de dix-sept mille. 17 000 personnes.

Deniers des pauvres..... 420 l. —

Du dimanche 24 9^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^r Paul, pasteur. Le nombre a esté de quinze mille personnes, ayant bény deux mariages et ayant tiré cinq bans. Le texte a esté pris de l'Évangile selon S^t Luc, ch. 19, versets 41, 42, 43 et 44 en ces paroles : *Lorsqu'il fut proche de la ville en la voyant il pleura sur elle et dit : ah ! si tu avois reconnu au moins en ce jour qui t'est donné, les choses qui regardent ta paix ; mais maintenant elles sont cachées à tes yeux car il viendra un temps malheureux pour toi ; tes ennemis t'environneront de tranchées et t'enfermeront ; ils te cerneront de toutes parts ; ils détruiront entièrement toi et tes enfans qui sont dans tes murs, et ils ne te laisseront pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps auquel tu a esté visitée*. Quinze mille personnes..... 15 000 personnes.

Deniers des pauvres..... 356 l. —

Du dimanche 24 9^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^r Boyer assisté de six autres. Le texte a esté pris de l'Évangile selon S^t Mathieu, chapitre 22, v. 37, en ces paroles : *Jésus lui répon-*

dit vous aimerez le Seigr votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. Le second texte a été tiré du psaume 4^e v. 7. Le nombre des personnes a été de quatre mille..... 4000 personnes.

Deniers des pauvres..... 150 l. —

Du dimanche premier décembre a été convoqué une assemblée par M^r Venezobre, pasteur, j'ay bény deux mariages et tiré 14 bans. Le texte a été pris de l'Épître aux Collossiens chap. premier, v. 22 en ces paroles : *Il vous a maintenant reconciliés avec luy par la mort que Jésus-Christ a soufferte dans son corps afin de vous faire comparoitre devant luy saints, sans tache et irrépréhensibles.* Le nombre des personnes a été de quinze mille..... 15000 personnes.

Deniers des pauvres..... 280 l. —

Du dimanche 8 X^{bre} a été convoqué une assemblée par M^{rs} Paul et Joseph pasteurs, ayant tiré douze bans. Le texte a été pris, par M^r Paul, dans les Actes des apôtres, au chap. 14, v. 22 en ces mots : *Fortifiant l'esprit des disciples, les exhortant à perseverer dans la foy et les prévenant que c'est par beaucoup d'afflictions que nous devons entrer dans le Royaume de Dieu.* Le texte de M^r Joseph a été pris dans l'Évangile selon S^t Jean, ch. 14, v. 15 : *Si vous m'aimez gardez mes commandements.* Le nombre des personnes a été de dix-huit mille..... 18000 personnes.

Deniers des pauvres..... 400 l. —

Du dimanche 8^e X^{bre} a été convoqué une assemblée par M^r Pomaret assisté d'un autre. Son texte a été tiré du livre des Ecclésiastes du prophète Salomon au chap. premier, v. 2^e en ses paroles : *Vanité des vanités tout est vanité*; l'autre ayant pris son texte dans l'Évangile selon S^t Luc, ch. 22, v. 32. : *Mais j'ay prié que votre foy ne défaille point; lors donc que vous serez revenu à vous même, affermissez vos frères.* Le nombre des personnes a été de mille..... 1000 personnes.

Deniers des pauvres..... 50 l. —

Du dimanche 15^e X^{bre} a été convoqué une assemblée par M^r Fléchier, preposant, y ayant tiré six bans. Le texte a été pris dans le Vieux Testament : *Il n'y aura point de paix pour les méchans, a dit le Seigr.* Le nombre des personnes a été de quatre mille..... 4000 personnes.

Deniers des pauvres..... 120 l. —

Du dimanche 22 X^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^r Venezobre, pasteur, y ayant tiré vingt bans et bény un mariage. Le texte a esté tiré dans l'Évangille selon S^t Luc, chap. 2, v. 10 : *Alors l'ange leur dit : n'ayez point de peur car je viens vous annoncer une nouvelle pour tout le peuple le sujet d'une grande joye.* Le nombre des personnes a esté de quatre mille. 4000 personnes.

Deniers des pauvres..... 150 l. —

Du lundy 23 X^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^r Lavallette, proposant. Son texte a esté pris de l'Épître de S^t Pierre, chap. premier, v. 3 en ces mots : *Bény soit Dieu le Père de notre Seigr^r Jésus-Christ, qui selon sa grande misericorde nous a régénérés en nous donnant une espérance vive par la résurrection de Jésus Christ.* Le nombre des personnes a esté de mille cinq cens..... 1500 personnes.

Deniers des pauvres..... 100 l. —

Du dimanche 29 X^{bre} a esté convoqué une assemblée par M^r Joseph proposant, y ayant tiré trois bans. Le texte a esté pris du livre de Michée, au chapitre dernier, v. 2 en ces mots : *Le soleil est venu, la santé a esté sur ses ailes.* Le nombre des personnes a esté de deux milles..... 2000 personnes.

Deniers des pauvres..... 90 l. —

Du mardy, premier jour de l'année mil sept cens quarante quatre a esté convoqué une assemblée par M^r Paul, y ayant bény trois mariages et tiré quatre bans. Son texte a esté tiré de l'épître de S^t Paul aux Hébreux, chap. 9, v. 27 en ces mots : *Comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, après quoy suit le jugement.* Le nombre des personnes a esté de..... 1400 personnes.

L'assemblée fut vendue et le détachement en prit 4 hommes et 6 femmes.

Du vendredy septième jour du mois d'aoust mil sept cens quarante quatre, a esté jugé l'affaire de M^r Boyer par M^r Court, M^r Roger et M^r Perot, tous ministres, assisté de M^{rs}.....¹ tous quatre advocats ; en s'estant transporté dans une maison nommée la Bitarelle, le jugement a esté rendu tout cacheté, que personne n'a peu savoir ce qu'il y avoit dedans, et il fut dit qu'on tiendrait un sinode pour auto-

1. Ici plusieurs noms effacés.

riser le jugement qu'on avoit fait; mais c'étoit après que le synode s'étoit tenu. A la première prédication qu'on fera, il sera fait la lecture de son jugement devant l'assemblée. On fit l'ouverture du jugement à l'entrée du synode national, où il fut jugé que M^r Boyer seroit suspendu pour quinze jours, et qu'il auroit les mesmes Eglises qu'il avoit dans le temps que son affaire arriva, et aussy avec tous élèves (?). Ce fut le 16^e aoust 1744 qu'on fit l'ouverture du jugement, et sa réhabilitation a esté le 31^e aoust. Au mesme endroit qu'on fit le jugement M^r Court fit une prédication à ce sujet.

Le second jour du mois de février mil sept cens quarante cinq, a esté pris M^r Rang, ministre du S^t Évangille dans le Dauphiné où il fut conduit à Grenoble, où il se tient le parlement de la province. Son jugement fut rendu le cinquième mars, et il fut condamné à estre pendu et à estre traîné; sa tête exposée au-devant de la porte de la maison où il a esté pris, dans un village nommé Dye; tout le monde estonné de ce jugement parce que l'on n'avoit point suivy l'ordonnance du prince, de voir un jugement inique contre un martyr de l'Évangille.

Du 30 mars mil sept cens quarante sept, M^r Paul, pasteur, ayant convoqué une assemblée, il s'est trouvé que les grenadiers d'Espagne nous gardoit de peur qu'on nous insulta en revenant; et on tenoit une garde au-devant du grand bassin de la Fontaine, que c'étoit notre chemin que l'on passoit.

Du lundy 25 X^{bre} 1747, M^r Paul, pasteur, ayant convoqué une assemblée, son texte a esté tiré de l'épître de S^t Paul à Timothée, chapitre 4^e, v. 16 en ces mots : *Certainement le mystère de piété est grand, Jésus-Christ manifesté en chair.* Nombre des personnes..... 10 000

Du premier jour du mois de janvier mil sept cens quarante huit, a esté convoqué une assemblée par M^r Paul. Son texte pris de l'Évangille selon S^t Jean, chapitre 12, v. 34 : *Marchez pendant que vous avez la lumière de peur que les ténèbres ne vous surprenent.* Le nombre des personnes neuf mille..... 9000

Du septième jour du mois de janvier a esté convoqué une assemblée par M^r Venezobre. Son texte a esté pris dans le livre de la Genèse, chap. 3, v. 19, sur la fin : *Tu es poudre et tu retourneras en poudre.* Le nombre des personnes..... 12 000 y ayant baptisé trois enfans.

Du dimanche quatorzième jour du mois de janvier a été convoqué une assemblée par M^r Therond proposant. Son texte a été tiré de l'Évangille selon S^t Mathieu, ch. 19, v. 17 : *Si vous m'aimez, gardez mes commandements*. Le nombre des personnes..... 300

Du dimanche vingtunième jour du mois de janvier a été convoqué une assemblée par M^r Therond. Le texte a été pris dans le mesme chapitre et au mesme verset. Le nombre des personnes huit mille personnes..... 9000

Du dimanche vingt-huitième jour du mois de janvier a été convoqué une assemblée par M^r Paul. Son texte a été pris au psaume cinquante, verset seize : *A l'égard du méchant Dieu lui dit : A quoi te sert-il de réciter mes lois et de te glorifier de mon alliance, puisque tu haïs la correction et que tu rejètes loin de toi mes préceptes*. Nombre des personnes..... 1000

Du dimanche 4^e jour du mois de février a été convoqué une assemblée par M^r Venezobre. Son texte a été pris dans le livre de la Genèse, chap. 3, v. 19 sur la fin : *Tu es poudre et tu retourneras en poudre*. Le nombre des personnes a été de..... 8000

Du dimanche 11^e février a été convoqué une assemblée par M^r Teissier, pasteur. Son texte a été pris de l'épître de S^t Paul aux Ephésiens, chap. 6, v. 1^{er}, jusques au 4 : *Enfants obéissez à vos pères et à vos mères selon le Seigneur car cela est juste; honorez votre père et votre mère; c'est le premier commandement qui ait une promesse*. Nombre des personnes..... 1000

Du dimanche 18^e février a été convoqué une assemblée par M^r Paul, pasteur. Son texte a été pris du livre des révélations de Daniel, chap. 3. M^r Paul nous dit qu'il ne pouvoit pas séparer de l'histoire le verset de ce chapitre, et son sermon roula sur les trois enfans Hébreux qui furent jetés dans la fournaise ardente. Nombre des personnes..... 4000

Du dimanche 25 février a été convoqué une assemblée par M^r Paul et ayant le sermon du dimanche cy-devant.

Nombre des personnes..... 1200

Du dimanche 3 mars a été convoqué une assemblée par M^r Therond proposant. Son texte a été pris de l'Évangille selon S^t Mathieu, chapitre 19, v. 17 en ces mots : *Si vous m'aimez gardez mes commandemens*. Nombre des personnes..... 6000

Du dimanche dixième jour du mois de mars a été convoqué une

assemblée par M^r Venezobre. Son texte a esté pris de l'Évangille selon S^t Marc au chapitre 13, v. 33 en ses mots : *Prenez garde à vous, veillez et priez car vous ne savez quand ce tems-là doit venir.*

Nombre des personnes..... 7000

Du dimanche dix-septième jour du mois de mars a esté convoqué une assemblée par M^r Paul, pasteur. Son texte a esté tiré de l'Évangille selon S^t Mathieu, chapitre vingt-six, verset soixante-neuf : *Cependant Pierre estoit assis dehors dans la cour; et une servante l'abordant luy dit : vous aussi vous étiez avec Jésus de Galilée (70); mais il le nia devant tout le monde disant : je ne sai ce que vous voulez dire (71). Comme il estoit sorty dans le vestibule, un autre servante qui l'aperçut dit à ceux qui estoient presents : celuy-cy estoit aussy avec Jésus de Nazareth (72); il le nia une seconde fois disant avec serment : Je ne connois pas cet homme, jusques à la fin.*

Nombre de personnes..... 8000

Du dimanche 24^e jour du mois de mars a esté convoqué une assemblée par M^r Paul, pasteur. Son texte a esté pris dans le livre du roy prophète David au chapitre 34, v. 20 en ces mots : *Le juste est exposé à de grands maux, mais il n'y en a point dont le Seigneur ne le délivre.*

Nombre des personnes..... 1000

Du dimanche 31^e jour du mois de mars a esté convoqué une assemblée par M^r Therond. Son texte a esté pris de l'Évangille selon S^t.....

Nombre des personnes..... 9000

Du dimanche septième jour du mois d'Avril a esté convoqué une assemblée par M^r Venezobre, pasteur. Son texte a esté pris de l'Évangille selon S^t Marc, chapitre 13, v. 33 en ces mots : *Prenez garde à vous, veillez et priez car vous ne savez quand ce tems-là doit venir.*

Nombre des personnes..... 1200

MÉLANGES

LES COLLABORATEURS DU COLONEL STOPPA

MM. DE LOUVOIS ET DE LUXEMBOURG

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié sans doute la curieuse étude consacrée par M. Léon Feer au colonel Stoppa, ce Grison homme d'épée et de plume, auteur d'un pamphlet contre les Hollandais, pamphlet si vertement réfuté par le pasteur Jean Brun¹.

J'ai reproduit ici même² les accusations et les critiques formulées par le professeur de Groningue contre ce « calomniateur de Stoupe ». Je désire aujourd'hui ajouter quelques traits à l'histoire de cet épisode de la lutte politique et religieuse au XVII^e siècle.

M. Camille Rousset a parlé de Stoppa dans le beau livre qu'il a écrit sur Louvois. Il le représente comme « un homme d'honneur, d'esprit et de ressources, bon officier, négociateur habile ». (Tome I^{er} de *l'Histoire de Louvois*, p. 333.) « C'est un bonheur, dit-il encore, de rencontrer au milieu de tous ces scandales la figure calme, honnête et intelligente de Stoppa ». (*Ibid.*, p. 442.)

Nous voilà bien loin du langage passionné de Jean Brun³.

1. *Bulletin*, t. XXXI, p. 78.

2. *Ibidem*, p. 226.

3. Je rappelle que le colonel Stoppa avait un frère. Il est assez difficile de dire la part qui revient à chacun d'eux dans cette campagne diplomatique et littéraire. Tous deux militaires au service de France et tous deux colonels de régiment suisse, ils ont tous deux mérité les bonnes grâces de Louvois par leur courage et leur habileté. L'aîné comme le cadet ont été employés dans la négociation au sujet des levées de troupe, et me semblent avoir été mêlés à la lutte des pamphlets. Le colonel Stoppa, qui organise les régiments suisses et qui parle de son frère dans une dépêche, est, d'après M. Rousset, le même individu que le colonel Stoppa, gouverneur d'Utrecht et auteur des libelles contre la Hollande; d'après Colerus le colonel Stoppa gouverneur d'Utrecht est le même que l'auteur de *La religion des Hollandais*. Les deux frères se sont souvent trouvés confondus et ont souvent « collaboré ».

Quelles que fussent les qualités morales de Stoppa, il avait fait preuve de talents incontestables dans sa négociation pour la levée des troupes suisses, en 1671. Deux mois après son départ, il pouvait écrire à Louvois. « Si je ne me trompe, vous aurez le nombre de quatre vingt dix-neuf compagnies en comprenant douze cents hommes pour les augmentations ; ce qui n'éloignerait pas de dix-neuf mille hommes sans les gardes. » (Stoppa à Louvois, 16 novembre 1671. Dépôt général de la guerre, 260, cité par M. Rousset.) Ce n'était pas sans une sérieuse opposition des ministres protestants que Stoppa était parvenu à ce résultat. « Ils prêchent cent sottises contre cette levée. Le premier de cette ville (Berne) a le diable au corps pour cela. Depuis quelque temps les ministres en chaire prient Dieu pour les pauvres églises de leur religion qui sont persécutées en France » (Stoppa à Louvois) et il ajoutait : « Un peu d'argent que les Hollandais donnent fait tout cela. »

Stoppa se trompait, et quand au mois d'avril 1672 il voulut continuer sa tournée dans les cantons, il échoua complètement. « L'expédient que vous avez trouvé, Monseigneur, de demander du monde pour le Roussillon a été inutile, un de ceux de Zurich n'ayant pas eu honte de me dire que ce serait d'autant renforcer le roi contre les hollandais quoique n'employant pas leurs troupes directement contre eux ». (Stoppa à Louvois.)

Cet échec ne diminua pas Stoppa dans l'opinion de Louvois qui continua à l'employer comme soldat et comme diplomate. Stoppa prit part à l'invasion de la Hollande ; il servit à Louvois de chef d'état-major dans la campagne de plume engagée contre les Pays-Bas.

Rien n'est plus curieux que de voir le rôle joué par le ministre dans la préparation des pamphlets que rédigeait Stoppa. Louvois attache à ces pamphlets une importance réelle et leur croit une vraie utilité, il prend part à leur rédaction et s'inquiète de l'effet qu'ils produisent. « Il faut cacher cela de manière que l'on ne puisse point croire que cet écrit soit fait par des français et au contraire affecter de dire bien du mal de la France. » (Louvois à Stoppa, 28 avril 1670.)

Mais voici mieux encore : « Il faut prouver aux habitants que ce sont les Espagnols qui sont les véritables ennemis de la Hollande, qu'ils sont les plus cruels ennemis de leur religion puisqu'ils ne la

tolèrent point et la persécutent en tous lieux, au lieu que la France la souffre dans le royaume et vient de conseiller au roi d'Angleterre d'abandonner l'intérêt des catholiques, ce qui fait bien voir qu'elle est persuadée qu'il ne faut pas penser à abolir la religion protestante et qu'au contraire il faut la conserver. » (Louvois à Stoppa). Langage assurément étrange dans la bouche du futur conseiller des dragonnades. Après s'être attaqué à l'Espagne, Louvois veut que Stoppa s'en prenne au prince d'Orange et l'accuse de songer à refaire la carte de l'Europe : « Le prince d'Orange, écrit-il, a sans doute ouï dire qu'Alexandre disposait aussi des royaumes et, quoiqu'il n'ait ni sa bravoure, ni son bon sens, ni ses armées, il a cru qu'il serait l'Alexandre de ce siècle, s'il pouvait l'imiter dans cette distribution quelque imaginaire qu'elle fût. Si j'avais assez de temps pour lire l'histoire de Don Quichotte, je pourrais finir cette lettre par une comparaison qui ressemble assez à celui dont je parle, mais comme je n'en ai que ouï parler, consultez sur cela M. de Luxembourg, lequel ayant lu les bons livres vous donnera assurément de quoi achever votre ouvrage. » (Louvois à Stoppa, 14 mars 1673.)

Voici Luxembourg engagé, mais il hésite à prendre la plume.

« Il m'était aussi avisé, écrit-il, de travailler aux écrits que vous jugez nécessaires qu'il me l'est de les faire imprimer. Vous en verrez de beaux de ma façon, mais je n'ose m'y hasarder et M. Stoupe en prend le soin beaucoup mieux que je ne ferais. » (Luxembourg à Louvois, 23 janvier 1673.)

Malgré ces scrupules. Luxembourg se décide à envoyer un projet de pamphlet : *Réflexions d'un Hollandais réfugié à Hambourg adressées à un ami*. « J'ai eu peur de faire dire peu de bonnes choses à un hollandais et beaucoup de méchantes; outre cela la honte m'a pris en songeant que j'aurais écrit, et tout ce dont je me suis jugé capable c'est de dire mon avis pour ne pas omettre des endroits que je dirai à M. Stoupe. » Luxembourg veut bien collaborer, il ne veut pas être « le maître écrivain ». « Pour moi que je fasse une pièce d'écriture, je vous l'ai déjà dit, Monsieur, je n'en ai pas la hardiesse et en mille ans je ne ferais pas une page. Si vous savez la vie qu'on mène ici, vous jugeriez bien que ce ne sont pas les divertissements, mais l'incapacité et la honte qui me retiennent, que je ne suis pas capable de surmonter. » (Luxembourg à Louvois, février 1670.)

Paresse ou amour-propre, Luxembourg s'en tint à ses conseils et

à ses notes, il fut le collaborateur mais non l'émule de Stoppa.

Rendons justice à ce dernier; si M. de Luxembourg ne voulut pas l'imiter dans ses travaux littéraires, il ne voulut pas quant à lui prendre exemple sur M. de Luxembourg pour le traitement à infliger aux pays conquis. Il refusa de s'associer au pillage organisé. « L'Advis fidelle aux véritables hollandais » lui rend hommage sur ce point. « J'espère que M. Stupe ne trouvera pas mauvais qu'on lui rende ce témoignage qu'il n'a jamais voulu prendre part aux excès qui se sont commis dans la ville d'Utrecht, qu'il n'a jamais voulu prendre des présents de quelque nature qu'ils fussent, directement ou indirectement de peur qu'on ne lui put un jour reprocher d'avoir profité des misères des habitants d'Utrecht, dont il a toujours eu horreur et dont il a toujours condamné les auteurs. » Ce ne sont pas seulement les Hollandais qui rendent à Stoppa cet hommage; nous le trouvons sous la plume de l'intendant Robert, l'habile et naïf organisateur des déprédations, et dans une lettre adressée à Louvois lui-même : « On ne peut en user d'une manière plus désintéressée que lui (Stoppa) mais de la manière qu'il est fait, il ne prendra point cela à moins que je lui donne moi-même, c'est pourquoi je pense que vous trouverez bien que je m'en mêle. » *Cela*, c'était une pension de mille livres par mois que devait payer la ville d'Utrecht à son commandant, le colonel Stoppa.

Stoppa accepta-t-il ce présent, même offert par l'intendant Robert? L'extrait que nous venons de citer nous permet d'en douter.

Voilà qui ne concorde guère, on l'avouera, avec les accusations de Jean Brun; si Stoppa a laissé des dettes à Utrecht, comme le lui reproche le professeur de Groningue, il est difficile de croire « qu'il ait l'avarice pour religion et qu'il serve dévotement à Mammon »; les documents nous présentent cet « officier des armées du roy » sous de moins laides couleurs que le pamphlet écrit par le « ministre du roy des armées. »

Est-ce à dire que Stoppa fut toujours d'une délicatesse parfaite, et qu'il ne commit jamais d'utiles accommodements avec sa conscience. Ce serait peut-être aller bien loin et la preuve contraire se ferait sans difficulté.

Dans l'un des pamphlets publiés contre la Hollande, dans *la Véritable Religion des Hollandais*, Stoppa s'élève violemment contre la

tolérance pratiquée à l'égard de Spinoza « qui est né juif et qui n'a point abjuré la religion juive, ni embrassé la religion chrétienne ; aussi il est très méchant juif et n'est pas meilleur chrétien ». Ouvrons la *Vie de Spinoza* par Colerns ¹, qu'y lisons-nous ? « M. Stoupe, lieutenant-colonel d'un régiment suisse au service du roi de France, commandait dans Utrecht en 1673. Il avait été auparavant ministre de la Savoie à Londres dans les troubles d'Angleterre au temps de Cromwell. Pendant qu'il était à Utrecht il fit un livre qu'il intitula : *La religion des Hollandais*, où il reprocha entre autres choses aux théologiens réformés, qu'ils avaient vu imprimer sous leurs yeux en 1670 le livre qui porte pour titre : *Tractatus theologicopoliticus*, dont Spinoza se déclare l'auteur en sa dix-neuvième lettre, sans cependant s'être mis en peine de le réfuter et d'y répondre. C'est ce que M. Stoupe avançait. Mais le célèbre Braunius, professeur dans l'université de Groningue a fait voir le contraire dans un livre qu'il fit imprimer pour réfuter celui de M. Stoupe... Ce fut en ce temps même qu'il (Stoppa) écrivit plusieurs lettres à Spinoza et qu'il le pria enfin de bien vouloir se rendre à Utrecht dans un certain temps qu'il lui marqua. »

Est-ce donc que Stoppa est moins rigoriste pour lui-même que pour les Hollandais et qu'il ne craint point pour ses doctrines la subtilité de Spinoza ? Peut-être bien. Mais ce n'est pas la seule raison de ce brusque revirement. Le prince de Condé, qui venait de prendre possession du gouvernement d'Utrecht, avait désiré faire la connaissance de Spinoza, et Stoppa oubliant son indignation de commande contre « ce très méchant juif qui n'est pas meilleur chrétien », aurait dû servir d'intermédiaire entre le vainqueur de Rocroy et l'auteur du traité théologico-politique ! « On assurait que son Altesse était si bien disposée à le servir auprès du roy, qu'elle espérait d'en obtenir aisément une pension pour Spinoza pourvu seulement qu'il put se résoudre à dédier quelques uns de ses ouvrages à sa Majesté. » La négociation fut bien menée, mais échoua. Spinoza reçut un passeport, se rendit à Utrecht et eut avec Stoppa plusieurs conférences, mais sans voir le prince qui venait de partir d'Utrecht. Le colonel

1. *La Vie de Spinoza, tirée des écrits de ce fameux philosophe, etc.*, par Jean Colerns, ministre de l'église luthérienne de La Haye. A La Haye, chez F. Johnson, marchand libraire dans le Poote. MDCCVI, in-8°. Dans le chapitre : « Il est connu de plusieurs personnes de grande considération. »

eut beau vanter la générosité du roi et parler de sa puissance ; le philosophe refusa ses bons offices « avec toute la civilité dont il était capable », « comme il n'avait pas dessein de rien dédier au roy de France ».

L'épilogue de l'histoire est curieux. Spinoza, de retour à La Haye, fut accusé de trahison et d'espionnage, et la populace fut d'avis « qu'il fallait se défaire d'un homme si dangereux qui traitait sans doute d'affaire d'état dans un commerce si public qu'il entretenait avec l'ennemy ». Spinoza ne s'émut pas de cette attaque et répondit à son hôte qui craignait de voir piller sa maison : « Aussitôt que la populace fera le moindre bruit à votre porte, je sortirai et irai droit à eux, quand ils devraient me faire le même traitement qu'ils ont fait aux pauvres messieurs de Witt. Je suis bien républicain et n'ai jamais eu en vue que la gloire et l'avantage de l'État. »

Étranges sont les choses d'ici-bas. Stoppa écrit pour le compte de Louvois un pamphlet entre la Hollande. Dans ce pamphlet il injurie Spinoza ; après l'avoir insulté, il le flatte et s'efforce de le séduire. Spinoza refuse ses offres avec courtoisie et s'éloigne sans avoir rien accepté. Le peuple de La Haye l'accuse de trahison, de vénalité, d'espionnage et veut le massacrer.

En écrivant *la Religion des Hollandais*, Stoppa ne prévoyait pas sans doute toutes ces conséquences. Serviteur souple et dévoué d'un ministre habile, il mettait tour à tour son épée, sa parole et sa plume à la disposition d'un maître qui savait l'employer. Tour à tour il recrutait des troupes contre la Hollande et s'efforçait de prouver aux Hollandais que le roi de France était leur meilleur ami, l'allié le plus fidèle des protestants. Après avoir écrit en bon Hollandais, il changeait de ton et parlait en officier des armées du roi ; échouant souvent dans ses négociations, mais toujours prêt à recommencer la lutte et ne cherchant pas à abuser de son autorité pour s'enrichir. Il y aurait ce me semble quelque intérêt à éclaircir les points encore obscurs de la destinée de ce vrai officier de fortune, comme il y aurait quelque utilité à posséder une liste complète des pamphlets auxquels a collaboré Louvois et de ceux écrits en réponse.

L'on a parfois prétendu que l'opinion publique n'existait en Europe que depuis 1789, que depuis 1789 seulement l'on pensait et l'on parlait librement. C'est là, je crois, une erreur profonde.

Même au xvii^e siècle vivait en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en France, une classe éclairée et instruite qui se préoccupait des affaires d'État, qui y prenait part et dont le rôle était considérable. C'est pour cette classe, pour cette élite intellectuelle de la société européenne qu'ont été publiés les pamphlets du colonel Stoppa. Si l'opinion publique n'avait pas existé, si l'on n'avait pas dû compter avec elle et la ménager, ces pamphlets n'auraient jamais vu le jour; Louvois n'aurait jamais songé à les faire écrire; Luxembourg n'aurait pas collaboré à leur rédaction. Même à Versailles l'on devait s'inquiéter en 1673, de ce que pensaient à Londres, à Berne, à Amsterdam, à Paris, les hommes qui suivaient de près les événements. Leur jugement pesait dans la balance. Louis XIV, malgré sa puissance, ne pouvait pas le négliger sans danger ou le braver impunément. S'il s'en était toujours souvenu, l'Édit de Nantes n'eut pas été révoqué, et la France n'eut pas déploré la perte de tant de serviteurs fidèles et dévoués qui, pour ne pas mentir à leur foi, durent à jamais quitter le sol natal.

PIERRE DE WITT.

BIBLIOGRAPHIE

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

Recueillie et publiée avec d'autres pièces relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques, par A.-L. Herminjard. Tome VI^e.

Il y a cinq ans le *Bulletin* signalait par quelques lignes sympathiques de son rédacteur et par un excellent article de M. Ch. Dardier¹ l'apparition du cinquième volume de cette belle publication, et exprimait des vœux pour l'achèvement d'une œuvre considérable

1. *Bulletin*, t. XXVII, p. 369. Voir également le t. XV, p. 247-253.

« qui garde son mérite et son prix en face de l'édition monumentale des *Opera Calvini* due aux trois théologiens de Strasbourg ». La lecture du sixième volume que vient de publier M. Herminjard ne peut qu'ajouter à notre admiration pour un recueil qui, même inachevé, sera la gloire de son auteur.

Le présent volume n'embrasse que seize mois d'une période qui ne saurait trop attirer l'attention (1539-1540), car elle vit se dérouler les événements contemporains de l'exil de Calvin à Strasbourg et de son rappel à Genève. 129 pièces dont 37 inédites composent ce volume. Les éditeurs du *Thesaurus epistolicus* de Calvin en élargissant leur cadre et en y faisant entrer de nombreuses lettres adressées au réformateur, ont laissé peu à glaner dans le champ de l'inédit à leur savant émule de Lausanne. Mais il retrouve l'avantage sur un autre terrain, dans les annotations qui assurent aux textes historiques une valeur exceptionnnele. Si l'érudition, aidée de la plus ingénieuse critique, peut nous rendre contemporain des âges reculés, ce prodige s'est réalisé pour l'auteur de la *Correspondance des réformateurs*. Il a vécu avec eux; il est initié à tous leurs secrets. Il contrôle et rectifie au besoin leurs assertions, et déploie un tel luxe dans les explications de toute nature dont chaque pièce est accompagnée qu'elle n'a plus de mystères pour nous. Nous sommes ainsi transportés en plein xvi^e siècle, et la lecture des notes si habilement groupées pour éclairer le texte, nous fait éprouver quelque chose d'analogue à la magie d'un récit puisé aux sources. Il y a comme une harmonie entre la perfection de ce travail et le nom de l'historien vénéré, Louis Vulliemin, à la mémoire duquel ce volume est dédié.

Je ne puis que signaler rapidement quelques-uns des points les plus intéressants dans ce volume si riche d'informations, en soumettant ci et là quelques doutes à l'auteur. Une lettre inédite de Bucer à Louis du Tillet (8 octobre 1539) nous montre sous un aspect nouveau le théologien si conciliant de Strasbourg, et nous fait assister à ce douloureux débat qui s'agitait au fond des consciences partagées entre l'ancienne et la nouvelle Église. Avec quelle éloquence Bucer fait justice des fausses accusations dirigées contre les disciples de l'Évangile auxquels on attribue, par un étrange interversion des rôles, tous les abus qui déshonorent la croyance contraire. Aux réformés la liberté de la chair et de ses convoitises; aux

disciples de la papauté le renoncement et les épreuves promises à ceux qui veulent se charger de la croix : *Nos tamen libertatem carnis, et opes sectamur! Papa vero cum suis inopiam, aerumnas et crucem! O frater, frater, quam longe aliud judicabit de nobis Christus!* On ne peut que remercier M. Herminjard d'avoir reproduit et si bien commenté une pièce où l'on sent palpiter tout le drame intime de la Réforme.

Le catalogue de la bibliothèque de Robert Olivétan contenu dans une lettre de Christophe Fabri à Calvin (du 5 septembre 1539) permet d'apprécier le soin extrême que le premier traducteur de la Bible avait mis à s'entourer de tous les secours nécessaires. Il y a là une bibliographie remarquable du temps. Encore ne s'applique-t-elle qu'à une moitié de la précieuse collection échue à Calvin et à son frère. Une autre lettre de Fabri à Calvin nous révèle l'existence d'un martyr, *Antonius Barbatus* (Barbot ou Barbut), originaire du midi de la France, et qui déploie une rare fermeté devant les juges de la Tournelle. Le nom de Mathurin Cordier revient plusieurs fois dans ce volume, et laisse regretter la perte de plus d'une lettre contenant de précieux renseignements pour l'histoire. On possède du moins l'admirable épître adressée par le vieux maître à son élève chéri pour le féliciter de son rappel à Genève (p. 318). C'est moins une lettre qu'un hymne d'allégresse et de reconnaissance envers Dieu pour l'acte réparateur qui va s'accomplir. Qui n'y reconnaîtrait l'intervention directe de la Providence? « Viens, mon frère, viens, hâte-toi, pour que nous rendions gloire au Seigneur, pour que nous chantions un Hosanna à l'auteur de notre salut. Peux-tu hésiter et délibérer encore? Ce ne sont pas les hommes qui t'ont rappelé; c'est Dieu lui-même par leurs mains!... Et tu répondrais par un refus! non, tu n'as qu'une chose à faire, après avoir réuni les frères en conseil, sous l'invocation du saint nom, pour leur recommander ton Église, et pourvoir à ton remplacement. C'est d'accourir, de voler ici sans retard. Si je n'étais retenu par ma santé chancelante, je serais déjà à Strasbourg pour t'enlever : *ut te, si tardares, istinc sublimem huc protinus raperem!* » Voilà bien les élans de la première heure, dit avec raison M. Herminjard, qui restitue à sa date (1^{er} octobre 1540) cette lettre placée à tort par les éditeurs strasbourgeois au mois de décembre de la même année (p. 319, note 2).

Une simple phrase d'une lettre perdue de Mathurin Cordier a suffi pour mettre M. Herminjard sur la voie d'une découverte du plus haut intérêt. Dans une lettre à Farel du 10 janvier 1540, Calvin dit en avoir reçu une de son ancien précepteur l'exhortant à s'abstenir d'occupations étrangères à ses devoirs pastoraux : *ne mihi negotia ordine meo aliena accerserem*. De quelles occupations peut-il être ici question? Il parut alors une défense du comte Guillaume de Furstenberg, protecteur des réformés, fort bien vu à la cour de François I^{er}, contre les calomnies d'un capitaine Vogelsberg, agent secret de Montmorency, le grand ennemi des luthériens. Ce mémoire aussi remarquable que peu connu, intitulé : *Déclaration faite par monsieur Guillaume, comte de Furstenberg*, serait l'œuvre du réformateur, le troisième de ses écrits français, et devrait ainsi prendre place entre son *Psautier* de 1539 et son *Traité de la Cène* de 1540. Je laisse ici s'expliquer M. Herminjard :

« Le susdit mémoire qu'on pourrait aussi appeler un *factum*, porte la vive empreinte de l'esprit de Calvin; et l'on peut se dire en le lisant : C'est ainsi qu'il aurait plaidé, si déférant au vœu de son père, il avait suivi la carrière du barreau. Simple, précis et assez calme dans l'exposition des faits, l'avocat de Furstenberg s'anime à mesure qu'il en apprécie la signification et la portée. Bientôt l'indignation le saisit : sa parole devient rapide et acerbe. Il accable Vogelsberg de ses apostrophes ironiques, réduit à néant les excuses dont il pourrait chercher à se couvrir, et ne l'abandonne qu'après l'avoir convaincu de trahison et d'infamie. Tout ce réquisitoire est plein de verve et de vigueur. Impossible de n'y pas reconnaître à chaque instant les tournures, les expressions et les mots décisifs de Calvin. Si ce n'est pas lui, qui serait-ce? Quel autre Français, à Strasbourg, aurait manié cette maitresse-plume qui trahit un humaniste, doublé d'un jurisconsulte et d'un théologien? Quel autre enfin eût été mieux informé des affaires du comte Guillaume, et plus avant dans sa confiance? Mais nos affirmations ne suffisent pas. Il faut que le lecteur puisse juger par lui-même. C'est pourquoi nous ferons réimprimer l'opuscule que nous appellerions volontiers le *plaidoyer de Calvin* » (t. VI, p. 163, note 26).

On est heureux d'enregistrer une promesse qui ajoutera un précieux écrit français à la liste des ouvrages du réformateur, et présentera sous un nouveau jour l'auteur de *l'Institution chrétienne*,

l'ancien élève de Pierre de L'Étoile. On ne peut manquer de remarquer plus loin (p. 100) une lettre inédite d'Eustorg de Beaulieu, l'ami de Clément Marot, à la fois poète et musicien, à un magistrat bernois, Pierre Giron. Rien de plus curieux que la destinée de ce joyeux compagnon de la Bazoche de Tulle, amené à de plus graves pensées, et devenu pasteur à Thierrens, dans le pays de Vaud témoin de ses infortunes conjugales. Faut-il lui attribuer : *Les Psalmes de David translatez d'ébrieu en langue française* (1539) sans indication de lieu ni d'auteur? C'est l'opinion de MM. Bordier et Douen, amendée par l'éditeur de la *Correspondance* dans une savante note qui réduit cet opuscule à une simple réimpression accompagnée d'une exhortation finale en onze vers signés : H. D. B. (Hector de Beaulieu).

La lettre de Furel à Calvin, du 6 septembre 1540, contient de justes rectifications au sujet de Lambelin, notaire et secrétaire d'Etat, qui joua un rôle important dans l'introduction de la Réforme de Besançon et périt victime de l'astucieuse politique de Granvelle (p. 290, note 9 et suivantes). Mais on y trouve aussi un passage relatif à un anabaptiste du nom de Du Val, prisonnier à Paris, et qui devait être soumis à un interrogatoire du roi lui-même. Quel était ce Du Val? M. Herminjard hésite à l'assimiler à un personnage du même nom, trésorier des menus plaisirs, qui figure, en 1535, sur une liste de suspects ajournés par les gens du roi pour crime d'hérésie (*Bull.*, t. X, p. 36), et je ne puis que partager sa réserve. Mais il semble ignorer l'existence d'un autre Du Val, auteur du *Petit Dialogue d'un consolateur consolant l'Église en ses afflictions* tiré du Psaume CXXIX, et reproduit dans le *Bulletin* (t. XIX-XX, pp. 354, 417 et 514). J'avais cru pouvoir attribuer cet opuscule, empreint de fortes teintes mystiques, à Pierre Du Val, évêque de Séez, et auteur d'un livre contre la *Tyrannie de l'Antéchrist*, qui semble difficile à concilier avec la dignité épiscopale, même en un siècle où les inconséquences n'étaient pas plus rares que du nôtre. Une lettre de M. le pasteur Gagnebin, que l'on peut lire (*Ibidem*, p. 525-526), ouvre d'autres perspectives en proposant comme auteur du *Petit Dialogue* un autre Pierre Du Val, ami de François Pérucel, et pasteur de l'Église française d'Emden en 1554. Ce Du Val aurait-il quelque rapport avec l'ancien trésorier des menus plaisirs? Serait-il le même que l'anabaptiste converti à des idées plus saines?

Je n'ose rien affirmer à cet égard. Je me borne à soumettre la question à la sagacité de M. Herminjard.

La bibliothèque de Poitiers lui a fourni une précieuse lettre inédite de l'historien de La Place, le futur martyr de la Saint-Barthélemy (p. 207). Faut-il rapporter à Laurent de Normandie l'épître à un inconnu, accompagnant le : *Petit Traicté monstrant que c'est que doit faire un homme fidèle congnoissant la vérité de l'Évangile, quand il est entre les papistes?* Cette conjecture de M. Herminjard s'autorise des circonstances où se trouvait Laurent de Normandie et de l'intime amitié qui l'unissait au réformateur ; mais elle peut également s'appliquer à plus d'un personnage intérieurement gagné à la Réforme sans avoir le courage de rompre avec l'Église établie, et dont la situation spirituelle préoccupait vivement Calvin, comme on le voit par plusieurs de ses écrits. Antoine de Dommartin, seigneur de Saussure, Benoît Textor, médecin à Mâcon, et Philibert Sarrasin n'appartenaient pas seuls à cette catégorie qui comptait plus d'un représentant parmi les anciens amis de Calvin à Poitiers, à Orléans et à Paris (p. 297, note 1).

J'aurais sur un autre point de sérieuses réserves à exprimer. M. Herminjard a cru devoir reproduire dans son appendice (p. 448) une épître en vers de Clément Marot à la duchesse de Ferrare, datée de Venise 15 juillet 1536, et publiée pour la première fois par M. Georges Guiffrey dans sa belle édition des *Œuvres* de Clément Marot (t. III, p. 410, 427). C'est un curieux tableau de Venise à cette époque, et pour M. Herminjard l'occasion de revenir sur une de ses thèses favorites, le départ de Calvin pour Ferrare en mars 1536, après la publication de la 1^{re} édition de l'*Institution chrétienne*. Je me suis expliqué amplement sur ce point dans ma lettre à M. Albert Rilliet (*Bull.*, t. XIII, p. 83 et suivantes), je n'y reviendrai pas. On discutera toujours sur la date du voyage de Calvin en Italie qui n'a pour elle aucun texte décisif. Une étude approfondie de la cour de Ferrare m'a conduit à placer la visite de Calvin vers la fin de l'année 1535, durant le voyage d'Hercule II à Naples, et la courte régence de la duchesse, de septembre 1535 à la fin de janvier 1536. C'est l'opinion adoptée par un excellent juge, M. Ernesto Masi¹, dans un très savant mémoire sur Renée d'Este,

1. *Studi sulla Riforma in Italia nel Secolo XVI* in-12. Bologne, 1876, p. 163, 168.

et la seule qui se concilie avec la rigoureuse succession des faits.

Dans ces questions si controversées, la vérité historique n'est pas la résultante de deux ou trois textes interprétés à outrance, mais de l'ensemble des témoignages scrupuleusement interrogés. Qui le sait mieux que M. Herminjard? Son érudition si forte dans le cadre ordinaire de ses recherches est moins sûre pour l'Italie. Sur la foi de Brantôme il dira de Renée, ce type de la femme malheureuse : *Le duc de Ferrare l'aima et la traita fort honorablement*. Il la conduira en 1531 à Venise, tandis que le *Bulletin* a publié (t. XXVII, p. 2-10) une étude fort détaillée sur ce voyage accompli au mois de mai 1534. Enfin il invoquera l'autorité plus que douteuse de Clément Marot¹ pour déclarer que, dès 1535, *Renée refusait toute obéissance à l'Église romaine*, lorsque dans une lettre du 26 mai 1536, à l'ambassadeur français à Rome, elle s'exprime ainsi : « Je vous prie, monsieur de Mascon, de m'entretenir tousjours et mes affaires en la bonne grace et souvenance de sa Sainteté, *comme très humble et dévotte fille que je luy suis et seray toute ma vie, selon mon debvoir et le bon exemple que vous scavez que m'ont donné et donnent encores aujourd'huy tous ceulx de la maison dont je suis.* » Langage doublement significatif, si peu après la visite de Calvin, et qui prouve combien on doit apporter de circonspection et de mesure dans l'appréciation des éléments si complexes dont se compose la certitude historique.

Ces réserves, et d'autres encore que je formulerai ailleurs, ne diminuent en rien ma haute estime pour les travaux de M. Herminjard, qui ont déjà répandu tant de lumières sur l'histoire de la Réforme, et je ne puis que renouveler ici le vœu d'une amitié cimentée par de communes études, pour qu'il lui soit donné d'achever sa belle œuvre et de dire avec une légitime fierté : *exegi monumentum ære perennius!*

J. B.

1. La strophe de Clément Marot rétablie par M. Guiffrey et citée par M. Herminjard (p. 452) n'a pas le sens absolu qu'il lui attribue, et se rapporte moins à des divergences confessionnelles qui ne pouvaient se produire à la cour de Ferrare, qu'au long antagonisme politique de la maison d'Este et de la papauté, attesté par le fameux livre d'heures d'Alphonse I^{er}, improprement appelé : *Officinolo di Renata*.

CORRESPONDANCE

UN LIVRE DE CLAUDE

Fresnoy-le-Grand (Aisne), 27 juin 1882.

Honoré Monsieur,

Un nouveau fascicule de la *France protestante* vient de paraître avec un intéressant article de M. Frank Piaux sur Jean Claude. Me sera-t-il permis de rectifier une erreur qui s'y est glissée ?

M. F. Piaux mentionne dans la partie bibliographique, au n° XXVI, un ouvrage de Claude dans les termes suivants : « *La Pratique de la religion chrétienne pour les fidèles qui sont privés du saint ministère*. La Haye, 1691, in-12. Je n'ai pas vu, dit-il, ces deux ouvrages cités par MM. Haag, mais ils me semblent suspects l'un et l'autre ; le dernier surtout, car Claude, qui avait à peine fini, en avril 1686, les *Plaintes des protestants*, travaillait à une histoire des princes d'Orange et mourait à la fin de l'année. Du reste, Haag n'a-t-il pas fait confusion avec l'ouvrage suivant : *Pratique de la religion ou recueil de prières pour les fidèles qui sont sous la croix avec des méditations sur plusieurs psaumes de David*. Amst., Wetstein, 1707 » ?

L'hypothèse de M. Piaux tombe devant le fait qu'il existe une édition antérieure de l'ouvrage attribué à Claude par MM. Haag. — Mon exemplaire, daté de 1685, publié à Genève chez Pierre Aubert sous ce titre un peu différent : *la Pratique chrétienne pour les fidèles qui sont privés du S. Ministère*, est aussi du format in-12. Il est sans nom d'auteur ; mais l'édition de La Haye, 1691, que MM. Haag ont vue, doit porter le nom de Claude, car ces messieurs ne paraissent pas avoir hésité à lui en attribuer la paternité. D'ailleurs ce petit traité de 262 pages est d'une telle beauté, le ton en est si éloquent, le style si remarquable, qu'il me semble difficile de lui assigner une origine moins illustre. Ce manuel du ministère laïque a dû être écrit un peu avant la Révocation, car l'une des prières demande à Dieu « que le Roi daigne observer les Edits des Rois ses prédécesseurs ». Mais l'approche de la persécution inspire déjà à l'auteur des accents d'une émotion et d'une force sur lesquelles deux siècles ont passé sans les diminuer. Il vaudrait la peine de rééditer ce petit ouvrage. L'intérêt historique en est d'autant plus grand qu'il nous montre comment Claude pratiquait le S^t Ministère auprès des malades et des affligés. Il nous fait assister à ses visites pastorales. Et n'est-il pas instructif d'apprendre à connaître Claude pasteur, comme on connaît Claude prédicateur ? Voici par exemple quelques lignes empruntées à la « seconde visite à un malade » :

« Dans cette seconde visite, on suppose que le malade commence à entrer dans le danger de la mort. C'est pourquoi il lui faut faire sentir son péché, en lui représentant le jugement de Dieu, s'il ne se repent. Ensuite il faut faire tout ce qu'on pourra, pour produire dans son cœur le sentiment de la grâce, en lui mettant devant les yeux la Miséricorde de Dieu et la Rédemption de Jésus-Christ : Et après il lui faut faire sentir la nécessité de la mort : Et enfin, il faut commencer de combattre les frayeurs de la mort.

On lui parlera à peu près en ces termes :

I. Mon frère, il est vrai que tous les malades ne meurent pas de leurs maladies, mais tous les malades peuvent mourir.

Aussi mourront-ils un jour infailliblement.

Nous ne perdons pas encore l'espérance de votre guérison. Mais je ne puis dissimuler que vous êtes fort mal. Je vous trahirais, et j'en répondrais devant Dieu, si je vous parlais autrement. Pendant que nous faisons tous des vœux pour votre convalescence, il est juste que je tâche de mettre votre conscience dans la paix des enfants de Dieu.

Vous m'avouerez sans doute que vous avez offensé votre Dieu en toutes manières. Mais, à vous parler franchement, sans la pénitence il n'y a point de grâce, ni de Rédempteur. Jésus-Christ est bien mort pour nos péchés, mais à condition que nous soyons pénitents. Si vous étiez impénitent, j'ai charge de la part de mon Dieu de vous annoncer sa malédiction. Représentez-vous une âme impénitente qui sort de son corps.....

(Suit une description saisissante du jugement de Dieu et de la sentence de condamnation.)

Claude continue ainsi :

... Et vous, mon frère, qui êtes en danger de mort, et qui, peut-être, dans quelques jours, irez rendre compte à Dieu de toute votre vie, ne vous convertirez-vous pas ? Dites donc à Dieu du fond de votre cœur : O mon Dieu, je te confesse que je suis un pauvre pêcheur ! J'ai violé tes lois, j'ai méprisé ta grâce ; je ne t'ai point aimé de tout cœur ; j'ai aimé le monde plus que toi. Je n'ai pas aimé mon prochain ; je l'ai haï, ou je l'ai traité avec indifférence. J'ai profané le jour de ton Repos, et mes prières ont été des crimes, puisqu'il m'a tardé de les avoir achevées. J'ai pollué tes Sacrements ; j'ai prononcé le mensonge, les blasphèmes, les médisances, les outrages contre mes prochains, et les paroles profanes. Grâce, grâce, ô Dieu de grâce ! Miséricorde, ô Dieu de miséricorde ! Toi qui pardonnas les abominations des Ninivites, quand ils se convertirent, pardonne-moi en tes compassions. Toi, qui pardonnas Manassé, quand il pleura ses crimes, pardonne-moi en tes compassions. Toi qui pardonnas la femme débauchée, laquelle mouilla les pieds de Jésus-Christ de ses larmes et les essuya de ses cheveux, pardonne-moi en tes compassions. Toi qui as pardonné le brigand qui se convertit en la Croix, pardonne-moi en tes compassions. Seigneur, je connais la grandeur de ta miséricorde. *Tu ne veux pas la mort du pêcheur, mais qu'il se conver-*

tisse et qu'il vive. Le sacrifice agréable et bien pris de l'Éternel, c'est une âme dolente, un cœur froissé, une âme pénitente. Le voici, Seigneur, ce cœur froissé, la voici cette âme pénitente. »

Cette citation, que je suis obligé d'écourter, peut donner une idée du livre, car je l'en ai tirée presque au hasard. Les modèles de prières pour les différentes circonstances ne sont pas moins beaux. Il me semble qu'il y a dans ce petit volume quelques-uns des principaux éléments d'un « Prayer book » réformé qui ne le cèderait en rien au magnifique recueil liturgique de nos frères anglicans.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

E. NYEGAARD, pasteur.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ

CIRCULAIRE

Août 1883.

Durant trente ans, notre Société a tenu ses assemblées générales au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant un public d'élite dont l'empressement attestait l'intérêt croissant pour nos travaux.

Pour la première fois, nous transportons nos assises annuelles en province, et c'est à Nîmes, Anduze, que nous allons faire ce premier essai de décentralisation historique.

Les encouragements ne nous ont pas manqué. Dès le premier jour nous avons reçu de précieux témoignages, des sympathies qui nous attendent dans la ville de Baduel, de Brousson et de Paul Rabaut.

Un accueil non moins fraternel nous est réservé dans les Cévennes, terre classique des héros et des martyrs.

La date des réunions, qui dureront trois jours, a été fixée d'un commun accord aux 9, 10 et 11 d'octobre prochain, et toutes les mesures ont été prises pour en assurer le succès.

A Nîmes, deux temples nous ont été gracieusement accordés par le Consistoire, et la Société chorale que dirige M. Albert Molines, a mis à l'étude les Psaumes à quatre voix, avec anciennes mélodies, qui ne seront pas le moindre attrait de ces solennités historiques et religieuses.

Voici du reste le programme de chaque journée dans ses traits principaux.

Mardi, 9 octobre, à deux heures de l'après-midi, réunion au Petit-Temple pour la séance de la Société d'histoire : Rapport de M. le baron Fernand de Schickler, président, sur les travaux de la Société pendant le dernier exercice, suivi du rapport de M. Jules Bonnet, secrétaire, sur les mémoires couronnés dans un récent concours.

De beaux chants alternant avec des allocutions inspirées par la circonstance, achèveront de marquer le caractère de cette première séance, ouverte et close par la prière.

Le soir de ce même jour, à huit heures, réunion à l'Oratoire, sous la présidence de M. le pasteur Fermaud, président du Consistoire, pour une séance consacrée à Paul Rabaut, le grand pasteur du désert, sujet introduit par une notice de M. le pasteur Dardier, l'un des éditeurs de sa correspondance, et servant de thème à plusieurs orateurs, parmi lesquels MM. Bersier et Viguié, membres du comité.

Une poésie en langue provençale de M. Bigot sur la Tour de Constance, viendra mêler à propos des accents populaires à ceux de l'éloquence et de l'histoire.

Cette soirée sera la meilleure préparation à une excursion pleine d'intérêt annoncée pour le lendemain, une visite à la vieille cité d'Aiguemortes et à la Tour de Constance, illustrée par la captivité de Marie Durand et de ses compagnes d'infortune.

Après le *Sunt lacrymæ rerum!* de la poésie, celui qui jaillit de la vue des lieux consacrés par de touchants souvenirs.

Nous voici au troisième jour (11 octobre) mis à part pour Anduze et les Cévennes. On ne peut que donner ici quelques indications sommaires.

Arrivée à Anduze par un train matinal du chemin de fer (8 h.20) Halte à l'asile de Bon-Secours en mémoire du vénéré pasteur Martin Rollin, un des membres fondateurs de notre Société.

Départ à 10 heures pour le Mas Soubeyran, visite à la maison de Roland et aux grottes de Mialet. Assemblée populaire en plein air, si le temps le permet.

Retour à Anduze à 5 heures et conférence de M. le pasteur Bersier sur Coligny, dans le temple qui sera trop étroit, comme ceux de Nîmes, pour les nombreux auditeurs. Départ dans la soirée.

Tel est le programme des fêtes qui rempliront trois jours de la seconde semaine d'octobre, et laisseront à tous de précieux souvenirs. C'est le privilège de notre Société d'en prendre l'initiative, avec la certitude de trouver partout un écho sympathique. Etrangère aux partis, ne cherchant que l'édification et la paix sur les hauteurs sereines de la science et de la foi, elle peut dire à tous : *Plantons ici trois tentes!* et contemplons les grandes choses que Dieu a faites du vivant de nos pères, pour y puiser un redoublement de zèle dans le présent, et de filiale assurance dans l'avenir. J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA MARQUISE DE ROTHÉLIN EN SUISSE

SES PREMIERS RAPPORTS AVEC FAREL ET CALVIN ¹

1557

Un procès important allait attirer la marquise à Berne. Mais il y a d'abord une question intéressante à élucider : *Où et quand Jacqueline devint-elle protestante?*

La date de sa conversion n'est pas connue. M. Taillandier et, d'après lui, les écrivains de la *France protestante*, pensent « que ce fut vers 1557, époque à laquelle la nouvelle religion fut adoptée par une partie de la haute noblesse, notamment par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par le prince de Condé, d'Andelot, etc. » Mais personne, à notre connaissance,

1. Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, est une des grandes dames de la Réforme, et n'a pas été oubliée dans le *Bulletin*, t. III, p. 90, 200, 385. Après la savante notice de M. Taillandier, il restait à marquer ses premiers rapports avec les réformateurs, qui amenèrent un changement dans ses croyances. Nous sommes heureux d'accueillir à ce sujet une étude destinée au *Musée neuchâtelois* et fixant la date de sa conversion au protestantisme. (Réd.)

n'a songé que ce fait important put coïncider avec le séjour de la marquise à Neuchâtel, durant cette même année 1557. Cependant tout nous porte à le croire; examinons les faits :

La marquise, amie de Marguerite de Navarre, arrivait sans doute à Neuchâtel favorablement disposée pour les nouvelles doctrines, avec le secret désir de se mettre en rapport avec les réformateurs. Mais ses tendances évangéliques n'étaient pas encore connues. Elle était accompagnée par son oncle le prélat, Olivier de Hochberg¹, catholique fervent, haïssant la secte nouvelle et qui, évidemment, dut employer toute son influence pour tâcher de retenir sa nièce dans le giron de l'Église romaine.

Nous ne pensons pas que M. de Sainte-Croix ait accompagné la marquise à Neuchâtel. La réformation était alors établie dans tout le pays, et les ministres du nouveau culte ne déguisaient pas leur répulsion pour le prélat qu'ils appelaient ouvertement « l'hypocrite seigneur de la lèpre² », en souvenir du temps où les chanoines n'avaient pas rougi de chercher à confisquer à leur profit les aumônes destinées à l'entretien des lépreux³. De son côté, Olivier leur rendait bien leur animosité.

Il est donc probable que l'abbé resta à Môtiers⁴, où il pouvait recevoir les visites du châtelain et de la châtelaine Bailods, habitant le château de Môtiers, « cette dernière, ou

1. Cet abbé Olivier, grand-oncle du marquis de Rothelin par sa mère, Jeanne de Hochberg, était le fils naturel du margrave Rodolphe de Hochberg, légitimé par lui et mis en possession, pour en jouir sa vie durant, de la seigneurie et château de Sainte-Croix-sur-le-Solnau.

Olivier de Hochberg, abbé de la Madeleine de Châteaudun, avait aussi été prévôt du chapitre de chanoines de Neuchâtel, et prieur de Motiers dans le Val-de-Travers. Privé de ces deux bénéfices, il alla résider habituellement dans son beau château de Sainte-Croix, près Louhans.

2. Lettre de Fabri à Farel et à Viret, du 10 mars 1535 : « La nouvelle en question vient d'un homme très sûr qui la tient de « l'hypocrite seigneur de la lèpre ». Voir *Correspondance des Réformateurs*, Herminjard, t. III.

3. F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*.

4. Cette supposition est confirmée par des lettres subséquentes d'Olivier, datées « de son prieuré de Motiers ».

« madame la Châtelaine » conservant des sympathies pour le culte catholique, tandis que le seigneur de Travers, Lancelot, après avoir d'abord embrassé la Réforme, était retourné au catholicisme.

La marquise de Rothelin, livrée à elle-même et entourée, dès son arrivée à Neuchâtel, des membres influents de la nouvelle Église, tels que le gouverneur J.-J. de Bonstetten et l'avoyer de Vatteville, seigneur de Colombier, fut sans doute conduite par eux « au prêche protestant ».

Notre grand réformateur Farel n'était pas à Neuchâtel lors de l'arrivée de Jaqueline. Il était parti au mois d'avril, avec Théodore de Bèze, pour une mission auprès des cantons protestants de la Suisse et des princes allemands dont on sollicitait l'intervention auprès du roi Henri II, en faveur des malheureux Vaudois du Piémont, qui étaient si cruellement persécutés sous son règne.

Mais, en l'absence de Farel, la marquise alla sans doute entendre son collègue Christophe Fabry, ancien étudiant en médecine à Montpellier, qui, attiré par la réputation de Farel et converti par son influence, s'était ensuite voué au saint ministère.

Quoi qu'il en soit, la marquise ne pouvait perdre de vue le but de son voyage à Neuchâtel. Arrivée le 21 ou le 22, elle envoyait aussitôt à Berne, le châtelain de Boudry, Verdonnet, pour annoncer sa venue à LL. EE., comme le prouve la lettre suivante des seigneurs bernois :

« Avons entendu le contenu de vos lettres à nous du 23^e de ce mois par vostre chastelain de Bouldry apportées. Vous mandons pour response que, suivant la bonne volonté, amitié et affection que portons tant à vous, qu'à monseigneur vostre filz, nostre chier combourgeois, *nous avons esté très joyeux de vostre bienvenue et bon portement*, vous présentant tous les biens, honneurs, plaisirs et servisses à nous possibles. »

La marquise ayant demandé si elle devrait aller d'abord renouveler en personne l'alliance et combourgeoisie de son

filz avec Berne, ou bien attendre le jugement définitif qui allait être porté sur la souveraineté du comté de Neuchâtel, Leurs Excellences du Conseil répondirent que c'était « tout ung, et ne pouvoit estre (à leur advys), préjudiciable que la dite alliance (qui estoit perpétuelle et irrévocable) se renouvelât tôt ou tard. »

Les questions posées dans cette lettre n'intéressaient pas moins le présent que l'avenir. Le duc de Longueville, resté à l'armée en France, avec son gouverneur, suivait avec un vif intérêt, qui ne laissait pas que d'être mêlé d'un peu d'an-goisse, toutes les péripéties d'un procès où était engagée la fortune de sa famille.

Un des chargés d'affaires de la marquise écrivait au gouverneur de Bonstetten, en date du 2 juin : « Je désire que les affaires aillent sy bien que cela soit cause que monseigneur y aille et que madame l'envoye quérir durant qu'elle sera là; je vous puis assurer qu'il a bien grande envye d'y aller pour voir MM. de Berne et ses subgetz du comté, et ne fait qu'attendre que l'on l'envoye quérir, ainsi que ma dite Dame luy a promis, si la comté luy demeure.

« Vous voirez qu'il est fort grant depuis que ne l'aves veu (Léonor avait alors dix-sept ans). Quant aux nouvelles de ce lieu, toute la court se porte fort bien; si vous connoisses que mon dit seigneur n'aille là, et *vous luy envoies des oiseaulx, vous lui feres bien grant plaisir*¹ ».

Nous n'avons pas pu trouver dans les registres de la ville de Berne la date de l'arrivée de la marquise; l'historien Ruchat, qui écrivait il y a plus d'un siècle, dit « que la princesse alla en personne à *Berne, le 5 juin 1557, avec sa fille, qui fut ensuite mariée au prince de Condé, et un cortège de 60 chevaux*² ». Et le réformateur, *Jean Haller*³, de Berne, écrivait,

1. Il s'agit ici de faucons pour la chasse. Lettre de Fered en Tardenois, du 2 juin 1557, signée : Caratte. (Gr. Arch. U-4, n° 4.)

2. Ruchat, *Hist. de la Réformation en Suisse*, t. III, p. 222.

3. Cet excellent réformateur et prédicateur très distingué n'est pas assez connu. Voir *Bernerisches Mausoleum*.

au commencement de juin, à Bullinger (de Zurich), après lui avoir d'abord parlé du retour de Farel et de Bèze de leur mission en Allemagne :

» Une certaine marquise, qui a un procès avec un autre prince touchant le comté de Neuchâtel, est arrivée de France à Berne ces jours-ci.

» Ce procès se jugera dans notre ville et, si l'on n'y procède pas avantageusement, il est à craindre que ce comté ne tombe entre des mains étrangères et que les églises de ce pays ne soient renversées¹. »

La journée avait été fixée au 10 juin², ce qui fut notifié aux deux parties. Le duc de Nemours, qui guerroyait en Italie, envoya trois députés revêtus de ses pleins pouvoirs : Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier en son conseil de Genevois; Dominique d'Aussens, seigneur de Rouchie, capitaine du château d'Annecy, et Ludovic Machard, sieur de Chasse, maître des comptes de la Chambre de Genevois³.

Les députés de Neuchâtel qui accompagnaient la princesse et le seigneur gouverneur étaient : Nicolas Verdonnet, châtelain de Boudry, qui devint plus tard l'homme de confiance de Jacqueline; François Clere, châtelain de Thielle, de la part du Conseil d'État, et Antoine Favre, banneret de Neuchâtel, tant au nom de la ville que du pays de Neuchâtel.

Le Conseil de Berne se réunit donc, le 10 juin, en présence de la noble marquise, comme tutrice de son fils Léonor, et des trois ambassadeurs du duc de Nemours. Mais, désireux de ménager leurs deux alliés, et les députés du duc ayant demandé un délai pour pouvoir aller consulter leur maître, messieurs de Berne renvoyèrent d'un mois le jugement, et les deux parties furent citées à comparaître de nouveau, le 10 juillet, devant leur tribunal.

La marquise s'en revint donc à Neuchâtel où cette fois elle

1. Hallerus Bullingeri, *Calvini opera*, vol. XVI.

2. Annales de Berne.

3. *Ibid.*, Stettler, Archives de Berne.

trouva Farel de retour de sa mission, laquelle avait eu un plein succès.

Le réformateur encouragea fortement la marquise à se rendre à Genève, comme on le voit par une lettre écrite à Calvin, le 15 juin :

« *La mère du prince doit aller vous voir. Pas n'est besoin que je te la recommande, ainsi qu'à ton église et au Conseil de Genève. Car je sais que pour la gloire de Dieu et le salut de cette dame, ainsi que celui de beaucoup d'autres, vous ferez tout ce que vous pourrez* ¹ ».

Revenant sur ce sujet, dans une lettre du 24 juin, Farel écrivit à Calvin : « Je souhaite ardemment que la princesse ait pris la route de Genève. Fasse le Christ qu'elle en revienne bien instruite, parfaitement affermie dans la Parole, et qu'elle persévère jusqu'à la fin ² ».

Il s'agit, comme on voit, d'une vraie instruction religieuse, ou plutôt, vu le peu de temps dont la marquise avait à disposer, d'une exposition aussi claire et complète que possible des doctrines de la Réforme présentées par Calvin à sa noble catéchumène.

Le séjour de Jacqueline à Genève ne fut, sans doute à son grand regret, pas de longue durée, car le 3 juillet, déjà, Farel s'exprime ainsi :

« Aujourd'hui, la princesse est de retour. J'apprends qu'elle a été assidue aux prédications évangéliques, cependant je n'ai encore parlé à personne de sa suite ³ ». Farel ne tarda sans doute pas à obtenir audience auprès de la marquise, et l'on aime à se représenter leurs graves entretiens au château de Neuchâtel, ainsi que la joie du vénérable réformateur en constatant les progrès spirituels de son illustre néophyte.

Des préoccupations d'une autre nature se mêlaient à ces pieuses pensées. L'important procès dont dépendait l'avenir

1. De Neuchâtel, 15 juin. Farellus Calvino, *Calv. op.*, vol. XVI, n° 2647.

2. *Ibid.*, n° 2653.

3. N° 2659.

de « la comté de Neuchâtel » allait être jugé à Berne et la princesse désirait renouveler en même temps, en personne, son traité de combourgeoisie avec cette ville. Leurs Excellences du Conseil lui donnèrent rendez-vous pour le 12 juillet, et la marquise partit sans retard, comme on le voit par une lettre de Farel à Calvin, en date du 11, pour lui rappeler sa promesse de se transporter à Neuchâtel, lorsque la princesse serait de retour de Berne, où elle s'était rendue la veille¹.

Tout en comptant sur son bon droit, il est permis de supposer que la marquise ne négligea pas les moyens ordinaires d'action sur les juges pour les disposer favorablement à son égard, comme c'était l'usage alors et quelquefois même aujourd'hui !

Ses tendances évangéliques commençaient à être connues ; on pouvait augurer qu'elle instruirait son fils dans les nouvelles doctrines et qu'elle contribuerait ainsi à l'affermissement de la Réforme dans le pays, tandis que le duc de Nemours, très zélé catholique, déploierait son activité en sens contraire, grave motif pour les magistrats bernois de pas lui adjuger légèrement une moitié du comté de Neuchâtel. Leur sentence n'était pas attendue sans anxiété.

Farel écrivait encore à Calvin² : « C'est à demain (lundi) qu'a été fixée la journée qui devait d'abord être hier » (samedi, 10). « Le Seigneur veuille donner une heureuse et prompt issue ! » Revenant sur un sujet qu'il a fort à cœur, il s'exprime ainsi : « J'ai été non seulement réjoui, mais encore très reconnaissant de ce qu'à Genève tout ait plu à la princesse. Entre tous ceux qui se sont réfugiés dans votre ville, elle paraît avoir une particulière estime pour le marquis (de Vico). » Peut-être ses entretiens avec l'illustre italien qui avait tout quitté : patrie, famille, amis, rang et fortune pour servir librement Dieu

1. En passant par *Aarberg*, où elle s'arrêta probablement pour dîner. Les registres des dépenses de ce temps indiquent que les voyageurs allant de Neuchâtel à Berne, suivaient d'ordinaire cette route. (Mss de Choupard.)

2. *Calv. op.*, n° 2,660.

selon l'inspiration de sa conscience, ne furent-ils pas sans influence sur la conversion de Jaqueline.

Farel songeait à l'affermir quand il ajoutait : « Tu feras bien, si tu viens ici, de t'adjoindre aussi Viret, en passant par Lausanne, car la princesse vous désire vivement « l'un et l'autre, et moi, paraît-il, encore plus. » Ces lignes semblent indiquer que Jaqueline avait goûté aux disputes théologiques, comme le remarque aussi M. Taillandier à l'occasion des conférences qui eurent lieu plus tard chez elle à Paris et au château de Blandy.

Le 19 juillet fut rendue la sentence impatiemment attendue, et la totalité du comté adjudgée à Léonor, à la grande joie de la plus grande partie de la population¹.

D'après ce jugement arbitral, le duc de Nemours devait abandonner le comté de Neuchâtel au duc Léonor, et recevoir comme compensation une rente annuelle de deux mille livres assignée sur de bonnes terres dans le duché de Bourgogne. Le Conseil de Berne se portait garant de l'exécution de cette sentence, qui fut acceptée de part et d'autre.

Le gouverneur de Bonstetten se hâta de prévenir son jeune maître de l'heureuse issue du procès : « Je n'ai voulu faillir à vous escrire », mande-t-il à M. de Larable, gouverneur du jeune prince, « de cela... qui est comment la totallité de ce Conté est demeurée à Monseigneur nostre Maistre ; et, le 30 de juillet : « Monsieur de Larrable, je receu la lettre que m'avez escripte par le lacquay de M. le bastard (un fils que le marquis de Rothelin avait eu de François de Blosset avant son mariage, et qui avait accompagné la marquise à Neuchâtel), par laquelle j'ay entendu le bon portement de Monseigneur, de quoy j'ay esté fort ayse, vous merciant aussi des aultres

1. Les historiens neuchâtelois indiquent tous à tort la date du 19 août, comme celle à laquelle ce procès fut jugé. Voir, à l'appui de cette assertion dans le « Bundbuch », à l'Hôtel-de-Ville de Berne, le détail de cette sentence rendue par le haut conseil de cette ville en faveur du duc Léonor, et dans nos Archives le double d'un acte passé à Fontainebleau, en mars 1558, dans lequel il est parlé de « la sentence de messieurs les advoyer et Conseil de Berne, du dix-neuvième jour de juillet dernier passé (1557).

nouvelles que m'avez escript. Je pense que vous avez receu les bonnes nouvelles comment ce Conté est demeuré à Monseigneur nostre Maistre, vous advisant que ce n'a pas esté sans beaucoup de peine et faseherie, comme vous conterey quant il playra à Dieu d'amener Monseigneur et vous en ce pays. J'espère qu'il sera en brieff, vous priant de tenir main qu'il se face le plus tost qu'il sera possible.

.

« Ce jourd'huy madame m'a mandé quérir me priant luy voulloir ballier ung cheval d'Espaigne que j'avoys pour envoyer à monseigneur lequel je n'ai voullu refuser, mais desja paravant l'ay présenté plusieurs foys à ma dite Dame au nom de monseigneur, voyant les lettres que vous escriviez pour recouvrer des chevaulx par deça » (c'étaient déjà des préparatifs de guerre), « vous assurant que c'est ung cheval aussi sain et neet et aultant adroiet et aussy bien gallopat que j'ai heu jamais, et est fort doulx et amyable à monter, à descendre et à le panser.

» Espérant que mon dit seigneur en sera bien servy, mais je nay peu sçavoir de sa hardiesse que pourroit avoir en faict de guerre, car je ne l'ay jamais approuvé (épruvé). *Si est-ce à l'arrivée de mudame en ce Comté, qu'on alloit au devant d'elle pour la recevoir*, où il y avoit force harquebusiers, ou je l'ay galoppé dedans et dehors quand ilz tiroient, que n'a faict refus quelconques. Et ne suys marry qu'il n'est plus beau et milleur (meilleur). Car ma personne et tout ce que j'ay en ce monde est tousjours prest à obéyr et faire service à mon dit seigneur. »

De Neuchâtel, ce 30^e de juillet 1557.

« Mons^r de Larrable, je vous prie de faire ce bien pour moy de faire mes recommandations aux gentilshommes de la mayson, à ceux de ma cognoissance et me faire participant des nouvelles de la guerre, et comment le cheval d'Espagne

est arrivé et quant sera l'arrivée de mon dit seigneur en ce Conté. » (Comté).

Jaqueline était donc revenue à Neuchâtel ¹ après un voyage dont le succès avait été la meilleure réponse aux prières des réformateurs ; le comté était demeuré à Léonor.

Nous avons vu que la marquise attendait Calvin et Viret, auxquels elle comptait sans doute adjoindre Farel et Fabry pour se faire initier plus complètement aux doctrines de la Réforme ; mais, d'après des lettres subséquentes, nous apprenons que les réformateurs de Genève et de Lausanne ne purent pas se rendre au désir de Jaqueline. Farel se chargea donc seul de continuer l'œuvre commencée par Calvin, et toute la vie de l'illustre princesse est là pour montrer à quel point elle profita des leçons du rigoureux réformateur. Sa foi devint sa vie et son premier désir, dans l'éducation de ses enfants, fut toujours de les amener à la connaissance de Jésus-Christ. Quel plus bel éloge pour une mère que celui de Calvin, lorsqu'il dit dans sa lettre au jeune duc Léonor : « Or, mon seigneur, vous avez un grand avantage en ce que madame vostre mère ne désire rien plus que de vous voir cheminer rondement en la crainte de Dieu, et ne scauroit recevoir plus grand plaisir de vous qu'en vous voyant porter vertueusement la foy de l'Évangile ².

L'épreuve ne devait pas manquer à la foi naissante de la marquise. Pendant que la noble dame s'occupait à régler les affaires ecclésiastiques du pays ³, elle reçut tout-à-coup l'atristante nouvelle que le jeune duc Léonor, qui se trouvait à la bataille de St-Quentin, le 10 août, venait d'être fait pri-

1. L. 4, n° 3. T. Arch. de Neuch.

2. *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 287.

3. D'après la requête de « la vénérable Classe de Neuchâtel », Jaqueline « avait ordonné unq mynistre au lieu de Travers », et fixé son traitement à prendre sur les revenus du prieuré de Motiers, ce dont le gouverneur de Boustetten informa M. de Sainte-Croix, par lettre du 13 août 1557. Celui-ci fut forcé de se soumettre bien qu'en maugréant : « leur ay desjà donné plus que ne méritent ! »

sonnier par les Espagnols, avec une grande quantité de seigneurs français. Farel fait allusion quelques années plus tard à la détresse de Jaqueline, lorsqu'il s'exprime ainsi : « S'il y a personne sur la terre que je désire veoir ¹, c'est monseigneur, nostre prince. Je ne parle *de madame, laquelle ay veu en telle presse, quand elle ouyt la prinse de monsieur.* » Farel alla donc la visiter et la consoler dans son affliction, lui rappelant sans doute combien Dieu l'avait encore ménagée en conservant la vie à son fils, tandis que tant d'autres l'avaient perdue durant ces journées néfastes.

La lettre suivante contient l'expression des sympathies du conseil de Berne : « Madame avons entendu le contenu de certaines lettres à nous escriptes par noble nostre chier et bien aymé Johan-Jacques de Bonstetten, gouverneur de Neufchâstel, touchant la prinse de monseigneur le Duc de Longueville, vostre filz, nostre très honoré Bourgeois, et du voyage que pour cela auriés délibéré de faire en France, au lieu de vostre résidence, pour adviser aux remèdes convenables pour sa délivrance.

» Nous vous advertissons qu'avons esté fort desplaisants et marrys de telles nouvelles, et aussy du regret et deuil qu'en pourriez avoir reçu. Vous assurant que ce nous est un grand regret et martyr d'ouyr ces choses là, et que prions nostre bon Dieu et père de toute consolation que par sa bonté infinie luy plaise convertir votre deuil et tristesse et celle de monseigneur le duc de Longueville, nostre dit très honoré Bourgeois, en joye et liesse (plaisir), le délisvrant de sa captivité en vous donnant l'accomplissement de vos bons désirs. Nous parofrant que à l'endroyt où vous pourrons faire honneur, plaisir et servisse de nous y employer de bien bon cœur.

» Au reste pour ce qu'avons entre aultres choses entendu par les lettres de nostre bien aimé Bourgeois Johan-Jacques

1. Lettre de Farel à la Classe de Neuchâtel, du 12 janvier 1562, publiée à la suite du *Vray usage de la Croix*.

de Bonstetten, *vostre intention estre prendre vostre chemin par la Bourgoingne*, vous advertissons que ne vous sçavons, *ny pouvons conseiller de passer par-là*, pour la difficulté de passer à cause de l'émotion de guerre, pour le présent (comme avons entendu), y existant.

» Ains de prendre vostre [dit chemin par quelques aultres lieux plus assurés que selon vostre] prudence vous pourrez cognoistre vous estre plus convenables, pour éviter les inconveniens et empeschemens qu'en passant par la dite Bourgoingne vous pourroient estre faictz. Ce que nous desplairoit bien fort.

..... » Vous priant de prendre le tout à bonne part et que s'il y a chose en laquelle nous vous puissions gratiffier, et à vostre dit filz, de nous en advertir, et ne ferons faulte de nous employer à vous faire tous les plaisirs et servisses à nous possibles, et à vostre dit filz comme sus est dict. Sur ce priant le Créateur, etc.

22 august 1557.

» L'ADVOYER ET CONSEIL DE BERNE ¹. »

L'alliance de Berne commençait à être un appui pour la marquise et nous allons voir qu'elle se décida à se conformer à l'avis de LL. EE.

Les lettres suivantes de Farel à Calvin contiennent aussi de précieuses révélations :

« Ton voyage à Neuchâtel était souhaité plus vivement encore que celui de la mère du prince à Genève. Cependant nous remercions le seigneur de ce qu'elle ait été conduite à changer d'avis quant à la route qu'elle devait suivre et qu'elle se soit décidée à passer par Genève, et à t'entendre. Cela ne s'est pas fait sans une dispensation de Dieu dont les fruits se manifesteront tôt ou tard.

» La princesse m'a donné l'ordre, pendant qu'elle travaille-

1. Welsche Missive. Buch der Stadt Bern. D. fol. 111.

rait à la délivrance de son fils, de la recommander, ainsi que le prince, à tes prières et à celles de l'église de Genève, et je ne doute pas que vous ne le fassiez spontanément, même si on ne vous le demandait pas ¹ ».

Farel ajoute le 15 septembre :

« Tu ne nous as pas visités, et nous ignorons en partie les circonstances qui t'en ont empêché. Quoique Viret se soit dirigé vers Berne, il n'a pas daigné venir nous voir et de Bèze non plus.

..... » *La sœur du prince* (Françoise d'Orléans), était restée ici, mais sa mère l'a rappelée. Presque tous les nôtres se précipitent à la guerre. Je ne sais si leur retour sera aussi joyeux que leur départ. Ils semblent ne respirer que pour la guerre et pour ce qui accompagne la vie du soldat. Que le Christ veuille changer tous les cœurs ! Il est étonnant que les Zébédée², les... et autres gens de cette espèce trouvent partout des sympathies, tandis que Viret est pris à partie, même par ses adhérents.

» Puisse notre jeune prince protéger les bons pasteurs et congédier les mauvais, ramenant ainsi le peuple à l'obéissance et ne souffrant pas qu'on fasse la guerre au Christ dans la personne de ses fidèles ³ ».

La veille de ce jour, le 14 septembre, Calvin adressait la lettre suivante à Farel : « Je désirais beaucoup vous voir (les ministres de Neuchâtel probablement), mais l'occasion m'en a été enlevée, à mon grand regret.

» Si je ne me trompe, il a été bon que la mère de votre prince soit venue ici, parce qu'elle en a rapporté beaucoup de consolation, et qu'elle s'est sentie fortifiée et encouragée pour les temps à venir. Ceux de nos concitoyens qui l'ont accompagnée savent combien elle est restée peu de temps à Genève. Cependant ce temps, quelque court qu'il fût, a été consacré

1. *Calv. op.*, vol. XVI, n° 2,702.

2. Pasteur à Nyon.

3. *Calv. op.*, n° 2,712.

à des entretiens dont le fruit se montrera en son temps. Je ne sais pas pourquoi sa fille ne l'a pas suivie. La marquise m'a prié instamment de l'instruire, et de l'amener à la foi, autant du moins que son tendre âge le permettrait¹. »

Touchantes sollicitudes qui nous font lire jusqu'au fond dans le cœur d'une mère, aussi attentive aux chrétiennes leçons de sa fille, à peine âgée de neuf ans, qu'aux moyens de délivrer son fils d'une triste captivité. Pourquoi la marquise de Rothelin ne put-elle réaliser le premier de ses vœux et confier Léonor aux soins de Calvin ? Voici la réponse à cette question. De plusieurs côtés la marquise, ayant reçu avis d'éviter de passer par la Franche-Comté, avait rebroussé chemin de Motiers, dans le Val-de-Travers, où elle se trouvait, le 22 août, et s'en était venue le même jour jusqu'à Grandson au pays de Vaud, se décidant ainsi à passer par Genève. Le gouverneur, J.-J. de Bonstetten, avait accompagné sa souveraine jusqu'à La Sarraz où il prit congé d'elle, et où Jaqueline lui confia la charge de lui amener sa fille, la jeune Françoise d'Orléans qui était restée à Neuchâtel. Elle se trouvait alors à Collonges, à l'extrémité du territoire de Genève. Elle dut arriver dans cette ville le soir du 23 et en repartir le jour suivant. Le temps qu'elle put donner à Calvin fut donc assez court, mais il suffit pour l'affermir et la fortifier dans sa foi nouvelle.

De Collonges, Jaqueline écrivit à la gouvernante de sa fille de veiller à son départ. Une autre lettre datée de Saint-Germain (probablement Saint-Germain-de-Jour dans l'Ain), nous fournit l'explication désirée.

« Monsieur le Gouverneur. Je suis venue en ce lieu de Saint-Germain où j'ay trouvé de si mauvais chemins que j'auroys grande craincte si ma fille y venoit qu'elle n'en peust sortir et qu'elle ne s'en trovast mal, tant ils sont rudes et dangereux ; qui m'a esté l'occasion de vous escrire la présente pour vous prier adviser le moyen qu'elle puisse passer par la Franche-

1. *Calv. op.*, n° 2,710.

Conté en seureté. L'on m'a advertie que pour éviter et oster toute suspicion de dangier et si mieulx ne trouvez, qu'il faudroit envoyer vers monseigneur de Vergy, gouverneur de la dite Franche-Conté qui donnera assurance et saulve-garde...

..... » *Jay sceu...* par les postes que y passent ordinairement, allans et venans, *que mon filz se porte fort bien*, aussy font mons. le connestable et aultres personnes... dont je rendz graces à Dieu, remectant le surplus à V^{tre} suffisance. Je supplie le créateur, Mons. de Bonstetten, vous avoyr en sa saincte garde. De Saint-Germain, le 25^e jour d'Aoust 1557.

» Vostre bone amye,

» JAQUELYNE. »

J.-J. de Bonstetten s'adressant au Gouverneur de la Franche-Comté en reçut la réponse suivante :

« Monsieur le Gouverneur ! Jay à ce matin receu voz lettres par ce messaigier présent porteur contenant le retour en France de madame la marquise, et la charge grande de mener après elle mademoiselle de Longueville, sa fille, et que, pour éviter les mauvais chemins désireriers passer ce Conté de Bourgogne. Je vous advise que l'on l'y fera tout service, plaisir et meilleur traictement que l'on pourra, estant ce pays en neultralité comme scavez. Et n'est besoing vous donner saulf conduit pour faire le dit voyaige, car il suffira de ces deux mots de lettres. Si en aultre chose je me puis suplyer (employer) à faire plaisir à madame la marquise et aux siens, je vous prie me le faire entendre et le feray de bien bon cuœur.

..... » De Champlitte; ce premier jour de Septembre 1557.

» Le tout entièrement Vostre amy,

» C. DE VERGY. »

Billet inclus. « M. le Gouverneur ! Jay entendu que Monseigneur de Longueville a esté mené à Gand, et qu'il est en

bonne santé. Il est avec monsieur Dombrou (d'Embrun) fils de Monseig^r le Connestable.

» C. DE VERGY¹. »

Une lettre du gouverneur de Bonstetten à la marquise de Rothelin du 12 septembre, lui annonçait en même temps l'heureuse arrivée de « la jeune *Françoise d'Orléans* » à Sainte-Croix.

« Madame hyer au soyr somes arryvé en ce lieu avecq Madamoyselle vostre fille, laquelle se porte fort bien, grâces à Dieu, laquelle j'ay accompagné jusques en ce lieu, rendant mon debvoir pour la condhuyre hors du danger que pouvoit avoir en la Franche-Conté. Toutes foys n'avons heu aucun empeschement en passant par le Conté de Bourgongne, réservé au dessoubz du chasteau de Joulz, comme vous entendrez par madamoyselle de Saint-Oing et aultres qui estoient en la compagnie de madamoyselle. J'avoys aussy envoyé vers M. le Gouverneur de Bourgongne suyvant vostre lettre qu'il vous a pleu m'escripre et trouvé le dit S^r Gouverneur de bonne volonté envers vos excellences et de madamoyselle² ».

Après ces diverses épîtres, nous perdons la trace de la marquise jusqu'à son arrivée à Paris (7 septembre). Elle sera occupée pendant plus d'un an à préparer la délivrance de son fils. Mais les graves questions traitées durant son voyage en Suisse ne sont pas effacées de sa mémoire. La marquise ira s'affermissant de plus en plus dans les doctrines des réformateurs, et, lorsqu'elle reviendra à Neuchâtel, à la fin de 1561, ce sera en heureuse mère, son fils à ses côtés, et tous deux faisant publique profession de la foi évangélique.

ROSE DE PERROT.

1. Arch. de Neuchâtel.

2. Arch. de Neuchâtel, t. 4, n° 3 (1).

DOCUMENTS

DEUX LETTRES D'ODET DE LA NOUE A HENRI IV

(JUN ET AOUT 1596)

Un ami de l'histoire, en Normandie, M. Lesens, nous a transmis une copie de la première de ces deux lettres, faite sur un volume manuscrit qui lui appartient, par M. Bernard de Mandrot, archiviste paléographe. Nous empruntons la seconde à la collection Dupuy, qui en conserve l'original autographe (tome 428, f° 130, 131). Ces deux pièces font le plus grand honneur à Odet de La Noue, ce digne fils de *Brus de Fer*. C'est le langage d'un sujet dévoué, d'un huguenot fidèle, réclamant de justes garanties pour la liberté religieuse. Les assemblées de Saumur et de Loudun n'avaient pas d'autre but. Henri IV, occupé au siège de La Fère, dans une guerre difficile contre les Espagnols, ne voyait pas sans humeur ces assemblées délibérantes qui lui semblaient une atteinte à l'autorité royale. *Il y avait, disait-il, dans leurs plaintes plus de faction que de religion.* Il ordonna à celle de Loudun de se dissoudre; elle n'en tint compte, comme l'écrivait Duplessis-Mornay : « Chacun icy désire la paix, mais chacun y est las de l'incertitude de nostre condition... En vain leur prêche-t-on la patience, ils répliquent qu'ils l'ont eue en vain, qu'il y a sept ans que le roi règne, que leur condition empire tous les jours, qu'on fait pour la Ligue tout ce qu'elle veut, que la Cour ni les cours ne leur refusent rien, et n'y fait rien l'histoire du prodigue. Au moins, disent-ils, après avoir tué le veau gras pour eux, *qu'on ne nous laisse pas la corde au cou pour salaire de notre fidélité.* » (Lettre à de la Fontaine, du 19 juin 1696.)

Le langage de La Noue ne différait pas de celui de Duplessis-Mornay, et on pouvait craindre que, rebutés de la cour, mais unis entre eux par un serment d'union, les députés des Églises ne cherchassent le remède dans ces voies hardies où l'on se trouve « avoir passé le Rubicon fort gaiement. » Henri IV eut le mérite de le comprendre et de donner enfin par l'Édit de Nantes une juste satisfaction à ceux dont le dévouement

l'avait porté au trône. Voir Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, p. 69 et suivantes.

I

Loudun, 26 juin 1596.

Sire,

Je ne vous ay point cy devant donné advis de ce qui s'est passé icy, sachant que Monsieur Du Plessis, auquel j'en ai communiqué, l'a faict trop mieux que moy. Je m'en serois deporté encores pour la mesme raison si je n'estois obligé tant par la lettre qu'il a pleu à Votre Maiesté m'escire que par la créance du sieur Hespérien¹. Je vous supplie de croire, Sire, que rien ne se traicte en ceste assemblée contre vostre service. On ne parle point de faire la guerre. Il n'y a point de desseing de servir à l'ambition des grands ni à l'avarice des gouverneurs. Le but de toutes les églises réformées de France qui parlent icy par leurs depputéz très bien auctorisez à cest effect n'est autre que leur conservacion, chose fort sainte et légitime, mais laquelle se rend tous les jours plus difficile par les artifices de ceulx qui nous haïssent tant en votre conseil que ez courtz de parlementz, qui sont ceulx mesmes qui vous animent contre nous et vous font sonner aux oreilles qu'on veult venir aux mains, se faisans fortz de nous donner tant de traverses qu'en fin ilz nous feront perdre patience. Cela pourtant ne nous esmeut à sortir des bornes du debvoir. Nous nous tenons aux voies douces, nous abhorons le contraire, nous ne désirons point autre protecteur que vous. C'est à vous de retenir tousjours ceste qualité là en nostre endroit, nous deffendant contre ceulx qui nous veulent mal et nous establissant ung tel repos que nous n'aions plus à songer aux moiens de subsister.

Vostre Maiesté, sire, continue tousiours à nous porter bonne volonté, nous le scavons, mais les effects d'icelle sont empeschez tous les jours. C'est à ces empeschemens là que l'on cherche remède, et pourtant nous croions fermement, nous unissans bien solidaire-

1. N. Hespérien, célèbre ministre du Béarn, aussi dévoué aux Églises réformées qu'à Henri IV. Voir l'article de la *France protestante*.

ment pour arrester le cours de nostre ruïne, nous faisons votre service plus que sy nous estions l'espée à la main affrontez à l'Espagnol. La conservation de ceulx de la Relligion vous importe, sire. Vous ne trouverez poinct encores en votre royaume plus de fidélité, d'obéissance et de courage qu'en eulx, et pleust à Dieu qu'ayant cy devant pourveu à leurs justes plainctes vous les eussiez estimez dignes de garder ung Calais ou ung Ardres. Ilz ne se fussent point plus mal portez qu'ils ont faict du tems d'autrefois soubz votre prudence et heureuse conduite.

Le mal croist tousjours. On ne nous tient en France que comme la lie du peuple. Nous y vivons sans credit, interessez en l'exercice de notre relligion et en la justice de ce qui est de nostre seureté. Ces griefz qui ne sont en une province seule mais en toutes, ont tellement touché le cueur de tous en nostre temps, qu'on se résoult de s'appuier pour pouvoir demeurer debout, sans s'attendre à l'esper de se rellever quand on sera par terre. La trefve de l'an V^c III^{xx} neuf ¹ nous auctorize pour cest effect de garder toutes les places que nous tenons. La promesse de Votre Majesté faicte à nos deputéz de Sainte Foy nous y convie. A quoy est conjointe une très forte raison, asscavoir que nous sommes perduz et la proie de noz ennemys si nous les quictons.

Je vous diray doncques franchement, sire, qu'on s'est résolu de n'en lascher une seulle, mais de les garder et entretenir à quelque prix que ce soit jusques à ce que par ung lettre de édict il soit pourveu tellement à noz maulx que nous n'aions plus sujet de crainte. On nous battra de celluy de soixante dix sept ²; mais il n'est nullement propre à ce temps icy, voire quand il auroit encores bras et jambes qui lui ont esté coupez par les traictez de la ligue. Il fault dadventaige et ne fault poinct tant toutesfois qu'on ne feust bientost d'accord, s'il estoit pourveu, outre la seureté, à plus grande liberté de notre relligion et surtout à la justice, car les parlements ont tellement perdu leur crédit par les injures qu'on a entendu partout qu'il n'y a plus de moien de les reconnoistre pour juges. Qui se voudroit soubzmettre au jugement de ses ennemys, et y a il pas ung d'eulx qui voulut estre jugé par gens tous de la Religion? Est-

1. Lisez : 1589. Trêve du 4 août de cette année avec Henri III.

2. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 350.

il pas doncques raisonnable qu'ils nous facent ce qu'ils voudroient leur estre faict? C'est pourquoy tout le monde crie après des chambres mi-parties, sans lequel remède j'ose dire à Votre Maiesté que tous les autres remèdes seront nuls.

Voilà, Sire, ung project général maiz véritable de ce qui ce faict icy, que je vous représenteray encores en moins de motz. C'est que tout ainsy qu'on veult jusques à la mort persister en l'obéissance qu'on vous doibt, et vivre en paix et ne chercher la guerre en façon quelconque, aussy s'est-on résolu de subir plustost milles guerres et milles maux que de relascher ung seul point de ce qui est absolument nécessaire à la conservacion générale des églises. Je croy, Sire, que vous ne condamnerez point ung sy saint désir, pour lequel effectuer vous avez aultrefois prins tant de peines et couru des hazards avecques nous. Excusez ma franchise, Sire, et l'esprouvez plustost que la flaterie de ceulx qui vous déguisent les maux et vous destournent d'y apporter les remedes, les voullant incurables. En mon particulier, je suis votre très humble et très obéissant sujet et serviteur, ne seray jamais autre. Aussy m'estimeriez vous lasche et meschant sy, faisant la profession de religion que je fais, je ne désirois et procurois le bien de ceulx qui la font telle. Cela n'est point incompatible avec votre service. Je n'ay point changé d'humeur. J'ay tousiours tendu et inscité à la douceur, et si je vous y ai servy je n'en veulx autre juge que vous mesme, quand vous scaurez comment je m'y suis gouverné.

Pour la fin, Sire, je vous supplie au nom de Dieu, donnez nous quelque estat assuré. Il ne fault que l'entreprendre, cela n'est pas difficile et tout est en bon train pourveu qu'il n'y ait point de dilation. Le sieur Hesperien vous en pourra dire ce que je luy en ai particulièrement discouru, que je pourrois avoir oublié. Je m'y en remetz après avoir supplié très humblement Votre Maiesté croire que je suis et seray à jamais,

Votre très humble et très obéissant subiect et serviteur.

A Lodun, ce 26 juing 1596.

II

Loudun, 16 août 1696.

Sire,

J'ai receu la lettre qu'il a plu à V. M. m'escire par le sieur Hesperien, dattée du 7^{me} de ce mois¹. C'est bien à mon grand regret que je ne puis maintenant être près des troupes de la charge desquelles V. M. m'a honoré pour exposer ma vie avec elles pour son service, et la supplie de croire que je n'ay changé ny d'humeur, ny d'affection pour désirer plustost estre icy que là. Quand mess^{rs} de Vic et de Calignon partirent l'autre jour, nous pensions nous séparer et non vous aller trouver. Ils nous remonstrèrent combien il importoit que nous demeurassions ensemble jusques à ce qu'ils eussent fait ce voyage près de V. M. et nous prièrent si instamment de le faire que la compagnie s'y résolut à la fin non sans beaucoup de disputes. Quand j'eus compris la nécessité de ce séjour je travaillay à le faire effectuer jusques à m'attacher icy sans en bouger pour y faire arrester les autres, quoique j'y soye sans rien faire et avec de l'incommodité. Si j'en parlois à cette heure, il n'y a point de doute que beaucoup ne fussent aises de trouver ce prétexte pour se retirer, qui ne seroit pas à propos maintenant, si je ne suis bien trompé.

Ce porteur m'a assuré que V. M. a pris la peine de lire mes dernières lettres. Je désirerois, Sire, qu'il luy eust plu d'ajouter autant de foy, comme le contenu en icelles estoit véritable, afin d'y apporter le prompt remède qui y faisoit besoin. Je ne luy ay rien mandé en cela poussé de dessein particulier. J'ay pour but le bien de vostre service et ce qui est de nostre repos. Dieu m'en soit témoin, et me punisse si autre chose me mesne, et si autre chose me fait prendre la hardiesse d'en escire aussi librement et particulièrement. Cependant V. M. a négligé d'y pourveoir et j'ay ma conscience deschargée pour avoir fait mon devoir de l'en avertir. Mais bien au contraire, lorsque les sieurs de Vic et de Calignon

1. Cette lettre ne figure pas dans le recueil de Berger de Xivrey, et semble perdue comme bien d'autres.

assurèrent de la part de V. M. cette assemblée, qu'il ne seroit plus touché aux garnisons, lorsqu'ils disoient avoir charge d'en traiter et les assurer, c'a a esté lors qu'on en a fait un nouveau retranchement, qu'à Chatelleraud pour lequel on demandoit 300 hommes, on n'en a laissé que *soixante*, qu'à Thouars qui estoit encore frontière de Bretagne et où tous les jours la Ligue fait des entreprises, on en a osté toute la garnison. Ces procédures, Sire, lors qu'on promet le contraire, ostent tellement la créance de tout le reste que c'est à l'heure qu'on se bande avec le plus d'obstination à ne rien desmordre. Et de fait V. M. trouvera enfin que les *garnisons* en augmenteront plustost, et la garde des places s'en fera plus soigneusement jusques à ce qu'elle ayt donné un estat assuré sous lequel on puisse vivre en tranquillité.

Mais, Sire, pourquoy V. M. marchande-t-elle tant à nous donner quelque contentement? N'est-t-il pas juste? N'est-il pas expédient que nous qui n'avons point de dessein contre l'estat et n'avons but que vostre service soions tellement establis que nous puissions continuer à vous en faire, veoire soutenir encore un coup d'estat, s'il luy arrive d'être prest à tomber comme ci devant? Je dirois volontiers ma conception là-dessus, et croy que V. M. qui a trouvé bonnes mes lettres précédentes ne prendra point encore cette liberté de mauvaise part. Ceux qui nous haïssent persuadent à V. M. que c'est la dernière chose qu'elle a à faire, et qu'il n'y a point de nécessité d'y mettre la main sy tost; qu'il y a si peu de moyens d'union parmy nous que quand nous voudrons persister en nos demandes, on nous rangera du premier coup à tout ce qu'on voudra, et n'y a estat quelque mauvais qu'il soit dont on ne nous face contenter en despit que nous en ayons. *Mais ceux là connaissent si mal* l'estat de ceux de la religion que j'ose dire qu'il se trompent. Et V. M. me croira, s'il luy plaist, car j'en parle comme scavant. Je diroy davantage que les particuliers de nostre profession qui mandent à V. M. des provinces qu'ils ne consentent point à ce qui se fait icy, qu'ils ne bougeront pour chose qui s'y résolve et semblables choses. Ce sont gens, la plupart qui par ceste submission *espèrent faire leurs affaires*, mais qui seroient les premiers à désirer un remuement ou à monter à cheval, s'il estoit conclud.

Sire, je ne vous ay jamais trompé, pour l'honneur de Dieu croyez moi de cecy, c'est chose vraie. Ceux de la religion sont *tellement*

unis pour leur conservation qu'ils branleront tous sous les résolutions qui se prendront icy, si ce *n'est ceux qui sont à la cour*, dont je ne voudrois pas respondre, et peut estre quelques particuliers de peu de considération. Je ne parle point par cœur, et en cognois bien *dont vous pensez estre bien assuré* qui pensent autrement. Cette assemblée n'a point de dessein de remuer; V. M. le croye. Mais pour assurer nostre condition et la maintenir contre ceux qui veulent nostre ruine, tout le monde y conclud.

Ce Légat peut estre mis en considération pour nous faire attendre. Mais est-il raisonnable *que le pape*, malgré lequel vous avez conquis vostre royaume, soit contenté à nostre dommage, et nous de qui vous avez esté si fidèlement assisté périssons pour son seul plaisir? Sire, c'est vostre royaume, il vous importe plus qu'à nul autre de le voir paisible, et n'y a personne plus capable de juger des moyens d'y parvenir ny plus digne pour les mettre à exécution. Aussi est-il premièrement vostre charge, charge que Dieu vous a mise en main et dont j'ose dire qu'un jour il luy faudra rendre compte. Je supplie très humblement V. M. me pardonner si je parle trop librement. C'est l'affection que j'ay à son service qui m'emporte jusques là, affection qui me demeurera jusques à la mort telle qu'elle peut estre désirée par V. M. de son

Très humble et très obéissant sujet et serviteur.

LANOÛE¹.

A Loudun, ce 16^{me} aoust 1696.

5

1. Le même volume 428 contient d'autres lettres fort importantes sur le même sujet, dont une signée de Daniel Chamier. Nous y reviendrons.

APRÈS LA RÉVOCATION

ESTAT DES MINISTRES QUI SE SONT CONVERTIS
DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC1686¹.

Les frères Haag (*France protest.*, III, 475, *note*), et après eux M. Douen (*Les premiers pasteurs du Désert*, II, 395), ont publié des listes des pasteurs qui apostasièrent, mais que les uns et les autres disent être incomplètes. On en jugera en les comparant avec celle que nous publions pour le Languedoc seulement. Un astérisque (*) précède les noms qui ne figurent pas sur les listes déjà publiées. Par contre, on n'y trouve pas les noms de Bastide, Astruc, Dueros fils, Reboul², Durand, Audoyer, Gautier³, qui abjurèrent peut-être après que cette liste eut été dressée. D'autres documents trouvés aux Archives de l'Intendance nous ont fait connaître les prénoms et mis à même de rectifier quelques erreurs; les notes indiquent les variantes.

FERD. TEISSIER.

	Livres.
Il demeure à Nismes. Le S ^r Cheiron (Élie), ministre de Nismes.	1.200
Id. Le S ^r Paulhan (Pierre), ministre de Nismes.	1.200
Id. Le S ^r Roussiere, ministre de Bernis.	550

1. Original en une feuille papier libre. *Arch. de l'Hérault*, c. 279. *Fonds de l'intendance*.

2. M. Douen (II, 398, *note*), dit : « Court a compté deux fois ce pasteur, une fois sous le nom de Reboul et une autre fois sous le nom de Reboulet du Vivarais. » Court aurait raison, tous les deux ont abjuré. V. *France protest.*, VIII, 395.

3. Gautier (Pierre), proposant en théologie, originaire des environs de Sommières, n'a jamais été admis au ministère, ni pasteur au Vigan, comme le dit M. Douen. Il abjura étant proposant et habitait Aulas, où il avait épousé demoiselle Suzanne de Ricard, laquelle mourut des suites de couches le 1^{er} janvier 1676, laissant un fils, qui survécut à sa mère.

		Livres.
Il demeure à Nismes.	Le S ^r * Gasagne, ministre de Bernis.	400
Il demeure à Uzès.	Le S ^r Thomas, ministre d'Uzès.	600
Il demeure à Sauve.	Le S ^r Darvieu, ministre de Soudor- gues ¹ .	450
Il demeure à Florac.	Le S ^r Sauvage, ministre de Sauve ² .	600
Il demeure à Nismes.	Le S ^r Rei (Claude), ministre de Ver- gèse ³ .	400
Il demeure à Vic.	Le S ^r Sabatier (Jean), ministre de Vic ⁴ .	400
Il demeure à Mau- ressargues.	Le S ^r Isnard, ministre de Blauzac ⁵ .	500
Il demeure à La- salle.	Le S ^r de Bagards (Louis), ministre de Saint-Félix [de Palières] ⁶ .	350
Il demeure à Sauve.	Le S ^r Moles ⁷ sieur de Pierredon (Es- tienne), ministre de Quissac.	500
Il demeure à Nismes.	Le S ^r * Privat, ministre de Barjac.	600
Id.	Le S ^r Paulet ⁸ (Paul), ministre de Saint-Geniès.	450
Diocèse de Viviers.	Le S ^r Reboulet, ministre de Chome- rac ⁹ .	400
Id.	Le S ^r Meissonnier, ministre de Saint- Sauveur.	400
Diocèse de Nismes.	Le S ^r * Sousselier ¹⁰ , ministre du Queila.	350
Id.	Le S ^r * Quenot, ministre de Claren- sac.	650

1. *Aliàs* : Darrien de Saint-Hippolyte.

2. *Aliàs* : Mialet.

3. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

4. *Aliàs* : Uzès. Sabatier était originaire de Saint-Roman de Toursne, pa-
roisse de Moissac, et parent des de Cabiron. Il figure au *Livre du recteur* :
« Joannes Sabaterius Sancti Romani ex Cebennis, 27 9bre 1668. »

5. *Aliàs* : Uzès.

6. *Aliàs* : Lassale. De Bagards était originaire de Lasalle, comme le porte le
Livre du recteur : « Ludovicus de Bagards, Sallensis ex Cedennis, 3 mai 1671. »

7. *Aliàs* : Mole.

8. *Aliàs* : Paul.

9. *Aliàs* : du Vivarais. N'est pas porté sur la Liste Douen, II, 398. V. la
note 2 ci-dessus.

10. Ne doit-on pas lire Rousselier, dont les descendants ont depuis habité le
Caillar dans le canton de Vauvert (Gard) dont il est ici question ?

		Livres.
Diocèse de Mende.	Le S ^r Ducros (Jean-Jacques), ministre de Saint-Germain [de Calberte].	500
Id.	Le S ^r De La Coste (Justin), ministre de Saint-Étienne [de Valfrancesque] ¹ .	650
Id.	Le S ^r * De Montmart, ministre de Saint-Hilaire [de Lavit].	600
Diocèse de Viviers.	Le S ^r De La Valette, ministre du Gua ² .	350
Id.	Le S ^r de Jean, ministre de Vallon ³ .	450
Id.	Le S ^r Grimaudet, ministre du Chambon ⁴ .	450
Diocèse d'Uzès.	Le S ^r Thomas, ministre à Montaren ⁵ .	400
Diocèse de Nismes.	Le S ^r * Justamon, ministre à Massilhargues [canton d'Anduze].	350
	Le S ^r * Flavard, ministre à Cuges (?).	450
Diocèse de Lavaur.	Le S ^r * Delun, professeur de philosophie à l'Académie de Puylaurens.	500
Diocèse d'Uzès.	Le S ^r * Farion (François), ministre de Navacelles.	600
Diocèse de Nismes.	Le S ^r * Davin (Arnaud), ministre de Saint-Geniès.	450
Diocèse de Mende.	Le S ^r * Calmel (Jacques), ministre de Moissac ⁶ .	470
Id.	Le S ^r Pontier (Louis), ministre de Saint-Martin-de-Lansuscle ⁷ .	450
Diocèse de Nismes.	Le S ^r de Montfaucon (Estienne), ministre d'Aubaïs.	600

1. *Aliàs* : de Saint-Jean de Gardonenque. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

2. *Aliàs* : Valette d'Issamoulène.

3. *Aliàs* : Desjens de Vals.

4. *Aliàs* : de Desaignes. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

5. Non porté sur la *Liste Douen*, II, 398, *note*.

6. Le « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de Jacques Calmel, ministre de Saint-Étienne et de Moissac depuis le 3 mai 1668 jusqu'en 1684, a été donné en 1804 par Madame Dumazel (?) à M. de Cabiron, et se trouve aujourd'hui entre les mains de M. le baron A. de Cabiron, au Vigan. »

7. *Aliàs* : d'Alais. Ses descendants sont protestants et habitent Saint-André-de-Valborgne.

Diocèse de Mende.	Le Sr* Boier (Louis), ministre de Mar- vêjols.	500
Diocèse de Nismes.	Le Sr* De Ginestous (François), seig ^r et ministre de Montdardier.	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr* Capiou (Jean), ministre de Saint-Dézery.	400
Diocèse de Mende.	Le Sr Vilars (Simon), ministre de Saint-Lager en Cévennes ¹ .	450
Diocèse de Vabre.	Le Sr* Couderc (Jacques), ministre de Meirueis.	600
Diocèse de Nismes.	Le Sr Blanc (Jacques), ministre de Ganges ² .	600
Id.	Le Sr Pistoris (Jacques), ministre de Saint-Laurent-le-Minier ³ .	500
Id.	Le Sr Aigoïn ⁴ (Pierre), ministre de Sumène.	500
Id.	Le Sr Dumas (Jean), ministre de Dur- fort.	600
Id.	Le Sr Dumas (François), ministre de Vezenobres.	700
Id.	Le Sr* Dumas (Jacques), ministre de Sostelle.	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr Capiou (Anthoine), ministre de Saint-Laurent de la Vernède ⁵ .	400

1. *Aliàs* : Pierrevillar.

2. *Aliàs* : de Miallet. *La France protestante*, II, 599, dit à tort qu'il a été pasteur à Mandagout, 1662-1667. A cette époque l'église de Mandagout était annexe du Vigan.

3. *Alias* : Pistory de Saint-Hippolyte. Était originaire de La Cadière près Saint-Hippolyte-du-Fort.

4. Les frères Haag écrivent Anguoin. *Douen* ne le porte pas. Il signait Daigoïn et est qualifié dans les actes publics « Pierre Daigoïn, escuyer, sieur de Valnières, fils du sr Isaac Daigoïn, escuyer, ministre (?) et de Pierrette Ducros. » Il mourut à Sumène en 1687 « muni du saint viatique ». (*Registres curiaux de Sumène.*)

5. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

* PROPOSANTS CONVERTIS¹.

Le S^r Cargut, proposant à Nismes.
 Le S^r Devèze, proposant à Nismes.
 Le S^r de Ventailac, proposant à Durfort.
 Le S^r Daubrespin, proposant à Alais.

UN COLLOQUE BÉARNAIS

10 SEPTEMBRE 1759

Bellocq, 11 avril 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser trois pièces importantes que j'ai copiées sur des documents qui m'ont été prêtés par madame Naude, d'Orthez. Ce sont :

- 1^o Une copie de la formation d'un premier Consistoire qui englobait toutes les Églises de la religion d'Orthez;
- 2^o Une copie d'un colloque;
- 3^o Une copie d'un synode.

La maison Magret, qu'il ne faut pas confondre avec un hameau du même nom près d'Orthez, servait de refuge au pasteur Defferre. Située sur les collines de Bérenx, au pied d'un mamelon d'où l'on aperçoit toute la région protestante dont elle occupe le centre, entourée de plusieurs autres maisons isolées placées à quelques distances autour d'elle, comme en vedette, elle était admirablement choisie pour cacher un proscrit et loger un pasteur du désert. De ce même point, la vue embrasse sur les Pyrénées un panorama de 40 lieues d'étendue.

C'est là que notre organisation ecclésiastique, brisée par la Révocation, a repris naissance. Nous savons par des traditions conservées dans une de ces habitations à Haget, sur Journet et Defferre, que ce dernier se plaisait à Magret et dans ces parages; et que, malgré quelques battues

1. La liste des proposants, non mentionnés dans les listes déjà publiées, ne porte pas qu'on leur ait accordé de pension.

aux pasteurs faites par la maréchaussée, il a pu accomplir son œuvre sans être arrêté et relever nos églises.

Le premier acte religieux accompli par Deferre est un baptême en septembre 1755; est-ce à peu près la date de son arrivée en Béarn? pourrait-on préciser cette date? Où trouver sa correspondance avec Paul Rabaut? Sans doute dans la collection de ce nom.

Agréer mes fraternelles salutations,

A. BOUIN, pasteur.

Au nom de Dieu, amen!

Les Églises du Béarn assemblées sous les yeux de Dieu ce 10^e septembre 1759 au nombre de seize anciens et d'un pasteur, après avoir imploré le secours du St Esprit, ont délibéré ce qui suit :

1^o M^r le pasteur Journet nous ayant produit une lettre de M. Picq proposant de Hautes Cévennes et étudiant à Lauzanne dans laquelle ledit M. Picq, à la prière dudit M. Journet, veut bien avoir la bonté de se prêter pour le service de nos églises, l'assemblée, très reconnaissante aux offres que ce M^r nous fait, a délibéré de se rendre le plus tôt possible et pour cela il a été convenu, pour accélérer son arrivée, de lui faire compter cent et vingt livres pour fournir aux frais de son voyage conformément à la demande qu'il nous en a faite dans la lettre.

2^o Les Églises du Béarn, pour des raisons très importantes qui ne leur permettent pas de faire consacrer M. Picq dans leur sein, ont délibéré de prier la province des Hautes et Basses Cévennes de nous faire le plaisir de l'examiner et de le recevoir au saint ministère s'il en est jugé capable, comme aussi de vouloir laisser assister dans l'assemblée des pasteurs préposés pour l'examen et la réception du dit sieur Picq un député de la province du Béarn que nous avons chargé de payer tous les fraix qui se foiront en cette occasion.

3^o Toutes les dépenses qu'il conviendra de faire à l'occasion de MM. Picq et Lanne seront payées par égales portions par le quartier d'Orthez et de Sallies.

4^o L'Église de Sallies est chargée de faire tout son possible pour faire le recouvrement de la taxe des dépenses réparties sur toutes autres églises annexées à la sienne, et celle de Sallies est chargée d'en faire de même dans celles qui sont de son ressort et remettre

l'argent, les dûs et les autres à l'église d'Orthez à qui ces sommes sont dues.

5° Les églises payeront à M. Defferre, notre très honoré pasteur, pour le service qu'il a fait dans nos églises pendant le cours de cette année, la somme de six cents livres avec protestation que nous sommes mortifiés de ne pouvoir pas lui témoigner une reconnaissance plus étendue et plus sensible.

6° L'Église d'Orthez payera à M. Defferre, notre cher pasteur, la somme de deux cents livres, celle de Bellocq cent livres et celle de Salles cent livres pour remplacer les cent livres qui doivent lui revenir du pays étranger et qu'on a déléguées à M^r Picq pour fournir aux frais de son voyage depuis Lausanne jusqu'en Béarn.

7° Les anciens sont exortés de faire instruire avec tout le soin possible la jeunesse chacun dans son église et de ne laisser présenter à la St^e Cène qui que ce soit sans avoir examiné préalablement et sans avoir confirmé le vœu de leur baptême selon que la discipline des Églises réformées de France l'ordonne.

8° Les Églises du Béarn sont très mortifiées de ne pouvoir conserver M. Defferre pasteur dans leur sein, vu le dessein qu'il a formé de se retirer ailleurs pour des raisons à lui connues, mais elles se font un plaisir et un devoir de l'assurer en toute vérité de leur attachement inviolable, qu'elles ne perdront jamais de vue les importants services qu'il leur a rendus en les retirant du triste état où elles se trouvaient réduites.

Fait et arrêté ce dixième septe dans notre assemblée colloquale.

Signé à l'original :

JEAN JOURNET, ministre du St évangile.

LABOURDETTE, secrétaire.

MÉLANGES

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE MONTBÉLIARD

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RÉFORMATION

Un docteur de l'Église romaine, le cardinal Bellarmin, fait cet aveu qui ne saurait être suspect dans sa bouche : « Quelques années avant les hérésies de Luther et de Calvin, il n'y avait plus, suivant les témoignages de tous les auteurs contemporains, ni sévérité dans les tribunaux ecclésiastiques, ni discipline dans les mœurs du clergé, ni connaissance des sciences sacrées, ni respect pour les choses divines ; il ne restait enfin presque plus de religion ». Cet état du monde chrétien, que les historiens du temps s'accordent à nous dépeindre comme un état de profonde décadence morale et intellectuelle, appelait une réforme prompte et sérieuse ; le mal était partout et il avait besoin d'un remède efficace. L'ignorance du clergé n'était égalée que par sa dépravation, et celle-ci n'était un mystère pour personne. « L'enseignement n'était plus compté au nombre des fonctions du prêtre, et, comme il n'était besoin, pour chanter la messe et pour accompagner les cérémonies magiques dont le culte était composé, ni de beaucoup d'éloquence, ni de beaucoup d'érudition, on voyait chaque jour consacrer à la prêtrise des cuisiniers, des musiciens, des chasseurs, des garçons d'écurie, des valets de chambre et pis encore ». (Naef, *Histoire de la Réformation*, page 13 ; et Merle d'Aubigné, *idem*, 1^{er} volume, page 73.)

Ce n'était assurément point avec de pareils guides que les foules pouvaient sortir de leur misère intellectuelle et prendre quelque goût à la culture plus haute de l'esprit. Un aveugle ne peut qu'entraîner avec lui dans la fosse les aveugles qui le suivent.

Le pays de Montbéliard ne faisait point exception à la règle générale ; il ressemblait en cela à tous les autres pays de l'Europe,

et la prédication de la Réforme le trouva dans un état vraiment déplorable sous le rapport des lumières comme sous celui de la moralité, qui est avec elles dans une étroite corrélation. Un mémoire du Conseil de régence ou Noble Conseil de Montbéliard en date du 6 septembre 1552 sur les « vie et comportement des prêtres catholiques pendant l'intérim (1548-1552) » et d'autres enquêtes faites à la même époque sur le même objet par ordre du gouvernement de Wurtemberg nous apprennent que, dans ce temps, la plupart des curés ou vicaires qui desservaient nos paroisses étaient « gens indoctes, personnes incapables et sans préalable examen, ... quasi tous bestes et asnes et sachant à peine décliner leurs noms ». Dans son *Mémoire historique sur l'abbaye de Belchamp* (chap. III), M. l'abbé Bouchey s'exprime ainsi à ce sujet : « Peut-être leurs mœurs (des religieux et ecclésiastiques en général) n'étaient-elles pas aussi pures et les motifs de leur zèle aussi droits qu'on eût pu le désirer. » Sous la plume d'un membre du clergé, c'en est, pensons-nous, assez dire.

L'instruction était nulle dans tout le comté de Montbéliard, aucune école ouverte dans aucun village, où l'on ignorait jusqu'aux moindres éléments de la lecture et de l'écriture et où les âmes n'étaient nourries que de superstitions, de fables ridicules et de doctrines qui n'avaient souvent rien de commun avec l'évangile de Christ. Dans la ville même de Montbéliard, chef-lieu de la principauté, l'état des choses n'était pas très sensiblement différent et les deux tiers des habitants y croupissaient dans le même abandon et la même ignorance crasse que dans les campagnes. La ville possédait bien une école, qui était sous la direction du chapitre de l'église de Saint-Maimbœuf; mais qu'était-ce que cette école? Déjà existante en 1260, où un clerc, après les cérémonies d'usage y apprenait au peuple le *Credo*, le *Pater* et quelques prières latines, et sans doute réorganisée après l'octroi en 1283 des franchises de la ville, elle est mentionnée comme suit dans les *Éphémérides* du comté à la date du 5 janvier 1300 : « Il n'existait alors qu'une seule école dans la ville de Montbéliard, elle était dirigée par le chapitre de Saint-Maimbœuf. A cette date ce chapitre fait un règlement qui ne nous apprend rien sur le mode et la portée de l'enseignement, mais d'après lequel le recteur (instituteur) préposé à cette école est tenu à une résidence continuelle et doit être renouvelé tous les ans.

En même temps il lui est défendu d'exiger ou d'accepter de ses élèves, en tout ou en partie, ce qu'ils reçoivent pour assister aux offices des morts¹ ».

Quel était l'enseignement donné dans cette école? « Était-ce, dit M. le pasteur Tuefferd, de Bethoncourt (*Essai historique sur les écoles de Montbéliard avant 1792*, dans les mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, année 1857), une école de novices où, après le *doctrinale Puerorum* (manuel pour apprendre les règles), on enseignait les déclinaisons et les conjugaisons latines, l'explication du graduel, du bréviaire, de la légende, des petits auteurs latins, puis le chant des psaumes et des hymnes de l'église? Ce qui pourrait le faire croire, c'est que les élèves assistaient au service des morts, sans doute pour y aider aux chants funèbres. En tout cas, ce devait être bien peu. » C'est là aussi notre conviction, et ce qui nous semble suffisamment l'appuyer, c'est l'état de profondes ténèbres spirituelles où la Réformation trouva notre pays plus de deux siècles après.

En 1438 (18 décembre) les statuts de l'église collégiale de Saint-Maimbœuf furent confirmés par le concile de Bâle, et l'un des articles nouveaux (ils l'avaient été déjà en 1299 par Otton, archevêque de Besançon et en 1309 par Hugues, qui occupait alors ce siège métropolitain), dispose : « que dèz ici en avant, par le vicaire perpétuel, le peuple de Montbéliard soit instruit et suffisamment enseigné des choses appartenant au salut des âmes, en prêchant et exposant l'évangile et autres choses, ès fêtes solennelles et dimanches; les dix commandements, en déclarant le *Pater noster*, le grand *Credo* et le petit. » On n'avait tenu que peu de compte de cette injonction, on avait négligé d'éclairer les masses, on les avait laissées croupir dans une ignorance calculée, et ce que disait en 1564 le ministre ou prédicant *Arquerius* (Jean Archer ou l'Archer) de l'église d'Héricourt à la tête de laquelle il était placé et où tout était à faire pour le bien-être intellectuel et moral du troupeau, s'appliquait également à toutes les églises du pays avant que vint briller sur elles la lumière de l'évangile restauré.

1. Cette école occupait probablement le local situé rue Derrière-dessus (aujourd'hui rue de Belfort) appartenant à l'abbaye de Belchamp et qui servait de retraite à ses religieux en temps de guerre ou de troubles politiques.

Le peuple des campagnes, demeuré sans aucun souci des besoins de sa nature spirituelle, vivant d'une vie purement végétative, exclusivement occupé à arroser de ses sueurs un sol dont le plus souvent il n'avait pas la propriété et n'aspirant à rien d'autre qu'à un peu de relâche après la fatigue et le rude labeur, le peuple des campagnes ne pouvait être qu'un objet de commisération pour quiconque avait à cœur l'intérêt des âmes et le relèvement de l'humanité. « On a laissé, disait Luther, grandir les jeunes générations comme le bois sauvage dans les forêts; ce n'est partout que broussailles stériles, bonnes seulement à être jetées au feu. »

La Réforme, qui venait remettre sur le chandelier la lumière étouffée sous le boisseau et remplacer par une piété vraie des formes creuses et puériles, des pratiques vaines et oiseuses, ne pouvait, on le comprend, s'accommoder d'un état de choses qui était la négation même de son existence et de sa mission; aussi s'appliqua-t-elle dès l'abord à y apporter le remède qui apparaissait aux yeux de tous comme le plus sûr et le plus efficace. Elle s'empressa d'instruire le peuple pour le rendre à la conscience de lui-même et lui donner le sentiment de sa propre dignité. « A cette époque de la Réforme, dit l'auteur d'un *Essai sur les écoles du Dimanche*, une grande lumière se leva sur le monde et l'un des premiers soins de ceux qui furent les instruments de ce réveil béni fut de donner une instruction solide à la jeunesse. Luther y travailla avec un zèle infatigable. »

Sur ses instances, on établit des écoles de campagne d'abord en Saxe, puis dans la haute Allemagne. Dans les villes il y eut des « écoles inférieures et supérieures. » — « L'école, c'est le premier mot de la Réforme, le plus grand. Elle écrit en tête de sa révolution ce devoir essentiel de l'autorité publique : enseignement universel, écoles de garçons et de filles, écoles libres et gratuites, où tous s'assoieront, riches et pauvres. Que veut dire pays protestants? Les pays où l'on sait lire, où la religion toute entière repose sur la lecture. » (Michelet, *la Réforme*, page 384.) — « La question de la Réforme, dit le même auteur (id., *Ibid.*) était de redresser le peuple, tout entier boiteux et aveugle, de le mettre sur ses jambes et de lui rendre les yeux. Déjà elle avait fait cet effet dans la Suisse, dans la Souabe, dans toute l'Allemagne du Nord. Elle appliqua les biens du clergé surtout à la création des écoles. Ses grands

hommes, Luther et Zwingle, ne furent pas seulement des théologiens, mais les instituteurs du peuple. »

Luther fut véritablement l'homme du peuple et nul, à son époque, ne travailla plus que lui au relèvement des classes populaires par la diffusion de l'instruction. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il en 1520 dans son appel à Sa Majesté Impériale et à la noblesse chrétienne, plût à Dieu que chaque ville eût une humble école où les petites filles pussent consacrer une heure par jour à la lecture de l'évangile, soit en latin, soit en allemand ! » Et dès 1524 il fit paraître un écrit intitulé : *Aux Conseillers de toutes villes d'Allemagne*, pour leur demander la création d'écoles chrétiennes ou écoles populaires. « On dépense, y lisons-nous, tant d'argent pour des arquebuses, des chemins, des digues, pourquoi n'en dépenserait-on pas un peu pour donner à la pauvre jeunesse un ou deux maîtres d'école ? »

« Les efforts tentés par Luther en vue de l'instruction de la jeunesse ne demeurèrent pas stériles. Pendant la première moitié du XVI^e siècle, partout où pénétra en Allemagne la religion évangélique, on vit surgir non seulement des gymnases, des universités, mais des écoles qu'aujourd'hui nous appellerions primaires, destinées à éclairer et à moraliser, sans aucune distinction de sexe, les habitants des campagnes tout comme ceux des villes. » (F. Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses*, tome IV, 17^e livraison, page 207, 1878.) « Des écoles partout, dans les villages, dans les hameaux. Créons une génération qui vaille mieux que la nôtre ! » tel est l'appel que le grand réformateur adresse sans relâche aux pasteurs, aux magistrats, aux autorités du pays. Et sa voix ne reste pas sans écho, parce qu'elle répond à un sentiment partagé. Aussi voit-on ses disciples, Mélanchton, Bucer, Brentz, Bugenhagen (Pomeranus), Agricola, Aurifaber, Spalatin, Myconius, etc., marcher à l'envi sur ses traces. Mélanchton, un de ses collaborateurs les plus zélés, les plus actifs et les plus capables dans l'œuvre de l'éducation populaire, insista en particulier sur la nécessité de créer des écoles de filles. « Bien élevées, disait-il, les jeunes filles deviendront un jour de bonnes mères de famille, pieuses, aimables envers leurs maris, ni querelleuses, ni trop volontaires. » Afin de remédier au manque d'instituteurs, qu'il fallait tout d'abord former à leur vocation, il voulut que, dans les villages, le sacristain fut capable de remplir les fonctions de maître d'école,

et c'est ce qui eut d'abord généralement lieu. « Dans la Suisse allemande, non moins qu'en Allemagne, les écoles populaires se multiplièrent rapidement, grâce à la réforme de l'église et surtout par l'influence de Zwingle, dont les conseils pédagogiques de son célèbre écrit : *Quo pacto*, etc., s'appliquent à l'enfant du paysan comme à celui du grand seigneur ¹. » Dès 1528 la ville de Strasbourg eut ses écoles élémentaires publiques, et toutes celles qui, dans le protestantisme, furent créées depuis 1525, continrent à la fois des garçons et des filles.

La vieille discipline réformée française avait un article ainsi conçu (chap. II, art. 1^{er}) : Les églises feront tout devoir de faire dresser des écoles et donneront ordre que la jeunesse soit instruite dans les *petites écoles* (écoles élémentaires ou primaires). Aucun instituteur (ni aucun régent de collège) ne pouvait être admis à exercer ses fonctions sans qu'il eût au préalable signé les articles de cette discipline, ainsi que la confession de foi des églises. Le synode de Privas, tenu en 1612, considère les petites écoles comme étant nécessairement attachées à la liberté de conscience, et le synode d'Alençon, tenu en 1637, estime que les écoles sont absolument nécessaires à la subsistance des églises et au maintien de la piété et propagation de la doctrine salutaire. « Et Calvin, si dur et si sombre dans sa création de Genève, qu'a-t-il fait ? Une école. Non seulement la haute école des héros et des martyrs, mais d'abord et principalement l'humble école qui commençait tout, l'école primaire, élémentaire ; sa sollicitude pour l'enfant jusque dans les moindres choses est admirable et commande le respect du monde. » (Michelet, *La Réforme*, p. 384.)

Ainsi tout le protestantisme, aussi bien celui de langue française que celui de langue allemande, aussi bien les Réformés que les Luthériens, tenait l'instruction du peuple pour un des devoirs les plus importants et les plus sacrés qui incombassent à l'église, devoir dont l'omission ou la négligence la constituait en quelque sorte en état de prévarication et de forfaiture. Nous lisons ce qui suit dans un ancien catéchisme de l'église réformée : « Ce a esté une chose que l'église a eue en singulière recommandation d'instruire les enfants

1. Le successeur de Zwingle à Zurich, *Ballinger* (1504-1575), fonda des établissements pour l'instruction de la jeunesse, entretenus par l'État avec une partie des revenus des couvents.

en la doctrine chrétienne. Et pour ce faire, non-seulement on avait anciennement les escholes et commandait-on à chacun de bien endoctriner sa famille, mais aussi l'ordre public était par les temples d'examiner les petits enfants sur les points qui doivent être communs à tous les chrétiens. »

Toujours les écoles, on le voit, comme l'élément indispensable de tout progrès, de toute prospérité et de toute vraie civilisation.

Mais revenons au pays de Montbéliard dont nous devons tout spécialement nous occuper. Son premier réformateur fut, on le sait, avec *Jean Gayling*, chapelain dès 1523 du duc Ulric de Wurtemberg et disciple de Luther, qu'il avait puissamment aidé à répandre dans sa patrie les premières semences de la bonne doctrine, *Guillaume Farel*, arrivé à Montbéliard en juin 1524 sur la recommandation d'Écolampade (Hauschein), le réformateur de Bâle. A l'exemple des autres hérauts de la Réforme¹, il insista tout particulièrement sur l'instruction de la jeunesse, qui devait être la pépinière de l'église et former un jour le peuple chrétien sur lequel il comptait pour rétablir la foi dans son antique pureté et pour ramener les beaux et glorieux temps du christianisme primitif. « Que là où escholles sont dressées, dit-il dans son « Sommaire » (chap. XI, de *l'Instruction des enfants*, Genève, 1552), elles soient entretenues en réformant ce qui a besoin d'être corrigé et en y mettant ce qu'il faut. Et là où il n'y en a point, qu'on en ordonne, et, au lieu de la moynaille et des charges de la terre, qu'on regarde gens de bien et de bon savoir qui ayent garde d'enseigner avec la crainte de Dieu et enfants aussi bien naiz que de bon esprit, ayant la semence de la crainte de Dieu... car de tout cecy le cœur fidèle fera son profit et fera tout servir à l'honneur de Dieu et au profit du prochain. »

Cependant Farel, sur les instances réitérées des cantons catholiques de la Suisse, dut quitter précipitamment Montbéliard (mars

1. L'histoire ne nous dit pas si Farel et ses collaborateurs (Gayling, Wolfhardt, etc.), pendant leur séjour, d'ailleurs d'assez courte durée, à Montbéliard, se sont occupés autrement qu'en théorie et par la plume de l'instruction des enfants. Il est à croire qu'ils n'en ont point eu le loisir, la prédication de l'évangile devant absorber tous leurs instants, sans parler des luttes de tous les jours qu'ils avaient à soutenir contre le clergé catholique, dont l'influence était dès lors sérieusement menacée.

1525), d'où Gayling avait déjà été forcé de partir quelques mois auparavant¹, et ce double départ, joint à l'invasion du pays par les paysans bons hommes ou rustauds qui y exercèrent pendant quelque temps leurs ravages, ne permit pas de s'occuper sérieusement de l'instruction populaire, dont l'intérêt puissant n'échappait d'ailleurs point au gouverneur du pays. Il dut même se passer plusieurs années encore avant qu'on pût mettre efficacement la main à l'œuvre et entrer résolument dans la voie d'une réforme si impérieusement exigée et si pleine d'avenir.

Le duc Ulric, auquel avait été imposé le renvoi de Farel et de ses collaborateurs, se décida en 1526 à quitter lui-même le comté, et il le céda à son frère George qui, alors, ne s'était point encore déclaré partisan de la Réformation. Celui-ci le garda jusqu'en 1534, où il la restitua à Ulric qui, dans la même année, l'engagea au roi de France, François I^{er}, pour une somme d'argent assez considérable dont ce monarque lui avait fait l'avance. Le remboursement d'une partie de cette somme effectué l'année suivante fit rentrer le comté en la possession définitive du duc, qui put dès lors y agir à son gré et y accomplir les projets qu'il méditait à son égard. Il en confia l'administration à son même frère George, qui n'avait pas tardé à goûter et à embrasser les doctrines de la Réforme, dont il devint dès lors un des plus fermes appuis et des plus zélés défenseurs. C'est à lui qu'incomba la tâche et que revint le soin d'organiser le protestantisme dans le pays et tout d'abord dans la ville de Montbéliard. Une de ses premières préoccupations fut pour l'instruction primaire, une des colonnes sur lesquelles devait s'élever l'édifice nouveau. Mais les ouvriers manquaient à l'œuvre au dedans, et l'étranger seul était capable de les fournir. Il fallut donc s'y adresser et un homme s'y employa avec tout le zèle et tout le dévouement qu'il apportait à tous les actes de son ministère. C'est *Pierre Toussain*, ancien chanoine de Metz et prédicant de la reine de Navarre, sœur de François I^{er}. Le duc George l'avait fait venir à Montbéliard en 1535 (fin de juin?) pour y travailler, de concert avec lui, à l'établis-

1. Farel était déjà à Bâle vers le milieu du mois de mars. (Voir Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. 1, nos 142 et 143, et une lettre adressée le 16 décembre 1524 par les cantons catholiques de la Suisse au duc de Wurtemberg nous apprend qu'à cette époque Gayling avait déjà été congédié.

sement de la réforme et à la première organisation des églises nouvelles.

Toussain se tourna vers la Suisse, où il savait rencontrer des hommes à la hauteur du mandat qui allait leur être confié, une foule de convertis à la Réforme, parmi lesquels des nobles et des gens lettrés, s'étant déjà réfugiés de la France dans ce pays pour échapper aux persécutions qui les menaçaient dans leur patrie. Du nombre de ces derniers était *Michel Mulot ou Mullot*, pasteur de S^t Blaise (près de Neuchâtel), que Toussain avait amené avec lui de Genève un peu avant le 12 novembre 1537, comme il l'annonce dans une lettre écrite à Farel à cette même date. Il y parle également à son ami d'autres ecclésiastiques qu'il désire associer aux travaux de Mulot, celui-ci ne pouvant remplir à lui seul la tâche dont il était chargé : c'est *Guillaume Selles ou Zelles*, destiné à aider Mulot dans la direction de son école, et *Pierre Granier*, sur le compte duquel nous manquons de renseignements. Une autre lettre, adressée par Toussain à Farel et à Calvin à la date du 18 février 1538¹, parle de *François Dupont ou du Pont*, originaire de l'Aginois et élu pasteur à Moins (canton de Genève), le 15 février 1538. Il devait remplacer comme maître de calligraphie Michel Mulot, « dont l'écriture ne satisfaisait point ». Garnier et Dupont devinrent-ils à Montbéliard les collaborateurs de Mulot? Nous l'ignorons, mais nous avons tout lieu de supposer que Selles vint y résider, Toussain ayant particulièrement insisté pour qu'on le lui accordât. Selles et Dupont étaient arrivés en Suisse comme fugitifs en 1537. Ils étaient, l'un et l'autre, célibataires et devaient recevoir à Montbéliard un salaire de cent francs prélevés sur les revenus des huit confréries de cette ville récemment abolies.

On remarquera que Toussain, alors le chef des églises sans en porter le titre, celui de superintendant, choisit de préférence des ministres pour diriger les écoles de Montbéliard. « Farel, dit-il, me reproche d'appeler un si grand nombre de ministres; j'agis ainsi parce que j'attends de jour en jour la réformation de cette église. »

L'école de Mulot s'ouvrit dès la fin de 1537 et elle ne tarda pas à se recruter et à prospérer. En effet, dès le 18 février de l'année suivante, Toussain écrivait à Calvin et à Farel : « Michel Mulot s'ac-

1. Voir Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, passim.

quitte de ses fonctions de maître d'école avec plaisir et succès; il forme à la piété et aux lettres quatre-vingts enfants environ; j'attends plus de fruits de son école que de tous mes sermons. » C'était là un beau témoignage rendu au zèle et aux capacités de Mulot et qui montrait l'avenir s'ouvrant sous de favorables auspices.

CH. ROY, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE

IV. RÉVOCATION, REFUGE, DÉSERT. — REV. HYETT WARNER, *The History of Thorney Abbey*, en appendice la reproduction intégrale du Registre des baptêmes de la colonie française de 1658 à 1724 (Londres, 1879, in-8°). *Le Refuge à Schaffouse*, note signée G. A. H. dans le *Journal du Protestantisme* (23 mars 1883) résume un mémoire du Pr. BAECHTOLD, *Geschichte der franz. Kirche in Schaffhausen*. Dr ZAHN, *Ein Kirchenraub* (Un vol d'église), Leipzig, 1882, in-16, renferme quelques détails sur la petite communauté réfugiée de Ludwigsburg en Wurtemberg, sur les collectes effectuées pour la construction de son temple et sur la spoliation dont elle fut victime. HENRY WAGNER, *Généalogies des familles Du Moulin, de l'Angle, Castres, Lanthé et Rival*, surtout au point de vue de leur descendance en Angleterre. *Pierre Corteiz*, dit *Carrière*, note de M. F. TEISSIER dans l'*Église libre* (27 avril 1883), citant d'après l'original, conservé aux archives de l'Intendance à Montpellier, l'autorisation d'exercer le ministère donnée à Corteiz le 13 mars 1705 par *Sagniol*, ci-devant ministre en France, *Malplach*, ministre aussi en France, *Besse*, ci-devant ministre en Dauphiné et Gaspard *Gresse*, ministre en France. Le même M. Ferd.

Teissier a rectifié dans l'*Église libre* (2 mars 1883) un détail des biographies réunies par M. Benoît sous le titre de l'*Église sous la croix* (p. 318) et où il est dit que le rabat du pasteur du désert était noir avec un petit liséré blanc. M. Teissier dit que le rabat de Pierre Durand qui figure aux archives de l'Intendance de Montpellier parmi les pièces de son procès, est, au contraire, entièrement blanc comme ceux d'aujourd'hui. Dans l'*Église libre* du 9 mars, M. Benoît répond qu'il avait décrit fidèlement et *de visu* le rabat de Désubas que possède M. le pasteur Lebrat de Roubaix et qui est du reste conforme à celui d'un autre pasteur du désert, Jean Gachon, dont le portrait se trouve à La Mure. Il ajoute que le rabat que M. Teissier a vu à Montpellier n'est pas celui de Pierre Durand mais d'Étienne Teissier dit Lafage, qui y fut exécuté le 17 août 1754. Dans le même journal du 16 mars, M. Abrie-Encontre confirme le dire de M. Benoît en mentionnant un rabat de Pierre Encontre, aussi pasteur du désert, qu'il possède dans un sermon manuscrit de ce pasteur. Enfin, M. Charles Dardier, dans l'*Alliance libérale*, citée par l'*Église libre* du 30 mars, résume le débat en citant un autre rabat noir liséré de blanc, celui du portrait de Paul Rabaut qui est à la maison des orphelins du Gard, et ajoutant que l'existence de deux sortes de rabats prouve simplement la liberté laissée sur ce point aux pasteurs du désert par leurs synodes.

Dans le *Christianisme au XIX^e siècle* (13 avril 1883), *l'enseignement de la femme et les synodes du désert* par M. ARNAUD, extraits des actes du synode provincial du Vivarais du 26 juillet 1721 et du synode national du désert du 26 mai 1726. Le même journal (17 et 24 août 1883) renferme deux articles fort intéressants de M. F. TEISSIER sur *les prédicants du Désert dans les Cévennes*, où il est surtout question de *Isaac Vidal*, de Cognac (1663-1686), des assemblées qu'il tint et des condamnations nombreuses et terribles auxquelles elles donnèrent lieu. L'*Église libre* (23 mars 1883) reproduit d'après l'*Alliance libérale* une communication de M. CHARLES DARDIER, lettre de remerciements pour des secours, écrits de la Tour de Constance, 22 août 1738, et signée *La Vassas* et *La Durand* pour toutes : cette lettre est conservée aux Archives consulaires d'Aimargues. M. KOBLER réédite en brochure deux articles (Témoignage 31 mars et 7 avril 1883) sur les *Inhumations des luthériens à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Le tome XIV des

Archives de la Bastille publiées par M. FR. RAVAISSON et qui embrasse les années 1726-1737 continue à renfermer beaucoup de pièces relatives aux protestants. Enfin, on trouve dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 4^e vol., 3^e livr., 1883, quelques notes sur Duvigier, commissaire départi à Saintes pour l'exécution des édits contre les protestants (1685).

V. VARIA. — GUSTAVE MASSON, *The Huguenots* (esquisse de leur histoire depuis le commencement de la Réforme jusqu'à la mort de Louis XIV), Londres, Cassell, in-12.

PIERRE WALLÉ. *L'Autel votif du Comte Rochus de Lynar, à Spandau*, 1582 (Berlin, 1882, in-8^o) : Roch Guérini de l'ancienne famille toscane des comtes Linari, réfugié en France en 1542, y était devenu inspecteur général des forteresses; il embrassa la Réforme en 1563 et épousa l'année suivante Anne, fille du baron de Montot; « la bénédiction fut donnée par M. Privé, ministre de l'église réformée de Noyers, en présence de M. de Salcède ». En 1567, il accompagnait Condé, dans sa marche sur Paris, à la tête d'un corps d'auxiliaires du Palatinat, et se retira à la paix de Lonjumeau à Heidelberg d'où il passa au service des électeurs de Saxe et de Brandebourg. Les extraits du Journal de la Comtesse, 1564-1583, rédigé en français, fournissent deux faits historiques : d'abord l'établissement du culte français à Heidelberg dès 1570 : « Dieu nous avoit fait et par la grace à mon dit sr. et à moy de se servir de nous à obtenir permission de monseig. l'électeur de dresser là une église françoise où nous avons deux fois la semaine prédication et de 4 en 4 dimanche l'administration de la Sainte Cène »; et ensuite la présentation, mars 1571, à l'électeur de Saxe par M. de Linar « d'un sommaire de confession de foy protestante que si son excellence et ses prédicants l'approuvaient qu'il vouloit participer au sacrement de Cène en leur église; la dite confession fut reçue et approuvée sans nulle difficulté, voire de sorte que monsr. l'électeur demanda à mondit sr. Linar si les églises françoises avoient une mesme foy; après luy avoir protesté qu'il était ainsy il en reçut un grand contentement et luy commanda alors d'escrire à monsieur l'amiral à cette fin de luy en faire plus ample certitude par une signée de la main des princes de la religion et de luy; s'il eust les lettres nous ne savons pas à la vérité, parce que jamais l'on en a heu de response, et en

cela ils ont laissé perdre une bonne occasion que Dieu leur présentait pour ôter les mauvaises calomnies dont l'on charge nos églises françaises, les appelans sacramentaires. »

LUDOVIC BEAUCHET, *Étude historique sur les formes de la célébration du mariage dans l'ancien droit français* (Paris, 1883, 95 p. in-8°) : le chapitre VI (p. 63 à 91) est consacré au mariage des Protestants de France ; c'est un travail d'un haut intérêt, surtout à partir de l'arrêt du 15 septembre 1685 et de la Révocation.

Le tome II des *Continuateurs de Loret* (Paris, 1883, in-8° de XLII p. et 1310 colonnes) a quelques lignes sur un ministre de Nîmes qui s'était déguisé en fantôme et qui périt d'un coup de pierre lancée par un paysan (!), et sur l'abjuration du marquis de Lobie, de sa femme et de leurs sept enfants, juillet 1666 à décembre 1667.

Le *Christianisme au XIX^e siècle* (23 mars 1883) cite un article du *Protestant béarnais* sur un exemplaire du *Nouveau Testament de Louvain* publié à Bordeaux après la Révocation, particulièrement curieux en ce qu'il prouve la falsification du passage Actes XIII, 2 : il renferme en effet à la fois le feuillet du premier tirage qui contenait la traduction exacte et le feuillet qui lui fut substitué et portant : « Comme ils offraient au Seigneur le sacrifice de la messe. » Ce volume se trouve à Genève.

M. DOUEN, *Une page ignorée d'histoire biblique*, la version nouvelle des Saintes écritures entreprise par les pasteurs de Charenton et arrêtée par la Révocation (Rapport de la Soc. biblique protestante de Paris, 1883).

CORRESPONDANCE

NOTICE SUR MOLES, SIEUR DE PIERREDON, PASTEUR APOSTAT ¹

Revel, 9 août 1883.

Monsieur,

Je me souviens d'avoir lu, il y a environ quinze ans, dans le *Lien*,

1. Voir ce nom, p. 409.

journal rédigé alors par M. Ath. Coquerel fils, une demande de renseignement sur ce qu'était devenu Mole de Pierredon, après avoir quitté son pays. On n'avait trouvé nulle part de traces de son passage ou de son nouveau domicile.

La notice que j'ai l'honneur de vous adresser répondra à cette demande. Les faits qu'elle relate n'ont guère d'importance pour l'histoire, mais ils ne sont pas tout à fait dénués d'intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ALGANS.

Dans la liste des pasteurs apostats donnée par Antoine Court, il y a le nom de Mole, seigneur de Pierredon.

On sait que Mole, seigneur de Pierredon habitait le château de ce nom, entre Quissac et Lédignan (Gard). Son caractère pacifique ne lui permit pas de se joindre à ses coreligionnaires pour tenir tête aux persécuteurs, et il chercha à se ménager des adoucissements de la part des catholiques. Cette conduite le rendit suspect aux protestants, sans lui attirer l'estime des adversaires. Son manque de courage l'entraîna dans l'apostasie, et le porta à quitter les basses Cévennes.

Que devint-il ensuite ?

C'est ce que demandait, il y a quelques années, le journal *Le Lien* (si je ne me trompe).

Il n'est pas à ma connaissance qu'on ait encore répondu à cette question ; mais des circonstances fortuites m'ont mis sur la voie pour l'éclaircir, et je suis heureux de vous transmettre les lignes suivantes qui, je crois, pourront vous intéresser, et que j'écris sous la dictée d'une personne bien renseignée, fort âgée, d'une mémoire excellente, et qui a connu et vécu avec les descendants immédiats de Mole de Pierredon.

« Après son apostasie, Mole de Pierredon arriva à Revel (Haute-Garonne), en 1735¹. Le gouvernement, pour le récompenser de son abjuration le nomma entreposeur des tabacs. Ses anciens coreligionnaires disaient même qu'il avait été anobli pour avoir dénoncé

1. Cette date est-elle exacte ? Il est difficile d'admettre que le ministre pensionné à Sauve, en 1686, pour son apostasie, se soit retiré presque cinquante ans plus tard à Revel (*Réd.*).

une assemblée religieuse tenue dans un bois, aux environs de Revel. Cette accusation est fautive : elle n'est point dans son caractère. Il était né d'une famille noble. Mais on comprend que les huguenots, mécontents de sa lâcheté, aient voulu faire peser sur lui une telle délation. Depuis cette époque, un membre de sa famille a toujours été gratifié d'un bureau de tabac. Le dernier qui le régissait est mort, il y a environ trente ans.

» En s'établissant à Revel, Mole ou plutôt *Moles*, comme l'écrit sa famille, fit bâtir une maison vaste et belle relativement à celles de la contrée. Comme il était fort distrait (caractère encore accentué dans divers membres de sa descendance), il oublia d'y placer un escalier. Il fallut après coup en établir un, fort peu commode, et qu'on voit encore dans un coin d'une cour. Cette maison, qui est passée à diverses personnes par suite de ventes successives, vient d'être achetée au commencement de la présente année, 1883, par plusieurs catholiques notables du pays, qui la font agrandir considérablement, pour y fonder un couvent (avec une vaste chapelle), dirigé par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui déjà en ont pris possession.

» La famille Moles a toujours habité Revel, et a entretenu des relations bienveillantes avec les protestants. L'un de ses descendants (peut-être un fils du pasteur), se maria avec une dame huguenote dont les enfants restèrent catholiques. Cette dame, fort âgée, vivait encore à la fin du siècle dernier. Elle conservait les livres religieux de son enfance, et priait une de ses petites nièces de venir lui lire souvent un chapitre de la Bible et un Psaume.

» Il ne reste qu'une famille pour conserver le nom de Moles de Pierredon, dont le chef est le fils du dernier régisseur du bureau de tabac, mentionné déjà¹. Il a trois enfants une fille et deux fils, dont l'un est dominicain et l'autre à Bruxelles, dans la grande maison de Christoffe, l'inventeur de l'argenterie Ruoltz.

» Le nom de baptême du pasteur apostat était Étienne, et ce nom s'est transmis dans diverses branches de la famille, de père en fils. »

1. Il habite Sorèze (Tarn) à 5 kilomètres de Revel. Il est pharmacien.

L'ABBÉ DE FLORIAN

Nous recevons de notre vénéré maître et ami, M. Germain, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, les lignes suivantes, auxquelles nous sommes heureux de donner la publicité du *Bulletin*. A défaut des renseignements qui nous sont demandés, et que ne peuvent offrir les papiers Rahant, la collection Court réserve peut-être quelques révélations à notre cher et docte correspondant.

Montpellier, le 10 août 1883.

Cher confrère et ami,

Votre bibliothèque de la place Vendôme, si riche en documents sur l'histoire du Protestantisme, vous permettra sans doute de m'éclairer au sujet d'un travail dont l'Académie de Montpellier vient de voter l'impression, concernant l'abbé de Florian, et que je tiens à ne publier qu'après avoir épuisé tous les moyens de recherches, quelque intéressant qu'on l'ait jugé.

L'abbé de Florian (Pierre de Claris) figure, vous le savez, dans les généalogies comme ayant été oncle du célèbre fabuliste¹. Né catholique, — son père s'étant converti lors de la révocation de l'édit de Nantes, — il fut d'abord prêtre, et obtint en cette qualité la cure ou le prieuré de Saint-Jean-de-Crieulon, près de Sauve. Il retourna en 1716 au protestantisme, et ne pouvant, à ce titre, demeurer en France, il se retira à Londres où il exerça les fonctions de ministre protestant, et où il mourut vers 1738. C'était, au témoignage d'Antoine Court, un chrétien zélé. Il avait paraphrasé les psaumes en vers français, et composé des cantiques qu'il faisait chanter à ses paroissiens de Saint-Jean-de-Crieulon.

Le seul ouvrage imprimé qu'on ait de lui, selon Haag et Nicolas, serait une lettre adressée par lui à l'évêque de Nîmes, pour lui exposer les motifs de son retour au protestantisme.

Connaissez-vous, cher ami, cette lettre imprimée ? Ce serait une plaquette in-12. Je l'ai vainement cherchée à Montpellier et à Nîmes.

1. La nouvelle édition de la *France Protestante* se borne à reproduire à son sujet les quelques lignes qui lui ont été consacrées dans la première. (*Réd.*)

Sauriez-vous son existence dans votre bibliothèque protestante, ou dans toute autre bibliothèque de Paris? Le catalogue de la Bibliothèque nationale ne l'enregistre pas.

Je possède, quant à moi, une copie authentique de cette lettre, et je tiendrais à constater l'identité de mon manuscrit et de l'imprimé, avant de publier mon travail sur l'abbé de Florian.

J'ai entre les mains certains autres documents recueillis par un pasteur anonyme du xviii^e siècle, qui les donne comme de l'abbé de Florian, correspondance, cantiques, etc., et je ne voudrais les déclarer inédits qu'après m'être assuré qu'ils le sont réellement.

L'abbé de Florian, dans une *lettre pastorale* adressée à ses paroissiens de Saint-Jean-de-Crieulon en prenant congé d'eux, parle d'un ouvrage qu'il aurait composé à leur intention, afin de les ramener au protestantisme, en leur exposant les imperfections du catholicisme. Auriez-vous connaissance de cet ouvrage, qui ne doit pas avoir été imprimé?

Connaîtriez-vous aussi la lettre de Florian à son propriétaire de Sauve, le professeur Astruc, et une autre à son ancien valet Rouquet? Ce sont deux morceaux exquis, qui ont vraiment frappé notre Académie, et l'ont parfois émue jusqu'aux larmes.

Je vous demande pardon, très cher confrère, d'oser vous poser tant de questions. Mais vous savez avec quel soin et quelle conscience je travaille. Je ne néglige jamais rien pour arriver au mieux possible, au profit de la science.

Dans le cas où vous posséderiez à la place Vendôme quelque chose de l'abbé de Florian, j'utiliserais mon voyage à Paris en septembre, pour aller en prendre connaissance, si toutefois votre bibliothèque est ouverte pendant les vacances, ne fût-ce qu'un jour par semaine.

Je vous serais reconnaissant de me dire si l'accès en sera alors possible, et à quel jour, à quelle heure, je pourrais m'y présenter. Comme je serais heureux si j'avais le plaisir de vous y rencontrer!

Agréez, très cher ami, avec mes excuses pour le service que je me permets de vous demander, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

AL. GERMAIN.

CHRONIQUE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Genève, 5 septembre 1883.

Nous rappelons à nos amis qu'aux termes de la circulaire publiée dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 383) notre Société tiendra sa trentième séance annuelle les 9, 10 et 11 octobre prochain, à Nîmes et dans les Cévennes.

Voici l'ordre du jour des séances :

Mardi, 9 octobre, à 2 heures, au Petit-Temple de Nîmes, assemblée générale de la Société avec rapports, discours et chants appropriés à la circonstance.

Même jour, à 8 heures du soir, dans le temple de l'Oratoire, séance consacrée à Paul Rabaut.

Mercredi, 10 octobre, visite à la Tour de Constance.

Jeudi, 11 octobre, départ pour Anduze et Mialet. Visite à la maison de Roland.

Le soir, à 5 heures, conférence sur l'amiral Coligny donnée par M. le pasteur Bersier dans le temple d'Anduze.

Il est superflu d'insister sur l'intérêt des réunions historiques et religieuses que nous aimons à placer sous l'invocation du Dieu de nos pères. Puissent-elles marquer une date pour notre Société comme pour les nombreux amis, français ou étrangers, qui répondront à notre appel!

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

9, 10 ET 11 OCTOBRE 1883.

Ainsi que nous l'annoncions (p. 383) par une circulaire spéciale, notre Société a tenu sa trentième assemblée annuelle en province, et le succès a pleinement répondu à ce premier essai de décentralisation. Le 8 et le 9 octobre on voyait arriver à Nîmes de nombreux pasteurs et laïques du Gard, ou de départements voisins et même éloignés, heureux de prendre part aux solennités historiques et religieuses dont le programme avait été communiqué à divers journaux. Le Consistoire de Nîmes avait pourvu avec une sollicitude attentive aux devoirs de fraternelle hospitalité si doux à remplir en tout temps.

Mardi (9 octobre) bien avant l'heure annoncée, un auditoire aussi brillant que sympathique a pris possession du grand Temple. Plus de cent pasteurs sont présents. Les bancs du Consistoire et toutes les places réservées sont occupés par les amis de notre œuvre historique, et le président de la Société, assisté de trois de ses collègues, MM. Bersier, Viguié et Jules Bonnet, ne parvient pas sans peine au bureau où viennent également se placer M. le pasteur Fermaud, président du Consistoire de Nîmes, M. Alexandre Lombard, membre de la Société d'histoire de Genève², et trois délégués de la commission de l'hôpital des Réfugiés de

1. Le Consistoire de Lyon a délégué par délibération spéciale MM. les pasteurs Corbière et Roberty. Nous remarquons dans l'assistance MM. Arnaud de Crest, Antran d'Avignon, Basile de Lunel, Benoit de Certe, Bianquis de Rouen, Bois doyen de la Faculté de Montauban, Belluc de Réalmont, Bonnefon et Richard d'Alais, Crès de Vallon, Ribard de Calvisson, Finiels de la Calmette, Fournier d'Aix-les-Bains, Funck de Valenciennes, Fosse d'Aimargues, Gaehon de Montpellier, Mounier d'Aigalliers, Nègre de Saint-Gilles, Dizier de Vezénobre, Saussine d'Uzès, Tarron de Vauvert, Unal d'Aulas, etc. Notons encore MM. Auzières, Granier, Dugand, J.-W. Lelièvre.

Parmi les laïques nous remarquons MM. Westphal Castelneau de Montpellier, Oberkampf d'Alais, Ed. Borel de Paris, Edm. Chevrier de Bourg, Teissier d'Aulas, le Rév. Ashton, délégué de la Société évangélique continentale, et plusieurs magistrats de la cour de Nîmes.

2. M. Théod. Claparède, retenu par un deuil de famille, n'avait pu se joindre à nous; M. Eug. de Budé nous a adressé, pendant la séance, un télégramme sympathique.

Londres, MM. Girod-Browning, secrétaire, Roumieu et Beaufort, dont la présence rappelle les grands souvenirs du refuge.

La séance est ouverte par le chant du psaume 1^{er}, avec anciennes mélodies, et par une prière de M. le pasteur Babut, grave et forte, comme la voix du passé. M. le baron F. de Schickler lit le rapport qui mêle au compte rendu des travaux de la Société pendant le dernier exercice des considérations générales aussi justes qu'élevées. Un nouveau chant (Psaume XLII) succède à cette lecture écoutée avec faveur. C'est le tour du secrétaire, M. Jules Bonnet. Il s'excuse de ne pouvoir lire, dans un temple de sa ville natale, devant un auditoire si digne de la solennité du jour, le rapport sur les mémoires couronnés au concours de 1883, et cède la parole à M. le pasteur Fabre, qui s'acquitte de sa tâche avec une rare perfection. Après un nouveau chant (Psaume LXV), M. le pasteur Trial de Nîmes rend hommage à la Société pour les travaux qu'elle poursuit depuis trente-deux ans avec un zèle filial. Il caractérise en traits aussi vifs qu'heureux l'œuvre du *Bulletin* qui, dans sa double phase érudite et littéraire, est une victorieuse réponse à cette question de l'ignorance ou de la haine. *Vos pères où sont-ils?* « Nous aimons, dit-il, la Société d'histoire parce qu'elle ressuscite un passé d'honneur, et qu'elle évoque de purs exemples d'héroïsme chrétien. Nous l'aimons aussi parce qu'elle accomplit une œuvre d'harmonie et de paix. Elle fait du bien à tous, aussi lui dirons-nous : *Revenez !* »

Au moment où M. Trial se rassied, un pli mystérieux est transmis au président. C'est un sonnet en l'honneur de la Société, par un poète qui ne veut pas être nommé, mais dont le nom est dans toutes les bouches. Voici ces vers de M. Benoit-Germain, auxquels il n'a manqué que d'être lus par leur auteur, et tels que les souleva un murmure flatteur de l'auditoire :

Salut à vous, Messieurs, à vous, qui de nos pères
Cherchez de tous côtés les restes précieux ;
Qui recueillez leurs cris, leurs larmes, leurs prières,
Et nous les transmettez avec un soin pieux.

Vous amassez ainsi des semences de force,
De foi, d'espoir, d'amour, sur un sol où tout dort ;
Mais vienne le réveil, et sous la froide écorce
Eclatera la vie où domine la mort.

Salut, chercheurs, fouilleurs, au travail, bon courage !
Si les fils sont mesquins, plats, glacés avant l'âge,
Chez les petits-neveux la flamme doit surgir !

Ce que Dieu demandait nos pères le voulurent.
Sondons ce que Dieu veut, ce que nos pères furent,
Et l'œil sur le passé, préparons l'avenir !

L'admirable cantique de Bost : *Ils ne sont plus, ô Dieu, ces jours sombres d'orage !* suivi d'une fervente prière de M. le pasteur Corbière de Lyon, clôt la séance qui par l'intérêt soutenu des discours et la perfection des chœurs exécutés sous l'habile direction de MM. Mager et Albert Molines, inaugure dignement cette première journée.

Au sortir du temple on se dirige vers la maison des Orphelines, contenant la tombe récemment élevée à Paul Rabaut, dans la demeure qui porte son nom et que consacre une œuvre de charité. M. Fernand Bruneton, trésorier du Comité, fait les honneurs du caveau funèbre à une assistance nombreuse et recueillie. Il lit, inscrit sur un des murs, le beau témoignage rendu à Paul Rabaut par l'ancien consistoire, et qui s'allie

si bien au verset gravé sur sa tombe : *Il se repose de ses travaux et ses œuvres le suivent*. Jamais ces mots qu'on y lit également : *Quoique mort il parle encore!* n'ont paru plus vrais. Une touchante prière de M. le pasteur Corbière, de Montpellier répond au sentiment qui remplit tous les cœurs.

La séance du soir, présidée par M. le pasteur Fermaud, laissera un long souvenir à ceux qui ont eu le privilège d'y assister. On évalue à trois mille le nombre des auditeurs qui se pressent dans le vaste temple de l'Oratoire et refluent au dehors comme une mer agitée. Après le chant du Psaume CXIX, et une invocation de M. le pasteur Lucien Benoit, le président remercie en termes émus la Société d'avoir choisi Nîmes pour sa première réunion hors de Paris, et souhaite la bienvenue aux membres présents. La parole est donnée à M. le pasteur Dardier pour lecture d'une notice sur Paul Rabaut, puisée aux sources, riche de citations expressives où revit le héros¹. L'effet en est grand et augmente encore lorsque M. le pasteur Bersier fait ressortir les leçons d'une telle vie par de superbes aperçus empruntés à l'histoire d'Israël et de la Réforme. Ce discours sera publié, nous l'espérons, ainsi que celui de M. Viguié, qui, s'attachant particulièrement à Paul Rabaut, signale avec un rare à-propos les mérites de prudence et de sagesse qui s'allient à l'héroïsme sans emphase du grand pasteur du désert toujours prêt à sceller sa foi par un suprême sacrifice.

Après l'éloquence, la poésie dans ses accents les plus populaires. C'est en poète que M. Bigot lit les strophes sur la Tour de Constance qui font passer un frisson électrique sur son auditoire. Mystérieuse puissance du beau et du vrai! Ce morceau est compris de ceux même qui en ignorent la langue. Le psaume des batailles, admirablement chanté, forme un sublime contraste avec les triomphes tout spirituels que rappelle la Tour de Constance. M. Molines et ses amis ont contribué pour leur part à nous transporter dans ces régions idéales où l'enthousiasme est de l'adoration. Comment ne pas s'associer aux remerciements si délicatement exprimés par notre président, qui n'a oublié aucun de nos motifs de gratitude pour une journée si bien remplie? M. le pasteur Saint-Paul en résume les impressions dans une prière émouvante qui est un élan de foi au Rédempteur.

Je ne puis raconter en détail les deux jours qui ont suivi, chacun apportant sa part de pures émotions. Le mercredi, à onze heures du matin, un train de chemin de fer nous transporte rapidement à Aigues-Mortes, à travers les sites historiques qui se déroulent de Vauvert aux collines de Calvisson dominant la Vaunage. La tour de Carbonnière se dresse comme une sentinelle à l'entrée des régions que désole la fièvre. La ville de saint Louis apparaît dans son morne horizon sous le rayonnement d'un soleil d'été. Une foule nombreuse se dirige vers la Tour de Constance, se répand à l'intérieur, et les membres du Comité, comme submergés sous ce flot sympathique, doivent se résigner au rôle de simples témoins dans ce pèlerinage de souvenirs. Pendant que notre ami, Ch. Sagnier, montre à quelques privilégiés les oubliettes qui n'ont plus pour lui de mystère, la meurtrière par laquelle s'évada Abraham Mazel, et les mille détails d'une merveilleuse architecture, la foule monte et descend l'escalier du sombre édifice et se groupe dans la seconde salle, autour du banc circulaire où une main inconnue, peut-être celle de Marie Durand, a gravé le mot : *Résistez!* Que de douleurs exprimées par ce mot! Le chant du choral de Luther et du psaume XLII : *Comme*

1. Rappelons ici les *Lettres de Paul Rabaut* en souscription, dette d'honneur pour tous! 2 vol. in-8°. Prix : 10 fr.

un cerf altéré brame, naît spontanément sur les lèvres des assistants, et une belle prière de M. Bersier couronne cette pieuse manifestation.

Le plus aimable accueil nous attend le soir dans les salons de M. Alfred Meynier, secrétaire du Consistoire. Le lendemain jeudi, départ matinal pour Anduze, en suivant, depuis Ners, la poétique vallée de Beau-Rivage. Le Comité de l'asile de Bon-Secours et le Consistoire d'Anduze se partagent le privilège de recevoir les très nombreux visiteurs qui se dirigent ensuite vers le Mas Soubeyran. C'est un charmant tableau qui se déroule au bord du Gardon, sous les vertes châtaigneraies du biblique hameau. On remarque dans un groupe les professeurs Planchon et Sabatier de Montpellier. Chacun veut voir la maison de Roland, rachetée par une noble inspiration de la Société d'histoire. M. Laporte, le digne descendant du héros, en fait les honneurs avec une cordiale simplicité. On feuillette avec respect la vieille Bible de Roland; on s'inscrit sur le registre de l'antique demeure; on se sent pénétré peu à peu de la poésie des souvenirs. Ils trouvent une touchante expression dans un culte improvisé sur les lieux mêmes. Le chant d'un psaume, la lecture de quelques versets du chapitre XI de l'Épître aux Hébreux, dans la vieille Bible de Roland, la pathétique éloquence de M. Viguié commentant ces mots : *N'oublie pas les choses que tes yeux ont vues* (Deutéronome, III, 9) et retraçant à grands traits la vie du héros que tout rappelle; enfin les chrétiennes exhortations de M. le pasteur Babut impressionnent vivement l'assemblée, qui se disperse avant le soir.

La magnifique conférence sur Coligny, donnée par M. Bersier dans le vaste temple d'Anduze regorgeant d'auditeurs, a clos dignement l'odyssée des trois jours qui laisse à chacun de nous une profonde gratitude et d'ineffaçables souvenirs. Notre président s'en est rendu pour la seconde fois l'interprète ému, au nom de la Société. Nous écrivions, il y a deux mois : « Étrangère aux partis, ne cherchant que l'édification et la paix sur les hauteurs sereines de la science et de la foi, notre Société peut dire à tous : *Plantons ici trois tentes!* et contemplons les grandes choses que Dieu a faites du vivant de nos pères, pour y puiser un redoublement de zèle dans le présent, et de filiale confiance dans l'avenir. » Grâce au fraternel concours de nos amis de Nîmes et d'Anduze, ce rêve a été une réalité!

J. B.

RAPPORT
DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT
SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français tient aujourd'hui sa trentième assemblée annuelle. Le Comité qui a l'honneur de la diriger a estimé que le moment était venu de donner à notre solennité huguenote un caractère moins exclusivement parisien; et la première fois qu'il a convoqué hors de la capitale les membres et les amis de notre œuvre, c'est vers le Midi que sa pensée s'est portée tout d'abord, c'est à l'Église de Nîmes qu'il a cru devoir demander l'hospitalité.

Vous n'en serez point surpris. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de retracer devant l'auditoire qui remplit ce temple le rôle de Nîmes dans notre histoire protestante. Nous devrions plutôt, messieurs, en apprendre de vous les détails. Vous connaissez, pour les avoir parcourus depuis votre enfance, ces sites poétiques et sévères auxquels s'attachent, non des légendes enfantées par l'imagination d'un peuple, mais la mémoire d'actes d'énergie et de foi dont quelques-uns d'entre vous ont pu saluer les derniers témoins... En nous réunissant à Nîmes, à l'entrée des Cévennes, presque en vue de la Tour de Constance, près de la tombe de Paul Rabaut, nous venons chercher les sublimes leçons du passé. Nous venons rendre un pieux et filial hommage aux vaillants qui n'ont pas désespéré jusque dans les plus mauvais jours, qui n'ont pas cédé, même sous les coups redoublés de la tempête : nous venons invoquer, avec émotion et reconnaissance, les plus héroïques, mais les plus encourageants; les plus douloureux, mais les plus consolants souvenirs.

A ces raisons historiques de notre choix, laissez-nous en joindre d'autres d'un caractère tout intime, tout personnel à notre Société. Il y a longtemps que vous lui avez appris à compter sur vos sympathies. Le jour même de sa fondation par M. Read, en mai 1852, sur la première liste de ses membres figure le nom du pasteur Abraham Borrel, historien et vénéré conducteur de cette grande église, écrivant au Comité qu'il demandait « comme un honneur d'être inscrit au nombre des sociétaires »; et presque simultanément celui de votre concitoyen, M. Jules Bonnet, qui remplit au milieu de nous, depuis 1865, avec tant de dévouement, les difficiles fonctions de secrétaire et de rédacteur en chef du *Bulletin*.

Ce *Bulletin* non seulement vous associe chaque mois à nos travaux, à nos découvertes, il s'enrichit constamment des vôtres. Sans remonter au delà des limites assignées à ce Rapport annuel, comment ne pas citer dans les douze livraisons de cet exercice les lettres du forçat Plantier, une des victimes de l'Assemblée de la Baume des Fées, retrouvées à Genève par M. Charles Sagnier, et ces communications nombreuses, lettres écrites par divers pasteurs (1773-1775), lettres d'Adrien Chamier et de Duplessis-Mornay, étude sur la visite de Jean Diodati à Nîmes, que nous devons au plus érudit et au plus infatigable des chercheurs... j'ai nommé M. le pasteur Ch. Dardier.

Nous aimerions à rappeler tous nos collaborateurs de cette année : M. de France, nous envoyant les *Procès-Verbaux de l'assemblée générale de Castres*, août 1599; M. Franck Puaux analysant un *Mémoire inédit* de Rabaut Saint-Étienne et poursuivant son utile *Inventaire de la série TT*; MM. les pasteurs Auzière, D. Benoît, Paul de Felice, Jules Vielles, le professeur Bonet-Maury, M. Teissier (d'Aulas), et à l'étranger M. Enschedé (de Harlem), M. Gustave Masson (de Harrow), M. du Rien (de Leyde). En les remerciant, nous leur recommandons aussi le *Répertoire*, chapitre nouvellement ouvert et

déjà très apprécié, mais qui ne deviendra réellement utile que si chacun de ceux qui lisent, qui trouvent et qui notent, prend à cœur de le compléter. L'appel que nous adressons pour le *Bulletin* nous le répéterons au nom de la *France protestante*. Deux fascicules, les sixième et septième, ont paru depuis notre dernière Assemblée générale. M. Henri Bordier serait sans doute en droit de demander à un grand nombre de nos coreligionnaires s'ils pensent l'avoir secondé suffisamment, s'ils n'ont pas remis de jour en jour l'envoi du document additionnel ou de la note rectificatrice, s'ils ont apporté leur pierre au monument qui s'élève et dont la quatrième assise sera bientôt dépassée.

Et puisque nous enregistrons dans notre résumé forcément rapide les grandes publications qui font honneur à la science protestante, plaçons au premier rang la réimpression de l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France*, collationnée et annotée par M. le professeur Baum, ainsi que le *Bulletin* l'a annoncé dès 1854 : nous l'avions promise au public studieux quand M. Cunitz consentit, en 1878, à en entreprendre la revision et l'achèvement : le premier volume vient de paraître chez M. Fischbacher sous les auspices de M. Jules Bonnet, commissaire désigné par la Société des Classiques du Protestantisme français qui est, vous le savez, une émanation de la nôtre. Cette édition exceptionnelle, qu'aucune imitation ne saurait approcher même de loin, vient à son heure : il fallait au texte primitif de Théodore de Bèze les éclaircissements que les savants professeurs de Strasbourg étaient, mieux que personne, en mesure de lui adjoindre, et dont la correspondance de Calvin publiée par leurs soins, celle des Réformateurs par ceux de M. Herminjard, et le *Bulletin* lui-même ont fourni les éléments principaux.

Il en devra nécessairement être de même le jour où l'on voudra sérieusement s'occuper du martyrologe de Crespin. Vous les avez lues, messieurs, ces pages saisissantes, malgré leur naïveté d'expression, où se déroule l'histoire des « vrais

tesmoins de la Vérité ». Notre bibliothèque possédait la seconde édition, celle de 1555. On était loin alors de l'in-folio massif aux lourds fermoirs de cuivre; c'est un petit in-46, plus facile à soustraire aux regards des persécuteurs. De la toute première, dont on a longtemps contesté l'existence, un seul exemplaire était connu. Il ne sera plus unique, car une rare bonne fortune nous en a fait découvrir un autre, possédant même en plus le titre primitif de *Livre des Martyrs*, supprimé presque aussitôt comme trop catholique par l'excès de scrupule des magistrats genevois.

Ce volume est incontestablement le plus précieux des 250 entrés à la bibliothèque depuis notre XXIX^e Assemblée générale : on peut signaler après lui pour le xvi^e siècle, la *Confession de foi*, de Valerand Poulain ; le *Catéchisme de Mulhouse de 1589*; pour le xvii^e, le *Récit de la mort d'Isaac Homel et de Fulcran Rey*, nouveau sacrifice accompli en faveur de votre Société par M. le pasteur Gagnebin qui, l'an dernier, n'hésitait pas à se dépouiller pour elle du seul exemplaire original des souffrances de Louis de Marolles que possède la patrie du bienheureux martyr.

Parmi les donateurs de livres, vous retrouverez des noms déjà souvent prononcés avec gratitude¹ : ceux de madame la baronne de Neuffize, du ministère de l'instruction publique

1. Donateurs de livres depuis le 30 avril 1882 jusqu'au 30 avril 1883 : Le ministère de l'instruction publique, les Facultés de Théologie protestante de Montauban et de Paris, la Smithsonian Institution, MM. Becker, Bonnet, Bordier, O. Cuvier, p^r, Didier, Fischbacher, Frossard, p^r, W. Martin, Gust. Masson, Maulvault, p^r, M^{me} la baronne de Neuffize, MM. Ch. Read, F. de Schickler, Villaret, Ch. Waddington, Weiss, p^r, G. Wickham.

Comme auteurs : MM. D. Benoit, p^r, Bonnet-Maury, p^r, Bonnet, Comba, Ph. Corbière, p^r, Dardier, p^r, Douen, p^r, Enschedé, P. de Félice, p^r, A. Franklin, Hennebois, Kobler, Laugel, Marchegay, Montarde, Ménégoz, p^r, F. Pnaux, p^r, Ch. Read, Réaume, baron de Ruble, F. de Schickler, Ch. Sepp, Vaucher, p^r, de Vernejoul p^r.

Manuscrits : Consistoire de Nîmes, Delon, p^r, Frossard, p^r, Marchegay, F. de Schickler, F. Teissier, Weiss, p^r.

Gravures : Ch. Delgobe (dese. de réfugiés en Norvège), Gaufrès, Maulvault, p^r.

(Catalogues de la Bibliothèque nationale sur l'Histoire de la France), de M. Gustave Masson, de M. le pasteur Maulvault que ses études sur les solitaires de Port-Royal avaient amené à réunir une rarissime collection de leurs œuvres (78 volumes avec une série de portraits anciens et de gravures); elle a maintenant rejoint en entier sur nos rayons la *Bibliothèque* de Sainte-Beuve. M. le pasteur Othon Cuvier nous a envoyé le catalogue de la sienne : « Marquez-y ce que vous ne possédez pas », nous écrivait-il, et, sur son insistance, les bibliothécaires lui ont obéi et ont dû accepter cette large et fraternelle libéralité.

Il serait difficile d'estimer tous ces dons à leur juste valeur.

On hésite parfois à nous adresser un vieux livre dans la pensée que nous l'avons sans doute déjà. Combien de lacunes de ce genre il nous reste pourtant à combler! Et ce que je dis des livres, ne dois-je pas le redire avec plus de raison encore des manuscrits? La page isolée peut recouvrer son importance si elle est rapprochée d'autres, l'acte à demi déchiré peut être réparé et conservé. Si vous saviez ce que nous avons pu sauver depuis ces dix-huit ans! Dans ces débris qui s'en allaient en poussière, il y avait des fragments de votre glorieuse histoire, il y avait des noms qui s'effaçaient de la mémoire des hommes : ces noms-là étaient grands devant Dieu, ces noms des pères nous les garderons maintenant pour les enfants.

Aidez-nous, messieurs. Dans vos demeures, dans vos greniers peut-être, chez les descendants indifférents, ou catholiques, de familles huguenotes il y a des documents, papiers jaunis que le vent emportera bientôt si vous n'en prenez point souci. Laissez-nous vous mettre sur la conscience ces responsabilités; laissez-nous vous rappeler que notre dépôt constitue les véritables Archives du Protestantisme; — on le sait bien à l'étranger d'où si souvent on vient les consulter; — qu'elles sont publiques, qu'elles sont reconnues par l'État,

qu'il y a là une propriété de tous et que tous doivent contribuer à l'augmenter.

Cette année notre section des Manuscrits anciens a reçu des envois de M. le pasteur Delon de Valleraugue, de M. Ferdinand Teissier, de M. Marchegay, de M. le pasteur Weiss, et elle s'est affirmée une fois de plus par l'adjonction, annoncée il y a un an, des *Papiers Duplessis-Mornay*.

Notre illustre président honoraire, M. Guizot, a dit de Duplessis-Mornay : « Il fut le plus éminent et aussi le plus modéré des hommes profondément pieux et convaincus de qui la Réforme avait pleinement conquis l'âme et la vie, et qui mettaient leur fidélité publique et leur foi religieuse au-dessus de l'intérêt de toute autre affaire en ce monde ». « Le plus vertueux et le plus grand chrétien des protestants français », avait écrit Voltaire. La collection formée par la persévérance de M. Benjamin Fillon date précisément de ces années encore imparfaitement étudiées, où, tenu à distance par le roi qu'il avait si loyalement servi, ou dépouillé par le fils de celui qu'il avait contribué à porter au trône, le grand huguenot continue à se consacrer à son pays et à prodiguer aux églises ses démarches et ses conseils. Aussi ces onze cents pièces, lettres originales, minutes autographes, mémoires, inventaires, correspondances publiques ou intimes, présentent-elles un intérêt de premier ordre : rectifiant sur plusieurs points la publication de M. Auguis qui s'arrête d'ailleurs en 1614, elles la continuent jusqu'à la mort de Duplessis. Ne pouvant donner même une analyse succincte de ces richesses, qu'il nous suffise de signaler, avec tout ce qui est de la plume de Mornay, les longues missives de Marbault, celles de Théodore de Bèze, d'André Rivet, de Marthe de Mornay et de Villarnoul, et les plaintes ou demandes de direction adressées à ce dernier par les églises qu'il représentait auprès du gouvernement : nous en relevons d'Alais (« contre l'établissement d'une confrérie de battus en cette ville ce qui n'y avait jamais été vu ni ouy »), d'Alençon, Gre-

noble, Lavoulte, Metz, Montauban, Montpellier, Nérac, Pamiers, Poitiers, Rennes, Rouen, Vitré, de l'Académie de Montauban, des Synodes de Bergerac, du Mans, de Ploër, des Colloques d'Armagnac, de Basse-Guyenne, du Rouergue, des églises du Béarn. Ne sont-ce pas là de vrais trésors pour notre histoire ecclésiastique locale ?

C'était beaucoup assurément que de pouvoir rendre au Protestantisme et à la France ces dossiers qui en étaient déjà sortis ; une occasion s'est présentée de les compléter. La vente après décès de M. Benjamin Fillon, au mois de novembre 1882, livrait aux enchères les pièces plus précieuses encore dont ce savant collectionneur ne s'était point dessaisi, et s'il a fallu renoncer, par une sagesse financière forcée, à plus d'un dossier, c'est avec une vraie joie qu'il nous a été pourtant donné de déposer dans la Bibliothèque, dix-neuf lettres concernant La Rochelle (1599 à 1643), l'accord du différend entre Du Moulin et Tilenus, une lettre de Chalas, premier consul de Nîmes, signée aussi par Saint-Cézaire, Soubeyran et de Chambrun, et les Actes de l'assemblée de Saumur, 1595, Règlements des églises arrêtés à Loudun, Articles traités et convenus à Châtellerault pour la préparation et pour l'exécution de l'Édit de Nantes, — tous documents originaux, portant les signatures autographes des députés de chacune de nos provinces réformées. Le Protestantisme français, nous osons l'espérer, trouvera que, dans cette occurrence sans doute unique, notre Société a compris et rempli son devoir.

Les papiers Duplessis-Mornay représenteront le xvii^e siècle auprès de ceux de Rabaut que nous a légués notre regretté collègue, M. Athanase Coquerel fils, et le talent d'une gracieuse artiste, madame Picheral-Dardier nous permet de placer, non loin du portrait de Mornay, une copie de celui de l'apôtre du Désert. En vous parlant de ce don tout récent, je devance le rapport de l'année prochaine, pour vous montrer que notre Musée se forme.

Vous souvenez-vous, messieurs, d'un récit de l'époque

néfaste de la Révocation, confession d'un pécheur tombé sous l'excès de la souffrance, mais relevé par la grâce et les compassions de son Dieu, *les Larmes de Pineton de Chambrun*? L'évêque Daniel de Cosnac raconte dans ses *Mémoires* que lorsque l'infortuné pasteur fut relégué dans le petit village de Romeyer, il écrivit sur la porte de sa chambre un verset du psaume LIV; c'est aux psaumes que vos ancêtres recouraient pour exprimer leurs longues douleurs ou pour en chercher l'apaisement. M. Aubenes, né dans l'arrondissement de Die, et maintenant secrétaire du Consistoire d'Alger, a voulu s'assurer de la vérité du fait. Il a visité la maison qui servit de prison à Chambrun; il a retrouvé au-dessus d'une porte la planche enfumée où se lisent encore les premiers mots du psaume; il est parvenu à s'en rendre acquéreur avant que ce précieux débris ait succombé aux outrages du temps, et il nous écrit : « J'ai pensé que ce vestige de nos annales protestantes pourrait être accueilli avec joie par la Société, et je viens, en ma qualité de huguenot et de fils de huguenot, vous l'offrir, heureux si ma pensée est trouvée bonne. »

Une autre division de notre Bibliothèque ne saurait être passée sous silence, les copies. Depuis plusieurs années, vous n'ignorez pas les fouilles de M. le pasteur Auzière partout où il pense retrouver des actes synodaux, et combien de fois ses espérances se sont réalisées. La série s'augmente de jour en jour : elle s'étendait sur le Dauphiné, le Languedoc, l'Anjou, le Vivarais; dans cet exercice, nous sommes parvenus, par l'active bienveillance d'un savant de Bourg, M. Chevrier, à nous procurer les copies si longtemps désirées des synodes bourguignons de Pont-de-Veyle. D'Amsterdam, M. le pasteur Gagnebin nous en a adressé un de l'Ile-de-France; M. le pasteur Robert, aidé de madame Robert, s'est astreint à la tâche pénible de transcrire ceux du premier refuge à Francfort-sur-le-Mein. Et dans ce département si utile pour nos historiens futurs, nous avons placé avec reconnaissance le beau Catalogue des Archives de l'église de Nîmes, rédigé par M. le

pasteur Cazalet et que le Consistoire a bien voulu nous offrir à la date du 30 avril dernier.

Remettre en lumière, rassembler et centraliser les moyens d'études est un côté de notre tâche; provoquer et récompenser ces études en est une autre. A notre secrétaire est réservé l'honneur de vous rendre compte du concours de 1882-1883 et de son résultat, d'autant plus satisfaisant qu'il est triple. Qu'il me soit seulement permis, d'abord de rappeler que le concours de 1883-1884 se clôt le 15 février prochain et qu'une médaille de 1200 francs sera attribuée au mémoire couronné sur « la vie de Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme depuis la publication du Commentaire sur les épîtres de saint Paul jusqu'à l'apparition de l'Institution chrétienne de Calvin en 1536 », — et ensuite de proclamer devant vous les noms des lauréats de cette année :

M. le pasteur Arnaud, *Histoire des protestants de Provence*;

M. le pasteur Benoît, *Marie Durand, prisonnière de la Tour de Constance et l'Église sous la Croix*;

M. le pasteur Chenot, *Notice historique sur l'introduction de la réforme religieuse dans les trois seigneuries d'Héricourt, de Clémont et du Châtetet; l'Église d'Héricourt sous la domination française*.

En attribuant le prix tel qu'il avait été primitivement fixé au premier de ces ouvrages, le Comité a été heureux de pouvoir presque doubler ses récompenses en offrant au second concurrent une médaille de 400 francs et une de 300 francs au troisième. Il a tenu à prouver ses sympathies pour des travaux sérieux qui s'occupent et qui proviennent de régions diverses de la patrie protestante, le Languedoc, le Dauphiné et la Provence, les confins de l'Alsace.

Et en vérité, messieurs, c'est répondre là à notre raison d'être. Si nous essayons de concentrer à Paris nos ressources, c'est afin de les mettre plus à portée de nos frères de la France entière. J'aimerais à insister auprès de nos Églises des départements sur ce fait incontestable, que c'est surtout pour elles

que nous travaillons, que c'est à chacune d'entre elles que nous essayons de montrer ses titres de noblesse, et qu'il ne devrait pas en exister une seule qui ne soit en relation directe, j'oserais dire intime et fraternelle, avec notre Société.

Pourquoi me faut-il ajouter qu'il n'en est malheureusement pas ainsi? Que si la fête de la Réformation, instituée en 1866 sur notre initiative, est maintenant généralement adoptée par nos communautés réformées, moins de cent d'entre elles seulement ne nous ont pas oubliés cette année. Et cependant il y a déjà là un progrès. Nous avons été profondément touchés du vote unanime de l'assemblée de Nîmes et nous enregistrons sans rancune rétrospective des aveux comme celui de cet excellent pasteur et ami, — nous ne le nommerons pas, — nous écrivant : « Je suis confus d'avouer que, bien que membre de votre Société presque depuis son origine, j'ai célébré cette année, dans mon église, pour la première fois, la fête de la Réformation. »

Dans quelques jours le peuple protestant se réunira de nouveau autour des émouvants souvenirs de son passé. Selon notre habitude, nous enverrons la livraison d'octobre du *Bulletin* à tous les pasteurs de France; cette fois, répondant au désir qui nous a été exprimé, elle contiendra le rapport dont vous venez d'entendre la lecture. Puisse-t-elle leur dire, avec un redoublement d'insistance persuasive, que nous nous croyons le droit de compter sur eux. Vous, messieurs, qui nous apportez aujourd'hui le concours de votre bienveillante attention, ne nous refusez pas celui de votre collaboration active et persévérante. Dites à ceux qui ne sont pas ici, à ceux qui ne songent point aux difficultés qui trop souvent nous paralysent, qu'il faut d'abord et par-dessus tout bénir le Seigneur d'avoir si merveilleusement protégé le petit troupeau; qu'il faut chanter ses louanges ainsi que vous venez de les entendre s'élever sous les voûtes de ce temple avec une perfection rare et un élan qui vient du cœur; mais qu'il faut aussi associer leurs efforts aux nôtres et nous mettre à même d'ac-

complir vraiment l'œuvre entreprise depuis trente-deux ans.

Nous vous parlons de la fête de la Réformation. Ah ! messieurs, la pensée d'un autre anniversaire s'impose à nous comme elle s'imposera, je l'espère, à toutes nos chères Églises de France. Dans deux ans, en octobre 1885, reviendra la date inscrite en traits ineffaçables dans notre histoire — et dans celle des États protestants qui nous avoisinent et en ont, eux, si largement profité. Il y aura deux siècles que Louis XIV, en signant la Révocation de l'Édit de Nantes, eut porté le dernier coup à la religion de vos pères. Ne leur ordonnait-il pas d'embrasser la sienne, sous peine des galères, de la prison perpétuelle, de la transportation, de la mort?...

Les uns, se rappelant que nous sommes errants et voyageurs sur la terre, se sont arrachés à la patrie et ont suspendu leurs harpes en pleurant sur des rives étrangères : « Et quand ils chantaient leurs vieux Psaumes », nous est-il dit de ceux d'Amérique, « ils se tournaient du côté de la France. » Les autres ont continué à les chanter au Désert (les grottes de vos Cévennes n'en gardent-elles pas les échos?) jusqu'à l'heure où épiés, surpris par les dragons, ils sont emmenés captifs, confondus avec les voleurs et les meurtriers, et où ils les chantent encore sous les coups de l'argousin, dans le cachot, sur la route que suit l'horrible chaîne : « Et en approchant de Nîmes, la pluie qui tomba ce jour-là extraordinairement, ne les empêcha pas de découvrir leur tête et d'entonner un psaume » (*Bull.*, XXXII, *Un forçat nîmois*).

Quand reviendra cette date, soyons tous debout, prêts à la célébrer. A l'étranger, les arrière-descendants des Réfugiés se disposent à rendre témoignage à la fidélité de leurs ancêtres, aux miséricordes de leur Dieu; déjà, de plus d'un côté, nous en arrive la touchante annonce. Ils pourraient vous la confirmer ces honorés frères qui n'ont pas hésité à traverser la mer ou les montagnes pour venir assister à notre réunion de Nîmes, et que nous remercions de renouer ou de resserrer ainsi des liens sacrés ayant résisté à la redoutable épreuve de

l'éloignement et de la durée de ces deux siècles. Qu'en France, l'anniversaire de la Révocation ne passe point sans porter ses fruits bénis. Oui, certes, ce sera le jour du deuil pour tout ce que le pays a perdu de ses enfants les meilleurs, mais ce doit être aussi le jour de l'honneur voué à leurs grandes et saintes mémoires, le jour de l'action de grâces envers le Seigneur qui les a conduits comme par la main et s'était réservé en Israël assez d'hommes pour continuer et relever son peuple; le jour de l'émulation pacifique, de l'union fraternelle entre tous les héritiers de tant d'épreuves et de tant de gratuités.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français entrevoit à l'avance l'étendue de sa responsabilité. Dès maintenant, elle s'occupe à préparer cette solennelle commémoration : dès aujourd'hui elle y convie tous les protestants de France. Elle leur demande de n'être tous qu'un cœur et qu'une âme dans l'accomplissement de cet acte de piété et de foi. Quand ils auront entonné un des psaumes de l'ancien temps et répété une fois de plus :

Tu fus toujours, Seigneur, notre retraite,
Notre secours, notre sûre défense,

elle en attend la réalisation du vœu, si souvent formulé par les martyrs et les proscrits :

Dieu tout-puissant, que ton œuvre éclatante
De siècle en siècle sur nos enfants reluisse;
Que ta faveur nous soit toujours présente,
Que ta lumière à jamais nous conduise.
Oui, de nous tous, misérables humains,
Conduis, Seigneur, et le cœur et les mains.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

SUR LE CONCOURS DE 1882-1883

Ce n'est pas sans émotion que je rends compte, dans la patrie de Brousson, et non loin de la tombe de Paul Rabaut, d'un concours historique dont le cadre se confond avec l'horizon nîmois. Si par un beau soir, on monte au sommet de la Tour-Magne qui domine d'un côté la vieille cité romaine, et de l'autre les sites consacrés par l'Église du Désert, on n'a pas de peine à discerner dans les vapeurs du couchant les murs d'Aigues-Mortes, et le regard s'arrête sur un point sombre, entouré comme d'un nimbe lumineux; c'est la Tour de Constance, de lugubre mémoire; tandis que le mont Ventoux et les Alpines se dressant sur la vallée du Rhône, dessinent, à l'orient, le théâtre du martyrologe réformé de Provence.

Notre Société n'est pas seulement la gardienne de ces grands souvenirs. Elle se plaît à les évoquer dans son *Bulletin* mensuel et dans les concours qu'elle ouvre périodiquement comme un appel au savoir, au talent, dans le cadre de nos annales. Tel est le sujet proposé pour 1884, l'*Étude sur Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme française*, où viendront se ranger, autour d'un maître vénéré, les disciples de la première heure, l'ardent Farel, le sage Toussain, le pieux Gérard Roussel, et cette princesse d'un cœur si haut, d'un esprit si charmant, cette sœur chérie de François I^{er}, dont on peut dire qu'elle fut nôtre, sans avoir jamais fait le pas décisif, et dont le doux génie désarmant l'intolérance, aurait assuré des jours meilleurs, s'il eût pu prévaloir dans les conseils de la royauté. Saluons avec respect la reine de Navarre, la protectrice de Claude Baduel et de l'ancien collège de Nîmes, qui visita plus d'une fois notre ville, et ne put réa-

liser sa belle devise : *Non inferiora secuta!* sans être suspecte d'hérésie avec les martyrs glorifiés dans ses plus beaux vers :

La mort qui à l'infidèle
Est horrible à regarder,
A ton enfant est si belle
Qu'il ne craint s'y hasarder.
Avance donc, Seigneur,
Ton doux support,
Leur donnant pour tout honneur
Joyeuse mort!

Cette strophe écrite à la lueur des premiers bûchers, semble une prophétie des destinées de la Réforme française qui puisera son principal lustre dans le martyre. C'est le commun caractère des ouvrages présentés à nos concours. Le plus important de ceux qui nous ont été adressés en 1883, est une *Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, deux volumes (petit in-f°) qui attestent de vastes recherches, non seulement en Provence et dans les archives locales, mais à Genève, à Paris, et aux principaux centres du Refuge. Dans la communauté des périls et des épreuves, la Provence est une digne sœur du Dauphiné. Quel épisode pourrait égaler en horreur celui de Cabrières et de Mérindol, cette Saint-Barthélemy anticipée! Mais le sang des martyrs ne coule pas en vain, et comme suscitées par ce douloureux témoignage, on voit bientôt se dresser près de soixante Églises entre la Durance, le Rhône et la mer. C'est à l'Église d'Aix en Provence qu'est adressée cette belle lettre de Calvin, qui demeure son titre d'honneur : « Si est ce que le temps est que nous travaillions d'un coté et que nous souffrions de l'autre. Nous appelons travailler nous porter virilement par dessus tous les obstacles quand il est question de faire nostre debvoir, *car plustost cent fois mourir que de fleschir*. Mais cela n'empesche pas que nous ne souffrions, et qu'estans menés d'un esprit débonnaire, nous rom-

pions en ne bougeant les impetuosités de nos ennemis¹ ». Stoïques exhortations qui rappellent la belle préface de l'*Institution chrétienne*, sublimes conseils qui, pour être suivis, exigeaient une dose d'abnégation surhumaine. Le jour vint où, selon la belle expression de d'Aubigné, les persécutés se lassèrent de tendre la gorge aux bourreaux. Qui osera les blâmer? A l'ère des martyrs succéda celle des héros. Les guerres de religion avec leurs sanglantes péripéties, remplirent la fin du siècle.

Cette sombre période où paraissent, comme à la lueur des éclairs, de tragiques figures, Paul de Mouvans, le baron des Adrets, Montbrun, les comtes de Tende et d'Allemagne, Lesdiguières, a été largement retracée par M. Arnaud, pasteur à Crest, mêlant heureusement à l'histoire politique et religieuse les faits qui concernent chacune des congrégations réformées, rares épis d'une moisson qui n'a pu entièrement mûrir. Comme le dit si bien notre auteur : « Le mouvement de la Réforme dans ce pays, qui donna d'abord de si belles espérances, fut comprimé, dès son berceau, par d'horribles massacres qui glacèrent d'effroi ses adeptes et les empêchèrent de se multiplier. Les guerres de religion du xvi^e siècle, particulièrement meurtrières en Provence, firent le reste. » Une statistique dressée pour les deux années 1561-1562, est un effrayant commentaire de la condition des réformés en ces jours néfastes : morts d'épouvante 48; enterrés vifs 6; brûlés 23; noyés 9; pendus et arquebusés 443; femmes mortes de faim et de froid 117; enfants égorgés 42; la plume se refuse à d'autres détails... total 1300 victimes!

La tâche de l'historien est difficile à remplir au milieu de telles horreurs, et l'impartialité n'est que plus méritoire. M. Arnaud recompose avec l'érudition du bénédictin vivifiée par un sentiment supérieur, les monographies d'Églises disparues dans l'orage des persécutions, pour renaître lentement de nos jours. L'Édit de Nantes, le Désert forment le cadre

1. *Lettres françaises*, t. II, p. 392.

d'un tableau où la multiplicité des détails ne nuit pas à l'unité de l'ensemble. La statistique est ici de l'histoire. M. Arnaud s'en est souvenu en dressant avec un filial amour ces listes d'étudiants, de pasteurs, de réfugiés qui complètent si bien son récit. Des pièces empruntées à la collection Court, cet immense répertoire de nos douleurs, évoquent des iniquités ignorées. Il y a quelques pages sur un triple enlèvement d'enfants, dans un hameau près d'Apt, en 1740, que l'on ne peut oublier. C'est l'évêque qui est ici le ravisseur. Comme l'a dit un éloquent historien, le cri des mères est monté au ciel!

De son exposé général sur la Provence, formant un volume, M. Arnaud a détaché le Comtat Venaissin et la principauté d'Orange, qui, relevant de princes étrangers, ont leurs destinées particulières. Le sombre palais, plus semblable à une forteresse, dont la masse imposante domine Avignon, dit de quel poids pesa sur les âmes le malfaisant génie de la papauté transporté sur les bords du Rhône. Comme la Rome du Tibre la Rome provençale unit à une profonde corruption le plus superbe mépris des droits de la conscience. Le légat, entouré des féroces milices de Serbelloni, personnifie dans la cité de Laure et de Pétrarque l'inflexible autorité des Paul IV et des Pie V. Un trait manque au tableau qu'en a tracé le savant historien. L'aimable étudiant bâlois, Félix Platter, qui traversa cette ville en 1596, pour se rendre à l'Université de Montpellier, en a gardé une impression de terreur. Sur le pont de St-Bénézet, qui n'est aujourd'hui qu'une poétique ruine, il ne vit que moines et ribaudes accostant les passants. « Elles avaient, dit-il, leur supérieure qu'on nommait par dérision l'abbesse. Dans la même ville se trouve le palais qui a servi de résidence aux papes. Au haut de l'édifice on montre une cage de fer : on y avait mis un chrétien réformé; il y resta longtemps exposé à toutes les intempéries; enfin récemment la mort l'avait délivré de ce supplice¹. »

1. *Mémoires de Félix Platter, médecin bâlois*, in-8° 1866 (p. 40).

Un court chapitre sur le collège de Carpentras où la belle âme de Sadolet fit luire un rayon de tolérance, est la seule diversion à la sombre tyrannie qui, depuis les jours du pieux franciscain Lambert d'Avignon, ce premier-né de la Réforme provençale, jusqu'à la Révolution française, n'a pas cessé de peser sur le Comtat. A aucun moment de leur histoire, les protestants de ce pays n'ont obtenu le libre exercice de la religion pour laquelle ils avaient versé le plus pur de leur sang. Les quelques Églises qu'ils fondèrent furent extirpées dans leur racine. La liberté du for intérieur et la jouissance précaire de biens cent fois confisqués marque l'extrême limite des concessions accordées sous le régime de l'Édit de Nantes renouvelant les stipulations du traité de Nîmes (1578). Durant plus de deux siècles, l'absolutisme pontifical pesant sur cette malheureuse contrée en a fait une annexe des États romains, et comme une autre Espagne.

Plus heureux en apparence, les protestants d'Orange pouvaient invoquer la protection de l'illustre famille qui a fourni un libérateur aux Pays-Bas, insurgés contre la tyrannie espagnole, un grand monarque à l'Angleterre. Mais le privilège qui semblait devoir les protéger aggrava leur sort en faisant de leur petite patrie l'enjeu sans cesse disputé de la grande lutte européenne entre ses princes souverains et le roi de France : « Guerres, massacres, incendies, trahisons, invasions, dragonnades, ruines des temples et des collèges », tel est le triste lot des protestants orangeois, avant l'exode final de 1711. Les *Larmes* du pieux pasteur Jacques Pineton de Chambrun en résument pour ainsi dire les douleurs. Admirable récit qui forme avec les *Mémoires* de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson une pathétique trilogie embrassant les deux rives du Rhône, et que l'on ne peut lire sans y sentir palpiter l'âme de nos pères et y puiser une vertu.

Le très savant ouvrage de M. le pasteur Arnaud, complétant à certains égards son *Histoire des Protestants du Dauphiné*, dont il reproduit le plan, et marquant un progrès dans la

forme, ne pouvait qu'attirer l'attention sympathique de notre comité. Par l'importance du sujet, l'étendue des recherches, la nouveauté des résultats, il semblait désigné pour une de nos meilleures récompenses. Aussi avons-nous été heureux de lui décerner, à l'unanimité, le prix principal du concours, une médaille de 800 francs.

C'est moins par la nouveauté des matériaux que par le mérite de la mise en œuvre que se recommande la touchante étude sur *Marie Durand et ses compagnes de captivité dans la Tour de Constance*. Aussi longtemps que la vieille cité de saint Louis demeurera debout sur la plage désolée d'Aigues-Mortes, la sombre tour qui a si bien justifié son nom, sera le but du pèlerinage des âmes pieuses, et le phare allumé jadis sur son sommet rayonnerait moins dans les ombres de la nuit que le souvenir des humbles captives qui ont réalisé dans son idéal sublime ce mot : « Résistez ! » Si la chaîne de Bonivard a gravé son empreinte sur le roc du château de Chillon, dont on approche comme d'un autel, n'y a-t-il pas une vertu adhérente aux murs du cachot consacré par de nobles luttes et de saintes victoires ? Marie Durand en est la personnification. Cette maison du Bouchet de Pranles qui l'a vue heureuse fiancée en 1730, dans la plénitude des joies terrestres, elle n'y rentrera que blanchie par une captivité de trente-huit ans, et comme étrangère aux lieux où s'écoula sa jeunesse. LOUÉ SOIT DIEU ! 1696. Telle est l'inscription qu'on lit encore sur le foyer, avec cette autre : *Miserere mei, Domine Deus!* exprimant si bien toutes deux la vieille foi huguenote, c'est-à-dire la glorification de Dieu dans les épreuves par lesquelles il lui plaît de nous faire passer.

La Tour de Constance, douloureuse histoire à laquelle manquait encore un historien. L'*Isabeau Menet* de M. Alexandre Lombard nous en offre une page aussi neuve que touchante. En tête d'un volume de précieux documents, notre ami M. Ch. Sagnier a mis une préface singulièrement impressive où des fragments de lettres retrouvés parmi des décombres,

pareils à ces inscriptions mutilées que déchiffre la science, en disent peut-être plus long qu'un récit composé avec art. Ce récit a tenté un écrivain connu par d'attachantes monographies de pasteurs du Désert, M. le pasteur Daniel Benoit (de Montauban). C'est en poète autant qu'en érudit qu'il a traité un sujet qui se rattache par tant de liens à ses études antérieures. Dix-sept lettres inédites de Marie Durand à sa nièce, fille du pasteur martyr Pierre Durand, lui ont fourni quelques pages nouvelles, et peut-être de trop longues citations. Si, selon le mot d'une femme célèbre, la politesse est l'art de choisir dans ce qu'on pense, il n'est pas interdit à l'historien de faire un choix dans les naïves révélations du passé, et le goût peut omettre certains détails trop familiers sans nuire à la fidélité du narrateur. Saint Paul, prisonnier à Rome, a redemandé le manteau qu'il avait laissé à Troas. De la même main qui tricota, dans l'ombre d'un cachot, des bas pour sa nièce, Marie Durand lui écrit ces lignes charmantes :

« Tu trouves mes lettres à ta fantaisie, ma chère petite. C'est l'amitié que tu as pour moi qui fait que tu n'y découvres pas de défauts, car pour le style ni les termes je n'y fais guère attention quand il est question de t'écrire, et pour te dire vrai, je n'en recopie jamais aucune, si ce n'est que j'écrive à des grands. Mais hélas ! quel encens me donnes-tu ? Quels éloges fais-tu de moi ? Tu me jettes dans la confusion. Il est vrai que j'ai le bonheur d'être aimée, et que personne ne me hait que par l'esprit de jalousie qui souvent provient d'un trop grand amour. Mais cela n'est pas un mérite dont je sois digne. C'est la grâce de mon Dieu qui veut adoucir mes amertumes. Cependant, ma tendre petite, sois toujours sage, douce, patiente, modérée, aie toujours confiance en notre Dieu Sauveur, et il ne t'abandonnera point... Toutes mes compagnes te font mille compliments, principalement madame de Sinsens. Présente les miens bien empressés à M. et à Mme Chiron, à tous nos amis et amies. Adieu, mon cher ange ; adieu, mon tout, crois-moi non une bonne tante, mais

une tendre mère. Aime-moi toujours comme une tendre mère, et sois persuadée que rien ne mettra des bornes à mon amour que la mort. »

Un peu d'illusion est naturel aux biographes. Bien que portant l'empreinte des sentiments les plus purs, les lettres de Marie Durand n'offrent pas toujours le charme de celle qu'on vient de lire et qui inspire à M. Benoit les réflexions suivantes : « Cette lettre si vive, si émue, si naturelle, malgré d'inévitables incorrections, ne déparerait aucun des recueils épistolaires signés des plus grands noms féminins du dix-septième et du dix-huitième siècle... notre humble prisonnière a la phrase nette et limpide des écrivains de race. Elle écrit d'autant mieux qu'elle est sans prétention littéraire, qu'elle laisse courir sa plume au gré de ses impressions; on la voit agir, souffrir, aimer, espérer. Sa physionomie morale, si vive et si enjouée, se dégage tout naturellement de ses lettres. Elle s'y livre tout entière, sans déguisement et sans effort. On connaissait son héroïsme chrétien et sa vive piété. Peut-être se la figurait-on volontiers austère et mélancolique. On aime à voir que sa longue réclusion n'avait pas flétri en elle cette fleur d'imagination et de poésie qui donne à tout ce qu'elle écrit un grand charme. »

Marie Durand est le centre du tableau qui nous est offert, sans en épuiser l'intérêt. De temps en temps les lourdes portes du cachot roulent sur leurs gonds pour recevoir de nouvelles captives. De ce nombre est Isabeau Menet qu'elle aimera comme une sœur, et qui le lui rend si bien. Comment redire après M. Lombard la touchante destinée de celle qui connut toutes les douleurs, conjugales et maternelles, et *fut rendue folle à son père!* Non moins triste est le sort de celles, en petit nombre, qui recouvrèrent la liberté au prix d'une abjuration bientôt réparée. C'est à la *Baume des Fées*, au *Mas des Crottes*, dans la Garrigue de Nîmes, que furent arrêtées Suzanne Daumezon, Elisabeth Michel, Marguerite Maury et bien d'autres!.. Plus d'un sans doute parmi nos auditeurs de

ce jour, a reconnu des noms familiers, et s'est promis de visiter les lieux consacrés par de pieux souvenirs, sanctuaires authentiques du Désert, dont on aime à contempler l'image!

Grâce à l'esprit nouveau du siècle et au souffle libéral qui présageait la Révolution, la Tour de Constance ne fut pas le tombeau de Marie Durand et des dernières captives qui partageaient son sort. On connaît le brillant récit du chevalier de Boufflers, accompagnant son oncle le prince de Beauvau, leur libérateur : « Nous voyons une grande salle ronde privée d'air et de jour. Quatorze femmes y languissaient dans la misère, l'infection et les larmes. Le commandant eût peine à contenir son émotion, et pour la première fois ces infortunées aperçurent la compassion sur un visage humain. Je les vois encore, à cette apparition subite, tomber toutes à la fois à ses pieds, les inonder de pleurs, essayer des paroles, ne trouver que des sanglots, puis enhardies par nos consolations, raconter toutes ensemble leurs communes douleurs. Hélas! tout leur crime était d'avoir été élevées dans la même religion que Henri IV! »

« Vous êtes libres ! » leur dit le prince de Beauvau qui avait obtenu, comme une grâce singulière, avant de quitter la cour, la permission de délivrer trois ou quatre victimes, et qui ne se croyant pas libre de faire un choix, les libéra toutes, au risque d'être désavoué par le tout-puissant ministre qui siégeait à Versailles. Mais le courant de la tolérance était déjà si prononcé que le comte de St-Florentin lui-même ne put y résister. Ainsi se trouve confirmé dans ses conclusions le récit du chevalier de Boufflers, récusé trop légèrement par M. Daniel Benoit, qui n'y voit qu'une page d'éloquence académique. Il est vrai qu'à la date du 8 août 1768, plus d'un an après la visite du prince de Beauvau, il y avait encore plusieurs captives à la Tour de Constance; mais elles en sortirent avant la fin de l'année, comme le prouve la lettre suivante de St-Florentin au Cte de St-Priest.

« Versailles, 11 décembre 1768.

» Le Roi a bien voulu, monsieur, accorder la grâce à la nommée Chassefière et à la nommée Suzanne Pagès, *qui sont les seules prisonnières à la Tour de Constance.*

» Je vous envoie les deux brevets qui sont nécessaires pour les faire jouir de l'effet de cette grâce, et je vous prie d'en procurer l'exécution.

» FLORENTIN. »

Le 26 décembre 1768, l'intendant du Languedoc envoya les deux brevets de rémission à M. de Canetta, gouverneur d'Aigues-Mortes, et, le jour même, la Tour ne contient plus de prisonnières pour cause de religion. Marie Durand en était sortie le 14 avril précédent¹.

C'est à M. Ch. Sagnier que l'on doit la découverte des textes importants qui tranchent une question longtemps controversée. Son docte émule, M. Benoit, n'en garde pas moins l'honneur du premier récit suivi et complet sur la Tour de Constance. « L'auteur de ce livre, dit-il en finissant, fit, il y a quelques années, avec un ami, une visite au lieu de naissance de Marie Durand. Ils virent ce vallon solitaire arrosé d'un ruisseau, ces prairies bordées de châtaigniers que Marie Durand, aux jours de sa libre enfance, avait parcourues en tous sens, et dont elle put contempler avant de mourir, l'étroit horizon. Mais c'est en vain que, dans ces lieux qui l'ont vue naître, ils

1. La lettre de grâce de Marie Durand est datée de Versailles, le 31 mars 1768, et signée : St-Florentin. Le 11 avril suivant, l'ordre de mise en liberté est envoyé de Montpellier au gouverneur de la Tour, et le 18 avril 1768, l'intendant du Languedoc écrit à M. de St-Florentin : *Cette femme a été mise en liberté le 14 de ce mois* (Archives de l'Intendance de l'Hérault). Plus de doutes possibles à cet égard. La lettre inédite de Paul Rabaut à Étienne Chiron du 10 janvier 1770, citée par M. Daniel Benoit, ne prouve qu'une chose, c'est qu'il y avait à cette date, non plus des prisonnières de la Tour, comme on continuait à les appeler, par habitude, mais des femmes libérées que leur âge, leurs infirmités, recommandaient à la charité des églises. Tel était particulièrement le cas de Suzanne Pagès, qui ne recouvra la liberté qu'après Marie Durand.

parlèrent de l'héroïne d'Aigues-Mortes, en vain qu'ils interrogèrent les vieillards du hameau. Le Bouchet de Pranles a perdu le souvenir de cette famille de confesseurs et de martyrs dont nous avons essayé de raconter l'histoire. Qu'elle revive du moins dans ces pages et mieux encore dans nos cœurs ! » Ce vœu sera réalisé par la publication du touchant volume auquel notre Société décerne une seconde médaille de la valeur de 400 francs. Un volume non moins distingué, du même auteur, publié par la Société des livres religieux de Toulouse, *l'Église sous la croix*, est associé à cette récompense¹.

La tâche du rapporteur n'est pas encore terminée. Il doit mentionner encore deux savants mémoires venus du pays de Montbéliard, et retraçant avec précision les diverses phases de la Réforme dans les contrées qu'évangélisèrent Farel et Toussaint. L'importance du sujet ne se mesure pas toujours à l'étendue du cadre dans lequel il se déploie : La *Notice historique sur l'introduction de la Réforme religieuse dans les trois seigneuries souveraines d'Héricourt, de Clémont et du Châtelet*, évoque, avec le ministère de Jean Larcher, ami de Sébastien Castalion, bien des faits intéressants, pour la première fois mis au jour, et complétés par le douloureux tableau de ces mêmes congrégations dans le siècle qui suivit leur violente annexion à la France sous Louis XIV. L'intolérance des âges de foi est cruelle ; mais elle a sa grandeur, presque son excuse dans sa sincérité. L'intolérance administrative n'inspire que le dégoût. Le double mémoire de M. le pasteur Auguste Chenot, puisé aux sources, et ouvrant des perspectives sur la Réforme et le Refuge dans la patrie de Cuvier, appelait une distinction que nous sommes heureux de lui accorder par une troisième médaille de 300 francs.

1. On y remarque de fort intéressantes études sur les martyrs Fulcran Rey, Pierre Papus, Étienne Arnaud, etc. . . ainsi que le : *Portefeuille d'un pasteur du Désert*. Il a été rendu compte de ce volume par la plume de M. E. Sayous, dans le *Bulletin* de l'an dernier, p. 428.

En s'acquittant d'un devoir aussi doux que sacré, la Société regrette une seule chose, de faire si peu pour l'encouragement des études historiques qui rappellent à chacun des membres de la famille protestante ses vrais titres de noblesse. Nous ne pouvons les laisser tomber en déshérence. Comme ce puritain d'Écosse qui allait recherchant partout les tombes de ses aïeux, nous devons reconstituer notre famille spirituelle dispersée partout. L'histoire est un grand témoignage, et les voix qui s'élèvent du passé ont un accent généreux, fortifiant, comme ces brises du Désert où s'assemblaient nos pères. Évoquons les souvenirs des témoins, glorieux ou obscurs, qui nous ont légué ce que nous avons de meilleur; épelons leurs inscriptions à demi-effacées, en tendant une main amie à quiconque s'unit à nous dans cette œuvre de filiale restauration. Aidez-nous, messieurs, à remplir ce pieux devoir. Vos libéralités sont la source des nôtres. Nous ne recevons que pour donner, et si nous donnons trop peu, nous avons pour excuse le mot d'un grand roi : « Le Béarnais est pauvre; il donnerait plus, s'il avait davantage ! »

JULES BONNET.

ÉTUDES HISTORIQUES

PAUL RABAUT

Mesdames, Messieurs,

Que notre première parole soit un hommage et un remerciement à l'adresse de la Société d'histoire du Protestantisme français, qui a choisi notre ville et nos Cévennes pour la célébration de son trente-deuxième anniversaire. Nous devons être fiers de cet honneur, et nous sommes heureux de lui en témoigner en votre nom toute notre reconnaissance. Aussi bien, nos amis de la capitale, en décidant cette œuvre excellente de décentralisation, ne pouvaient oublier que nous sommes ici au centre des grands souvenirs historiques et religieux du Midi, et que nous n'étions pas indignes d'attirer, les premiers, leurs regards.

Notre région, en effet, a vu, du seizième au dix-huitième siècle, s'accomplir de grandes choses. Du rivage d'Aigues-Mortes où se dresse la sombre Tour de Constance, témoin de tant de tortures et de tant de fermeté, jusqu'aux cimes neigeuses de l'Aigoual, où les Camisards, ennoblis dans leur lutte par le désespoir et par la sainteté de leur cause, tinrent en échec, durant trois ou quatre années, les troupes aguerries de Louis XIV, et où, plus tard, les restaurateurs de nos églises sous la croix trouvèrent des retraites sûres pour leur périlleux apostolat, que de champs de bataille! que de champs de douleur et d'héroïsme! Au sud-ouest la Vaunage, alors si fertile et si croyante, que nos pères appelaient la petite Canaan; au nord, la vallée du Gardon, le château de Saint-Privat dont une plume amie a narré les annales avec tant d'érudition et de charme; Uzès, Anduze, Alais, si connus dès l'origine de la Réforme, et qui aidèrent si vaillamment dans sa résistance notre métropole languedocienne; à l'ouest, les vallées du Vidourle et de l'Hérault, Sommières, Quis-

sac, Saint-Hippolyte, Ganges, le Vigan, et tant d'autres villes ou villages qui ont acquis un nom dans notre histoire protestante ; les lieux de culte célèbres où les proscrits allaient dans la solitude du Désert, au péril de leur vie ou de leur liberté, adorer Dieu selon leur conscience : la Fon de Langlade, la Gravouillère, le Mas des Crottes, le Plan de la Fougasse ; et plus près de nos murs, Lègue, l'Hermitage, la Grotte des Fées, le moulin de l'Agau, lieux sacrés où la vieille mélodie de nos psaumes était souvent interrompue par les cris des dragons, et le crépitement des arquebuses ou de l'incendie : dans toute cette région qui formait jadis, à peu de chose près, les circonscriptions des synodes du Bas-Languedoc et des Cévennes, il n'est peut-être pas un point de notre sol, une pierre de nos garrigues ou de nos torrents, un arbre de nos bois, une caverne de nos montagnes, où nous ne puissions évoquer l'ombre de nos héros et de nos martyrs.

Or, parmi ces nombreux témoins que notre église nîmoise peut revendiquer comme siens, le comité a choisi l'homme dont le nom est resté le plus populaire parmi nous, et le plus célèbre chez les nations protestantes : vous avez nommé Paul Rabaut.

Le choix nous paraît heureux, et nous y applaudissons. Seulement il impose une lourde charge à celui qui doit introduire ce beau sujet. Et si je n'ai pas reculé devant l'invitation qui m'a été faite, je vous en dirai la raison. J'ai en main environ deux cents lettres inédites de cet apôtre du Désert, dont je dois la communication à la gracieuse obligeance de M. Armand Picheral ; et au lieu de vous parler de Rabaut, je puis le faire parler lui-même ; je puis vous faire entendre de sa bouche quelques incidents remarquables de sa vie, ses préoccupations, ses dangers et ses craintes, et aussi la source profonde où il a puisé son invincible courage. Ainsi pourra se dessiner d'elle-même à vos yeux cette austère et attachante figure.

Paul Rabaut naquit à Bédarieux le samedi 29 janvier 1718, d'une famille de condition modeste, mais de grande piété. A l'âge de seize ans, dès le printemps de 1734, il alla au Désert¹, c'est-à-dire il entra dans la carrière qui, après un noviciat de quatre ans comme élève, et de trois ans comme proposant ou étudiant en théologie, devait le

1. « Il y a plus de dix-sept ans que je suis au Désert. » (Lettre du 22 septembre 1751, Papiers Court à la Bibl. publ. de Genève, n° 1, t. XXIV, p. 836.)

conduire au pastorat. Et si vous voulez savoir quelle était en général la condition de ceux qui étaient au Désert, il vous le dira en deux mots : « Nous sommes errans par les déserts et par les montagnes... exposés à toutes les injures de l'air, n'ayant que la terre pour lit et le ciel pour couverture »¹. Il écrivait ces paroles en 1741 ; et, pendant plus d'un quart de siècle encore, il aurait pu les écrire, car telle fut sa destinée.

Il alla perfectionner ses études à Lausanne², au mois d'août 1740, et resta six mois seulement au séminaire ou faculté de théologie de cette ville, car il repartit des bords du Léman, le 8 février 1741, après avoir été consacré au ministère évangélique.

Ce séjour, quelque rapide qu'il fût, lui permit cependant de nouer avec Antoine Court, fondateur et directeur du séminaire, cette amitié solide dont les églises sous la croix recueillirent les fruits. Rien de touchant comme l'intimité qui unit ces deux hommes, malgré une différence d'âge de vingt-deux ans. Dès qu'ils se furent vus, en Suisse, pour la première fois, ils s'aimèrent. Le restaurateur du protestantisme en France comprit d'instinct tout ce que promettait ce jeune homme sérieux, plein de piété, de prudence, qui resta six mois sous sa direction : il vit en lui l'un de ses plus intelligents successeurs. Et le jeune étudiant, de son côté, comprit bien vite que le directeur du séminaire serait pour lui un père et un guide, dont l'expérience, les conseils, les encouragements, la tendresse, ne lui feraient jamais défaut. Ils ne se revirent qu'une autre fois, en 1744, lorsqu'Antoine Court vint assister au synode national qui ramena la paix dans les églises troublées, et leur intimité s'accrut encore : « L'ami Paul Rabaut ne m'a pas quitté, écrira Court, et je ne puis » pas vivre sans lui »³. Rabaut à son tour lui dira : « Quel vuide je » sens, quand nous ne sommes pas ensemble ! Il me semble que je » n'existe qu'à demy et qu'une partie de moi-même m'a été arrachée »⁴. Et ailleurs : « Vous êtes le principal, le premier, et le » plus cher de mes amis »⁵, « Vous connoissez mes sentiments. Le

1. N° 1, t. XIII, p. 276, lettre du 29 mars 1741.

2. Par délibération du synode du Bas-Languedoc du 9 juin 1740, et ce fut « à ses propres dépens », et non aux dépens des églises.

3. *Bulletin*, t. XXVII, p. 24, lettre du 24 juin 1744.

4. N° 1, t. XV, p. 515, lettre du 5 septembre 1744.

5. *Ibid.*, t. XIV, p. 45, 16 décembre 1743.

» bouleversement du monde entier n'y apporterait aucune altération »¹. Ils avaient raison l'un et l'autre : la mort seule put briser l'union de ces cœurs que les sentiments les plus nobles, et particulièrement le désir commun de travailler au relèvement des églises, avaient rapprochés.

Paul Rabaut ne fut pas du nombre des ouvriers de la première heure : cet honneur revient à Pierre Corteiz, à Jacques Bonbonnoux, à Jacques Roger, à Antoine Court, qui marchent à la tête de cette phalange d'élite à laquelle nous devons, après Dieu, la restauration du protestantisme dans notre patrie. D'autres vaillants soldats du pur Évangile doivent encore être nommés, qui parurent, quelques années avant Rabaut, sur ce champ de bataille où plus d'un devait tomber martyr, où tous supportèrent bravement d'indicibles souffrances : Pierre Durand, Michel Viala, François Roux, Jean Bétrine, Barthélemy Claris. Lorsque le pasteur de Nîmes se mit à l'œuvre, la période de relèvement avait déjà commencé, et il rencontra des collaborateurs empressés qui rivalisèrent avec lui de foi, d'abnégation, de hardiesse : Désubas, Pradel, Simon Gibert, Defferre, d'autres encore. Mais il ne tarda pas à se mettre au premier rang. Il avait à peine vingt-sept ans, lorsque le pasteur et professeur Lullin, de Genève, disait de lui : « Il est regardé avec raison comme le chef des pasteurs du Languedoc². » Et pendant plus d'un demi-siècle il garda cette place d'honneur.

Mais cette place d'honneur fut pour lui un poste de péril. Les édits proscripteurs de Louis XIV n'avaient pas été rapportés : ils avaient été au contraire renouvelés et aggravés par la terrible Déclaration de mai 1724. Le fait d'être ministre, ou même de se préparer, comme proposant ou élève, à cette sainte fonction, était considéré comme un crime capital et puni de mort. Les fidèles, surpris en assemblée religieuse, étaient condamnés, les hommes aux galères, les femmes à la Tour de Constance. La même peine était édictée contre ceux qui donnaient asile aux pasteurs, ou qui facilitaient l'émigration d'une manière quelconque, en donnant de l'argent pour le voyage ou en guidant les fugitifs. La loi sur tous ces points était d'une clarté, d'une précision indiscutables. Les intendants des provinces, bien qu'ils fussent d'ordinaire soldats et non jurisconsultes,

1. N° 1, t. XXI, p. 93, 1^{er} février 1748.

2. *Ibid.*, t. XVII, p. 263, lettre du 15 septembre 1745.

ne pouvaient se tromper en l'appliquant. Aussi furent-ils investis de ce pouvoir, dès 1726 ; et ce monstrueux décret ne resta pas lettre morte en leurs mains.

Des primes énormes encourageaient la délation ; et il fallait à chaque instant, le jour et la nuit, se tenir en garde contre les espions. La tête de Paul Rabaut était mise à un prix exorbitant, plus de cent mille francs de notre monnaie actuelle ; et il le disait dans des termes qui prouvent combien il s'était familiarisé avec le danger : « Je vaudrais plus que je ne valais il y a quelque temps, écrit-il le 14 juin 1752 ; ma tête était à 6 000 livres, aujourd'hui elle est à 20 000, et, au lieu de la corde, on me menace de la roue¹ ».

Que de prudence ne fallait-il pas alors déployer, que de présence d'esprit, pour dépister les espions ! les récits de ce genre abondent dans sa correspondance. En voici un qui vous donnera une idée de tous les autres.

Le 13 mai 1742, jour de la Pentecôte, il avait célébré le culte, à Nîmes, chez les demoiselles Cabrier, cousines d'Antoine Court, et donné la communion à trente-cinq personnes environ. Il aurait été imprudent de coucher dans cette maison. « Comme le jour disparaissait, dit-il, je sortis de chez les C (abrières) pour aller au logis qu'on m'avait préparé. Et comme ce jour-là étoit un dimanche, il y avoit beaucoup de monde devant la porte où je devois entrer. On auroit pu facilement me voir à la clarté de la lune. Je m'allai promener seul, en attendant que tout le monde fût retiré. Il étoit environ dix heures et demie, lorsque je me mis en état d'entrer dans cette maison. En promenant ma vue de côté et d'autre, je vis à trente pas de moi un homme assis qui, à ce que je crois, prenoit garde où je passerois. Il fallait tâcher de tromper cet espion. Au lieu donc d'entrer dans la maison où j'avois dessein d'aller, j'entrai dans une autre, qui n'en est pas fort éloignée. Une muraille haute et large qui joint ensemble ces deux maisons empêchoit la clarté de la lune et formoit une ombre à la faveur de laquelle j'enfilai la porte de la maison où j'avois dessein d'aller, sans que celui qui m'observoit pût me voir.

« Le lendemain matin, environ sur les onze heures, dans le temps que j'étois occupé à lire un ouvrage de piété, je vis entrer dans

1. N° I, t. XXV, p. 511.

» la chambre où j'étois une personne de la maison, toute effa-
 » rouchée, m'adressant ces paroles : « Voici un détachement qui
 » vient vous prendre ! » Heureusement les soldats ne vinrent pas où
 » j'étois ; mais ils ne manquèrent pas d'aller à l'endroit où j'avois
 » fait semblant d'entrer le soir précédent, et ils fouillèrent fort
 » exactement. »

« Cependant, sans attendre davantage je sortis de la maison. Elle
 » n'est pas fort éloignée d'une des portes de la ville ; il me falloît
 » sortir par cette porte pour être plus tôt hors de danger. J'observai
 » de marcher au petit pas, afin que la sentinelle ne soupçonnât
 » rien ; et pour la mieux tromper, je chantai tout doucement, mais
 » de manière qu'elle pût m'entendre. Dès que je fus hors de vue de
 » la sentinelle, je doublai le pas. Après avoir un peu marché, je
 » regardai en arrière ; et je vis venir après moi deux bons fidèles
 » qui m'avoient vu sortir et qui venoient pour me donner du se-
 » cours. Sitôt qu'ils m'eurent joint, ils m'embrassèrent, fondant en
 » larmes, et m'offrant leurs services. L'un d'eux me dit qu'il savoit
 » une maison assez écartée de la ville, qui n'étoit point suspecte, où
 » je pourrois passer, si je voulois, le reste de la journée. Je m'y
 » accordai aisément. Nous observâmes que personne ne nous vît
 » entrer. Les personnes de la maison me reçurent avec des démon-
 » strations de joie, et me sollicitèrent très instamment à y concher.
 » Je n'en voulus rien faire. Je pris congé d'eux sur les neuf heures
 » du soir. A peine eus-je fait cinquante ou soixante pas, que la
 » maison fut investie par un gros détachement qui fouilla avec la
 » dernière exactitude¹. »

Et ce n'était pas durant quelques jours seulement qu'il avoit à
 prendre ces précautions extraordinaires : il devoit se tenir sur un
 qui-vive continuel. Trois ans après avoir écrit les lignes dont je viens
 de vous donner la lecture, il écrivoit encore :

« Je sais de manière à n'en pouvoir douter qu'il y a un nombre
 » considérable d'espions à mes trousses. Ils se tiennent tous les
 » soirs aux endroits où ils s'imaginent que je dois passer, et y
 » restent jusque bien avant dans la nuit². »

Et le 19 mai 1752 : « Je viens d'apprendre de deux ou trois en-

1. N° 1, t. XIV, p. 208-212, lettre du 7 octobre 1742. Nous avons abrégé le récit.

2. N° 1, t. XVI, p. 324.

» droits différens, qu'on met en usage les moyens les plus diaboliques pour se défaire de moi. On employe des soldats travestis, et d'autres gens de sac et de corde, qui armés de pistolets, doivent tâcher de me trouver ou en ville ou aux assemblées ; et s'ils ne peuvent pas me saisir vivant, ils sont chargés de me mander à l'autre monde par la voie de l'assassinat. Jugez par là si j'ai besoin de redoubler de précautions. Je ne doute point qu'à l'occasion de l'apostasie de l'indigne Fléchier, on ne s'acharne à notre perte avec une nouvelle fureur¹. »

Pour l'accomplissement de sa périlleuse mission, le pasteur était ordinairement soutenu, encouragé par les membres de son Église. Avec quelle joyeuse émotion ne parle-t-il pas à son ami des manifestations de piété et de zèle au sein de son troupeau.

« Je voudrais de tout mon cœur, dit-il, que vous fussiez le dimanche matin au chemin de Montpellier, près de la ville de Nîmes, lorsque nous faisons quelque assemblée pour cette dernière église, à la place nommé vulgairement la *Fon de Langlade*, où vous avez prêché si souvent. Vous verriez autant que votre vue pourroit s'étendre, le long du chemin, une multitude étonnante de nos pauvres frères, la joie peinte sur le visage, marchant avec allégresse pour se rendre à la maison du Seigneur. Vous verriez des vieillards, courbés sous le faix des années et qui peuvent à peine se soutenir, à qui le zèle donne du courage et des forces, et qui marchent d'un pas presque aussi assuré que s'ils étoient à la fleur de l'âge. Vous verriez des calèches et des charrettes pleines d'impotens, d'estropiés ou d'infirmes, qui, ne pouvant se délivrer des maux de leur corps, vont chercher les remèdes nécessaires à ceux de leur âme. J'ai été témoin de ce spectacle, et je vous avoue que je n'ai pu le voir sans en répandre des larmes de joie². »

L'affection des paroissiens pour leur pasteur était si grande, qu'ils auraient osé l'arracher des mains des soldats, s'il avait eu le malheur d'être pris. Jamais, sans doute, il ne prêcha la résistance à cet égard ; toujours, au contraire, il recommanda la soumission la plus absolue. Mais remarquez la secrète satisfaction avec laquelle il

1. N° 1, t. XXV, p. 435.

2. *Ibid.*, t. XV, p. 45, lettre du 16 décembre 1743.

raconte une scène qui venait de se passer. On était au plus fort de la persécution de 1745. « Le lendemain de la Pentecôte, dit-il, on en- » voya un détachement à Gênerac. Nous ne savons pourquoi les » protestants s'imaginèrent que ce détachement étoit mandé pour » me prendre ; quelqu'un le confirma. Tout de suite trois ou quatre » mille personnes de la seule ville de Nîmes se mettent en campagne. » Cent à trois cents hommes sortent de Milhaud pour voler à mon » secours. Et tout cela se fait dans un instant. L'un prend une » fourche de fer, l'autre une faux manchée à rebours, l'autre un » pistolet, l'autre un fusil, chacun ce qu'il trouve de plus propre » soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les uns marchent » dans cet état avec une vitesse inconcevable jusqu'à l'endroit où on » leur dit que le détachement m'a investi ; les autres se tiennent » aux carrefours des chemins qui aboutissent au même endroit, et » tous sont bien décidés à sacrifier leur vie pour conserver celle de » leur pasteur. Les femmes même voulurent être de la partie. Plusieurs allèrent avec la troupe des hommes, des pierres dans leur » tablier, pour en accabler les soldats ; et celles qui ne pouvoient » pas y aller exortoient leurs maris à venir à mon secours et à ne » pas perdre de temps ¹. »

Mais ces élans de générosité, de courage, ne se soutenaient pas toujours quand la persécution devenait sérieuse, c'est-à-dire alors que le pasteur, traqué de toute part, aurait eu le plus besoin d'être protégé et de trouver quelque asile. Dans ces terribles moments, les portes, sinon les cœurs, se fermaient trop souvent pour lui. « On » nous mène bien rudement, dit-il le 23 décembre 1750, et je suis » d'autant plus inquiet que je ne trouve plus de maisons pour pla- » cer mes enfants ². » Et quelques jours plus tard (29 décembre) :

« Je suis toujours fort en peine pour trouver des retraites, soit » pour moi, soit pour mes enfants, et nous sommes presque à la rue : » tous nos gens sont épouvantés ³. »

Dans ces terribles conjonctures, que fera le ministre proscrit ? Se laissera-t-il aller au découragement ? Mettra-t-il la frontière entre lui et ses persécuteurs ? Des places lui sont offertes en Hollande, en Allemagne, en Irlande, les acceptera-t-il ? Son cœur, selon son

1. T. XVI, p. 547, lettre du 23 juin 1745.

2. T. XXIII, p. 819.

3. T. XXIV, p. 19.

expression, était « gros de gémissements et de soupirs ¹ ». Et voici dans quels termes il peint la lutte angoissée dont son âme est le théâtre. C'était pendant la persécution de 1752, la plus épouvantable du siècle, alors qu'un pouvoir abusé voulait forcer les protestants à faire rebaptiser leurs enfants et rebénir leurs mariages par les prêtres. Toutes les églises autour de Nîmes avaient déjà succombé sous la violence des dragons.

« Quoique je fusse presque résolu à vider le royaume, dit-il, » mon cœur n'étoit pas satisfait et j'éprouvois des combats qui » mettoient mon âme à la torture. De toutes parts je voyois des rai- » sons pressantes qui augmentoient mon embarras ; je me trouvois » dans un labyrinthe d'où je ne pouvois sortir. D'un côté, la gran- » deur du péril, la crainte de tenter Dieu, le peu d'apparence que » je pusse soutenir mon troupeau, pendant que tous les autres qu'on » avoit attaqués avoient succombé ; le désir de former à la piété mes » chers enfans, que je regardois et que je regarde encore comme » les premiers membres de mon troupeau ; la crainte de ne pouvoir » pas fournir à leur entretien, l'espérance qu'un nombre considé- » rable de fidèles suivroient mon exemple, et se mettroient ainsi à » l'abri de la tentation : telles sont en substance les raisons qui me » faisoient penser à la retraite. — D'un autre côté, je comprenois » bien que mon départ enhardiroit nos ennemis et les rendroit plus » furieux et contre le troupeau et contre les pasteurs ; que le » troupeau en deviendrait plus faible, et les pasteurs plus timides ; » que l'on ne manqueroit pas de renouveler les insultes de Maim- » bourg, etc., etc. Ce conflit de raisons m'avoit mis dans une telle » perplexité, que je ne savois plus que devenir, et je commençois à » perdre l'appétit et le sommeil. Combien de fois n'ai-je pas de- » mandé au Seigneur qu'il lui plût de me montrer le parti que je » devois prendre ! — Il m'exauça enfin et m'inspira la résolution » de rester au milieu de mon troupeau ².

Il resta, en effet. Et ce qui rehausse à nos yeux cet héroïsme, c'est qu'il était époux et père. S'il avait été seul, il n'aurait pas eu un moment d'hésitation. Dans le chemin qu'il avait librement choisi, il savait qu'à toute heure il trouverait certainement l'angoisse, et peut-être le gibet. Mais comment supporter la pensée que ces êtres

1. T. XXV, p. 137.

2. T. XXV, p. 593, 10 juillet 1752.

si chers pouvaient être entraînés avec lui et par lui dans les malheurs et l'infamie? Les cœurs les plus forts ne sont-ils pas aussi les plus tendres? Son unique préoccupation à cet égard fut donc d'assurer des protecteurs à sa famille; et il compte pour cela sur ses amis de Lausanne: « Je prends, dit-il, toutes les précautions pour » ne pas tomber entre les mains de mes ennemis. Si, après cela, » Dieu veut m'appeler à souffrir pour son nom, j'y suis tout résolu. » En ce cas-là, je suis très convaincu que la mort me seroit meilleure que la vie. Heureux celui qui empoigne de bonne heure » la couronne de justice que le Dieu de vérité a promise à ses fidèles » serviteurs! Dieu est le père de mes enfans aussi bien que le mien; » il en auroit soin sans doute. Je compte aussi sur votre tendre » amitié et sur la protection de nos illustres amis. Mon épouse et » mes enfans trouveroient sans contredit en vous et en eux les consolations et les secours dont ils auroient besoin¹. »

Cette rassurante perspective affermissait son cœur toutes les fois qu'il se croyait à la veille d'être immolé. « Supposé que le Seigneur » voulût m'appeler au martyre, écrit-il le 20 mars 1752, je vous » recommande ma chère femme et mes chers enfans; je suis » beaucoup plus inquiet pour eux que pour moi². »

Pour n'avoir plus d'inquiétude à ce sujet, il envoya ses deux plus jeunes fils à Lausanne, où déjà l'aîné se trouvait depuis quelque temps. Il est obligé d'annoncer leur départ à mots couverts, dans la crainte que sa lettre ne soit interceptée; mais il le fait d'une façon charmante. Antoine Court avait appelé l'aîné, qui avait neuf ans, et qui sera l'illustre Rabaut Saint-Étienne, « un jeune pommier à fruits précoces ». Et Rabaut lui écrit, le 12 avril: « Pour » rendre complet et mettre à l'abri de toute recherche l'ouvrage » intitulé: *Le jeune Pommier à fruits précoces*, je vous envoie le » second et le troisième tomes. Vous savez que c'est un ouvrage » dont je fais beaucoup de cas; et, comme je sais qu'il ne vous est » pas indifférent, j'espère que vous aurez la bonté d'en avoir soin » et de le placer dans une bibliothèque qui ne soit pas éloignée de » la vôtre. La personne que j'ai chargée des deux derniers volumes » les fera relier et dorer sur tranche³. » — Une fois ses enfans

1. T. XVI, p. 324, 31 mars 1745.

2. T. XXV, p. 217.

3. T. XXV, p. 295.

arriyés en Suisse et « à l'abri de toute recherche », sa sérénité fut complète. Si Dieu trouvait bon de ne pas lui épargner l'épreuve, il serait seul à souffrir.

Sa femme ne voulut jamais le quitter ; elle l'excita même à la résistance. Plus d'une fois, sans doute, elle dut quitter sa maison, sa famille, et fuir, elle aussi, au désert, en particulier en 1754. Mais elle fut aussi ferme dans sa foi que dans sa tendresse. Elle s'appelait Madeleine Gaidan, et nous aimons à répéter ce nom, qui est encore si dignement porté dans notre Église. Elle a été à la peine comme lui ; qu'elle soit aussi à l'honneur dans ce jour. Elle lui donna quarante-huit ans de bonheur. Et, au moment d'aller à Dieu, le 9 novembre 1787, elle put apprendre qu'un édit de tolérance, précurseur de l'édit de liberté, venait d'être signé, et que ses longues angoisses n'avaient pas été stériles.

Avec quelle ardeur, quelle persistance, Paul Rabaut se dévoua pour préparer, pour hâter cette heure de justice, on le voit quand on lit ces nombreux manuscrits d'Antoine Court et de Paul Rabaut, qui sont une des richesses les plus appréciées de la bibliothèque publique de Genève et de celle du Protestantisme français à Paris. On ferait des volumes avec les mémoires, apologies, requêtes, placets, lettres pastorales, qu'il a composés et qui, à toute occasion, allaient rappeler au pouvoir ces millions de proscrits traqués comme des malfaiteurs et des séditeux, mais n'ayant au cœur que l'amour de la patrie, la soumission à ses lois, et une affection inaltérable, aujourd'hui à peine compréhensible, pour un Louis XV et sa dynastie.

Le plus célèbre de ses opuscules est celui qu'il publia, en 1761, après l'arrestation de Calas, et qui porte ce titre significatif : *La Calomnie confondue*. Un bruit sinistre, parti de la fanatique Toulouse, circulait dans le royaume : on prétendait que la religion protestante imposait à ses adeptes l'obligation de tuer leurs enfants apostats. Cette absurde accusation trouvait cependant quelque créance. Il fallait la mettre à néant. Rabaut prend la plume. A chaque ligne son indignation éclate. Mais, hélas ! ce cri de la conscience et du cœur ne peut sauver le malheureux Calas, qui expia sur la roue son crime imaginaire.

Deux ans plus tard, en 1764, quand Voltaire s'occupait avec un zèle si louable de la réhabilitation du martyr, il redouta peut-être quelque nouvelle publication indignée du pasteur de Nîmes ; car il

écrivit au protestant Ribote, de Montauban : « Si vous pouvez faire » dire de ma part au ministre Rabot qu'il est un fou et qu'il faut » qu'il se taise jusqu'à ce que le procès de Calas soit entièrement » gagné, vous rendrez un très grand service¹. »

Le seigneur de Ferney en prenait à son aise. Adulé de tous et trônant comme un dieu dans son nimbe de gloire, il ne voyait que de loin les misères des réformés français, et il pouvait choisir son heure pour réclamer quelque adoucissement à leur sort. Mais Rabaut qui voyait ces misères de près et qui en souffrait en sa personne, avait le droit d'être impatient, et sa prétendue folie n'était qu'une sainte fidélité.

Il n'a pas été grand écrivain, bien que son style se fasse remarquer par sa correction, sa méthode, sa clarté, sa vigueur. Il n'a peut-être pas été non plus grand orateur, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce terme. Nous ne pouvons guère en juger aujourd'hui par nous-mêmes, car il n'a livré à la publicité que des écrits de circonstance et sous la pression de la nécessité. Jamais non plus il n'a voulu donner à son ami Antoine Court la satisfaction de lui envoyer ce que celui-ci demandait pourtant avec instances : la copie de quelques-uns de ses sermons prêchés au désert². Mais des témoignages contemporains nous disent, soit en prose³, soit en vers⁴, combien ses prédications étaient trouvées éloquentes !

Lui-même, d'ailleurs, en parle quelquefois dans ses lettres ; et, malgré sa réserve, nous pouvons constater le grand effet qu'elles produisaient. Voici ce qu'il dit de celle du dimanche 27 décembre 1744. La veille, on avait arrêté deux protestants de Nîmes, l'avocat Rey, et Vierne, marchand de soie. « Le vent de la persécution » commençant à souffler, dit-il, je pensai qu'il falloit exorter mes » auditeurs à la fermeté. Nous allions commencer une nouvelle » année ; pour réunir ces deux circonstances, je choisis pour texte » Hébr. XIII, v. 13-14⁵. Je prêchai mon discours le dimanche

1. *Bulletin*, t. XXXI, p. 170.

2. Les deux seuls sermons que l'on connaisse de P. Rabaut ont été publiés dans notre siècle : *la Livrée de l'Église chrétienne*, 1829, et *la Soif spirituelle*, en anglais, dans le livre *The Pastor of the Desert*.

3. N° 1, t. XXI, p. 5, lettre de Fr. Gervais, du 5 janvier 1748.

4. *Bulletin*, t. XXV, p. 478, Ode en l'honneur de Paul Rabaut.

5. *Sortons donc pour aller à lui, hors du camp, en portant son opprobre.*

» suivant, 3 de janvier. Pénétré moi-même de ce que je disois,
 » je touchai vivement mes auditeurs; jamais je ne vis dans une
 » assemblée religieuse ni tant de consternation, ni une si grande
 » abondance de larmes ¹. »

Un autre jour le 25 avril 1745, qui était l'octave de Pâques, il avait convoqué l'assemblée au Doul, près de la métairie de Servas, à une lieue de la ville. « Avant de congédier les fidèles, dit-il, je leur adressai une exhortation vive et pressante. J'avois administré la sainte cène... Je leur dis donc de prendre bien garde aux engagements dans lesquels ils venaient d'entrer, de ne pas se laisser décourager par les afflictions, et que, pendant que Dieu m'appellerait à la conduite de cette église, je tâcherois de les porter à la fermeté et par mes discours et par mon exemple; que j'étois prêt à me sacrifier pour eux, s'il le falloit, mais qu'ils ne rendissent pas mes soins inutiles, qu'ils me secondassent; et une infinité d'autres choses qui arrachèrent de leurs yeux une grande abondance de larmes. J'eus ce jour-là la douce satisfaction de baptiser trois enfants qu'on avoit apportés de Mérindol en Provence, qui est à une douzaine de lieues de Nîmes. Je fis remarquer à mon troupeau le zèle de ces protestants, et j'ajoutai que ces fidèles se lèveroient un jour en jugement contre ceux d'entre eux qui rejetoient le ministère des pasteurs qu'ils avoient pour ainsi dire à leur porte ². »

Ces discours, qui arrachaient tant de larmes, des larmes de repentance et de résolution héroïque, n'étaient-ils donc pas éloquent?

Aussi bien, à part la piété du prédicateur, sa vie exemplaire, sa connaissance des Écritures, son ardeur de conviction, une chose devait frapper et émuvoir profondément, à savoir le simple fait qu'il était là, s'exposant à tous les périls; et l'éloquence de la situation suppléait largement à ce qui pouvait manquer à son éloquence mondaine.

Écoutez cette austère parole :

« Pour aimer Jésus-Christ comme il le demande, il faut le suivre

Car nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir.

1. N° 1, t. XVI, p. 470, lettre du 8 février 1745.

2. N° 1, t. XVI, p. 416, lettre du 3 mai 1745.

» jusqu'au Calvaire, il faut aller avec lui en prison et à la mort ; il
 » faut l'aimer plus que vos biens, que votre liberté, que votre vie
 » même. Et pourquoi ne sacrifierions-nous pas nos biens, puisqu'il
 » s'est fait pauvre pour nous enrichir ? Pourquoi ne sacrifierions-nous
 » pas notre liberté, puisqu'il a souffert le supplice des esclaves ?
 » Pourquoi ne donnerions-nous pas notre vie pour lui, puisqu'il a
 » donné la sienne pour nous ? Pourquoi ne l'aimerions-nous pas de
 » toutes les puissances de nos âmes, puisqu'il nous a aimés le pre-
 » mier et d'un amour que le nôtre n'égalera jamais ¹ ? »

Ces paroles, prononcées aujourd'hui dans l'une de nos chaires, pourraient être considérées comme un simple exercice oratoire, car elles n'amèneraient aucune conséquence fâcheuse ni pour le prédicateur, ni pour l'auditoire. Mais placez-les, ces paroles, à leur date vraie et dans leur cadre historique, c'est-à-dire en pleine persécution et dans quelque garrigue sauvage ; dites-vous que la balle ou le sabre d'un dragon peut venir inopinément mettre à l'épreuve cette exhortation au sacrifice, et vous verrez l'orateur grandir de toute la hauteur du danger auquel il s'exposait volontairement.

Ces exhortations au courage chrétien recevaient parfois de circonstances exceptionnelles quelque chose d'exceptionnellement poignant. Tel fut le cas, le mardi 8 février 1752. Partout la désolation, la terreur. Des fidèles de Générac, Beauvoisin et Vauvert avaient été pris, un mois auparavant, à une assemblée religieuse, et gémissaient dans une dure prison. François Bénézet, le futur martyr, venait d'être arrêté au Vigan, le 30 janvier précédent, et le gibet se dressait déjà pour lui. La rebaptisation des enfants se poursuivait avec un odieux acharnement. « Tout le monde est dans les
 » larmes, lisons-nous dans une lettre de Rabaut ; tous craignent,
 » soit pour eux-mêmes, soit pour leurs pères, soit pour leurs épouses,
 » soit pour leurs enfants ; tous ceux qui sont dans quelque cas
 » prennent la fuite, parce qu'ils ont tous sujet de craindre que c'est
 » à eux qu'on en veut. On ne voit de tous côtés qu'affliction, que
 » gémissements, que pleurs, que cris lamentables qui fendent l'air,
 » et qui feraient fondre en larmes les cœurs les plus durs et les plus
 » féroces ². »

1. Sermon sur le *Cantique des cantiques*, ch. II, v. 4, prêché au Désert, le jeudi 23 avril 1750.

2. T. XXIV, 2^e partie, p. 760, lettre du 25 avril 1751.

Rabaut va préciser. « Je n'ai pas encore fini, dit-il, de vous ap-
 » prendre de fâcheuses nouvelles. Plusieurs protestants du lieu de
 » Brignon ont été décrétés pour fait de baptême, et tous ceux du
 » Cailar, mariés au Désert, au nombre de cinquante personnes,
 » hommes ou femmes, se sont absentés de chez eux à cause que l'of-
 » ficier dudit lieu fit publier samedi dernier (5 février 1752), qu'ils
 » eussent à aller à la messe, pour, après le terme ordinaire expiré,
 » faire rebénir leurs mariages. Nous nous trouvâmes hier, MM. Clé-
 » ment, Vernezobre et moi au bois de Bernis avec ces pauvres
 » fidèles. Nous les exhortâmes à la fermeté, à la persévérance; nous
 » priâmes Dieu avec eux et pour eux¹. » A cette troupe affolée, les
 pasteurs, mis eux-mêmes hors la loi, ne pouvaient donner que des
 larmes et des prières; mais combien ces prières et ces larmes de-
 vaient être éloquentes !

La grande émigration de cette année 1752 ouvrit un instant les
 yeux des gouvernants. Ils comprirent combien ces milliers de fugi-
 tifs appauvrissaient la France, et ils pensèrent à recommander la
 modération. Un secrétaire d'Etat, neveu du ministre de la guerre,
 le marquis Paulmy d'Argenson, fut même envoyé dans le Midi, pour
 visiter les fortifications et faire la revue des troupes, mais aussi pour
 s'informer de la situation des protestants et aviser sans doute au
 moyen d'arrêter ce flot d'émigrants qui allaient enrichir les nations
 étrangères. Rabaut l'apprend, et il n'hésite pas à lui remettre lui-
 même un placet en douze articles, qui est un mémoire détaillé et
 parfaitement précis des horreurs qu'on fait subir à ses coreligion-
 naires. Cette entrevue est célèbre, mais assez inexactement racon-
 tée. Voici le récit qu'en donne le pasteur lui-même, dans une lettre
 à Antoine Court du 27 septembre 1752.

« Afligé au dernier point de ne trouver personne qui voulût faire
 » cette commission, je résolus de l'exécuter moi-même, après avoir
 » invoqué le Seigneur et m'être recommandé à sa protection. Pour
 » cet effet, je pris avec moi deux hommes de confiance, et j'alai at-
 » tendre M. de Paulmy trois quarts de lieue en delà d'Uchan, le
 » 19^e du courant (un mardi). Après l'avoir longtems attendu, il ar-
 » rive enfin à 7 heures du soir. Quand il fut assés près pour m'en
 » faire entendre, et pour en être vu, je criai que j'avois quelque

1. T. XXV, 1^{re} partie, p. 103, lettre du 9 février 1752.

» chose à lui remettre. Il eut la bonté d'ordonner au cocher d'arrê-
 » ter ; et m'étant approché de la portière du carrosse, je lui remis le
 » mémoire en mains propres. Aussitôt il fit sauter le cachet, et, sans
 » me donner le tems de lui dire un mot, il me demanda : « Qu'est
 » ceci ? » — « Monseigneur, lui dis-je, c'est un mémoire relatif à un
 » autre, dressé dans le mois de juin, que vous devés avoir reçu. Ceux
 » que ce mémoire regarde osent se flatter qu'ils éprouveront les effets
 » de cette bonté et de cette générosité qui caractérisent votre Excel-
 » lence. » A peine ai-je prononcé ces paroles, que, faisant une incli-
 » nation de tête, il me demanda : « Comment vous appelez-vous ? »
 » — A quoi je répondis : « Mgr, je suis Paul, à vous rendre mes
 » devoirs. » — « N'êtes-vous pas, ajouta-t-il, Paul Rabaut ? » — « Je
 » suis le même, Mgr, répliquai-je, à vous rendre mes respects. » —
 » J'ai entendu parler de vous, me dit-il. » — Alors il voulut essayer
 » de lire quelque chose du mémoire ; mais voyant que la lune n'é-
 » clairait pas assés pour cela, il le plia, et en le mettant dans sa
 » poche, il me fit une très profonde inclination pour prendre congé.
 » J'y répondis, et lui souhaitai un heureux voyage. Cela fait, je
 » remontai à cheval, et m'en retournai en louant Dieu et le priant
 » de bénir les soins que nous nous donnions pour procurer du repos
 » à son Israël. M. de Paulmy, qui alla souper à l'évêché, ne manqua
 » point de raconter l'aventure à plusieurs de ceux qui étoient à
 » table, entr'autres à M. le duc d'Uzès, qui s'empressa de la rendre
 » publique. Les fidèles en sont joyeux, pendant que les ennemis
 » grincent les dents, et s'imaginent de voir déjà des temples de-
 » bout ¹. »

Ce marquis de Paulmy se montra, du reste, très humain et sym-
 pathique aux protestants. Avec un peu plus d'initiative et de har-
 diesse, il aurait fait ce que fit quatorze ans plus tard le prince de
 Beauvau qui, de sa propre autorité, délivra les prisonnières de la
 Tour de Constance. Paulmy vit ces malheureuses, et Rabaut raconte
 cette visite dans les termes suivans : « Elles ont tout lieu d'être
 » satisfaites de ce seigneur. Il témoigna être fort touché de leur
 » état, leur promit de parler pour elles au roy, leur donna deux
 » louis, et leur demanda par trois fois de prier Dieu pour lui. Deux

1. N° 1, t. XXVI, p. 566. Cette lettre de Rabaut devrait être dans le t. XXV :
 c'est par erreur que Court a mis au dos : « 27 7bre 1753. » La lettre est datée
 très lisiblement : 1752, et elle est bien de cette époque.

» jeunes filles ayant couru après lui quand il sortit, et s'étant jetées
 » à ses pieds en lui demandant avec larmes la délivrance de leurs
 » mères, il en fut si attendri, qu'il ne put retenir ses larmes; et en
 » leur donnant 6 livres, il leur promit qu'il se souviendrait de leurs
 » mères. Ayant demandé aux prisonnières si elles avoient été arre-
 » tées toutes pour faits d'assemblées, l'une d'entre elles répondit :
 « Oui, Mgr, et nous ne croyons pas que le roy trouve mauvais qu'on
 » s'assemble pour prier Dieu. » — « Non, mon enfant, lui répliqua-
 » t-il. » Il leva plusieurs fois les yeux et les mains au ciel en signe
 » de compassion. Que ne peut-on pas attendre d'un homme de ce
 » caractère¹ ? »

La persécution toutefois sévit encore quelque temps. L'année 1754 fut aussi douloureuse, aussi terrible que l'année 1752. On voulait en finir avec ces pasteurs qui, malgré toutes les menaces et l'exécution de quelques-uns d'entre eux, s'obstinaient à remplir leurs devoirs au milieu de leurs troupeaux décimés et désolés. Pour les forcer à vider le royaume, on imagina de traquer leurs parents, leurs enfants et leurs femmes, et de jeter en prison ceux de ces malheureux qu'on réussirait à prendre. On ne devait les relâcher (et on le disait bien haut), que si les pasteurs avoient passé la frontière. Plusieurs cédèrent, et des meilleurs; quelques autres s'expatrièrent pour un temps. Dieu nous garde de condamner ces vieux lutteurs qui étoient restés trente ou quarante ans à leur poste de péril, et qui furent vaincus un instant par les infirmités ou par l'âge. Mais aurons-nous jamais assez de reconnaissante admiration pour ceux qui résistèrent à une pareille tentation; n'ont-ils pas été des héros de la conscience et de la foi?

Il y eut encore quelques douloureux épisodes. Ainsi, le 1^{er} janvier 1756, une assemblée fut surprise non loin de la Grotte des Fées; deux protestants de Nîmes, deux amis de Paul Rabaut, furent condamnés aux galères: Jean Fabre qui avait obtenu par ses supplications la faveur de prendre la place de son père, et qui est si connu, depuis le drame de Fenouillot de Falbaire, sous le nom de *l'Honnête criminel*; et Honoré Turge, dont un descendant direct se trouve à cette heure au milieu de nous, héritier de la foi et de la piété de son glorieux ancêtre. L'échafaud ou le gibet se dressa de

1. N° 1, t. XXVI, p. 567.

nouveau en 1762, pour Jean Calas, le pasteur François Rochette et trois gentilshommes verriers. Mais ce fut le dernier éclat d'une persécution trois fois séculaire qui avait couvert la France de sang et de denil. La conscience publique, s'affirmant toujours plus par la bouche ou par la plume de magistrats intègres et de célèbres philosophes, fit entendre sa grande voix, et, par ses appels retentissants, imposa la tolérance. La fermeté de nos pères, l'héroïsme de nos forçats et de nos martyrs, reçut enfin sa récompense. A partir de 1763, le consistoire put rouvrir le registre de ses séances ; et si, pendant un quart de siècle encore, le culte se célébra au Désert, ce fut à nos portes, et les assemblées religieuses jouirent d'une « clandestinité légale », qui devint bientôt la liberté.

Paul Rabaut vit se lever ces temps meilleurs. Il les avait attendus de la justice de Dieu avec une confiance inébranlable, confiance avivée par l'étude des oracles des prophètes, dont il faisait, nous dit-il lui-même, ses « délices ». Et quand ses vœux furent exaucés, quand aussi il se vit dignement remplacé, dans la direction de l'église de Nîmes, par un autre lui-même, par son fils aîné Rabaut Saint-Étienne, il prit sa retraite, « sa vétérance », comme disent nos registres. Et, à cette occasion, il reçut du consistoire un magnifique témoignage qui honore à la fois le corps ecclésiastique qui l'a voté et le pasteur qui en fut l'objet. Je ne puis le rappeler ici. Mais vous avez pu le voir gravé sur la pierre, près de la tombe où repose la dépouille mortelle de Paul Rabaut ; et ne comût-on de sa vie que ce simple témoignage, il suffirait à sa gloire.

Je dois cependant ajouter un trait qui achèvera de peindre l'apôtre du Désert. Aux plus tristes jours de la Terreur, quand les pasteurs et les prêtres confondus dans une même proscription, furent sommés de « sacrifier leur état et de rentrer dans la classe commune des citoyens », il refusa d'obéir et resta ferme, malgré « son grand âge et ses infirmités », tandis que ses deux collègues, plus jeunes, cédaient à l'orage. Il avait revendiqué le titre de pasteur, alors que ce simple titre exposait au gibet ; il le revendiqua encore en face de l'échafaud révolutionnaire. Jeté en prison dans ce Fort de Nîmes où tant de protestants, ses anciens paroissiens, avaient été jadis enfermés au temps des Bernage, des Lenain, des Saint-Priest, des Mirepoix, il fut sauvé par le 9 thermidor. Mais sa fin fut hâtée par tant d'émotions, redoublées encore par la mort tra-

gique de son fils Saint-Étienne et de la plupart des Girondins. Il s'éteignit paisiblement le jeudi 25 septembre 1794, à 4 heures du soir, à l'âge de soixante-seize ans et huit mois.

Des mains amies creusèrent sa tombe dans le sous-sol de la cave de la maison qu'il avait longtemps habitée, et qui est, depuis 1826, a maison des Orphelines du Gard. Aucune pierre ne fut placée alors, qui indiquât précisément l'endroit où ses restes mortels avaient été déposés. Cet oubli involontaire, qui s'explique par les malheurs du temps, vient d'être réparé. Des fouilles ont été pratiquées, le 12 décembre 1882, pour s'assurer du point même où la tombe avait été creusée, il y a quatre-vingt-neuf ans. Et ces fouilles ont été dirigées avec un soin pieux, je pourrais dire filial, car le jeune maçon chargé de ce travail est l'arrière petit-neveu de Paul Rabaut. Un modeste tombeau s'élève maintenant à cette place ; et sur la pierre qui le recouvre, on a gravé une partie d'un passage de l'*Apocalypse*, de ce livre sacré dont les prophéties faisaient ses « délices » et sa force, et dont il savoure à cette heure et pour toujours, dans le sein du Père céleste, le glorieux accomplissement : *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! — Oui, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent* (APOC. XIV, 13).

CHARLES DARDIER.

VARIÉTÉS

LA TOURE DE CONSTANÇO LA TOUR DE CONSTANCE

I

La vièyo vilo d'Aiguamorto,	La vieille ville d'Aiguemortes,
La vilo dou rei Sain-Louis,	La ville du roi saint Louis,
Panlo et maïgro, dariès si porto,	Pàle et maigre derrière ses portes,
Ou bor de la mar s'expandis.	Au bord de la mer, s'étend.
Uno Toure, commo un viel gardo	Une tour, comme un vieux garde,
Véyo én déforo di rampar ;	Veille en dehors des remparts ;

Aouto et soumbro, yun, yun, ré- Haute et sombre, au loin, bien au
 [gardo, [loin, elle regarde,
 Régardo la plano et la mar... Elle regarde la plaine et la mer...

II

L'aoubre se clino, l'aouro coure, L'arbre s'incline, le vent court,
 La poussieiro volo ou camin... La poussière vole au chemin...
 Tout es siaou din la vièyo toure; Tout est silencieux dans la vieille
 [tour;
 Mai, pér tem passa 'ro pa'nsin : Mais aux temps passés, il n'en
 [était pas ainsi :
 Li péscaire qué s'entardavoun, Les pêcheurs qui s'attardaient,
 Din la gneu, souven entendien, Dans la nuit, souvent, entendaient
 Tantos, de fénno que cantavoun; Tantôt, des femmes qui chantaient,
 Tantos de vois que jémisssien... Tautôt, des voix qui gémissaient..

III

Dè qu'èro acò? — De prisougnei- Qu'était cela? — Des prison-
 [ro. [nières.
 — Dé qu'avien fa? — Viaoula la — Qu'avaient-elles fait? — Violé
 [Lei. [la Loi.
 Plaça Dïou en ligno prémieiro, Placé Dieu en première ligne,
 La counsienco ou dessus dou Rei. Et la conscience au dessus du Roi.
 Fièri iguanaoudo, is assemblado Fières huguenotes, aux assemblées
 Dou Désér, suvido di sïou, Du Désert, suivies des leurs,
 Lou sïaoume én pocho, èroun ana- Le psautier en poche, elles étaient
 [do. [allées
 A travès cham pér prégua Dïou. A travers champs, pour prier Dieu.

IV

Mai li dragoun dou Rei véyavoun. Mais les dragons du Roi veillaient.
 Sus la foulo én prièro, zou! Sur la foule en prière, — en avant!
 Zou! Lou sabre nus s'accoussa- En avant! Le sabre nu, ils se pré-
 [voun... [cipitaient :
 Et d'ome de cur et d'ounou Et d'hommes de cœur et d'honneur
 Lèou li galèro èroun puplado; Bientôt les galères étaient peu-
 [plées;

Et si fénno, i man di dragoun,	Et leurs femmes, aux mains des [dragons,
En Aïguamorto èroun ménado	A Aiguemortes étaient emmenées
Et la Toure èro sa prisoun.	Et la Tour était leur prison.

V

Soufrissien, li paouri doulento,	Elles souffraient, les pauvres do- [lentes,
La fam, la sé, lou fré, lou caou.	La faim, la soif, le froid, le chaud.
Avien li languitudo sento	Elles avaient les saintes langueurs
Dis assemblado et de l'oustaou.	Des assemblées et du foyer.
Mai, vien la Fé, counfor et baoume	Mais, elles avaient la foi, force et [baume
Di eur murtri que restoun fier.	Des cœurs meurtris et restés fiers.
Ensemble cantavoun li siaoume	Ensemble elles chantaient les [psaumes
Din la prisoun commo ou Désér.	Dans la prison comme au Désert.

VI

Li jour, li més, lis an passavoun,	Les jours, les mois, les années se [passaient,
Et noun jamaï li sourtissien.	Et on ne les sortait jamais de là.
D'uni, i soufrenço résistavoun,	Les unes aux souffrances résis- [taient,
D'aoutri, péchaire! mourissien.	Les autres, hélas! succombaient.
Mai sa Fé, l'ourien pa véndudo;	Mais leur Foi, elles ne l'auraient [pas vendue;
Mai soun Diou, l'ourien pa trahi;	Mais leur Dieu, elles ne l'auraient [pas trahi;
Noun! Iguaoudo èroun nascudo,	Non! Huguenotes elles étaient [nées,
Iguaoudo vouyen mourì!	Huguenotes elles voulaient mou- [rir!

VII

Davan ti peïro souréyado,	Devant tes pierres brûlées par le [soleil,
Qu'un aoutre passe éndifèren,	Qu'un autre passe, indifférent;

O Toure! a mis yeul siès sacrado.	O Tour! à mes yeux tu es sacrée.
Siei tout ésmougu 'n té vésen,	Je suis tout ému en te voyant,
Toure de la Fè simplò et forto,	Tour de la Foi simple et forte,
Simbel de glorio et de pieta,	Symbole de gloire et de piété,
Toure di paouri fénno morto	Tour des pauvres femmes mortes
Pér soun Diou et sa liberta!	Pour leur Dieu et leur liberté!

A. BIGOT.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A Messieurs les Pasteurs des Églises réformées de France.

Nîmes, le 25 septembre 1883.

Monsieur le pasteur,

La fête de la Réformation adoptée par la plupart de nos Églises, coïncide, cette année, avec le quatrième anniversaire séculaire de la naissance de Luther, célébré avec un grand éclat en Allemagne.

Les protestants français sauront s'associer à la pieuse commémoration du 10 novembre 1883, sans se départir de la réserve que leur commandent les malheurs de la patrie.

Ils ne peuvent oublier l'intime solidarité qui unit les deux grands réformateurs, malgré le déplorable malentendu de la querelle sacramentaire¹.

Ils répètent avec Calvin cette belle parole, véritable devise de l'alliance chrétienne : « Je voudrais qu'il y eût un tel accord entre toutes les Églises du Christ que les anges applaudissent du haut du ciel : *Vellem inter omnes Christi Ecclesias tantum esse consensionis ut nobis angeli e caelo concinerent.* »

Un moment on put espérer une entente entre les deux grandes fractions de la Réforme divisées sur la question des sacrements : « Saluez respectueusement Sturm et Calvin dont j'ai lu les écrits avec un vif plaisir; » écrivait Luther en novembre 1539. Cinq ans après, au plus fort de la querelle sacramentaire, Calvin s'exprimait ainsi : « Songez à

1. *Derniers Récits du XVI^e siècle.* Art. Mélanchthon.

la grandeur de Luther, aux éminentes qualités qui le distinguent. Rappelez-vous avec quel héroïsme, quelle vigueur, quelle constance, il a combattu le pontife romain et propagé la saine doctrine. Quand même il dirait de moi que je suis un démon, je m'inclinerai devant lui et je ne cesserais de le proclamer un des plus illustres serviteurs de Dieu. » (Calvinus Bullingeri, 25 nov. 1544.)

Dans son voyage à Francfort en 1556, Calvin rechercha, sans l'obtenir, une entrevue avec les ministres luthériens. Il alla se placer à la porte de l'édifice dans lequel ils étaient réunis, pour leur tendre affectueusement la main et les bénir au passage.

Que ces souvenirs soient présents à nos esprits dans la solennité du mois de novembre prochain. Si pour les Allemands Luther est le héros de Worms, le traducteur de la Bible, et le réformateur triomphant des puissances du siècle, Calvin est pour nous le glorieux exilé qui s'éloignant de la France, lui jeta comme adieu l'éloquent appel de l'*Institution chrétienne*, et fit de Genève la métropole protestante de l'Occident.

A l'un, le mérite du premier élan, les saintes audaces de la foi, et cette éloquence impétueuse qui, selon l'expression de Bossuet, ravissait les peuples. A l'autre, le génie organisateur, et la puissance créatrice qui transforme une obscure cité et se déploie dans les deux mondes.

Les noms de Luther et de Calvin fraternellement unis montreront que nous ne séparons pas dans nos respects émus les deux grands ouvriers du XVI^e siècle.

Le *Bulletin* de ce jour doit évoquer particulièrement les souvenirs tout français de notre assemblée annuelle, tenue pour la première fois à Nîmes et dont nous vous offrons le compte rendu. Nous reproduisons avec gratitude la liste des Églises donatrices de l'an dernier, en y joignant un vœu : que leur nombre croissant réponde de plus en plus aux nécessités de notre œuvre historique.

Agréez, Monsieur le pasteur, nos hommages empressés. J. B.

COLLECTES DE 1882

Aiguesvives.....	10	»	Bolbec.....	43	40
Albias.....	4	»	Boulogne-sur-Seine.....	25	»
Anduze.....	34	»	Brest.....	50	»
Anbais (des).....	24	35	Caen.....	70	»
Bâle.....	50	»	Castres.....	82	»
Barbezieux.....	16	»	Castres.....	50	»
Bayonne.....	28	05	Caussade.....	8	15
Beaumont-lez-Valence....	5	»	Héricourt.....	12	»
Bergerac.....	150	»	Jallieu.....	26	80
Bernis.....	5	»	Labastide-sur-Hers.....	15	»

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES DERNIERS JOURS DE L'ÉGLISE D'ORANGE

1703-1731 ¹

La tranquillité heureuse dont jouissaient les protestants d'Orange, depuis le retour de ses pasteurs, emprisonnés au château de Pierre-Scize, de 1685 à 1697, fut malheureusement troublée par la guerre de la succession d'Espagne. Dès que l'Angleterre et la Hollande se furent déclarées contre les prétentions de Louis XIV qui voulait placer son petit-fils Philippe, duc d'Anjou, sur le trône espagnol, de Lubières, gouverneur de la principauté, demanda et obtint de son souverain, Guillaume III, la permission de quitter Orange, où il n'était pas en sûreté avec une garnison de cinquante hommes. Il se retira à Genève avec un certain nombre d'Orangeais de distinction qui se dirigèrent sur Canstadt dans le Wurtemberg,

1. Chapitre détaché de l'ouvrage de M. le pasteur. Eug. Arnaud sur les Protestants de Provence; couronné dans le dernier concours (*Bull.*, p. 454, 754). Lire également sur ce sujet l'intéressante communication de M. le pasteur Gaitte (*Bull.*, t. XIX-XX, p. 337 et suivantes).

et paraissent avoir formé le convoi de cent personnes, traversant Lausanne le 30 juillet 1701, à destination de Canstadt, par Schaffouse, dont parle l'historien Mœrikofer. La mort de Guillaume III, survenue le 19 mars 1702, acheva de remplir d'alarmes les protestants d'Orange.

Guillaume III, devenu depuis 1688 roi d'Angleterre, au détriment des Stuarts, était le dernier rejeton mâle de la famille de Nassau. Étant mort sans enfant, la souveraineté d'Orange revenait de droit à Frédéric I^{er}, ancien électeur de Brandebourg et roi de Prusse depuis l'an 1700, en tant que fils unique de l'électrice Louise-Henriette de Nassau, sœur de Guillaume II. Frédéric-Henri de Nassau, père de ce dernier, avait en effet institué pour héritier son fils Guillaume II et ses descendants et, à leur défaut, sa sœur Louise-Henriette et ses descendants. Mais Guillaume III, contre la teneur de ce testament, ayant légué ses biens à un de ses parents éloignés de la branche de Nassau-Dietz, François de Bourbon, prince de Conti, de la branche cadette de la maison de Condé et héritier des prétentions de la maison de Longueville, dont il était issu par sa mère, revendiqua aussi l'héritage de Guillaume III. Muni de l'autorisation de Louis XIV (arrêt du conseil du 28 mars 1702), il envoya le sieur de La Valette se saisir de la principauté d'Orange deux jours après qu'on eut reçu la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, et y établit le sieur de Morangiès comme gouverneur. Il promit directement par des lettres signées de sa propre main, et indirectement par ses agents, qu'il ne changerait rien à l'ordre de choses établi; qu'il laisserait aux protestants toute la liberté dont ils jouissaient et qu'il payerait les ministres de ses propres deniers.

Le roi Louis XIV avait conseillé et approuvé cette politique qui contrastait avec les persécutions sanglantes dont souffraient les protestants de ses États, pour ne pas porter de préjudice aux droits que le prince de Conti comptait faire valoir sur le comté protestant de Neuchâtel et de Valengin

à la mort de Marie d'Orléans-Longueville, veuve du duc Henri de Nemours. Le conseil communal d'Orange accepta sans opposition la souveraineté du prince de Conti, qu'il savait animé des meilleures intentions, et sa décision fut ratifiée par l'assemblée générale de la principauté. Les ministres et les anciens du Consistoire, touchés de leur côté des assurances du prince, lui témoignèrent par écrit leur reconnaissance. La lettre qu'ils reçurent en réponse les confirma dans leurs espérances. « J'ai appris avec joie, leur mandait le prince, la manière dont vous vous êtes comportés envers les porteurs de ma procuration pour prise possession de la Principauté. Je suis aussi sensible qu'on le peut être aux assurances que votre corps me donne par sa lettre de son zèle pour ce que mes gens d'affaires vous ont dit de ma part. Je veux bien vous assurer moi-même par la présente de l'envie que j'ai de trouver les occasions de vous faire plaisir et de vous témoigner que je suis véritablement, messieurs les ministres et anciens du Consistoire de l'Église protestante de la ville d'Orange, votre affectionné ami. »

Cependant la cour et le clergé de France ne voyaient pas sans dépit fleurir à Orange une liberté proserite dans tout le royaume et ils cherchèrent à détruire l'effet des promesses du prince de Conti. On feignit de trouver dans la liaison des protestants du Midi avec ceux d'Orange et dans le soulèvement des Cévennes un motif plausible pour amener ce résultat. Baille y travailla avec beaucoup d'ardeur. Il écrivit à la cour lettres sur lettres contre les ministres et les protestants d'Orange, et ses accusations furent appuyées par celles de plusieurs intendants de provinces voisines et par des évêques, notamment par celui d'Orange, l'ardent d'Obeilh, qui se rendit à l'assemblée générale du clergé de France pour se faire l'écho de ces accusations et fit écrire par elle au pape pour l'engager à demander au roi l'extirpation de l'hérésie dans la principauté.

Pour mettre à l'aise Louis XIV et à couvert le prince de

Conti, le conseil du roi imagina de proposer à ce dernier, qui y consentit après quelques hésitations, de céder Orange à son maître en échange d'autres terres du domaine royal. Des commissaires exécuteurs furent nommés pour opérer l'échange, par lettres patentes du 25 novembre 1702, dans lesquelles Louis XIV déclarait en substance, qu'ayant considéré les désordres que l'exercice de la religion réformée qu'on professait dans la principauté d'Orange avait causés dans les provinces voisines et en particulier dans le Languedoc, il avait résolu d'y abolir l'hérésie et de donner, de l'avis de son Conseil et du consentement de son cousin, le prince de Conti, en échange à ce dernier « des terres du domaine de Sa Majesté de qualité et de dignité convenables ». L'arrêt de possession fut signé à Versailles le 10 février 1703 et enregistré par le parlement de Provence le 24 mars suivant, tandis que le comte de Grignan recevait de son côté l'ordre de se rendre à Orange pour y faire reconnaître l'autorité du roi et y exécuter ses ordres¹.

La nouvelle de l'arrêt de possession arriva à Orange le 23 mars 1703 et jeta la consternation parmi les protestants qui, regardant ce jour comme le dernier de leur indépendance politique et religieuse, coururent en foule au temple en fondant en larmes. « Le ministre qui était en fonctions ce jour-là, dit Convent, après avoir fait chanter le psaume LI à genoux, pendant lequel, au lieu du chant des Psaumes, on n'entendait que sanglots et gémissements, ayant commencé son discours en ces termes : « Nous venons enfin, cher et bien-aimé troupeau, prendre congé de vous et vous dire peut-être un éternel adieu » ; toute l'assemblée, comme si ce n'eût été qu'une seule voix, se prit à faire des cris de lamentation qui fendirent les airs, que l'on ouït de plus d'un quart de lieue de la ville et qui effrayèrent si fort les catholiques que plusieurs fermèrent les portes de leurs maisons dans la

1. Mœrikofer, *Histoire des réfugiés de la réforme en Suisse*, p. 329, De Larrey, *Mémoires tirés de l'hist. de France; Mémoires concernant la dernière révolution d'Orange de 1703* (Ms. Court, n° 17, vol. F).

crainte que le peuple désespéré n'eût pris quelque funeste résolution. Le ministre eut beau exhorter les pauvres affligés à modérer leur douleur et à lui prêter attention, il fut toujours interrompu par les cris de toute l'assemblée; quelques femmes perdirent le jugement par la force de la douleur, et, sur la fin de cette triste assemblée, la plupart des assistants ne voulurent point sortir de l'église, criant hautement qu'ils voulaient mourir dans ce sanctuaire et ne pas survivre à la douleur de le voir fermé ou démoli. »

Le comte de Grignan, accompagné de ses gardes et d'un régiment d'infanterie de 500 soldats, arriva à Orange quelques jours après (28 mars 1703). Il fit prêter serment de fidélité à tous les magistrats et officiers de la principauté, abolit le culte réformé, ordonna la fermeture des deux temples, y fit poster des sentinelles et en remit les clefs au gouverneur de Morangiès. Puis il manda les ministres, leur défendit d'exercer leur ministère et les consigna dans leurs maisons jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de la cour; et comme les protestants, redoutant la confiscation de leurs biens, commençaient de les aliéner, le comte de Grignan fit publier à son de trompe que personne n'eût rien à acheter d'eux sous peine de grosses amendes et de punition corporelle. Il ordonna en même temps aux sujets protestants du roi établis à Orange d'embrasser de plein gré la religion catholique s'ils ne voulaient y être contraints par la force, et fit conduire dans les prisons de Tarascon ceux d'entre eux qui lui parurent le moins disposés à abjurer.

Les ordres qui arrivèrent de la cour trois semaines après (19 avril 1703), tempérèrent les craintes des Orangeais, car ils apprirent que le prince de Conti, qui désirait toujours se rendre agréables les protestants du comté de Neuchâtel et de Valengin, avait obtenu de Louis XIV, contre son penchant naturel et malgré l'opposition de ses ministres, du clergé de France et du pape, que les protestants orangeais qui ne voudraient pas se convertir au catholicisme dans un délai de

trois mois, obtiendraient des passe-ports pour se retirer dans les pays étrangers. La plupart des intéressés, notamment les pasteurs, se hâtèrent de profiter de cet avantage, car ils craignaient d'être déportés en masse en Amérique.

Nous ne pouvons raconter en détails les difficultés sans nombre qu'opposèrent à l'exécution des ordres du roi les catholiques qui virent avec dépit la modération dont ils étaient empreints; nous dirons seulement qu'il n'y eut pas d'iniquités et de vexations que les protestants orangeais n'eussent à subir dans la vente de leurs biens, meubles et immeubles, dans les arrangements de leur départ et dans ce départ lui-même. On imposa à la population mâle, âgée de plus de sept ans, sans excepter les malades, les infirmes et les vieillards, l'obligation de passer par la frontière de Nice et de faire ainsi 160 lieues au lieu de 48 qu'elle aurait eu seulement à franchir par la vallée du Rhône. Les femmes, avec leurs enfants au-dessous de sept ans et les filles, à qui l'on permit de suivre la voie la plus courte, ne trouvant pas de voitures pour les transporter, décidèrent de remonter le Rhône en bateau; mais arrivées sur les bords du fleuve, les bateliers ne voulurent pas les recevoir parce qu'elles étaient sans argent. Elles restèrent ainsi deux jours, chargées pour la plupart de petits enfants, et au nombre de 600, sans abri, sans nourriture, exposées aux rayons d'un soleil brûlant et destinées à périr si leur coreligionnaire Denis, marchand banquier à Orange et ancien du Consistoire, se transportant sur les lieux, n'eût aplani par sa généreuse bienfaisance les difficultés qui s'opposaient à leur départ. Les négociants suisses et genevois établis à Lyon subvinrent aussi par des collectes aux plus pressants besoins de ces malheureuses qui, après six semaines de souffrances inouïes, furent débarquées à Seyssel, d'où leur coreligionnaires de Genève les firent transporter sur des chariots à leurs frais dans la ville.

La troupe, qui avait passé par Nice, était déjà arrivée à Genève. En traversant la Savoie, elle fut l'objet d'attentions

déliçates de la part des autorités, grâce à la lettre que le roi de Prusse, Frédéric 1^{er}, avait écrite au duc de Savoie en leur faveur. Le gouverneur de Nice invita à sa table tous les gentilshommes de la troupe et le consul de la ville, Beüer, distribua aux nécessiteux une grosse somme d'argent.

Les protestants qui émigrèrent d'Orange étaient au nombre de trois mille ; on comptait parmi eux plus de cinquante familles nobles et de trois cents autres familles distinguées, « qui, dit Conventant, vivaient très commodément dans leur patrie et qui n'ont sauvé que leur âme pour butin ». A ce nombre s'ajoutaient plus de dix-huit cents autres personnes dont la plupart étaient sans profession.

Dès que Louis XIV eut connaissance de la grande émigration de 1703, il expédia des ordres à Pierre Cardin Lebret, son intendant en Provence, pour se saisir des biens que les fugitifs n'avaient pu vendre dans les trois mois de délai que le comte de Grignan leur avait accordés par son ordonnance du 20 avril 1703. Lebret rendit son arrêt de confiscation à Aix le 30 septembre suivant et, par ses ordres, Mandolz, procureur fondé de Boucher, commis, par arrêt du conseil du 20 juillet 1700, pour percevoir les revenus des religionnaires fugitifs, se transporta dans la principauté, où non seulement il prit possession de tous les biens, meubles et immeubles abandonnés par les fugitifs, mais encore poussa l'inhumanité jusqu'à faire restituer aux pères demeurés dans le pays la légitime de leurs enfants et aux maris la dot de leurs femmes. Du reste, pour qu'aucun bien ne lui échappât, l'huissier Jean Larguier, à la demande de Louis Vincent, procureur au siège présidial de Nîmes et receveur général du prince de Conti, dressa, le 25 janvier 1704, un état par ordre alphabétique de tous les Orangeais fugitifs.

Quand la confiscation des biens fut opérée, le roi se hâta, par arrêt de son conseil du 16 octobre 1703, d'en donner la jouissance au prince de Conti, qui entra ainsi en possession de fonds de terre évalués à 4 000 000 de livres et de capitaux

d'une égale valeur. Avec ces 8 000 000 de livres il répara les brèches faites à sa fortune et se consola de la perte du comté de Neuchâtel et de Valengin, qu'il ne put obtenir et qui fut adjugé en 1707 à Frédéric I^{er}, roi de Prusse.

Placé entre la ruine et le déshonneur, le prince de Conti préféra cette dernière alternative. C'était pourtant un prince vertueux, qui ressemblait, suivant Voltaire, au grand Condé par l'esprit et le courage et qui fut toujours animé du désir de plaire. Les réfugiés d'Orange se flattaient de l'espoir que, confiés aux mains d'un homme généreux qui les avait souvent assurés de son bon vouloir, leurs biens leur seraient rendus tôt ou tard; mais, quand ils virent la suite des événements, ils crurent que le prince de Conti s'était prêté à une véritable comédie en signant son acte d'échange, puisqu'il entraït maintenant en possession de biens auxquels il avait renoncé. Il est plus vraisemblable qu'il céda à une pression de Louis XIV et que, dans ce siècle de basse servitude, il n'eut pas assez d'énergie morale pour résister au désir de refaire sa maison aux dépens de tout un peuple opprimé.

L'évêque d'Obeilh eut aussi part aux biens des fugitifs. Il alla à Paris, et le roi lui fit don du grand temple, de la maison des ministres et de tous les revenus du Consistoire. Il obtint également que le collège serait mis entre les mains des Jésuites; mais comme ceux-ci, nous ne savons pour quelle raison, ne voulurent point s'en charger, on leur substitua en 1718, les Pères de la Doctrine chrétienne, qui demeurèrent à Orange jusqu'à la Révolution. La grande émigration de 1703 porta du reste un rude coup au collège d'Orange, et nous voyons l'évêque de cette ville, obligé, pour y ramener les élèves, d'ordonner aux jeunes gens de son diocèse de le fréquenter.

Il existe à la bibliothèque de Genève une curieuse lettre du 27 août 1703, qui montre que tout le clergé d'Orange n'avait pas épousé le fanatisme farouche de son évêque. Un curé du nom de Marque, fort des relations d'amitié qu'il avait entre-

tenues avec plusieurs protestants d'Orange, notamment avec d'Alençon, président du parlement, de Beaufin, procureur général, et Conventant, marchand droguiste réfugié à Genève, se sent assez libre avec ce dernier pour le charger d'une lettre qu'il écrit au Consistoire de Genève dans le but de l'informer qu'un misérable du nom de Paul-Antoine Vincent, maître bâtier, originaire de Nyons, qui avait habité longtemps Orange et se trouvait pour lors à Genève, a été trois fois protestant et trois fois catholique. Marque ne veut donner aucun conseil au Consistoire de Genève à son sujet, parce qu'il est persuadé que ce vénérable corps se laissera conduire par son zèle et sa sagesse. Il annonce par la même occasion à Conventant qu'il a reçu l'abjuration des sieurs de Saint-Laurens, de Saint-Jean de Vaudrôme, de Saint-Julien, de Sauzin et d'un autre, mais qu'il ne l'a fait qu'à son corps défendant et parce que ces derniers l'en ont vivement prié¹.

La plus grande partie des protestants d'Orange ayant abandonné la terre natale, Louis XIV révoqua le 1^{er} mars 1704, les défenses qu'il avait faites à ses sujets, le 23 novembre 1697 et le 13 janvier 1698, de s'établir dans la principauté d'Orange. Il donnait pour raison qu'il avait supprimé tout exercice de la R. P. R. dans ladite principauté depuis qu'elle était possédée par son très cher et très aimé cousin, le prince de Conti, et que la souveraineté en était réunie à celle de son comté de Provence. Par une seconde déclaration de la même date, il permettait même à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, anciens ou nouveaux catholiques, de s'établir et de commercer dans la principauté d'Orange.

1. Gaille, *Émigration*, p. 25-51, 59, 73-75, 79-101; Erman et Réclam, t. VIII, p. 107-121; Mœrikofer, *Hist. des réfugiés*, etc., p. 326-328; Bastel, p. 149, 152, 153, et *Essai historique; Relation abrégée*, etc; Court, pièces relatives à l'hist. des prot. de la princip. d'Orange (Ms.); Archives municipales d'Orange, 66, 51, 52; Ms. Court, n° 47, vol. B; Ms. franç. de la biblioth. publ. de Genève, n° 197aa, portef. 13.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la grande émigration des protestants d'Orange, « qu'on offrit, dit une relation du temps, des passe-ports aux plus notables [d'entre eux] pour se retirer dans leur patrie et dans leurs maisons, pour y jouir de celles-ci et de celle-là sans aucune condition, et, pour mieux les engager à y retourner, on leur promettait qu'à leur arrivée ils seraient mis en possession de tous leurs biens, et ces promesses furent tenues.

» L'exemple des premiers qui y retournèrent engagea les autres à les suivre, pressés par la nécessité où ils se trouvaient, ayant consumé le peu d'argent qu'ils avaient sorti. Ce qui semblait devoir être une assurance pour eux, c'était que M. l'évêque d'Orange déclarait à tous ceux qui revenaient qu'ils n'avaient plus rien à craindre pour leur religion, puisque Sa Majesté très chrétienne lui avait fait l'honneur de lui dire à lui-même, que son intention était qu'on n'inquiât jamais personne sur la religion. Ils ont joui l'espace de six ans de cette tranquillité à eux déclarée par ledit sieur évêque, et lorsque, dans un temps où il semblait qu'ils dussent être le plus en sécurité par les approches de la paix, ils furent extrêmement surpris de voir que ledit évêque les fit convoquer à l'évêché le 15 juin 1711, où, étant assemblés, il leur lut une lettre de M. l'Intendant de Provence, dont la substance était que M. de Torey, ministre du roi très chrétien, lui avait fait l'honneur de lui adresser les intentions de Sa Majesté au sujet des religionnaires de la principauté d'Orange; que Ladite Majesté ne voulait point permettre qu'aucun religionnaire restât dans ladite principauté, qu'il n'eût fait abjuration de ses hérésies, et que ceux qui ne voudraient point abjurer eussent à sortir incessamment du royaume.

» Après cette lettre ledit sieur évêque leur demanda une réponse qui fut qu'ils ne pouvaient abjurer une religion dans laquelle ils avaient été élevés et qu'ils n'étaient pas en état de sortir du royaume sans être exposés par les chemins à mourir

de faim; qu'ils avaient consumé dans leur exil tout ce qu'ils avaient de plus liquide de leurs biens, et qu'ils n'étaient revenus que sous la bonne foi des passe-ports signés par Sa Majesté très chrétienne. Ledit évêque parut peu satisfait de cette réponse. Il leur dit qu'il était chargé de faire savoir à M. l'Intendant le parti qu'il avaient pris et qu'il les priaît de vouloir mettre sur le papier ce qu'on venait de leur dire.

» On ne saurait représenter ici le trouble et le chagrin que causa la signification de cet ordre. Chacun raisonnait suivant son goût, et il n'y eut personne qui ne crût que c'était un ordre que l'Intendant avait donné de son propre mouvement, aux grandes sollicitations du sieur évêque. Les catholiques romains même étaient de cet avis. Ce qui fortifiait dans cette pensée, c'était l'espace de temps qu'on leur laissa sans rien dire, qui fut jusqu'au 5 octobre, jour de l'arrivée à Orange de M. Anfossi, secrétaire de M. le comte de Grignan, qui d'abord envoya chercher MM. les quatre consuls de ladite ville pour leur dire que, sans retardement, ils fissent avertir qu'on eut à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où il devait lui-même se trouver pour expédier des passe-ports à ceux qui ne voudraient pas faire abjuration, faute de quoi il déclarait qu'il y serait pourvu.

» Le 6 octobre 1711, une partie des avertis furent à ladite maison de ville pour recevoir leurs dits passe-ports qu'on leur expédia pour partir : les uns pour le 15 dudit mois, les autres le 20, et les plus favorisés eurent jusqu'au 22, sans vouloir accorder un plus grand délai. On eut même la cruauté d'obliger madame Vermuyden, hollandaise, femme de noble Charles Reynaud, sieur de Saint-Marcel, d'abandonner son mari mourant, nonobstant les pressantes sollicitations des plus notables du pays, qui mirent tout en œuvre pour obtenir en faveur de ladite dame un délai de huit jours : ce qui fut refusé par le sieur Anfossi. Ladite dame, persistant dans ses pressantes sollicitations, lui dit : « Monsieur, huit jours pourraient me donner lieu à rendre les derniers devoirs à mon

mari, accordez-les moi, je vous en supplie » ; ce qui lui fut refusé, et ladite dame, les larmes aux yeux, se retira après avoir pris ses passe-ports, et partit avec ses deux enfants, laissant son mari dans le susdit état.

» On obligea même ceux qui avaient pris des passe-ports et qui n'étaient pas sortis au jour fixe, de partir incessamment. Les gardes de M. le comte de Grignan allaient visiter les maisons pour les forcer de partir à l'instant. »

Cette conduite étrange et contradictoire de Louis XIV s'explique par les intérêts de sa politique. Engagé dans la longue guerre de la succession d'Espagne (1701-1713), qui lui mit sur les bras l'Autriche, la Hollande et l'Angleterre, il cessa pour un temps de persécuter les protestants de ses États, parce que toutes ses forces lui étaient nécessaires pour combattre l'étranger ; mais dès que les premiers pourparlers entamés, en septembre 1711, lui rendirent toute sa liberté d'action, il donna de nouveau essor à son zèle intolérant et cruel.

Tous les Orangeais ne demandèrent pas des passe-ports. Un certain nombre d'entre eux, découragés, dénués de ressources ou espérant contre toute espérance, demeurèrent dans le pays, mais sans se presser d'abjurer et de suivre les pratiques du culte catholique. L'évêque d'Obeilh, mécontent de leurs dispositions, publia en avril 1712, un mandement pour les contraindre de pratiquer la nouvelle religion qu'ils étaient censés avoir embrassée puisqu'ils n'avaient pas émigré, et Louis XIV, qui n'était non plus d'humeur à tolérer qu'ils demeurassent à Orange en conservant leur ancienne religion, chargea le comte de Grignan d'écrire de sa part aux consuls (14 décembre 1712) que tous ceux qui n'avaient point abjuré devaient se préparer à partir sans délai. Le 27 février de l'année suivante le comte écrivait encore aux consuls : « Je vous réitère ici que, par les ordres qu'il a plu à Sa Majesté de m'envoyer, il paraît qu'elle verrait avec beaucoup [plus] de plaisir la conversion que le départ de nos religionnaires, mais qu'elle ne veut plus absolument qu'il reste dans

son royaume des sujets qui ne seront pas catholiques. » L'intendant de Provence Lebret alla plus loin encore et donna l'ordre pur et simple à ses agents de faire main basse sur tous les Orangeais qui n'avaient pas abjuré. C'est ainsi que mademoiselle Génoyer, personne fort âgée qui n'avait pu suivre l'émigration et était demeurée fermement attachée à sa croyance, fut emprisonnée dans le fort de Marseille. Nonobstant ces menaces et ces violences, nous ne trouvons que trente-six abjurations pour l'année 1713 (28 février et 5 avril).

Peu après ces événements, le traité d'Utrecht (1713), qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne, assigna définitivement à la France la principauté d'Orange. Celle-ci fut attachée administrativement au gouvernement du Dauphiné, qui avait perdu par le même traité plusieurs vallées du versant oriental des Alpes cédées à la Savoie en échange de la vallée de Barcelonnette.

Quelques années plus tard (1719), le grand temple d'Orange fut transformé en église catholique sous le vocable des Pères de Saint-Jean par l'évêque d'Obeilh. Un prêtre de la Doctrine chrétienne, Jean Fornier, chargé du sermon de dédicace, s'écria dans l'excès de son zèle : « L'auriez-vous espéré de voir un jour, et de le voir sitôt, l'hérésie sortir de ce temple et l'Église y entrer enfin avec pompe, comme elle fait aujourd'hui, après en avoir réparé les ruines et l'avoir rétabli dans les splendeurs où vous le voyez ? Ah ! quelle joie nous donne, Messieurs, cette ferme espérance que l'hérésie en est bannie pour jamais, mais que l'Église y demeurera éternellement, car les hérésies périssent, mais l'Église est immortelle comme Dieu même ¹. »

Il est quelque chose d'également immortel, c'est la justice de Dieu, qui permet après tant d'épreuves que le culte pros-

1. *Relation abrégée*, etc., ms. Courl, n° 17. vol. M, F et C; Arch. municipales d'Orange, GG, 48; Bastet, Discours sur la vérité de la religion catholique, prononcé dans le temple d'Orange le jour qu'il a été changé en église, etc. (Orange, 1732, in-18), par le R. P. Jean Fornier.

crit fût officiellement rétabli à Orange, quatre-vingt-trois ans plus tard, en présence de tous les magistrats de la ville !

E. ARNAUD.

MARIE DURAND

PRISONNIÈRE A LA TOUR DE CONSTANCE

1732-1740¹.

Il est difficile de se représenter la douleur de Marie Durand lorsqu'elle apprit la mort de son frère, le pasteur Pierre Durand. Avec quel douloureux intérêt elle dut chercher à connaître tous les détails de son martyr et confier à sa mémoire les strophes touchantes qu'il inspira ! Elle pleura ce frère bien-aimé dont elle admirait la foi vivante et l'intrépide courage. Elle n'avait que dix-sept ans et déjà que d'épreuves avaient fondu sur elle ! Son père et son fiancé en prison, son frère exécuté comme un criminel, sa belle-sœur atteinte dans ses plus chères affections, trainant sur la terre d'exil une misérable existence, son neveu et sa nièce désormais orphelins, elle-même enfermée dans cette sombre tour comme une fleur qui ne demanderait qu'à s'épanouir au soleil et qu'on priverait d'air et de lumière : quelle mélancolique destinée ! Mais elle se rappela les paroles d'encouragement de son père, l'exemple du glorieux martyr, les promesses de l'Écriture. Elle pleura, mais sans se plaindre et en adorant. Aussi Dieu ne l'abandonna point et durant une captivité de trente-huit ans sa foi et sa patience ne firent que grandir.

On voudrait soulever le voile qui couvre les premières années du séjour de Marie Durand à la tour de Constance.

1. Ce morceau forme le chapitre huitième du *Mémoire* couronné par la Société, et apprécié, p. 454, 459.

Malheureusement les documents font défaut. Nous savons toutefois que la jeune prisonnière prit bien vite un ascendant marqué sur ses compagnes. Les épreuves exceptionnelles, la considération qui s'attachait à la sœur d'un martyr, tout cela joint à sa jeunesse, la recommandait à leur sympathie et elle leur rendait en bons offices, en soins empressés, l'affection et l'on peut ajouter le respect qu'elles avaient pour elle. Elle était la secrétaire et comme l'âme de la triste colonie. Sur elle, la plus lettrée, reposait la charge de la correspondance, et que de lettres à écrire soit aux parents inquiets qu'il fallait rassurer, soit aux amis trop tièdes dont il fallait exciter l'ardeur ! Celles dont l'âge ou les infirmités réclamaient des soins assidus trouvaient en elle une garde-malade dévouée. Elle leur lisait l'Écriture ou parfois leur chantait de sa voix pure, quelque psaume pour endormir leur douleur.

L'un des rares événements qui rompaient la monotonie de leur existence, c'était l'arrivée d'une nouvelle prisonnière. On faisait cercle autour d'elle ; on l'interrogeait avec sympathie sur les circonstances de son arrestation, sur sa famille, sur l'état des églises. Celles de son pays lui demandaient des nouvelles d'un époux ou d'un frère. On avait à cœur de la consoler et de combattre la douloureuse impression que ne manquaient pas de produire sur elle ces sombres lieux et des liens d'affection se formaient entre les anciennes détenues et les nouvelles. C'est ainsi que Marie Durand apprit à connaître et à aimer Isabeau Menet.

M. Alexandre Lombard a raconté avec émotion la courte et dramatique existence de cette noble victime du despotisme royal. Née à Beauchastel, petit village du Vivarais situé au confluent de l'Éyrieux et du Rhône, elle avait épousé un gentilhomme du voisinage, François de Fiales, dont les descendants habitent encore la commune de Saint-Georges. Le 29 mars 1735, elle accompagna son mari et sa jeune sœur, Jeanne Menet, à peine âgée de quinze ans, dans une assemblée du Désert qui se tenait chez un certain Tessier, dans la paroisse

de Bruzac¹. L'assemblée fut surprise et tous les trois furent arrêtés. On les conduisit à la citadelle du Pont-Saint-Esprit d'où Jeanne parvint à s'échapper. Quant à Isabeau et à son mari, après une détention préventive de deux ans, ils furent condamnés, le 1^{er} mars 1737, par Bernage, la première à être rasée et enfermée dans la tour de Constance, le second aux galères perpétuelles².

Isabeau Menet n'entra pas seule dans la tour. Elle amenait avec elle son fils Michel-Ange, âgé d'environ trois mois, qu'elle avait mis au monde dans les prisons du Saint-Esprit. Mélancolique destinée d'un enfant qui, né dans un cachot, devait grandir et se développer dans un autre ! Les infortunes de cette femme aimante et dévouée touchèrent vivement le cœur de Marie. La sœur du martyr avait alors vingt-deux ans ; c'était apparemment l'âge de la jeune mère. Elles se lièrent de la plus étroite amitié. Peu de temps après son arrivée, Isabeau écrivait à sa sœur réfugiée en Suisse : « J'ai ici une bonne amie nonobstant vous qui est Mademoiselle Durand. Elle vous ressemble beaucoup, que c'est cause que d'abord, en entrant ici, je lui dis qu'elle ressemblait ma sœur et du depuis nous nous sommes toujours appelées sœur l'une l'autre. Elle vous embrasse de tout son cœur³. »

Dans son épreuve, Marie Durand dut bénir le Seigneur de lui avoir donné une pareille compagne. On ne peut lire sans un vif intérêt les trois lettres qui restent d'Isabeau. Moins instruite que Marie, — son orthographe du moins est plus défectueuse, — elle l'égale en délicatesse de sentiments, en piété intime et vivante, en résignation à toute épreuve. Quelles paroles touchantes elle écrivait le 23 décembre 1739 à sa sœur : « Je ne cesse de faire des vœux au ciel pour votre conservation à tous... pour qu'il soit ému de compassion envers

1. Armand de la Chapelle, *De la nécessité du culte public*, t. II, p. 299.

2. L'arrondissement où s'était tenue l'assemblée fut condamnée à une amende de six cents livres et la grange de Teissier à être rasée.

3. A. Lombard, *Isabeau Menet*, p. 80.

moi et tout son peuple; nous en avons extrêmement besoin, car nous l'avons irrité à courroux. C'est la cause que son Église est agitée de toute part. Dieu veuille par sa grâce, lui donner la tranquillité de son esprit, la réjouir dans ses tristesses et la consoler dans ses afflictions, afin qu'elle cesse de pleurer et de lamenter, car nos péchés nous attirent tous ces maux qui nous accablent. Prions le Seigneur, tous de bon cœur, qu'il lui plaise d'abrèger nos peines et nos souffrances... mais nous devons imiter Jésus-Christ notre divin chef, qui a souffert le premier, lui juste pour nous injustes, afin de nous faire triompher de la félicité du paradis. Dieu nous fasse la grâce de le suivre en quelque part qu'il nous appelle, puisque c'est pour sa gloire et pour notre salut. Car, quant à moi, je m'estime heureuse que le Seigneur m'ait appelée à souffrir opprobre pour son nom, puisque telle est sa volonté. Dieu me fasse la grâce d'aller jusqu'au bout de la lice, car je sais que Jésus nous y attend avec ses bras ouverts¹. »

Les épreuves devaient s'accumuler sur la tête d'Isabeau. Le 24 avril 1742, son mari mourut au bague de Marseille, emportant « l'estime et le regret » du commandant des galères Lusignan. Peu de temps après, l'éducation de son fils, qui venait d'atteindre sa sixième année, l'obligea de se séparer de lui. La nuit se fait dès lors sur son existence. On sait seulement qu'en 1755 « sa croyance était toujours la même ». Peu à peu son intelligence se trouble et, le 3 mars 1750, l'intendant Lenain la rendra folle à son père.

Une autre prisonnière de cette époque fut Louise Peiron, de Lamastre. Elle avait abrité sous son toit un dévoué pasteur du Désert, Mathieu Morel, l'élève de Durand qui fut odieusement massacré. Elle alla, pour ce prétendu crime, grossir en 1739 le nombre des prisonnières².

Elles étaient, à cette date, vingt-deux. On leur permettait

1. A. Lombart, *Isabeau Menel*, p. 81.

2. Voir sur la mort de Morel D. Benoît, *Desubas, une victime de l'intolérance au XVIII^e siècle*, 2^e édition, p. 35.

de rester deux heures le matin et deux heures le soir dans la basse cour du fort pour respirer un air plus sain que celui de l'intérieur, mais le reste de la journée devait se passer dans la tour.

Cependant les prisonnières n'étaient pas oubliées. Leur triste sort avait depuis longtemps préoccupé les Églises. Voici ce que nous lisons dans les Mémoires de Pierre Corteiz, à la date du 22 octobre 1727 : « Je fus appelé dans un colloque que M. Combes, alors proposant, avait convoqué dans les Églises de Lozère et des Hautes-Cévennes. J'interrogeai, comme à l'ordinaire, Messieurs les anciens de chaque église... Cela fait, on vint à parler de nos frères qui sont sur les galères de Marseille et de nos sœurs qui sont dans les prisons d'Aigues-Mortes, et fut délibéré d'envoyer à nos frères de Marseille douze livres et à nos sœurs onze livres. La question fut agitée si l'on ne pouvait pas faire un plus grand effort. Messieurs les anciens représentèrent que les amendes qu'on fait payer avec sévérité aux pères et mères de réformés, lorsque leurs enfants manquent d'aller à la messe et à l'instruction des prêtres, les réduisent à la dernière misère. Il résulte de cet événement qu'il ne manque pas à la plupart des réformés la bonne volonté, mais les moyens de secourir leurs frères dans la misère¹. »

Onze livres, c'était peu ; mais, avec le temps, la charité des Églises devait grandir. L'année suivante Suzanne Dassas et Marie Durand remerciaient un bienfaiteur d'Aimargues pour une somme plus forte : « Monsieur, lui disaient-elles, Mademoiselle de Couste qui est venue avec Mademoiselle Bouville nous ont fait la grâce de nous remettre dix-huit livres argent de votre part que nous avons partagé entre toutes. Nous avons l'honneur, Monsieur, de vous remercier très humblement de de votre bonne et agréable charité venue à propos. Nous prions le Seigneur qu'il lui plaise vous en rendre la récompense dans ce monde et à jamais dans son saint paradis². »

1. *Mémoires de Pierre Carrière dit Corteiz*, édités par J. G. Baum, p. 66.

2. Lettre du 22 août 1733 avec cette signature : « La Vassas, La Durand,

En 1739, Benjamin du Plan, gentilhomme d'Alais, leur député général, était à Londres plaidant avec éloquence la cause des prisonniers et des galériens. Voici quelques lignes d'un plan qu'il rédigea pour eux : « C'est en faveur des généreux confesseurs qui gémissent dans les fers, parmi toutes sortes de malfaiteurs et dans des prisons affreuses, qu'on a entrepris une collecte parmi quelques personnes charitables qui prennent part à la froissure de Joseph et qui se souviennent des prisonniers de l'Évangile comme s'ils étaient prisonniers avec eux... Le nombre des galériens est présentement de dix-huit ; celui des prisonniers au fort de Brescou situé dans la mer est de dix ; celui des prisonnières dans la tour de Constance est de vingt-deux, sans compter dix-sept femmes qui ont été arrêtées depuis peu, près de Nîmes, en revenant d'une assemblée religieuse, et qu'on a condamnées à une prison perpétuelles dans cette tour. »

Du Plan fait ensuite de la prison d'Aigues-Mortes une description bien propre à émouvoir les cœurs. « Il faut noter que la tour de Constance, qui est à Aigues-Mortes, ville du Bas-Languedoc, est une prison où l'on envoie ceux qu'on veut faire périr petit à petit, sans éclat. La ville d'Aigues-Mortes était autrefois un port de mer, mais depuis que la mer s'est retirée elle se trouve presque déserte, sans fabriques et sans négoce. Tous les environs sont remplis de marécages qui causent la stérilité du terrain et la disette, jusqu'à l'eau qu'il faut acheter, parce qu'on va la chercher jusqu'à deux lieues de la ville. L'air aussi y est si malsain que les maladies y sont fréquentes et que la plupart des habitants portent le deuil. Si la ville est pauvre et malsaine, la prison l'est encore davantage, à cause d'une plus grande misère et du peu d'air qu'on y respire, à travers quelques petites ouvertures de murailles qui sont extrêmement épaisses, ce qui empêche que ces pauvres prisonnières jouissent jamais des rayons du soleil et fait qu'elles

signées pour toutes. » Communication de M. Ch. Dardier à l'*Alliance libérale*, reproduite dans l'*Église libre* du 23 mars 1883.

sont comme ensevelies dans un vaste tombeau où les ténèbres et le froid règnent presque pendant toute l'année. Aussi sont-elles presque toujours malades et, ne recevant que très peu de secours, il en meurt quantité... Malgré toutes ces misères, il y a quelques-unes de ces captives qui subsistent dans cet horrible séjour depuis dix, quinze, vingt ans, soit par la force de leur tempérament, soit que Dieu les ait voulu conserver pour être des exemples vivants aux autres de piété, de vertu et de constance. Parmi les galériens, les prisonniers et les prisonnières, il s'en trouve de tout âge, depuis vingt jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, comme le père de M. Durand, ce fidèle ministre qui souffrait le martyre, il y a environ neuf ans¹.

» Toutes ces choses, qu'on peut vérifier par plusieurs lettres et des attestations de personnes dignes de foi, émouvront sans doute le cœur des personnes pieuses et charitables et les porteront à contribuer quelque chose des biens dont Dieu les a bénis pour le soulagement de leurs frères et sœurs en Christ, et ces fidèles confesseurs, secourus et soulagés dans leurs souffrances, pénétrés d'une juste et vive reconnaissance feront des vœux ardents à Dieu en faveur de leurs généreux bienfaiteurs². »

Ce chaleureux appel fut entendu; et c'est grâce, sans doute, aux sollicitations de du Plan que les prisonnières virent arriver, au commencement de l'année suivante, divers objets dont le reçu existe dans les papiers d'Antoine Court à Genève³. M. Charles Sagnier, si au courant de tout ce qui se rapporte à la tour de Constance, a fait tirer de ce curieux document une photolithographie fort bien réussie, qu'il a bien voulu nous communiquer. Voici le texte de cette pièce intéressante :

« Mémoire de ce quy a esté envoyé à la tour de Constance le 19 février 1740 :

1. Etienne Durand, né comme on l'a vu plus haut, le 27 août 1657, n'avait en réalité que quatre-vingt-deux ans.

2. Bonnefon, *Benjamin du Plan*, p. 238 et suiv.

3 T. II du n° 27, p. 179.

- 155 c. Refoulé¹ en 31 pièces de 5 cannes chacune.
- 400 l. Lard salé en 32 pièces.
- 220 l. Ris du Levant.
- 100 l. Savon blanc.
- 320 l. Huyle d'olive faisant 16 cannes.
- 16 l. Poivre en 32 paquets.
- 2 l. Épissérie en 32 paquets.
- 2 l. Coton fillé en 32 paquets.
- 2 l. Fil à coudre.
- 31 Paire patins.
- 6 can. 5 pans refoulé pour les enfans.

« Nous déclarons et confessons avoir reçu tout ce qui est énoncé au rolle ci-dessus, que nous détenües dans ladite tour de Constance, avons partagé de comun accord entre nous, trante une prisonnière, et nous sommes signées pour servir de décharge aux personnes qui nous les on livré. Fait à la di^e tour à Aiguemortes ce 23^e février mil sept-cent-quarante. »

Suivent les signatures des prisonnières. Après celle de Marie Durand on lit ces noms écrits de sa main : « Pour celles qui ne savent pas signer, Gabiade de Pasquier, Gaus-sainte de Crose, Mauranne, Vidale de Durand, la veuve de Rouvier, Savanière, Sardaitte (?), Marseille, Coulonne, Con-tesse, Suson Vernette, Ennette Gautelle, Bourette, Frisole, Marie Paironne, mademoiselle Rigoulet, Fialaisse, Vassase. »

Du Plan avait écrit à deux prisonnières, originaires d'Alais comme lui, et dont il connaissait sans doute les familles. L'une, Jacqueline Vigne, âgée de cinquante-neuf ans, était dans la tour depuis le 22 septembre 1726. La seconde, Anne Soley-rol, était fille d'un boulanger. Bernage l'avait d'abord en-fermée au couvent de Mende, puis, trois ans après, transférée à Aigues-Mortes. Elle y était entrée en 1738, âgée seulement de vingt-trois ans. Les deux prisonnières firent, le 17 mars 1740, à leur correspondant, la réponse suivante à la rédaction de laquelle Marie Durand ne fut sans doute pas étrangère.

1. Le refoulé était un drap qui avait passé deux fois sous le foulon.

« Monsieur, nous avons eu l'honneur de recevoir la charitable vôtre et avons été vivement touchés des pieuses exhortations que vous avez eu la bonté de nous mander, que nous regardons comme une grâce descendue du ciel. Nous voyons bien que Dieu ne nous abandonne point, puisqu'il nous suscite des personnes aussi vénérables que vous pour nous être pour appui, nonobstant la furie de nos ennemis qui nous regardent comme la balayure et la raclure de la terre... Nous espérons, Monsieur, que par vos soins charitables nous pourrions trouver quelque soulagement à nos maux, avec l'assistance de Dieu, tant par les ferventes prières que vous lui adresserez en notre faveur ou par votre zèle. Plusieurs personnes, pieuses comme vous, suivront votre exemple.

» ... Les Messieurs d'Alais ont eu la bonté de nous écrire que vous nous aviez envoyé quelques secours; mais nous ne l'avons pas reçu. Nous sommes trente-une prisonnières, la plupart veuves ou orphelines, et vous n'ignorez pas, Monsieur, nos nécessités. En nous recommandant à vos pieuses prières, nous vous prions de nous recommander à celles de l'église. D'un autre côté, nous supplions l'Être suprême de vous combler de ses plus précieuses grâces et bénédictions spirituelles et temporelles.

» Ce sont les souhaits de celles qui ont l'honneur de se dire, Monsieur, avec un profond respect et une parfaite considération, vos très humbles et très obéissantes servantes. »

Toutes les Églises ne remplissaient pas avec le même soin leurs devoirs envers les prisonnières. Celles du Vivarais — bien pauvres, il faut le reconnaître, — ne leur avaient jamais fait parvenir le moindre fruit de leur libéralité. Marie Durand s'en plaignit dans la lettre suivante adressée à une pieuse huguenote de Vallon, mademoiselle Justine Peschaire : « Mademoiselle, lui disait-elle, quoique je n'aye pas l'honneur de vous conoitre que par votre digne réputation, je prends la liberté de vous écrire pour vous assurer de mes très humbles respects et pour vous souhaiter une santé parfaite, favorisée

de toute sorte de bénédictions et d'une longue prospérité. Le présent donneur m'a dit que vous l'aviez chargé de vous dire si nous avions besoin de quelque chose. Nous vous sommes bien obligées de votre attention; mais permettez-moi de vous informer qu'étant éloignées de nos maisons comme nous le sommes, nous ne pouvons qu'avoir un extrême besoin du secours de nos frères. Nous sommes neuf du Vivarais, détenues captives dans ce triste endroit; cependant depuis dix ans que je suis ici, on ne nous a jamais rien envoyé *dudit Vivarais*. Les autres endroits n'en usent pas de la sorte, car ils pourvoient aux nécessités de celles de leurs pays, de même que pour nous, autant qu'ils peuvent le faire. Permettez-moi, de dire que je ne m'étonne pas si Dieu fait sentir ses verges d'une manière si terrible aux fidèles de notre misérable province¹, car ils ne suivent pas les ordres de ce divin maître : il recommande d'avoir soin des prisonniers et ils n'en font aucun cas. La charité est le véritable principe de notre religion et ils n'en exercent pas la profession. En un mot, il semble que nous sommes au dernier temps, car cette divine vertu s'est bien refroidie. Les véritables chrétiens ne seront pas condamnés pour avoir abandonné la pureté de l'Évangile, puisqu'en effet ils en font une constante profession; mais ils le seront pour n'avoir pas visité Jésus-Christ dans la prison, en la personne de ses membres. Je les exhorte par la compassion de Dieu, de rallumer leur zèle de charité envers les pauvres souffreteux. Qu'ils apprennent que le Seigneur Jésus promet de récompenser jusques à une vaine d'eau froide donné à ses enfants, à plus forte raison récompensera-t-il ceux qui substantieront ses élus qui combattent sous les étendards de la croix. Leurs aumones monteront en mémoire devant Dieu comme firent celles de Corneille. Enfin, s'ils sèment libéralement, ils moissonneront libéralement, comme

1. Allusion, sans doute, à l'arrestation et au meurtre des deux pasteurs du Désert, Morel et Lassagne, survenus l'année précédente, et aux poursuites judiciaires qui les accompagnèrent. Voir D. Benoit, ouvr. cité, p. 35 et suiv.

s'exprime l'apôtre. Mon devoir m'engage à vous faire penser au vôtre, d'autant mieux que les prisonnières du Languedoc nous reprochent qu'il ne vient jamais rien de nos cartiers. Ils ont juste raison. Ils nous font part de ce qu'on leur donne; ainsi nous sommes abandonnés de ceux qui devroit nous procurer le plus de soulagement, et, par conséquent, regardées comme étrangères.

» Si vous voulez bien, Mademoiselle, avoir la bonté de nous faire parvenir quelque chose, nous vous aurons de grandes obligations. Vous le ferez tenir à mademoiselle de Rouvier, belle-mère de feu mon frère, prisonnière ici avec moi, et à moi conjointement. Elle vous assure de ses respects, de même que la femme du sieur Daniel Durand, la femme de Jean Degoutit.

» Vous pourrez communiquer notre lettre aux fidèles qui voudront contribuer à cette bonne œuvre. Je vous prie de les assurer de mes profonds respects. J'espère que vous nous ferez éprouver votre amour en faisant éclater votre charité envers notre triste situation. Je finis en priant l'Être suprême qu'il lui plaise vous combler de toutes ses grâces en terre et, un jour, de sa gloire au ciel¹. »

Ce touchant appel fut-il entendu? nous aimons à le croire; mais il se reproduira, plus d'une fois encore, sous la plume de notre prisonnière. La charité des Églises avait des intermittences. Il fallait réveiller leurs sympathies en faveur des détenues pour la foi, et à la souffrance de leur réclusion s'ajoutait parfois le douloureux sentiment qu'elles étaient oubliées de ceux qui, selon leurs propres termes, auraient dû leur tendre la main d'association. « C'est ce qui, disaient les prisonnières d'Alais dans la lettre citée plus haut, augmente de beaucoup notre captivité. »

DANIEL BENOIT.

1. A la tour de Constance, le 21 may 1740. Communication de M. Ollier de Marichard de Vallon.

DOCUMENTS

LE PROTESTANTISME EN BÉARN

1755-1756

Pau, 28 septembre 1883.

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser les documents suivants qui se rapportent à la communication de M. le pasteur Bohin, insérée dans le dernier numéro du Bulletin (p. 412-414). La teneur de ces pièces permet d'affirmer que c'est bien en 1755 qu'apparaît en Béarn le premier pasteur du Désert. La Révocation n'avait pas éteint complètement le Protestantisme dans la province; les registres du parlement nous ont conservé la trace de nombreuses poursuites individuelles à la fin du xvii^e siècle et pendant la première moitié du xviii^e. Nous espérons avoir un jour l'occasion d'en publier la série complète. Mais à partir de 1751, il semble qu'il y ait eu un temps d'arrêt. Il est permis de penser que les tentatives isolées avaient été découragées par les condamnations prononcées. Il est naturel également de croire que le parti protestant, voyant par ces manifestations que le terrain semblait bien préparé en Béarn, choisit ce moment pour l'envoi de pasteurs. Leur arrivée porta ses fruits et, comme conséquence, les poursuites ne tardèrent pas à renaître; dès lors elles furent collectives et l'arrêt du 9 mars 1756, qui inaugura cette seconde série, me semble curieux à un double titre: il contient le signalement assez détaillé du pasteur poursuivi et l'indication de bon nombre de noms qui appartiennent encore aujourd'hui pour la plupart à des familles protestantes. Vous trouverez sans doute ces documents assez intéressants pour leur faire l'honneur d'une insertion au Bulletin.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer encore une fois le vœu de voir se créer sous l'impulsion et la direction de la Société un recueil spécialement destiné à la publication des documents inédits de l'histoire du Protestantisme. Combien de pièces enfouies dans les cartons

des chercheurs verraient ainsi promptement la lumière, au grand profit des historiens.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

L. SOULICE,

Bibliothécaire-archiviste de la ville.

Ledit jour, 29 octobre 1755, dans la même séance (du parlement) il a été fait lecture d'une lettre écrite à M. le président de Charitte, le 19 de ce mois, par M. de Saint-Florentin, en réponse à celle qui lui avoit été écrite dans le commencement des fêtes sur les assemblées des religionnaires dans les environs d'Orthez et les mesures que le parlement se proposoit de prendre pour la punition des coupables et, enfin sur le payement des frais des procédures qui seroient faites dans cette occasion, après quoy, il a été délibéré que ladite lettre sera transcrite sur le présent registre pour y avoir recours si besoin est.

Suit la teneur de la lettre :

Versailles, le 19 octobre 1755.

J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire sur les assemblées que les religionnaires ont tenues depuis peu dans les environs d'Orthez. L'intention de Sa Majesté est que ceux qui se sont rendus coupables de ces contraventions soient poursuivis selon la rigueur des ordonnances et elle m'a paru satisfaite des mesures que votre compagnie se propose de prendre pour les punir. Cependant comme les affaires de cette nature peuvent quelquefois se trouver mêlées de circonstances qui exigeraient que Sa Majesté donnât des ordres particuliers, elle a aussi approuvé que son procureur général ait attendu qu'il fut instruit de ses intentions avant de commencer aucunes poursuites. Je luy écris pour luy en faire part. A l'égard des frais que ces poursuites pourront occasionner, ils doivent être pris sur le domaine, de même que ceux des autres procédures criminelles, conformément aux différentes déclarations rendues à ce sujet et qui ont dû être enregistrées au parlement de Pau.

Je suis, etc.

(*Archives des Basses-Pyrénées*, B. 4557, f° 150).

Du 5 novembre 1755.

Sur ce qui a été représenté à la cour par le procureur général du roy qu'il est informé qu'il s'est déjà tenu aux environs de la ville d'Orthez et lieux circonvoisins quelques assemblées de religionnaires, qui, indépendamment qu'elles ont formé par le nombre des particuliers qui y ont assisté des attroupements illicites, soit qu'elle les envisage en eux-mêmes, soit dans le motif qui y a donné lieu, sont encore à la veille de se renouveler par quelques autres que ces mêmes religionnaires projettent de tenir, à quoy l'intérêt public, celui de l'église inséparable de celui de l'état concourant également avec lui à voir (y étant pourvu) étouffer dans leur naissance les progrès et les suites de ces entreprises si contraires aux lois de la Monarchie, requéroit ordonner que par un commissaire de la cour à ces fins commis et député et à l'assistance d'un des substituts de lui procureur général, il sera informé dans la ville d'Orthez, lieux circonvoisins et tous autres du ressort de la cour où besoin sera, tant du contenu en la présente réquisition que contre ceux qui ont favorisé, protégé, tenu ou assisté à ces sortes d'assemblées, circonstances et dépendances, à ces fins que les procédures que les jurats des différents lieux où elles ont été tenues ont dressées ou dû dresser, seront par eux remises à la signification de l'arrêt qui interviendra entre les mains du commissaire pour, ce fait et l'information à moi communiquée, requérir ce qu'il appartiendra. Sur quoi la cour...

Suit l'arrêt conforme :

(*Archives des Basses-Pyrénées*, B. 4894, f° 88).

Du 9 mars 1756.

Vu par la cour l'information faite à la requête du procureur général du roi par M. de Fanget fils, conseiller et commissaire au sujet des assemblées des religionnaires tenues dans les sénéchaussées d'Orthez et Sauveterre, l'ordonnance de soit montré au procureur général du roi, les conclusions par lui baillées, ouï le rapport du sieur de Casenave conseiller, dit a été que la cour ordonne qu'un personnage, prétendu ministre, désigné pour être bel homme, bien carré, de taille de cinq pieds, trois, quatre ou cinq pouces, nez crochu, jambes menues, visage plein, joli de sa figure, portant

perruque blonde, vêtu d'un habit bleu, veste et culotte rouge, et d'âge de quarante cinq à cinquante ans ¹, Labourdette Danitou, aîné, tanneur d'Orthez et Lagoardere aîné, aussi tanneur d'Orthez, Josué Casaus dit Padene cadet, Daniel Loustalot dit Larrabé et le Chin du camp de Salies, Artiguevieille dit Maisonnave de Puyo, Segalas père, de Salles-Mongiscard, le premier cadet de Larroque et François Camousseig, meunier de Cassaber, Lapeivigne d'Athos, Jeanne Coutourou dite Destrade de Peyrede, Denjoan de Viellenave, la cadette de Casalis d'Araujuzon, et Fortein du même lieu, Planté chirurgien et Penaut père et fils de Baigts, Laugar armurier de la Bastide-Villefranche, Testavin Serres, jurat de Sainte Suzanne, et les deux inconnus armés de fusils indiqués par les 52^e et 67^e témoins de l'information seront pris au corps, menés et traduits aux prisons de la conciergerie de la cour; ordonne pareillement que Bareigts père, les deux frères de Poey Pagnotte, Marso, Parage, premier et second cadet de Bellocq, marchands habitants à Orthez, Jean Pierre Lacoste dit Ganille, Basin Pourtau, Camescasse son commis, la mère de Bigey et sa fille, Lamason, Ganille, Mannes cadet, Naude cadet, Bareigts, Paule père, Labat Créou, Claquepa, Joannou de Saudens, Patiras, Laboune de Lamieq, Pierre Désabé tanneur, Arnautet du Barbé, Leprince, Johanau, Lainé du Chit, Lacase, Arrigrand Saint Christau, Samson Larrouy cadet, les trois cadets de Lacoste Titoy, Barrane Caudie, tanneur, une fille de Touillou boulanger, Leherré, marchand de sel, Cassou père, tous d'Orthez; Lacasette, Lacoste Herreberas et sa femme, Paul teinturier et sa femme, Germane et son gendre, Simonnette père et sa fille cadette, tous de Départ; Camps de Puyo, la femme de Segalas, le frère dudit Segalas, le fils aîné dudit Segalas, Segalas fils cadet, les trois filles de Segalas, le valet de Segalas, le cadet de Lajatouse, Capdehourat père, Pouillan, tous de Salles-Mongiscard; Laplace et Laplassotte de Carresse, Testavin fils, Capdevieille aîné et son frère cadet, Jean Boué, Casalot père, Isabeau de Freyeire, les trois sœurs de Peyré, Lassalle Monbalou père, Monbalou cadet, surnommé Mengou, meunier, Hayet dit Puyo, Piarrine fils cadet de Serres Testavin, Testavin aîné et le second cadet, et la femme de l'aîné, tous de Sainte Suzanne ou Magret; Paul Carresse dit Prébat père, le fils premier

1. Voir la note finale.

cadet de Paul Carresse, dit Prébat, et le cadet de Paul Carresse, dit Prébat, Samsou son valet, Millé père aubergiste et son frère, Poey Domenge père, Brana et ses deux premières filles et Camps, tous de Baigts; Taxoire et sa femme, Tisé père, Casemajor Houssé, Beigthau fils, Donès dit Carrere, tous de La Bastide Villefranche; Salomon Roglan, Tachies du hameau, Laclotte du hameau, Bernet fils aîné, Lafitte armurier, Ambourgé dit Gabaig et sa femme, Salomon Bassere, Jacques Prat et sa femme, Jean Tartas, Cabanne et son frère cadet dit Tirelire, Jean Betat, Isaac Hayet Laberdure, Gabriel et Jean Lantiat dit Lesperance, Jean Lacaussade Travailley, la fille de Betbeder, Camfranc et son frère aîné, la petite Bernet couturière, la femme du cadet de Sarrampoy dit Galihaut, Josué Bernet facturier, Jean Dauty, Poupon frère cadet, Jean Lasserre menuisier, Samsou et le fils aîné Desperbasque mille affaires, tous de Salies; Lahargouette dit le cadet de Larroque, Serisé, sa femme, son valet, la fille du meunier, et les deux cadets de Bordes et Baile, tous de Cassaber; et le nommé Bareilles de Bellocq, viendront personnellement dans le délai de l'ordonnance pour répondre aux demandes du procureur général du roi et les premiers jurats d'Orthez et de Carresse, de La Bastide Villefranche et de Puyo, seront assignés pour être ouïs, sans préjudice, le cas échéant, d'aggraver les décrets au rapport des interrogatoires et d'être fait droit ainsi qu'il appartiendra contre les autres dénommés dans l'information; au surplus ordonne que par le même commissaire l'information sera continuée par cahier séparé.

(*Archives des Basses-Pyrénées*, B. 4895, f^o 62).

N. B. Il peut être curieux de rapprocher de ce signalement celui que nous trouvons dans un pamphlet du temps intitulé : *Pastorale ou intermède contre les Huguenots. Pièce nouvelle en un acte du sieur Lenfant à Limoges s. d. petit in-8^o de 31 p.* et appartenant aux Archives du Consistoire d'Orthez. C'est un dialogue en vers, moitié béarnais, moitié français entre un paysan, sa femme, son fils, un ami et deux protestants (Journé et Montini) lesquels, après une longue controverse, finissent par être arrêtés par les cavaliers de la maréchaussée. Le signalement des deux ministres est ainsi donné :

L'un de hauteur moyenne, l'autre bien exaltée,
Celui-ci au teint brun et la face grêlée;

Et l'autre le teint rouge, le poil un peu crépé,
 Un nez bien aquilin et un peu avancé,
 L'un a un beau jarret, l'autre médiocrement,
 L'un a l'œil languissant, l'autre l'a fort perçant.

L'enquête faite en juillet 1757 sur les assemblées toujours plus nombreuses des protestants nous dépeint le ministre « un homme avec une redingote, le visage gravé de la petite vérole, cheveux châtain, de taille avantageuse, de quarante à quarante-cinq ans. » Ce signalement, que l'on peut rapprocher de celui donné par Coquerel (*Histoire des églises du Désert*, t. II, p. 569) se rapporte à Deffere ou Montagny que le *Protestant Béarnais* nous montre remplissant régulièrement les devoirs de son ministère depuis le mois de septembre 1755. L'enquête de 1757 nous dit qu'un second ministre était arrivé depuis quelque temps. Il s'agit de Journet auquel on peut appliquer le second portrait dépeint dans les vers ci-dessus.

MÉLANGES

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE MONTBÉLIARD

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RÉFORMATION ¹

Deux ans auparavant, Farel avait rédigé, de concert avec Calvin, le « Formulaire d'instruire les enfants en la chrestienté » fait en matière de dialogue, où le ministre interroge et l'enfant répond (réimprimé à Genève en 1853). C'est là sans doute un des premiers ouvrages élémentaires introduits dans notre pays en vue de l'instruction de l'enfance, comme il le fut dans les autres pays de langue française.

Que deviennent Michel Mulot et ses compagnons d'œuvre dans le

1. Voir le *Bulletin* de septembre dernier, p. 415.

poste qu'ils furent appelés à occuper à Montbéliard? L'histoire se tait sur ce point, autant du moins que nous avons pu la consulter. Ce que nous savons, c'est que Mulot eut pour premier ou pour un de ses premiers successeurs *Guillaume Varillon*, originaire de France, dès 1565, année où il quitta ses fonctions de ministre à Roches-lès-Blamont, qu'il y remplissait depuis 1562, pour les échanger contre celles de maître d'école à Montbéliard.

L'école primaire de cette ville était dite *École française* pour la distinguer de l'École latine et plus tard de l'École allemande, dont la création fut postérieure de plusieurs années. Il est à présumer que le premier local qu'elle occupa fut le bâtiment construit tout exprès, situé place St-Martin, tout près de l'hôtel de ville, dont il était séparé par le four banal (démoli en 1776 pour l'agrandissement du nouvel édifice communal élevé en cette dernière année pour remplacer l'ancien qui ne convenait plus). Les deux étages de la maison scolaire devaient servir non à loger les deux ministres de St-Martin, comme le rapporte la tradition, mais bien les instituteurs mis à la tête de l'école.

Ce bâtiment resta dès lors consacré à l'instruction des enfants de la ville, dont les générations n'ont cessé de s'y succéder jusqu'à notre temps. On sait que l'école latine, créée par le duc Christophe vers 1544, fut installée rue Derrière-dessus dans la maison dont nous parlons plus haut et qui fut réunie à l'époque de la Réformation au domaine des églises, comme la plus grande partie des biens du clergé. Cette maison, minée par les années, fut reconstruite par le comte George en 1554 et définitivement abandonnée en 1733 pour être remplacée par le gymnase, situé dans un autre quartier de la ville.

On employa à sa construction les matériaux de l'église de Ste-Suzanne (village avoisinant la ville), dite de la Ville-croix, où était placée une croix miraculeuse qui attirait une foule de dévots pèlerins, et avec eux d'abondantes aumônes. De pareilles croix existaient aussi sous le régime catholique, entr'autres à Sochaux et à Chenetris, et toutes disparurent à la Réformation.

Quant au bâtiment de l'École française, devenu à la longue insuffisant pour contenir le nombre toujours croissant des élèves, et qui n'avait été peut-être jusque là que provisoire, il fut remplacé au xvii^e siècle par un autre plus vaste et mieux approprié à l'usage

auquel il servait. « Au dernier de ce mois (juillet 1664), dit Hugues Bois-de-Chêne dans sa chronique, l'on a abattu le bâtiment de l'eschole française sur St-Martin ». Les fondations du nouvel édifice furent, d'après le même chroniqueur, commencées le 6 avril 1665; mais les travaux s'étant faits avec une extrême lenteur, il ne fut achevé qu'en 1674, c'est-à-dire neuf ans après sa démolition. Nous ne savons où se tinrent pendant cet espace de temps les classes de l'école française, mais la question importe peu.

Cette école était devenue une propriété ecclésiastique, la recette des trones de l'église St-Martin ayant fait, concurremment avec la recette ecclésiastique du comté (distincte de celles d'Héricourt et Châtelot et de Blamont et Clémont), les frais principaux, si ce n'est tous les frais de reconstruction. Le fait ressort en particulier de la teneur du carnet de forme oblongue et sans titre destiné à inscrire la recette des trones de l'église St-Martin de 1650 à 1749. Il y est dit, en effet expressément, qu'elle a contribué de ses fonds à la construction du « bastiment de la maison de l'eschole française de St-Martin ». De plus, ce bâtiment est encore compté en 1721 parmi les fonds ecclésiastiques sous cette dénomination : « les bâtiments et jardins des écoles françaises seize (situées) sur la place St-Martin ».

La possession n'en était point d'ailleurs contestée à l'église de Montbéliard, lorsque ce bâtiment, de même que celui du gymnase, dit la Souaberie¹, entretenue jusqu'en 1793 au moyen des revenus de la recette ecclésiastique du comté, fut saisi comme bien national par le gouvernement français quand celui-ci se fut emparé de notre pays, et amodié au profit de l'État le 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794). Lorsque furent vendus, chez nous, les biens ecclésiastiques avec ceux du domaine séculier, la ville de Montbéliard parvint à empêcher l'aliénation des deux immeubles ci-dessus en déclarant — ce qui était vrai, — aux agents du gouvernement qu'ils avaient déjà servi tous deux et devaient servir encore à l'avenir à l'instruction de la jeunesse. On sait que des arrêtés du gouvernement français portaient que tout bâtiment consacré à l'instruction publique sur tout le territoire du pays et quelle que fût sa provenance, serait exempté de la vente et resterait la propriété de la commune.

1. D'abord une ferme du prince exploitée par des anabaptistes venus de la Souabe et donnée par celui-ci à la ville pour les besoins de l'instruction secondaire (le 16 août 1731.)

Le consistoire de Montbéliard, reconstitué en 1805, ne tarda pas à soulever la question de propriété; il revendiqua nettement dès 1807 les deux bâtiments, en se fondant sur un arrêté gouvernemental du 7 thermidor an XII (26 juillet 1804), qui restituait aux églises tous leurs biens restés invendus et leurs capitaux non remboursés. Le conseil municipal, avisé de cette revendication, protesta contre elle sous le prétexte qu'il s'occupait de la fondation d'un collège communal, et le préfet du Haut-Rhin lui donna gain de cause. Pour mettre fin aux réclamations du consistoire et éviter de nouveaux démêlés, on nomma son président, M. L.-F. Masson, principal du collège établi quelque temps après sur de nouvelles bases et dont l'ouverture, plusieurs fois ajournée, eut enfin lieu en 1811¹.

La population de Montbéliard et celle de ses environs n'étaient pas restées indifférentes aux efforts tentés par le gouvernement du pays pour retirer les jeunes générations de la profonde ignorance dans laquelle elles avaient jusque-là végété par l'incurie de ceux-là même qui avaient plus particulièrement la mission de lui dispenser le précieux trésor de l'instruction. Elles avaient bien vite compris et apprécié le bienfait à la jouissance duquel leurs enfants étaient désormais appelés et l'avantage considérable qui devait en résulter pour la prospérité et pour le bien général.

La semence jetée par Farel et par ses dévoués collaborateurs n'était pas tombée sur un sol ingrat et rebelle à toute culture. Déjà, en effet, en 1544, le 17 avril, jour de l'entrée solennelle dans la ville de Marie, fille de George le Pieux, margrave de Brandebourg-Anspach et épouse du duc Christophe, alors gouverneur de la principauté² au nom de son père le duc Ulric de Wurtemberg, les bourgeois, allant à sa rencontre pour lui souhaiter la bienvenue, en armes et avec enseignes déployées, étaient précédés par les élèves des écoles au nombre de 276, et, ajoute l'auteur des éphémérides du comté (page 130), chacun de ces derniers fut, à cette occasion, gratifié d'un gâteau d'un liard.

Le 22 septembre 1555, lors de la même entrée à Montbéliard de

1. Nous omettons les détails de ce conflit comme ne rentrant pas dans notre cadre.

2. Christophe fut le lieutenant d'Ulric à Montbéliard de 1542 à 1550 et comte de Montbéliard de 1550 à 1553 (duc de Wurtemberg de 1550 à 1568). Il fut un ami zélé autant qu'éclairé de l'instruction populaire.

L'épouse du duc George I^{er}, on fit également aux élèves une distribution de pains blancs ou vouïques, mais il n'est pas indiqué à quel nombre ils se montaient.

Le chiffre de 276 plus haut cité nous montre que ce nombre allait en progressant assez rapidement, puisqu'en février 1538 l'école de Mulot n'en comptait encore que 80. Il est vrai qu'elle n'était alors qu'à son début; mais déjà, dans sa lettre écrite à cette date à Farel et à Calvin, Pierre Toussain pouvait dire : « In dies advolant novi pueri non solum ex urbe sed etiam ex hac viciniâ et aliunde. » Du reste, si, — ce que nous ne savons pas sûrement, — l'école latine était déjà créée en 1544, il est plus que probable que les élèves de cette école faisaient aussi partie du cortège¹.

Nous aurions maintenant à suivre la marche, le développement et les destinées de l'école française depuis les premiers temps de son existence et pendant toute sa durée plusieurs fois séculaire. Mais, d'une part, nous manquons des documents qui nous seraient nécessaires à cet effet et qui n'existent sans doute pas en bien grand nombre², et, de l'autre, nous ne saurions prétendre à faire ici une étude détaillée et approfondie de la matière. Au reste, la vie d'une modeste école d'enfants ne peut offrir à l'histoire que peu d'incidents à noter, peu de particularités à recueillir, et ses vicissitudes ne sont pas de celles qui présentent pour la postérité un intérêt majeur ou capital. Les paisibles études aiment à vivre dans le recueillement et le silence.

Constatons seulement ici que cette école, pendant sa longue existence, n'a cessé de compter d'assez nombreux élèves, qu'elle a toujours été l'objet d'une attention sérieuse de la part des gouver-

1. Le 1^{er} septembre 1547 le duc Christophe, par un revers qu'il donna au magistrat de Montbéliard, promet à la ville le remboursement des frais qu'elle a faits et pourra faire encore pour la réparation de la maison appartenant à l'abbaye de Delchamps, située rue derrière, dans le cas où la seigneurie changerait sa destination actuelle « qui a pour but le bien public et instruction des enfants de la ville et du comté ». C'est là que fut installée l'école latine jusqu'en 1733.

2. Parmi les plus importants il faut ranger les rapports des surintendants, aujourd'hui déposés aux grandes Archives de Paris, rapports dont l'étude serait des plus curieuses pour tout ce qui concerne la vie spirituelle, morale et religieuse de nos populations. Chaque année le surintendant devait visiter toutes les paroisses de son ressort et en faire au Conseil de régence de Montbéliard un rapport écrit, et il en est qui étaient passablement longs et détaillés.

nants et qu'elle a su bien mériter de la ville, aux familles de laquelle elle devait surtout servir, sans que pour cela elle restât fermée à celles du dehors. La peste de 1635 fit dans son sein des ravages considérables; 75 de ses élèves succombèrent au terrible fléau, dont fut victime plus de la moitié de la population du pays.

« L'instruction primaire, dit M. l'architecte Luc Wetzel (*Deux Conférences inédites sur l'histoire de Montbéliard*, 1865), était (autrefois) plus généralement peut-être et surtout plus répandue qu'aujourd'hui dans la population tout entière (de la ville); mais l'instruction s'arrêtait toujours là, sauf pour les hommes qui embrassaient des carrières libérales. Il est évident que cette égalité d'instruction, qui produisait l'uniformité des mœurs et des habitudes, est la cause qui a conservé si longtemps dans la bourgeoisie de Montbéliard l'égalité civile et assuré le jeu facile de nos institutions politiques. » Cette observation nous paraît très juste, et nous ajouterons que, toute bornée encore que pouvait être cette instruction, vu l'époque où l'on vivait et les méthodes d'enseignement dont on faisait usage, elle n'en formait pas moins des hommes à la hauteur de leurs droits et de leurs devoirs et que nous voyons souvent figurer non sans quelque honneur à la tête de leurs concitoyens dans les charges auxquelles les appelait l'élection populaire.

Dans la deuxième moitié du xviii^e siècle, où l'école française comptait environ 60 élèves (59 en 1770), le bâtiment où elle se tenait avait ses salles d'études pour les garçons et pour les filles au rez-de-chaussée et les logements pour les maîtres et les maîtresses aux deux étages. Le traitement des uns et des autres était fait par la recette ecclésiastique du comté, qui faisait aussi des régents celui de l'école latine, tandis qu'elle avait cessé, comme nous aurons à le dire dans un autre travail, de payer les maîtres des écoles rurales depuis les événements de la guerre de Trente ans. Au xviii^e siècle, les émoluments des maîtres étaient de la moitié environ du gage pastoral tant en grain qu'en argent. Ce dernier se montait à cent livres tournois (1763-1793), plus 144 quartes de blé ou de seigle et autant d'avoine (la quarte représentant environ 27 litres 2 décilitres).

A la même époque et déjà auparavant (1724), l'école française avait deux maîtres à sa tête, l'un portant le titre de premier maître ou premier précepteur, l'autre celui de second maître ou second précepteur, tandis qu'elle n'avait été dirigée jusque là que par un

maître unique et laïque de 1753 à 1793 ; les maîtres durent être choisis parmi les théologiens non encore pourvus d'une cure, autrement dits les candidats au saint ministère. Cette mesure, en même temps qu'elle offrait une ressource assurée aux jeunes candidats, obligés souvent d'attendre d'assez longues années avant d'être appelés à des fonctions pastorales, vu leur nombre toujours assez élevé, était une garantie de plus pour la solidité des études et un apprentissage fort utile à de futurs pasteurs.

Dès la même année 1753, les maîtres de l'école française durent, conjointement avec ceux de l'école latine, tous aussi théologiens, aider le diacre ou deuxième pasteur de l'église St-Martin pour la prédication qui se faisait dans cette église à six heures du matin pendant neuf mois de l'année.

Lors de l'annexion du comté de Montbéliard à la France à la suite de la prise de possession de son chef-lieu en 1793 par le représentant Bernard de Saintes et pendant les premiers troubles qui suivirent cet événement, l'école française dut rester fermée, comme il en fut de l'école latine ou gymnase, où, contrairement à la première, les leçons restèrent suspendues pendant près de dix-huit années¹.

Le même fait s'était déjà plus d'une fois produit dans cette dernière école pendant le cours de notre histoire, et le siècle actuel l'a vu se renouveler par deux fois : la première, pendant l'invasion de 1814, où les salles de classe durent, dès le 21 janvier, donner asile, avec le château, aux soldats alliés atteints d'une fièvre d'hôpital extrêmement dangereuse et qui fit également des victimes parmi la population civile, et la deuxième pendant la guerre franco-allemande de 1870 à 1871, où il y fut établi une ambulance qui subsista l'espace de deux mois (depuis le 18 janvier 1871).

Le bâtiment de l'école française, saisi par le gouvernement révolutionnaire comme bien national avec d'autres immeubles appartenant également au domaine ecclésiastique fut loué en partie, par ce gouvernement, le 4 octobre 1794, à Samuel-Frédéric Châtel, qui l'habitait déjà, sous l'ancien régime, comme un des précepteurs de l'école et qui continua à y donner des leçons privées². Sur la fin de

1. Le gymnase fut momentanément remplacé de 1798 à 1805 par une école secondaire ou Institut fondé par des citoyens notables de la ville et qui se tenait dans le bâtiment des Halles. Son histoire appartient à celle de l'école latine.

2. Rayé par arrêté du Conseil de régence approuvé par le duc de Wurtemberg

1796, il fut nommé par la municipalité en qualité d'instituteur public, en vertu d'une loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui établissait des écoles publiques sur toute la superficie du territoire français, tout en ne réservant à l'instituteur que le logement gratuit et un traitement éventuel payé par les élèves. De précédents arrêtés de l'autorité avaient mis, nous l'avons vu, à la disposition de la commune de Montbéliard, pour être affectés à l'instruction publique, les bâtiments de l'école latine et de l'école française.

Quelque temps après, à ce qu'il paraît, Châtel aurait obtenu de la municipalité une légère indemnité en argent pour instruire avec les autres les enfants dont les parents n'étaient point en état de payer une rétribution scolaire. A sa mort, arrivée en 1805, la municipalité, désormais héritière des droits de l'Église dans la direction supérieure des écoles primaires, le remplaça par le sieur *Léonard-Frédéric Verenet*, en accordant à ce dernier les mêmes avantages dont avait joui son prédécesseur. M. Verenet resta en fonctions jusqu'au commencement de 1817, année où fut réorganisée l'instruction primaire dans la ville. C'est alors que *Jacques Burguy*¹ fut nommé instituteur communal pour les garçons et que son école fut transportée dans le bâtiment des Halles où elle n'a pas cessé dès lors de se tenir. Il eut pour successeur en 1854, *Jacques-Christophe Béquillard*, admis tout récemment (1882) à la retraite et décoré. La laïcisation des écoles en France a introduit dans celle de Montbéliard des innovations dont nous ne voulons pas parler ici.

L'école Burguy était dite à l'origine *la Lancastre*, du nom de l'Anglais, Jean Lancaster, à qui l'on doit la méthode de l'enseignement mutuel et la fondation des écoles dites lancastriennes. Une première place d'instituteur-adjoint y a été créée vers 1830 et une deuxième en 1877. Au commencement il y avait, pour tenir lieu du maître-adjoint, un moniteur général chargé de veiller à l'ordre dans l'école et à la bonne tenue des élèves.

CH. ROY, pasteur.

de la liste des candidats en théologie pour quelques irrégularités avant son mariage, il obtint par une faveur spéciale en 1773 la place de 2^e précepteur, puis celle de 1^{er} précepteur après quelques années d'exercice.

1. J. Burguy fut d'abord instituteur privé. Il tenait sa classe dans la maison paternelle, rue Derrière-Dessus, recevant des élèves des deux sexes avec rétribution de un franc par mois. Des maîtres privés faisaient concurrence aux sieurs Châtel et Verenet, dont l'école n'était que peu fréquentée.

BIBLIOGRAPHIE

NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN ET LIEUX CIRCONVOISINS, par EDMOND CHEVRIER. 4 vol. in-8. PARIS, 1883.

M. Edmond Chevrier, de Bourg, a publié, en 1868, un opuscule intitulé *le Protestantisme dans le Maconnais et la Bresse*, dont il a été rendu compte par la plume de M. Puyroche dans le *Bulletin*, (t. XIX-XX p. 282). Encouragé par l'accueil fait à ce volume depuis longtemps épuisé, l'auteur en a donné une nouvelle édition entièrement refondue et contenant des faits nouveaux pour l'histoire de la contrée qu'il connaît si bien. Les lignes suivantes révèlent l'esprit sérieusement libéral qui a présidé à cette étude : « On aurait tort, dit-il, d'attribuer cette publication à une pensée d'hostilité contre le catholicisme. *Quelles que soient nos préférences pour un autre culte*, nous conservons respect et affection pour l'Église où nous sommes nés. »

Les sympathies avouées de M. Chevrier pour la Réforme ne sont pas sans quelques préjugés. Il a peu de goût pour Calvin, et ne laisse pas échapper une occasion d'accuser le rigorisme du réformateur français, méconnaissant en lui le profond interprète de ces doctrines de la grâce, qui n'abolissent tout mérite en l'homme et ne contestent sa liberté native que pour la retremper à sa source divine, et la rendre capable de toute bonne œuvre, tandis qu'à l'opposite une école célèbre n'exalte la liberté que pour l'asservir et paralyser son action. Il y a là un contraste que je prends la liberté de signaler à M. Chevrier et à tout esprit sérieux qui ne se paie pas de vains mots. Quels ont été les héros de la liberté dans le grand combat du xvi^e siècle ? Les hommes formés à l'austère école de Calvin. L'amiral Coligny lui-même, dont les ancêtres eurent la Bresse pour berceau, et qui demeure une de ses gloires, est le disciple le plus direct de Calvin, dont il ne diffère que par une vertu, la tolé-

rance, sublime inspiration de l'Hôpital, plus difficile peut-être à réaliser à Genève, dans les premiers jours de la Réforme, qu'ailleurs.

C'est l'honneur d'un enfant de la Bresse, Sébastien Castalion, d'avoir proclamé de hautes vérités, en scandale aux contemporains, et je n'ai rien à retrancher de l'hommage que j'ai rendu à l'éloquent adversaire de Calvin et de Théodore de Bèze dans la mémorable controverse que suscita le bûcher de Servet. Mais la dogmatique de Castalion n'était pas faite pour enfanter des héros. Elle est pleine d'incertitudes, de contradictions, et donne pour base au respect des croyances d'autrui, non une foi sûre d'elle-même, mais la mobilité des opinions aboutissant au probabilisme académique et au doute secret qui n'ose rien affirmer. M. Chevrier reproduit, en les traduisant pour la première fois, quelques pages d'un opuscule intitulé : *Des cinq empêchements qui détournent les esprits des hommes de la vérité dans les choses divines, avec une pieuse admonition, afin que l'un et l'autre ne se poursuivent pas par la haine et la violence, à cause de la diversité des opinions en religion*. Il y a là sur la doctrine, le culte, de choquants paradoxes associés aux plus éclatantes vérités, bien nouvelles alors, et ce mélange de vrai et de faux explique peut-être le peu de crédit de Castalion à l'époque où il vécut et la singulière faveur qu'il a rencontrée de nos jours.

Toutes les raisons (il y en a plus de dix), invoquées par l'auteur à l'appui de la tolérance, ne sont pas d'égale valeur; mais plusieurs méritent de trouver place à la suite du beau livre : DE HERETICIS : Telles sont les suivantes :

« Si nous souffrons que les Turcs, les Juifs, les corrupteurs de la jeunesse, les adultères, les fourbes, les avares vivent au milieu de nous, sans que nous craignions d'être infectés par eux, certainement nous n'avons aucun motif pour tuer et exiler ceux qui confessent avec nous le même Dieu et se glorifient de mourir pour lui. — Nous ne voudrions pas être persécutés par ceux que nous persécutons, s'ils étaient les plus forts; et nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait. — N'endureissons pas nos cœurs, comme nos pères. Le Seigneur a commencé à nous frapper : les guerres, les pestes, la famine, tout nous fait rage; chacun a son Dieu et son opinion; tous sont sages; personne ne veut écouter un autre que lui-même, et pour remède nous nous vexons

les uns les autres; nous nous accusons, nous nous exilons, nous nous tuons... Est-ce là apaiser un Dieu irrité? N'est-ce pas plutôt allumer un incendie en jetant de l'huile sur le feu? etc. »

L'opuscule qui contient ces fragments rappelle celui qui a pour titre *Conseils à la France désolée*, et où on lit ces belles paroles : « La cause de tous nos maux est le forçement des consciences, et leur unique remède est la tolérance réciproque; » paroles qui devraient être inscrites, selon le vœu généreux de M. Chevrier, sur un monument élevé à Castalion dans son pays natal.

Les chapitres consacrés à Castalion, à la maison de Coligny, à la cour de Savoie sous Emmanuel-Philibert, n'épuisent pas l'intérêt du volume de M. Chevrier. On y trouve les renseignements les plus détaillés sur le Protestantisme en Bresse, et ses tragiques vicissitudes à Mâcon où le massacre de 1562 fut une Saint-Barthélemy anticipée. Les registres des synodes provinciaux retrouvés à Pont-de-Veyle, d'importantes délibérations du consistoire de Bourg ont permis à l'auteur de reconstituer des époques ignorées d'une histoire qui n'est pas sans liens avec celles des églises du pays de Gex, si bien exposée par M. Th. Claparède; mêmes épreuves et mêmes vicissitudes. En Bresse comme ailleurs la Réforme avait produit les hommes les plus distingués, et la Révocation porta un coup mortel à la prospérité du pays. M. Chevrier évoque ces souvenirs sans amertume, avec la sérénité du sage et l'impartialité de l'homme de bien, qui gémit de tous les excès et verrait dans un retour de l'intolérance politique ou religieuse le symptôme le plus funeste pour l'avenir. On ne peut qu'applaudir à des études qui joignent au mérite de l'érudition le patriotisme le plus élevé¹.

J. B.

1. J'ai quelques doutes à exprimer à M. Chevrier : n'a-t-il pas confondu (p. 10) Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, avec Marguerite, sœur de François I^{er}, et protectrice de Berquin? Cœlius Secundus Curio (p. 54) n'est qu'un seul personnage, et le troisième Servétiste est Martin Borrhee, dont M. Chevrier fait à tort l'adversaire de Castalion. Enfin Calvin n'a jamais approuvé les briseurs d'images (*Bull.*, t. XIV, p. 127). Il n'y a aucune raison sérieuse de croire que la tombe de Castalion ait été violée à Bâle.

UN BOURGEOIS DE PARIS LETTRÉ

AU XVII^e SIÈCLE

Sous ce titre qui doit résumer un travail de plus de 350 pages in-8, M. Auguste Bourgoïn, professeur au collège Stanislas, vient de publier chez Hachette, sa thèse de doctorat ès lettres sur *Valentin Conrart et son temps*. Ce n'est plus une biographie accompagnée de lettres inédites comme celle dont il a été question dans le *Bulletin* du mois de mars dernier, mais une étude complète qui doit épuiser le sujet. Après avoir parlé des premières années de Conrart, l'auteur nous le montre dans ses rapports avec l'Académie française, avec sa famille et ses amis, pour l'apprécier ensuite comme secrétaire du roi et secrétaire perpétuel de l'Académie, grammairien, épistolaire, historien, poète, et enfin comme protestant.

Cette simple énumération des chapitres du livre, qui se termine par une anthologie de poésies inédites de Conrart, montre que nous sommes en présence d'un travail étendu, approfondi, qui témoigne de longues et patientes recherches. Nous croyons, en effet, que l'auteur laisse peu de chose à glaner derrière lui et, après avoir lu attentivement tout son volume, nous serions presque tenté de dire qu'il est trop complet. M. Bourgoïn n'a pas toujours su se défendre d'imprimer tout ou à peu près tout ce qu'il avait trouvé et recueilli. D'autres lui feront sans doute un mérite de cette surabondance de détails qui rassemblent, il est vrai, tout ce qu'on peut savoir sur Conrart et son temps, mais dont la distribution, un peu artificielle, émiette le récit y introduit d'inévitables redites, et trop souvent des longueurs. Au lieu que la physionomie pourtant bien nette, simple et accentuée du premier secrétaire perpétuel de l'Académie française ressorte naturellement de la multitude de traits qui la composent, le lecteur est obligé de l'en dégager. Hâtons-nous d'ajouter que la personne et le rôle littéraire de Conrart n'ont rien perdu à être soumis à une enquête aussi minutieuse, mais strictement impartiale. Elle constate ou établit par des preuves irréfutables que ce bourgeois parisien et hérétique a tenu une place vraiment exceptionnelle dans le milieu intellectuel d'où sortit le siècle de Louis XIV.

M. Bourgoïn semble parfois s'en étonner, surtout lorsqu'il ap-

précie les qualités littéraires de Conrart. Il sent plutôt qu'il n'explique que cette influence extraordinaire était due au *caractère* encore bien plus qu'au talent qui était réel. Conrart était avant tout, ce me semble, une conscience droite, inflexible, mais non impitoyable, en un mot, une conscience chrétienne. Là est le secret de l'autorité incontestée qu'il exerça, des amitiés inaltérables qu'il inspira, du respect qu'il imposa à ses rares adversaires, du dévouement qui fit de lui jusqu'à la fin l'humble serviteur des autres.

C'est même, si l'on veut bien réfléchir, dans cette conscience de huguenot, mais de huguenot pacifique et bon, qu'il faut chercher la source de cette rectitude de jugement, de cette pureté de goût, de ce grand bon sens, de cette simplicité et de cette modestie qui distinguèrent Conrart, même lorsqu'il passa de l'hôtel de Rambouillet au Samedi des Précieuses. Or, à l'époque où il vécut, et où l'intérêt, la vanité et l'ambition régnaient sans partage dans les lettres comme dans la politique, et faisaient fléchir l'austérité huguenote, témoin les abjurations de Pellisson, Montausier, Turenne, etc., on est heureux rencontrer un caractère.

Le dernier chapitre du livre de M. Bourgoïn est précisément celui où apparaît le mieux ce qui permit au pauvre goutteux de conserver pendant plus de trente ans de souffrances, sa fermeté, sa sérénité et sa bonté; et ce n'est pas sans émotion qu'on le voit consacrer ses derniers efforts à la « pieuse occupation » de reviser les Psaumes de Marot. M. Bourgoïn a découvert à la Bibliothèque Mazarine le texte manuscrit de cette revision, et nous donne, en général, les plus intéressants détails sur Conrart protestant. Nous le remercions particulièrement de nous avoir épargné les regrets stériles ou la pitié de commande à l'endroit de l'hétérodoxie de son héros, et nous ne terminerons pas ces quelques réflexions qu'il nous a suggérées, sans recommander la lecture de son ouvrage aussi sûr que complet à quiconque désire connaître, non seulement Conrart, mais toute la période littéraire, si obscure, qu'on appelle le siècle de Louis XIII.

N. WEISS.

N.-B. La place nous manque pour reproduire ici un prospectus de *l'Histoire du Protestantisme en Provence* de M. le pasteur Eug. Arnaud, 2 volumes in-8, prix : 16 francs; pour les souscripteurs, 12 francs. Écrire directement à l'auteur, à Crest. (Réd.)

CORRESPONDANCE

UN SOUVENIR CAMISARD

Le pasteur de Lézan, E.-C. Lairolle, à M. Jules Bonnet, secrétaire du Comité de la Société de l'histoire du Protestantisme français.

Lézan, 10 octobre 1883.

Monsieur et honoré frère,

Inscrit le trente-et-unième sur la première liste des membres et souscripteurs de la Société dont vous êtes le digne secrétaire, j'aurais vivement désiré assister à la réunion qui a eu lieu à Nîmes, hier, me joindre à ceux qui, demain, visiteront la maison de Roland, devenue la propriété de la Société, et qui, le soir, dans le temple d'Anduze, auront le privilège d'entendre M. Bersier parler, avec son éloquence accoutumée, de notre grand Coligny. Malheureusement, une telle faveur m'est refusée. L'état de ma santé, plus encore que mon âge, quoique je compte cinquante-trois ans de service dans ma chère Église de Lézan qui a eu les prémisses de mon ministère, s'y oppose.

Je dois donc me résigner à vous sentir si près de moi et à ne pouvoir pas vous exprimer, de vive voix, combien je suis heureux de la résolution que vous avez prise de tenir les assises de la Société en province, en particulier dans le département du Gard.

Je vous envoie, cher et honoré frère, en témoignage de ma sympathie pour les travaux de la Société, un autographe, paraît-il, du colonel ou brigadier Courten commandant la ville d'Alais. Par cet écrit, il réquisitionne des mulets et promet cent louis d'or à celui qui lui livrera Ravel mort ou vivant. Puisse la lecture de ce factum, témoin irrécusable, par le sceau qui s'y trouve apposé dessus, de l'odieuse perfidie des ennemis des Camisards, si elle est faite en public, contribuer à secouer les esprits et à vous attirer d'actives sympathies.

La personne, qui veut bien se charger de cette lettre, vous remettra aussi 20 francs; 10 francs pour la Société, 10 francs pour le monument à élever à la mémoire de l'amiral.

Veillez agréer, Monsieur et honoré frère, et faire agréer à vos collègues du Comité, avec l'expression de mes regrets, mes cordiales et chrétiennes salutations.

E. CONDUZORGUES-LAIROLLE.

Ordre pour faire trouver Ravanel.

Il est ordonné aux consuls de Marvejol de faire fournir quinze mulles ou mulletz avec leurs bats et cordes pour mardy deuxième octobre à Boucairan à six heures du soir à peine aux consuls d'avoir garnison chez eux. Ils auront aussy soin d'avertir la communauté à qui pourra faire trouver RAVANEL mort ou vif et je luy fairay donner cent louis d'or.

Fait à Allais le 29 novembre 1704.

COURTEN.

VOLTAIRE

AGISSANT EN FAVEUR DES PROTESTANTS

en 1754.

Tout le monde sait l'ardeur que Voltaire a mise à la réhabilitation de Calas, l'habileté qu'il a déployée à cet égard pendant des années. Mais on ignorait, je crois, que déjà en 1754 il se montra sympathique aux protestants persécutés, et qu'il eut l'occasion, dans une circonstance particulière, de prendre leur défense, en cherchant à favoriser leur fuite hors du royaume. J'ai trouvé, dans les Papiers Court, quelques lettres qui ne laissent aucun doute à cet égard.

Voltaire était alors à Genève, en train d'acheter une campagne à demi-quart de lieue de la ville. « M. Cramer le libraire l'a achetée comme pour lui », dit Étienne Chiron à Antoine Court; « elle coûte 10 000 écus et 300 louis pour les meubles. Ainsi voilà cet homme célèbre qui va devenir peut-être un peu Genevois » (n° 1, t. XXVIII, p. 69, lettre du 29 janvier 1755).

Les Genevois se seraient peut-être passés de ce voisinage. Mais ce n'est point de cela que j'ai à parler.

Ce même Chiron, quelques jours auparavant, avait écrit à Court :

« Je (ne) vous écris ces deux lignes que pour vous dire que M. de Voltaire a raconté ici (à Genève) à un de mes amis, que, passant à Nantua, il vit arrêter et lier un homme assés bien mis parce qu'il n'avoit point de passeport, et qu'il avoit été trouvé avec une carte de géographie où étoit écrit : *Évités le Fort de la Cluse*. Que M. de Voltaire et Madame sa nièce (Denis) avoient sollicité inutilement son élargissement; qu'on leur avoit répondu que ce pouvoit être un ministre; qu'alors ils avoient dit que l'intention du Roi étoit qu'ils sortissent du Royaume et qu'ils répondroient aux vues du Roi en favorisant leur évasion. Mais le commandant n'avoit point voulu entendre raison... » (t. XXVII), p. 579, lettre reçue le 22 décembre 1754.)

Le 27 décembre de la même année, Chiron complétait ses renseignements sur ce point.

« ... J'ai appris par un de mes amis venu hier de Bourg en Bresse, que la personne qui fut arrêtée à Nantua, il y a quelque tems, étoit un homme de Nîmes venant de Paris, mais dont il avoit oublié le nom; que son malheur étoit de n'avoir point de passeport, mais qu'il n'y avoit point d'apparence que ce fut un ministre. Que l'on n'avoit trouvé sur lui que des livres de mathématiques ou d'autres semblables. Que sa tête paroissoit un peu timbrée. Voilà tout ce que j'en ai pu apprendre.

» Au reste les passages sont bouchés de ce côté-là. On épie, on interroge tous ceux qui passent dans ce district. On ne peut entrer dans aucune ville de la Bresse et même dans la Bourgogne qu'après un long examen. La terreur des Mandrins cause toutes ces perquisitions. Il seroit convenable que nos pauvres frères qui voudroient fuir la persécution évitassent cette route... » (*Ibid.*, p. 605.)

Il m'a semblé que ces extraits de lettres méritoient les honneurs de l'impression, car rien de ce qui touche à Voltaire ne doit nous être indifférent.

CHARLES DARDIER.

N.-B. La *Renaissance* du 23 septembre 1883 a publié deux lettres inédites de Voltaire à M. Necker, du 11 janvier et du 15 février 1764, relatives au forçat Chaumont, dont il sollicitait la grâce auprès de M. de Choiseul. Ces deux lettres où Voltaire se retrouve tout entier avec son esprit charmant et son incurable scepticisme, n'en sont pas moins un titre de plus du solitaire de Ferney à la reconnaissance des protestants français. Voir l'article de la *Renaissance*.

CHRONIQUE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Ce pieux anniversaire dû à l'initiative de notre société, a été célébré le 4 novembre dans les divers temples de l'Église réformée de Paris. Luther en a été le héros. A l'Oratoire, M. le pasteur Recolin avait pris pour sujet de son discours les principes de la Réformation d'après Luther, et au lieu de les exposer d'une manière abstraite, il a su les faire ressortir dans une série de tableaux vivement colorés. A l'Église du St-Esprit, M. le pasteur Dhombres prenant pour texte ces mots de St-Paul : *Souvenez-vous de vos conducteurs spirituels*, a fait un éloquent parallèle entre Luther et Calvin, en montrant l'unité spirituelle qui se dégage de la diversité des caractères. De purs hommages ont été partout rendus à Luther à l'entrée de la semaine qui lui était consacrée par l'Église de la Confession d'Augsbourg, et dans laquelle on a entendu MM. les pasteurs Lods, Appia, Kuhn, Ménègoz, Valbaum, exposer sous ses aspects divers l'œuvre du réformateur allemand. Le concours de MM. les pasteurs Bersier et de Pressensé au service du 11 novembre, attestait l'esprit fraternel qui unit de plus en plus les disciples de Luther et de Calvin, ou plutôt de Celui qui seul a pu dire : *Je suis la vérité!*

Un intérêt particulier s'attachait à la conférence de M. Appia retraçant l'influence de Luther sur les peuples de race latine. Le pieux orateur n'a pu porter dans un exposé fait du haut de la chaire toute la précision et la rigueur que réclame cette thèse. Mais il a merveilleusement montré le rayonnement de la grande âme de Luther en France, en Espagne, en Italie, dans les premiers jours de la Réforme, alors que Wittenberg apparaît comme la grande école de la foi, et que ne se dessine pas encore la grande école du martyr fondée par Calvin à Genève. Louis de Berquin représente, avec Lambert d'Avignon et Claude Baduel, ce moment unique, et la Réforme à son premier essor n'a pas de plus pur témoin que ce gentilhomme de l'Artois dont la mort si sainte arrachera des larmes au timide Érasme.

Un mot encore sur l'Église de l'Étoile qui a choisi, comme on sait, le jour de la Toussaint pour nos grandes commémorations historiques. La vie des réformés français sous Henri IV, tel était le sujet traité par M. E. Sayous, professeur à la Faculté de Montauban. Après l'épreuve de la persécution, celle de la prospérité. Les protestants français sauraient-

ils aussi bien vivre qu'ils avaient su combattre et mourir? Une esquisse rapide de la Société protestante sous un régime réparateur, a fourni la réponse à cette question. Olivier de Serres, Sully, Duplessis-Mornay, Odet de Lanoue, Casaubon, Chamier, Pierre Dumoulin, ont montré, dans ses diverses applications, le génie de la Réforme en des jours meilleurs. Il était difficile d'être complet en traitant à vol d'oiseau un tel sujet, M. Sayous a su dire beaucoup en peu de mots, et faire revivre de nobles figures dans le cadre du foyer, du forum et de l'Église. A côté de Charlotte Arbaleste, la digne compagne de Mornay, une mention était due à Anne de Rohan qui sut honorer la patrie française par ses talents et ses vertus. Quelle brillante floraison sur le seuil du XVII^e siècle! Quelle riche moisson promise à l'avenir : *si fata tulissent!* Rappelons en finissant que la collecte de l'Étoile, comme celle de l'Oratoire et des Bati-gnolles, était consacrée à la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

J. B.

P.-S. Nous avons sous les yeux la brillante étude de M. Bersier : *Coligny avant les guerres de religion*, où l'éminent orateur a mis toutes les qualités de l'historien au service d'une grande mémoire à laquelle son nom semble désormais associé. Le prochain numéro du *Bulletin* contiendra un article sur ce volume qui n'a pas besoin de nos éloges pour faire son chemin dans le monde.

NÉCROLOGIE

MM. AMÉDÉE ROGET — ALBERT RILLIET

Les sciences historiques ont fait récemment deux grandes pertes à Genève où elles ont toujours été cultivées avec succès. C'est d'abord M. Amédée Roget, le grave et savant historien du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Éscalade, dont l'ouvrage, puisé aux sources, demeure malheureusement inachevé¹. « C'est, dit un bon juge, un livre plein de faits, fort de choses d'une exactitude scrupuleuse, écrit sans passion, d'une plume facile, avec une parfaite sagesse et une véritable autorité de jugement, un livre de bonne foi eût dit Montaigne. » En revenant prochainement sur cet ouvrage dont je laissais s'accumuler les livraisons pour y consacrer un article d'ensemble, je ne ferai que

1. On attend la 2^e livraison du tome VII de cet ouvrage, qui ne tiendra pas tout ce que promettait le titre, puisqu'il s'arrête à 1570.

confirmer le jugement de M. Marc Monnier (*Débats* du 4 octobre 1883). Pourquoi faut-il que l'auteur, à peine âgé de cinquante-quatre ans, ait été sitôt enlevé à l'œuvre qu'il poursuivait si résolument ?

M. Albert Rilliet, décédé, le 30 octobre, dans sa soixante-quatorzième année, laissera un long souvenir à ceux qui l'ont connu dans les anciens salons de Genève, et qui ont pu apprécier l'urbanité qu'il portait dans les plus graves débats. Critique rigoureux, historien exact, écrivain habile, il était de ceux qui donnent leur mesure dans une préface, une brochure, comme dans un plus long ouvrage, parce qu'ils mettent à tout le sceau de la perfection. Son mémoire sur le procès de Servet, écrit il y a quarante ans, conserve sa haute valeur et semble, au point de vue juridique, le dernier mot sur ce douloureux sujet. J'ai apprécié dans le *Bulletin* ses divers travaux avec une liberté d'esprit dont il m'avait donné l'exemple. Un dissentiment sur le voyage de Calvin en Italie (t. XIII, p. 183) ne pouvait diminuer l'affectueux respect que je lui témoignai toujours. On me pardonnera de citer de lui une lettre qui demeure un titre d'honneur pour le rédacteur du *Bulletin* :

« Monsieur, je viens de lire dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. XXXI, p. 91) l'article que vous avez bien voulu consacrer à ma dernière publication. Il y a plaisir à se voir présenté et compris avec cette intelligence du sujet et cette bienveillance d'appréciation. J'aurais voulu que votre jugement eût à s'exercer sur une œuvre plus importante ; mais je n'en suis que plus reconnaissant de l'attention que vous avez accordée à mon opuscule... Il n'est pas probable que je sois de nouveau dans le cas de vous adresser quelque travail, car je vois diminuer de jour en jour pour moi la capacité de l'occupation : *Majoresque cadunt attis de montibus umbræ!*

« Je n'en conserverai pas moins un bon souvenir de votre aimable intérêt, et je vous prie de croire à mes sentiments bien affectionnés,

« Genève, 24 février 1882.

« A. RILLIET, professeur. »

Les mélancoliques pressentiments exprimés dans cette lettre, ont été justifiés trop tôt pour les nombreux admirateurs de M. Rilliet, pour ceux qui attendaient de lui une étude magistrale sur la jeunesse de Calvin. Un sentiment plus doux se mêlait en moi à l'admiration. Je ne savais pas le séparer de ce groupe d'amis si regrettés, J.-L. Micheli, Ch. Eynard, Théoph. Hoyer, qu'il a rejoints dans la lumière. Puisse la Société d'histoire et d'archéologie, qui vient de perdre deux de ses membres les plus distingués, les sentir comme présents en des successeurs dignes d'eux, et, dire sans trop d'illusion : *Uno avulso non deficit alter!*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA VIE DES RÉFORMÉS FRANÇAIS

SOUS HENRI IV¹

Nous sommes réunis en ce jour pour honorer le souvenir des protestants d'autrefois. C'est une pensée qui fait honneur à l'esprit de notre siècle, une pensée digne des progrès accomplis depuis soixante ans dans les recherches historiques, digne aussi de l'activité témoignée par les protestants zélés de ces deux dernières générations dans toutes les branches de l'association religieuse, que de rappeler aux Réformés nos contemporains ce que furent leurs pères. Et ce fut une idée heureuse de choisir sur le calendrier, près d'une date capitale dans les débuts de la Réforme, soit le premier dimanche, soit mieux encore le premier jour du mois de novembre, pour vénérer la mémoire de ceux que l'on pourrait regarder comme de véritables saints de l'Église universelle. Aucune rivalité

1. On ne lira pas sans intérêt la belle conférence dont il a été rendu compte (p. 530) et que nous devons à une gracieuse communication de l'auteur. (*Réd.*)

confessionnelle, aucun zèle amer ne doit se mêler à cette fête touchante pour les cœurs. Les anciennes barrières qui séparaient les Églises ne sont pas tombées, mais elles se sont assez abaissées pour que Réformés et Luthériens se sentent également intéressés dans le quatre centième anniversaire de celui qui fut le réformateur par excellence, Martin Luther; et les barrières trop réelles qui séparent les pays, non plus que les confusions intéressées de la politique, ne réussiront pas à troubler cet accord des âmes dans la paix de Jésus-Christ. A plus forte raison les divergences entre les enfants d'une même Église historique, dans un même pays, doivent s'évanouir ou se voiler pendant cette célébration, qu'elle ait lieu dans un temple ou, comme il y a peu de jours, dans les vallées des Cévennes.

Oh! le désert, le martyr, le dévouement des jours pénibles, voilà bien le sujet à la fois le plus important, le plus émouvant, le plus dramatique, qui en cette circonstance se présente à nos esprits. Toutefois c'est sur une époque fort différente de l'histoire de nos aïeux et de leur Église que je voudrais attirer aujourd'hui votre attention, sur les douze années qui séparent l'Édit de Nantes de la mort déplorable d'Henri IV. Et je dirai pourquoi j'ai cru pouvoir choisir un tableau tout autre que ceux que la fête de la Réformation évoque en général, à savoir le tableau des temps de lutte, ou le tableau des temps de persécution. Certes, on fait bien de les présenter, ces tableaux, il est naturel de leur accorder une sorte de prédilection; ils sont propres à raffermir la piété, à retremper les caractères qui vont s'amollissant chaque jour, ils sont un témoignage de reconnaissance, une dette sacrée en même temps qu'une force. Mais à les traiter exclusivement nous courons bien un certain risque. On peut se dire : voilà une noble race, faite pour l'épreuve, pour la résistance et pour le martyr. Était-ce une race également propre à la vie sociale, aux travaux de la paix, aux relations habituelles avec les contemporains? N'était-ce pas un élément fort hono-

rable pour la France d'alors, mais tellement peu semblable à cette France qu'un jour ou l'autre il devait être éliminé comme un corps étranger, ou périr d'une mort sublime? Ces réformés, ces huguenots étaient-ils propres à vivre aussi bien qu'à mourir? Et devant cette question plus d'un esprit judicieux et impartial a pu rester indécis. Au contraire, si nous mettons en face des tableaux héroïques les tableaux pacifiques, si nous montrons, pendant les soixante ans d'observation à peu près suffisante de l'Édit de Nantes, et surtout pendant les douze années d'Henri IV, les Réformés prenant une part active et puissante à la vie nationale tout en vivant de leur vie propre, alors on ne pourra plus mettre en doute le droit qu'ils avaient à l'existence commune; et elle n'en sera que plus lourde, la responsabilité de ceux qui les en ont privés. — Les individus, les Églises, l'Église, tels sont les trois aspects que nous envisagerons. Sans doute, contre un sujet de ce genre une objection s'élève : comment rassembler entre les étroites limites d'un discours tous les traits d'une vie dispersée en tant de directions? Nous ne l'essaierons pas non plus : heureux si dans une plus modeste entreprise nous réussissons à grouper quelques traits capables de faire juger de l'ensemble, quelques fragments de ce rocher dont parle le prophète : « Souvenez-vous du rocher dans lequel vous avez été taillés. »

Au sortir des guerres de religion, où les vaillantes épées avaient fait tant de mal, les regards fatigués se portent sur une autre lame, sur le soc négligé et rouillé de la charrue. Eh bien, les mêmes mains qui viennent de brandir l'arme terrible se saisissent de l'arme bienfaisante. Les gentilshommes calvinistes, rudes soldats, deviennent des laboureurs et des hommes de ménage. Un gentilhomme calviniste du Languedoc, Olivier de Serres, seigneur du Pradel, travaille avec le roi Henri à établir en France la culture du mûrier, et par suite l'industrie de la soie, dans laquelle les protestants ne tardent pas exceller. Il publie et dédie au roi un livre qui fonde en

France la littérature agronomique, et qu'il intitule *Théâtre d'agriculture et ménage des champs* : titre séduisant, beau livre, vraiment protestant, rempli d'esprit religieux et de la crainte de l'Éternel. Olivier de Serres recommande « d'implorer l'aide de Dieu en toutes nos affaires, comme article fondamental du ménage. Par là nous apprendrons d'instruire nos enfants en la crainte de Dieu, nos serviteurs aussi. Le père de famille sera sévère punisseur des vices, à cette fin qu'eux expulsés de la terre, Dieu y soit seul servi et honoré ». La crainte de Dieu article fondamental du ménage, c'était bien la devise de la famille protestante, qui dans les feuillets sans cesse visités de la Bible puisait des conseils à la fois d'héroïsme et de travail ; c'était bien aussi le langage de ces simples paysans puritains d'Angleterre qui allaient bientôt fonder un nouveau monde sur le roc indestructible de la Parole de Dieu.

Et celui qui tenait un si beau langage n'était pas un de ces littérateurs qui se contentent de phrases pieuses, et qui ne font à la religion aucune place dans leur vie. Le sieur du Pradel savait tout quitter pour le service de son Église dont il était le diacre et le fondateur. Un jour il avait fait le voyage de Genève pour en ramener un pasteur, se chargeant de tous les frais comme de toutes les difficultés, alors considérables, du voyage et de l'installation. Seulement comme il était homme d'ordre, il avait soin de marquer sur son livre qu'il avait dépensé deux cent dix-sept livres tournois pour le mobilier du ministre. — Petits détails sans doute que ceux-là, mais l'historien des mœurs ne les laisse pas échapper, et pourquoi la chaire chrétienne aurait-elle honte de les produire ? L'austérité huguenote, fruit de la lecture de la Bible, se manifestait à la fois dans une sage épargne des biens que nous dispense la main d'en haut, et dans une active coopération aux devoirs du fidèle. C'était aussi un guerrier calviniste et un homme de ménage, ce duc de Sully, premier ministre du royaume, qui à égale distance de la turbulence démagogique de la Ligue et

de la soumission passive de la cour de l'Escurial, offrait le modèle de l'obéissance fière, du franc parler dans le dévouement ; qui trouvant le trésor public dans un désordre effroyable, le défendit comme un négociant de La Rochelle aurait défendu son coffre-fort, et le laissa en pleine prospérité ; qui travailla pour l'agriculture nationale plus activement que personne, et qui n'était jamais plus heureux que quand il voyait les gentilshommes tenir à honneur de s'occuper de leurs paysans et de vivre au milieu d'eux : moment fécond, paisible et trop court dans la brillante et tragique existence de la noblesse française.

Toutes les épées pourtant n'ont pas été remises dans le fourreau, et les cruelles épreuves de la guerre n'ont pas cessé pour toutes les familles. Le fils de Duplessis-Mornay combattait les Espagnols sous les ordres du plus grand capitaine de l'Europe protestante, Maurice de Nassau : il est tué devant une place forte. Grand chagrin pour le père, et pour la mère chagrin mortel. Rien de plus grand, rien de plus naturel aussi que le tableau de cette famille qui avait enfin connu le repos, et sur laquelle de nouveau l'épreuve frappait à coups redoublés. En parcourant les lettres que reçut alors Duplessis-Mornay, on est frappé du langage noble et chrétien qui les remplit. Le duc de Bouillon écrit au père du jeune guerrier : « Le ciel l'a aimé dès son enfance, en lui donnant un père qui avait si sagement joint la bonne éducation à la bonne nature ; amour qu'il lui a continué en le retirant à soi. » Et il ajoute : « L'affection est la cordelette qui plus nous sert à nous attirer à Dieu. » Et la duchesse de Rohan, raffermissant celui qui vient de perdre son épouse après son fils : « Je me promets que celui qui a fait la plaie y apportera le remède, et que vous ayant rendu si propre à servir son église, il vous voudra encore conserver pour elle. Permettez-moi donc, monsieur, de vous dire que cela vous oblige de faire force à vous-même ; car essayant de vous conserver, vous essayez de servir à Dieu et au public. » Consolation virile et délicate, bien digne de

partir d'un vaillant cœur de femme, et de s'adresser à une activité toujours prête comme celle de Mornay,

Et l'épouse qui le connaissait bien l'avait consolé de même. madame Duplessis, recevant la nouvelle qui la frappait au cœur, l'écrit sur le journal, confident de sa vie et de ses pensées, qu'elle ne va plus continuer : « Il est raisonnable, dit elle, que ce mien livre finisse par lui, qui ne fut entrepris que pour lui, pour lui décrire notre pérégrination en cette vie, et puisqu'il a plu à Dieu, il a eu plus tôt et plus doucement fini la sienne. » Et peu de temps après avoir clos son journal, madame Duplessis est à son lit de mort. Elle dit alors à son mari « qu'après la connaissance de son salut en Jésus-Christ elle n'a de rien tant remercié Dieu que de l'avoir donnée à lui ; mais qu'il ne devrait pas, par la tristesse qu'il recevait de sa mort, se rendre moins utile à son Église ». Lorsqu'elle sent que son heure approche, elle veut que son pasteur lui rappelle cette parole de la Croix : Mon Père je remets mon esprit entre tes mains. — Et tant qu'elle peut parler elle-même, elle ne cesse de prononcer le nom de Jésus.

Après comme avant cette double perte, que les certitudes de la foi sont venues adoucir, Duplessis écrit pour la cause dont il est le plus illustre représentant. Ses compagnons, les autres capitaines huguenots, sont restés aussi des écrivains, en temps de paix comme en temps de guerre. Si La Noue, le Bras de Fer, est mort, son fils Odet le continue : Odet de La Noue est un poète, poète, religieux et philosophique. Si le Béarnais a changé de religion pour la couronne de France, sa sœur Catherine de Bourbon, inébranlable dans la foi de Jeanne d'Albret, adresse à Dieu ces vers humbles et touchants :

Père doux et bénin qui connais toute chose,
 A mes yeux pleins de pleurs ne ferme pas tes yeux.
 Regarde mes ennuis du plus haut de tes cieux.
 Et pour mes tristes cris n'aie pas l'oreille close.

O Dieu, sur ta bonté du tout je me repose,
D'un cœur humilié je t'adresse mes vœux.
Fais-moi, Dieu tout puissant, vouloir ce que tu veux,
Et que ta sainte loi pour but je me propose.

Venille donc, Éternel, de mon âme arracher.
Toutes les passions qui te pourraient fâcher ;
Range tous mes désirs sous ta volonté sainte.

Que les plaisirs mondains ne puissent rien sur moi,
Les biens ni les grandeurs n'ébranlent point ma foi,
Mais que mon plus cher soin soit de vivre en ta crainte.

Elle n'est donc point dissoute, la féconde alliance de la Réforme et de la renaissance littéraire, et nul ne la maintient mieux que le grand écrivain d'Aubigné, qui tout en respirant de nouveaux combats contre les Espagnols, travaille à l'histoire universelle, son monument. Mais pour ces gentilshommes théologiens, la littérature qui passionne plus que tout le reste c'est la controverse : laïques profondément érudits, versés dans toutes les difficultés des textes, au moins autant que les ecclésiastiques catholiques leurs adversaires, ils apportent dans ces tournois d'un nouveau genre l'ardeur chevaleresque de leur jeunesse et de leurs aïeux. Véritables tournois auxquels les combattants se défient par des cartels, qui prennent quelquefois la forme d'un acte notarié ; tournois auxquels assistent, sans se lasser, pendant de longues heures, de nombreux spectateurs empressés à juger les coups, et qui se terminent par les cruelles fatigues ou la pénible confusion du vaincu. La victoire ne se déclare pas toujours du même côté, ni toujours à armes loyales. Il en apprend quelque chose, Duplessis-Mornay, lorsque, dans la conférence de Fontainebleau, sous les yeux malicieux d'un roi devenu catholique, privé des livres dont il aurait besoin pour se justifier, il est accusé par le cardinal Du Perron d'avoir cité à faux les Pères de l'Église. Heure d'humiliation vivement ressentie, et que d'Aubigné,

d'après son propre récit, vengera quelques jours plus tard, lorsque Du Perron, voyant ses propres arguments se retourner contre lui sous l'habile tactique du bouillant capitaine, sera dans un tel embarras que les gouttes d'eau tomberont de son visage sur un manuscrit de Saint-Jean Chrysostôme.

Mais il y a d'autres érudits réformés que les gentilshommes, il y a des savants de profession, et à leur tête l'illustre Casaubon, le grand commentateur de l'antiquité classique, qu'Henri IV avait appelé de Genève à Paris et que se disputèrent, pour lui faire diriger leur bibliothèque, plusieurs souverains. Ce philologue célèbre était le plus modeste des hommes, et le plus humble des chrétiens. Le temple de Charenton, où se rendaient les réformés de Paris, qui ne pouvaient célébrer leur culte dans la capitale, n'avait pas d'auditeur plus assidu. Un dimanche de juillet, Casaubon le raconte lui-même, il veut avec sa famille s'embarquer de bon matin pour franchir la distance en remontant la rivière. Il ne trouve pour cette fois qu'un petit bateau en mauvais état. Après quelque hésitation il le prend, pour ne pas manquer le premier service. Une fois en route, sa femme, suivant sa coutume, chante un psaume, en se servant d'un psautier qui était son cadeau de nocces, et son livre de chevet depuis vingt-deux ans. Le voyage semblait terminé, lorsque le bateau chavire, la famille n'échappe à la mort que par un effet, vivement senti, de la bonté divine. Le précieux psautier, seul, est perdu. L'accident ayant causé quelque retard, on n'arrive au temple de Charenton que pour le second service, et même le chant d'un psaume est déjà commencé, justement ce verset :

Tirant ma vie du bord
Du bas tombeau de la mort.

Casaubon est frappé de cette coïncidence, de ce chant si bien adapté à la circonstance, et il remarque aussitôt, avec un Père de l'Église, que c'est le propre du livre des Psaumes

que chacun de ceux qui les écoutent ou qui les lisent en sont pénétrés et se les appliquent absolument comme s'ils avaient été écrits en vue d'eux mêmes. Grande vérité que celle-là, vérité que les protestants des générations ultérieures ont vérifiée à leur tour : combien de fidèles près de se décourager, combien de pasteurs du désert exténués de fatigue ont senti leurs forces renaître en lisant un verset de psaume qui leur parlait directement de leur misère présente, qui faisait retentir à leurs oreilles comme un éclat bienfaisant de la voix de Dieu.

La vie des Églises réformées n'a pas moins d'énergie et de naïveté que la vie individuelle des réformés éminents. Elle se manifeste au lendemain de l'Édit de Nantes par un fait nouveau : la construction rapide de vastes temples pour le culte désormais établi et permis. Il ne s'agissait plus, comme au temps des guerres religieuses, d'improviser le prêche dans une église catholique momentanément conquise si l'on était vainqueur, ou de le cacher dans une grange si l'on était vaincu et proscrit. Il s'agissait de donner au nouveau culte de vastes enceintes dessinées exprès pour lui, soit au milieu des villes où la religion dominait, soit dans les proches environs des villes où certains articles de l'Édit défendaient de la célébrer publiquement. C'était pour les Églises une pressante, une douce nécessité. Partout elle est comprise avec bonheur : l'entrain est le même dans la calme Normandie que dans l'ardent Languedoc. L'Église de Dieppe bâtit un beau temple ; à peine est-il achevé qu'un orage vient le détruire. On ne se décourage pas : le roi Henri contribue de sa cassette, mais tous les membres de l'Église contribuent... de leur argent ce n'est pas assez : de leurs bras : « Tous ceux de la religion y travaillent journellement en personne, à l'envi l'un de l'autre. » Ainsi, l'élan populaire qui avait couvert le sol français de cathédrales gothiques, et qui faisait dire à un chroniqueur : « La terre s'était couverte d'une blanche floraison d'églises », cet élan se retrouvait chez nos pères les Réformés.

S'il y avait un élan pour construire les temples, c'est qu'il y avait un élan pour les remplir. La tranquillité nouvelle, l'assiduité rigoureuse, rendaient vite les lieux de culte insuffisants là même où l'on en possédait déjà plusieurs. Les délibérations des conseils d'alors sont remplies de lamentations qui font honneur à la piété de leurs administrés. Le temple est trop petit ! s'écrie-t-on de toutes parts. — Il faut en faire un, tout de suite, répondent les habitants et leurs magistrats. Le conseil général de Montauban, sorte de république protestante, petite Genève du Midi, constate dans une de ses séances que le peuple faisant profession de la religion réformée augmente tous les jours et présente un tableau presque tragique des inconvénients produits par l'affluence des auditoires : personnes foulées, vieillards renversés, femmes évanouies, multitudes exposées hors des portes à l'intempérie des saisons ; l'on s'est même livré des batailles pour s'arracher les places. Et le nouveau temple sera encore insuffisant, car à peine est-il inauguré que les disputes recommencent. Les conseillers du sénéchal se plaignant d'avoir un banc trop court, envahissent le temple avec des menuisiers. A la suite d'une longue querelle ils obtiennent la concession d'un pied et demi de plus : trop heureux d'agrandir un peu leur domaine au lieu d'être punis de leur ambition, comme le demandaient leurs rivaux, par une confiscation complète.

Un zèle aussi assidu produisait, il faut le dire, des résultats qui ne furent pas tous également heureux. La préoccupation constante des architectes était de réunir en aussi grand nombre que possible des auditeurs de la Parole de Dieu. Ils ne négligeaient pas aussi entièrement qu'on l'a supposé le souci de la beauté des formes et le soin des ornements : les patients travaux qui ont reconstitué par la pensée le plan de ces édifices rasés plus tard avec tant de vandalisme, font reconnaître en eux des Français doués du bon goût national ; — mais il faut avouer que c'était pour eux un devoir bien secondaire, et que tout l'effort de leurs calculs tendait à faire

tenir le plus grand nombre possible d'auditeurs dans le moindre espace possible. Ils sont arrivés ainsi à grouper dans les temples qui desservaient les principales agglomérations protestantes de véritables multitudes : si bien que la tradition populaire a encore exagéré ces nombres si considérables, et s'est longtemps représenté le temple de Charenton comme l'un des plus vastes édifices de la terre. Il n'était assurément pas l'un des plus beaux : l'Église qui l'avait édifié, oubliait un peu trop peut-être ces élans de l'âme sous les voûtes mystérieuses qui avaient fait des cathédrales du moyen âge le type incomparable des maisons de prière. L'Église austère de la Parole n'avait voulu construire qu'un temple de la Parole.

Parole de Dieu fidèlement annoncée par des ministres qui étaient, en même temps que les pasteurs de leurs troupeaux, les fermes et belliqueux champions de la foi réformée dans toutes les controverses. Ces prédicateurs essentiellement français, voire même de vieille race gauloise, rendaient à la littérature nationale d'inoubliables services en réagissant avec bon sens, avec malice, avec éloquence contre la trivialité pédantesque et féroce qui régnait dans la chaire catholique, et qui ne laissait guère prévoir le grand style d'un Bossuet ou d'un Massillon. Où trouver quelque chose de plus français et de plus huguenot en même temps que ces paroles de Pierre Dumoulin sur la simplicité, la sobriété de la vie, et sur la puissance de la confiance en Dieu ? « Lorsqu'un patriarche avait une pierre pour son chevet, c'était le temps auquel Dieu parlait du ciel aux hommes... Jamais tels songes que ceux de Jacob ne sont advenus à un homme couché sur le duvet... La vertu ne peut vivre sous l'empire des voluptés, ni entrer en un esprit qui discerne mieux les vins et les sauces que les bonnes doctrines. Un père et une mère qui accoutument leurs enfants à délicatesse, et qui leur donnent tout ce qu'ils demandent, en recevront en fin de l'affliction... Or Jacob étant ainsi mal couché et logé à la belle étoile, ne laisse pas

de dormir profondément et de jouir d'un doux sommeil. Au contraire vous trouverez des hommes qui ne peuvent dormir en un bon lit. D'où vient cette différence? Cela veut dire que Jacob se fiait en Dieu sur lequel il déchargeait ses soucis avant que de s'endormir, ayant Dieu pour conducteur et cheminant en sa vocation. »

Ces ministres distingués, excellents écrivains, redoutables lutteurs, étaient entourés par leurs Églises d'un respect familier, digne d'elles et digne d'eux. Ces Églises, un peu trop dominées par leur sage économie dans la construction et l'entretien des temples, un peu trop préoccupées de réduire au strict nécessaire toutes les dépenses du culte, se montrent dans les délibérations qui nous ont été conservées, animées d'un tout autre esprit quand il s'agit soit des écoles, soit des pasteurs. Faut-il faire venir un pasteur de Genève? L'Église d'Anduze, qui vient d'achever son temple, délègue un de ses membres, muni des instructions les plus généreuses pour le voyage et l'installation de ce ministre. Faut-il, chose bien plus délicate, régler la situation d'un vieux et dévoué serviteur qui ne comprend pas par lui même que l'heure de la fatigue est venue? L'Église de Sedan prend cette naïve délibération, dont la franchise un peu brusque, accompagnée des sentiments et des procédés les plus fraternels, n'a plus rien de blessant : « Messieurs nos magistrats, prenant occasion des faiblesses et débilités qui souvent surprennent monsieur Fornelet prêchant en chaire, se sont présentés pour faire remontrance au Consistoire qu'il est temps de donner repos à notre dit sieur et de fixer son état, à quoi toute la compagnie prêtant l'oreille et pensant sérieusement, a pris résolution de déclarer à notre dit sieur susnommé, que, suivant la discipline ecclésiastique, il sera prié de consentir à ce que l'Église se pourvoie d'un nouveau pasteur à sa place; lui réservant l'honneur du ministère, conservant les titre et les qualité de pasteur, et aussi son entretien entier qui lui sera continué; et néanmoins liberté sera laissée à notre dit Pierre

Fornelet de prêcher quelquefois, mais rarement, quand il se sentira plus fort et robuste... à quoi notre dit sieur a consenti. »

Tels étaient les soins, les énergiques et délicates vertus, le zèle des fidèles et des conseils des Églises; telles étaient la science et l'activité de leurs conducteurs. Mais au-dessus des Églises réformées, il y avait l'Église réformée de France, la vie commune et collective des réformés français. Ce sont surtout nos synodes qui s'occupaient des grandes questions d'école, de collège et d'académie. Nos synodes provinciaux et nationaux ne séparaient pas le zèle pour l'église du zèle pour la science. Le temple se doublait volontiers d'une librairie; et lorsque le Synode se réunissait à La Rochelle, où tenait-il ses séances? Dans la grande salle de la Bibliothèque que l'on venait de fonder. Les bourgeois, négociants et armateurs de la vaillante Rochelle, qui offraient ainsi l'hospitalité à la représentation suprême de leur Église comprenaient donc, aussi bien que les érudits et que les gentilshommes lettrés, l'honneur que la culture de l'esprit pouvait apporter au service de l'Éternel. Sur cette question, sur d'autres encore, une ferveur religieuse éclairée leur montrait d'avance, comme un but qu'il fallait atteindre au plus tôt, les progrès sérieux de la civilisation moderne. Eux qui se trouvaient en rapport avec les trafiquants les moins scrupuleux des îles lointaines, ils vont, les premiers peut-être, élever la voix contre les abus de l'esclavage des noirs, ils vont bientôt adjurer les marins et les planteurs réformés de ne pas maltraiter les pauvres gens que Dieu confie à leur miséricorde. Et dès les années qui nous occupent, les synodes interdisent les scandales du jeu, les loteries et roues de fortune, excepté celles qui seraient autorisées pour l'exercice de la bienfaisance, pour le soulagement des malheureux : réserve charitable, digne de ces cités réformées où se préparaient modestement les associations de femmes chrétiennes qui précéderent cette grande et belle œuvre catholique, les sœurs de charité.

Mais parmi toutes ces nobles préoccupations pratiques, celle qui concentre singulièrement l'attention des Synodes, c'est l'enseignement des collèges et des académies, leur organisation, leur discipline, sans que l'Église et l'École, quoique distinctes, se séparent un seul instant. Lorsque les statuts de la nouvelle Académie de Montauban viennent d'être fixés, dans quelle enceinte en est-il donné lecture ? Dans le temple. Lorsque le collège a terminé son exercice annuel, où les écoliers viennent-ils recevoir leur prix ? Dans le temple ; — et les consuls chargés de la distribution, par une très sage précaution huguenote contre l'orgueil, bien loin d'accabler de compliments les jeunes lauréats, leur font une petite remontrance pour les engager d'autant plus à étudier.

Dans les académies protestantes fondées ou confirmées alors grandit une génération de pasteurs savants et hardis, qui sans se départir de la foi chrétienne la plus vive et la plus pure, feront bientôt fleurir plusieurs branches nouvelles des sciences religieuses. Pour le moment, l'esprit de controverse et d'affirmation l'emporte sur l'esprit de critique et d'examen. La science réformée sortie de la tempête, se serre confiante autour du mât du navire, la Confession de la Rochelle qui porte le pavillon de la Grâce et de la Parole de Dieu.

L'homme qui s'occupe le plus de cet enseignement est aussi le modérateur du Synode de Gap, le pasteur de Montélimar Daniel Chamier. Savant controversiste, il dresse contre le docteur catholique Bellarmin un monument immense dont le titre belliqueux pourrait se traduire ainsi : l'arsenal. — Arsenal inépuisable en effet, où les champions de la Réforme trouveront des armes pour toutes les querelles qui séparent les deux religions. Trop belliqueux seulement, Daniel Chamier et le Synode font cette déclaration plus solennelle qu'utile : le pape n'est autre que l'antéchrist. Cette formule a pour effet d'irriter le roi Henri contre Chamier, et de susciter des obstacles contre la fondation du collège de Montélimar. Le

pasteur menacé dans son œuvre favorite n'hésite pas plus devant le prestige de la cour qu'il n'hésitera un jour devant les boulets de canon : il veut voir le roi et s'expliquer avec lui face à face, il fait le voyage de Fontainebleau. Là il visite sans difficulté les grands seigneurs de la Religion, le duc de Bouillon, Odet de la Noue ; mais il ne tarde pas à constater que s'il éprouve un vif désir de voir le roi, le roi éprouve un désir non moins vif de lui échapper. Dans les intervalles de ses démarches il se rencontre avec un religieux, qui avait été précédemment son adversaire et avait croisé avec lui le fer théologique, il le retrouve maintenant devenu ce personnage redoutable, le confesseur du roi. Le courtois polémiste lui demande où il en est de son grand ouvrage. Chamier lui répond qu'il regrette d'en être si souvent dérangé, mais qu'il espère terminer bientôt le second volume. « Alors je prie Dieu, dit le Père Jésuite, qu'il vous fasse la grâce, en y travaillant, de trouver la vérité. » Et le huguenot lui fait cette brève réponse : « Ainsi soit-il ! »

Le modérateur du Synode de Gap finit par aborder le roi. Il se justifie sans bassesse des reproches qu'on lui a adressés, et le collège de Montélimar ne tarde pas à être fondé. C'était là un des mille incidents de la situation difficile où l'Édit de Nantes avait laissé les Réformés vis-à-vis de la couronne, de la majorité catholique et de la légalité. Que faut-il penser de la conduite de Henri IV à l'égard de ses anciens coreligionnaires ? Voilà une question qui s'impose à nous pour la conclusion de cette revue. Or, si nous nous rappelons les détails plus que suspects de cette abjuration qui fut saluée du nom de conversion par le monde catholique ; si nous envisageons le désir témoigné souvent par le nouveau converti de voir ses anciens compagnons d'armes imiter son exemple, et la joie malicieuse qu'il laissait éclater lorsqu'une controverse tournait mal pour eux ; si nous estimons enfin, l'histoire en mains, que ses plus importantes concessions aux Réformés, les places de sûreté et les assemblées politiques, en organi-

sant le corps protestant comme un État dans l'État, lui créaient un péril plutôt qu'une force, nous sommes tenté de regarder Henri IV comme le dangereux ennemi de nos pères.

Mais d'autre part, et surtout si nous évoquons le souvenir de l'administration tutélaire et énergique qui brisait les résistances des parlements fanatiques, qui contraignait un évêque ancien curé de la Ligue à faire amende honorable pour avoir mal parlé des huguenots, qui menaçait de la potence la démagogie de la capitale ennemie mortelle de ceux de la Religion; si nous remarquons que les places de sûreté étaient regardées par tous, amis ou ennemis, comme une garantie nécessaire de la liberté de conscience; si nous rendons justice aux procédés respectueux du roi qui accordait à son ancienne Église une somme annuelle considérable, sans pour cela diminuer en rien son droit de se gouverner elle-même; si nous comparons la liberté dont jouissaient nos synodes fréquemment convoqués, avec la situation légale de notre Église dans une période quelconque de son histoire; alors, n'observant pas l'homme mais appréciant le roi, nous nous associons aux témoignages de regret qui éclatèrent dans toutes les populations réformées à la nouvelle du crime de Ravillac, et nous souscrivons aux paroles émues des historiens de l'Église de Dieppe sur ce qu'ils appellent l'agréable et équitable règne de Henri le Grand.

En terminant cette esquisse bien incomplète d'une courte période de notre histoire, je ne puis oublier que la Société qui étudie cette histoire dans son ensemble est arrivée à son trentième anniversaire. Voici plus de trente ans que la Société de l'histoire du Protestantisme français travaille avec une infatigable ardeur à la recherche, à la critique, à la publication de tous les documents et de tous les ouvrages qui intéressent la vie de nos aïeux. Pourquoi n'est-elle pas plus généralement connue des fidèles de nos Églises? Et pourquoi, lorsqu'on apprend à la connaître, n'est-elle pas plus généralement soutenue? Puissent en ce jour les traits qui ont passé devant vos

yeux, et qui, pour la plupart, ont été produits à la lumière de l'histoire par le labeur de cette Société, suggérer à tous le désir de la suivre et de l'aider davantage dans ses travaux ! Qu'y a-t-il de plus pieux pour des descendants que de pénétrer patiemment dans l'existence de leurs ancêtres ? Pour peu qu'ils soient sérieux et sincères, quelque élan de la piété d'autrefois, quelque souffle de l'esprit d'autrefois passera dans les âmes d'aujourd'hui. L'âme humaine a toujours besoin d'être renouvelée et vivifiée, et les Églises plus encore que les âmes individuelles. Ce n'est pas une fois seulement que les ossements de la vision d'Ezéchiel ont été ranimés par le souffle de l'Éternel : « O mon peuple, je mettrai mon esprit en toi, et tu vivras. »

ÉDOUARD SAYOUS.

DOCUMENTS

LETTRE DE TH. DE BÈZE

A UN PERSONNAGE INCONNU

16 août 1573¹.

Un an s'est écoulé depuis la Saint-Barthélemy, Les protestants ont partout couru aux armes pour venger leurs frères odieusement massacrés et se préserver du même sort. La résistance s'est concentrée en deux villes héroïques, La Rochelle et Sancerre. La première, assiégée par le duc d'Anjou, ne put être réduite, et obtint des conditions favorables (24 juin 1573). Exercice de la religion à La Rochelle, Nîmes et Montauban, délivrance des prisonniers, liberté de conscience pour tous. Ce traité où Sancerre n'était pas compris, ne fut point accepté par les réformés du Quercy, de la Guyenne et du Languedoc, qui demandaient comme premier point, la réhabilitation de Coligny ainsi que la liberté de culte pour tous les protestants sans exception. Ils étaient encouragés par Th. de Bèze, qui ne croyait pas à un accord durable, et dont la lettre ci-après montre les défiances à l'égard du parti des politiques qui commençait alors à se dessiner. Cette épître à un personnage inconnu, est donc une page d'histoire, un avis dont on retrouve l'influence dans les délibérations de Nîmes et de Milhau. Voir Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France* (p. 4 à 7).

Mons^r, je vous remercie en premier lieu de ce qu'il vous plaist me tenir du nombre de ceulx auxquels vous communiquez ce qu'a mon advis tous avez en plus grande recommandation que plusieurs de vos plus grands e particuliers affaires. Je voudroys estre celuy de ma part qui vous peust représenter quelque chose telle qu'attendez

1. Lettre sans suscription, dont la minute originale est conservée à la Bibliothèque de Genève (*Lettres de Bèze*, vol. 117).

de moy, e le di seulement pour ce que je scay à la vérité le peu qui est en moy. Ce nonobstant outre ce que jay discouru avec Mon^r D'Amour, ie vous diray franchement ce qui me semble de ces affaires. La raison est tousiours une et invariable en substance, encores qu'en l'application de ses conclusions ès choses de ce monde qui ne sont iamais en un estat, elle soit contraincte de fleschir pour conclurre à exécuter ce qu'elle iuge estre raisonnable, comme un ouvrier est contrainct de faire des flesches selon le bois qu'il a entre les mains.

Je ne meshahi point donc si ceulx desquels on recherche aujourd'huy les advis pour pacifier la France, ie dis ceulx qui taschent au droict but, regardans à qui ils ont affaire, rabatent beaucoup de ce qui se debvroit conseiller, e demander e ottroyer; E mesmes si en ceste matière gisant pour la plus part en conjectures qui sont diverses, selon ce que cestuy ci ou cestuy la fait ou pense scavoir, il se trouve de la diversité, ou mesmes de la contrariété en tels advis, y entretenant souvent les passions particulières qui obscurcissent le droict e pur jugement. Mais il fauct parmy cela que ie confesse, soit que ie me trompe ou non, qu'à mon advis *nous faisons à la manière des François qui se hastent tant au commencement qu'ils perdent l'aleine a my chemin*. Le but demeure qu'il fault servir à Dieu. Mais combien s'en rabat-il peu à peu? L'aulture but demeure qu'il fault que l'innocence de nos pauvres frères se voye, e leur mort soit pour le moins cognue inique. Mais comment cela s'esvanouit-il? Certainement je le voy tellement s'abolir que bientost il s'en souciera qui vouldra. Car à mon advis il ne tiendra pas à laisser ensevelir tout cela que tout n'aille bien. Qui pis est ceux qui presseront ce poinct seront appelés sanguinaires e vindicatifs. Mons^r n'estimez pas, s'il vous plaist que ceci soit fondé sur vostre discours (car vous n'avez pas oublié ce poinct, et je ne double pas de vostre affection), mais ie scay bien pourquoy ie le dys me fondant sur le train que prend ceste négociation de la paix.

Jy apercoy une aulture faulte plus grande encore, c'est qu'on iusiste plus sur la seureté de la paix, ou à vray dire, de ceulx qui font la paix, *qu'au principal point d'icelle, à scavoir comment Dieu sera servi et honoré*. Et pour veuir à ce poinct, il m'est advis qu'on rabat beaucoup de ce zèle qui a engendré, nourri et entretenu L'Église de Dieu, pour s'arrester aux raisons politiques, quelquefois flattant

ceux qu'on debyroit estonner du iugement de Dieu, non point par L'Ecriture qu'ils mesprisent, mais leur proposant ce que, vueillent ou non, ils voyent devant leurs yeux, et leur faisant sonner ce que les plus sourds d'entr'eux sont forcés d'onyr de leur propre conscience : e qui pis est, quelquefois cela se faict leur proposant ie ne scay quelles espérances de grandeur, s'ils se veulent tourner du costé de Dieu, comme s'il y avoit apparence que Dieu fust bien tenu à eulx, après avoir faict du pis qu'ils ont peu, de leur dire grand merci de ce que ne pouvans pis faire, ils ont iugé que leur meilleur seroit de se renger du costé du reste qui est eschappé de leurs cruaultés, pour navoir peu faire tout ce qu'ils ont voulu. Sur cela ie ne nie pas que Nostre Dieu ne face abonder sa grace ou le péché a abondé. Mais en conscience, y a il apparence la moindre du monde de tel changement? Et s'il doit advenir, comme ie le désire de bon cueur, tant y a que le chemin seroit pour les y amener, non par celuy qu'on prend, qui ne peult faillir de les nourrir en leur orgueil e impiété, mais toutle contraire, de les abaisser jusques aux enfers par une claire démonstration de leurs horribles meffaicts contre Dieu e les hommes, non point par invectives passionnées comme celles que contiennent les Dialogues que jay veus¹, encore que Dieu se serve de tout, mais par bonnes graves et tonnantes sentences. Cela vouldroy-je bien veoir pour fondement d'une vraye paix, ou bien qu'on se teust du tout de ces discours, remonstrant simplement ce qui est nécessaire a une bonne e ferme paix, e leur laissant penser le reste, si Dieu leur en faict la grace; ce que de ma part ie suis bien marri de ce que ie ne puis esperer aultant que ie le désire.

J'adiousteray à ce que dessus ce qui concerne les instrumens de ceste paix dont on se sert envers ceux de deça, c'est a dire pour vous parler librement envers ceux qu'ils ont craint, non par iuste raison mais par un iuste jugement de Dieu, qui fait que les mauvaises consciences ne sont jamais assenrées, ne vous ny les aultres a la vérité n'ayant faict la centiesme part de ce que vous debviez, et qu'ils presumoyent que debviez faire. J'adiousteray dis-je quant à ceux là que vrayement nous justifions ceux que nous condamnons à bon droict, comme s'estans precipités en ce massacre par leur simplicité

1. C'est le fameux : *Réveille matin des François*, œuvre de Nicolas Barnaud, imprimé à Bâle peu de mois après la Saint-Barthélemy. On a ici le sentiment de Th. de Bèze sur cet important écrit.

par trop grossière, car ceulx-là pour certain avoient quelques fondemens de leur simplicité, voire aussy grands qu'il est possible d'avoir entre les hommes. Mais nous desquels on se sert manifestement pour non seulement nous décevoir, mais qui plus est, pour décevoir le reste de nos frères, quelle excuse aurons-nous devant Dieu ni devant les hommes? On nous met en avant la nécessité, c'est a dire que ceux qui n'ont devant les yeulx que le reste de nostre ruine, ne pouvans venir a bout de leurs desseings, estans contraincts de revenir à leurs [prémices?] nous debvons estimer que faute de moyen de nous pouvoir exterminer les nous a rendus amis et favorables. Il le croira qui voudra, e non pas moy. Et si on dit qu'en cela nous sommes trop deffians, ie vous prie quelle est ceste impudence de nous cuider faire croire non seulement qu'on tasche à la paix, mais qui plus est quelle soit faicte et publiée le 25 de Juin, et que cependant à Sancerre nos pauvres frères soyent plus cruellement poursuyvis que jamais, e ni ait un seul lieu en France, si ce n'est là où ils ne peuvent, et ne leur est expédient de faire selon leur intention, où ils ne fagent du pis qu'ils peuvent ou par force ou par trahison. Entre ces trahisons bien villaines qu'elle est ceste là qu'ils monstrent partout les serments qu'ils appellent de ceux qu'ils nomment les coutents de par deça, comme s'ils condamnoyent leurs frères qui ont trop mieulx faict par dela.

Je me doubte fort que moy mesme sous umbre que ie nay a la vérité regardé à ce beau serment plus près que ie nay faict, quoy qu'on ne l'ayt ensuivi, et que ie me suis offert de mentremettre de ceste pacification, quand on la chercheroit telle et ainsy qu'il appartient, en ayant mesmes dit et escrit mon opinion, ne soye compris au nombre de ceulx qu'on faict servir de chouette pour la pipée des aultres. Mais quant à moy s'il plaist à Dieu, j'espère y donner bon ordre. Je vous prie d'aultre part de ce que je m'asseure estre conforme à vostre intention, qui est non pas de vous destourner de pourchasser ce que nous debvons tous désirer pour l'honneur de Dieu, le bien public de nostre patrie, et le repos de nos pauvres et affligés frères qui ont mieulx faict que nous, mais de nous comporter tellement que ces moqueurs pour le moins ne se servent de nous pour instrumens de la ruyne de nos frères et la nostre. Je ne compte pas entre ces moqueurs le Seigneur que seavez. Ie le dy en vérité, mais plus tost de ceux desquels on abuse en son endroiet, ce que ie

ne dy poinct pour coniecture, ains le pense veoir par effects tous manifestes.

Conclusion : Je fay banqueroute de ma part jusques à ce que ie voye toutes choses contraires, et ne seray pas marri cependant que le traficque se continue par gens de bonne foy et mieulx advisés que moy, priant le Seigneur vous tenir en sa saincte et digne garde, après m'estre bien fort recommandé à vos prières.

De Genève ce 16 d'Aoust 1573.

TH. DE B.

UN RELAPS DU MAS-D'AZIL

SENTENCE PRONONCÉE LE 14 NOVEMBRE 1686 PAR LE TRIBUNAL CRIMINEL DE PAMIERS, CONTRE LE CADAVRE DE PHILIPPE LAFFONT — RELAPS — MORT EN JUIN 1686.

Judi quatorzième novembre mil six cent quatre vint six, M. Marfaing lieutenant général criminel rapp^r opiniant, Messieurs Destailz lieutenant, par^r ass^r Lamarque, Lagarde Cancel, Dariae con^{er} honoraire et taxateur, Carme Roussel con^{er}.

Entre le procureur du Roy demandeur a ce que lé proces soit fait au cadavre ou à la mémoire de Philippe Lafont fils de Paul du lieu de Lasserre paroisse du Maz d'Azile, ce faisant que conformément à la declaration de Sa Majesté du xxix avril dernier il sera trainé sur la claie, jetté a la voirie et ses biens confisqués pour avoir après son abjuration de la Religion pretendue Refformée refusé a son curé estant malade de recevoir les sacremens de leglise et déclaré quil voulait persister et mourir dans ladite R. P. R. et quil seroit mort dans cest malheureuse disposition, d'une part Et M^e Jean Darmaing proceur en la présente seneschaussée et curateur donné à la memoire du d. Philippe Lafont oui et deffendeur d'autre.

Veu par nous Jacques de Marfaing lieutenant général criminel rapp^r la Declaration de Sa Majesté du 29 avril dernier, larrest de registre de la cour departem^{te} de Toulouse du 22 mai suivant,

registrés en ce siège ce dixie jour aussi suivant, certificat de M^r leveque de Rieux du 3 septembre dernier, duquel résulte que le d. Philippe Lafont estoit compris et escrit au role des nouveaux convertis a la religion catolique, apostolique et romaine remis dans son secretariat, verbal du sieur Rousselet curé du Mas d'Azil du 21 du susd. mois de Juin dernier tan sur le refus et declaraón dud. Lafont. Requeste du procureur du Roy avec l'app^t renquis au bas portant commission a Monsieur de Lamarque con^{er} du cinq Juillet suivant exploit dassignaón donnée a trois témoins du vii du même mois, Linformaón faite en conseq^{ce} sur les lieux par led. comm^{te} contenant la dépóón desd. trois temoins, autre requeste du procúr du Roy avec l'app^t mis au bas ce 25 dud. mois de juillet portant nomminón de curateur doffice à la memoire du d. Philippe Lafont, dud. Darmaing procúr, exploit de significón de lad. requet^t et app^{ant} faits au d. curateur le vingt sixiè du d. mois audión du dit curateur du 29^e. Dire et conclusions du procúr du Roy sur la forme de proceder du même jour, sen^{ce} du lendemain xxx dud. mois de juillet portant que les temoins ouis et autres qui pourront lestre seront recollés en leurs dépóóns et accares et confrontés aud. curateur sy besoing est significée le même jour exploit d'assignaón donnée aux trois témoins ouis aux fins de lad. sentence, du 20 Aoust dernier, req^t du procúr du Roy avec lordonnance mise au bas le 27 dud. mois qui declare la peine de 40^l a chacun des d. témoins faute de sestre présentés et néantmoins ordonne quils se présenteront, exploit mis en suite le landemain. Cayès de recollement de deux desd. témoins, Cayès de confrontation dyceux, dire et conclusions deffinitives du procureur du Roy, audition du d. curateur faite cejourdhui derriere le barreau et tout consideré en deslibéraón.

Par nostre présente sentence disant droit aux conclusions du procureur du Roy, avons déclaré et déclarons led. Philippe Lafont estre mort dans le cas de la déclaration de Sa Majesté du d. jour vint neuvieme Avril dernier. Et pour la réparation avons ordonné que le cadavre dud. Philippe Lafont sera mis sur une claye par l'exécuteur de la haute justice et trainé par les rues et carrefours du Mas d'Azil, et jetté ensuite a la voirie. Déclarons en outre les biens delaissés par le d. Philippe Lafont acquis et confisqués a qui de droit sauf de la troisieme partie dyceux que nous avons distraite en faveur de sa femme et enfans sy point en y a Et les frais de justice et des-

pens envers ceux qui les auront exposés. Jugé le 14 9^{bre} 1686.

MARFAING, lieut. gn^{al} crim^{el}.

DESTAILZ, lieut. p^r ass^r.

CARME, con^{er}.

LAGARDE Jean, doyen.

LAMARQUE, con^r hon.

DARIAC, con^r hon. taxateur.

ROUSSEL, cons^r.

CANCEL.

(Archives de la mairie du Maz-d'Azil.)

EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS EXERCÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS¹
EN 1698

Paris, janvier 1698. — On a trouvé dans le cabinet du roi la requête suivante :

Au Roi,

Sire,

Vos sujets qui font profession de la Religion prétendue réformée suivant les édits, de laquelle vous leur avez interdit, il y a quelques années l'exercice public, viennent se jeter aux pieds de votre Majesté, et la supplier humblement d'avoir pitié de leur misère qui est telle que Votre Majesté ne saurait la voir sans verser des larmes et sans en avoir pitié. Votre Majesté, Sire, a toujours tenu pour un honneur d'arrêter le cours de ses armes, et celui de ses victoires pour donner la paix à l'Europe. Est-ce que donc vos propres sujets qui n'ont jamais failli à la fidélité qu'ils vous doivent et que leur religion leur commande, seraient seuls privés des effets de votre royale bonté? Sire, permettez-leur de se servir de ces mots : qu'ont-ils

1. Voir les communications antérieures du docte archiviste de Haarlem. M. Enschedé, sur ce sujet (*Bull.*, t. XXIX, p. 262 et 401).

fait et de quelles fausses couleurs s'est-on servi pour les rendre aussi odieux aux yeux de Votre Majesté?

Ils sont persuadés qu'après Dieu ils vous doivent une obéissance sans bornes. Ils ne connaissent personne sur terre qui a le pouvoir de les délier de l'obéissance qui vous est due. Craindre Dieu et honorer Votre Majesté, sacrifier leur vie et leurs biens à votre service, a toujours été leur maxime qu'ils enseignent avec soin à leurs enfants. Ce n'est qu'avec la plus grande injustice qu'on peut porter à leur compte des troubles et des insurrections qui ont eu lieu sous les reines précédents. Votre Majesté est trop éclairée et son conseil est trop sage pour ne point savoir que ces troubles ont été excités ou par des princes héritiers directs de la couronne, ou par des grands seigneurs auxquels les prétextes ne feront jamais défaut, surtout quand ils pensent qu'un premier ministre abuse de l'autorité de son Roi. En vérité, Sire, jamais on n'a vu un des suppliants durant votre règne ne pas faire son devoir. Ils peuvent même se glorifier de l'approbation accordée par Votre Majesté à leur fidélité qui est toujours restée immuable, nonobstant que durant la minorité de Votre Majesté dont les droits leur ont toujours été sacrés, on ait souvent essayé de les faire se soulever.

Nous ne doutons nullement, Sire, que Votre Majesté, trop occupée pour pouvoir apprendre à fond notre religion, n'aye entendu dire que nous l'exerçons par pur scepticisme, et que nous l'abandonnerions sans peine et sans scrupule, sitôt que nous verrions dans quels embarras nous tomberions par suite des édits et des déclarations qu'on a obtenues en vous forçant la main. Mais nous vous prions, Sire, par cette bonté royale qui est la cause du repos et du bonheur de vos sujets, de vouloir cette fois écouter et faire attention au conseil qui vous est donné, et au scepticisme avec lequel on nous a si vilainement dépeints et déshonorés aux yeux de Votre Majesté. On ne peut pas dire qu'un esprit de libertinage a engagé tant de milliers de personnes à quitter leur pays, un pays plein de tant de biens, pour aller mendier leur pain à l'étranger. Pour cela, Sire, nous vous prions de cœur d'avoir pitié de nous et de nous permettre de rentrer, etc.¹.

1. Cette lettre, émanée des réfugiés, se rattache aux curieuses négociations qui précédèrent la paix de Ryswick et demeurèrent sans résultats. Voir l'intéressante étude de M. Frank Puaux (*Bull.*, t. XVI, p. 257, 305).

Paris, 31 janvier 1698. — En Poitou on continue à malmener les nouveaux convertis, mais rien ne peut les ébranler et ils continuent à tenir leurs assemblées. A la dernière près de Poitiers il y avait 7000 personnes. En Languedoc et dans le pays d'Aunis ils ne font point autrement.

Orange, 1^{er} février. — Depuis que la principauté en suite du traité de paix a fait retour au roi de Grande-Bretagne, toute contrainte aux consciences a cessé, et l'on a rétabli la religion réformée en son ancien lustre, mais on a dû les premiers temps se tirer d'affaire sans ministre jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de la prison où ils ont passé douze ans et un mois. Le 26 novembre ils furent mis en liberté à Pierre Encise où on les avait enfermés et ils se rendirent à Lyon, où ils eurent la permission de rester afin de se pourvoir de ce dont ils auraient besoin. Ils y restèrent plusieurs jours et reçurent des grandes marques d'estime même des catholiques pour leur constance. Mais le désir de retrouver leur troupeau les fit hâter autant que possible leur départ, nonobstant les nouveaux catholiques qui les priaient de rester quelque temps pour les reconforter. Ils furent accompagnés à leur départ par une grande multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, les larmes aux yeux. En tous les endroits où ils passèrent durant le voyage, ils furent reçus avec grand honneur, salués par une troupe de gentilshommes et félicités. Ils furent aussi accompagnés par des moines qui leur rendirent tous les services imaginables. Quand enfin nous reçûmes la nouvelle que le coche était proche de la porte de Balthasar, et et que l'on pouvait le voir de loin, tout le peuple sortit au-devant d'eux, jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants criant : vive le Roi et les ministres ! Des hommes armés postés près de la rivière déchargèrent les mousquets. A une certaine distance de la ville, les ministres descendirent de carrosse et pénétrèrent entre deux haies formés par la bourgeoisie, ou plutôt ils furent portés par le peuple désireux de les voir. A la porte on tira le canon, et toute la journée les magasins restèrent fermés comme à un jour de fête. Les jours suivants, ils reçurent les visites des principaux habitants, aussi des catholiques et furent félicités de leur arrivée et de leur délivrance. Le premier dimanche ils prêchèrent en trois endroits : Mons. Gondrand sur le 116^e pseaume : *Mon âme retourne en ton repos, car le Seigneur nous a fait du bien.* Mons. Chinon prit

pour texte quelques paroles du second chapitre des actes des apôtres, et le troisième, Mons. Petit, prêcha sur les premiers versets du 116 psaume. Le dimanche suivant a été un jour de jeûne. Ensuite on a fait choix d'anciens et de diacres et ainsi l'église réformée s'est trouvée rétablie.

Paris, 24 mars. — Mademoiselle Berthe nouvelle convertie a été enfermée aux Nouvelles catholiques et M. Rivière à la Bastille.

Paris, 31 mars. — Le lieutenant du guet a été faire des excuses au nom de M. d'Argenson, lieutenant-général de la police, au comte de Portland, envoyé extraordinaire de S. M. le Roi d'Angleterre, à cause de l'arrestation du S. Wicat un des aumôniers de son Excellence dont on ignorait le caractère, et qu'on a arrêté sur le bruit qu'il officiait dans les maisons des nouveaux convertis.

Paris, 7 avril. — On reçoit de toutes les provinces du royaume des nouvelles au sujet des persécutions auxquelles les nouveaux convertis sont sujets. A Bordeaux on a arrêté le même jour dix à douze jeunes filles qu'on a enfermées dans des cloîtres et en cette ville on en arrête ainsi journellement.

Paris, 11 avril. — Cette semaine on a enlevé beaucoup de jeunes filles qu'on a mises dans les couvents des nouvelles catholiques et entre autres la fille unique du S^r de la Penissière, gentilhomme poitevin et nouveau converti, ce qui cause une grande terreur aux autres demoiselles de cette sorte.

Paris, 14 avril. — Vendredi matin on a arraché à ses parents une jeune fille de quinze ans pour la mettre aux nouvelles catholiques, dans lequel on a enfermé depuis un mois soixante-dix jeunes filles. Mais la marquise de la Barre a réussi à sortir du royaume avec ses deux filles.

Paris, 9 mai. — Les lettres de la Rochelle annoncent que dix à douze des premières familles ont émigré aux Cévennes. On a envoyé les régiments irlandais pour y vivre à discrétion chez les nouveaux convertis. Le peu de réformés qui restent encore dans l'évêché de Noyon sont persécutés à outrance par l'évêque qui espère rentrer de cette manière en grâce auprès du Roi.

Paris 12 mai. — Monsieur Desgrès exempt a enlevé une jeune demoiselle de condition, nouvelle convertie, qui habitait chez sa grand'mère Madame de Saint-Hilaire, veuve du lieutenant-général de l'artillerie, et l'a conduite au couvent des nouvelles catholiques.

Paris 9 juin. — L'intendant de Saintonge a fait, le mois dernier, un tour dans les villes et villages de sa province qui sont habités presque exclusivement par des réformés, et a demandé aux habitants s'ils voulaient vivre dans la religion de leur Roi. Mais ils ont tous répondu avec une constance exemplaire qu'ils voulaient vivre et mourir en leur foi.

Paris 13 juin. — Les persécutions contre les réformés en Guyenne augmentent de jour en jour comme dans les autres provinces, et on recherche avec soin ceux qui tentent de quitter le royaume. On ne laisse passer nulle part un français, à moins qu'il n'ait une attestation de son curé, qu'il est bon catholique. Mais comme le danger et la crainte rendent inventifs, on ne peut empêcher que beaucoup ne quittent le royaume par des voies détournées.

Paris 27 juin. — Les amis de l'évêque de Chartres disent qu'il n'a aucune part aux persécutions contre les nouveaux convertis, mais que tout a lieu sur les ordres de Mons. de Basville et du comte de Broglio qui commande les troupes de Sa Majesté depuis quelques années en cette province. Le S^r Fleuri a été condamné par le présidial d'Orléans à un bannissement de trois ans, pour avoir prié en famille. Il en a appelé au parlement, mais la sentence a été confirmée vu qu'il avait déjà été condamné une fois pour ce fait.

Paris 1^{er} août. — Hier on a de nouveau enlevé quelques jeunes filles N. C. et parmi elles, la fille de Mons. de Vic, une des meilleures familles, âgée de vingt-cinq ans, qu'on a enfermée aux nouvelles catholiques.

Une autre demoiselle de Loudan qui avait été amenée ici sous l'inculpation de profanation, mais que le parlement a déclarée innocente, a été mise à la conciergerie.

Paris 20 septembre. — On a arrêté plusieurs nouveaux convertis en Vivarais qui se réunissaient de nuit, on en a pendu quelques-uns; d'autres sont envoyés aux galères.

Paris 3 octobre. — On écrit de Lyon qu'on instruit le procès de quelques nouveaux convertis accusés de s'être rendus à Orange et d'y avoir pris part à la célébration de la Sainte-Cène. Nonobstant les mesures que l'on prend cette sorte de gens continue à se réunir dans des endroits déserts pour célébrer leur culte.

Lyon 30 septembre. — L'intendant du Languedoc a prononcé une sentence terrible contre les nouveaux convertis qui ont été

arrêtés à leur retour d'Orange. Environ cent cinquante âgés de dix-sept à soixante-dix ans sont condamnés aux galères et leurs biens confisqués. Ceux au-dessous de dix-sept et au-dessus de soixante-dix ont été relâchés, mais ils sont condamnés à des amendes qu'ils sont incapables de payer. Les commerçants Jonquet et Ribes, dont le dernier passe pour avoir une fortune de 50,000 écus, sont parmi les condamnés aux galères, quoiqu'ils aient prouvé que vu leur commerce ils ont dû quitter Nîmes pour se rendre à Orange et Avignon. Les autres sont presque tous des bourgeois de Nîmes, Uzès, Montpellier et autres localités voisines. Outre les hommes, il a aussi condamné les femmes et les jeunes filles à avoir la tête rasée et à être enfermées au château de Sommières. Cette terrible sentence frappe environ quatre cents personnes en Languedoc et Dauphiné, et détruit un grand nombre de familles. La sentence a été exécutée séance tenante et les condamnés aux galères ont été expédiés par Saint-Gilles et Arles à Marseille.

Paris 21 octobre. — Le Theatin Gabillon s'est rendu en Suisse pour embrasser la religion réformée.

Paris 24 octobre. — La comtesse d'Auvergne qui vient de mourir à Bergen-op-Zoom s'appelait Françoise-Henriette van Zollern, fille unique du prince Ettel Fredrich von Hohenzollern et d'Elisabeth-Maria van den Berg; elle avait épousé en 1662 le comte Frédéric Maurice d'Auvergne.

Paris 3 novembre. — Quatre des principaux nouveaux convertis du comtat d'Avignon qui avaient été à Orange entendre le prêche, ont été conduits ici pour leur faire leur procès, et on a arrêté quelques personnes qui vendaient des livres défendus.

Paris 29 novembre. — Il y a trois jours que la duchesse de Lanti est décédée. Elle était fille du duc de Noirmoutiers, cadet de la maison de la Tremoille. Elle avait épousé un catholique, et était venue pour se faire guérir d'un cancer.

Paris 22 décembre. — Avant hier a paru la nouvelle déclaration du Roi touchant les nouveaux convertis dont on s'était promis grand bien. Elle contient quinze articles et le fond en est que la révocation de l'édit de Nantes doit être maintenue. Elle règle l'éducation des enfants de ceux qui se sont ralliés à l'église catholique et leur garantit la possession de leurs biens temporels, s'ils observent les pratiques de leur nouvelle religion.

Lyon 28 décembre. — A Vernoux et Lamastre en Vivarais on a démoli sur l'ordre de la cour seize maisons, parceque Mons. Brousson y avait exercé des fonctions de son ministère et l'on recherche les autres pour les traiter de la même manière.

Paris 9 février 1699. — A Paris on a pendu un homme qui avait laissé Mons. Brousson prêcher dans sa maison, et un gentilhomme a été condamné pour la même cause aux galères; mais il s'est échappé.

MÉLANGES

MÉMOIRES D'UN CALVINISTE DE MILLAU¹

1620 à 1682.

Ceux qui ont lu les *Études historiques sur le Rouergue*, par M. le baron de Gaujal, et l'*Histoire de l'église de Notre-Dame de l'Espinasse de Millau*, par M. l'abbé Rouquette, savent qu'il existe un *manuscrit composé par un calviniste de Millau, embrassant une période de 22 ans, qui raconte les origines et les luttes de la Réforme dans le Rouergue*. Ce livre très curieux, dit M. l'abbé Rouquette, appartient à M^{me} la vicomtesse de Gualy de Creissels qui a eu l'obligeance de me le communiquer. M. le baron de Gaujal ne connaissait pas ce précieux document en 1825, lorsqu'il publia la première édition de son livre (2 vol. in-8); mais il jouit plus tard de la même faveur, car il s'est amplement servi de ce manuscrit pour préparer la 2^e édition de son livre qui vit le jour, après sa mort, en 1858 et 1859, par ordre et sous les auspices du Conseil général de l'Aveyron².

1. Voici le titre exact du manuscrit : Mémoires manuscrits se rapportant aux guerres de Religion, tant en Rouergue que dans les provinces voisines.

2. *Etudes historiques sur le Rouergue*, 4 volumes grand in-8°. Le livre de M. l'abbé Rouquette, un volume in-8°, parut en 1866.

Ce manuscrit existait donc, on savait même dans quelles mains il se trouvait, mais ces mains étaient peu communicatives; deux personnes seulement paraissaient avoir été admises à le consulter; l'usage qu'elles en avaient fait en montrait la valeur et l'on ne pouvait que regretter de voir cette source d'investigations fermée pour toutes les autres.

Pendant un voyage à Rodez, exécuté en août dernier, nous nous enquîmes de ce que pouvait posséder cette ville, soit dans ses archives départementales et communales, soit au siège de la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron dont les publications importantes nous étaient déjà connues, et un membre très distingué de ce corps savant, M. de Barrau eut l'obligeance de nous parler d'un manuscrit dont on leur avait fait don, en nous disant qu'il se rapportait aux guerres religieuses et qu'il pourrait nous intéresser. M. de Barrau avec la grâce et l'obligeance qui distinguent le savant et le gentilhomme nous soumit toutes les facilités dont nous avions besoin et nous pûmes faire connaissance avec ce précieux manuscrit.

Comment se trouvait-il là et quel chemin avait-il parcouru pour y venir? Une 3^e personne avait joui de la même faveur que MM. Rouquette et de Gaujal, une copie très exacte en avait été faite et cette copie avait été donnée à la *Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron* par un de ses membres, M. Argéliez, de Rivière, avantageusement connu par un mémoire ayant ce titre : « *Histoire et statistique de la vallée du Tarn, arrondissement de Millau* », publié dans les Mémoires de la susdite société. Le manuscrit dont nous nous occupons est présenté comme une copie de celui qui se trouve chez la famille de Gualy de Creissels : ce qui suffit amplement pour établir l'identité. Et s'il fallait une preuve tout à fait surabondante ici, on la trouverait dans les nombreuses citations ou allusions qui existent dans l'ouvrage de M. de Gaujal. Ajoutons encore que dans la joie de sa découverte M. Argéliez reproduisit, à la suite de son Mémoire (1846 à 1847) les parties du manuscrit afférentes aux sujets qu'il avait traités. C'est donc bien la copie et la copie exacte du manuscrit cité par MM. Rouquette et de Gaujal qui se trouve à Rodez.

Il faut maintenant donner une idée de ce manuscrit.

La copie de Rodez n'est point paginée, mais M. l'abbé Rouquette qui a eu l'original entre les mains en parle en ces termes : « C'est un petit in-folio de 200 feuilles ». Comme son titre l'indique, ce

n'est point une histoire ; l'auteur n'y prend aucun soin de lier les récits entre eux et de rechercher comment les événements s'enchaînent et se produisent. Ce sont des mémoires ou, si l'on veut, des notes rapportant par ordre chronologique ce qui se passe en diverses localités du Rouergue et même dans d'autres contrées, à mesure que les événements s'accomplissaient.

Avant de faire aucune citation de notre manuscrit, disons qu'il en existe un autre, très précieux aussi, que M. de Gaujal a publié dans le 4^e volume de l'ouvrage précité. C'est le journal de ce qui s'est passé à Millau du 10 octobre 1560 au 19 avril 1562. C'est donc l'histoire d'un an, six mois, 9 jours et encore y a-t-il une lacune de onze mois. Mais Martini, lieutenant principal du bailliage de Milhau, en est l'auteur et c'est lui qui était chargé de surveiller les protestants et de rendre compte de leur conduite. Plusieurs fois il les surprit dans leurs réunions et d'ordinaire il se postait de manière à les voir quand ils allaient au culte et en donnait les noms. Son écrit qui coïncide très bien, pour les faits, avec les récits du manuscrit calviniste est d'une valeur dont il est facile de se faire une idée.

D'après Martini le Calvinisme avait été prêché pour la première fois à Milhau, dans le local des écoles le 26 septembre 1560 et voici l'effet que produisit, dans cette ville, l'édit de juillet 1561 qui défendait aux protestants, sous peine d'exil, de faire des assemblées et leur ordonnait de vivre catholiquement : « or seux de la Religion de Millaud ayant entendu l'arrestation des Estats, il y eust un homme nommé Mosseu du Pujet, fils de feu Boisset de Lieuecons, notaire, lequel prist le ministre en sa garde *al cambo*; nous pençant que fusse en lieu assuré ainsi qu'il avoit promis. Mais le dernier du dict mois de octobre, l'avesque de Vabre vint à Millaud feignant venir per fère leur affaire de vin, qu'ils appellent, accompagné de 40 ou 50 hommes de cheval, s'en allèrent droict *al cambo*, estant advertis que le ministre y estoit, de nuict, dont trouvèrent les portes de la meson ouvertes sur l'eure de la minuit, et tous entrèrent ensemble droict; ensemble avec cela Monssur de Beau-Chastel qui estoit le capitaine et aussi un Pigereri qui estoit pereureur du Roy de Millaud, lequel fit Judas, qui faisait du beau beau. Lesquels prindrent le ministre et l'estacherent bien estroitement et bien garrauté; ensemble Mossur Vaisse que per lors n'estoit pas encore ministre, aussi le licencié Montrosier, Jehan d'Avènes et Dominique

Bon, scrivain et tous furent menés à Roudez, bien extroitement enfermés. Et faict cette prinse le 1^{er} novembre 1560, et per lors on demeura un temps sans prêcher, non pas sulement parler de Dieu ; vous eussies dict per lors si sembloit que les papistes estoient les ministres et gouvernurs du Ciel ; car avec leurs couriers après le Roy firent tant qu'ils firent mettre garnison, par le commandement du Roy, per tout le Languedoc, lesquelles garnisons estoient gens malins que fesoient mille extorcions à ceux de la Religion dont chaque jour on murtrissoit au couvert et al descouvert, tellement que furent contraints de s'enfuir vers les quartiers des montaignes et des Sévennes per salver leurs vies, que en (dans les Sévennes) avoit un grand nombre tant de Montpellier, Nîmes, Pézenas et autres villes, lesquels furent persuivis per ceste gendarmerie per les murtrir et massacrer ou bien fere prisonniers ; mais seux de la Religion estant advertis de la venue de cette gendarmerie, ils s'enfuirent et se cachèrent per les bois et rochers et ne laissèrent rien en leurs maisons et prindrent leur famille. Mes cant ceste gendarmerie furent au dict pays en trouvèrent à qui parler, dont ces gens pensaient crever de despit, ne pouvant exécuter leur rage. Dont furent contraints de s'en retourne comme estoient venus en reniant Dieu et malgréant celui qui les avoit fait venir. »

Ce récit est au fond conforme à celui de Th. de Beze avec quelques variations et additions.

Le 12 octobre 1560 les calvinistes avaient présenté requête aux officiers de justice pour avoir un temple. Cette requête souvent reproduite fut longtemps repoussée. Nous verrons bientôt quel succès elle finit par obtenir. Mais une grande transformation s'était opérée avant cela, presque toute la ville avait embrassé la Réforme à tel point qu'en mars 1562 on ne trouvait plus une église où l'on pût entendre la messe.

Voici, d'après le manuscrit calviniste comment quelques-unes des églises catholiques étaient passées entre les mains des protestants.

« Le 5 octobre 1561, à Millau, prindrent le temple de St-Martin per prescher, sachant que le ministre (Malet amené à Rodez) estoit eslargi. Mais le dict jor arriva un ministre à Millau que menoit son père et venoit de Genève et s'en alloit en Agenois, car il i avoit église expressement, et l'on le pria de demurer en ceste ville per prescher jusques que notre ministre fust arrivé. Bien est vrai qu'il avoit pres-

ché quelque fois à l'escole du Manderoux. L'on rendit les idoles aux papistes per inventaire et continuèrent tous les jours de prescher al dit temple de Martin. »

Le 7 avril, le ministre mis en liberté prêcha au temple de Martin.

« Le 29 novembre 1561 le grand temple qui es fait à la place là ou est le clocher, fut prins par ceulx de la religion, mais non pas sans gronder. »

Nous avons dit que le manuscrit fait, au moyen de notes étendues, marcher le récit d'autres églises parallèlement avec celles du Rouergue. Nous allons montrer, par un exemple, que ce ne sont pas toujours de simples reproductions. Voici ce qu'il contient au sujes de Montpellier :

« En ce dict mois d'octobre seux de la Religion se misrent en leur devoir de prendre le temple de St-Pierre per prescher à Montpellier, mais ils trevèrent résistance car dedans estoient les chanoines bien munis tant de vivres et munitions de guerre, d'armes avec, et de soldats dedans. Or voyant les chanoines que de fait le temple étoit gagné, ils viendrent à parlementer per se mestre d'accord; mes estant casi d'accord, là dedans avait une race de gens que l'on appelloit les Royons qui estoit le père et 3 enfans ou 4 avec lui. De fait ces Royons murtrirent dus de la Religion. Ils voient que sur une ombre de paix l'on les murtrissoient, ils se mirent à leur devoir d'entrer dedans, dont ils entrèrent et gagnent le dit temple et couvert et tuèrent le père de ces Royons et dus de ses enfans. Les autres dus se salvèrent. Mes estant dedans seux de la Religion tuèrent quelque 15 hommes en tout des papistes, et ceux de la Religion furent possesseurs et sortirent dehors les dits chanoines et toute la prestrise de Montpellier et religieux et romains. Aussi dont, per lors à Montpellier voirment ni avoit personne que se ausat dire estre papiste. De fait ceulx de la Religion furent maistres et non sans grande difficulté et labeurs, car les papistes tenoient sujet les forteresses de la dicte ville et toutes en leurs mains même les portes, tellement que un soir ils avoient intencion de mestre 600 hommes que j'a estoient commandés dedans la ville; mes ceulx de la Religion s'en aperçurent et les gardèrent de ce faire ». Sans les contredire, ce récit s'éloigne un peu de celui de Philippi; « un de la garnison de Saint-Pierre détacha quelque pistolet à feu et occit un des habitants du nombre des fidelles » et de celui de Th. de Bèze, d'après

lequel un chanoine lâcha le coup et tua Pierre Challon. Peut-être ne serait-il pas impossible de les compléter l'un par l'autre. Quoi qu'il en soit le manuscrit donne sur Royon dont Bèze connaît le nom et qu'il appelle : *viel soldat n'ayant rien à perdre*, des renseignements que les deux autres ne connaissaient pas. La nouvelle édition de *l'Histoire des églises réformées de France*, si soigneusement annotée, ne dit rien sur ce nom.

Nous avons marqué la date où fut faite pour la première fois une revendication des protestants de Millau tendant à obtenir un lieu pour y célébrer leur culte. Cette réclamation plusieurs fois reproduite fut encore présentée avec plus de force, après que, par la paix d'Amboise (1563), Charles IX eut permis l'exercice du culte dans les lieux dont les protestants étaient en possession. Une enquête fut faite judiciairement et la commission nommée pour prendre des informations attesta sous le sceau du serment : 1° que depuis 18 mois le culte protestant était seul célébré à Millau, et 2° que dans la ville et dans les faubourgs il ne s'était trouvé personne qui ait requis ou demandé la messe (de Gaujal, t. II, p. 396. *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, t. IX, p. 382, 388). Les moines se *démoinaient* et les prêtres se *déprétraient* (Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, t. III, art. Milhau).

Le manuscrit fait connaître combien la lutte entre catholiques et protestants était vive dans la vallée du Tarn et surtout entre Compeire et Milhau qui étaient continuellement en escarmouche. Dans l'espace de quelques années Compeire fut pris ou repris huit fois.

Voici un échantillon de la manière de l'auteur :

« En ce temps-là (1577) à Carse-Gardan (village près La Convertoirade) i avoit un capitaine, nommé Talaissac, papiste, le plus cruel homme, qui, en ce temps conversasse sur le sicle de la terre. Dont il vint à Peiraleu (Peirelean). Dont al dit lieu se faisoient quelques nopses; de sorte ce diet Tailaissac coucha avec la fiancée la première nuit, volsit le fiancé o non et en despit de tous ses parens. Tellement que le fiancé ne la vouleut prendre ni recevoir. De faict ce diet Tailaissac voiant que le fiancé ne vouleut recevoir sa dicte fiancée, incontinent le fist pendre, que estoit de Peiraleu mesme. Dont le diet Talaissac fust chassé par Ballagua du diet Peiraleu. Croiés que tous les jours il exersoit de grans cruautés et inhumanités contre hommes, femmes et bestes aussi. Notés que un

jour il avoiet prins un pavre homme menant un asne, lequel homme estant pavre, n'avoit de quoi per paier la ranson qu'il lui demandoit, de faict le dit Talaissac les mist tous deus en prison chascun à part, sens donner à manger ni à l'homme, ni à la beste; per veoir lequel vivroit plus, de sorte que la beste moreut plus tost que l'homme; de faisson que ce cruel inhumain voiant que l'homme vesqueut plus que la beste, il le fist morir cruellement. Dont un jour le dit Talaissac fust prisonnier per Mossur de Fraissinet de Nant, aussi papiste comme lui, tellement qu'il le mist dans une cisterne sens lui donner jamais à manger ni à boire et morent là dedens. »

Le récit de la prise de Varen sur l'Aveyron en amont de S^t-Antonin (Tarn-et-Garonne) est le dernier du manuscrit.

« Or pendant que les États se tenoient à Villefranche, il fut commis certains personnages per aller sommer ceulx qui tenoient Varen si ils vouloient rendre la place. Ils répondirent que non et que plustost avant que se rendre ils créveroient touts. En effet, Varen fut assiégé avec canon par le Vicomte Canilhac le 13 janvier 1582. Beaucoup de papistes furent tués, mais les assiégés ne pouvant plus résister sortirent de nuict, furent poursuivis et plus de 80 furent tués. »

Le manuscrit se termine par cette note :

« Le 10^{me} jour du mois d'avril, les nouvelles vindrent que mon père estoibt prisonnier et le 25 mon père fust tué à la terre de Laurons, terre de Mossur de Lodève, l'an mil-cinq-cent-huitantedus. »

PH. CORBIÈRE, pasteur.

(*La fin au prochain numéro.*)

N. B. L'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer le quatrième *Répertoire* trimestriel qui paraîtra en janvier prochain, ainsi qu'une note sur le premier numéro du *Bulletin des Églises wallonnes* dont nous sommes heureux de saluer l'apparition (*Réd.*).

BIBLIOGRAPHIE

COLIGNY AVANT LES GUERRES DE RELIGION

1 volume in-8°, xx-383 pages.

Je rendais compte, il y a quelques années (*Bull.*, t. XXVIII, p. 564), du premier volume de l'important ouvrage de M. le comte Delaborde : *Gaspard de Coligny, amiral de France*, et je me plaisais à signaler, avec les parties neuves de ce grand travail puisé aux sources, les rares mérites de précision et d'exactitude qui le distinguent. Deux volumes sont venus depuis s'ajouter au premier, et M. Jules Delaborde a pu dire son : *exegi monumentum!* L'Académie française vient de lui décerner une de ses plus belles couronnes et l'hommage rendu par son secrétaire perpétuel à Coligny, devant un illustre auditoire, semble la plus haute récompense des labeurs de l'historien : « Coligny, a dit M. Camille Doucet, est un des plus beaux et des plus nobles caractères dont puisse s'honorer l'histoire. Ce livre ne nous l'apprend pas; mais une fois de plus mettant en lumière avec amour, ses grandes vertus de soldat, de chrétien et de père de famille, il nous le montre profondément religieux et poussant aussi loin que possible l'esprit de tolérance, exempt d'ambition quand toutes les ambitions lui semblaient permises, simple et bon autant que brave, ne demandant pour être heureux qu'à vivre au milieu des siens, dans ce manoir de Châtillon que toujours il regagnait au plus vite, dès que l'intérêt de la patrie et de la religion ne le retenait pas ailleurs. C'est pour ce double devoir qu'il a vécu et qu'il est mort. »

Patrie et religion, telle est l'inspiration du remarquable volume par lequel M. Bersier, suivant les traces de M. Delaborde, a marqué si heureusement son début dans la carrière historique. Non que de telles études fussent tout à fait nouvelles pour lui. Par ses goûts et ses aptitudes secrètes il y était depuis longtemps préparé. La conférence sur Coligny donnée avec tant de succès à Paris, à Genève, à la Haye, en vingt autres lieux, était comme la préface d'un beau livre que l'auteur ne pouvait tarder à écrire. Il y a une affinité naturelle entre l'éloquence ouverte aux grands souvenirs du passé et la science historique qui le fait lentement revivre. Les procédés sont différents, les résultats sont les mêmes, et le minutieux labeur

de l'érudition ne nuit pas aux généralisations hardies, aux brillants aperçus qui sont la gloire commune de l'orateur et de l'historien.

Je n'affirmerai pas que, dans cette nouvelle voie, M. Bersier ait su toujours éviter l'écueil résultant pour lui de ses grands et légitimes succès de la chaire. Si l'éloquence est un péril, il n'est donné qu'à un très petit nombre d'élus d'y succomber. J'aime mieux constater à quel point il possède les meilleures qualités de l'historien, la clarté de l'exposition, l'ampleur du récit, la fermeté du jugement. La connaissance du cœur humain si nécessaire à l'orateur sacré, s'appelle ici d'un autre nom, l'intelligence des caractères. M. Bersier possède ce don au plus haut degré. Je n'en veux pour preuve que les portraits qu'il a tracés de Catherine de Médicis et de Philippe II. Ce sont deux morceaux achevés. Je ne résiste pas à citer quelques lignes du premier : « Dans l'atmosphère lourde et voluptueuse qu'on respire autour d'elle, un poison subtil pénétre toutes les âmes; le crime même ne les étonne plus; la loyauté française est honnie et fait place à la savante perfidie des Italiens dont la cour est peuplée. Telle nature qui aurait pu être généreuse et grande devient basse et féroce par cet instinct fatal qui unit si souvent le plaisir sensuel à la cruauté et l'ardeur des débauches raffinées à la soif du sang. De Charles IX, Catherine fera le tueur sinistre du 24 août; son fils de prédilection ce sera Henri III, le roi des mignons. C'est ainsi qu'elle vieillira jusqu'au jour où la mort viendra la prendre dans l'abandon du mépris. »

Quel contraste entre cette figure énigmatique, indifférente au bien comme au mal, et les héroïnes de la Réforme, Charlotte de Laval, Jeanne d'Albret, Renée de France! Il y a là comme deux mondes différents, et Coligny, le héros de la conscience, ne paraît sur la scène que pour révéler un nouveau genre de grandeur, qui ne doit rien à la fortune, et dont l'éclat tout moral est le plus pur reflet de la rénovation du siècle. « Pour le comprendre tout entier, dit avec raison M. Bersier, il faut le chercher dans sa vie intérieure, dans l'ardeur de sa foi religieuse, si intense avant même qu'elle devînt protestante. Il faut comprendre la force qu'il trouva dans ses convictions nouvelles et l'enthousiasme sacré dont elles l'enflammèrent. L'amiral fut un huguenot. » On s'étonne qu'un historien de la valeur d'Henri Martin ne l'ait pas toujours compris. Par la puissance de l'intuition historique, Michelet est allé plus au fond. Il a vu le héros tel qu'il fut, et tel que le verra l'avenir.

Je ne suivrai pas son nouvel historien dans les principaux actes de sa vie politique et militaire que résumant Boulogne, Renty,

Metz, avant la trêve de Vaucelles, patriotique inspiration qui eût épargné à la France un grand désastre, sans la trame ourdie par les Guise et les Carafa contre Philippe II, et la folle expédition de Naples qui laissa notre frontière du nord sans défense. On pouvait dès lors prévoir Saint-Quentin ! Coligny qui devait en être à la fois le héros et la victime, avait dégagé d'avance sa responsabilité. Grâce à la thèse récente de M. George Duruy, *le cardinal Carlo Carafa*, on sait à quoi s'en tenir sur les préliminaires de cette page néfaste de notre histoire, et le prestige légendaire du pape Paul IV ne semble pas devoir survivre aux révélations qui montrent sous un jour si triste la diplomatie pontificale. Carlo Carafa en fut le digne instrument. « C'est un des mérites de Coligny, dit M. Bersier, d'avoir vu clair dès le premier jour dans l'âme de cet homme et d'avoir deviné les maux qu'il nous préparait. »

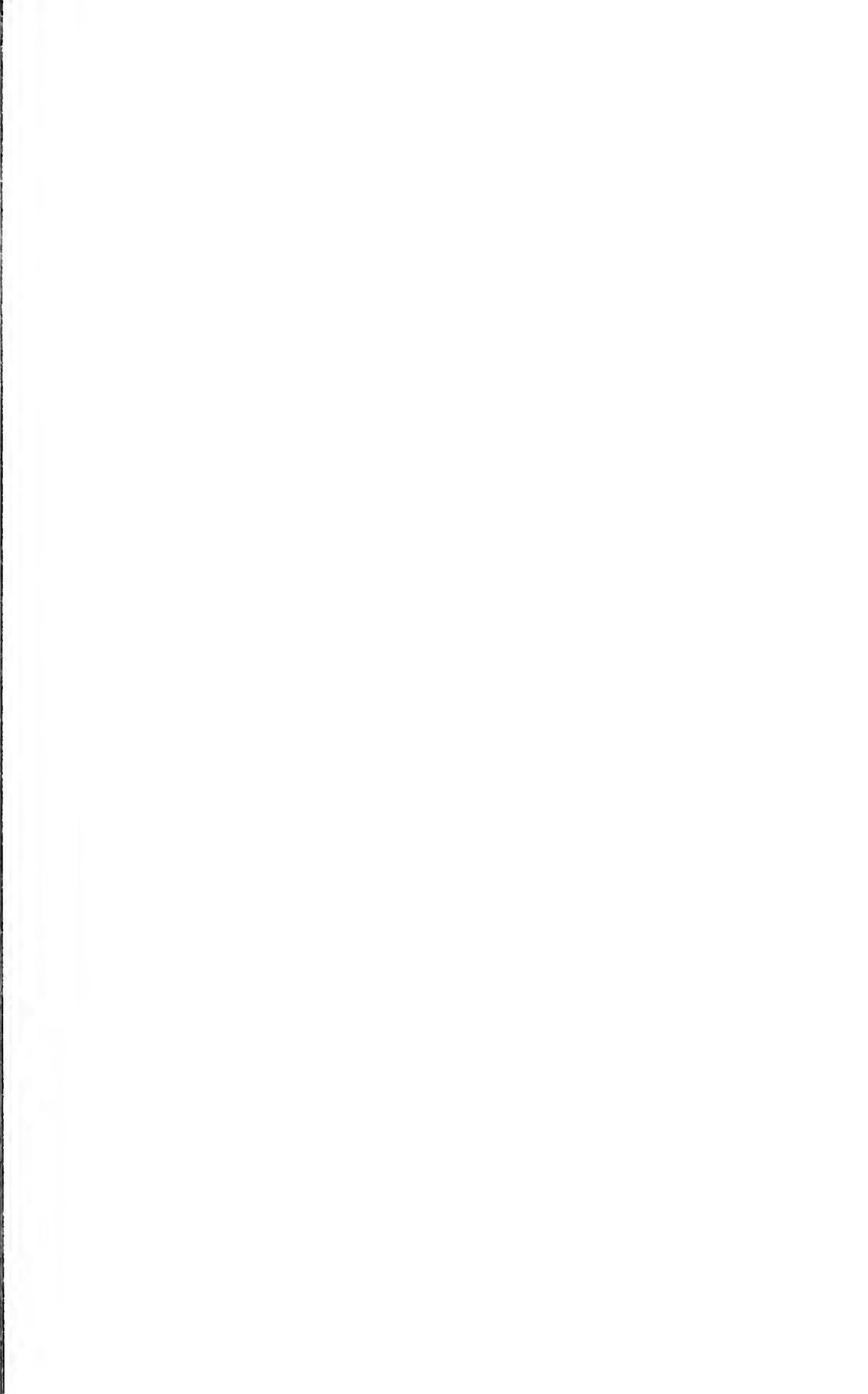
La captivité de l'Ecluse en Flandre, ouvrit de plus hauts horizons à Coligny. Il en sortit comme retrempé pour de nouveaux dévouements et de nouveaux sacrifices. Gagné à la Réforme, dans la solitude d'un cachot, par la lecture des Saints-Écrits et les lettres de Calvin, il unira ses efforts à ceux du chancelier L'Hôpital pour la défense d'une cause sacrée, à l'encontre des Guise ses constants adversaires. Le traité de Cateau-Cambrésis a réconcilié les deux monarques de France et d'Espagne dans une même pensée, l'extermination de l'hérésie. C'est un changement décisif dans la direction de notre pays. « Jusque-là la politique de la France était anti-espagnole ; elle sera désormais antiprotestante ; Charles-Quint était son ennemi ; Philippe II devient son conseiller. Depuis que Gravelle et le cardinal de Lorraine se sont rencontrés et compris, une alliance existe entre ces deux hommes, et comme Coligny le dira plus tard sur son lit de mort, *rien ne se fera dans les conseils de la France sans que le roi d'Espagne en soit aussitôt averti.* »

Avec les périls de la foi nouvelle qu'il professe déjà publiquement, grandissent les devoirs et les responsabilités de l'amiral qui ne prend aucune part à la conspiration d'Amboise, mais que l'on retrouve à Fontainebleau plaidant éloquemment la cause de la liberté religieuse et ne demandant son triomphe qu'aux progrès de la raison, à la conciliation des esprits. Ce rêve patriotique est cruellement déçu sous le règne de François II, une des époques les plus sombres de notre histoire ; c'est le règne des Guise ! La minorité de Charles IX s'éclaire d'un rayon de tolérance qui répond aux meilleurs vœux de Coligny et de L'Hôpital. Catherine elle-même semble gagnée à cette grande cause. Le Colloque de Poissy met les

deux Églises en présence, sans les réconcilier; l'Édit de Janvier consacre enfin les droits de la conscience; mais le sang coule à Vassy; les partis eurent aux armes, et les sinistres stipulations de Cateau-Cambrésis, renouvelées à Bayonne, suivent leur cours pour aboutir, à travers trois guerres de religion suivies de paix sans durée, à la Saint-Barthélemy!

J'anticipe sur les temps et sur la belle œuvre de M. Bersier, qui s'arrête en 1562, pour indiquer la succession logique des événements où Coligny doit jouer un si grand rôle. Parvenu au terme de cette première étude écrite avec autant d'impartialité que de talent, avec une rare connaissance des hommes et des choses, et une émotion communicative, l'auteur se pose une question souvent débattue, qui ne fut pas sans angoisse pour la génération contemporaine de la Réforme. Il se demande quelle devait être l'attitude des protestants français après les massacres froidement prémédités de Vassy et de Sens. Devaient-ils continuer à subir la persécution avec le calme stoïque dont ils avaient fait preuve durant vingt-cinq ans, et la sublime sérénité qui peut rarement désarmer les bourreaux? C'était l'avis de Calvin, qui ne cessa jamais de prêcher l'obéissance aux pouvoirs établis. Mais la question avait pris un autre aspect avec l'Édit de Janvier consacrant un droit audacieusement foulé aux pieds par les Guise. Fallait-il n'en tenir aucun compte? Défendre une liberté inscrite dans la loi et gravée dans la conscience, n'est-ce pas le plus sacré des devoirs? Ainsi le comprirent nos pères, et Coligny lui-même, dans le mémorable dialogue qui demeure comme une révélation de la crise terrible dont plus qu'aucun autre il connut les douleurs. Ne craignons donc pas de conclure avec son éloquent historien: « Malheur aux religions qui se propagent par l'épée; mais malheur aux nations qui ne savent pas prendre l'épée pour défendre la liberté de conscience et le droit des opprimés! Les huguenots n'ont pas voulu que la France devînt une autre Espagne, et leur main vaillante a déchiré la trame dans laquelle on l'enserrait. Charlotte de Laval ne s'est pas trompée et sur ses lèvres frémissantes j'entends la voix généreuse de la patrie elle-même s'avouant meurtrière de ceux qu'elle n'a pas empêchés d'être meurtris. » C'est l'honneur de Coligny de n'avoir voulu que la liberté religieuse, la liberté pour tous, et de n'avoir tiré l'épée que pour la défense des édits qui en garantissaient le maintien. J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.







BX
9450
S64,
année 3

Société de l'histoire du
protestantisme français,
Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

